

# **Chambre des Députés**

Doc. parl. no 5500  
Session ordinaire 2005-2006

## **PROJET DE LOI** concernant **LE BUDGET DES RECETTES ET DES DEPENSES DE L'ETAT**

pour l'exercice

**2006**

**VOLUME I**

**Arrêté grand-ducal du 14 octobre 2005 autorisant le dépôt à la  
Chambre des Députés du projet de loi concernant le budget des recettes  
et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2006.**

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Sur le rapport de Notre Ministre du Trésor et du Budget et après  
délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Notre Ministre du Trésor et du Budget est autorisé à déposer en Notre  
nom à la Chambre des Députés le projet de loi concernant le budget des recettes  
et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2006.

Palais de Luxembourg, le 14 octobre 2005

HENRI

*Le Ministre du Trésor et du Budget,  
Luc FRIEDEN*

# VOLUME I

Projet de budget 2006

Exposé introductif



# Table des matières

## Introduction

Exposé introductif .....	13*
Chapitre A. - La situation et l'évolution économiques .....	15*
Chapitre B. - Les orientations générales de la politique budgétaire	
1) Les tendances globales du projet de budget. ....	21*
2) Le respect du pacte européen de stabilité et de croissance .....	23*
3) La mise en oeuvre des principes de politique budgétaire pluriannuelle .....	24*
4) Les contraintes de la situation budgétaire actuelle .....	25*
5) Les grandes rubriques du projet de budget pour 2006 .....	26*
6) L'équilibre global du projet de budget .....	30*
Chapitre C. - Les aspects importants de la situation financière	
1) Le compte provisoire de l'exercice 2004 .....	31*
2) Le budget de l'exercice 2005. ....	35*
3) Les tendances structurelles de la dette de l'Etat .....	37*
Chapitre D. -L'évolution du budget des recettes	
1) L'évolution du total des recettes budgétaires .....	39*
2) Le regroupement économique des recettes .....	39*
3) Le produit présumé des principaux impôts directs .....	40*
4) Le produit présumé des principaux impôts indirects. ....	44*
Chapitre E. - Le commentaire du budget des dépenses (par ministères) .....	49*
Chapitre F. - La structure du projet de budget .....	85*
Chapitre G. - Le commentaire de la loi budgétaire (par articles) .....	93*
Projet de loi budgétaire. ....	109*

## Budget des recettes

### Chapitre Ier. - Recettes courantes

#### 64 - Ministère des finances

##### Administration des contributions directes (sections 64.0 à 64.4)

Section 64.0 - Impôts directs .....	3
64.1 - Impôts indirects .....	4
64.2 - Recettes d'exploitation, taxes et redevances .....	4
64.3 - Recettes de participations ou d'avances de l'Etat .....	4
64.4 - Remboursements de dépenses .....	5

##### Administration des douanes et des accises

Section 64.5 - Douanes et accises .....	5
---	---

##### Administration de l'enregistrement et des domaines (sections 64.6 à 64.9)

Section 64.6 - Impôts, droits et taxes .....	6
64.7 - Recettes domaniales .....	7
64.8 - Recettes d'exploitation et autres .....	8
64.9 - Remboursements .....	10

65 - Ministère des finances: Trésor et budget	
Trésorerie de l'Etat (sections 65.0 à 65.8)	
Section 65.0 - Recettes versées par les communes et syndicats de communes . . . . .	12
65.1 - Recettes versées par les établissements de sécurité sociale . . . . .	12
65.2 - Recettes et bénéfices versés par les établissements publics . . . . .	13
65.3 - Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non-financières . . . . .	14
65.4 - Recettes versées par les comptables extraordinaires . . . . .	15
65.5 - Participations de l'Etat dans des sociétés de droit privé . . . . .	17
65.6 - Recettes versées par les institutions de l'Union européenne et par d'autres organismes internationaux . . . . .	17
65.7 - Recettes d'exploitation . . . . .	19
65.8 - Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie de l'Etat. . . . .	19

#### Chapitre II. - Recettes en capital

94 - Ministère des finances	
Section 94.1 - Autres recettes en capital . . . . .	25
95 - Ministère des finances: Trésor et budget	
Trésorerie de l'Etat (sections 95.0 à 95.1)	
Section 95.0 - Emprunts, certificats et autres recettes de trésorerie . . . . .	27
95.1 - Autres recettes en capital effectuées par la Trésorerie de l'Etat . . . . .	27

### Budget des dépenses

#### Chapitre III. - Dépenses courantes

00 - Ministère d'Etat	
Section 00.0 - Maison du Grand-Duc . . . . .	35
00.1 - Chambre des députés . . . . .	35
00.2 - Cour des comptes . . . . .	36
00.3 - Conseil d'Etat . . . . .	36
00.4 - Gouvernement . . . . .	38
00.5 - Conseil économique et social . . . . .	42
00.6 - Centre de communications du Gouvernement . . . . .	43
00.7 - Cultes . . . . .	46
00.8 - Médias et communications . . . . .	47
01- Ministère des affaires étrangères et de l'immigration	
Section 01.0 - Dépenses générales . . . . .	51
01.1 - Relations internationales. - Missions diplomatiques . . . . .	53
01.2 - Relations internationales. - Contributions à des organismes internationaux . . . . .	56
01.3 - Relations internationales. - Relations économiques internationales et autres actions . . . . .	59
01.4 - Immigration. . . . .	59
01.5 - Direction de la Défense. . . . .	59
01.6 - Défense nationale . . . . .	62
01.7 - Coopération au développement et action humanitaire . . . . .	67
01.9 - Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne . . . . .	71
02 et 03 - Ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche	
Section 02.0 - Culture: dépenses générales . . . . .	73
02.1 - Service des sites et monuments nationaux . . . . .	78
02.2 - Musée national d'histoire et d'art . . . . .	81
02.3 - Bibliothèque nationale . . . . .	82
02.4 - Archives nationales . . . . .	86
02.5 - Centre national de l'audiovisuel . . . . .	88
02.6 - Musée national d'histoire naturelle . . . . .	92
02.7 - Centre national de littérature . . . . .	93
02.8 - Commissariat à l'enseignement musical . . . . .	95

03.0 - Enseignement supérieur. - Dépenses générales . . . . .	96
03.5 - Recherche et innovation . . . . .	100
03.6 - Université du Luxembourg . . . . .	102
<b>04 - Ministère des finances</b>	
Section 04.0 - Dépenses générales . . . . .	105
04.1 - Contributions directes et métrologie . . . . .	106
04.2 - Enregistrement et domaines . . . . .	109
04.3 - Douanes et accises . . . . .	114
<b>05 - Ministère des finances: Trésor et budget</b>	
Section 05.0 - Dépenses générales . . . . .	120
05.1 - Inspection générale des finances . . . . .	121
05.2 - Trésorerie de l'Etat . . . . .	124
05.3 - Direction du contrôle financier . . . . .	125
05.4 - Cadastre et topographie. . . . .	126
<b>06 - Ministère des finances: Dette publique</b>	
Section 06.0 - Dette publique . . . . .	132
<b>07 - Ministère de la justice</b>	
Section 07.0 - Justice . . . . .	134
07.1 - Services judiciaires . . . . .	137
07.2 - Etablissements pénitentiaires . . . . .	142
07.3 - Juridictions administratives . . . . .	149
07.4 - Police grand-ducale . . . . .	151
<b>08 - Ministère de la fonction publique et de la réforme administrative</b>	
Section 08.0 - Fonction publique et réforme administrative. - Dépenses diverses . . . . .	159
08.1 - Pensions . . . . .	167
08.2 - Administration du personnel de l'Etat . . . . .	168
08.3 - Institut National de l'Administration Publique . . . . .	170
08.4 - Sécurité dans la fonction publique . . . . .	171
08.5 - Centre informatique de l'Etat . . . . .	174
08.6 - Service central des imprimés . . . . .	177
08.7 - Service eLuxembourg . . . . .	181
<b>09 - Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire</b>	
Section 09.0 - Dépenses générales . . . . .	183
09.1 - Finances communales . . . . .	183
09.2 - Commissariats de district . . . . .	184
09.3 - Caisse de prévoyance . . . . .	187
09.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes . . . . .	187
09.6 - Administration des services de secours . . . . .	188
09.7 - Direction de l'aménagement du territoire(DATer) . . . . .	194
09.8 - Aménagement communal . . . . .	197
09.9 - Administration de la gestion de l'eau . . . . .	198
Section 10.0 - Dépenses générales . . . . .	205
10.1 - Centre de technologie de l'éducation . . . . .	209
10.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques . . . . .	211
10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire . . . . .	213
10.4 - Sports scolaires et périscolaires . . . . .	215
10.5 - Etablissements privés d'enseignement . . . . .	216
10.6 - Service des équipements et des restaurants scolaires . . . . .	216
10.7 - Education différenciée . . . . .	219
10.8 - Service de la formation des adultes . . . . .	227

10.9 - Inspectorat .....	230
11.0 - Enseignement préscolaire et enseignement primaire .....	232
11.1 - Enseignement postprimaire .....	235
11.2 - Institut d'études éducatives et sociales .....	240
11.3 - Service de la formation professionnelle .....	241
11.4 - Sports. - Dépenses générales .....	244
11.5 - Institut national des sports .....	249
11.6 - Centre national sportif et culturel .....	251
11.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports .....	252
 12 et 13 - Ministère de la famille et de l'intégration	
Section 12.0 - Famille .....	257
12.1 - Service d'action socio-familiale. - Enfants et adultes .....	259
12.2 - Solidarité .....	262
12.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers .....	264
12.4 - Fonds national de solidarité .....	267
12.5 - Caisse nationale des prestations familiales .....	269
12.6 - Maisons d'enfants de l'Etat .....	272
12.7 - Service d'action socio-familiale. - Personnes âgées .....	274
12.8 - Centres socio-éducatifs de l'Etat .....	275
12.9 - Service national d'action sociale .....	277
13.1 - Service national de la jeunesse .....	280
 14 - Ministère de la santé	
Section 14.0 - Ministère de la santé .....	286
14.1 - Direction de la santé .....	293
14.2 - Laboratoire national de santé .....	306
14.5 - Dommages de guerre corporels .....	311
14.6 - Centre thermal et de santé de Mondorf .....	312
 15 - Ministère de l'environnement	
Section 15.0 - Dépenses générales .....	316
15.1 - Administration de l'environnement .....	319
15.2 - Administration des eaux et forêts .....	322
 16 - Ministère du travail et de l'emploi	
Section 16.0 - Travail. - Dépenses générales .....	330
16.1 - Administration de l'emploi .....	334
16.2 - Inspection du travail et des mines .....	338
16.3 - Ecole supérieure du travail .....	341
16.4 - Fonds pour l'emploi. ....	343
16.5 - Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées. ....	343
 17 et 18 - Ministère de la sécurité sociale	
Section 17.0 - Sécurité sociale. - Dépenses générales .....	347
17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale .....	348
17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale .....	351
17.3 - Conseil arbitral des assurances sociales .....	354
17.4 - Conseil supérieur des assurances sociales .....	356
17.5 - Assurance maladie - maternité - dépendance - Union des caisses de maladie .....	358
17.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation .....	360
17.7 - Mutualités: conseil supérieur de la mutualité .....	362
18.0 - Assurance pension contributive .....	363
18.1 - Assurance accidents .....	364
18.2 - Centre commun de la sécurité sociale .....	365
18.4 - Office des assurances sociales .....	366
18.5 - Caisse de pension des employés privés .....	367



18.6 - Caisse de pension des artisans, des commerçants et industriels . . . . .	368
18.7 - Caisse de pension agricole . . . . .	368
19 - Ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural	
Section 19.0 - Agriculture - Dépenses générales . . . . .	371
19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales . . . . .	374
19.2 - Administration des services techniques de l'agriculture . . . . .	376
19.3 - Remembrement des biens ruraux . . . . .	382
19.4 - Service d'économie rurale . . . . .	383
19.5 - Administration des services vétérinaires . . . . .	385
19.6 - Viticulture . . . . .	389
19.7 - Sylviculture . . . . .	392
19.8 - Développement rural . . . . .	394
20 - Ministère de l'économie et du commerce extérieur	
Section 20.0 - Economie . . . . .	397
20.1 - Service central de la statistique et des études économiques (STATEC) . . . . .	403
20.2 - Service de l'énergie de l'Etat . . . . .	407
20.3 - Centrales hydro-électriques . . . . .	409
20.4 - Conseil de la concurrence . . . . .	410
20.5 - Promotion du commerce extérieur - Commission et office des licences . . . . .	411
20.6 - Commissariat aux affaires maritimes . . . . .	412
20.7 - Inspection de la concurrence . . . . .	413
21 - Ministère des classes moyennes, du tourisme et du logement	
Section 21.0 - Classes moyennes . . . . .	416
21.1 - Tourisme . . . . .	418
21.2 - Logement . . . . .	421
22 - Ministère des travaux publics	
Section 22.0 - Travaux publics. - Dépenses générales . . . . .	426
22.1 - Ponts et chaussées. - Dépenses générales . . . . .	427
22.2 - Ponts et chaussées. - Travaux propres . . . . .	432
22.3 - Bâtiments publics. - Dépenses générales . . . . .	435
22.4 - Bâtiments publics. - Compétences propres . . . . .	437
23 - Ministère des transports	
Section 23.0 - Transports. - Dépenses générales . . . . .	441
23.1 - Circulation routière . . . . .	443
23.2 - Transports publics. . . . .	444
23.3 - Transports ferroviaires. . . . .	445
23.4 - Navigation et transports fluviaux . . . . .	446
23.5 - Direction de l'Aviation civile . . . . .	450
23.6 - Aéroport de Luxembourg . . . . .	453
23.7 - Garage du gouvernement . . . . .	457
24 - Ministère de l'égalité des chances	
Section 24.0 - Egalité des chances . . . . .	460
Chapitre IV. - Dépenses en capital	
30 - Ministère d'Etat	
Section 30.3 - Conseil d'Etat . . . . .	467
30.4 - Gouvernement . . . . .	467
30.5 - Conseil économique et social . . . . .	468
30.6 - Centre de communications du Gouvernement . . . . .	468
30.7 - Cultes . . . . .	469

30.8 - Médias et Communications . . . . .	469
31 - Ministère des affaires étrangères et de l'immigration	
Section 31.0 - Dépenses générales . . . . .	472
31.1 - Relations internationales. - Missions diplomatiques . . . . .	472
31.4 - Immigration. . . . .	473
31.5 - Direction de la Défense . . . . .	473
31.6 - Défense nationale . . . . .	474
31.7 - Coopération au développement et action humanitaire . . . . .	475
31.9 - Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne. . . . .	475
32 et 33 - Ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche	
Section 32.0 - Affaires culturelles . . . . .	477
32.1 - Service des sites et monuments nationaux . . . . .	478
32.3 - Bibliothèque nationale . . . . .	478
32.4 - Archives nationales . . . . .	478
32.5 - Centre national de l'audiovisuel . . . . .	479
32.7 - Centre national de littérature . . . . .	479
33.0 - Enseignement supérieur. - Dépenses générales . . . . .	480
33.5 - Recherche et innovation . . . . .	480
34 - Ministère des finances	
Section 34.0 - Dépenses générales . . . . .	482
34.1 - Contributions directes et métrologie. . . . .	483
34.2 - Enregistrement et domaines . . . . .	484
34.3 - Douanes et accises. . . . .	484
35 - Ministère des finances: trésor et budget	
Section 35.0 - Dépenses générales . . . . .	487
35.1 - Inspection générale des finances . . . . .	487
35.2 - Trésorerie de l'Etat . . . . .	488
35.3 - Direction du contrôle financier . . . . .	488
35.4 - Cadastre et topographie . . . . .	488
36 - Ministère des finances: Dette publique	
Section 36.0 - Dette publique . . . . .	491
37 - Ministère de la justice	
Section 37.0 - Justice . . . . .	493
37.1 - Services judiciaires . . . . .	493
37.2 - Etablissements pénitentiaires . . . . .	494
37.3 - Juridictions administratives . . . . .	495
37.4 - Police grand-ducale . . . . .	495
38 - Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	
38.0 - Fonction publique et réforme administrative. - Dépenses diverses . . . . .	498
38.2 - Administration du personnel de l'Etat. . . . .	498
38.3 - Institut national de l'Administration Publique . . . . .	498
38.5 - Centre Informatique de l'Etat . . . . .	499
38.6 - Service central des imprimés. . . . .	499
38.7 - Service eLuxembourg. . . . .	500
39 - Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire	
Section 39.0 - Dépenses générales . . . . .	503
39.1 - Finances communales. . . . .	503
39.2 - Commissariats de district. . . . .	504
39.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes. . . . .	504
39.6 - Administration des services de secours . . . . .	505
39.7 - Direction de l'aménagement du territoire(DATer). . . . .	506

39.8 - Aménagement communal . . . . .	506
39.9 - Administration de la gestion de l'eau. . . . .	506
40 et 41 - Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle	
Section 40.0 - Dépenses générales . . . . .	510
40.1 - Centre de technologie de l'éducation . . . . .	510
40.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques . . . . .	510
40.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire. . . . .	511
40.5 - Etablissements privés d'enseignement. . . . .	511
40.6 - Service des équipements et des restaurants scolaires . . . . .	511
40.7 - Education différenciée . . . . .	512
40.8 - Service de la formation des adultes . . . . .	512
40.9 - Inspectorat . . . . .	513
41.2 - Instituts d'études éducatives et sociales . . . . .	513
41.3 - Service de la formation professionnelle . . . . .	513
41.4 - Education physique et sports . . . . .	513
41.5 - Institut national des sports . . . . .	514
41.6 - Centre national sportif et culturel. . . . .	515
41.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports . . . . .	515
42 et 43 - Ministère de la famille et de l'intégration	
42.0 - Famille . . . . .	517
42.2 - Solidarité . . . . .	517
42.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers . . . . .	518
42.4 - Fonds national de solidarité . . . . .	518
42.5 - Caisse nationale des prestations familiales. . . . .	518
42.6 - Maisons d'enfants de l'Etat . . . . .	519
42.8 - Centres socio-éducatifs de l'Etat . . . . .	519
42.9 - Service national d'action sociale . . . . .	519
43.1 - Service national de la jeunesse . . . . .	520
44 - Ministère de la santé	
44.0 - Ministère de la Santé . . . . .	522
44.1 - Direction de la Santé . . . . .	522
44.2 - Laboratoire national de santé . . . . .	523
44.6 - Centre thermal et de santé Mondorf . . . . .	524
44.7 - Santé. - Travaux sanitaires et cliniques . . . . .	524
45 - Ministère de l'environnement	
45.0 - Protection de l'environnement. . . . .	528
45.1 - Administration de l'Environnement. . . . .	528
45.2 - Administration des Eaux et Forêts. . . . .	529
46 - Ministère du travail et de l'emploi	
46.0 -Travail. - Dépenses générales . . . . .	532
46.1 - Administration de l'Emploi . . . . .	532
46.2 - Inspection du travail et des mines . . . . .	533
46.3 - Ecole supérieure du travail . . . . .	533
46.5 - Emploi des accidentés et des handicapés . . . . .	534
47 et 48 - Ministère de la sécurité sociale	
47.1 - Inspection générale de la sécurité sociale . . . . .	536
47.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale. . . . .	536
47.3 - Conseil arbitral des assurances sociales. . . . .	537
47.4 - Conseil supérieur des assurances sociales . . . . .	537
47.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation . . . . .	538
48.2 - Centre commun de la sécurité sociale . . . . .	538
48.4 - Office des assurances sociales . . . . .	538
48.5 - Caisse de pension des employés privés. . . . .	538

48.6 - Caisse de pension des artisans, des commerçants et industriels . . . . .	539
48.7 - Caisse de pension agricole . . . . .	539
49 - Ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural	
Section 49.0 - Agriculture - Dépenses générales . . . . .	541
49.1 - Mesures économiques et sociales spéciales . . . . .	541
49.2 - Administration des services techniques de l'agriculture . . . . .	542
49.4 - Service d'économie rurale . . . . .	542
49.5 - Administration des services vétérinaires . . . . .	543
49.6 - Viticulture . . . . .	543
49.7 - Sylviculture . . . . .	544
49.8 - Développement rural. . . . .	544
50 - Ministère de l'économie et du commerce extérieur	
Section 50.0 - Economie . . . . .	546
50.1 - Service central de la statistique et des études économiques . . . . .	548
50.2 - Service de l'énergie de l'Etat . . . . .	548
50.4 - Conseil indépendant de la concurrence . . . . .	549
50.5 - Promotion du commerce extérieur - Commission et office des licences . . . . .	549
50.6 - Commissariat aux affaires maritimes . . . . .	549
51 - Ministère des classes moyennes, du tourisme et du logement	
Section 51.0 - Classes moyennes . . . . .	551
51.1 - Tourisme . . . . .	551
51.2 - Logement . . . . .	552
52 - Ministère des travaux publics	
Section 52.0 - Travaux publics. - Dépenses générales . . . . .	557
52.1 - Ponts et chaussées . . . . .	557
52.2 - Fonds des routes . . . . .	565
52.3 - Bâtiments publics . . . . .	565
52.4 - Bâtiments publics - Compétences communes . . . . .	568
52.5 - Fonds d'investissements publics . . . . .	580
53 - Ministère des transports	
Section 53.0 - Transports - Dépenses générales . . . . .	583
53.1 - Circulation routière . . . . .	583
53.2 - Transports publics . . . . .	583
53.3 - Transports ferroviaires . . . . .	584
53.4 - Navigation fluviale . . . . .	584
53.5 - Direction de l'aviation civile . . . . .	585
53.6 - Aéroport de Luxembourg . . . . .	585
53.7 - Garage du Gouvernement . . . . .	587
54 - Ministère de l'égalité des chances	
Section 54.0 - Egalité des chances . . . . .	589
<b>Budget des recettes et des dépenses pour ordre</b>	
Chapitre V. - Recettes pour ordre . . . . .	595
Chapitre VI. - Dépenses pour ordre . . . . .	601

## Annexes

### I. La situation financière des fonds spéciaux de l'Etat

Fonds de la coopération au développement . . . . .	607
Fonds d'équipement militaire . . . . .	608
Fonds pour les monuments historiques . . . . .	609
Fonds de crise . . . . .	610
Fonds de la dette publique . . . . .	611
Fonds des pensions . . . . .	612
Fonds communal de péréquation conjoncturale . . . . .	613
Fonds communal de dotation financière . . . . .	614
Fonds spécial de la pêche . . . . .	615
Fonds cynégétique . . . . .	616
Fonds pour la gestion de l'eau . . . . .	617
Fonds spécial des eaux frontalières . . . . .	618
Fonds d'équipement sportif national . . . . .	619
Fonds pour les investissements socio-familiaux . . . . .	620
Fonds d'assainissement en matière de surendettement . . . . .	622
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux . . . . .	623
Fonds des investissements hospitaliers . . . . .	625
Fonds spécial de la chasse . . . . .	626
Fonds pour la protection de l'environnement . . . . .	627
Fonds de financement des mécanismes de Kyoto. . . . .	628
Fonds pour l'emploi . . . . .	629
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture . . . . .	633
Fonds d'investissements publics administratifs. . . . .	634
Fonds d'investissements publics scolaires . . . . .	637
Fonds des routes . . . . .	639
Fonds du rail. . . . .	641
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux. . . . .	643
Fonds pour la loi de garantie. . . . .	644
Fonds pour la promotion touristique. . . . .	646

II. L'encours des garanties financières accordées par l'Etat . . . . .	647
--	-----



## **Exposé introductif**

L'exposé introductif du projet de budget, qui a pour objet de donner un aperçu général de la conjoncture économique et de fournir une vue d'ensemble sur la politique budgétaire et financière, est subdivisé en sept chapitres:

- |               |   |
|---------------|---|
| Chapitre A. - | La situation et l'évolution économiques   |
| Chapitre B. - | Les orientations générales de la politique budgétaire<br>1) Les tendances globales du projet de budget<br>2) Le respect du pacte européen de stabilité et de croissance<br>3) La mise en œuvre des principes de politique budgétaire pluriannuelle<br>4) Les contraintes de la situation budgétaire actuelle<br>5) Les grandes rubriques du projet de budget pour 2006<br>6) L'équilibre global du projet de budget |
| Chapitre C.-  | Les aspects importants de la situation financière<br>1) Le compte provisoire de l'exercice 2004<br>2) Le budget de l'exercice 2005<br>3) Les tendances structurelles de la dette de l'Etat  |
| Chapitre D.-  | L'évolution du budget des recettes<br>1) L'évolution du total des recettes budgétaires<br>2) Le regroupement économique des recettes<br>3) Le produit présumé des principaux impôts directs<br>4) Le produit présumé des principaux impôts indirects  |
| Chapitre E.-  | Le commentaire du budget des dépenses (par ministères)  |
| Chapitre F.-  | La structure du projet de budget  |
| Chapitre G.-  | Le commentaire de la loi budgétaire (par articles)  |

\* \* \*

Les programmes détaillés des fonds spéciaux de l'Etat sont présentés comme annexes au projet de budget proprement dit.

En vue d'alléger l'exposé introductif, le programme pluriannuel des dépenses extraordinaires est publié au volume II du projet de budget; un exposé sommaire de la situation budgétaire est cependant intégré au chapitre C traitant des aspects importants de la situation financière.





## A. La situation et l'évolution économiques

### Situation conjoncturelle au Luxembourg au début de 2005

La production par jour ouvrable dans l'industrie luxembourgeoise a progressé de près de 5% sur le 1er semestre 2005. C'est surtout lors des 3 premiers mois de l'année que l'activité a été la plus dynamique et ceci malgré le recul important enregistré au niveau de la production sidérurgique. De janvier à juin, cette dernière se voit amputée d'environ un quart par rapport à l'année précédente. Ce phénomène, plus lié à des éléments structurels que conjoncturels, n'arrive cependant pas à infléchir la tendance, haussière, de l'industrie dans son ensemble. Il est cependant difficile de parier sur un profil aussi dynamique pour la deuxième partie de 2005. En effet, les enquêtes d'opinion révèlent un pessimisme accru des entrepreneurs depuis la fin du 1er trimestre, ce qui devrait se répercuter à court terme sur les résultats de production.

Dans la construction, la production par jour ouvrable affiche une baisse annuelle de 3.6% sur les 6 premiers mois de 2005 et le constat est tout aussi décevant au niveau du chiffre d'affaires, qui diminue de 2.3% sur la même période.

Tout comme en 2004, c'est surtout du côté du génie civil que le recul est le plus important (-15.4%) tandis que le bâtiment parvient globalement (-0.1%) à maintenir son niveau d'activité par rapport à l'année passée.

Concernant les autorisations de bâtir, on observe toujours une progression confortable au niveau de la construction résidentielle (+40% environ en volume), mais du côté du secteur non-résidentiel, les résultats sont largement en retrait (-70%) par rapport au début 2004.

A l'inverse du secteur industriel, les enquêtes d'opinions montrent une légère amélioration du sentiment des entrepreneurs de construction à partir du mois de juillet, ce qui pourrait se concrétiser par de meilleurs résultats au 3ème trimestre.

### Activité soutenue dans les services, sauf pour le commerce

Les données provisoires concernant les résultats de chiffre d'affaires du commerce luxembourgeois marquent une légère baisse, voire une stagnation (-0.2%), du volume d'activité sur la période de janvier à mai 2005.

Hormis pour le domaine du commerce dit « automobile » (vente et réparation de véhicules, vente de carburants au détail) qui reste sur un niveau de croissance appréciable, l'ensemble du secteur semble affronter une conjoncture morose.

Le commerce de gros en particulier (qui représente environ 2/3 de l'ensemble de cette branche) semble particulièrement atteint en ce début 2005, après deux années relativement fructueuses. Dans cette catégorie, on notera en particulier les baisses enregistrées au niveau des intermédiaires du commerce (-27%) et des commerces de produits agricoles bruts (-46%).

En ce qui concerne les ventes de produits pétroliers, on constate une hausse de 6% en volume du marché pétrolier luxembourgeois sur le premier semestre 2005. Ce mouvement est largement dû aux ventes de diesel (+16%), tandis que les essences poursuivent leur recul (-10%). A noter également la diminution des ventes sur le marché du chauffage (-6%), peut-être due au fait que les consommateurs ont préféré retarder leurs achats de fuel domestique devant la flambée des prix pétroliers.

Pour l'ensemble des autres services marchands non financiers, les résultats de chiffre d'affaires sur le début de 2005 montrent un profil plutôt encourageant. L'Horeca enregistre une hausse de 1.1% sur les 5 premiers mois de l'année, peut-être sous l'effet de la présidence luxembourgeoise de l'Union européenne, après deux années consécutives de baisse. Les services de transport connaissent une croissance à deux chiffres sur cette même période (+16.5%), soutenus principalement par le secteur aérien. Il reste cependant à déterminer l'effet prix dans cette progression du chiffre d'affaires, et notamment la manière dont les entreprises ont répercuté la hausse du coût des carburants dans leurs prix de vente.

Les services de la rubrique « Immobilier, location et services aux entreprises » voient leur activité progresser de plus de 8% en valeur, principalement sous l'impulsion des services fournis directement aux entreprises, en particulier dans les « activités juridiques, comptables et conseil de gestion » (+14.4%) ainsi qu'auprès des entreprises de travail intérimaire (+13.6%). On notera cependant que certains domaines restent un peu en marge de cette évolution favorable: c'est le cas des activités immobilières (-2.3%) et des activités informatiques (-1.4%).

Le secteur financier poursuit sa consolidation. Concernant l'activité bancaire, la somme des bilans et les résultats des comptes de pertes et profits montrent une nette amélioration des performances. On constate également une reprise de l'emploi bancaire après deux années fortement marquées par la compression des frais de personnel: il augmente d'environ 2% en rythme annuel sur le premier semestre, ce qui reste inférieur à la croissance de l'emploi total (qui se situe autour de 3%) et très en deçà de celle des autres métiers du secteur financier (intermédiaires et auxiliaires financiers, à plus de 8% de croissance). Les OPC en particulier continuent à progresser, avec l'évolution favorable des marchés d'actions en toile de fond: ils ont dépassé en juin le nombre de 2 000 et le montant de 1 200 milliards d'euros d'actifs nets. La croissance relativement régulière des places boursières américaines et européennes depuis la mi-2003 profite également aux compagnies d'assurance basées au Luxembourg, qui proposent essentiellement des produits d'assurance vie eux-même adossés à des fonds d'investissement.

Ce développement du secteur financier luxembourgeois se ressent fortement au niveau des résultats de la balance des paiements du 1er trimestre, avec une amélioration du solde des échanges internationaux de services essentiellement due à la croissance des exportations de services financiers. Du côté des échanges de biens, les premiers mois de l'année montrent une aggravation du solde commercial, sous l'effet principalement du renchérissement de la facture pétrolière et du ralentissement des exportations de produits sidérurgiques.

#### Inflation et salaires

En 2005, l'inflation au Luxembourg, tout comme au niveau international, est fortement marquée par l'évolution des prix pétroliers. Le prix, en euros, du baril de pétrole a augmenté en rythme annuel de 44% sur les huit premiers mois de l'année. Sur la même période, le taux d'inflation national (IPCN) s'élève en moyenne à 2.4% contre 2.2% en 2004, soit légèrement au-dessus de celui de la zone euro (2.1% sur la même période). L'inflation sous-jacente se maintient pour sa part à un niveau relativement faible en 2005 (1.7%).

L'envolée des prix du pétrole n'est pas restée sans effet sur les salaires, la nouvelle tranche indiciaire, initialement prévue pour le début de 2006 est avancée à octobre 2005. Sur le début de l'année 2005, l'évolution des salaires a accéléré, l'indice du coût de la main d'œuvre luxembourgeois a augmenté de 3.4% au premier trimestre 2005, contre +2.0% en 2004. Cette accélération s'observe surtout au niveau du secteur financier et des services aux entreprises, qui, après avoir progressé de seulement 2% en 2004, reviennent à une croissance supérieure à 4% au début de 2005.

Tableau 1: Indicateurs conjoncturels récents de l'économie luxembourgeoise

	janv-05	févr-05	mars-05	avr-05	mai-05	juin-05	juil-05	août-05	Moyenne des trois derniers mois	Même période de l'année précédente
	Variations annuelles en %, sauf mention contraire									
<b>Activité</b>										
Production industrielle par jour ouvrable, en volume	6.4	7.2	2.5	5.6	11.1	...	...	...	6.3	6.7
Production dans la construction par jour ouvrable, en volume	10.2	-9.8	-11.6	-4.3	0.9	...	...	...	-5.0	0.9
Chiffre d'affaires en volume du commerce au total	0.2	0.0	-0.3	-1.8	1.2	...	...	...	-0.3	5.8
Chiffre d'affaires en volume du commerce de détail	-1.6	-2.5	2.2	-3.9	0.4	...	...	...	-0.5	1.5
<b>Prix, salaires</b>										
Indice des prix à la consommation (IPCN)	2.0	2.2	2.4	2.5	2.4	2.2	2.6	2.7	2.5	2.4
Inflation sous-jacente	1.6	1.7	1.7	1.8	1.7	1.7	1.7	1.9	1.8	1.9
Prix pétroliers	12.0	16.9	20.7	19.0	18.2	13.4	21.8	20.5	18.6	17.7
Indice des prix à la production industrielle	18.0	16.4	13.9	8.9	6.7	5.4	...	...	7.0	7.7
Indice des prix à la construction <sup>1</sup>	3.4	3.4	3.4	3.3	3.3	3.3	...	...	3.3	2.3
Coût salarial moyen, par mois et par personne	3.6	2.8	3.1	4.0	3.4	...	...	...	3.5	3.9
<b>Commerce extérieur</b>										
Exportations de biens en valeur	17.6	5.9	-0.5	4.1	3.1	-4.2	...	...	0.8	11.3
Importations de biens en valeur	10.3	5.4	-4.3	-14.2	1.7	-0.2	...	...	-8.1	13.2
<b>Emploi, chômage</b>										
Emploi salarié intérieur	3.4	3.2	3.1	2.8	3.0	3.1	3.3	...	3.2	2.6
Emploi national	1.7	1.6	1.6	1.5	1.6	1.7	1.9	...	1.7	1.4
Taux de chômage (en % de la population active)	4.7	4.8	4.5	4.6	4.5	4.4	4.4	...	4.4	3.9

Source: STATEC

Les données en italique sont des estimations

<sup>1</sup> Estimations sur base de données semestrielles

### Emploi et chômage

L'emploi salarié connaît au début de 2005 une croissance de quelque 3%. Même s'il s'agit d'une amélioration par rapport à 2004 et 2003, années marquées par une croissance faible en emplois, la progression de l'emploi reste encore loin de celle observée entre 1999 et 2001 (+6%) et ne suffit pas à faire baisser le chômage.

Depuis la fin de 2001, le taux de chômage a continuellement augmenté. De 2.5% en 2001 il est passé à 4.7% à la mi-2005 et son ascension ne semble pas finie. Au contraire, la progression du nombre de chômeurs, qui avait ralenti depuis la mi-2003 (d'une croissance supérieure à 35% en juin 2003, elle est passée à quelque 10% au 1er trimestre 2005), s'est remise à accélérer depuis le deuxième trimestre 2005 (à plus de 15%).

### Les prévisions pour 2005 et 2006

#### Eléments de procédure

Les prévisions 2005-2006 qui sont commentées dans ce chapitre se fondent notamment sur des données de comptabilité nationale trimestrielle, comprenant le premier trimestre 2005 tel que publié en date du 20 juillet.

Au courant du mois d'octobre 2005 ces prévisions seront mises à jour progressivement au fur et à mesure que de nouvelles données deviendront disponibles. Tel est le cas notamment pour:

- la notification sur le déficit public 2004 et les prévisions pour 2005 et 2006, avec le programme de stabilité des finances publiques;
- les comptes nationaux annuels révisés, portant sur 2004 et une première estimation du 2e trimestre 2005;
- les orientations de la politique budgétaire en ce qui concerne les dépenses d'investissement et de salaires ainsi que de politique fiscale et sociale, avec le dépôt du projet de Budget 2006.

Ainsi, une prévision actualisée incorporant tous ces éléments et prolongée jusqu'en 2008 sera publiée dans la NDC n°2-05 du STATEC, le 24 octobre 2004.

#### Environnement international

Sur le 1er semestre 2005, la croissance économique de la zone euro s'est révélée plus faible qu'attendue par rapport aux prévisions de printemps de la Commission européenne. Le 2ème trimestre en particulier a été décevant (+0.3% au lieu des +0.5% escomptés), avec d'une part un recul de la consommation privée (-0.3% en Allemagne et en France) et d'autre part une contribution quasi-nulle de la demande extérieure. L'essentiel de la croissance sur ce deuxième trimestre est en fait imputable à la variation positive des stocks.

### Un environnement mondial porteur, malgré la flambée des prix pétroliers.

Sur les mois d'été cependant, plusieurs indicateurs favorables laissent croire à la possibilité d'une amélioration sur la deuxième moitié de l'année. Au niveau international, la bonne tenue de l'économie américaine, le rétablissement du Japon ainsi que le maintien de la Chine à un rythme de croissance élevé plaident pour un environnement extérieur favorable. Dans la zone euro même, plusieurs signaux sont encourageants. Les indicateurs avancés (IFO, ZEW, indicateurs avancés de la Commission européenne ou de l'OCDE) ont dépassé leur point bas, augurant d'une accélération de la croissance sur le 3ème ou 4ème trimestre. De plus, on commence à observer une tendance à la baisse du chômage en France et en Allemagne: cet aspect est primordial, car il permet enfin d'espérer une reprise durable de la consommation des ménages au niveau de la zone euro. Cette amélioration du marché du travail ne se ressent cependant pas encore au niveau de la confiance des consommateurs qui reste à des niveaux faibles.

D'autre part, la flambée des prix du pétrole, qui a flirté avec les 70 USD/baril à la fin août, hypothèque ce schéma de reprise, d'autant plus que les indicateurs avancés cités plus haut n'intègrent pas encore ce niveau de prix. Hormis l'inflation, il est encore difficile de quantifier les impacts de ce choc pétrolier sur l'économie réelle. Enfin, alors que l'euro a atteint en juillet son niveau le plus bas depuis un an, il a tendance au cours des dernières semaines à s'apprécier de nouveau face au dollar, ce qui pourrait s'avérer dommageable pour les exportations européennes.

### Principales hypothèses sur l'environnement international

La croissance économique prévue en 2005 pour la zone euro devrait être proche de 1.3%. Pour l'Europe des 15, la croissance devrait être légèrement plus élevée, proche de 1.5%.

En 2006, la grande majorité des instituts de conjoncture et de prévision prévoient une ré-accélération de l'activité dans la zone euro. La croissance du PIB pourrait à nouveau dépasser le seuil des 2% (comme en 2004) et contribuer à la suite de la baisse du chômage.

Cette évolution suppose une croissance équilibrée dans le reste de la zone OECD et notamment aux USA et un dynamisme persistant dans les grandes économies émergentes ayant stimulé la croissance mondiale au cours des dernières années (Brésil, Inde, Chine, Russie).

Les prévisions de printemps des principales institutions internationales se basaient sur un prix du pétrole stable, voire en baisse. A ce jour, les prix pétroliers, à plus de 60 USD le baril, sont déjà supérieurs à ces niveaux et toute hausse supplémentaire compromettrait la reprise prévue ultérieurement.

Autant dire que cette ré-accélération attendue de la croissance dans la zone euro en 2006 dépend de facteurs extérieurs favorables, alors qu'une (forte) reprise de la demande intérieure n'est pas encore à l'ordre du jour.

D'autres facteurs semblent mieux orientés: taux d'intérêts réels historiquement faibles, taux de change en baisse après les pics observés à 1.35 EUR/USD, profitabilité des entreprises rétablie, etc... Les indicateurs précurseurs semblent avoir atteint un certain plancher et pourraient confirmer la ré-accélération de la croissance de l'activité fin 2005.

## **Conjoncture luxembourgeoise: prévisions 2005-2006**

### Croissance du PIB

Les prévisions du STATEC du printemps 2005 tablaient sur une croissance moyenne du PIB de quelque 3,6% pour 2005 et 3,8% pour 2006. Le STATEC tablait lui-même sur une croissance légèrement inférieure en 2005, à 3,1%, chiffre qui se basait sur un scénario « pessimiste », publié dans le numéro de janvier de la Note de conjoncture.

A ce jour, avec des chiffres plus récents (émanant de la BCL et de l'OCDE), la prévision de croissance consensuelle du PIB pour 2005 est revue légèrement à la baisse, à +3,4%, tandis que pour 2006, les instituts s'attendent toujours à une accélération, à 3,8%.

Il y a consensus sur le profil de la croissance: décélération en 2005 et ré-accélération en 2006. Le STATEC est par contre plus prudent et maintient sa prévision à quelque 3% en 2005 et prévoit une reprise légèrement plus conséquente en 2006, à 4%.

Ces prévisions s'appuient sur les données statistiques nationales disponibles, notamment les comptes nationaux trimestriels, ainsi que les indicateurs précurseurs internationaux.

En effet, les résultats des comptes nationaux du premier trimestre 2005 font état d'une croissance (désaisonnalisée) relativement faible, proche de 0%. En glissement annuel, le PIB progresse encore de quelque 3%, ce qui est dû à la forte expansion de l'activité à la fin de 2004. Mais le faible résultat (désaisonnalisé) du premier trimestre et la décélération supplémentaire qui est observée, sur le plan international, aux deuxième et troisième trimestres, incitent à la prudence.

### Inflation

Le STATEC prévoit un taux d'inflation moyen (IPCN) de 2,6% en 2005. Rappelons qu'au cours du dernier trimestre, les prix pétroliers se sont stabilisés à quelque 60 USD, soit le niveau le plus élevé atteint sur une période aussi longue depuis des années. Parallèlement, le cours de l'euro vis-à-vis du USD a fléchi ce qui a accru les tensions inflationnistes.

Cette poussée d'inflation importée a fait en sorte que les prévisions aient été révisées à la hausse, pour 2005 et 2006. L'inflation sous-jacente, qui mesure les tendances fondamentales des prix sur le marché domestique, est restée modérée, à légèrement moins de 2%, quoiqu'en hausse par rapport à 2004. Elle a pu contrebalancer en partie les effets dus à la hausse du prix de l'énergie.

Les prévisions d'inflation reposent sur des hypothèses au niveau de l'évolution de l'inflation sous-jacente ainsi que sur l'évolution des prix pétroliers. Pour mieux tenir compte des fortes fluctuations au niveau des prix pétroliers, le STATEC a élaboré trois scénarii pour l'évolution de l'inflation: un scénario central, un scénario favorable et un scénario défavorable.

Le scénario central repose sur un prix du baril de Brent inchangé à 65 USD sur toute la période de prévision et une progression annuelle de l'inflation sous-jacente de 1,8%. Le scénario favorable prévoit une baisse du prix du baril de Brent jusqu'à 60 USD fin 2005 (et le maintien de ce prix par la suite) et un taux d'inflation sous-jacente de 1,7%, le scénario défavorable prévoit une hausse du prix du baril de Brent jusqu'à 70 USD fin 2005 (et le maintien de ce prix par la suite) et une inflation sous-jacente de 1,9%.

Selon les différents scénarios, le taux d'inflation varierait entre 2,6% et 2,7% en 2005 et entre 2,5% et 3,2% en 2006. La prochaine tranche indiciaire échoit, après celle d'octobre 2005, probablement en juin 2006. Le scénario central (soit celui qui est retenu) prévoit quant à lui la prochaine tranche indiciaire en août 2006.

### Emploi et chômage

La croissance de l'emploi est restée forte en ce début de 2005 (à quelque 3%). Cette forte expansion est à mettre sur le compte de la forte hausse de l'activité en 2004 (PIB +4,5% en volume, en moyenne annuelle), qui a mis 2-4 trimestres à se matérialiser en termes d'emplois.

L'emploi ne devrait toutefois plus accélérer sur la deuxième moitié de 2005. Il devrait même décélérer en 2006, traduisant le ralentissement que marque l'expansion de l'activité en 2005. Ainsi, il faudrait prévoir une expansion moyenne de l'emploi total intérieur de près de 3% en 2005 et légèrement moins (2,6% à 2,8%) en 2006.

Le chômage a cessé de décélérer, ce qui semble cohérent avec l'évolution récente, plutôt décevante, de la conjoncture. Les prévisions tablent ainsi sur un taux de chômage moyen de 4,6% en 2005 et de 4,7% en 2006.

Tableau 2: Prévisions d'inflation

	Observations		Prévisions	
	2003	2004	2005	2006
	Variation annuelle en %			
Inflation (IPCN)	2.0	2.2	2.6	2.8
Inflation sous-jacente	2.1	1.8	1.8	2.2
Produits pétroliers	1.9	12.7	21.3	15.2
Cote d'application	2.1	2.1	2.5	2.9
Cote d'application (Indice 100 au 1.1.1948)	611.92	624.63	640.24	658.95
Prix du Brent (USD/baril)	28.8	38.2	56.7	65.0
Taux de change USD/EUR	1.13	1.24	1.26	1.23

Source: STATEC (au 6 sept. 2005)

Tableau 3: Prévisions macroéconomiques

	2004 (observé)		2005 (prévision)		2006 (prévision)	
	Niveau	Evolution	Niveau	Evolution	Niveau	Evolution
Prix à la consommation	...	2.2	...	2.6	...	2.8
Echelle mobile (moyenne 1948=100)	624.63	2.1	640.24	2.5	658.95	2.9
PIB (vol., réf. 95, mia. EUR)	20 803	4.5	21 427	3.0	22 284	4.0
PIB (valeur, mia. EUR)	25 664	7.1	27 150	5.8	29 101	7.2
Prix implicites PIB (1995=1)	1.23	2.5	1.27	2.7	1.31	3.1
RNB (mia. EUR)	22 746	7.1	24 063	5.8	25 793	7.2
Emploi total intérieur (*1000)	301.0	2.6	309.7	2.9	318.1	2.7
Emploi salarié (*1000)	280.7	2.6	289.0	3.0	297.1	2.8
Coût salarial moyen (1000 eur/an)	46.46	2.6	47.86	3.0	49.53	3.5
Idem, évolution N.I. 100	...	0.5	...	0.5	...	0.6
Masses salariales (mia. EUR)	13.0	5.3	13.8	6.1	14.7	6.4
Taux de chômage (ADEM, % pop. act.)	4.2	...	4.6	...	4.7	...

Source: STATEC (15 septembre 2005)

## **B. Les orientations générales de la politique budgétaire**

### **1) Les tendances globales du projet de budget**

L'analyse des tendances fondamentales de la conjoncture européenne qui fait l'objet du chapitre précédent, fait ressortir que l'élaboration sur le plan gouvernemental du projet de budget pour l'exercice 2006 s'est opérée à un moment où les principales variables économiques de la zone euro accusaient des évolutions contradictoires.

Pour l'ensemble de l'année 2005, le FMI prévoit, dans un contexte mondial, une croissance de 4,3%. Comme ce fut le cas en 2004, les moteurs de cette croissance sont les Etats-Unis et la Chine qui enregistrent, d'après les prévisions actuelles, une croissance de 3,5% pour les Etats-Unis et de quelque 9% pour la Chine.

Dans la zone euro, le moteur économique continue néanmoins à se gripper. La modeste relance de la conjoncture au premier trimestre était uniquement soutenue par les exportations et elle a disparu au cours des deuxième et troisième trimestres sous l'effet de l'envolée des prix du pétrole. Les investissements des entreprises et les dépenses des pouvoirs publics ont, de leur côté, accusé un tassement. Les Pays-Bas (-0,6% sur base annuelle) et l'Italie (-1,8% sur base annuelle) ont même enregistré des taux de croissance négatifs, mais l'Allemagne, qui affiche une forte reprise de la croissance au premier trimestre, semble se reprendre. Néanmoins, la croissance allemande reste excessivement tributaire de l'exportation

La Belgique a entamé l'année 2005 avec une croissance zéro peu prometteuse, mais le deuxième trimestre a marqué une légère reprise qui devrait se poursuivre au cours du troisième trimestre, pour atteindre une croissance trimestrielle de respectivement 0,4% et 0,5%.

Le schéma de reprise dans la zone euro est néanmoins hypothéqué par le niveau élevé des prix du pétrole ainsi que par l'appréciation récente des cours de l'euro face au dollar.

Ces tendances au niveau de l'activité économique affectent évidemment à plusieurs égards l'évolution des recettes et des dépenses de l'Etat ainsi que les conditions de l'équilibre budgétaire.

S'il est vrai qu'une partie non négligeable des dépenses de l'Etat sont indépendantes des fluctuations de l'activité économique, comme les dépenses pour la rémunération des agents de l'Etat, de nombreuses autres dépenses sont, en revanche, directement liées à la conjoncture. C'est notamment le cas des dépenses pour l'indemnisation du chômage ou des transferts de revenus à la sécurité sociale ou aux caisses d'allocations familiales.

Lorsque l'activité économique se ralentit, les dépenses publiques ont par ailleurs tendance à s'accroître et les rentrées de recettes ont tendance à diminuer, ce qui influence négativement le solde budgétaire.

Tous les Etats membres de l'Union Européenne ont été confrontés au cours des dernières années à ce phénomène qui continue de marquer à des degrés divers les perspectives d'évolution des équilibres budgétaires.

Grâce notamment à l'existence de réserves budgétaires, constituées lors des années de haute conjoncture et grâce à un endettement très faible, le Luxembourg a mieux résisté à cette évolution que les autres Etats membres de l'Union Européenne.

S'il est vrai que l'évolution de la conjoncture économique internationale continue à influencer et à hypothéquer nos principaux agrégats budgétaires, il importe toutefois de relever que les causes de la fragilité de la situation budgétaire et financière de notre pays se situent davantage au niveau du budget des dépenses qu'au niveau du budget des recettes.

Une partie des explications réside toutefois bien entendu également dans la relative faiblesse de la conjoncture économique de la zone euro et dans le fait que les recettes fiscales sont par essence très sensibles aux évolutions macro-économiques.

Cette sensibilité des recettes fiscales varie par ailleurs selon la nature de l'impôt concerné. Si les impôts indirects réagissent en effet directement aux fluctuations de la conjoncture, les impôts directs, en revanche, réagissent avec un décalage de quelques mois voire de quelques années.

Il est dès lors indéniable que la faible croissance de notre budget des recettes s'explique entre autres par le ralentissement de l'activité en zone euro et ce bien que l'économie luxembourgeoise affiche de meilleures performances plus satisfaisantes que la majorité des autres pays de la zone euro.

Il s'y ajoute qu'au-delà des aléas et des incertitudes qui pèsent sur l'évolution macroéconomique, il est un fait que le recouvrement de certaines recettes fiscales se trouve affecté par des phénomènes ponctuels. Tel est notamment le cas pour les recettes sur les accises communes UEBL dont le niveau des recouvrements est en baisse à la suite de la diminution des ventes de cigarettes notamment. Tel est le cas également pour les recettes en provenance de la TVA dont le produit global affiche depuis peu une évolution qui est déphasée par rapport à ses déterminants essentiels qui sont la consommation finale et l'investissement.

Ainsi qu'il ressort notamment du tableau ci-après, l'évolution moins favorable des conditions d'équilibre de la situation budgétaire de l'Etat central luxembourgeois est davantage imputable à l'évolution du total des dépenses de l'Etat qui affichent une progression de 8,8% entre 2005 et 2006 qu'à l'évolution du total des recettes qui présentent une évolution de 6,2%. En faisant abstraction de certains éléments exceptionnels du côté du budget des recettes, l'évolution du total des recettes entre 2005 et 2006 s'élève à quelque 3%.

Ce tableau présente les chiffres du projet de budget pour l'exercice 2006 par rapport au compte provisoire de l'exercice 2004 et au budget définitif de l'exercice 2005.

	Compte 2004	Budget définitif 2005	Projet de budget 2006	Variation	
				en euros	en %
<b>Budget courant</b>					
Recettes.....	6.618.749,6	6.828.678,0	7.223.692,0	395.014,0	+5,78%
Dépenses.....	5.968.159,0	6.303.056,0	6.852.208,6	549.152,6	+8,71%
Solde.....	650.590,6	525.622,0	371.483,4	-154.138,6	...
<b>Budget en capital</b>					
Recettes.....	116.042,2	73.789,0	104.342,8	30.553,8	+41,41%
Dépenses.....	920.922,2	706.124,0	777.121,6	70.997,6	+10,05%
Solde.....	-804.880,0	-632.335,0	-672.778,8	-40.443,8	...
<b>Budget total</b>					
Recettes.....	6.734.791,8	6.902.467,0	7.328.034,8	425.567,8	+6,17%
Dépenses.....	6.889.081,2	7.009.180,0	7.629.330,2	620.150,2	+8,85%
Solde.....	-154.289,4	-106.713,0	-301.295,4	-194.582,4	...

*Notes: Les montants sont indiqués en milliers d'euros.*

*Les pourcentages représentent les taux de variation du projet de budget pour 2006 en comparaison avec le budget définitif pour 2005.*

Au vu des chiffres de ce tableau, il convient de rappeler que l'objectif stratégique de la politique budgétaire du Gouvernement vise à assurer dans le long terme le développement équilibré de nos finances publiques. La mise en oeuvre de cette stratégie se fonde prioritairement sur la maîtrise des dépenses publiques qui constitue par ailleurs la condition essentielle pour maintenir dans les limites acceptables les prélèvements obligatoires.

En vue d'atteindre ces objectifs, et face à une évolution incertaine, voire négative, de certaines catégories d'impôts, le Gouvernement a d'ailleurs déjà insisté dans sa déclaration gouvernementale sur



le fait qu'il n'arrêtera pas de nouvelles mesures ayant un impact important sur la croissance des dépenses de l'Etat.

Dans ce contexte, il importe également de noter que le Gouvernement s'est engagé à soumettre tous les projets d'investissements directs et indirects de l'Etat "à une analyse et à des procédures plus détaillées ayant pour objectif de réduire le coût des investissements publics. Une attention plus particulière sera également accordée dès la phase de planification à une évaluation des frais de fonctionnement et d'exploitation des nouvelles infrastructures dans le souci de maintenir l'équilibre du budget des dépenses courantes de l'Etat."

## 2) Le respect du pacte européen de stabilité et de croissance

Au mois de mars 2005, le Conseil européen a approuvé, sous Présidence luxembourgeoise, la modernisation du Pacte de stabilité et de croissance dont l'application trop stricte était de nature à freiner la capacité de l'Europe à réaliser son potentiel de croissance et de création d'emplois.

Si l'objectif de consolidation des finances publiques reste le même (critères de 3% pour le besoin de financement et de 60% pour la limite de l'endettement public), il importe toutefois de noter que la conjoncture économique, les spécificités nationales et les efforts entrepris pour mener des réformes structurelles seront désormais pris en compte dans la version actualisée du pacte de stabilité.

A l'issue du Conseil européen des 22 et 23 mars 2005, le Premier Ministre luxembourgeois a notamment déclaré que "la dimension préventive du pacte permettra une interprétation économiquement plus correcte sur l'étendue de tout le cycle économique. Il ne constitue en aucun cas une invitation aux Etats membres de pratiquer une politique de déficit et d'endettement publics. Il retient le principe que tout dépassement de la valeur de référence de 3% est jugée excessive si le dépassement ne se situe pas proche de la valeur de référence des 3%".

Le tableau ci-après résume l'évolution du besoin ou de la capacité de financement de l'Etat luxembourgeois au cours de la période 2003 à 2006:

	2003	2004 provisoire	2005 estimation	2006 projections
<i>en millions</i>				
<b>Administration générale</b>	49,0	-158,1	-618,5	-537,1
- Administration centrale	-407,4	-652,4	-1.128,8	-1.204,9
- Communes. . . . .	-5,9	-31,2	3,3	87,4
- Sécurité sociale. . . . .	462,2	525,5	507,0	580,4
<i>en % du PIB</i>				
<b>Administration générale</b>	0,2%	-0,6%	-2,3%	-1,8%
- Administration centrale. . .	-1,7%	-2,5%	-4,2%	-4,1%
- Communes. . . . .	0,0%	-0,1%	0,0%	0,3%
- Sécurité sociale. . . . .	1,9%	2,0%	1,9%	2,0%

Notes: 2003-2005: chiffres provisoires au 14.10.2005: notification de septembre 2005

2006: estimations projet de budget 2006

Il ressort de ce tableau qu'en 2003 les 3 secteurs de l'administration générale ont réalisé un surplus de 0,2 % du PIB.

Au niveau des sous-secteurs, l'administration centrale a été déficitaire à raison de -1,7% du PIB. Le solde des administrations locales a été en équilibre et la sécurité sociale a enregistré un surplus de + 1,9% du PIB.

En 2004, le solde de financement de l'administration centrale est toutefois passé de - 1,7% du PIB à -2,7%. Le solde des administrations locales est devenu également négatif en restant cependant très

proche de l'équilibre (-0,1% du PIB). Le solde de financement de la sécurité sociale est resté largement excédentaire (+1,6% du PIB).

Entre 2003 et 2004 le rapport entre les recettes publiques et le PIB est ainsi passé de 45,6% en 2003 à 43,7% en 2004 en raison essentiellement du ralentissement conjoncturel de 2001 à 2003 qui s'est fait sentir pleinement à partir de l'exercice 2004 au titre notamment de l'impôt sur le revenu des collectivités.

Du côté des dépenses publiques, le ratio dépenses publiques/PIB est passé de son côté de 44,9% en 2003 à 45,1 % en 2004.

A cet égard, il convient de relever que la résistance à la baisse de certaines dépenses publiques – notamment au niveau de l'administration centrale – s'explique essentiellement par des phénomènes structurels tenant à la nature particulière de ces dépenses.

Tel est le cas essentiellement pour les dépenses de prestations sociales, au financement desquelles l'administration centrale participe par la voie de transferts courants. En 2004, les transferts courants de l'administration centrale à la sécurité sociale représentaient quelque 9% du PIB.

Pour ce qui est des évolutions en 2005 et 2006 du besoin de financement de l'administration centrale, il convient de faire remarquer qu'entre 2004 et 2006, l'évolution du total des dépenses s'élève prévisiblement à + 17,7% alors que la progression du total des recettes affiche au titre de la même période une variation de 12,0% seulement.

Cette différence au niveau des taux de progression du total des dépenses et des recettes de l'administration centrale doit être le point central des réflexions qui sont à mener au cours des mois à venir dans l'intérêt du renforcement de nos équilibres budgétaires.

Dans sa déclaration du 12 octobre 2005 sur les priorités politiques du Gouvernement, le Premier Ministre a insisté sur la nécessité de s'engager dans un vaste processus de réflexion au sujet des possibilités d'amélioration de notre situation budgétaire et financière.

Aux yeux du Gouvernement, il importe d'agir sur l'efficacité de la dépense publique dans un contexte d'amélioration des équilibres de nos finances publiques.

Les pistes de réflexion ne se limiteront pas à l'analyse des transferts sociaux et aux modalités de financement des prestations sociales qui sont financées à travers le budget de l'Etat. Les réflexions devront porter sur tous les grands domaines de l'action budgétaire de l'administration publique.

### 3) La mise en œuvre des principes de politique budgétaire pluriannuelle

#### Les hypothèses macro-économiques

En vue de la mise en œuvre des principes de politique budgétaire du programme gouvernemental, le Gouvernement a notamment procédé à une analyse des perspectives d'évolution des deux agrégats macro-économiques suivants:

- l'évolution du produit intérieur brut et
- la hausse probable de l'échelle mobile des salaires.

En ce qui concerne tout d'abord **les possibilités de croissance à moyen terme du produit intérieur brut**, il y a lieu de relever que les prévisions du STATEC de septembre 2005 permettent d'anticiper pour l'année en cours une croissance moyenne du PIB en volume de quelque 3,4 % et de 3,8 % pour l'année 2006.

Aux termes de ces estimations, le croissance du PIB se présenterait comme suit au titre de la période 2001 à 2006:

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
PIB volume.....	+1,3%	+1,7%	+2,9%	+4,5%	+3,4%	+3,8%
PIB en valeur....	+3,3%	+2,4%	+5,0%	+7,1%	+6,2%	+7,0%

Source: STATEC

Il ressort de ce tableau que pour l'ensemble de la période 2001 à 2006, la progression du produit intérieur brut, en valeur s'établira prévisiblement à 32,2 % ce qui correspond à une variation annuelle moyenne (moyenne géométrique) de quelque 5,2 % au titre de cette période.

Dans le cadre de ses travaux de mise au point du projet de budget pour 2006, le Gouvernement a retenu une hypothèse de croissance à moyen terme du PIB de 3,5 % à 4,0 % en volume ou de quelque 6,0 % à 6,5 % en valeur.

Pour ce qui est, en deuxième lieu, de la **hausse probable de la moyenne des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires**, il convient de relever que d'après les estimations du STATEC du mois de septembre 2005, la hausse de l'indice des prix à la consommation passerait de 2,2 % en 2004 à 2,6 % en 2005 et à 2,8 % en 2006 et la moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires s'établirait en 2005 à 640,24 points (+2,5%) et en 2006 à 658,95 points (+2,9%).

Ces prévisions sont résumées dans le tableau ci-après:

	2005	2006
- <i>Indice des prix</i>		
<i>Variation annuelle moyenne.....</i>	+2,6 %	+2,8 %
- <i>Echelle mobile des salaires (cotes d'application)</i>		
<i>Variation annuelle moyenne.....</i>	+2,5 %	+2,9 %
<i>Moyenne annuelle (en points).....</i>	640,24	658,95

#### 4) Les contraintes de la situation budgétaire actuelle

Au cours des années écoulées, les évolutions au niveau de la structure des dépenses de l'Etat ont abouti à un accroissement sensible de la rigidité budgétaire et dès lors également à une réduction des marges de manœuvre dont dispose le Gouvernement pour mener son action politique. Une proportion de plus en plus élevée des dépenses publiques est en effet fixée par ou en vertu de dispositions légales, réglementaires et conventionnelles.

La rigidité découlant du caractère obligatoire et difficilement compressible de la plupart de ces dépenses est encore accentuée par la dynamique inhérente à leur évolution. D'une part, le volume de ces dépenses est animé d'un mouvement ascendant qui découle directement ou indirectement de leurs facteurs d'évolution respectifs. D'autre part, cette croissance réelle des dépenses publiques est renforcée par le fait qu'environ les deux tiers des dépenses courantes du budget de l'Etat sont liées directement, par le biais de l'échelle mobile des salaires, à l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Le tableau ci-après présente les postes de dépenses qui affichent les variations les plus significatives entre 2005 et 2006:

- Participation dans le financement de l'assurance-pension (régime contributif) .....	+ 72,8 millions
- Participation dans le financement de l'assurance-maladie .....	+ 64,8 millions
- Participation des communes dans le produit de certains impôts de l'Etat	+ 45,2 millions
- Forfait d'éducation .....	+ 40,0 millions
- Participation dans le financement de l'assurance-dépendance .....	+ 28,1 millions

- Aide au développement . . . . .	+ 26,0 millions
- Fonds des pensions des agents publics . . . . .	+ 21,5 millions
- Traitements et pensions des fonctionnaires . . . . .	+ 21,4 millions
- Recherche publique . . . . .	+ 18,9 millions
- Participation dans le financement des allocations familiales . . . . .	+ 14,5 millions
- Versement du produit des impôts de solidarité . . . . .	+ 10,4 millions
- Transport public routier et ferroviaire . . . . .	+ 6,0 millions
Total . . . . .	335,0 millions

### 5) Les grandes rubriques du projet de budget pour 2006

#### - Le développement des investissements de l'Etat

Dans le cadre de l'élaboration du présent projet de budget, le Gouvernement a continué à accorder une attention de premier plan aux dépenses d'investissements de l'Etat. Le Gouvernement estime indispensable de poursuivre les actions entreprises depuis plusieurs années dans l'intérêt de l'extension et de la modernisation des infrastructures du pays (bâtiments scolaires, équipements sanitaires, maisons de retraite, installations de télécommunications, réseaux ferroviaires et routiers, etc.).

Cette volonté se traduit par la poursuite de l'accroissement des dépenses d'investissements de l'Etat qui progressent de 27 % entre 2005 et 2006.

Dans ce contexte il importe de relever également que le niveau d'investissement atteint par le Luxembourg – exprimé par la formation brute de capital fixe de l'ensemble du secteur public – dépasse sensiblement les taux correspondants des autres pays de l'Union Européenne.

Le tableau ci-après retrace l'évolution pluriannuelle des différentes composantes des investissements de l'Etat :

	2003 Compte	2004 Compte	2005 Budget voté	2006 Proj. de budg.
1) Crédits budgétaires (codes éco):				
71 - Achat de terrains et de bâtiments. . . . .	24.935	76.685	26.275	27.730
72 - Constr. de bâtiments dans le pays. . . . .	59.331	53.515	57.418	61.847
73 - Construction de routes. . . . .	74.993	73.537	88.731	92.862
74 - Achat de biens meubles durables. . . . .	68.107	68.986	64.274	65.274
2) Fonds d'investissements de l'Etat. . . . .	416.026	393.971	373.089	527.888
3) Total des investissements. . . . .	643.392	666.694	609.787	775.602
Variation en % . . . . .	8,9%	3,6%	-8,5%	27,2%
4) Total des dépenses de l'Etat . . . . .	6.684.224,7	7.093.196,5	7.290.722,1	8.035.718,4
Investissements en % des dép. de l'Etat	9,6%	9,4%	8,4%	9,7%
5) P.I.B. Au prix du marché (version SEC). . . . .	23.955.900	25.663.500	27.150.050	29.101.327
Investissements en % du P.I.B.	2,7%	2,6%	2,2%	2,7%

Notes: Les montants de ce tableau sont indiqués en milliers d'euros.

ad 4) Dépenses budgétaires + dépenses des fonds d'investissements – dotations de ces mêmes fonds.

Le tableau ci-après présente l'évolution des dépenses des principaux fonds d'investissements de l'Etat :

	Compte 2003	Compte 2004	Budget voté 2005	Projet de budget 2006
- Administratif.....	87.325	107.684	112.559	115.067
- Scolaire.....	65.361	66.290	83.801	100.024
- Sanitaire.....	3.820	9.324	12.017	24.916
- Fonds des routes.....	151.774	91.526	80.141	137.431
- Monuments historiques.....	16.376	12.364	14.371	11.900
- Fonds du Rail.....	91.370	106.782	70.200	138.550
<b>Total général.....</b>	<b>416.026,0</b>	<b>393.970,0</b>	<b>373.089,0</b>	<b>527.888,0</b>
Variation en %.....	28,5%	-5,3%	-5,3%	41,5%

*Note : Les montants de ce tableau sont indiqués en milliers d'euros*

Dans ce contexte il importe de relever que dans le cadre de ses travaux budgétaires, le Gouvernement a pris l'option de s'engager davantage sur la voie du partenariat public-privé en vue du financement des grands projets d'investissements de l'Etat.

Cette forme de coopération entre le public et le privé vise à assurer le financement, la construction, la rénovation, la gestion ou l'entretien d'une infrastructure ou d'un service public. Les partenariats public-privé ne visent pas seulement à mobiliser des ressources privées pour assurer le financement d'infrastructures publiques. Le partenariat public-privé vise également à favoriser le transfert du savoir-faire ainsi que la mise en place de nouvelles méthodes de gestion de certaines activités du secteur public.

Les partenariats public-privé ne sont évidemment pas synonymes de privatisation. L'Etat reste aux commandes en conservant la propriété des installations et en établissant clairement les devoirs et la marge de manœuvre de l'entreprise privée par le biais de convention de prestations.

Précisons pour être complet que les tableaux ci-dessus ne portent que sur les investissements exécutés directement par l'Etat pour son propre compte et ne reflètent donc pas les interventions pratiquées par l'Etat en vue de stimuler les investissements des autres collectivités publiques ou encore du secteur privé par le biais de l'allocation de subventions d'intérêt et/ou en capital e.g. programmes quinquennaux d'équipements sportifs ou d'infrastructure touristique.

Notons également que grâce aux plus-values de recettes conjoncturelles des exercices antérieurs qui ont été allouées à divers fonds spéciaux, les fonds d'investissements publics disposent de réserves suffisantes pour assurer, en 2006, le financement des programmes d'investissements pluriannuels.

#### **- Le développement de l'offre en matière de logements**

Dans sa déclaration du 12 octobre 2005 sur les priorités du Gouvernement, le Premier Ministre propose l'élaboration d'un pacte pour le logement par lequel l'Etat et les communes devront assumer leurs responsabilités, notamment en élaborant des plans de développement pour la construction de logements.

Tout en maintenant les dispositifs d'aide à l'accession individuelle à la propriété, dont le coût augmente de près de 2 millions d'euros pour approcher les 70 millions d'euros, le Gouvernement entend au cours des années à venir prioritairement accélérer la construction de logements, et notamment de logements locatifs.

Au projet de budget pour 2006 les crédits couvrant l'allocation d'aides dans l'intérêt de la réalisation de logements locatifs par le Fonds pour le développement du logement et de l'habitat, les communes ainsi que par d'autres promoteurs ont été pratiquement doublés, passant de 10 millions à près de 20 millions d'euros. Quelque 30 % de cette hausse sont dus au relèvement des taux d'aide prévu par la loi du 8 novembre 2002 modifiant la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement.

Dans la même optique le Gouvernement a proposé la prorogation jusqu'en 2007, par l'article 3 de la loi budgétaire pour 2005, des mesures fiscales instaurées en 2002 et visant à stimuler la mise sur le marché et l'acquisition de terrains à bâtir et d'immeubles d'habitation.

#### **- Le développement des infrastructures sociales, médicales et familiales**

Au total le budget du département de la Famille et de l'Intégration s'élève à 1,23 milliards d'euros.

Les principales composantes de ce budget sont, au niveau des dépenses courantes, la participation de l'Etat aux allocations versées par la Caisse Nationale des Prestations Familiales (743 millions), le financement du Fonds National de Solidarité (200 millions), ainsi l'apport du secteur conventionné (141 millions) et au niveau des dépenses en capital, la dotation au profit du fonds des investissements socio-familiaux (60,5 millions).

Connaissent une évolution particulièrement importante les crédits destinés à financer le placement d'enfants jour et nuit qui passent de 40,1 millions en 2005 à 43,7 millions en 2006 (+ 9,0%). Il en est de même des crédits en vue de l'accueil sans hébergement d'enfants (foyers de jours, garderies et maisons-relais) qui s'élèveront en 2006 à 58,8 millions d'euros, budget courant et en capital confondus.

La participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services conventionnés pour personnes handicapées atteindra, quant à elle, 28,3 millions d'euros, soit + 6% par rapport à 2005.

Au total, le nombre de postes conventionnés dont l'Etat prend en charge le coût salarial, déduction faite le cas échéant des participations des usagers, s'élève pour 2006 à 2.180 unités.

Le budget du département de la Santé atteint en 2006 le montant de 114,1 millions d'euros, dépenses courantes et en capital.

Dans ce montant, relevons en particulier la dotation de 33 millions d'euros au profit du fonds des investissements hospitaliers, ceci notamment pour permettre le versement de la participation de l'Etat aux projets de nouvelles constructions d'hôpitaux récemment achevés ou en voie de réalisation (Hôpital Kirchberg, Clinique St. Louis à Ettelbrück, Clinique Dr Bohler).

La participation du Ministère de la Santé aux frais de fonctionnement du secteur conventionné oeuvrant principalement dans les domaines de la santé mentale extra-hospitalière ainsi que dans le domaine des maladies de la dépendance représente, avec 21,8 millions d'euros, une catégorie de dépenses particulièrement importante. Les postes conventionnés dans ces domaines s'élèveront en 2006 à 237 unités à plein temps.

#### **- Participation de l'Etat dans le financement de la Sécurité sociale: assurances maladie, maternité, pension, accidents et dépendance**

Rappelons que la progression des crédits de l'assurance maladie et de l'assurance pension est déterminée pour l'essentiel par l'évolution de la masse cotisable, qui constitue la base de calcul des contributions de l'Etat au financement de ces deux branches de la Sécurité sociale.

A noter que si la masse cotisable diffère de la masse salariale, il importe de noter que les deux grandeurs évoluent en parallèle. Les hypothèses qui ont été retenues pour l'estimation de ces crédits au budget de l'exercice 2006 sont respectivement de + 6,1 % et de + 6,4 % pour 2005 et 2006.

Alors que les hypothèses retenues comportent une hausse plutôt modérée des rémunérations cotisables moyennes, le facteur de progression déterminant est la reprise de la croissance de l'emploi en 2005 et en 2006.

La croissance totale des crédits prévus au titre des contributions de l'Etat au titre de l'assurance maladie et de l'assurance pension évolue toutefois entre 2005 et 2006 plus rapidement que la masse salariale, ceci en raison de la reprise de la progression de l'emploi en 2005, qui a dépassé les prévisions faites lors de l'établissement du projet de budget pour 2005.

En outre, afin d'équilibrer le budget de l'assurance maladie l'assemblée générale de l'UCM a relevé le taux de cotisation pour les prestations en nature de 5,1 % à 5,4 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005, ce qui a engendré une majoration de la participation de l'Etat pour 2005 de quelque 26 millions d'euros.

Pour ce qui est de l'assurance pension, il convient de signaler l'inscription d'un crédit de 5,3 millions d'euros dans l'intérêt de la prise en charge des majorations proportionnelles dues au titre du baby year (article 18.0.42.002), la réserve constituée auprès des caisses de pension par les cotisations versées par l'Etat jusqu'en 2001 au titre du baby year, réserve à l'aide de laquelle les majorations en cause ont été financées depuis 2002, étant épuisée à la fin de l'année 2005.

En second lieu il convient de relever que la participation de l'Etat dans le financement de l'assurance dépendance ainsi que des prestations de maternité accuse également une croissance très dynamique :

La participation de l'Etat au financement de l'assurance dépendance a été refixée pour l'exercice 2005 au niveau antérieur à 2004: soit à 45 % du total des dépenses.

Il ressort également des données actuellement disponibles que la progression des prestations mensuelles dépasse nettement celle de la valeur monétaire, ce qui signifie un accroissement de l'intensité des aides par bénéficiaire. La combinaison des taux de progression du nombre de bénéficiaires et des prestations dépasse celui de la masse cotisable, ce qui explique que le rythme d'accroissement de la participation de l'Etat est supérieur à celui des années antérieures.

Les prestations de maternité, qui sont intégralement financées par l'Etat, s'accroissent également sensiblement (+ 8,2 %). Pour ce qui est des prestations en espèces, cette évolution résulte de la progression plus rapide des dépenses au cours de l'exercice 2004 ainsi que plus particulièrement de celle des congés au titre de la dispense pour femmes enceintes. Pour ce qui est des prestations en nature, il faut mentionner le relèvement des forfaits « salle d'accouchement » et « journée d'hospitalisation ainsi que l'introduction d'un supplément d'honoraires médicaux en cas d'accouchements et d'anesthésies péridurales effectués la nuit ainsi que les dimanches et jours fériés.

En considération tant de l'accroissement extrêmement sensible des contributions susmentionnées que de la situation d'équilibre des régimes afférents, le Gouvernement a prévu de renoncer à sa participation aux frais d'administration des caisses de pension, de l'assurance accidents et du Centre commun de la sécurité sociale, ce à l'instar de ce qui a été décidé, dans le cadre de la réforme de l'assurance maladie en 1992. L'économie pour le budget de l'Etat de cette mesure peut être estimée à 17 millions par an.

En corollaire, ainsi que l'explique le commentaire de l'article 18 de la loi budgétaire, l'autonomie des gestionnaires des différents établissements publics se trouve renforcée, alors qu'ils peuvent déterminer dans le cadre de leurs budgets internes l'intégralité de leurs frais de gestion, sous réserve d'approbation de l'autorité tutélaire.

Dans le même contexte, et en vue d'augmenter la transparence de la présentation, les crédits prévus au titre des contributions de l'Etat au financement des assurances maladie, maternité, dépendance, pension et accidents ont été regroupés dans les sections:

- Section 17.5 : Assurances maladie
- Section 18.0 nouvelle : Assurance pension contributive
- Section 18.1 nouvelle : Assurance accidents

### **6) L'équilibre global du projet de budget**

En 2006, l'appel total de l'Etat au marché financier qui est envisagé par le Gouvernement s'élève à 500 millions. Ce montant sera affecté comme suit:

- un montant de 100 millions d'euros sera porté en recette au fonds du rail
- un montant de 100 millions d'euros sera porté en recette au fonds des routes
- un montant de 300 millions d'euros sera affecté au financement d'une partie des dépenses d'investissements qui figurent au budget proprement dit.



## C. Les aspects importants de la situation financière

### 1) Le compte provisoire de l'exercice 2004

#### I. Le budget définitif de l'exercice 2004

Rappelons que le budget de l'exercice 2004, tel qu'il a été arrêté par la loi du 20 décembre 2002, se présente globalement comme suit:

	Budget courant	Budget en capital	Budget total
Recettes . . . . .	6.242,7	149,8	6.392,5
Dépenses . . . . .	5.809,8	666,9	6.476,7
Excédents . . . . .	+432,9	-517,1	-84,2

*Note: Les chiffres du tableau sont exprimés en millions d'euros.*

Le budget voté de l'exercice 2004 a été modifié par la loi du 12 mai 2004 modifiant la loi du 1<sup>er</sup> mars 1973 autorisant le Gouvernement à accorder la garantie de l'Etat et une aide financière au profit de la « Société des Foires internationales à Luxembourg ».

L'article II de cette loi a ajouté au budget de l'exercice 2004 un article 50.0.81.031 nouveau, avec les libellé et crédit suivants:

50.0.81.031 Participation au capital de la Société Immobilière du Parc des expositions  
de Luxembourg S.A. .... 4.179.354.-

Le tableau ci-après résume l'incidence globale de cette disposition législative sur les chiffres agrégés du budget voté de l'exercice 2004:

	Budget voté 2004	Modifications	Budget définitif 2004
<b>Budget total</b>			
Recettes.....	6.392,6	0,0	6.392,6
Dépenses.....	6.476,7	4,2	6.480,9
Excédents.....	-84,1	-4,2	-88,3

*Note: Les chiffres du tableau sont exprimés en millions d'euros.*

#### II. Le compte de l'exercice 2004

Avant d'aborder l'examen des chiffres du compte de l'exercice 2004, il convient de relever que la croissance luxembourgeoise de l'année 2004 sera plus forte que prévue au moment de la mise au point du projet de budget pour 2005.

Rappelons à cet égard qu'après le ralentissement de la croissance en 2001 (+ 1,5% en volume), l'évolution du P.I.B. s'est de nouveau reprise pour atteindre dès 2002 le taux de 2,5% et de 3,9% en 2003. D'après les prévisions actuelles du STATEC, le P.I.B. progressera en volume de 4,5% en 2004.

Au niveau des différentes branches d'activité, l'accélération de la croissance s'est matérialisée de manière contrastée. Les services financiers, les services aux entreprises, l'industrie, les transports et les communications ont

le plus contribué à la croissance. En revanche, les domaines de la construction, de l'Horeca et du commerce de détail semblent être restés en marge de cette expansion.

Globalement, l'inflation a été relativement modérée sur l'ensemble de l'année 2004 (+2,2%) notamment en considération de la croissance permanente des prix du pétrole. L'emploi a progressé tout au long de l'année 2004. L'emploi intérieur total a ainsi progressé de près de 7.500 personnes ou de 2,5% en 2004. Les grandes branches particulièrement dynamiques qui ont affiché une croissance supérieure à la moyenne, ont été la construction, l'Horeca, les transports et communications, les services aux entreprises, les services non-marchands et les services aux particuliers. La répartition des nouveaux emplois créés s'est faite, comme par le passé, à raison de 1/3 pour les résidents et 2/3 pour les frontaliers. Le chômage afficherait en moyenne annuelle un taux de 4,2% en 2004.

Le tableau ci-après retrace l'évolution des recettes et des dépenses budgétaires entre 1999 et 2004 avant l'affectation des éventuelles plus-values de recettes.

Exercice	Dépenses budgétaires	Recettes budgétaires	Solde	Taux de variation solde
1999 . . . . .	4.421	4.976	554	-
2000 . . . . .	4.923	5.685	762	38%
2001 . . . . .	5.557	5.709	152	-80%
2002 . . . . .	6.141	6.200	59	-61%
2003 . . . . .	6.484	6.564	79	34%
2004 . . . . .	6.664	6.735	71	-10%

*Note: Les montants sont indiqués en millions d'euros*

Ainsi qu'il ressort de ce tableau le solde budgétaire avant affectation des plus-values de recettes a très sensiblement diminué à partir de 2001 pour s'établir à 71 millions à la fin de l'exercice 2004.

Le détail du compte provisoire de l'exercice 2004 se présente comme suit par rapport au budget définitif pour le même exercice:

	Budget définitif 2004	Compte provisoire 2004	Plus-ou moins-values
<b>Budget courant</b>			
Recettes . . . . .	6 242,7	6 618,8	+ 376,1
Dépenses . . . . .	5 809,8	5 968,2	+ 158,4
Excédents . . . . .	+ 432,9	+ 650,6	+ 217,7
<b>Budget en capital</b>			
Recettes . . . . .	149,9	116,0	- 33,9
Dépenses . . . . .	671,1	920,9	+ 249,8
Excédents . . . . .	-521,2	-804,9	- 283,7
<b>Budget total</b>			
Recettes . . . . .	6 392,6	6 734,8	+ 342,2
Dépenses . . . . .	6 480,9	6 889,1	+ 408,2
Excédents . . . . .	- 88,3	- 154,3	- 66,0

*Note: Les chiffres du tableau sont exprimés en millions d'euros.*

Afin de pouvoir analyser en connaissance de cause les différences entre les chiffres du compte provisoire de l'exercice 2004 et ceux du budget voté pour le même exercice, il importe de faire abstraction des dotations supplémentaires qui ont été allouées en cours d'exercice aux principaux fonds spéciaux de l'Etat.

	Budget voté 2004	Dotations supplémentaires	Compte provisoire
Fonds de la coopération au développement. ....	98,1	+10,0	108,1
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture .....	16,0	+20,5	36,5
Fonds des routes .....	0,0	+70,0	70,0
Fonds du rail .....	0,0	+50,0	50,0
Fonds de la dette publique .....	5,0	+75,0	80,0
<b>Total</b> .....	-	+225,5	-

*Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros*

Si l'on fait abstraction de ces dotations supplémentaires, le compte de l'exercice se présente comme suit par rapport au budget voté de ce même exercice.

Ces dotations ont notamment été motivées par le souci de maintenir intacte notre capacité d'endettement.

	Budget définitif 2004	Compte provisoire 2004	Plus- ou moins-values
<b>Budget total</b>			
Recettes .....	6.392,6	+ 6.734,8	-342,2
Dépenses .....	6.480,9	+ 6.663,6	-182,7
Excédents .....	- 88,3	+ 71,2	- 159,5

*Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros*

### Les principales plus-values ou moins-values de recettes

Le tableau ci-après résume l'origine des principales plus-values et moins-values de recettes qui ont été réalisées au cours de l'exercice 2004:

Article	Libellé	Budget 2004	Compte provisoire 2004	plus-values
64.0.37.000	Impôt sur le revenu des collectivités	1.100	1.069	-31
64.0.37.010	Impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette ...	240	299	+ 59
64.0.37.011	Impôt sur le revenu retenu sur les traitements et salaires .....	1.245	1.330	+ 85
64.0.37.020	Impôt retenu sur les revenus de capitaux	125	143	+ 18
64.0.37.021	Impôt sur la fortune .....	100	134	+ 34
64.2.10.010	Recettes diverses non ventilées .....	24	3	-21
64.5.36.010	Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise .....	855	942	+ 87

Article	Libellé	Budget 2004	Compte provisoire 2004	plus-values
64.5.36.011	Droits d'accises autonomes luxembourgeois sur certaines huiles minérales	120	133	+ 13
64.6.36.000	Taxe sur la valeur ajoutée (nette) .....	1.370	1.422	+ 51
64.6.36.032	Taxe d'abonnement sur les titres de sociétés	375	411	+ 36
64.6.36.050	Droits d'enregistrement .....	128	143	+ 15
65.7.38.000	Recettes diverses provenant de la gestion de la trésorerie .....	0	10	+ 10
Divers	Autres plus-values de recettes .....	-	-	- 13
	Total	6.393	6.735	342

*Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros*

Ainsi qu'il ressort de ce tableau, ce sont les recettes suivantes qui ont enregistré les variations les plus importantes:

- article 64.5.36.010 "Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'UEBL en matière de droits de douane et d'accises";
- article 64.0.37.011 "Impôt retenu sur traitements et salaires" +85 millions d'euros;
- article 64.0.37.010 "Impôt fixé par voie d'assiette" +59 millions d'euros;
- article 64.6.36.000 "Taxe sur la valeur ajoutée": +51 millions d'euros;
- article 64.6.36.032 "Taxe d'abonnement sur les titres de sociétés": +36 millions d'euros;
- article 64.0.37.000 "Impôt sur le revenu des collectivités": -31 millions d'euros;

#### Les principales plus-values ou moins-values de dépenses

Le tableau ci-après indique les principales plus-values et moins-values de dépenses qui ont été effectuées au titre de l'exercice 2004:

Article	Libellé	Budget 2004	Compte général 2004	Variation
01.7.93.000	Alimentation du fonds de la coopération au développement .....	98,1	108,1	+ 10,0
08.0.11.310	Traitements et pensions des fonctionnaires .....	11,2	0,0	- 11,2
08.1.93.000	Alimentation du fonds des pensions .....	235,0	255,1	+ 20,1
09.1.93.000	Alimentation du fonds communal de dotation financière .	270,5	295,8	+ 25,4
11.0.43.000	Frais du personnel enseignant: remboursement de la part de l'Etat .....	12,0	38,6	+ 26,6
11.1.11.000	Traitements des fonctionnaires .....	269,9	262,2	- 7,7
12.1.33.031	Particip. de l'Etat aux frais de fonct. des services conventionnés pour personnes handicapées .....	7,8	23,4	+ 15,6
12.1.33.032	Particip. de l'Etat aux frais de fonct. des services d'accompagnement socio-pédagogique de la personne handicapée ; participation financière forfaitaire .....	7,8	0,0	- 7,8
12.1.33.033	Particip. de l'Etat aux frais de fonct. des services d'accompagnement socio-pédagogique de la personne handicapée; participation financière classique .....	7,8	0,0	- 7,8
12.3.33.012	Prise en charge, entretien et encadrement de demandeurs d'asile .....	10,0	16,6	+ 6,6
12.4.42.010	Dotation du fonds national de solidarité .....	34,9	48,0	+ 3,1
17.5.42.003	Particip. de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en nature .....	415,0	425,2	+ 10,2
17.6.42.000	Particip. de l'Etat au financement de l'assurance dépendance .....	90,0	112,6	+ 22,6
18.8.42.000	Particip. des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance pension: cotisations .....	774,9	804,5	+ 29,6
19.1.31.056	Contributions à des actions de diminution du coût de certains moyens de production de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture .....	1,6	7,9	+ 6,4

Article	Libellé	Budget 2004	Compte général 2004	Variation
22.4.12.089	Travaux d'adaptation dans des immeubles loués par l'Etat	0,9	11,5	+ 10,6
23.2.34.091	Transports effectués dans l'intérêt des élèves handicapés physiques .....	14,4	20,1	+ 5,7
35.0.71.040	Acquisition auprès du secteur des admin. pub. d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat .....	3,0	25,6	+ 22,6
35.0.71.050	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des admin. pub. d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat .....	8,0	35,7	+ 27,7
36.0.91.005	Alimentation du fonds de la dette publique: amortissements .....	5,0	80,0	+ 75,0
40.5.64.000	Participation de l'Etat aux frais d'invest. des établis. privés d'enseignement préscolaire, primaire et postprimaire .....	0,5	11,7	+ 11,2
45.1.53.000	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie .....	2,0	29,5	+ 27,5
49.1.93.000	Alimentation du fonds d'orientation éco. et soc. pour l'agriculture.....	16,0	36,5	+ 20,5
50.0.51.043	Application de la loi du 22 décembre 2000 ayant pour objet le développement économique de certaines régions du pays: subventions en capital à l'investissement et à la création d'emplois .....	20,0	12,4	- 7,6
52.2.93.000	Alimentation du fonds des routes .....	0,0	70,0	+ 70,0
53.3.93.000	Alimentation du fonds du rail .....	0,0	50,0	+ 50,0
Divers	Autres plus ou moins-values	-	-	- 56,5
	<b>Total</b>	<b>6.480,9</b>	<b>6.889,1</b>	<b>+ 408,2</b>

*Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros*

## 2) Le budget de l'exercice 2005

a) **Le budget voté pour 2005** tel qu'il a été arrêté par la loi du 21 décembre 2004 se présente globalement comme suit:

	Budget courant	Budget en capital	Budget total
Recettes .....	6.828,7	73,8	6.902,5
Dépenses .....	6.285,4	706,1	6.991,5
Excédents .....	543,3	-632,3	-89,0

*Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.*

Le budget voté de l'exercice 2005 a été modifié par la loi du 21 août 2005 relatif à l'accord salarial au profit de la fonction publique.

L'article II de cette loi a modifié la loi du 21 décembre 2004 concernant le budget des recettes et dépenses de l'Etat pour l'exercice 2005 en y ajoutant des dépenses additionnelles pour un montant total de:

Article 08.0.11.310	Traitements et pensions des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers de l'Etat .....	+ 14.149.426 euros
Article 08.0.33.002	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par l'Etat .....	+ 1.435.000 euros
Article 08.0.12.350	Participation aux frais de certaines catégories de personnel notamment des communes et de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois .....	+ 2.098.000 euros
	<b>Total .....</b>	<b>+ 17.682.426 euros</b>

Le tableau ci-après résume l'incidence globale de ces dispositions législatives sur les chiffres agrégés du budget voté de l'exercice 2005:

	Budget voté 2005	Modification	Budget définitif 2005
<b>Budget courant</b>			
Recettes .....	6 828,7	0,0	6 828,7
Dépenses.....	6 285,4	17,7	6 303,1
Excédents.....	543,3	-17,7	+ 525,6
<b>Budget en capital</b>			
Recettes.....	73,8	0,0	73,8
Dépenses.....	706,1	0,0	706,1
Excédents.....	-632,3	0,0	-632,3
<b>Budget total</b>			
Recettes.....	6 902,5	0,0	6 902,5
Dépenses.....	6 991,5	17,7	7 009,2
Excédents.....	-89,0	-17,7	-106,7

#### b) Les tendances de l'évolution budgétaire en 2005

Le solde global de l'exécution du budget de l'Etat, y non compris les opérations des fonds spéciaux s'établit à -481,1 millions à la fin du premier semestre 2005.

#### Dépenses

A l'échéance des six premiers mois de l'exercice budgétaire 2005, les dépenses totales s'établissent à 3.729,0 millions, ce qui représente 53% de l'ensemble des dépenses figurant au budget voté de 2005. Il convient quand même de relever que dans ce chiffre se retrouve aussi pour le mois de mai l'ensemble de la dotation du fonds des pensions qui est de 260 millions.

Ces dépenses peuvent être ventilées en dépenses courantes (3.423,9 millions) et en dépenses en capital (305,2 millions).

En comparant l'exécution budgétaire au 1er semestre 2005 avec l'exécution budgétaire au 1er semestre 2004, on constate que le taux d'exécution du budget des dépenses s'élève à 54 %, ce qui correspond quasi exactement au taux de l'exercice 2005 (53,3 %).

Pour ce qui est de l'évolution des différentes catégories de dépenses, il convient de relever tout d'abord que les transferts de revenus à la sécurité sociale se chiffrent à 1.403 millions d'euros à l'issue des six premiers mois de l'exercice budgétaire 2005 et constituent donc le poste de dépenses le plus important. Pour l'ensemble de la période sous revue, les transferts à la sécurité sociale représentent 55% du montant correspondant inscrit au budget voté de 2005 et 38% de l'ensemble des dépenses effectuées jusque fin juin 2005. En 2004, le total des transferts à la sécurité sociale se chiffrait à 1.293 millions d'euros, représentant 55% des dépenses inscrites pour cette catégorie de dépenses au budget de l'exercice 2004 et 38% de l'ensemble des dépenses prévues au budget de 2004.

Pour ce qui est des dotations au profit des fonds spéciaux qui constituent également un poste de dépenses important il convient de noter que les dotations au profit des fonds spéciaux atteignent 905 millions d'euros à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2005 et représentent donc quelque 76% de l'ensemble des dotations inscrites au budget voté de 2005. A la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2004, le montant total de ces dotations a atteint le chiffre de 733 millions, correspondant à 69% de l'ensemble des dotations inscrites au budget voté 2005 et 21% de l'ensemble des dépenses effectuées lors du premier semestre 2004.

A cet égard, il est important de noter que si les dotations au profit des fonds spéciaux avaient été liquidées à raison de 1/12<sup>ème</sup> par mois, le solde à la fin du 1<sup>er</sup> semestre serait de -171 millions.

### Recettes

Pour ce qui est de l'exécution du budget des recettes il y a lieu de relever qu'au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2005 des recettes totales pour un montant de 3.248 millions ont été enregistrées.

Les recettes les plus importantes ont été encaissées pendant le premier semestre au titre de l'impôt sur les traitements et salaires (759,7 millions contre 693 millions pour la même période de 2004). Le second encaissement le plus important se retrouve au niveau de la TVA, (737 millions contre 802 millions lors du premier semestre 2004). L'impôt sur le revenu des collectivités a généré des recettes de 481, 4 millions lors des 6 premiers mois de 2005 (438,7 millions lors du premier semestre 2004). Alors que les recettes communes au niveau de l'UEBL atteindraient le montant de 451,7 millions au premier semestre 2006, un montant de 297,8 millions a été encaissé pour la même période en 2005. Au niveau de la taxe d'abonnement, on enregistre une progression de 14% par rapport aux recettes du premier semestre 2004 (228,1 millions en 2005 par rapport à 199,9 millions en 2004). Enfin, parmi les recettes majeures, il convient encore de relever que l'impôt sur le revenu des personnes physiques a atteint le total de 160 millions lors du premier semestre 2005 contre seulement 141,9 millions au premier semestre 2004.

Dans l'interprétation de ces chiffres, il importe d'insister sur le fait que les recettes fiscales ne se répartissent pas nécessairement de manière linéaire sur les 12 mois de l'année.

C'est ainsi qu'au niveau de la part du Grand-Duché dans les recettes communes UEBL en matière de droits de douane et accises, le décompte avec la Belgique s'effectue en fin d'exercice budgétaire de sorte que des variations importantes peuvent se produire à la fin de l'année.

Une prudence identique s'impose notamment dans le domaine de la TVA. En effet après encaissement de la TVA brute, des versements mensuels au profit de l'Union Européenne au titre des ressources propres et de la contribution PNB sont effectués à titre d'avances. Ce système implique donc que des rectifications plus ou moins importantes doivent être effectuées en fin d'exercice.

## 3) Les tendances structurelles de la dette de l'Etat

### I. Les tendances globales de la dette de l'Etat

Le tableau synoptique reproduit ci-après montre les tendances et la structure de la dette de l'Etat au cours de la période 1996–2004 :

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
<u>Dette à long terme</u>									
- Dette extérieure .	2,5	1,5	43,7	42,8	42,7	42,7	44,5	43,4	0,0
- Dette intérieure	536,9	610,2	662,3	654,8	654,7	654,6	597,9	392,1	392,1
	539,4	611,7	706,0	697,6	697,4	697,3	642,4	435,5	392,1
<u>Bons du Trésor</u>									
- Intérieurs . . . . .	1,2	1,2	1,2	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6
- Extérieurs . . . . .	137,1	153,9	17,5	16,4	15,6	15,0	13,3	16,7	27,6
	138,3	155,1	18,7	17,1	16,3	15,7	13,9	17,3	28,2

Notes: - Les chiffres sont exprimés en millions d'euros.  
- Chiffres définitifs pour 1996 – 2004.

Le tableau ci-après présente l'évolution de la dette de l'Etat, exprimée par rapport au P.I.B.

Exercice	PIB	Dettes brute à long terme	Dettes brute sur PIB	Provisions	Dettes nette à long terme	Dettes nette / PIB
1995	13.215	395	3,0%	71	324	2,5%
1996	13.928	539	3,9%	100	439	3,2%
1997	15.491	612	3,9%	253	359	2,3%
1998	17.007	706	4,2%	326	380	2,2%
1999	18.739	698	3,7%	380	317	1,7%
2000	21.279	698	3,3%	349	349	1,6%
2001	22.020	697	3,2%	388	310	1,4%
2002	22.805	642	2,8%	320	323	1,4%
2003	23.956	435	1,8%	172	263	1,1%
2004	25.664	392	1,5%	207	185	0,7%

Rappelons qu'à partir de 1994 les budgets successifs, y compris le budget voté de 1997, prévoyaient annuellement un recours à l'emprunt de 99,2 millions d'euros dont 24,8 millions pour le budget proprement dit et 74,4 millions pour le financement des dépenses du Fonds des routes (le produit de ces derniers emprunts étant directement porté en recette au profit de ce fonds spécial).

En 1997, des emprunts pour un montant de 94,5 millions d'euros ont été émis.

Dans ce contexte, il convient également de rappeler que conformément aux dispositions de la loi du 28 mars 1997, l'Etat a repris pour un montant total de 106,6 millions d'euros des emprunts émis par la S.N. des C.F.L., ce, avec effet au 1er janvier 1998 (dettes intérieure: +59,7 millions; dettes extérieure: + 43,6 millions).

Le Gouvernement n'a plus procédé à l'émission d'emprunts nouveaux depuis l'exercice budgétaire 1998. Grâce à cette politique volontariste de réduction de l'endettement, le montant total de la dette de l'Etat exprimé par rapport au PIB a pu être ramené de 4,16% à la fin de l'année 1998 à 2,95% à la fin de l'année 2002.



## D. L'évolution du budget des recettes

### 1) L'évolution du total des recettes budgétaires

Le projet de budget des recettes pour l'exercice 2006 se présente comme suit par rapport au compte provisoire de l'exercice 2004 et au budget définitif pour l'exercice 2005.

	Compte provisoire 2004	Budget définitif 2005	Projet de budget 2006	Variation	
				en milliers	en %
Recettes courantes . . . . .	6.618.749,6	6.828.678,0	7.223.692,0	+ 395.014,0	+ 5,78
Recettes en capital . . . . .	116.042,2	73.788,7	104.342,8	+ 30.554,1	+ 41,41
Recettes totales . . . . .	6.734.791,8	6.902.466,7	7.328.034,8	+ 425.568,1	+ 6,17

**Note** : Les chiffres sont exprimés en milliers d'euros

Les prévisions de recettes courantes pour l'exercice 2006 se basent sur les données économiques et financières connues au moment de l'établissement du projet de budget; elles tiennent compte des développements conjoncturels pendant l'année en cours ainsi que des perspectives économiques pour l'année à venir.

### 2) Le regroupement économique des recettes

Le tableau synoptique ci-après fournit le regroupement économique des recettes du compte de l'exercice 2004, du budget voté pour 2005 ainsi que du projet de budget pour 2006.

	Compte général 2004	Budget voté 2005	Projet de budget 2006
<b>1. Impôts directs</b> . . . . .	3.079.947,8	3.205.720,0	3.652.080,0
Impôt général sur le revenu . . . . .	2.841.731,8	2.996.500,0	3.346.500,0
Impôt fixé par voie d'assiette . . . . .	298.900,5	350.000,0	385.000,0
Impôt sur le revenu des collectivités . . . . .	1.068.593,5	1.125.000,0	1.250.000,0
Impôt retenu sur les traitements et salaires . . . . .	1.330.043,0	1.400.000,0	1.570.000,0
Impôt retenu sur les revenus de capitaux . . . . .	142.834,7	120.000,0	140.000,0
Impôt concernant les contribuables non résidents . . . . .	1.360,2	1.500,0	1.500,0
Impôt sur la fortune . . . . .	133.516,7	100.000,0	100.000,0
Impôts de solidarité . . . . .	86.292,5	91.770,0	102.130,0
Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes . . . . .	11.789,4	11.000,0	12.000,0
Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents) . . . . .	-	-	45.000,0
Retenue libératoire nationale sur les intérêts . . . . .	-	-	40.000,0
Autres impôts directs . . . . .	6.617,5	6.450,0	6.450,0

	<i>Compte général 2004</i>	<i>Budget voté 2005</i>	<i>Projet de budget 2006</i>
<b>2. <u>Impôts indirects</u> .....</b>	<b>3.210.280,5</b>	<b>3.312.227,8</b>	<b>3.173.924,9</b>
<i>Taxe sur les véhicules automoteurs .....</i>	<i>30.312,3</i>	<i>34.000,0</i>	<i>34.000,0</i>
<i>Part dans les recettes communes de l'U.E.B.L. ....</i>	<i>942.068,9</i>	<i>903.110,0</i>	<i>915.000,0</i>
<i>Droits d'enregistrement .....</i>	<i>142.755,8</i>	<i>130.000,0</i>	<i>150.000,0</i>
<i>Droits d'hypothèques .....</i>	<i>13.314,0</i>	<i>11.000,0</i>	<i>14.000,0</i>
<i>Taxe sur la valeur ajoutée .....</i>	<i>1.421.513,8</i>	<i>1.588.869,6</i>	<i>1.352.289,7</i>
<i>Taxe sur les assurances .....</i>	<i>32.881,2</i>	<i>30.000,0</i>	<i>28.000,0</i>
<i>Taxe d'abonnement sur les titres de sociétés .....</i>	<i>410.569,5</i>	<i>405.000,0</i>	<i>460.000,0</i>
<i>Autres impôts indirects .....</i>	<i>216.864,9</i>	<i>210.248,2</i>	<i>220.635,2</i>
<b>3. <u>Autres recettes</u> .....</b>	<b>444.563,5</b>	<b>384.518,9</b>	<b>502.029,9</b>
<i>Intérêts de fonds en dépôt .....</i>	<i>67.805,4</i>	<i>75.000,0</i>	<i>70.000,0</i>
<i>Droits de timbre .....</i>	<i>11.803,6</i>	<i>11.000,0</i>	<i>12.000,0</i>
<i>Autres recettes .....</i>	<i>364.954,5</i>	<i>298.518,9</i>	<i>420.029,9</i>
<b>Recettes budgétaires .....</b>	<b>6.734.791,8</b>	<b>6.902.466,7</b>	<b>7.328.034,8</b>

*Note : Les chiffres sont exprimés en milliers d'euros*

### **3) Le produit présumé des principaux impôts directs**

#### **A) Impôt général sur le revenu**

Les tableaux suivants font ressortir pour les différentes catégories de cet impôt d'une part, les recettes effectives encaissées pendant une série de quatre exercices clos (exercices 2000 à 2004) ainsi que les recettes du budget définitif pour 2005 et, d'autre part, les recettes réalisées au cours des six premiers mois des exercices 2001 à 2005.

	<i>Exercices entiers</i>				
	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>
<i>a) Assiette . . . . .</i>	<i>255,0</i>	<i>240,0</i>	<i>282,4</i>	<i>298,9</i>	<i>350,0</i>
<i>b) Salaires . . . . .</i>	<i>1.200,6</i>	<i>1.155,0</i>	<i>1.190,5</i>	<i>1.330,0</i>	<i>1.400,0</i>
<i>c) Collectivités . . . . .</i>	<i>1.124,0</i>	<i>1.199,0</i>	<i>1.311,1</i>	<i>1.068,6</i>	<i>1.125,0</i>
<i>d) Capitaux . . . . .</i>	<i>90,9</i>	<i>95,0</i>	<i>130,8</i>	<i>142,8</i>	<i>120,0</i>
<i>e) Non-résidents . . . . .</i>	<i>1,9</i>	<i>2,2</i>	<i>1,3</i>	<i>1,4</i>	<i>1,5</i>
<b>Total . . . . .</b>	<b>2.672,4</b>	<b>2.691,2</b>	<b>2.916,1</b>	<b>2.841,7</b>	<b>2.996,5</b>
	<i>Premiers semestres</i>				
	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>
<i>a) Assiette . . . . .</i>	<i>124,8</i>	<i>123,3</i>	<i>138,2</i>	<i>141,9</i>	<i>160,8</i>
<i>b) Salaires . . . . .</i>	<i>661,8</i>	<i>595,2</i>	<i>618,7</i>	<i>693,0</i>	<i>759,7</i>
<i>c) Collectivités . . . . .</i>	<i>454,8</i>	<i>516,0</i>	<i>504,6</i>	<i>438,7</i>	<i>481,4</i>
<i>d) Capitaux . . . . .</i>	<i>75,8</i>	<i>84,1</i>	<i>96,2</i>	<i>104,2</i>	<i>99,3</i>
<i>e) Non-résidents . . . . .</i>	<i>1,1</i>	<i>1,0</i>	<i>1,1</i>	<i>1,4</i>	<i>1,7</i>
<b>Total . . . . .</b>	<b>1.318,4</b>	<b>1.319,6</b>	<b>1.358,8</b>	<b>1.379,2</b>	<b>1.502,8</b>

Note: Les chiffres sont exprimés en millions d'euros

Les encaissements de ces recettes ne se répartissent pas proportionnellement sur les 12 mois de l'année, de sorte qu'il convient de procéder à un examen détaillé des produits comptabilisés au cours du premier semestre avant de tirer des conclusions définitives au sujet de l'évolution future des différentes catégories de l'impôt sur le revenu.

Par rapport aux prévisions budgétaires de l'exercice 2004, le résultat global des recettes provenant des impôts directs a dégagé une plus-value de l'ordre de 166 millions euros. Ce résultat est imputable à l'impôt retenu sur les traitements et salaires (+ 85 millions euros) et à l'impôt fixé par voie d'assiette (+ 58 millions euros). Le produit de l'impôt sur le revenu des collectivités a toutefois enregistré une moins-value de 31 millions par rapport aux chiffres du budget de l'exercice 2004.

#### **a) Impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette**

Dans l'analyse de l'évolution du produit de cet impôt, il importe de noter que le tarif de l'impôt sur le revenu a connu une réduction substantielle à la suite des réformes tarifaires de 2001 et de 2002. Au total, ces deux adaptations tarifaires ont entraîné pour l'année d'imposition 2002 un déchet fiscal estimé à 670 millions euros par rapport à l'année 2000. Ces réductions d'impôt se sont répercutées sur l'impôt sur le revenu fixé par voie d'assiette, à partir des exercices budgétaires 2002 et 2003.

Les recettes qui sont encaissées au titre de l'impôt fixé par voie d'assiette se composent en majeure partie des avances versées par les contribuables. Ainsi, en 2004, sur un total de quelque 306,6 millions euros de recettes (Impôt de solidarité compris), le montant total des avances s'est élevé à 254,9 millions euros, soit à 83,2%, du produit total.

En raison de l'évolution favorable de la situation économique engendrant notamment des revenus locatifs plus importants et des bénéficiaires au titre des professions libérales en progression, le produit de cet impôt devrait évoluer favorablement en 2005 et 2006. Un autre effet constitue le nombre de plus en plus élevé de ménages à deux revenus.

Pour ce qui est des soldes d'impôt, il faut constater que les montants qui sont à percevoir au titre des années d'imposition antérieures à l'exercice budgétaire constituent au total quelque 20% des recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette.

Les soldes d'impôt connaissent actuellement un rythme de croissance qui évolue parallèlement à la progression globale de cet impôt

En conclusion, le produit à encaisser au titre de cet impôt en 2006 peut être estimé à quelque **385** millions d'euros.

## **b) Impôt sur le revenu des collectivités**

Ainsi qu'il ressort du tableau ci-avant, le produit de cet impôt s'est élevé à 1.124,0 millions d'euros en 2001. L'exercice 2001 fut ainsi marqué par une croissance des recettes de l'impôt sur le revenu des collectivités de 11,4 %. Tout en étant encore très élevée, la croissance en 2000 de cet impôt n'a toutefois pu être égalée.

En 2002 et ce malgré le ralentissement de l'économie et en tenant compte de la réforme fiscale (réduction du taux de l'impôt de 30 % à 22 %) dont le déchet fiscal fut évalué à 50 millions d'euros au titre de l'exercice 2002, le niveau des recettes de l'impôt sur le revenu des collectivités est resté élevé en raison de l'encaissement de soldes d'impôt très importants.

En 2004, malgré l'encaissement de soldes d'impôts conséquents, la prévision budgétaire de 1.100 millions d'euros n'a pu être atteinte. L'impôt sur le revenu des collectivités a enregistré une moins-value de 31 millions d'euros pour atteindre un niveau de 1.311 millions.

Tel sera, d'après les prévisions actuelles, également le cas en 2004. Pour cet exercice, l'Administration des contributions table en effet sur une moins-value de quelque 50 à 75 millions d'euros.

Compte tenu notamment des perspectives d'évolution de la conjoncture économique et de certaines recettes exceptionnelles, une prévision de 1.250,0 millions s'avère appropriée pour l'exercice 2005.

## **c) Impôt retenu à la source sur les traitements et salaires**

Globalement la progression du produit de cet impôt s'explique par l'augmentation du nombre des travailleurs salariés et des pensionnés, par l'accroissement réel des salaires et pensions ainsi que par la hausse de l'échelle mobile des salaires. La masse des rémunérations qui sont soumises à l'impôt retenu sur les traitements et salaires constitue un ensemble très hétérogène de sorte que les variations annuelles du produit de cet impôt ne permettent pas de tirer des conclusions probantes sur l'évolution des revenus et des impôts individuels. En vue de la détermination du produit de cet impôt, il importe également de tenir compte des différentes mesures d'allègement de la fiscalité des personnes physiques que le Gouvernement a mises en œuvre ces dernières années.

Dans l'analyse des chiffres du tableau ci-avant, il importe de noter que les réductions d'impôt découlant des réformes tarifaires de 2001 et 2002 avaient été estimées à quelque 150 millions d'euros pour l'exercice budgétaire 2002.

La recette en provenance de la retenue à la source sur les traitements et salaires a bien résisté à ces importantes réductions d'impôt.

En 2003 la recette totale a connu une progression de 5,6 % et en 2004 une progression de 12%.

Cette bonne tenue s'explique par les chiffres du marché de l'emploi et par l'évolution de la masse salariale.

En 2005 et 2006, l'évolution du produit de cet impôt sera notamment influencée par l'échéance de 2 tranches indiciaires en 2005 et 2006, par l'accord salarial dans la fonction publique et par les hausses des allocations non périodiques dans le secteur financier au sens large.

En revanche, certains facteurs auront tendance à freiner cette évolution. Il s'agit notamment de la régression de l'emploi dans les banques, de l'aménagement du temps de travail et de la stagnation relative des salaires.

En 2004 la recette de l'impôt sur les traitements et salaires a progressé de quelque 11,71%.

Compte tenu de ces facteurs d'évolution, une prévision de recettes de **1.570** millions a été inscrite au projet de budget pour 2006.

#### d) Impôt retenu sur les revenus de capitaux

Parmi les éléments relevant de la catégorie des revenus de capitaux et soumis à cette imposition, ce sont les dividendes, pour lesquels le taux de retenue est de 25 %, qui déterminent essentiellement le produit de cet impôt. Les fluctuations conjoncturelles influencent le rendement annuel de la retenue à la source sur les revenus de capitaux au même titre, mais dans une bien moindre mesure que le produit de l'impôt sur le revenu des collectivités. Pour un exercice déterminé, le niveau de la recette en question dépend largement de la marche des affaires dans les divers secteurs économiques au cours de l'année précédente.

A partir de l'exercice 1994 la recette de l'impôt sur le revenu des capitaux a connu une forte progression malgré les conséquences de l'introduction en 1991 de la directive européenne concernant le régime fiscal des sociétés mères et filiales.

En tenant compte des recettes probables de l'exercice 2005 et en tenant compte de la volatilité importante de cet impôt notamment à cause du nombre restreint de contribuables, une prévision de **140 millions d'euros** paraît appropriée pour l'exercice 2006.

\* \* \*

#### B) Impôt sur la fortune

Notons tout d'abord que la majeure partie des recettes provient des collectivités industrielles, commerciales ou financières. Ce sont les capitaux investis nets des entreprises qui contribuent pour une part prépondérante au produit de cet impôt, tandis que les fortunes privées n'interviennent que pour une proportion assez faible, en raison surtout de la valeur unitaire très avantageuse mise en compte en vue de la fixation de l'impôt sur la fortune concernant les immeubles.

Au cours des 3 dernières années le produit de cet impôt a évolué comme suit:

<i>Exercice</i>	<i>Produit</i>	<i>Variation</i>
2002 . . . . .	159,6	+ 6,0%
2003 . . . . .	154,1	-3,4%
2004 . . . . .	133,5	-

Note: Les chiffres sont exprimés en millions d'euros

Compte tenu du fait que le Gouvernement propose d'introduire une retenue libératoire sur les intérêts pour les résidents et d'abolir l'impôt sur la fortune pour les personnes physiques, une recette de **100 millions d'euros** a été inscrite au projet de budget pour l'exercice 2006.

#### C) Impôts de solidarité

Les impôts de solidarité - qui sont prélevés au moyen de majorations de l'impôt sur le revenu des collectivités et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (impôt fixé par voie d'assiette et impôt retenu sur les traitements et salaires) - ont été introduits par la loi modifiée du 30 juin 1976 portant entre autres création d'un fonds pour l'emploi.

Rappelons que les taux de ce prélèvement fiscal supplémentaire ont été refixés en dernier lieu par la loi du 17 juin 1994 fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises.

Pour les collectivités ce taux s'élève actuellement à 4 % et pour les personnes physiques à 2,5 %.

#### D) Retenue libératoire nationale sur les intérêts

Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2006, il est introduit une retenue à la source libératoire sur les revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts effectués au Luxembourg en faveur de bénéficiaires effectifs, personnes physiques, qui sont résidents au Luxembourg, sans être des résidents fiscaux d'un autre Etat.

Au niveau de l'Etat, les recettes budgétaires provenant de l'impôt sur la fortune des personnes physiques s'élèvent actuellement à quelque 22 millions d'euros par année d'imposition, tandis que la part des recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques relative aux intérêts peut être évaluée à 13 millions d'euros par an. Ces moins-values de 35 mio. d'euros seront contrebalancées par des recettes qui s'élèveront à 50 millions d'euros par an. Il faut évidemment s'attendre à ce qu'une partie des contribuables qui disposent de placement élevés sur les comptes d'épargne et d'un important portefeuille d'obligations, vont se laisser tenter par de nouveaux produits défiscalisés, ou au moins sans retenue à la source, offerts par le secteur financier.

La recette attendue de ce nouvel impôt est estimée à **40 millions** d'euros pour 2006.

#### **E) Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)**

La loi du 21/06/2005 transposant en droit luxembourgeois la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 du Conseil de l'Union européenne en matière de fiscalité des revenus de l'épargne a introduit une retenue à la source sur les intérêts effectués au Luxembourg en faveur de bénéficiaires effectifs, personnes physiques qui sont des résidents fiscaux d'un autre Etat membre de l'Union européenne.

Le Luxembourg conserve 25% de la recette prélevée et en transfère 75% à l'Etat membre de l'Union européenne de résidence du bénéficiaire. L'ensemble des recettes perçues est comptabilisé au niveau de l'article 59 du budget des recettes pour ordre et transféré par l'intermédiaire de l'article 59 du budget des dépenses pour ordre à concurrence de 25% à l'article du budget des recettes.

En l'absence de données précises au sujet de la masse imposable, l'estimation du produit de cette recette s'avère très difficile. Pour 2006, il a paru indiqué d'inscrire au projet de budget une recette de 45 millions d'euros.

\* \* \*

#### **4) Le produit présumé des principaux impôts indirects**

##### **a) Taxe sur la valeur ajoutée**

Le tableau synoptique ci-après indique l'évolution des recettes brutes et nettes encaissées au titre de la T.V.A. pendant une série pluriannuelle d'exercices clos (exercices 1999-2004):

<i>Exercice</i>	<i>Produit brut</i>	<i>Produit net</i>	<i>Variation</i>
1999. ....	1.122,6	858,4 mio	-
2000. ....	1.242,9	973,3 mio	+13,4%
2001. ....	1.359,0	1.009,2 mio	+3,7%
2002. ....	1.438,7	1.141,7 mio	+13,1%
2003. ....	1.605,6	1.262,1 mio	+10,5%
2004. ....	1.785,8	1.421,5 mio	+12,6%

*Note : les chiffres sont exprimés en millions d'euros*

Au sujet de cette taxe, il y a lieu de rappeler tout d'abord qu'à partir du 01.01.1980, le budget des Communautés européennes est financé intégralement, sans préjudice des autres recettes, par des ressources propres de ces Communautés, notamment par des recettes provenant de la taxe sur la valeur ajoutée. Du point de vue de la comptabilité de l'Etat, le produit brut de la taxe sur la valeur ajoutée est porté en recettes au budget des recettes pour ordre, et la quote-part de ce produit revenant aux Communautés européennes à titre de ressources propres est versée par l'intermédiaire du budget des dépenses pour ordre. En conséquence, seule la quote-part restant acquise à notre pays est transférée, par le truchement du même budget, au chapitre des recettes courantes (article 64.6.36.000).

Comme ces ressources propres se sont cependant avérées insuffisantes pour couvrir l'ensemble des besoins financiers de l'Union européenne, le Conseil européen a adopté le 24.06.1988 de nouvelles modalités de financement aux termes desquelles la couverture des dépenses communautaires sera assurée en plus des

ressources propres traditionnelles par l'introduction d'une ressource complémentaire permettant d'assurer l'équilibre budgétaire et fondée sur le P.N.B. des Etats membres.

Conformément au mécanisme adopté depuis 1980 pour le versement des ressources propres, cette contribution complémentaire est versée directement aux Communautés européennes sans transiter par le budget des recettes et des dépenses de l'Etat.

A cela il y a lieu d'ajouter qu'à partir de l'exercice 1990 la part du produit de la taxe sur la valeur ajoutée qui revient au secteur communal est virée directement au fonds communal de dotation financière à partir du budget pour ordre.

Compte tenu de ces mécanismes budgétaires, l'évolution probable du produit de cet impôt se présente comme suit entre 2004 et 2006:

	2004 Compte	2005 Budget voté	2006 Projet de budget
1) <i>Produit brut</i> . . . . .	1.786,3	1.997,0	1.750,0
2) <i>Quote-part des recettes brutes à verser aux Communautés européennes</i>			
- <i>au titre des ressources propres</i> . . . . .	-57,0	-36,8	-39,7
- <i>au titre de la contribution assise sur le P.N.B.</i> . . . . .	-149,8	-194,8	-207,8
3) <i>Quote-part des recettes brutes à verser au fonds communal de dotation financière</i> . . . . .	-157,9	-176,5	-150,3
4) <i>Produit net à transférer au budget des recettes courantes</i> . . . . .	1.421,6	1 588,9	1.352,3

*Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros*

Il ressort notamment de ce tableau que d'après les prévisions actuelles les recettes en provenance de la TVA diminuent très sensiblement en 2006 par rapport aux prévisions de recettes inscrites au budget voté de 2005.

A cet égard, il importe d'ailleurs de relever que l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines escompte pour l'ensemble de l'année 2005 une recette de 1.460 millions d'euros, soit une moins-value 537 millions d'euros.

D'après l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines plusieurs faits seraient à l'origine de cette moins-value.

L'une des causes réside dans le fait que l'effet de la hausse des taux de TVA sur l'essence sans plomb et les tabacs fabriqués est retardé en raison de la périodicité des déclarations et des paiements ainsi que de la dérogation permettant que les ventes de tabacs fabriqués munis de bandelettes fiscales renseignant l'ancien prix délivrées par l'Administration des Douanes et Accises avant le 1er janvier 2005, continuent à être soumises au taux intermédiaire de 12%, même si la taxe afférente devient exigible en 2005.

Une autre raison tient à la stagnation voire au léger recul de la consommation finale au Luxembourg pendant les 6 premiers mois des années 2004 et 2005. Ceci vaut tant pour les grandes surfaces que pour les secteurs des nouvelles technologies et des meubles. Seul le secteur de l'automobile semble échapper à cette tendance de régression.

Dans ce contexte, il importe également de noter que certains remboursements exceptionnels ont été sensiblement plus importants que prévu.

Relevons également qu'en raison du renforcement temporaire du bureau d'imposition traitant les demandes de remboursement introduites par des assujettis établis à l'étranger, le nombre de dossiers en attente a pu être réduit de plus de 54.000 demandes endéans les 12 derniers mois. Il va sans dire que le montant remboursé aux assujettis étrangers dépasse celui des années précédentes: 47 millions d'euros en 2003, 88 millions d'euros en 2004 et 140 millions d'euros en 2005.

D'autres raisons peuvent être invoquées. Il s'agit notamment des changements en matière de TVA logement à partir du 1er novembre 2002 qui ont entraîné des diminutions des recettes de TVA à cause de l'accélération de la procédure de remboursement, de l'application directe du taux super réduit de 3%, de l'extension de la faveur fiscale à divers travaux non éligibles auparavant et de l'augmentation du montant limite de 38.000 euros à 50.000 euros suite à la hausse sensible de l'indice des prix à la construction depuis 1991.

Le phénomène des faillites provoque par ailleurs des pertes fiscales sur trois niveaux: les fournisseurs régularisent leur taxe en aval en raison des créances irrécouvrables suite aux faillites de leurs clients, l'Administration ne recouvre que difficilement leurs créances auprès des entreprises en faillite, les clients des entreprises en faillite gardent leur droit de déduction de la taxe en amont grevant les factures réglées.

Finalement, il y a lieu de relever que le nombre des assujettis réclamant un remboursement de TVA sur base de leurs déclarations, c'est-à-dire les dossiers avec un excédent de taxe en amont, augmente continuellement. L'excédent de la taxe aval est dû, respectivement l'excédent de la taxe en amont est à restituer dès le dépôt de la déclaration de l'assujetti et non pas à partir de la notification du bulletin d'impôt par le bureau d'imposition compétent.

#### b) Droits d'enregistrement

D'après leurs composantes essentielles, les recettes concernant les droits d'enregistrement ont évolué comme suit pendant les dernières années (montants en millions d'euros):

<i>Exercice</i>	<i>Produit</i>	<i>Variation</i>
2000 . . . . .	212,2	-
2001 . . . . .	186,9	-11,9%
2002 . . . . .	122,4	-34,5%
2003 . . . . .	124,3	+ 1,5%
2004 . . . . .	142,8	+ 14,9%

*Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros*

En vue de l'évaluation du produit à escompter au titre de cet impôt, il y a lieu de relever notamment que cette recette peut varier fortement d'une année à l'autre. En tenant compte des recettes escomptées pour 2005 et de l'évolution économique, il semble indiqué de retenir pour 2006 une prévision de recettes de **150 millions d'euros**.

#### c) Taxe d'abonnement sur les titres de sociétés

Au cours des dernières années, le rendement de cette taxe a évolué comme suit:

<i>Exercice</i>	<i>Produit</i>	<i>Variation</i>
2000 . . . . .	468,8	-
2001 . . . . .	468,2	-0,1%
2002 . . . . .	403,6	-13,8%
2003 . . . . .	357,8	-11,3%
2004 . . . . .	410,6	14,7%

*Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros*

Il ressort notamment de ce tableau qu'au cours de l'exercice 2002, les recettes ont fortement diminué (-13,8%) par rapport à celles de l'exercice 2001. Cette diminution s'est encore poursuivie au cours de l'exercice 2003.

A cet égard, il importe de rappeler que le taux normal a été ramené de 0,06 à 0,05% pour les organismes de placement collectif par la loi du 21 décembre 2001 portant réforme de certaines dispositions en matière d'impôts directs et indirects.



Cet abaissement du taux de 0,01% aura pour conséquence une diminution estimée de un sixième des recettes en rapport avec les OPC imposés au taux de 0,05% à partir du 2<sup>ième</sup> trimestre 2002 (coût estimé à 45 millions d'euros).

Compte tenu des perspectives d'évolution de la situation conjoncturelle, une prévision de **460 millions d'euros** a été retenue pour 2006.

#### **d) Les recettes en provenance des droits d'accises**

Les recettes qui sont comptabilisées à ce titre au budget de l'Etat comprennent à la fois des accises communes UEBL et des accises autonomes luxembourgeoises. Ces recettes constituent l'essentiel des recettes de l'Administration des Douanes. Cette stabilisation est le résultat de l'évolution divergente des principaux produits soumis au régime des droits d'accises. Ainsi qu'il ressort des tableaux en annexe, le montant total des recettes de l'Administration des Douanes se maintient quasiment au même niveau au cours de la période 2004 à 2007. C'est ainsi que les ventes de cigarettes et d'essence sont en régression et les ventes de Diesel continuent à évoluer très favorablement.

Rappelons à cet égard qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005, la contribution sociale sur le Diesel, dont le produit est affecté directement au Fonds pour l'emploi, a été relevée de 12,5 cts/1000 litres. Un relèvement identique est prévu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006, entraînant une plus-value de recettes de quelque 25,0 millions d'euros.

Ces relèvements sont dictés par la directive 2003/96/CE du Conseil et du Parlement Européen relative à la taxation des produits énergétiques et de l'électricité. Cette directive prévoit en effet une taxation uniforme des produits énergétiques et de l'électricité.

Le projet de loi budgétaire prévoit également une modification de la structure de la taxation de l'électricité, exigences de la directive 2003/54/CE relative au marché de l'électricité et de la directive 2003/96/CE prémentionnée.

Cette mesure entraînera des moins-values de taxation de quelque 4 millions d'euros.

Une disposition nouvelle est également inscrite dans le projet de loi budgétaire en vue de défiscaliser la proportion de biocarburant contenu dans le Diesel et l'essence. Les directives 2003/30/CE visant à promouvoir l'utilisation de biocarburants ou d'autres carburants renouvelables dans les transports et la directive 2003/96/CE prémentionnée en tracent le cadre communautaire. Le déchet fiscal maximum se chiffre à quelque 30 millions d'euros pour l'exercice 2006, dans l'hypothèse où tous les carburants étaient remplacés par les mélanges.

Dans le domaine de la taxation des ventes de cigarettes, il est par ailleurs prévu de relever de 0,30% le droit d'accises autonomes sur les cigarettes par règlement grand-ducal afin d'atteindre le minimum communautaire des accises applicables aux cigarettes (57%). Ce droit s'élèvera alors à 1,30% au lieu de 1,00% du droit ad valorem engendrant une recette supplémentaire de 2 millions €.

Finalement, il importe d'insister sur le fait que dans le cadre du projet de loi budgétaire pour 2006, il est proposé d'introduire une taxe spécifique sur certaines boissons alcooliques sucrées et certaines préparations de boissons alcooliques instantanées ou concentrées. Cette mesure vise à prévenir la consommation d'alcool par les mineurs d'âge et au-delà de la consommation d'alcool en général.

Cette taxe additionnelle, instaurée sur tous les premix ou alcopops est fixée à un niveau de 1,50 € par bouteille de 25cl. Les chiffres du projet de budget pour 2006 ne prévoient pas de recettes supplémentaires en raison de l'effet dissuasif que cette taxation ne manquera pas d'avoir sur ce type de boissons alcooliques.

#### **e) Recettes communes de l'U.E.B.L.**

Le budget voté pour 2005 prévoit des recettes en provenance des accises communes UEBL d'un montant total de 903 millions d'euros. D'après les prévisions actuelles, ce chiffre passera à **915 millions d'euros** en 2006.



## E. Le Commentaire du budget des dépenses

### 00 et 30 - Ministère d'Etat

	2004	2005	2006
	Compte	Budget	Projet de budget
<i>Section 00.0 - Maison du Grand-Duc . . . . .</i>	6 933 134	7 470 687	7 962 951
<i>Section 00.1- Chambre des députés . . . . .</i>	27 735 000	25 966 790	27 747 021
<i>Section 00.2 - Cour des comptes . . . . .</i>	3 224 388	3 459 196	3 421 909
<i>Section 00.3 - Conseil d'Etat . . . . .</i>	1 954 328	2 105 346	2 849 959
<i>Section 00.4 - Gouvernement . . . . .</i>	28 879 394	27 536 082	27 771 909
<i>Section 00.5 - Conseil économique et social. . . . .</i>	842 709	1 082 763	1 081 952
<i>Section 00.6 - Centre de communications du Gouvernement . . . . .</i>	1 663 579	2 647 300	2 826 965
<i>Section 00.7 - Cultes . . . . .</i>	18 474 392	19 133 242	20 522 169
<i>Section 00.8 - Médias et communications . . . . .</i>	13 456 248	13 981 342	14 452 035
<i>Total des dépenses courantes . . . . .</i>	103 163 172	103 382 748	108 636 870
<i>Section 30.3 Conseil d'Etat . . . . .</i>	1 741	36 500	71 000
<i>Section 30.4 Gouvernement . . . . .</i>	381 151	542 150	458 000
<i>Section 30.5 Conseil économique et social. . . . .</i>	93 941	5 000	4 000
<i>Section 30.6 Centre de communications du Gouvernement . . . . .</i>	938 437	1 009 175	1 141 000
<i>Section 30.7 Cultes . . . . .</i>	0	78 769	0
<i>Section 30.8 Médias et communications . . . . .</i>	14 699	15 000	12 500
<i>Total des dépenses en capital . . . . .</i>	1 429 969	1 686 594	1 686 500
<i>Total général . . . . .</i>	104 593 141	105 069 342	110 323 370

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Conformément aux instructions de la circulaire budgétaire, le Ministère d'Etat a veillé à ce que les demandes de crédit concernant les principales catégories de dépenses soient strictement limitées à la couverture des seuls besoins vraiment indispensables.

Les différentes sections ne vont pas connaître de changements fondamentaux.

En ce qui concerne les propositions budgétaires de la Chambre des Députés, un accroissement des crédits est prévu pour l'acquisition d'un système d'archivage électronique ainsi que pour le développement du site internet.

Le Secrétariat du Médiateur connaît une hausse générale des dépenses par rapport à l'exercice 2005 qui s'explique par le renforcement de son effectif ainsi que par la capacité d'établir des estimations plus réalistes. Il dispose désormais des données de référence nécessaires pour la détermination du volume des charges courantes diverses.

Etant donné que le Conseil d'Etat fête son 150<sup>e</sup> anniversaire, il entend publier à cette occasion plusieurs ouvrages importants. L'agrandissement de ses locaux entraînera des coûts complémentaires concernant l'adaptation des installations techniques.

Dans un souci de modernisation des installations de télécommunications, le Centre de Communications du Gouvernement souligne l'envergure du projet de réaménagement du "Forum Royal" dans l'intérêt du Ministère de l'Economie et du Ministère des Transports.

Concernant les sections 00.4. et 30.4. – Gouvernement, le Ministère d'Etat a regroupé plusieurs articles budgétaires de même nature économique afin d'améliorer la lisibilité de ces sections. Ainsi, les subsides destinés aux différentes organisations de la presse seront imputés sur un seul article. Les crédits relatifs à des dépenses en

capital de même nature, qui sont sollicités par des services et organismes divers, seront regroupés selon la même logique.

Suite à la loi du 4 avril 2005, un nouvel article a été créé au profit du Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé et du Comité directeur pour le Souvenir de l'Enrôlement forcé.

Le Service de Renseignements de l'Etat prévoit un crédit supérieur à celui de l'exercice 2005, vu l'augmentation de son personnel et la croissance générale des prix.

De même, la hausse des prix des matières premières utilisées dans le processus de fabrication des décorations honorifiques explique la nécessité de relever le crédit y relatif.

Concernant la mise en place de mesures de protection des divers bâtiments, il importe de noter qu'aucune dépense supplémentaire ne grèvera le budget des dépenses en capital en 2006. Un crédit minimal sera maintenu pour parer à toute éventualité.

### 01 et 31 - Ministère des Affaires Etrangères et de l'Immigration

	2004 Compte	2005 Budget	2006 Projet de budget
<i>Section 01.0 - Dépenses générales . . . . .</i>	4.178.758	4.599.385	6.301.785
<i>Section 01.1 - Relations internationales. - Missions diplomatiques . . .</i>	25.147.670	25.384.571	27.165.725
<i>Section 01.2 - Relations internationales. - Contributions à des organismes internationaux . . . . .</i>	9.321.878	7.745.997	8.039.564
<i>Section 01.3 - Relations internationales. - Relations économiques internationales et autres actions . . . . .</i>	2.810.457	3.500.000	3.000.000
<i>Section 01.4- Immigration . . . . .</i>	0	0	1.400.000
<i>Section 01.5 - Direction de la Défense . . . . .</i>	2.254.269	2.637.830	3.020.586
<i>Section 01.6 - Défense nationale . . . . .</i>	51.531.410	53.512.217	57.163.477
<i>Section 01.7 - Coopération au développement et action humanitaire .</i>	150.449.275	160.823.753	193.148.359
<i>Section 01.9 - Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne</i>	15.749.826	50.378.872	3.000
<i>Total des dépenses courantes . . . . .</i>	261.443.543	308.582.625	299.242.496
<i>Section 31.0 - Dépenses générales . . . . .</i>	1.164.863	188.500	194.000
<i>Section 31.1 - Relations internationales. - Missions diplomatiques . . .</i>	713.555	1.136.510	1.072.000
<i>Section 01.4- Immigration . . . . .</i>	0	0	5.000
<i>Section 31.5 - Direction de la Défense . . . . .</i>	6.648.741	24.007.000	35.049.000
<i>Section 31.6 - Défense nationale . . . . .</i>	2.607.597	2.545.585	3.053.738
<i>Section 31.7 - Coopération au développement et action humanitaire .</i>	170.866	181.508	180.000
<i>Section 31.9 - Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne</i>	1.069.099	250.000	0
<i>Total des dépenses en capital . . . . .</i>	12.374.721	28.309.103	39.553.738
<i>Total général . . . . .</i>	273.818.264	336.891.728	338.796.234

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

#### Affaires étrangères et de l'Immigration

En ce qui concerne l'organisation administrative du Ministère, l'objectif est d'achever la mise en place de la gestion électronique des documents et d'un intranet sécurisé au sein du ministère. Ayant déjà fonctionné au cours de la Présidence, ce réseau ainsi que la gestion électronique seront étendus aux missions à l'étranger. La réalisation complète de ce projet est d'une importance primordiale pour le Ministère qui veut ainsi se donner les moyens techniques indispensables pour faire face à la l'utilisation croissante des bases de données informatiques dans le travail quotidien.

En décembre 2004, le Conseil de l'Union Européenne a adopté un nouveau règlement établissant les normes pour certains éléments de sécurité, y compris biométriques, à inclure dans les passeports. Dès 2006, le Luxembourg pourra proposer à ses citoyens des passeports conformes à cette nouvelle réglementation. Dans ce contexte il est également prévu d'augmenter le tarif public à mettre en charge aux demandeurs au moment de la délivrance du passeport.

Après l'acquisition, en 2003, d'un immeuble servant à y abriter la Résidence et la Chancellerie, le Ministère a ouvert une ambassade à Varsovie en automne 2005. Soucieux d'être plus présent en Asie au niveau économique, l'ouverture d'un nouveau consulat général à Shanghai en 2006 a été décidée par le Gouvernement.

Sont inscrits à la section 01.2 les moyens permettant de participer aux différentes opérations de gestion civile ou militaire de crises et de contribuer de manière générale au financement d'actions de secours et de solidarité.

A partir de l'année 2006, le Ministère disposera d'une nouvelle section budgétaire réservée à l'immigration. Ainsi le budget reflétera mieux les différents domaines d'activité du Ministère, à savoir les relations internationales, la coopération, la défense et l'immigration. Dans le cadre de sa politique de l'immigration, il convient de noter que le Ministère prévoit l'ouverture d'un centre de rétention et vient de proposer l'ajout d'un nouvel article budgétaire ayant pour objectif l'aide à la réinsertion des rapatriés.

### Défense

Conformément à la déclaration gouvernementale et aux engagements internationaux du Luxembourg, le budget de la Défense prévoit les crédits visant à mieux permettre au Luxembourg de contribuer aux efforts internationaux pour assurer la stabilité et la paix par une gestion active des crises.

Outre les crédits de fonctionnement propres à la section 01.5 « Direction de la Défense », cette section budgétaire comprend également les contributions du Luxembourg aux frais des quartiers généraux de l'OTAN, du Corps Européen, de l'Agence Européenne de Défense, du Transport Aérien stratégique, de l'opération militaire de l'Union Européenne en Bosnie-Herzégovine (mission Althéa) ainsi qu'à la Capacité de surveillance terrestre de l'OTAN (AGS).

Les crédits inscrits à la section 31.5 « Direction de la Défense » permettent la liquidation des contributions du Luxembourg aux travaux internationaux à intérêt commun exécutés par les pays membres de l'OTAN.

Le fonds d'équipement militaire par lequel seront financés les grands projets d'investissements nécessaires pour permettre à l'armée de participer aux nouvelles missions de l'Union et de l'OTAN sera doté de 33 millions EUR.

La section 01.6 prévoit les fonds nécessaires au fonctionnement de l'armée. Les crédits budgétaires reflètent les efforts engagés par le Gouvernement pour permettre à l'armée d'exercer ses missions tant sur le plan national que sur le plan international. Les crédits en relation avec la formation et la participation de nos forces à des exercices militaires internationaux dans le cadre de l'OTAN et du Corps Européen sont indispensables pour garantir un entraînement efficient des militaires.

Il en est de même pour les acquisitions de munitions, de matériel de transmission, de protection NBC et d'équipements spéciaux dont les dépenses sont budgétisées à la section 31.6 « Défense nationale ».

### Coopération au développement

En 2006, l'aide publique au développement du Luxembourg représentera 0,89 pourcent du revenu national brut. Cette évolution correspond à la volonté politique d'atteindre une APD de 1 pourcent du RNB dans les années à venir, telle qu'exprimée dans la déclaration gouvernementale. Les crédits pour la coopération et l'action humanitaire évoluent en conséquence.

**02 et 03 / 32 et 33 – Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**

	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
	Compte	Budget	Projet de budget
<i>Section 02.0 - Culture: dépenses générales</i> . . . . .	30.135.618	38.637.567	48.999.650
<i>Section 02.1 - Service des sites et monuments nationaux</i> . . . . .	2.854.967	3.251.887	3.081.089
<i>Section 02.2 - Musée national d'histoire et d'art</i> . . . . .	8.989.520	8.765.257	10.051.761
<i>Section 02.3 - Bibliothèque nationale</i> . . . . .	4.753.923	5.252.769	5.741.212
<i>Section 02.4 - Archives nationales</i> . . . . .	1.638.827	1.736.183	1.897.729
<i>Section 02.5 - Centre national de l'audiovisuel</i> . . . . .	3.757.001	3.996.560	4.372.043
<i>Section 02.6 - Musée national d'histoire naturelle</i> . . . . .	5.969.809	6.061.708	6.283.716
<i>Section 02.7 - Centre national de littérature</i> . . . . .	391.338	408.414	614.567
<i>Section 02.8 - Commissariat à l'enseignement musical</i> . . . . .	6.881.725	7.434.505	8.163.645
<i>Section 03.0 - Enseignement supérieur: dépenses générales</i> . . . . .	21.434.104	19.993.892	19.883.612
<i>Section 03.5 - Recherche scientifique et recherche appliquée</i> . . . . .	45.206.780	53.616.141	63.771.862
<i>Section 03.6 - Université du Luxembourg</i> . . . . .	25.118.768	36.201.732	48.696.349
<i>Total des dépenses courantes</i> . . . . .	157.132.380	185.356.615	221.557.235
<i>Section 32.0 - Affaires culturelles</i> . . . . .	11.624.220	13.309.226	17.277.770
<i>Section 32.1 - Service des sites et monuments nationaux</i> . . . . .	303.498	368.640	300.000
<i>Section 32.3 - Bibliothèque nationale</i> . . . . .	119.930	149.250	98.800
<i>Section 32.4 - Archives nationales</i> . . . . .	28.867	60.000	49.000
<i>Section 32.5 - Centre national de l'audiovisuel</i> . . . . .	255.005	357.460	339.000
<i>Section 32.7 - Centre national de littérature</i> . . . . .	35.696	31.150	15.835
<i>Section 33.0 - Enseignement supérieur: - Dépenses générales</i> . . . . .	232.757	35.248	177.748
<i>Section 33.5 - Recherche scientifique et recherche appliquée</i> . . . . .	7.835	6.100	6.100
<i>Total des dépenses en capital</i> . . . . .	12.607.808	14.317.074	18.264.253
<i>Total général</i> . . . . .	169.740.188	199.673.689	239.821.488

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Les crédits inscrits au budget de l'État 2006 pour le Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche permettront pour le

**a) Ministère de la Culture:**

**au niveau national:**

- 1) le fonctionnement des instituts culturels ou associés;
- 2) la mise en route/préfiguration des projets d'infrastructure culturelle;
- 3) une amélioration des conditions de travail des acteurs culturels et de l'accès à la culture par la loi amendée en 2004 sur l'artiste professionnel indépendant et l'intermittent du spectacle ainsi que la promotion de la création artistique; la loi portant harmonisation de l'enseignement musical; l'attribution de congé culturel; une politique d'aide conventionnée aux associations culturelles; la nouvelle loi adoptée en 2004 sur les instituts culturels de l'État;
- 4) une stimulation de la création artistique et des pratiques culturelles;
- 5) une politique culturelle décentralisée;
- 6) le rayonnement national et international de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg ainsi que de la Radio socioculturelle, 100,7;
- 7) un engagement renforcé pour la langue et la littérature luxembourgeoises;
- 8) une réorganisation du Fonds culturel national avec le développement de nouveaux mécanismes de financement de la culture;

**au niveau international:**

9) une promotion accrue de nos artistes (concerts, lectures, expositions...) à l'étranger, avec l'aide, notamment, de nos ambassades;

un programme d'animation culturelle des Maisons du Grand-Duché à Bruxelles, à Berlin et des programmes «à la carte» pour nos ambassades à l'étranger;

la préparation de l'exposition consacrée à l'empereur Sigismond à Budapest et au Luxembourg en 2006

10) l'accueil, dans le cadre de nos accords culturels, de spécialistes, de boursiers étrangers dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la recherche scientifique, du sport et des échanges de jeunes;

11) les actions communes dans le cadre de la Grande région (Saarland, Rhénanie-Palatinat, Région lorraine, Province du Luxembourg belge), notamment l'Orchestre Saar-Lor-Lux et l'Institut Européen de Chant choral; la préparation de l'année 2007 lorsque le Luxembourg aura de nouveau le titre de «Capitale européenne de la culture» titre qui sera étendu à la Grande Région et à la Ville de Sibiu en Roumanie;

12) la participation du Luxembourg aux travaux de la Commission européenne de Bruxelles, du Conseil de l'Europe, de l'ACCT (Francophonie) et de l'UNESCO;

13) la confirmation des activités de l'Institut européen des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe installé à Luxembourg au Centre culturel de rencontre, Abbaye de Neumünster.

**b) Université du Luxembourg**

L'Université du Luxembourg connaîtra deux grandes évolutions en 2006.

D'une part, il s'agit de réussir la transformation et l'intégration des anciennes structures et d'autre part, il s'agit de développer les premiers axes prioritaires de recherche.

Pour ce qui est du premier volet, celui-ci implique la transformation des enseignements en des formations axées sur le Processus de Bologne, c'est-à-dire en des formations de type "bachelor" et "master". Durant l'année académique 2005/06, l'Université offrira 23 formations de ce type, dont 6 seront des formations nouvellement créées, à savoir :

- master académique en droit européen,
- master académique « financial economics »,
- master académique « information and computer sciences »,
- master académique « evaluation and assessment »,
- master académique «histoire européenne contemporaine »,
- master académique «European sustainable spatial development and analysis ».

Pour les autres formations, il s'agit d'une restructuration d'anciennes formations sur le modèle "bachelor/master".

La structuration de l'Université demande également la mise en place de services administratifs adéquats, surtout pour les besoins de la recherche, de la gestion des personnels, de la maintenance des systèmes informatiques et des affaires juridiques

L'encadrement de la recherche par une structure administrative est de la première importance. En effet, si l'on peut dire que la grille des salaires de l'Université du Luxembourg est compétitive sur un plan international, tel n'est pas le cas pour les conditions de travail dont bénéficient les enseignants-chercheurs. Voilà pourquoi, l'Université entend mettre en place 10 secrétariats pour les unités de recherche.

Les équipes de recherche doivent également être étoffées par des assistants (doctorants) et des assistants chercheurs (postdocs). En règle générale, il y a un assistant par professeur.

Au-delà du poste des investissements non récurrents, la bibliothèque connaît une augmentation de 500.000 €; en effet, c'est la bibliothèque qui constitue une des grandes faiblesses de l'Université, surtout dans les

domaines du droit et des sciences naturelles. Pour ces dernières, les abonnements des revues en ligne directe font défaut.

S'agissant des axes prioritaires de recherche, l'Université entend d'abord mener un certain nombre de projets de recherche pour vérifier leur potentiel de développement dans une deuxième étape. Les projets retenus sont :

- Cellular communications in Health and Diseases,
- Computational Engineering Center,
- Cooperative Research in Earth and Environmental Sciences,
- Security and Trust in Digital Communication,
- Gouvernance européenne,
- Dynamics of Sustainable Social Development,
- Europeanisation of the Law,
- Risk Measurement and Performance Measurement: Operational, Credit and Market Risk Management.

### **c) Recherche**

Le *Fonds National de la Recherche* continuera à fournir la structure de coordination essentielle pour soutenir l'essor de la R&D au Luxembourg. Les travaux entrepris par le Fonds ont permis la mise en œuvre de sept programmes pluriannuels prioritaires jugés porteurs d'avenir et de retombées concrètes pour l'économie luxembourgeoise. La réalisation de ces programmes suit l'échéancier prévu. Une partie de ces programmes venant à échéance prochainement, une étude de prospective (foresight study) commanditée par le Fonds National de la Recherche contribuera à identifier les futurs programmes prioritaires du Fonds.

Sur le plan de la coopération scientifique et technologique, le Gouvernement poursuivra sa politique visant une intégration sélective mais durable du dispositif national de R&D dans les réseaux et initiatives de coopération scientifique et technologique européens et internationaux. Cette politique s'est concrétisée en 2005 par l'adhésion effective du Grand-Duché à l'Agence Spatiale Européenne. Elle sera poursuivie en 2006 par l'association progressive du Luxembourg à différents programmes de l'Agence qui sont d'intérêt particulier pour les acteurs nationaux.

Afin de consolider l'acquis des développements des dernières années, le Gouvernement a décidé la mise en œuvre d'une étude-évaluation entreprise par l'OCDE portant sur le système national de la recherche et de l'innovation, avec un accent sur l'analyse du dispositif national de la recherche publique et son lien avec le secteur privé. Sur la base des conclusions de cette étude le Gouvernement étudiera la création sur le plan national de véritables centres d'excellence scientifique et technologique.

Afin d'accomplir ces objectifs, et en ligne avec les recommandations du Conseil Européen de Barcelone visant l'augmentation des investissements en matière de R&D en Europe à 3% du P.I.B., le Gouvernement maintient sa politique d'investissements croissants en matière de recherche publique. Ainsi, à l'instar des années précédentes, une augmentation de 21,88 % (par rapport à l'exercice en cours) des moyens budgétaires consacrés à la recherche publique a été décidée.



**04 et 34 – Ministère des Finances**  
**05 et 35 - Ministère des Finances: Trésor et Budget**  
**06 et 36 – Ministère des Finances: Dette publique**

	2004 Compte	2005 Budget	2006 Projet de budget
<i>Section 04.0 - Dépenses générales</i>	1.858.394	1.523.250	1.585.500
<i>Section 04.1 - Contributions directes et métrologie</i>	45.264.655	48.111.246	51.783.803
<i>Section 04.2 - Enregistrement et domaines</i>	22.909.153	24.115.568	25.960.542
<i>Section 04.3 - Douanes et accises</i>	33.622.018	35.588.628	43.417.833
<i>Total des dépenses courantes</i>	103.654.220	109.338.692	122.747.678
<i>Section 34.0 - Dépenses générales</i>	22.197.929	20.976.000	21.500.700
<i>Section 34.1 - Contributions directes et métrologie</i>	386.464	390.000	176.200
<i>Section 34.2 - Enregistrement et domaines</i>	45.850	48.300	186.300
<i>Section 34.3 - Douanes et accises</i>	603.571	548.000	2.948.000
<i>Total des dépenses en capital</i>	23.233.814	21.962.300	24.811.200
<i>Total 04 et 34</i>	126.888.034	131.300.992	147.558.878
<i>Section 05.0 - Dépenses générales</i>	27.021.794	26.497.270	28.621.280
<i>Section 05.1 - Inspection générale des finances</i>	1.388.780	1.701.100	1.941.202
<i>Section 05.2 - Trésorerie de l'Etat</i>	4.398.512	2.247.018	2.294.162
<i>Section 05.3 - Direction du contrôle financier</i>	144.099	161.731	167.495
<i>Section 05.4 - Cadastre et topographie</i>	11.496.748	11.454.939	11.149.689
<i>Total des dépenses courantes</i>	44.449.933	42.062.058	44.173.828
<i>Section 35.0 - Dépenses générales</i>	76.914.839	21.300.100	21.300.100
<i>Section 35.1 - Inspection générale des finances</i>	24.957	16.500	29.870
<i>Section 35.2 - Trésorerie de l'Etat</i>	2.392	1.000	1.000
<i>Section 35.3 - Direction du contrôle financier</i>	0	3.500	3.500
<i>Section 35.4 - Cadastre et topographie</i>	557.446	635.000	476.700
<i>Total des dépenses en capital</i>	77.499.634	21.956.100	21.811.170
<i>Total 05 et 35</i>	121.949.567	64.018.158	65.984.998
<i>Section 06.0 - Total des dépenses courantes</i>	29.284.204	26.957.200	24.944.200
<i>Section 36.0 - Total des dépenses en capital</i>	80.000.000	5.000.000	5.000.000
<i>Total 06 et 36</i>	109.284.204	31.957.200	29.944.200
<b>Total général</b>	<b>358.121.805</b>	<b>227.276.350</b>	<b>243.488.076</b>

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Entre 2005 et 2006, l'évolution globale des crédits de ce département reste caractérisée, tout comme les années antérieures, par une progression modérée de l'ensemble des dépenses. D'une manière générale, l'évolution des crédits de toutes les administrations et services du ministère témoigne d'une action systématique visant à moderniser l'infrastructure et les équipements publics en vue d'assurer un fonctionnement optimal dans l'intérêt du citoyen. Dans cette optique, les efforts pour l'utilisation accrue de l'internet seront intensifiés : d'un côté pour l'information du public par le biais des sites du ministère et de ses administrations et services, d'un autre côté pour permettre les déclarations électroniques (une première partie de cette application venant d'être réalisée auprès de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines).

Les crédits de location (budget des dépenses courantes) et d'acquisition d'immeubles bâtis et non-bâtis (budget des dépenses en capital) resteront soumis à une gestion rigoureuse favorisant l'utilisation prioritaire et maximale des surfaces appartenant à l'Etat.

Les activités à risque (lutte anti-drogues, attributions sécuritaires) nécessitent de la part des autorités douanières l'usage d'un matériel technique à la hauteur des exigences du temps. Le Gouvernement continue à doter l'administration des crédits indispensables d'après un échéancier pluriannuel.

En ce qui concerne l'Administration du cadastre et de la topographie, les réformes votées en 2002 agiront positivement sur la résorption des délais de mesurage; néanmoins, en dépit des progrès déjà réalisés, les efforts devront continuer encore en 2006. Mais l'activité de l'administration - en dehors de ses missions traditionnelles - sera marquée en 2006 par l'exploitation des programmes relatifs à la « Publicité Foncière » (mutations immobilières) et la continuation de la mise à jour du plan cadastral numérisé. Ces activités s'exerceront conjointement avec le Centre Informatique de l'Etat et les services concernés de l'Administration de

l'enregistrement et des domaines. L'administration finalisera en 2005 la publication sur internet de produits cadastraux (projet « eCadastré »). L'installation d'un réseau de stations permanentes GPS (en remplacement des bornes trigonométriques classiques) permettra une précision et une productivité accrue des mesurages, non seulement de l'Administration du cadastre, mais également d'un grand nombre d'autres administrations et établissements publics.

Les chiffres relatifs à l'évolution et aux besoins de financement de la dette publique sont commentés plus amplement au chapitre C « Les aspects importants de la situation financière ».

En exécution des différentes lois relatives à la participation du Grand-Duché à des institutions et opérations financières internationales, le budget des dépenses en capital prévoit les crédits appropriés. Pour autant que les engagements afférents ont été pris sous forme de bons du Trésor, l'amortissement de ces derniers se fait à charge du Fonds de la Dette Publique.

Conformément à la politique générale du Gouvernement, les interventions en faveur des pays en voie de développement et des pays en transition – y compris notamment celles entreprises à travers l'ATTF – se poursuivent au niveau élevé atteint au cours des exercices précédents.

### 07 et 37 – Ministère de la Justice

	2004 Compte	2005 Budget	2006 Projet de budget
<i>Section 07.0 - Justice . . . . .</i>	1.510.445	1.179.498	1.388.742
<i>Section 07.1 - Services judiciaires . . . . .</i>	46.976.508	48.918.794	54.427.835
<i>Section 07.2 - Etablissements pénitentiaires . . . . .</i>	27.192.528	29.997.830	34.247.861
<i>Section 07.3 - Juridictions administratives . . . . .</i>	2.355.468	2.479.987	2.826.113
<i>Section 07.4 - Police Grand-Ducale . . . . .</i>	122.422.480	130.225.887	137.926.549
<i>Total des dépenses courantes . . . . .</i>	200.457.429	212.801.996	230.817.100
<i>Section 37.0 - Dépenses générales . . . . .</i>	63.923	31.700	33.500
<i>Section 37.1 - Services judiciaires . . . . .</i>	38.678	107.500	79.500
<i>Section 37.2 - Etablissements pénitentiaires . . . . .</i>	752.075	910.100	765.500
<i>Section 37.3 - Juridictions administratives . . . . .</i>	10.000	20.000	1.000
<i>Section 37.4 - Police Grand-Ducale . . . . .</i>	12.861.674	6.260.240	7.221.520
<i>Total des dépenses en capital . . . . .</i>	13.726.350	7.329.540	8.101.020
<i>Total général . . . . .</i>	214.183.779	220.131.536	238.918.120

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

La politique budgétaire du Ministère de la Justice reflète la déclaration gouvernementale du 4 août 2004 : le Gouvernement continue ainsi à doter la Justice et la Police des moyens nécessaires pour faire face à la criminalité tant au niveau préventif qu'au niveau répressif. L'accroissement des moyens humains de la police, des services judiciaires et des établissements pénitentiaires se poursuit par le biais de programmes pluriannuels de recrutement dans les différentes administrations, pour tenir compte de l'évolution du nombre et de la complexité des affaires pénales, d'un côté, et de la situation dans les établissements pénitentiaires, caractérisée par une hausse continue du nombre de détenus et les problèmes additionnels qui en découlent, de l'autre côté. Les crédits de la section 07.2 (Etablissements pénitentiaires), y compris ceux relatifs aux services de santé, sont par ailleurs, de façon générale, influencés par le nombre croissant de détenus.

L'augmentation du nombre des procédures d'asile au cours des années écoulées explique pour l'essentiel la progression continue des crédits au titre de l'assistance judiciaire.

Le souci du Gouvernement d'améliorer le fonctionnement des services judiciaires, notamment par le biais d'une collaboration institutionnalisée avec des services scientifiques étrangers dans le domaine des autopsies et des analyses ADN se répercute sur le montant des crédits pour frais de justice.

La hausse du crédit pour les différents types d'indemnisation provient en premier lieu de l'augmentation du nombre des indemnisations de victimes de dommages résultant d'une infraction et des montants qui leur sont alloués.

Pour ce qui est du budget de la Police Grand-Ducale, le Gouvernement maintiendra ses efforts afin de doter le pays d'une police efficace, proche du citoyen et présente sur le terrain, sachant répondre à la demande de

sécurité des citoyens. Pour y arriver, le Gouvernement continuera à renforcer les effectifs des forces de l'ordre et il poursuivra ses investissements dans du matériel d'intervention et de protection pour que la Police Grand-Ducale dispose des moyens nécessaires pour accomplir pleinement ses missions. Dans ce même contexte, il est important de pourvoir les services de police des infrastructures immobilières adaptées à leurs besoins et d'investir dans l'installation d'un matériel performant

## 08 et 38 - Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative

	2004 Compte	2005 Budget	2006 Projet de budget
<i>Section 08.0 - Fonction Publique et Réforme Administrative – Dépenses diverses</i> . . . . .	99.376.922	143.537.619	122.519.608
<i>Section 08.1 - Pensions.</i> . . . . .	259.196.962	265.403.331	286.833.336
<i>Section 08.2 - Administration du Personnel de l'Etat</i> . . . . .	734.067	742.843	807.209
<i>Section 08.3 - Institut National d'Administration Publique.</i> . . . . .	981.438	992.250	1.018.420
<i>Section 08.4 - Sécurité dans la Fonction Publique.</i> . . . . .	702.936	726.413	997.625
<i>Section 08.5 - Centre Informatique de l'Etat</i> . . . . .	27.432.110	33.018.762	35.158.200
<i>Section 08.6 - Service Central des Imprimés.</i> . . . . .	4.786.221	4.824.700	4.911.490
<i>Section 08.7 - Service eLuxembourg</i> . . . . .	4.333.950	0	7.977.800
<i>Total des dépenses courantes</i> . . . . .	397.544.606	449.245.918	460.223.688
<i>Section 38.0 - Fonction Publique et Réforme Administrative – Dépenses diverses</i> . . . . .	1.237.657	3.015.521	1.115.521
<i>Section 38.2 - Administration du Personnel de l'Etat</i> . . . . .	10.000	0	0
<i>Section 38.3 - Institut National d'Administration Publique.</i> . . . . .	8.608	3.850	16.400
<i>Section 38.5 - Centre Informatique de l'Etat</i> . . . . .	9.254.483	10.450.000	10.567.000
<i>Section 38.7 - Service eLuxembourg</i> . . . . .	627.375	259.600	528.750
<i>Section 38.6 - Service Central des Imprimés</i> . . . . .	1.403.536	0	540.000
<i>Total des dépenses en capital</i> . . . . .	12.541.659	13.728.971	12.767.671
<i>Total général</i> . . . . .	410.086.265	462.974.889	472.991.359

**Note :** Les chiffres du tableau sont exprimés en euros.

Les différents crédits destinés à couvrir les rémunérations figurent dans les sections afférentes des départements ministériels ; la section 08.0 du budget des dépenses courantes du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative regroupe par contre des crédits qui sont dans l'intérêt de tout le personnel en activité et en préretraite de l'Etat et qui, pour diverses raisons techniques, ne figurent pas dans les sections budgétaires des administrations et services de l'Etat. Les crédits des différents articles rentrent par ailleurs dans les compétences du département de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Dans la section 08.0, il est tenu compte des dépenses supplémentaires résultant ou pouvant résulter d'éventuelles nouvelles mesures susceptibles d'affecter les cadres du personnel de l'Etat, du recrutement de certaines catégories de personnel et de diverses autres mesures. Les crédits y relatifs sont inscrits à l'article 08.0.11.310. Pour l'année 2006, le crédit inscrit audit article budgétaire diminue de 69,56% et prévoit une augmentation des postes « numerus clausus » à 230 unités. Le relèvement de la valeur du point indiciaire de 0,8%, conformément à la loi entérinant l'accord salarial, est directement inclus dans l'évolution des crédits budgétaires relatifs aux rémunérations des agents de l'Etat.

La section 08.1 regroupe les dépenses pour pensions allouées aux agents publics à charge du budget de l'Etat, l'article 08.1.93.000 représentant pour sa part l'alimentation du Fonds des pensions introduit par la loi du 3 août 1998 et auquel sont imputées directement les dépenses et les recettes pour pensions de l'Etat et des établissements publics dont le personnel tombe dans le champ d'application du régime de pension spécial des fonctionnaires de l'Etat.

Les crédits destinés à l'Institut National d'Administration Publique restent quasiment inchangés.

Dans la section 08.4 intitulée "Sécurité dans la Fonction Publique", l'article 08.4.12.400 « Frais de fonctionnement du service médical ; dépenses diverses » regroupe les frais de fonctionnement résultant des activités de deux médecins du travail et d'un médecin de contrôle.

Le Centre Informatique de l'Etat, quant à lui, connaît une progression du total de ses crédits pour 2006 de 5,81% par rapport à l'exercice 2005. Le relèvement résulte notamment de l'adaptation des programmes du CIE en vue de l'introduction de la signature électronique.

Les crédits du Service Central des Imprimés de l'Etat connaissent une augmentation modérée de 0,99%.

A partir de l'exercice budgétaire 2006, le service eLuxembourg dont les articles budgétaires ont été transférés au département de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative suite à la déclaration gouvernementale du 4 août 2004 et à l'arrêté grand-ducal du 7 août 2004 portant constitution des Ministères, disposera de sa propre section 08.7 au budget de l'Etat.

### 09 et 39 – Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire

	2004 Compte	2005 Budget	2006 Projet de budget
Section 09.0 - Dépenses générales. . . . .	16.234	43.800	39.300
Section 09.1 - Finances communales. . . . .	312.520.031	331.453.741	377.647.526
Section 09.2 - Commissariats de district. . . . .	1.609.867	1.641.756	1.650.278
Section 09.3 - Caisse de prévoyance. . . . .	35.148.895	36.985.000	37.970.000
Section 09.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes	619.591	742.037	784.585
Section 09.6 - Services de secours. . . . .	9.529.134	9.495.291	10.138.381
Section 09.7 - Aménagement du territoire - Parcs naturels . . . . .	2.719.778	3.216.524	3.335.176
Section 09.8 - Service d'aménagement communal-Urbanisme . . . . .	0	402.510	326.000
Section 09.9 - Service pour la gestion globale de l'eau. . . . .	3.691.492	8.916.625	9.881.409
<b>Total des dépenses courantes. . . . .</b>	<b>365.855.022</b>	<b>392.897.284</b>	<b>441.772.655</b>
Section 39.0 - Dépenses générales. . . . .	0	101.500	10.100
Section 39.1 - Finances communales. . . . .	15.179.130	19.284.340	18.612.500
Section 39.2 - Commissariats de district. . . . .	7.770	2.000	8.000
Section 39.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes	0	0	5.000
Section 39.6 - Services de secours. . . . .	2.394.128	2.155.937	3.817.374
Section 39.7 - Aménagement du territoire - Parcs naturels . . . . .	262.468	266.125	280.000
Section 39.8 - Service d'aménagement communal-Urbanisme . . . . .	0	0	5.000
Section 39.9 - Service pour la gestion globale de l'eau. . . . .	25.271.417	15.686.320	20.597.100
<b>Total des dépenses en capital. . . . .</b>	<b>43.114.913</b>	<b>37.496.222</b>	<b>43.335.074</b>
<b>Total général. . . . .</b>	<b>408.969.935</b>	<b>430.393.506</b>	<b>485.107.729</b>

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Au niveau du budget des dépenses courantes, les crédits augmentent de 48.875.371 euros, soit de 12,44 % par rapport à l'exercice 2005.

Au niveau du budget des dépenses en capital, les crédits augmentent de 5.838.852 euros, soit de 15,57% par rapport à 2005 par rapport à l'exercice 2005.

En ce qui concerne le fonds communal de dotation financière (FCDF), il y a lieu de relever que la participation des communes dans le produit de trois impôts de l'Etat ainsi que l'allocation au secteur communal d'un montant forfaitaire calculé annuellement transitent par le FCDF. L'évolution de cette partie des revenus non affectés du secteur communal a été assez constante ces dernières années et marque encore une progression par rapport au budget de 2005.

En ce qui concerne la section « Finances communales », les aides en capital aux communes pour les écoles centrales et pour les infrastructures scolaires en général ont été augmentés. Les infrastructures pour l'éducation précoce continuent à bénéficier d'un taux d'intervention de 50% jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle l'offre de l'éducation précoce par les communes sera rendue obligatoire.

Le budget des services de secours pour sa part prévoit notamment des crédits supplémentaires dans l'intérêt de son programme d'équipement pluriannuel pour la période 2006 – 2010 et est marqué par les obligations du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire découlant de l'exécution de la nouvelle loi du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours. Citons parmi les règlements grand-ducaux à prendre sur base de cette loi, les dispositions relatives à la formation et au contrôle médical des volontaires de la Protection civile et des sapeurs pompiers.

La déclaration gouvernementale et l'accord de coalition ont donné mandat au ministère de mettre en oeuvre l'IVL. La Direction de l'Aménagement du Territoire s'est donné comme priorités la poursuite de l'élaboration sous de nouvelles prémisses du plan directeur sectoriel « Transports », la réalisation des plans directeurs sectoriels « Zones d'activités économiques », « Logement » et « Grands ensembles paysagers ».

Le Ministère continuera par ailleurs à peaufiner son concept sur la réforme territoriale pour doter le pays d'un secteur local permettant de relever les défis de demain sans oublier les projets plus spécifiques dont ceux de la Nordstaad ,de l'agglomération sud de la ville de Luxembourg,....

Les parcs naturels, seront accompagnés financièrement par le Ministère dont particulièrement celui de l'Our créé en 2005 afin de lui permettre un bon démarrage en 2006.

Pour ce qui est du budget des dépenses de l'Administration de la gestion de l'eau, celui-ci sera marqué par la transposition et l'implémentation de la directive européenne 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, directive qui met à charge des Etats-membres un éventail d'obligations ayant comme objectif principal de ramener toutes les eaux, superficielles et souterraines, à un état de bonne qualité endéans un délai de quinze ans. En vue d'atteindre cet objectif, le Gouvernement soutiendra les efforts des communes et des syndicats de communes en matière d'assainissement et d'épuration de leurs eaux usées. La lutte contre les inondations et la prévention des crues ainsi que la renaturation des cours d'eau restent d'autres sujets forts du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire et de l'Administration de la gestion de l'eau.

**10 et 11 / 40 et 41 – Ministère de l'Education Nationale et de la Formation  
Professionnelle**

	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
	Compte	Budget	Projet de budget
Section 10.0 - Dépenses générales . . . . .	37.168.282	24.848.103	10.130.930
Section 10.1 - Centre de technologie de l'éducation . . . . .	1.968.237	2.191.432	2.196.286
Section 10.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques . . . . .	3.564.247	4.201.260	4.735.631
Section 10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire . . . . .	7.024.769	6.962.207	7.635.776
Section 10.4 - Sports scolaires et périscolaires . . . . .	2.207.354	1.727.543	1.812.916
Section 10.5 - Etablissements privés d'enseignement . . . . .	42.870.989	43.000.000	46.000.000
Section 10.6 - Service des équipements et des restaurants scolaires . . . . .	8.330.117	6.923.670	7.254.195
Section 10.7 - Education différenciée . . . . .	32.595.601	32.076.456	35.901.632
Section 10.8 - Service de la formation des adultes . . . . .	7.066.083	7.267.735	8.343.318
Section 10.9 - Inspectorat . . . . .	2.549.619	2.775.947	3.017.753
Section 11.0 - Education préscolaire et enseignement primaire . . . . .	219.371.097	213.969.731	240.097.664
Section 11.1 - Enseignement postprimaire . . . . .	315.820.158	325.611.233	388.982.704
Section 11.2 - Institut d'études éducatives et sociales. . . . .	4.764.272	5.266.261	3.186.548
Section 11.3 - Service de la formation professionnelle . . . . .	26.660.039	31.464.921	30.746.025
Section 11.4 - Sports: dépenses générales . . . . .	4.797.886	5.271.603	5.921.865
Section 11.5 - Institut national des sports . . . . .	1.219.879	1.279.221	1.325.310
Section 11.6 - Centre national sportif et culturel . . . . .	7.816.403	7.603.045	7.834.728
Section 11.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports Total des dépenses courantes . . . . .	596.914 726.391.946	616.707 723.057.075	663.361 805.786.642
Section 40.0 - Dépenses générales . . . . .	224.932	226.000	164.000
Section 40.1 - Centre de technologie de l'éducation . . . . .	1.567.945	1.347.049	1.287.000
Section 40.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques . . . . .	228.344	54.500	7.000
Section 40.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire . . . . .	5.988	2.500	4.200
Section 40.5 - Etablissements privés d'enseignement . . . . .	11.682.280	1.000.000	5.000.000
Section 40.6 - Service des équipements et des restaurants scolaires . . . . .	4.801.319	2.310.718	1.268.000
Section 40.7 - Education différenciée . . . . .	390.302	355.400	369.560
Section 40.8 - Service de la formation des adultes . . . . .	16.453	40.500	48.000
Section 40.9 - Inspectorat . . . . .	0	0	6.000
Section 41.2 - Institut d'études éducatives et sociales. . . . .	58.999	108.500	0
Section 41.3 - Service de la formation professionnelle . . . . .	233.769	255.000	222.000
Section 41.4 - Education physique et sports . . . . .	21.117.306	23.720.077	23.668.790
Section 41.5 - Institut national des sports . . . . .	65.128	38.000	26.200
Section 41.6 - Centre national sportif et culturel . . . . .	1.000.000	350.000	500.000
Section 41.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports . . . . . Total des dépenses en capital . . . . .	3.929 41.396.694	12.500 29.820.744	4.000 32.574.750
Total général. . . . .	767.788.640	752.877.819	838.361.392

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Le projet de budget du département de l'Education Nationale est axé sur cinq priorités:

- 1 - Mise en route de nouvelles voies pédagogiques
- 2 - Compensation des inégalités
- 3 - Enseignement des langues
- 4 - Mise en place d'un système de pilotage éducatif
- 5 - Amélioration des infrastructures

## **1. Mise en route de nouvelles voies pédagogiques**

Le lycée-pilote a ouvert ses portes à la rentrée 2005/2006. A l'heure actuelle il fonctionne avec huit classes de septième. Les locaux sont équipés au fur et à mesure que l'offre scolaire sera étendue au cycle inférieur complet.

A l'enseignement primaire, un projet-pilote vise la mise à l'essai des concepts d'une école à journée continue qui accueille les élèves tous les jours du matin jusque dans l'après-midi et offre des cours et activités socio-éducatives.

L'expérience sera prévue entre autres à Esch-sur-Alzette, à l'école de la rue Jean-Jaurès, qui ouvrira ses portes à la prochaine rentrée.

Pour l'année 2005-2006, le ministère procédera à l'élaboration de référentiels de compétences en mathématiques, en langues et en sciences. Quant à la démarche de mise en œuvre de ces référentiels, les étapes suivantes sont prévues:

- la définition des référentiels et l'explicitation des attentes;
- la formation continue des enseignants et la mise en place de l'autonomie pédagogique partielle dans les écoles;
- la mise en place d'épreuves pour l'évaluation du degré de maîtrise des compétences.

La réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle initiale portera sur les formations professionnelles du régime professionnel ainsi que sur celles du régime de la formation de technicien.

La formation professionnelle initiale sera organisée et validée sous forme d'unités capitalisables où les contenus de formation sont répartis en modules de formation.

Les travaux préparatoires qui débiteront en 2006 visent notamment à:

- définir le cadre organisationnel de la modularisation de la formation professionnelle;
- mettre au point la démarche standardisée pour l'adaptation des programmes d'études au système modulaire;
- préciser le plan d'évolution des différentes phases de développement;

A l'éducation des adultes, l'année 2006 sera marquée par la promotion des cours de deuxième voie de qualification et l'introduction d'une nouvelle méthode d'apprentissage, dénommée «blended learning». Des supports didactiques seront développés en transposant des contenus de cours en unités d'enseignement à distance mis à disposition sur le portail internet mySchool.

## **2. Compensation des inégalités**

Il s'agit de réduire l'impact des facteurs n'étant pas en relation avec les capacités de l'élève mais qui dépendent plutôt de l'influence du milieu socioculturel.

### Remédiation

Les difficultés de l'élève doivent être détectées et palliées à temps. En ajournant l'élève en difficulté d'apprentissage sans prévoir l'accompagnement nécessaire, l'école relègue des responsabilités sur les élèves. A partir de l'année scolaire 2005/2006, la communauté scolaire est appelée à définir pour la remédiation une démarche propre à l'établissement.

### Harmonisation des critères de promotion

Le règlement grand-ducal du 14 juillet 2005 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves de l'enseignement secondaire et secondaire technique réunit en un texte unique et avec très peu de dispositions particulières, les mêmes principes valables pour tous les élèves de l'enseignement post-primaire. Il vise à encourager les élèves à travailler davantage dans les branches où ils sont forts. Les écoles sont obligées à offrir une remédiation dès l'apparition des premières difficultés.

### Mise en place d'une Cellule d'accueil scolaire pour nouveaux arrivants (CASNA)

Le nombre d'élèves qui arrivent chaque année dans notre pays à un âge où ils ont déjà été scolarisés dans leur pays d'origine, continue d'augmenter. Il importe que ces élèves, dont les talents et les capacités sont souvent considérables, puissent continuer leur scolarité à l'école luxembourgeoise dans de bonnes conditions.

La mission de la cellule est triple:

- informer les élèves et leurs parents récemment arrivés au Luxembourg sur les offres scolaires;
- les guider vers la formation la plus appropriée en fonction de leur profil et des acquis scolaires antérieurs;
- assurer le suivi scolaire jusqu'au moment de l'intégration dans une classe régulière et fournir des supports aux enseignants accueillant ces élèves.

### Les classes relais

La création de classes relais répond à l'objectif de réduire le nombre de jeunes quittant prématurément l'école en offrant aux élèves en difficulté la possibilité de fréquenter pendant une durée limitée à six semaines une classe relais qui assure une prise en charge socio-pédagogique adaptée à leurs besoins. L'objectif final est la réintégration rapide de l'élève dans sa classe normale.

### L'éducation différenciée

Afin d'instaurer une école équitable qui prend en charge les élèves dès que les premières difficultés apparaissent, et qui leur accorde un soutien individualisé, les différentes formes d'appui et d'encadrement sont renforcées. Pour améliorer la qualité de l'enseignement des enfants à handicap et/ou à besoins éducatifs spéciaux, les écoles de l'Éducation différenciée font l'objet d'une évaluation externe suivie d'une formation continue dans le domaine de la méthodologie et de la didactique de l'enseignement des élèves en question.

Suite à l'entrée en vigueur de la loi portant engagement à durée indéterminée du personnel du service ré-éducatif ambulatoire, 107 agents qualifiés bénéficieront d'un contrat à durée indéterminée en 2006.

## **3. Enseignement des langues**

L'enseignement des langues doit répondre à de multiples attentes. Il doit notamment procurer à nos élèves les compétences requises pour développer la compétitivité de notre force de travail concurrencée par l'afflux de demandeurs d'emploi de la grande région. Les connaissances langagières constituant également un facteur d'intégration, l'apprentissage des langues doit aider à maintenir la cohésion de notre société multiculturelle. Face à ces enjeux, un débat sur notre enseignement des langues s'impose.

La solution ne sera certainement pas de limiter la possibilité d'apprendre les langues, ni de faire baisser le niveau, mais de faire acquérir à chaque élève un maximum de compétences langagières sans pour autant transformer ce défi en obstacle pour la réussite d'une qualification professionnelle.

Aussi le ministère a-t-il demandé la collaboration des experts du Conseil de l'Europe pour établir un profil de notre politique éducative linguistique. Dans le contexte d'une analyse qui vient d'être élaborée et après échanges de vue avec les experts du Conseil de l'Europe, un rapport sera diffusé sous peu. Il sera suivi d'une table ronde entre les forces vives concernées et les experts du Conseil de l'Europe.

## **4. Mise en place d'un système de pilotage éducatif**

### Le Protocole d'Action Qualité Scolaire (PAQS)

Chaque lycée se verra remettre un rapport annuel qui rend compte des ressources engagées par l'établissement (nombre de titulaires, budget, infrastructures, ...) et des résultats obtenus (dont le nombre d'élèves certifiés à différents niveaux). Les conseils d'éducation des différents établissements sont appelés à prendre position par rapport à ce document et à discuter les objectifs et mesures à mettre en œuvre en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement.



### L'étude PIRLS à l'enseignement primaire

En 2006, le Luxembourg participera à l'étude internationale sur le développement des aptitudes en lecture (Progress in International Reading Literacy Study - PIRLS). L'étude, qui sera réalisée dans plus de quarante pays, vise à évaluer les habiletés en lecture des enfants de 9 à 10 ans.

### L'étude PISA dans l'enseignement post-primaire

L'année 2006 verra également la réalisation du 3e cycle de l'étude PISA, programme ayant pour objectif d'évaluer les compétences en lecture, en mathématiques et en sciences des élèves en fin d'obligation scolaire et de recueillir, par ce biais, des informations fiables relatives aux forces et aux faiblesses des différents systèmes scolaires.

## **5. Amélioration des infrastructures**

Le règlement grand-ducal déclarant obligatoire le plan directeur sectoriel «lycées» est en vigueur. Un groupe de travail interministériel est chargé de l'organisation pratique du contrôle continu du plan directeur. La mise en place de trois nouveaux lycées (construction du lycée de Rédange, élaboration des projets de loi portant construction des lycées de Junglinster et d'Esch-Belval) se poursuit.

Le groupe sera appelé à prendre une décision quant à l'implémentation de trois autres lycées et à proposer des sites pour l'implantation définitive du lycée-pilote et du lycée pour professions éducatives et sociales.

Par ailleurs, pour répondre à la demande croissante de cours de langues, une annexe du Centre de Langues sera implantée à Mersch.

### **Département ministériel des Sports**

Dès 2006, la nouvelle loi du 3 août 2005 concernant le sport doit avoir une première visibilité grâce aux moyens budgétaires libérés pour son exécution. Ainsi il y a des incitations permettant de lancer des projets-pilotes qui complètent l'offre et l'animation sportives au niveau communal et qui mettent en œuvre des programmes de sport-santé. Il faut réagir contre la sédentarité croissante, pallier les déficiences de mobilité et prévenir l'obésité constatées auprès de beaucoup de jeunes.

Parallèlement au relèvement des moyens pour le sport-loisir, les participations étatiques pour le sport de compétition en général et le sport de haut niveau en particulier sont adaptées. Le soutien au bénévolat devient de plus en plus pressant. Les formes d'appui sont très variées pour contribuer aux structures administratives fédérales, ainsi il y aura à la fois une tâche additionnelle de directeur technique fédéral, une de secrétaire administratif ainsi qu'une prise en charge supplémentaire des coûts salariaux pour ces deux catégories de personnel administratif.

Un fonds supplémentaire est destiné à soutenir les activités des fédérations régissant les sports pour personnes inadaptées et handicapées et pour développer de nouvelles activités pour ces groupes cibles.

En ce qui concerne le sport de haut niveau, les concepts promotionnels des équipes nationales ainsi que les mesures spéciales individuelles pour les athlètes d'élite et les jeunes talents, l'option est prise de les soumettre à des évaluations et appréciations plus serrées afin de dégager les résultats y inhérents et devant justifier les apports renforcés de moyens. Pourront être soutenus forfaitairement des jeunes sportifs de talents inscrits dans des établissements de « sports-études » à l'étranger.

Au niveau des classes sportives et des centres de formation de l'ENEPS, il y aura la continuité indispensable pour créer ainsi des bases solides sur lesquelles les fédérations peuvent fonder leurs concepts de haut niveau. La mise en place d'un centre de formation pour le triathlon optimisera les conditions d'entraînement pour les jeunes de cette discipline en plein essor.

A partir de l'année scolaire 2006/2007 une structure d'accueil pour des jeunes talents sportifs est envisagée à l'INS. Cet internat sportif est assuré en gestion commune avec les Ministères de la Famille et de l'Education nationale.

Grâce à un projet informatique, le service médico-sportif avec ses 14 centres locaux disposera d'une gestion intégrée dès 2006 en vue d'un traitement accéléré des résultats. Des informations non médicales pourront être transmises inter-activement.

Un projet visant à mettre en place une structure de recherche en médecine du sport est planifié en partenariat avec centre de recherche publique de la santé. Il s'agit de préserver et d'améliorer la santé par l'activité physique et le sport ainsi que d'en évaluer les implications physiologiques et pathologiques sur le corps humain.

A travers le 8<sup>e</sup> programme quinquennal et une quatrième alimentation du fonds d'équipement sportif, la réalisation des infrastructures des communes, syndicats de communes et des fédérations sportives sera poursuivie. Il est tenu compte que les modernisations et rénovations des équipements existants prennent une place de plus en plus importante au vu de l'ancienneté et de la vétusté de certaines installations et les crédits afférents seront progressivement majorés.

Un inventaire des installations sportives à travers le pays doit déterminer dans le contexte d'un plan d'aménagement général du territoire les besoins encore en souffrance dans ce domaine très onéreux tant au niveau des premiers investissements qu'au niveau des coûts de fonctionnement.

Outre l'enveloppe financière annuelle d'exploitation du Centre national sportif et culturel pour couvrir les mises à disposition des espaces et locaux selon les besoins, aux classes scolaires et aux fédérations sportives, il faut préserver le fonctionnement optimal du centre eu égard à sa multifonctionnalité, pourvoir à l'amortissement et au remplacement à moyen terme des nombreux équipements indispensables pour garder le nouvel ensemble pleinement opérationnel.

## 12 et 13 / 42 et 43 - Ministère de la Famille et de l'Intégration

	2004 Compte	2005 Budget	2006 Projet de budget
<i>Section 12.0 - Famille</i>	7.049.317	12.914.586	12.595.130
<i>Section 12.1 - Service d'action socio-familiale.- Enfants et adultes</i>	105.816.802	121.939.934	130.672.092
<i>Section 12.2 - Solidarité</i>	11.674.015	10.264.737	10.800.342
<i>Section 12.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers</i>	20.569.122	24.362.349	23.385.802
<i>Section 12.4 - Fonds national de solidarité</i>	150.707.693	158.253.478	200.865.325
<i>Section 12.5 - Caisse nationale des prestations familiales</i>	694.739.597	736.506.113	755.844.781
<i>Section 12.6 - Centre du Rham (maisons d'enfants de l'Etat)</i>	4.294.905	4.466.482	4.816.886
<i>Section 12.7 - Service d'action socio-familiale.- Personnes âgées</i>	7.622.474	8.434.598	7.380.932
<i>Section 12.8 - Centres socio-éducatifs de l'Etat</i>	4.420.907	4.484.619	4.876.328
<i>Section 12.9 - Service national d'actions sociales</i>	3.131.212	3.267.245	3.551.751
<i>Section 13.1 - Service national de la jeunesse</i>	3.836.621	3.812.590	4.000.841
<i>Total des dépenses courantes</i>	<b>1.013.862.665</b>	<b>1.088.706.731</b>	<b>1.158.790.210</b>
<i>Section 42.0 - Famille</i>	57.338.517	61.930.000	68.137.500
<i>Section 42.2 - Solidarité</i>	124.000	50.000	25.000
<i>Section 42.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers</i>	29.163	40.000	22.000
<i>Section 42.4 - Fonds national de solidarité</i>	287.399	7.194	19.990
<i>Section 42.5 - Caisse nationale des prestations familiales.</i>	614.439	714.980	707.720
<i>Section 42.6 - Centre du Rham (maisons d'enfants de l'Etat).</i>	4.751	43.750	11.554
<i>Section 42.8 - Centres socio-éducatifs de l'Etat</i>	16.000	35.000	35.500
<i>Section 42.9 - Service national d'action sociale</i>	689	7.500	7.500
<i>Section 43.1 - Service national de la jeunesse</i>	158.961	354.740	181.165
<i>Total des dépenses en capital</i>	<b>58.573.919</b>	<b>63.183.164</b>	<b>69.147.929</b>
<i>Total général</i>	<b>1.072.436.584</b>	<b>1.151.889.895</b>	<b>1.227.938.139</b>

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

En chiffres absolus, ce sont avant tout les augmentations substantielles des crédits du Fonds national de Solidarité et de la Caisse nationale des prestations familiales, respectivement de + 42.611.847 € et de + 19.338.668 €, qui marquent le projet de budget du Ministère de la Famille et de l'Intégration.

L'augmentation des crédits du Fonds national de Solidarité est due essentiellement à l'importante progression de 60 % de la dotation du Fonds en matière d'allocation de chauffage et de près de 20 % en ce qui concerne la participation de l'Etat au prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil gérontologique .

A noter également qu'en ce qui concerne la Caisse nationale des prestations familiales, l'effort entrepris les deux dernières années en matière d'amélioration et de modernisation de l'équipement informatique continue sur le même niveau élevé en 2006.

En matière d'action socio-familiale, domaine couvert par la loi dite « ASFT », l'accent est mis pour 2006 avant tout sur le renforcement des activités dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse.

En 2006, un grand effort sera réalisé dans le domaine des structures d'accueil sans hébergement, notamment dans le secteur des maisons-relais. La progression des crédits permet en premier lieu l'ouverture de nouvelles maisons-relais pour enfants ou l'extension de structures existantes.

L'initiative du ministère de participer financièrement aux frais de fonctionnement de services communaux ou conventionnés prenant en charge des élèves en dehors des heures de classe dans le cadre de loisirs surveillés, de services de restauration et de services d'aides aux devoirs a connu une telle répercussion, notamment auprès des communes, que le crédit inscrit au budget pour la première fois en 2001 est monté progressivement pour les communes de 2 millions en 2001 à 11 millions en 2005 et à 12 millions en 2006. Pour les services conventionnés, l'adaptation prévue du crédit pour 2006 s'élève à 2,5 millions euros.

Dans le domaine des structures d'accueil avec hébergement pour enfants et pour jeunes, l'augmentation des crédits (+ 4 millions d'euros) permettra l'extension substantielle du nombre de places dans ce domaine par la création de nouveaux groupes de vie, ceci afin de répondre à un besoin urgent constaté.

Dans le cadre de la promotion du dialogue entre générations, le ministère initiera un programme d'action ; à cette fin il disposera d'un premier budget de 15.000 euros.

Conformément au programme gouvernemental, le soutien aux infrastructures de jeunesse est maintenu et développé pour permettre notamment la création – en collaboration avec les communes concernées – de 3 nouvelles maisons de jeunes. Une attention particulière sera portée aux projets favorisant la participation active des jeunes et de leurs organisations.

D'un autre côté les besoins dans le domaine du handicap continuent à être très élevés de sorte qu'une grande partie des efforts en matière de crédits budgétaires pour 2006 sont consacrés à ce domaine.

Ainsi, les moyens nécessaires à l'ouverture de trois centres d'accueil à Ettelbruck, Prettingen et Wiltz seront mis à disposition. Une structure particulière destinée à accueillir des personnes qui présentent à côté de leur handicap mental des troubles psychiques accentués, sera mise en place. Dans un certain nombre de services d'hébergement et d'activités de jour créés récemment, la capacité d'accueil sera augmentée.

La politique du Ministère de la Famille et de l'Intégration en faveur des personnes âgées est marquée par l'inscription d'un crédit permettant la participation financière à des mesures de revalidation gérontologique, prestées dans des unités spéciales à créer à l'intérieur d'autres infrastructures comme les centres intégrés, les maisons de soins etc, et permettant aux personnes âgées à dépasser une phase passagère et réversible de dépendance.

Parmi toutes les mesures en faveur des personnes âgées, soulignons que le ministère continue sa politique de participation financière dans le cadre de la tarification sociale pour les mesures de maintien à domicile en faveur des personnes âgées dépendantes.

En 2006, une première étude scientifique sera réalisée conjointement pour le secteur des personnes âgées et des personnes handicapées. Elle dressera, dans un premier temps, le bilan actuel de la situation des personnes âgées et des personnes handicapées et permettra, dans une deuxième étape, la programmation de la politique en faveur des personnes ciblées à moyen et à long terme.

Relevons encore l'accentuation des crédits en matière de politique en faveur des immigrants et des réfugiés.

Il va de soi que, comme cela a été le cas dans les années passées, et les besoins relevés ci-avant le confirment, le ministère maintient une politique d'investissement à un niveau très élevé garantissant ainsi la réalisation de l'ensemble de ses projets. De grands efforts sont ainsi prévus surtout dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, dans le domaine du handicap et dans le domaine du troisième âge.

### 14 et 44 – Ministère de la Santé

	2004	2005	2006
	Compte	Budget	Projet de budget
<i>Section 14.0 - Ministère de la santé . . . . .</i>	8.458.446	8.816.542	9.080.452
<i>Section 14.1 - Direction de la santé . . . . .</i>	32.563.389	36.041.285	39.055.997
<i>Section 14.2 - Laboratoire national de santé . . . . .</i>	14.063.737	14.923.878	15.603.452
<i>Section 14.5 - Dommages de guerre corporels . . . . .</i>	5.975.265	6.243.870	5.993.084
<i>Section 14.6 - Centre thermal et de santé de Mondorf. . . . .</i>	2.865.195	3.081.343	3.133.796
<i>Total des dépenses courantes. . . . .</i>	63.926.032	69.106.918	72.866.781
<i>Section 44.0 - Ministère de la Santé . . . . .</i>	0	3.000	3.000
<i>Section 44.1 - Direction de la Santé . . . . .</i>	308.269	233.597	205.502
<i>Section 44.2 - Laboratoire national de santé . . . . .</i>	860.006	1.123.800	951.600
<i>Section 44.6 - Centre thermal et de santé de Mondorf. . . . .</i>	955.000	500.000	482.575
<i>Section 44.7 - Santé. - Travaux sanitaires et cliniques . . . . .</i>	45.814.481	46.774.954	39.514.650
<i>Total des dépenses en capital. . . . .</i>	47.937.756	48.635.351	41.157.327
<i>Total général . . . . .</i>	111.863.788	117.742.269	114.024.108

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Après l'exercice 2005 qui aura été marqué par l'exécution d'un budget de transition, les activités planifiées pour l'exercice 2006 vont s'inscrire surtout dans les priorités identifiées par la politique du nouveau Gouvernement.

Ainsi, les efforts déployés pour élaborer le plan national de santé publique luxembourgeois seront maintenus, voire renforcés pour démarrer en 2006 avec la mise en œuvre des conclusions et recommandations tirées au mois de novembre lors de la première conférence nationale santé.

Dans ce contexte, l'accent sera maintenu sur la promotion des modes de vie sains et sur les campagnes ciblées dans tous les domaines de la prévention. Le Ministère de la Santé envisage de favoriser davantage la création de partenariats avec les acteurs de la société civile actifs en matière de prévention.

Les crédits destinés à la prophylaxie et au traitement des maladies sociales et d'autres affections restent prioritaires. Une campagne d'information et de sensibilisation dans le cadre de la lutte contre le tabagisme sera mise en place. Dans le cadre de HIV/SIDA, un plan d'action en matière de lutte contre le Sida 2006 –2010 sera élaboré. De même, les efforts en matière de lutte contre les drogues seront renforcés.

Dans le cadre de la promotion de la santé des jeunes, un nouveau projet « Ecole-Santé » sera formulé en collaboration avec toutes les parties concernées.

En matière de psychiatrie, la réforme des structures extrahospitalières et du CHNP pourra être intensifiée conformément aux recommandations du rapport Rössler.

Dans le secteur hospitalier, le Ministère vise à identifier les domaines où des collaborations entre deux ou plusieurs acteurs peuvent contribuer à créer des synergies permettant d'un côté d'améliorer la qualité des soins dispensés et d'optimiser l'utilisation des moyens d'un autre côté.

Le Ministère de la Santé participera à partir de 2006 à l'exploitation du Groupement Economique – HealthNet dont l'un des objectifs prioritairement visés sera l'élaboration du dossier patient informatisé.

## 15 et 45 – Ministère de l'Environnement

	2004	2005	2006
	Compte	Budget	Projet de budget
<i>Section 15.0 - Dépenses générales . . . . .</i>	4.321.379	4.612.825	4.870.835
<i>Section 15.1 - Administration de l'environnement . . . . .</i>	8.182.849	17.125.625	16.497.761
<i>Section 15.2 - Administration des eaux et forêts . . . . .</i>	26.106.094	26.978.598	29.212.326
<i>Total des dépenses courantes . . . . .</i>	38.610.322	48.717.048	50.580.922
<i>Section 45.0 - Protection de l'environnement . . . . .</i>	4.408.560	9.783.500	17.210.000
<i>Section 45.1 - Administration de l'environnement. . . . .</i>	29.762.722	30.345.750	8.433.000
<i>Section 45.2 - Administration des eaux et forêts. . . . .</i>	1.254.139	1.283.500	1.252.900
<i>Total des dépenses en capital . . . . .</i>	35.425.421	41.412.750	26.895.900
<i>Total général . . . . .</i>	74.035.743	90.129.798	77.476.822

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

L'exercice budgétaire 2006 est caractérisé par les priorités suivantes :

- stratégie nationale de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>
- lutte contre la pollution de l'air et le bruit
- économies d'énergie et énergies renouvelables
- protection de la nature
- développement durable

### Stratégie nationale de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>

Le Luxembourg est signataire de la convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique. Dans le cadre du protocole de Kyoto, le Luxembourg s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 28% pendant la période 2008-2012 par rapport à 1990.

En mai 2000, une première stratégie nationale de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> avait été élaborée. En 2004, un plan national d'allocation avait été présenté conformément à la directive européenne concernant un système d'échange de quotas (directive 2003/87/CE). En raison de la croissance économique et de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre ces dernières années, une adaptation de la stratégie est nécessaire tout comme la mise en place de nouvelles politiques et mesures.

C'est ainsi que le Ministère de l'Environnement, en coopération avec le « Finanzwissenschaftliches Forschungsinstitut an der Uni Köln », va élaborer un nouveau programme d'action national qui tient compte du défi et des marges de manœuvre de notre pays. Il s'agit notamment d'intégrer la stratégie de protection du climat dans un concept énergétique global.

En outre, les crédits du fonds de financement des mécanismes de Kyoto, institué par la loi du 23 décembre 2004, vont être utilisés pour participer à des fonds multilatéraux de la Banque Mondiale et à des projets dans des pays en développement (projets CDM) et dans des pays de l'Est (projets JI). Ceci permettra au Luxembourg d'acquiescer des droits d'émissions de CO<sub>2</sub> étant donné que nous ne pouvons pas atteindre notre objectif d'émission 2008-2012 endéans trois ans uniquement par des mesures nationales.

Par ailleurs, l'Administration de l'environnement est chargée d'établir et de tenir un registre pour la comptabilité des quotas d'émission dans le contexte du système d'échange européen.

### Lutte contre la pollution de l'air et le bruit

La Commission Européenne insiste sur le contrôle et la surveillance du niveau de contamination de l'air, du sol et des denrées alimentaires et incite les Etats membres à élaborer des programmes destinés à contrôler le niveau de contamination en dioxines, furannes et PCB. Il est prévu d'actualiser l'étude d'évaluation des concentrations en dioxines/furannes réalisée en 1993/1994.

Le Ministère de l'Environnement va également élaborer un plan national en matière de poussières fines et de NO<sub>x</sub>.

Conformément à la directive 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, des cartes de bruit seront établies pour les grands axes routiers et ferroviaires.

#### Economies d'énergie et énergies renouvelables

A l'image des exercices budgétaires précédents, la promotion des économies d'énergie et des énergies renouvelables reste une des priorités du Ministère de l'Environnement. En 2005, de nouveaux règlements concernant des aides financières pour la mise en œuvre des différentes mesures dans le domaine de l'énergie sont entrés en vigueur. D'importants crédits seront engagés notamment pour l'assainissement énergétique des immeubles et la construction de maisons à basse consommation énergétique. Les initiatives communales sont soutenues par le biais du fonds pour la protection de l'environnement.

#### Protection de la nature

En matière de protection de la nature, l'accent sera mis sur les projets suivants :

- finalisation du plan national concernant la protection de la nature
- renforcement du partenariat entre les syndicats de communes et l'Etat
- fonctionnement de l'observatoire de l'environnement naturel
- continuation des travaux relatifs au plan directeur sectoriel « grands ensembles paysagers et massifs forestiers d'un intérêt particulier »
- promotion de la certification forestière FSC

#### Développement durable

En 2006, les mesures suivantes auront un impact financier au niveau du budget du Ministère de l'Environnement :

- fonctionnement du Conseil supérieur pour le développement durable
- élaboration d'un nouveau plan national pour un développement durable
- révision des indicateurs de développement durable
- poursuite des projets de promotion de l'Agenda 21 au niveau communal.

### **16 et 46 – Ministère du Travail et de l'Emploi**

	<b>2004</b> Compte	<b>2005</b> Budget	<b>2006</b> b
<i>Section 16.0 - Travail - Dépenses générales . . . . .</i>	1.737.909	2.799.285	2.787.504
<i>Section 16.1 - Administration de l'emploi . . . . .</i>	9.870.559	10.769.531	11.630.646
<i>Section 16.2 - Inspection du travail et des mines . . . . .</i>	6.615.671	7.300.100	7.436.958
<i>Section 16.3 - Ecole supérieure du travail . . . . .</i>	274.620	294.978	285.153
<i>Section 16.4 - Fonds pour l'emploi . . . . .</i>	101.292.508	101.770.100	152.130.100
<i>Section 16.5 - Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées . . . . .</i>	15.085.796	21.205.179	27.231.418
<i>Total des dépenses courantes . . . . .</i>	134.877.063	144.139.173	201.501.779
<i>Section 46.0 - Travail - Dépenses générales . . . . .</i>	386.607	0	208.131
<i>Section 46.1 - Administration de l'emploi . . . . .</i>	72.035	89.775	90.428
<i>Section 46.2 - Inspection du travail et des mines . . . . .</i>	120.527	130.400	134.100
<i>Section 46.3- Ecole supérieure du travail . . . . .</i>	2.500	0	0
<i>Section 46.5 - Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées . . . . .</i>	208.389	230.225	219.225
<i>Total des dépenses en capital . . . . .</i>	790.058	450.400	651.884
<i>Total général . . . . .</i>	135.667.121	144.589.573	202.153.663

**Note:** Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

### **Orientations budgétaires et commentaires**

La politique de l'emploi du Gouvernement a été définie, dans les grandes lignes, dans le Plan d'Action National en faveur de l'Emploi (PAN) pour 2004 arrêté par le comité de coordination tripartite. Rappelons que l'essentiel de cette politique de l'emploi est financé par le fonds pour l'emploi dont les dépenses atteindront probablement les 345 millions d'euros pour l'année 2005 et 378 millions d'euros en 2006.

A l'image des exercices budgétaires précédents, la politique de l'emploi reste dans une certaine mesure basée sur les options prises par le Luxembourg dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi.

Vu les spécificités du marché du travail luxembourgeois, la politique de l'emploi et de lutte contre le chômage et l'exclusion sociale continue à se caractériser par une multitude d'initiatives dans différents domaines.

En ce qui concerne les prévisions de l'évolution du chômage au Luxembourg, l'Administration de l'emploi prévoit une croissance continue du taux de chômage. Par conséquent, il semble optimiste de ne prévoir pour 2006 qu'une légère augmentation du coût en matière de chômage et d'initiatives sociales en faveur de l'emploi.

Par ailleurs, les décisions de la tripartite sidérurgique de 2004 impliquent une augmentation du coût du chômage partiel alternatif et un accroissement de la dépense relative à la préretraite sidérurgie.

#### **Les mesures suivantes vont trouver leur impact financier au niveau du fonds pour l'emploi :**

- Les efforts pour accroître l'efficacité des initiatives sociales en faveur de l'emploi seront continués.

Malgré leur diversité, les initiatives actuellement en place ont comme but commun :

- la prise en charge de personnes éloignées du marché du travail,
- d'améliorer l'employabilité par la formation et par le travail,
- la gestion de structures adaptées aux besoins spécifiques de la population cible.

- En 2006, l'impact financier de la réforme de la législation sur les pensions d'invalidité, qui a joué pleinement en 2004 et 2005, continuera à afficher ses effets au niveau du fonds pour l'emploi.

- Les dépenses correspondant à la contrepartie nationale de certains projets retenus pour la période de programmation 2000-2006, dans le cadre de l'objectif 3 du Fonds social européen et du programme d'initiative communautaire EQUAL sont à charge du fonds pour l'emploi.

#### **Les mesures suivantes vont trouver leur impact financier au niveau du budget du Ministère du Travail et de l'Emploi :**

Les propositions budgétaires pour les frais de fonctionnement et du personnel encadrant des ateliers protégés conventionnés avec le Ministère du Travail et de l'Emploi sont en hausse de 17,11%.

Après la prise en compte en 2005 déjà d'une hausse de 48,14 % liée à la mise en œuvre de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées et à la fin du conventionnement de projets gérés par certains organismes gestionnaires d'ateliers protégés dans le contexte du Fonds Social Européen (FSE) et de la réorientation du document unique de programmation du FSE dans le cadre de l'objectif 3, vient s'ajouter en 2006 le conventionnement de 3 nouveaux ateliers ayant obtenu l'agrément provisoire du Ministère de la Famille et de l'Intégration.

Le budget de 2005 avait d'ores et déjà intégré les frais de fonctionnement des projets FSE venant à échéance au 31 décembre 2004, projets qui avaient fait leur preuve au cours des années 2000 à 2004 par rapport à la prise en charge de travailleurs handicapés dans le contexte d'ateliers protégés sur base des stipulations de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées.

Vient s'ajouter via transferts budgétaires un nouvel atelier protégé à Esch-sur-Alzette géré jusqu'en 2005 par le Ministère de la Famille et de l'Intégration ainsi que différents membres du personnel de 3 autres institutions gestionnaires d'ateliers protégés qui jusqu'en 2005 étaient repris par les crédits du Ministère de la

Famille et de l'Intégration, personnel qui en fait intervenait d'ores et déjà dans le contexte des ateliers protégés à charge des crédits du Ministère du Travail et de l'Emploi (en somme 19 personnes ETP).

D'autre part 5,5 personnes ETP étaient prises en charge par le Ministère du Travail et de l'Emploi dans le contexte des conventions avec les ateliers protégés, alors que leur champ d'activité principal tombait sous la compétence du Ministère de la Famille et de l'Intégration.

Suite à ces divers transferts de personnel, le budget du Ministère du Travail et de l'Emploi se trouve augmenté d'un solde de 629.638,89 euros (soit 8,82 % de l'augmentation totale du crédit).

Deux nouveaux ateliers situés à l'Est du pays ont aussi reçu l'agrément provisoire du Ministère de la Famille et de l'Intégration et recevront à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006 une convention de collaboration avec le Ministère du Travail et de l'Emploi en application de l'article 23 paragraphe (2) de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées. Le budget du Ministère du Travail et de l'Emploi se trouve dès lors augmenté d'un montant de 299.275 euros (soit 4,2 % de l'augmentation totale du crédit).

De la manière, le Ministère du Travail et de l'Emploi intervient avec une participation aux frais de fonctionnement et du personnel encadrant de 13 unités économiques de production qui disposent de l'agrément provisoire du Ministère de la Famille et de l'Intégration. Ces 13 ateliers protégés prendront en charge au courant de l'exercice 2006, 642 travailleurs handicapés ETP orientés vers un atelier protégé par la Commission d'Orientation et de Reclassement Professionnel des Travailleurs handicapés (COR). La plus petite structure prenant en charge actuellement 6 travailleurs handicapés ETP, la plus grande 176 travailleurs handicapés ETP. Les trois nouvelles structures conventionnées créeront des emplois supplémentaires pour 32 travailleurs handicapés.

Il est important de noter que les recettes projetées des ateliers ont été déduites de la demande budgétaire à raison de 75% dans la proposition budgétaire. Ce principe vaut par ailleurs consécration du régime concernant le traitement des recettes mis en place par Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi vis-à-vis des gestionnaires des ateliers protégés. (Montant total des recettes pris en compte : 2.605.318 euros).

Le budget de l'Etat prévoit à l'article 16.5.31.051 une participation égale en moyenne à 83,08 % des salaires des travailleurs handicapés pour l'année budgétaire 2006 dans le cadre d'un crédit non limitatif et sans distinction d'exercice. La moyenne ainsi calculée correspond aux taux de participation effectivement décidés pour les 642 travailleurs handicapés en atelier protégé par le Directeur de l'Administration de l'emploi sur avis de la COR. Le taux de participation le moins élevé en moyenne par atelier protégé est de 79,55 %, le taux le plus élevé en moyenne par atelier protégé étant de 85,41 %.

En cas de perte générée par l'atelier protégé liée exclusivement à la participation de l'atelier aux frais de salaire de la personne handicapée, celle-ci pourra être négociée à la hauteur maximale de la quote-part restante des salaires non repris par la participation de l'Etat aux frais de salaire moyennant l'introduction d'une demande de restant budgétaire pour l'exercice 2007. Dans ce contexte les ateliers protégés seront tenus à professionnaliser leurs structures dans le sens d'unités économiques de production et à se doter d'un concept commercial réel.

En application du principe ci-avant, le budget de l'Etat pour l'exercice 2006 reprend la somme de 201.095 euros afin de parfaire aux pertes liées à la quote-part non-subsidiée des salaires des travailleurs handicapés, pertes générées par les différents ateliers protégés au courant de l'exercice 2004.



## 17 et 18 / 47 et 48 – Ministère de la Sécurité Sociale

	2004	2005	2006
	Compte	Budget	Projet de budget
Section 17.0 - Sécurité sociale - Dépenses générales . . . . .	82.585	125.330	317.748
Section 17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale. . . . .	3.489.755	2.962.031	3.255.227
Section 17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale. . . . .	3.162.442	3.511.731	3.755.957
Section 17.3 - Conseil arbitral des assurances sociales. . . . .	1.459.075	1.552.723	1.755.030
Section 17.4 - Conseil supérieur des assurances sociales. . . . .	443.555	451.180	469.619
Section 17.5 - Assurance maladie-maternité: Union des caisses de maladie. -	654.401.316	671.562.638	772.865.069
Section 17.6 - Assurance dépendance: Cellule d'évaluation et d'orientation. .	3.149.706	4.046.764	4.689.117
Section 17.7 - Mutualités: conseil supérieur de la mutualité. . . . .	61.908	62.444	62.444
Section 18.0 - Assurance pension contributive . . . . .	834.411.218	858.592.060	936.687.080
Section 18.1 - Assurance accidents . . . . .	17.826.305	18.891.000	18.429.000
Section 18.2 - Centre commun de la sécurité sociale . . . . .	4.502.445	5.060.570	0
Section 18.4 - Office des assurances sociales . . . . .	5.939.986	7.169.940	26.130
Section 18.5 - Caisse de pension des employés privés. . . . .	3.135.700	3.426.915	0
Section 18.6 - Caisse de pension des artisans, des commerçants et industriels . . . . .	613.087	653.070	0
Section 18.7 - Caisse de pension agricole . . . . .	313.640	388.253	0
<i>Total des dépenses courantes . . . . .</i>	<i>1.532.992.723</i>	<i>1.578.456.649</i>	<i>1.742.312.421</i>
Section 47.1 - Inspection générale de la sécurité sociale. . . . .	45.197	51.000	369.750
Section 47.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale. . . . .	105.790	15.949	13.526
Section 47.3 - Conseil arbitral des assurances sociales. . . . .	26.915	18.000	27.000
Section 47.4 - Conseil supérieur des assurances sociales. . . . .	2.812	0	1.750
Section 47.6 - Assurance dépendance: Cellule d'évaluation et d'orientation. .	3.468	44.700	32.000
Section 48.2 - Centre commun de la sécurité sociale . . . . .	339.974	596.282	0
Section 48.4 - Office des assurances sociales . . . . .	28.561	24.590	0
Section 48.5 - Caisse de pension des employés privés. . . . .	14.416	29.500	0
Section 48.6 - Caisse de pension des artisans, des commerçants et industriels . . . . .	6.210	7.500	0
Section 48.7 - Caisse de pension agricole . . . . .	2.407	2.250	0
<i>Total des dépenses en capital. . . . .</i>	<i>575.750</i>	<i>789.771</i>	<i>444.026</i>
<i>Total général. . . . .</i>	<i>1.533.568.473</i>	<i>1.579.246.420</i>	<i>1.742.756.447</i>

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

#### Assurance-Pension

Dans le domaine de l'assurance-pension l'intervention principale de l'Etat au niveau des pensions se fait à raison d'un tiers des cotisations. La participation de l'Etat dépend donc essentiellement de la progression de la masse des revenus cotisables. En 2004 les cotisations des pouvoirs publics ont affiché un montant de 804,5 millions € par rapport à un montant de 761,1 millions € en 2003. Les chiffres définitifs pour l'exercice 2005 ne sont pas encore connus mais cette progression semble se poursuivre pour cet exercice et les exercices subséquents.

L'Etat intervient paritairement au même titre qu'assurés et employeurs au niveau des cotisations des principales branches de la sécurité sociale. D'après la législation actuellement en vigueur l'Etat assume en plus la moitié des frais administratifs des caisses de pension, de l'association d'assurance contre les accidents et du centre commun de la sécurité sociale. Il met par ailleurs à leur disposition des locaux convenablement meublés et supporte les frais d'entretien, de chauffage et d'éclairage. A partir de l'exercice 2006 il est prévu que les frais administratifs soient intégralement à charge de ces institutions sociales. En corollaire l'autonomie des gestionnaires des différents établissements publics se trouve renforcée, alors qu'ils peuvent déterminer dans le cadre de leur budgets internes l'intégralité de leurs frais de gestion, sous réserve d'approbation de l'autorité tutélaire.

#### Assurance-Dépendance

Pour l'exercice 2004 la contribution au financement de l'assurance-dépendance à charge du budget de l'Etat a été ramenée à titre exceptionnel par la loi budgétaire du 19 décembre 2003 à quarante pour cent des dépenses totales. A partir de l'exercice 2005 cette contribution a de nouveau été portée à quarante-cinq pour cent. Cette re fixation à son niveau normal se traduit naturellement par une augmentation des dépenses

budgétaires. L'accroissement du crédit résulte pour l'essentiel de la revalorisation de la dépense de l'exercice 2005 sur base de l'évolution constatée en 2004. Au cours de l'exercice 2004 l'assurance-dépendance a pour la première fois enregistré un déficit s'élevant à 22,3 millions €. La cause de cette évolution est l'explosion des dépenses. L'assurance-dépendance dispose de réserves accumulées durant les exercices précédents. Néanmoins le ministre de la sécurité sociale a chargé un groupe de travail d'établir le bilan du fonctionnement de l'assurance-dépendance depuis sa création en 1999 et d'établir les perspectives pour l'avenir.

### Assurance-Maladie

Etant donné que l'Etat assume trente-sept pour cent des cotisations dues au titre des soins de santé, sa participation dépend, d'ailleurs comme en matière d'assurance pension, essentiellement de la progression de la masse des revenus cotisables. En matière de prestations en espèces, l'Etat prend en charge dix pour cent des cotisations dues au titre des indemnités pécuniaires. Une augmentation de cette participation, dépassant la croissance de la masse cotisable afférente, ne résulte dès lors qu'en cas d'une éventuelle hausse des cotisations décidée par l'assemblée générale de l'union des caisses de maladie.

Lors de son entrée en fonction le Gouvernement se trouvait confronté à une impasse budgétaire de l'assurance maladie de l'ordre de quelque 90 millions €. Suite aux décisions prises par l'assemblée générale de l'union des caisses de maladie en date du 9 novembre 2004, à savoir l'augmentation du taux de cotisation des prestations en nature de l'ordre de 0,3%, l'augmentation de certaines participations des assurés et la limitation de la prise en charge des analyses de laboratoire, il a été possible de présenter un budget global en équilibre. Au-delà des contraintes du moment, le Gouvernement s'est attaché à mettre en place une stratégie d'ensemble dans le domaine de la santé et de la sécurité sociale visant à préserver à moyen et à long terme notre système de prise en charge des soins de santé. Dans ce cadre le comité de coordination quadripartite, composé de partenaires sociaux, de prestataires de soins et de représentants gouvernementaux s'est vu assigner le rôle de définir les objectifs à atteindre dans un esprit de partenariat et de responsabilisation de tous les acteurs. Un comité de pilotage, regroupant des experts des départements de la santé, de la sécurité sociale et de l'union des caisses de maladie, approfondit les différents objets en partenariat avec les prestataires de soins et/ou les partenaires sociaux concernés. Un premier chantier a consisté dans la mise en place de bonnes pratiques médicales (evidence based medicine). A cet effet le Gouvernement a institué lors de sa séance du 29 avril 2005 un conseil scientifique dans le domaine des soins de santé qui, en s'appuyant sur les acquis de la communauté scientifique internationale, a pour mission d'élaborer des recommandations médicales et de diffuser ces recommandations auprès du corps médical.

Les mesures retenues par le comité de coordination tripartite ont été reprises dans la loi du 21 décembre 2004 modifiant 1. le Code des assurances sociales ; 2. la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2005. Par cette loi, la gestion de la prise en charge de l'incapacité de travail de longue durée est améliorée. L'indemnité pécuniaire n'est plus accordée après dix semaines d'incapacité de travail au cours d'une période de référence de vingt semaines à moins que l'assuré ne présente un formulaire R4 établi par son médecin traitant. Ce formulaire permet au contrôle médical de la sécurité sociale d'aiguiller l'assuré vers le système de prise en charge approprié (continuation de l'indemnité pécuniaire, pension d'invalidité, mesure de réinsertion professionnelle ou reprise du travail) et d'écarter les demandes abusives.

Ce dispositif trouve son complément dans celui prévu par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 2005 modifiant, entre autres, la loi du 25 juillet 2002 concernant l'incapacité de travail et la réinsertion professionnelle. Aux termes de cette loi, le déclenchement de la procédure de réinsertion professionnelle est découplé de l'introduction d'une demande en obtention de la pension d'invalidité. C'est le médecin de contrôle qui, sur base des données lui communiquées par le médecin traitant sur le formulaire R4, saisit la commission mixte en vue de l'ouverture de la procédure de reclassement. La mise en vigueur de cette loi coïncide avec la loi du 21 décembre 2004 dont les implications ont pris effet au cours du mois de juillet 2005.

Pour faire face aux difficultés financières de l'assurance-maladie, le comité quadripartite qui se réunit au mois d'octobre continue à explorer toutes les pistes susceptibles de garantir l'équilibre financier.

## 19 et 49 Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

	2004 Compte	2005 Budget	2006 Projet de budget
<i>Section 19.0 - Agriculture. - Dépenses générales . . . . .</i>	1.057.663	1.376.451	1.383.423
<i>Section 19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales . . . . .</i>	43.233.560	36.347.573	36.030.026
<i>Section 19.2 - Administration des services techniques de l'agriculture . . . . .</i>	13505784	12944806	13535001
<i>Section 19.3 - Remembrement des biens ruraux . . . . .</i>	4.540.407	4.801.231	5.111.462
<i>Section 19.4 - Service d'économie rurale . . . . .</i>	3.314.560	3.479.701	3.805.636
<i>Section 19.5 - Administration des services vétérinaires . . . . .</i>	5.549.097	7.231.638	6.660.156
<i>Section 19.6 - Viticulture . . . . .</i>	3.132.082	3.287.659	3.471.109
<i>Section 19.7 - Sylviculture . . . . .</i>	1.913.058	2.249.062	2.426.500
<i>Section 19.8 - Développement rural . . . . .</i>	785.582	1.096.901	1.167.250
<i>Total des dépenses courantes . . . . .</i>	77.031.793	72.815.022	73.590.563
<i>Section 49.0 - Dépenses générales . . . . .</i>	146.924	85.000	80.500
<i>Section 49.1 - Mesures économiques et sociales spéciales . . . . .</i>	37.539.642	18.580.000	28.580.000
<i>Section 49.2 - Administration des services techniques de l'agriculture . . . . .</i>	519.923	517.526	497.700
<i>Section 49.4 - Service d'économie rurale . . . . .</i>	10.676	5.000	9.500
<i>Section 49.5 - Administration des services vétérinaires . . . . .</i>	511.234	307.000	405.000
<i>Section 49.6 - Viticulture . . . . .</i>	147.216	101.500	118.176
<i>Section 49.7 - Sylviculture . . . . .</i>	3.082.357	2.863.000	2.862.500
<i>Section 49.8 - Développement rural . . . . .</i>	0	3.500	0
<i>Total des dépenses en capital . . . . .</i>	41.957.972	22.462.526	32.553.376
<i>Total général . . . . .</i>	118.989.765	95.277.548	106.143.939

**Note:** Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

L'agriculture, au-delà de l'importance sociale, environnementale et socio-culturelle du secteur, constitue un facteur important pour l'économie en général, mais reste néanmoins un secteur sensible et fragile, exposé aux aléas climatologiques et aux fluctuations économiques du marché mondial des produits agricoles.

Sans négliger le caractère multifonctionnel du secteur primaire et des services qu'il rend à la société, il échet de souligner l'importance économique du secteur agricole, qui apparaît clairement par sa demande sur le marché des biens d'investissements, des biens intermédiaires et des services, et d'un autre côté, par la fourniture de matières premières à l'industrie agroalimentaire.

L'amélioration de sa compétitivité et de sa performance est essentielle pour la survie de notre agriculture et le meilleur moyen pour y arriver consiste dans la production de produits de qualité.

En effet, au cours des dernières années on a pu constater que le consommateur prend de plus en plus conscience du rôle primordial de l'agriculture dans la chaîne alimentaire et de l'influence de ses produits sur sa vie quotidienne.

La loi du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural telle qu'elle a été modifiée met à la disposition de l'agriculture, au sens large du terme, un instrument lui permettant de se développer et d'assurer un revenu adéquat pour ses ressortissants, tout en mettant l'accent sur une production de qualité et en garantissant un équilibre satisfaisant entre les différents secteurs de production. Au fil des dernières années le volume des investissements réalisés par les exploitations agricoles et viticoles a connu un accroissement important. Ceci a notamment pour conséquence une augmentation sensible des dépenses à charge du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture. Ces investissements profitent également à d'autres secteurs de l'économie et du commerce.

Le secteur agroalimentaire reste confronté à une restructuration profonde que le département de l'agriculture entend accompagner de manière positive pour créer un cadre permettant de trouver, dans l'intérêt des agriculteurs producteurs, des solutions viables pour tous les opérateurs. La survie de cette industrie est indispensable pour sauvegarder la transformation des produits de qualité dans des conditions allant de pair avec les standards de qualité promus par le Ministère. Dans ce contexte la loi agraire mise sur des projets ayant pour

objet l'amélioration de la qualité des produits agricoles, viticoles et horticoles et l'assurance de la sécurité des aliments, à laquelle contribuent également les produits du terroir labellisés et à appellation d'origine.

D'autre part, afin d'encourager les initiatives locales dans les zones rurales, un programme cohérent a été élaboré dans le cadre du programme européen LEADER+. Ce programme, approuvé par la Commission européenne en novembre 2000 vise, en milieu rural, la promotion des technologies nouvelles, l'amélioration de la qualité de vie, la valorisation de produits locaux et celle des ressources naturelles et culturelles. Force est de constater que dans les 5 régions délimitées (Clervaux-Vianden, Redange-Wiltz, Müllerthal, Moselle et région Sud-Ouest) ces initiatives connaissent un succès certain.

Afin de garantir l'impact des mesures environnementales et le respect des conditions imposées, le département entend continuer ses efforts dans cette direction. Dans cet ordre d'idées le département de l'agriculture a amélioré le régime de prime à l'entretien de l'espace naturel et le régime d'aide en faveur de méthodes de production agricole compatibles avec les exigences de la protection de l'environnement

Concernant le soutien au revenu agricole, outre une augmentation du montant total de l'indemnité compensatoire annuelle qui est passé de 14 mio € en 1999 à 16 mio € pour les exercices 2005 et 2006, les modalités d'allocation de cette aide ont été améliorées en remplaçant le système de multiplication des plafonds par celui de la prise en compte de la structure économique des exploitations.

En ce qui concerne le secteur horticole, le département de l'agriculture ne se lasse pas de continuer ses efforts pour la création d'une zone horticole, destinée à offrir aux exploitations horticoles la possibilité d'étendre et de diversifier leurs productions. Aussi les travaux de planification pour cette zone seront-ils réalisés en 2006. De cette façon les travaux de d'infrastructure sur le site à Contern pourront débuter fin 2006.

Bien que les crises du secteur sanitaire animalier semblent surmontées, le département entend tout comme par le passé continuer, d'un commun accord avec ses services vétérinaires et les services du ministère de la santé, ses efforts afin de garantir la santé des cheptels animaliers par des mesures de protection adéquates et d'appuyer les exploitations agricoles tant sur le plan de la prévention que sur le plan de la lutte active contre ces maladies. Aussi le département entend-il élargir le système de l'épidémiosurveillance auprès des exploitations agricoles gérant des troupeaux animaliers plus importants.

Etant donné que les directives communautaires ne permettent pas d'indemniser des pertes de revenus indirectes subies par les exploitations agricoles en cas d'apparition d'épizooties, le département propose aux exploitants une aide au paiement des primes d'assurances spécifiques. Ces assurances visent certains risques qui ne sont pas couverts par la législation sur la police sanitaire du bétail en cas d'apparition d'épizooties et de maladies animalières. Le corollaire est évidemment qu'à l'avenir l'Etat ne saura plus intervenir par des subventions directes pour tous les cas qui peuvent être couverts par une assurance.

Au cours des années 2004 et 2005 le département de l'agriculture avait introduit, dans le domaine des plantations des secteurs agricoles et viticoles, un régime d'assurances permettant de couvrir une partie des pertes de revenus dues à des calamités naturelles. Pour l'exercice 2006 ce régime sera également proposé au secteur horticole. Ainsi il sera possible à ces secteurs de réduire certains risques financiers liés aux aléas des calamités naturelles. En contrepartie là aussi, l'Etat n'interviendra plus en cas de dommages subis par l'agriculture du fait de calamités dont les risques peuvent être couverts par le susdit régime d'assurances.

La mise en place, dans le secteur viticole, d'une commission de promotion des vins et crémants du Luxembourg ayant pu être réalisée, le département continuera sa contribution afin d'améliorer la performance de ce secteur économique important pour la région mosellane.

L'Office National du Remembrement continuera à apporter sa collaboration pour l'amélioration des conditions de revenu et de travail par la restructuration des biens fonciers des exploitations agricoles et viticoles.

Afin de mieux pouvoir tenir compte des multiples fonctions socio-économiques assignées à la forêt, la loi agraire prévoit des mesures ciblées dans le respect d'une gestion durable des forêts. La certification du développement durable de nos forêts présente une nécessité absolue pour garantir un écoulement adéquat du bois en provenance de ces mêmes forêts.

## 20 et 50 – Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur

	2004 Compte	2005 Budget	2006 Projet de budget
<i>Section 20.0 - Economie . . . . .</i>	5.054.128	6.531.407	8.566.496
<i>Section 20.1 - Service central de la statistique et des études économiques (STATEC). . . . .</i>	9.992.647	11.049.591	12.427.201
<i>Section 20.2 - Service de l'énergie de l'Etat . . . . .</i>	1.225.880	1.176.853	1.229.192
<i>Section 20.3 - Centrales hydro-électriques . . . . .</i>	421.205	84.471	78.839
<i>Section 20.4 - Conseil de la concurrence. . . . .</i>	11.255	10.220	150.036
<i>Section 20.5 - Relations extérieures - Commerce extérieur. . . . .</i>	1.659.538	1.750.869	1.813.489
<i>Section 20.6 - Commission et office des licences. . . . .</i>	951.695	1.136.637	1.181.417
<i>Section 20.7 - Commissariat aux affaires maritimes. . . . .</i>	0	0	34.600
<i>Total des dépenses courantes . . . . .</i>	19.316.348	21.740.048	25.481.270
<i>Section 50.0 - Economie . . . . .</i>	34.307.736	50.989.100	52.656.000
<i>Section 50.1 - STATEC . . . . .</i>	157.727	116.000	165.000
<i>Section 50.2 - Service de l'énergie de l'Etat . . . . .</i>	587.050	132.091	49.500
<i>Section 50.4 - Conseil de la concurrence. . . . .</i>	3.523	0	0
<i>Section 50.5 - Relations extérieures - Commerce extérieur. . . . .</i>	0	5.000	0
<i>Section 50.6 - Commission et office des licences. . . . .</i>	2.482	0	0
<i>Total des dépenses en capital . . . . .</i>	35.058.518	51.242.191	52.870.500
<i>Total général . . . . .</i>	54.374.866	72.982.239	78.351.770

**Note:** Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

La maîtrise des dépenses pour assurer l'équilibre budgétaire à moyen terme reste un objectif central de la politique économique et budgétaire du Gouvernement.

Comme dans le cadre du budget 2005, le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur essaye d'y contribuer activement par une politique d'affectation rationnelle et efficiente de ses ressources.

La lecture du budget du Ministère doit se faire eu égard à la finalité de l'action du Ministère qui est de faciliter la création de valeur ajoutée et la croissance de l'économie nationale. Ainsi, il peut contribuer à la génération des recettes de l'Etat.

Aussi, le budget du Ministère est-il résolument placé dans une perspective de relance de la stratégie de Lisbonne.

La progression de son budget extraordinaire résulte d'une politique volontariste de stimulation et d'accompagnement des efforts de recherche-développement du secteur privé, ainsi que de l'esprit d'entreprise et de la création d'entreprises par la mise à disposition de capacités au niveau des infrastructures d'accueil dans différentes régions du pays.

Des voies nouvelles seront également empruntées dans les domaines de l'énergie, avec la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur sur le site de Belval-Ouest, et des nouvelles technologies de l'information et de la communication, par la participation de l'Etat dans la mise en place d'une infrastructure à clé publique.

Les mêmes objectifs d'une politique de développement économique dynamique sous tendent le budget des dépenses ordinaires.

## 21 et 51 Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement

	2004 Compte	2005 Budget	2006 Projet de budget
<i>Section 21.0 - Classes moyennes</i> .....	6.467.068	6.976.671	7.791.153
<i>Section 21.1 - Tourisme</i> .....	5.309.017	5.937.392	6.262.245
<i>Section 21.2 - Logement</i> .....	54.498.815	55.542.039	56.796.601
<i>Total des dépenses courantes</i> .....	66.274.900	68.456.102	70.849.999
<i>Section 51.0 - Classes moyennes</i> .....	7.179.941	6.357.500	6.607.500
<i>Section 51.1 - Tourisme</i> .....	6.968.586	7.167.000	7.475.000
<i>Section 51.2 - Logement</i> .....	26.136.179	29.311.174	38.719.547
<i>Total des dépenses en capital</i> .....	40.284.706	42.835.674	52.802.047
<i>Total général</i> .....	106.559.606	111.291.776	123.652.046

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

### I. CLASSES MOYENNES

#### Sections 21.0 et 51.0

Le secteur des Classes Moyennes constitue un pilier important de l'économie luxembourgeoise. Il englobe environ 15.000 entreprises artisanales, commerciales y compris le secteur Horeca, ainsi que certaines professions libérales. Le secteur emploie environ 135.000 personnes, soit un peu plus de quarante pour cent de l'emploi intérieur. Au cours des dix dernières années, il a créé plus de 30.000 emplois supplémentaires.

L'éloquence de ces chiffres conforte le Gouvernement dans sa décision de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de mettre en place et de maintenir un cadre juridique, administratif et fiscal favorable à la création d'entreprises et à l'expansion économique.

Après avoir réalisé la grande majorité des mesures proposées par les deux premiers plans d'action en faveur des PME de 1996 et 2001, le Gouvernement est en train d'élaborer, de concert avec les milieux professionnels, un nouveau Plan d'Action en faveur des PME, ceci pour améliorer davantage l'environnement des PME.

Le Gouvernement soutient, en partenariat avec les chambres et organisations professionnelles, les initiatives en vue de promouvoir l'esprit d'entreprise, convaincu de la nécessité de sensibiliser l'opinion publique à l'esprit d'entreprise et au goût du risque, et d'encourager ainsi à la création d'entreprise.

Si le Département des Classes Moyennes ne peut servir que de coordinateur ou d'intermédiaire pour la réalisation de certains instruments de ce programme d'action, il possède par contre, les moyens nécessaires pour assurer l'aboutissement d'autres mesures, notamment par le biais des crédits budgétaires inscrits à la section 21.0 et 51.0 du budget des dépenses de l'Etat.

Les services de promotion près des Chambres de Commerce et des Métiers sont appelés à conseiller et accompagner les entreprises dans leurs efforts d'adaptation aux conditions nouvelles du marché élargi. Les crédits de l'article 21.0.41.000 sont destinés à soulager les charges financières importantes déployées à ces fins.

Les mesures d'aides sous forme de bonification d'intérêts (art. 21.0.31.030), d'assistance technique (art. 21.0.31.040), de subvention en capital et de prime de premier établissement (51.0.53.040) sont appelées à favoriser la création d'entreprises nouvelles, la transmission d'établissements existants et le renforcement de la capacité compétitive d'entreprises existantes.

Le nouveau cadre général des régimes d'aides en faveur des classes moyennes est entré en vigueur en 2004. Fondé sur la nouvelle réglementation communautaire, ce cadre général, dont l'application a été précisée par des règlements d'exécution publiés en 2005, soutient les efforts consentis par les entreprises en matière de recherche-développement ainsi que les dépenses des entreprises en matière de sécurité alimentaire, de protection de l'environnement et d'économies d'énergie.

## II. TOURISME

**Sections 21.1 et 51.1**

Les principales actions projetées par le Ministère du Tourisme pour les années à venir en général et en particulier pour 2006 peuvent se résumer comme suit :

- Initier des actions ou soutenir toute initiative visant à professionnaliser davantage l'organisation touristique régionale, la formation touristique de même que le marketing touristique ;
- Soutenir et développer la promotion de l'offre touristique luxembourgeoise, que se soit via une plus grande visibilité dans les différents médias ou par une présentation plus moderne et cohérente de la destination touristique luxembourgeoise lors des différents foires et salons touristiques au Luxembourg et à l'étranger ;
- Dans l'optique de professionnaliser davantage l'accueil touristique, il y a lieu de développer des instruments de benchmarking servant de base à l'élaboration de critères de qualité voire d'une classification au niveau des différentes structures d'accueil touristiques.

## III. LOGEMENT

**Sections 21.2 et 51.2**

Les crédits dont disposera le département du Logement en 2006, reflètent directement la volonté soutenue et confirmée du Gouvernement de persévérer, en collaboration avec tous les autres acteurs, dans une politique active du logement.

En effet, près de 70 millions d'euros sont destinés, dans le cadre des aides à la personne, à augmenter la solvabilité des familles qui se proposent d'accéder à la propriété d'un logement. Le budget tient également compte de la récente introduction du carnet de l'habitat.

Un montant de l'ordre de 23 millions d'euros, ce qui constitue une augmentation de quelque 64 % à l'égard du budget 2005, permettra au Gouvernement, dans le cadre des aides à la pierre, de subvenir aux efforts des promoteurs publics en vue de la création de logements destinés à la location et à la vente ainsi que d'infrastructures connexes, afin qu'ils puissent assumer leur responsabilité dans la réalisation du droit au logement et du développement durable.

**22 et 52 - Ministère des Travaux Publics**

	2004	2005	2006
	Compte	Budget	Projet de budget
Section 22.0 - Travaux publics. - Dépenses générales . . . . .	2.442.570	3.719.175	3.728.475
Section 22.1 - Ponts et chaussées. - Dépenses générales . . . . .	64.652.248	69.490.157	71.740.604
Section 22.2 - Ponts et chaussées. - Travaux propres . . . . .	19.600.050	18.950.715	21.253.862
Section 22.3 - Bâtiments publics. - Dépenses générales . . . . .	10.377.940	10.574.811	11.575.677
Section 22.4 - Bâtiments publics. - Compétences propres . . . . .	37.048.008	22.488.062	23.761.000
Total des dépenses courantes . . . . .	134.120.816	125.222.920	132.059.618
Section 52.0 - Travaux publics. - Dépenses générales . . . . .	16.815	345.000	1.355.000
Section 52.1 - Ponts et chaussées . . . . .	70.897.196	73.361.040	88.243.334
Section 52.2 - Fonds des routes . . . . .	70.000.100	10.000.000	10.000.000
Section 52.3 - Bâtiments publics . . . . .	37.218.218	29.298.500	31.142.400
Section 52.4 - Bâtiments publics. - Compétences propres . . . . .	31.790.404	34.105.500	32.000.000
Section 52.5 - Fonds d'investissements publics . . . . .	61.867.464	64.250.000	102.250.000
Total des dépenses en capital . . . . .	271.790.197	211.360.040	264.990.734
Total général . . . . .	405.911.013	336.582.960	397.050.352

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

L'évolution globale des crédits du Ministère des Travaux Publics, abstraction faite des crédits d'alimentation des fonds spéciaux, est de 8,54 %.

La progression des dépenses courantes du département s'élève à + 5,46 %.

La subdivision intra-départementale de ces dépenses courantes est la suivante :

- Ministère : dépenses générales : + 0,25 %
- Ponts et Chaussées : dépenses générales : + 3,24 %
- Bâtiments Publics : dépenses générales (frais de fonctionnement) : + 9,46 %
- Ponts et Chaussées : travaux propres : + 12,15 %
- Bâtiments Publics : compétences propres : + 5,66 %

Un certain nombre de crédits relatifs à des dépenses générales ont été adaptés aux besoins réels, tels par exemple ceux concernant les frais d'exploitation et d'entretien des bâtiments, ceux concernant les interventions de l'Administration des Ponts et Chaussées dans le cadre du service d'hiver, respectivement des accidents de la circulation, ceux concernant l'entretien des équipements informatiques ou encore ceux destinés à prendre en charge les frais postaux et téléphoniques.

A souligner parmi les crédits pour travaux propres de l'Administration des Ponts et Chaussées, en dehors d'un certain nombre d'adaptations ponctuelles de crédits aux besoins réels (achat de courant consommé par les installations de l'éclairage public de la voirie de l'Etat, matériel de saupoudrage le long de la voirie), la progression importante des moyens budgétaires concernant les travaux d'entretien sur les autoroutes (+ 97,26 %), progression qui s'explique notamment par la prise en charge par le biais de cet article des coûts découlant de la mise à disposition de chômeurs par des organismes tels que « Objectif plein Emploi » ou « Forum pour l'Emploi » et dont l'imputation à charge du Fonds des Routes ne s'avère être plus possible.

Pour ce qui est des crédits pour les travaux de compétences propres de l'Administration des Bâtiments Publics, il y a lieu de rappeler que vu que l'Etat investit depuis des années par le biais des fonds d'investissements publics des sommes considérables dans de nouvelles constructions de grande envergure, il est indispensable d'adapter en conséquence les crédits pour assurer l'entretien et l'exploitation de ces bâtiments. Ceci vaut pour l'ensemble des immeubles du domaine public mais plus spécialement pour les bâtiments d'enseignement de l'Etat dont le volume bâti ne cesse de croître et dont il s'agit de garantir le bon fonctionnement. D'autre part, l'Etat a acquis un certain nombre d'immeubles qui se trouvent dans un mauvais état. S'y ajoutent des d'immeubles ayant auparavant relevé de la compétence du Ministère de la Famille. Sans négliger les frais communs d'envergure importante auxquels se voit confronté l'Etat suite à l'acquisition de lots (appartements) dans diverses résidences. A signaler aussi que les frais fixes (nettoyage, entretien extincteur...) ne cessent d'augmenter.

L'augmentation des dépenses relatives aux frais de chauffage, d'entretien et de contrôle des installations électriques et thermiques, et aux frais d'exploitation des bâtiments de l'Etat, s'explique par la prise en compte du coût réel de différents bâtiments nouvellement pris en charge par l'Administration des Bâtiments Publics à partir de 2005.

Le crédit relatif à l'article 22.4.12.091 « Bâtiments de l'Etat : frais d'exploitation » est destiné au paiement des primes de puissance dans le cadre de la mise en place d'installations de cogénération ainsi qu'au remboursement des investissements effectués en relation avec les équipements de production et de distribution de chaleur. La progression du crédit permettra de couvrir notamment les frais d'exploitation du bâtiment administratif Pierre Werner à Luxembourg-Kirchberg, de diverses co-propriétés ainsi que du parking St Maximin.

Le crédit nouvellement inscrit en vue du remboursement des frais de la garantie totale relative au contrat d'exploitation et de maintenance du Centre national sportif et culturel à Luxembourg-Kirchberg servira à rembourser l'établissement public en question qui a avancé ces frais dans le cadre de la conclusion d'un contrat de services d'exploitation et de maintenance des installations techniques du centre.

L'évolution du budget des dépenses en capital du département est de 11,34 % (sans alimentation des fonds d'investissements).

La subdivision intra-départementale de ces dépenses en capital est la suivante :

- Ministère : dépenses générales : + 292,75 %
- Ponts et Chaussées : dépenses générales : + 20,28 %
- Bâtiments Publics : compétences propres : + 6,29 %



- Bâtiments Publics : compétences communes : -6,17 %

L'évolution importante du budget en capital du Ministère des Travaux Publics s'explique par une augmentation substantielle du crédit concernant le remboursement en capital des crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public « Le Fonds Belval » dont le montant est destiné au remboursement en capital du prêt contracté dans l'intérêt du financement du bâtiment provisoire CRP-Gabriel Lippman.

Parmi les crédits concernant les dépenses générales du budget en capital de l'Administration des Ponts et Chaussées il y a lieu de mettre en évidence les crédits nouveaux dans l'intérêt de l'exécution de différents travaux d'aménagement, d'assainissement et d'entretien de l'Aéroport de Luxembourg, crédits qui figuraient jusqu'en 2005 au budget des dépenses en capital du Ministère des Transports. Il en est de même du nouveau crédit concernant les travaux d'aménagement à effectuer dans l'intérêt de l'aéroport de Noertrange. L'augmentation du budget de la section due à ces nouveaux crédits est de 14.700.000 €.

A relever encore la progression des articles budgétaires concernant la viabilisation du plan d'aménagement de la place de l'Etoile à Luxembourg, le port de Mertert respectivement les investissements à réaliser sur la section de la Moselle où elle fait la frontière avec la France.

En ce qui concerne les dépenses générales de l'Administration des Bâtiments Publics il y a lieu de relever la progression des dépenses concernant les travaux de remise en état dans les bâtiments d'enseignement de l'Etat, ceci afin d'obtenir une réalisation plus rapide et plus cohérente des travaux de plus grande envergure dans certains bâtiments au cours d'un même exercice budgétaire.

La progression des dépenses concernant les installations de sécurité qui sont adaptées aux besoins réels permettra la poursuite du programme d'adaptation aux normes de sécurité en vigueur des bâtiments et immeubles de l'Etat.

Le budget concernant les travaux relatifs à l'assainissement énergétique des bâtiments de l'Etat est augmenté pour permettre d'entreprendre davantage de mesures de remplacement d'anciennes chaudières pour lesquelles il n'est plus possible techniquement de les rendre conformes aux normes de combustion définies par le département de l'Environnement. De manière analogue, le crédit pour travaux d'isolation thermique évolue vers le haut pour améliorer l'isolation des toitures, des portes de halls, de garages et d'ateliers ainsi que des tuyauteries de chauffage dans le but de réduire les déperditions calorifiques.

Le crédit concernant la surveillance, la maintenance, l'entretien et la remise en état dans l'intérêt de l'entretien préventif est destiné à la confection de plans digitaux pour initialiser une première tranche du patrimoine immobilier de l'Etat dans un programme d'entretien préventif, à l'inventaire et au diagnostic de ces bâtiments dans le but d'y apporter une mise à niveau des ouvrages à entretenir préventivement et à appliquer le programme de l'entretien préventif sur un échantillon de projets.

Les crédits concernant les compétences communes de l'Administration des Bâtiments Publics sont proposés dans l'intérêt de la réalisation de divers travaux de construction et de transformation des bâtiments occupés par les départements ministériels et dans l'intérêt de l'acquisition de biens mobiliers.

A soulever un certain nombre de points :

- Ministère d'Etat : La progression des crédits trouve son origine dans la nécessité de moderniser les anciens locaux du Conseil d'Etat après la mise en service de l'annexe aménagée par le Fonds de Rénovation de la Vieille Ville, ainsi que dans l'aménagement d'une climatisation à la maison Mohr de Waldt,
- Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative : La progression trouve son origine dans des travaux de climatisation du Centre Informatique de l'Etat,
- Ministère de la Justice : La progression des crédits s'explique par une allocation supplémentaire au profit de travaux à effectuer dans différents bâtiments affectés à la Police Grand-Ducale,
- Centre thermal et de santé à Mondorf : La progression des crédits résulte de la nécessité d'effectuer divers travaux d'étanchéité,
- Administrations et services publics, acquisition de mobilier : La progression des crédits s'explique par l'inscription en 2006 d'une première tranche de 1.000.000 € concernant le premier équipement en mobilier de l'immeuble Forum Royal suite à sa rénovation.

Dans le domaine de la grande voirie de communication, l'alimentation du fonds des routes de l'ordre de 10.000.000 € (qui sera complétée moyennant dotation supplémentaire à réaliser par le biais d'un emprunt) devra

permettre de poursuivre les grands chantiers en cours. Il s'agit notamment de la route du Nord, de la liaison Micheville, du projet CITA et de l'entretien lourd de la grande voirie. Par ailleurs, elle permettra une adaptation des échangeurs existants aux nouvelles exigences du trafic, ainsi que l'élaboration et la construction de projets de contournements des localités traversées par des routes à trafic intense.

L'alimentation globale des fonds d'investissements publics administratifs, scolaires, sanitaires et sociaux ainsi que du fonds de la loi de garantie de l'ordre de 101.500.000 € permettra de réaliser le programme prioritaire d'investissements publics que le Gouvernement s'est donné, ceci notamment dans les domaines scolaire, sanitaire et social, administratif, sportif et culturel.

## 23 et 53 – Ministère des Transports

	2004 Compte	2005 Budget	2006 Projet de budget
<i>Section 23.0 - Transports. - Dépenses générales</i>	771.407	1.614.760	1.472.973
<i>Section 23.1 - Circulation routière</i>	4.585.983	4.996.324	4.987.666
<i>Section 23.2 - Transports publics</i>	214.972.072	234.609.200	252.734.254
<i>Section 23.3 - Transports ferroviaires</i>	246.095.190	258.232.897	267.149.803
<i>Section 23.4 - Navigation et transports fluviaux</i>	2.169.864	2.387.031	2.413.907
<i>Section 23.5 - Direction de l'aviation civile</i>	7.316.788	7.394.653	3.788.285
<i>Section 23.6 - Aéroport de Luxembourg</i>	14.372.094	16.179.311	22.407.468
<i>Section 23.7 - Garage du gouvernement</i>	176.989	299.996	283.376
<i>Total des dépenses courantes</i>	490.460.387	525.714.172	555.237.732
<i>Section 53.0 - Transports. - Dépenses générales</i>	0	23.400	41.000
<i>Section 53.1 - Circulation routière</i>	1.339.769	1.731.000	861.000
<i>Section 53.2 - Transports publics</i>	4.339.250	7.105.000	4.117.500
<i>Section 53.3 - Transports ferroviaires</i>	60.000.100	15.000.100	15.000.100
<i>Section 53.4 - Navigation fluviale</i>	235.235	247.200	306.200
<i>Section 53.5 - Direction de l'aviation civile</i>	389.170	262.500	13.500
<i>Section 53.6 - Aéroport de Luxembourg</i>	4.309.487	15.547.725	7.166.650
<i>Section 53.7 - Garage du gouvernement</i>	166.596	133.000	184.000
<i>Total des dépenses en capital</i>	70.779.607	40.049.925	27.689.950
<i>Total général</i>	561.239.994	565.764.097	582.927.682

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

### 1. Considérations générales

Selon l'accord de coalition annexé à la déclaration gouvernementale du 4 août 2004, le développement des transports publics et l'amélioration de la sécurité routière constituent les premières priorités de l'action politique en matière de transports. Les crédits budgétaires pour 2006 en tiennent compte.

Les crédits pour frais d'experts et d'études inscrits à l'article 23.0.12.120 permettent de poursuivre l'élaboration du plan directeur sectoriel « Transports » et l'étude de projets de développement qui se dégagent de l'IVL et qui concernent e.a. le concept de trafic pour la « Nordstad », ou le projet de réaménagement urbanistique « gare centrale et environs ». Par ailleurs, ce crédit sert pour la participation luxembourgeoise à des études de trafic et d'installation de P&R à caractère transfrontalier menées ensemble avec des partenaires lorrains, belges ou allemands.

Par ailleurs, cet article budgétaire prévoit des crédits pour la réalisation d'une étude sur la mise en service de caméras pour la surveillance de la circulation ainsi que d'un audit de sécurité en vue de déceler et d'analyser les passages routiers dangereux.

L'article 23.0.12.140 permettra d'organiser également en 2006 une semaine de la mobilité destinée à sensibiliser les citoyens pour l'usage des transports publics.

A noter que les études ayant pour objet des projets de développement du réseau ferré sont financées à charge du Fonds du Rail.

## 2. Circulation routière

L'intensification de la lutte contre l'insécurité routière constitue une des préoccupations majeures en matière de politique des transports.

Plusieurs crédits du budget des dépenses documentent l'effort de prévention des accidents de la circulation :

- les crédits pour la réalisation d'une étude sur la mise en service de caméras pour la surveillance de la circulation ainsi que d'un audit de sécurité en vue de déceler et d'analyser les passages routiers dangereux;
- l'augmentation des crédits pour accorder des subsides à des organismes privés oeuvrant en matière de sécurité et d'éducation routières ;
- le maintien du crédit de 250.000 euros introduit en 2005 en vue de concourir au financement des « Late Night Busses » censés jouer un rôle clef dans la prévention des accidents nocturnes pendant les fins de semaine.

## 3. Transports publics

Le taux de progression des crédits inscrits au titre des transports publics reflète à son tour la volonté d'une offre de mieux en mieux adaptée aux besoins de déplacement à l'intérieur du pays avec l'ambition d'atteindre à l'horizon 2020 un modal split de 25% pour les transports publics et de faire d'ici-là des transports en commun une véritable alternative à la voiture particulière.

Le financement des services publics d'autobus accuse un taux de progression de + 7,73 %. Cette progression résulte notamment d'une substantielle amélioration de l'offre grâce à une réorganisation des réseaux RGTR et TICE depuis septembre 2005.

Les transports pour compte de l'éducation différenciée requièrent à leur tour des crédits importants qui progressent d'année en année à un rythme soutenu. Aussi a-t-il été retenu de procéder à une évaluation des modalités d'organisation et de gestion de ces transports en cours de 2005, tout en dotant le crédit de l'article 23.2.34.091 de 20.500.000 € (+20,6%).

Par ailleurs, le Gouvernement entend continuer à participer au projet « CUTE » destiné à promouvoir la technologie de la pile à combustible (« Brennstoffzellenbus ») dans l'intérêt d'un transport public écologique. Pour 2006, un crédit de l'ordre de 433.000 euros est prévu à cette fin.

Les crédits réservés à l'introduction de la tarification électronique sur les réseaux ferroviaire et routier des transports publics (projet e-go) s'élèvent à quelque 2,3 millions d'euros pour 2006.

Retenons finalement que la dotation budgétaire pour la Régie générale des transports publics (RGTP), qui a entre autres pour mission la mise en place d'une Centrale de Mobilité, s'élève pour 2006 à 2.059.000 euros.

## 4. Transports ferroviaires

Le Gouvernement entend réserver dans les années à venir un effort important à l'adaptation et au développement du réseau ferroviaire national. Les projets d'infrastructure requerront en 2006 la mise à disposition via le Fonds du Rail d'une enveloppe budgétaire dépassant le montant de 286 millions d'euros, dont 115 millions d'euros pour la maintenance du réseau et 74 millions d'euros pour l'entretien constructif. Le Gouvernement place cet effort dans le cadre d'une politique de développement durable visant un système de transport performant qui répond aux besoins de mobilité précités.

La priorité sera dans ce contexte réservée au raccordement ferroviaire de Kirchberg et à l'aménagement de la sortie nord de la Gare de Luxembourg. Parallèlement, la mise à double voie de la ligne Pétange-Luxembourg et le raccordement de Belval-Ouest au réseau ferroviaire tout comme la construction d'une gare à Belval-Usines et d'un nouveau Centre de Maintenance pour les CFL, seront poursuivis.

Un second aspect concerne les raccordements ferroviaires internationaux. La programmation des travaux de réalisation du TGV-Est fait prévoir que les dernières tranches de la contribution luxembourgeoise seront appelées au cours de 2006.

## 5. Navigation Intérieure

La section 23.4. comporte les crédits permettant à notre pays de s'acquitter des engagements contractés dans le cadre de l'aménagement de la Moselle en voie d'eau internationale et d'assurer l'exercice des droits de souveraineté sur le territoire commun, dont notamment l'entretien et le renouvellement des installations et équipements des barrages-écluses de la Moselle et des ouvrages hydrauliques communs, dont les dépenses projetées s'élèvent à quelque 480.000 euros.

## 6. Aviation civile et Aéroport de Luxembourg

Les crédits demandés pour les sections 23.5 et 23.6 font état des crédits de fonctionnement normaux et ne présentent aucun point saillant, mis à part le fait que l'intensification de la coopération européenne au niveau du contrôle et de la sécurité aérienne se traduit par une augmentation de la contribution luxembourgeoise au budget d'Eurocontrol de l'ordre de quelque 9,3%.

Par contre, les dépenses en capital comportent un investissement de 875.000 euros afin de rembourser à luxAirport S.A. les dépenses liées à la mise en œuvre du plan de sécurité et de sûreté de l'aéroport.

Quant aux dépenses liées aux travaux d'aménagement de l'aérodrome de Noertrange, à la mise en conformité de l'assainissement de l'Aéroport et à la revalorisation du site de Höhenhof, il y a lieu de relever que ces dépenses sont imputées à charge des crédits du budget des dépenses en capital du Ministère des Travaux publics.

## 24 et 54 – Ministère de l'Égalité des Chances

	2004	2005	2006
	Compte	Budget	Projet de budget
<i>Section 24.0 - Égalité des Chances</i> .....	7.270.815	8.361.107	9.034.906
<i>Section 54.0 - Égalité des Chances</i> .....	6.007	15.197	12.597
<i>Total général</i> .....	7.276.822	8.376.304	9.047.503

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

En ce qui concerne le plan d'action national pour l'emploi, le ministère de l'Égalité des chances poursuivra son programme d'actions positives dans les entreprises du secteur privé. Le Ministère réalisera l'évaluation de la mise en œuvre des actions positives. Le plan d'action national en matière d'égalité des femmes et des hommes sera également évalué. La collaboration avec les partenaires sociaux sera continuée.

Les cours de formation en genre seront multipliés à l'égard des partenaires sociaux, des responsables de la gestion des ressources humaines dans les entreprises du secteur privé, des fonctionnaires étatiques et communaux.

Le ministère renforcera ses initiatives de sensibilisation et de formation du personnel éducatif et social, notamment de formateurs et de formatrices à l'égalité. Il consolidera et diversifiera ses actions avec les instituts de formation.

Le Ministère de l'Égalité des chances continuera à mettre l'accent sur la formation des agent-e-s de police et des professionnel-le-s du secteur en matière de violence domestique avec l'objectif d'encadrer la loi sur la violence domestique. La campagne pour enrayer la violence à l'égard des femmes et des filles sera poursuivie et étendue. Le Ministère de l'Égalité des chances continue à investir dans la prévention des actes de violence, la responsabilisation des auteurs de la violence et la prise de conscience publique du degré de gravité de la violence domestique. La mise en place d'actions en faveur de la prise en charge des victimes de la prostitution et des victimes et des témoins dans le domaine de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle est prévue par le Ministère de l'Égalité des chances.

Les crédits inscrits pour les services pour filles, femmes et femmes avec enfants permettront la consolidation et la continuation des mesures en cours.

Les crédits prévus aux articles 24.0.12.305 et 24.0.33.003 permettront au ministère de l'Égalité des chances ainsi qu'aux organismes oeuvrant dans l'intérêt des femmes à mener des projets dans le cadre des programmes d'action communautaires en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les crédits inscrits aux articles 24.0.33.012, 24.0.33.011 et 54.0.74.070 serviront à attribuer un prix à une ou plusieurs communes ou à des entreprises du secteur privé ayant pris des mesures novatrices et/ou exemplaires pour arriver à l'égalité de fait des femmes et des hommes.



## F.- La structure du projet de budget

Le projet de budget de 2006 est publié en deux volumes.

Le **volume I** comprend:

- 1) un exposé introductif se composant des chapitres suivants:
  - A.- La situation et l'évolution économiques;
  - B.- Les orientations générales de la politique budgétaire;
  - C.- Les aspects importants de la situation financière;
  - D.- Le commentaire du budget des recettes;
  - E.- Le commentaire du budget des dépenses (par ministères);
  - F.- La structure du projet de budget;
  - G.- Le commentaire de la loi budgétaire (par articles);
- 2) le projet de la loi budgétaire;
- 3) le tableau des recettes et des dépenses;
- 4) les annexes concernant - la situation financière des fonds spéciaux de l'Etat  
- l'encours des garanties financières accordées par l'Etat

Le **volume II** sera consacré à la programmation pluriannuelle des dépenses en capital pour la période 2005-2009.

\* \* \*

### Le numérotage du projet de budget

Chacun des cinq chapitres du projet de budget proprement dit de 2006 est subdivisé, d'une part, en sections groupées d'après les divers départements ministériels et, d'autre part, en articles détaillés et numérotés. Le numérotage introduit en 1991 a été maintenu. Il est renvoyé au chapitre explicatif du projet de budget de 1991 (pages 47\* à 49\*).

Les départements ministériels tels qu'ils ont été constitués par l'arrêté grand-ducal du 31 juillet 2004 portent les numéros de codes suivants:

Au budget des recettes courantes	
ministère des finances . . . . .	64
ministère des finances: trésor et budget. . . . .	65
Au budget des recettes en capital	
ministère des finances . . . . .	94
ministère des finances: trésor et budget . . . . .	95
Au budget des dépenses courantes	
ministère d'Etat . . . . .	00
ministère des affaires étrangères et de l'immigration . . . . .	01
ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche. . . . .	02 et 03
ministère des finances . . . . .	04
ministère des finances: trésor et budget. . . . .	05
ministère des finances: dette publique . . . . .	06
ministère de la justice . . . . .	07
ministère de la fonction publique et de la réforme administrative. . . . .	08
ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. . . . .	09
ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle . . . . .	10 et 11
ministère de la famille et de l'intégration . . . . .	12 et 13
ministère de la santé . . . . .	14
ministère de l'environnement . . . . .	15
ministère du travail et de l'emploi. . . . .	16
ministère de la sécurité sociale . . . . .	17 et 18
ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural . . . . .	19
ministère de l'économie et du commerce extérieur. . . . .	20

ministère des classes moyennes, du tourisme et du logement . . . . .	21
ministère des travaux publics . . . . .	22
ministère des transports . . . . .	23
ministère de l'égalité des chances . . . . .	24
<b>Au budget des dépenses en capital</b>	
ministère d'Etat . . . . .	30
ministère des affaires étrangères et de l'immigration. . . . .	31
ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche. . . . .	32
ministère des finances . . . . .	34
ministère des finances: budget . . . . .	35
ministère des finances: dette publique . . . . .	36
ministère de la justice . . . . .	37
ministère de la fonction publique et de la réforme administrative . . . . .	38
ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire . . . . .	39
ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle . . . . .	40 et 41
ministère de la famille et de l'intégration . . . . .	42 et 43
ministère de la santé . . . . .	44
ministère de l'environnement . . . . .	45
ministère du travail et de l'emploi . . . . .	46
ministère de la sécurité sociale . . . . .	47 et 48
ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural . . . . .	49
ministère de l'économie et du commerce extérieur . . . . .	50
ministère des classes moyennes, du tourisme et du logement . . . . .	51
ministère des travaux publics . . . . .	52
ministère des transports . . . . .	53
ministère de l'égalité des chances . . . . .	54

\* \* \*

### Les classifications du projet de budget

Le projet de budget comporte une **quadruple classification des recettes et des dépenses**, à savoir:

- I. - La classification administrative des recettes et des dépenses;
- II. - La classification fonctionnelle des recettes et des dépenses;
- III.- La classification économique des recettes et des dépenses;
- IV.- La classification comptable des recettes et des dépenses.

#### I.- La classification administrative

**La classification administrative s'identifie avec la présentation traditionnelle du budget** subdivisé en articles par départements ordonnateurs et par administrations subordonnées et ceci en application du principe de la spécialité budgétaire, c'est-à-dire du principe de l'inscription détaillée au budget de chaque recette et de chaque dépense.

#### II.- La classification fonctionnelle

**La classification fonctionnelle qui subdivise les dépenses de l'Etat suivant leur destination a pour but de regrouper dans des tableaux synoptiques toutes les dépenses de l'Etat en une synthèse des missions essentielles assumées par lui.**

Le système de classification est basé sur la nouvelle "classification Benelux des dépenses et des recettes des administrations publiques", élaborée par la commission spéciale pour la comparaison des budgets des institutions publiques et paraétatiques de l'union économique Benelux. Ladite classification a été approuvée par le comité des ministres du Benelux en date du 27 novembre 1989 et elle a été publiée au Mémorial, recueil B N° 5 du 24 janvier 1990. Ci-après un extrait de la nouvelle classification:

*01- Administration générale, relations étrangères et coopération au développement*

- 01.1 Administration générale: organes exécutifs, législatifs et administratifs
- 01.2 Gestion financière et domaniale
  - 01.20 Généralités



- 01.22 Appareil fiscal
- 01.23 Services financiers
- 01.24 Monnaie
- 01.25 Affaires domaniales
- 01.3 Services centraux de l'appareil administratif
  - 01.30 Généralités
  - 01.32 Planification et statistique
  - 01.33 Personnel
  - 01.34 Autres
- 01.4 Relations étrangères
  - 01.40 Généralités
  - 01.42 Représentation à l'étranger
  - 01.43 Participation à des organisations internationales à caractère général
- 01.5 Coopération au développement
  - 01.50 Généralités
  - 01.52 Aide bilatérale aux pays en voie de développement
  - 01.53 Aide par le biais d'organisations internationales
  - 01.54 Autres aides aux pays en voie de développement

## *02 - Défense nationale*

- 02.0 Généralités
- 02.1 Armée de terre
- 02.4 Pensions militaires
- 02.5 Assistance militaire à l'étranger

## *03 - Ordre public et sécurité*

- 03.0 Généralités
- 03.1 Justice
- 03.2 Police
- 03.3 Système pénitentiaire
- 03.4 Services d'incendie
- 03.5 Protection civile
- 03.6 Autres services de protection

## *04 - Enseignement et recherche scientifique fondamentale*

- 04.0 Enseignement - généralités
- 04.1 Services connexes à l'enseignement
  - 04.10 Généralités
  - 04.12 Enseignement primaire
  - 04.13 Enseignement secondaire
  - 04.14 Enseignement tertiaire
- 04.2 Enseignement primaire
- 04.3 Enseignement secondaire
  - 04.30 Généralités
  - 04.32 Financement des études
  - 04.33 Enseignement de formation générale et enseignement scientifique préparatoire
  - 04.34 Enseignement technique et professionnel
  - 04.35 Formes communes d'enseignement
  - 04.36 Enseignement secondaire spécial
  - 04.37 Autres formes d'enseignement secondaire
- 04.4 Enseignement du troisième degré
  - 04.40 Généralités
  - 04.42 Financement des études
  - 04.43 Enseignement universitaire
  - 04.44 Autres formes d'enseignement supérieur
- 04.5 Autres formes d'enseignement
  - 04.50 Généralités
  - 04.52 Education différenciée
  - 04.53 Autres
- 04.6 Recherche scientifique fondamentale

## *05 - Santé publique*

- 05.0 Généralités
- 05.1 Médecine préventive
- 05.2 Traitement médical
  - 05.22 Traitement médical intra-muros
  - 05.23 Traitement médical extra-muros
- 05.3 Autres services de santé

*06 - Prévisions sociales*

## 06.0 Généralités

## 06.1 Assurance sociale

## 06.10 Généralités

## 06.12 Vieillesse et décès

## 06.13 Famille

## 06.14 Chômage

## 06.15 Incapacité de travail

## 06.17 Autres

## 06.2 Assistance sociale

## 06.3 Services sociaux

## 06.30 Généralités

## 06.32 Services sociaux au profit des enfants

## 06.33 Services sociaux au profit des personnes âgées

## 06.34 Services sociaux au profit des handicapés

## 06.35 Dommages de guerre et de calamités

## 06.36 Autres services sociaux

## 06.4 Affaires générales relatives au travail

## 06.40 Généralités

## 06.42 Relations et protection du travail

## 06.43 Emploi

*07 - Logement, aménagement du territoire et environnement*

## 07.0 Généralités

## 07.1 Logement

## 07.2 Aménagement du territoire

## 07.3 Environnement

## 07.30 Généralités

## 07.32 Hygiène publique

## 07.33 Gestion qualitative des eaux de surface

## 07.34 Enlèvement et traitement des immondices

## 07.35 Autres aspects de l'environnement

## 07.4 Eau potable

## 07.5 Nature et paysage

*08 - Culture, loisirs et cultes*

## 08.0 Généralités

## 08.1 Arts et archéologie

## 08.2 Education populaire et permanente

## 08.3 Sports et loisirs

## 08.4 Radio, télévision et presse

## 08.5 Cultes et organisations philosophiques et sociales

*09 - Combustibles et énergie*

## 09.0 Généralités

## 09.1 Combustibles

## 09.2 Electricité et autres formes d'énergie

*10 - Agriculture, chasse et pêche*

## 10.0 Généralités

## 10.1 Agriculture, horticulture, viticulture et élevage

## 10.2 Remembrement

## 10.3 Sylviculture

## 10.4 Chasse et pêche

## 10.5 Mise en valeur et développement des terres

*11 - Affaires économiques générales, commerce, industrie et services*

## 11.0 Généralités

## 11.1 Affaires économiques générales

## 11.2 Industries extractives

## 11.3 Industrie

## 11.4 Commerce et entreposage

## 11.5 Horeca

## 11.6 Tourisme

## 11.7 Autres services

*12 - Transports et communications*

## 12.0 Généralités

## 12.1 Routes

- 12.10 Généralités
- 12.12 Infrastructure
- 12.13 Métro, tram et bus
- 12.14 Autres services de circulation et de transport
- 12.2 Chemins de fer
- 12.3 Voies navigables et ports
  - 12.30 Généralités
  - 12.32 Infrastructure
  - 12.33 Bateaux et bacs de traversée
  - 12.34 Autres services de navigation maritime et intérieure
- 12.4 Voies aériennes
- 12.5 Pipelines
- 12.6 Communications
- 12.7 Travaux hydrauliques
  - 12.70 Généralités
  - 12.72 Travaux d'endiguement
  - 12.73 Autres travaux hydrauliques
- 12.8 Extension des terres

*13 - Dépenses et recettes qui ne sont pas, ou pas immédiatement, ventilées dans les groupes principaux 01 à 12*

- 13.1 Intérêts
- 13.2 Relations avec les pouvoirs locaux pour autant qu'elles ne sont pas commises dans d'autres fonctions
- 13.4 Projets ayant des destinations diverses
- 13.5 Amortissements
- 13.6 Impôts
- 13.9 Dépenses et recettes à ventiler dans les groupes principaux O à 13

*14 - Dette publique*

- 14.1 Amortissement de/recours à la dette publique consolidée, en monnaie nationale
- 14.2 Amortissement de/recours à la dette publique en monnaie étrangère
- 14.3 Démonétisation et monétisation
- 14.4 Opérations de placement
- 14.5 Amortissement de/recours à la dette à court terme
- 14.6 Achats et ventes de dette publique.

### **III. - La classification économique**

**La classification économique qui, comme son nom l'indique, permet de classer les recettes et les dépenses de l'Etat d'après leur nature économique et suivant un plan axé sur la comptabilité nationale, a pour objet de dégager la nature économique de l'activité de l'Etat et de mettre ainsi en évidence l'influence des transactions de l'Etat sur l'économie nationale.**

Le système de classification correspond à la "classification économique Benelux des dépenses et des recettes des administrations publiques" qui, tout comme la classification fonctionnelle uniforme, a été mise au point par la commission spéciale pour la comparaison des budgets des institutions publiques et para-étatiques fonctionnant dans le cadre de l'union économique Benelux. Cette classification a été approuvée par le comité des ministres de l'union économique au cours de sa réunion du 29 juin 1981 (cf. Mémorial, recueil A No 85, du 1er décembre 1981).

Le schéma de classification est le suivant:

*Débit*

*Crédit*

*1- Dépenses et recettes courantes pour biens et services (dépenses de consommation)*

- |  |   |
|--|---|
| 10 Non ventilé   | 10 Non ventilé                                |
| 11 Salaires et charges sociales  |   |
| 12 Achat de biens non durables et de services                                      |   |
| 13 Achat de biens militaires durables  |   |
| 14 Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil<br>n'augmentant pas la valeur |   |
| 15 Coûts imputés   |   |
|  | 16 Vente de biens non durables et de services |
|  | 17 Vente de biens militaires durables         |

*Débit**Crédit*

18 Recettes provenant de travaux de génie civil  
et d'autres biens d'investissement produits

19 Profits imputés en raison de la production de  
biens d'investissement en régie propre

*2 - Intérêts, fermages et autres revenus de la propriété et de l'entreprise*

20 Non ventilé

20 Non ventilé

21 Intérêts de la dette publique

22 Contributions aux pertes d'exploitation  
occasionnelles d'entreprises publiques

23 Intérêts imputés en débit

24 Location de terres et paiements courants pour  
l'utilisation d'actifs incorporels

26 Intérêts de créances des pouvoirs publics

27 Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques

28 Autres produits du patrimoine

29 Intérêts imputés en crédit

*3 - Transferts de revenus à destination et en provenance d'autres secteurs*

30 Non ventilé

30 Non ventilé

31 Subventions d'exploitation

32 Transferts de revenus, autres que des sub-  
ventions d'exploitation, aux entreprises et  
institutions financières

33 Transferts de revenus aux organismes privés  
sans but lucratif au service des ménages

34 Transferts de revenus aux ménages

35 Transferts de revenus à l'étranger

36 Impôts indirects et "prélèvements"

37 Impôts directs et cotisations versées aux admi-  
nistrations de sécurité sociale

38 Autres transferts de revenus des entreprises,  
institutions financières, organismes privés sans  
but lucratif au service des ménages et des ména-  
ges

39 Transferts de revenus de l'étranger

*4 - Transferts de revenus à l'intérieur du secteur administrations publiques*

40 Non ventilé

40 Non ventilé

41 Transferts de revenus à l'administration centrale

42 Transferts de revenus aux administrations de sé-  
curité sociale

43 Transferts de revenus aux administrations pub-  
liques locales

44 Transferts de revenus à l'enseignement non  
universitaire spécial/libre

46 Transferts de revenus de l'administration centrale

47 Transferts de revenus des administrations de sé-  
curité sociale

48 Transferts de revenus des administrations publi-  
ques locales

49 Transferts de revenus de l'enseignement non  
universitaire spécial/libre

*Débit**Crédit**5 - Transferts en capital à destination et en provenance d'autres secteurs*

50 Non ventilé	50 Non ventilé
51 Transferts en capital aux entreprises et institutions financières	
52 Transferts en capital aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages	
53 Transferts en capital aux ménages	
54 Transferts en capital à l'étranger	
	56 Impôts en capital
	57 Transferts en capital des entreprises et institutions financières (à l'exclusion des impôts en capital)
	58 Transferts en capital d'organismes privés sans but lucratif au service des ménages et des ménages (à l'exclusion des impôts en capital)
	59 Transferts en capital de l'étranger

*6 - Transferts en capital à l'intérieur du secteur administrations publiques*

60 Non ventilé	60 Non ventilé
61 Transferts en capital à l'administration centrale	
62 Transferts en capital aux administrations de sécurité sociale	
63 Transferts en capital aux administrations publiques locales	
64 Transferts en capital à l'enseignement non universitaire spécial/libre	
	66 Transferts en capital de l'administration centrale
	67 Transferts en capital des administrations de sécurité sociale
	68 Transferts en capital des administrations publiques locales
	69 Transferts en capital de l'enseignement non universitaire spécial/libre

*7- Investissements et désinvestissements*

70 Non ventilé	70 Non ventilé
71 Achat de terrains et de bâtiments dans le pays	
72 Construction de bâtiments	
73 Réalisation d'ouvrages de génie civil	
74 Acquisition d'autres biens d'investissement, y compris les biens incorporels	
75 Constitution de stocks	
	76 Vente de terrains et de bâtiments dans le pays
	77 Vente d'autres biens d'investissement, y compris les biens incorporels
	78 Réduction de stocks
	79 Amortissements

*8 - Octrois et remboursements de crédits; participations et liquidations de participations*

80 Non ventilé	80 Non ventilé
81 Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	
82 Octrois de crédits aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages	
83 Octrois de crédits aux ménages	
84 Octrois de crédits et participations à l'étranger	

*Débit**Crédit*

- 85 Octrois de crédits à l'intérieur du secteur administrations publiques
- 86 Remboursements de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions financières
- 87 Remboursements de crédits par les organismes privés sans but lucratif au service des ménages et par les ménages
- 88 Remboursements de crédits par et liquidations de participations à l'étranger
- 89 Remboursements de crédits à l'intérieur du secteur des administrations publiques

*9 - Dette publique*

- 91 Remboursement de la dette publique consolidée
- 92 Démonétisations
- 93 Dotations de fonds de réserve
- 94 Remboursement de la dette à court terme

- 96 Produit des emprunts consolidés
- 97 Monétisations
- 98 Prélèvements sur fonds de réserve
- 99 Produit des emprunts à court terme

***IV. - La classification comptable***

La classification comptable permet de regrouper les recettes et les dépenses suivant leur destination économique finale. Elle correspond dans la grande majorité des cas à la classification économique, les classes comptables étant confondues par ailleurs avec les classes économiques ci-dessus. Pour le détail de cette classification, il y a lieu de se référer au volume "Systèmes de Classification Budgétaire 1991", publié par l'Inspection Générale des Finances.

## G. Le commentaire de la loi budgétaire

### **Chapitre A - Arrêté du budget**

#### **Art 1er. - Arrêté du budget**

L'article 1er arrête le projet de budget pour l'exercice 2006, conformément aux tableaux annexés.

### **Chapitre B - Dispositions fiscales**

#### **Art. 2.- Prorogation des lois établissant les impôts**

D'après l'article 100 de la Constitution, «les impôts au profit de l'Etat sont votés annuellement. Les lois qui les établissent n'ont de force que pour un an si elles ne sont renouvelées».

Pour tenir compte de cette prescription, l'article 2 porte reconduction des lois fiscales en vigueur à la date du 31 décembre 2005, sous réserve des dispositions proposées aux articles 3 à 12 ci-après.

#### **Art. 3.- Modification de la loi concernant l'impôt sur le revenu**

##### Ad point 1 (*art.102 LIR*)

Conformément à l'article 102, alinéa 6 de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu (L.I.R.), la plus-value d'ordre monétaire comprise dans les revenus provenant de la réalisation de biens rentrant dans les prévisions des articles 99ter à 101 L.I.R. est à éliminer du revenu imposable à retenir au titre de ces articles. L'immunisation de cette plus-value monétaire est mise en œuvre par la réévaluation du prix d'acquisition à prendre en considération pour la détermination de ces revenus. A cet effet, sont utilisés les coefficients de réévaluation se dégageant du tableau figurant à l'article 102, alinéa 6 L.I.R.

Les coefficients de réévaluation font l'objet d'une adaptation à l'évolution de l'indice des prix à la consommation tous les deux ans. Comme la dernière révision biennale desdits coefficients a été effectuée pour l'année 2004, une nouvelle adaptation des

coefficients de réévaluation s'impose pour l'année 2006.

Les nouveaux coefficients sont établis par rapport à l'évolution de l'indice des prix à la consommation enregistrée en 2004. A noter que les coefficients de réévaluation de l'article 102, alinéa 6 L.I.R. peuvent également trouver application lors de la détermination d'un bénéfice de cession ou de cessation (article 55bis et 55ter L.I.R.) ou d'un bénéfice de liquidation (articles 169 et 169bis L.I.R.).

##### Ad point 2 (*art. 115, n°7 LIR*)

L'article 115 L.I.R. énumère les revenus qui sont exempts de l'impôt sur le revenu.

La version actuelle de l'article 115, numéro 7 L.I.R. ne prévoit pas l'exemption des prestations en numéraire allouées au titre d'assurance dépendance. Cette exemption est prévue à l'article 355 du Code des assurances sociales tel que modifié par la loi du 19 juin 1998 portant introduction d'une assurance dépendance et se limite aux seules prestations versées en vertu de ladite loi. La présente modification incorpore cette exemption, pour des raisons de clarté, dans la loi concernant l'impôt sur le revenu.

Afin de mettre sur un pied d'égalité les bénéficiaires de prestations soit indigènes, soit servies par un organisme étranger de sécurité sociale, et ceux touchant des prestations comparables en vertu d'un régime de sécurité sociale de droit international, la modification étend l'exemption aux prestations versées dans le cadre d'un tel régime de sécurité sociale de droit international.

#### **Art. 4.- Impôt sur le revenu: bonification d'impôt pour embauchage de chômeurs**

La loi du 24 décembre 1996 a introduit une bonification d'impôt sur le revenu en cas d'embauchage de chômeurs avant le 31 décembre 1999. Cette date limite a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2002 par l'article 4 de la loi du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000, puis jusqu'au 31 décembre 2005 par l'article 5 de la loi du 20 décembre 2002 concernant le budget des recettes

et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2003. La bonification d'impôt étant considérée comme une mesure complétant utilement la panoplie des mesures d'insertion professionnelle des chômeurs, le Gouvernement estime approprié de proroger l'effet incitatif de la loi du 24 décembre 1996 en l'étendant à l'embauchage de chômeurs pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2008.

**Art. 5.- Impôt sur le revenu: loi spéciale concernant le registre public maritime luxembourgeois**

Aux termes de l'article 152bis de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu (L.I.R.), les contribuables obtiennent, dans des conditions définies et sur demande, une bonification d'impôt sur le revenu en raison de certains investissements qu'ils effectuent dans leurs entreprises commerciales.

En ce qui concerne les biens usagés, il importe de préciser que, jusqu'à l'année d'imposition 2001 inclusivement, lesdits biens n'étaient pas éligibles pour la bonification d'impôt s'ils étaient acquis au Grand-Duché. L'objectif de cette limitation était d'éviter qu'un même bien puisse donner droit plus qu'une seule fois à la bonification d'impôt au Luxembourg. Dans le cadre des travaux ayant abouti à la loi du 21 décembre 2001 portant réforme de certaines dispositions en matière des impôts directs et indirects, le texte de l'article 152bis L.I.R. a été modifié de façon à exclure non seulement les biens usagés acquis au Grand-Duché, mais également ceux acquis à l'étranger, afin de ne pas défavoriser les achats indigènes de biens usagés par rapport aux achats étrangers.

Cette modification a suscité des critiques de la Chambre de commerce qui constate dans son avis relatif au projet de loi ayant abouti à la loi du 21 décembre 2001 que *"...l'exclusion de tous les biens usagés pose un problème sérieux pour beaucoup d'entreprises et en particulier les sociétés maritimes agréées. Dans ce secteur l'expansion d'une flotte de navires ne peut se faire à court terme qu'en achetant des navires dans le marché secondaire, c.à d. des navires d'occasion. En effet, la commande d'un nouveau navire de haute mer auprès d'un chantier naval implique des délais d'attente de plusieurs années avant livraison"*. En guise de conclusion, la Chambre propose *" que les auteurs du projet de loi, au lieu d'exclure tous les biens usagés, précisent que chaque bien ne peut profiter qu'une seule fois de la bonification d'impôt pour investissement. Cette disposition éviterait que les mêmes biens puissent être éligibles à plusieurs reprises. Dans la mesure où les navires sont enregistrés sous un numéro unique, le contrôle devrait être facilité."*

Vu la spécificité du secteur maritime en ce qui concerne à la fois la disponibilité à court terme de navires neufs ainsi que la possibilité de pouvoir retracer les propriétaires antérieurs d'un navire donné depuis son achèvement, la présente modification de la loi envisage de ne plus exclure de la bonification d'impôt pour investissement les navires usagés utilisés en trafic international acquis par une entreprise maritime agréée, sous condition qu'il soit justifié à suffisance que ledit navire usagé n'a pas déjà été dans le passé éligible pour la bonification d'impôt au Luxembourg dans le chef d'une entreprise commerciale au sens de l'article 14 L.I.R.

A ce sujet, il faut que l'entreprise puisse retracer l'historique d'un navire donné depuis son achèvement, c'est-à-dire identifier tous les propriétaires antérieurs de ce navire. A cette fin, elle peut s'adresser au commissariat aux Affaires maritimes ou à toute autre autorité outillée à cet effet, afin que ceux-ci lui remettent un certificat faisant ressortir non seulement l'identité du navire concerné, mais également tous les propriétaires antérieurs de ce navire, relevés par leurs nom(s) ou raison sociale. Lorsqu'en présence d'une telle attestation l'administration des contributions constate que le navire n'a pas encore été dans le passé éligible pour la bonification d'impôt au Luxembourg, ledit navire usagé donne droit à la bonification d'impôt dans le chef du propriétaire actuel. Au cas contraire, la bonification d'impôt est refusée pour le navire usagé concerné. Il en est de même si le propriétaire actuel reste en défaut de retracer l'historique dudit navire usagé.

Tel est le cas notamment pour une entreprise maritime agréée luxembourgeoise X, dont l'exercice social correspond à l'année civile et qui sollicite pour l'année d'imposition 2006 la bonification d'impôt pour un navire usagé utilisé en trafic international acquis en date du 5 février 2006. Sur la base de l'attestation délivrée par le commissariat aux Affaires maritimes, le bureau d'imposition compétent constate que ledit navire a été la propriété d'une société belge, ne disposant pas d'un établissement stable au Luxembourg, depuis son achèvement jusqu'au 16 avril 2004, date à laquelle il a été revendu à une société maritime agréée luxembourgeoise Y, dont l'exercice social correspond également à l'année civile. Y, de son côté, a revendu le navire le 5 février 2006 à l'entreprise maritime agréée luxembourgeoise X.

X a droit à la bonification d'impôt du chef de ce navire usagé pour l'année d'imposition 2006, car les biens usagés n'étaient pas éligibles pour la bonification d'impôt pendant l'année d'imposition 2004 (pour les besoins de l'exemple, il est admis que, dans le chef de Y, l'achat du navire n'a pas été



réalisé dans le cadre d'un premier établissement conformément au paragraphe 7a de l'article 152bis L.I.R.). Si par contre, Y avait acquis le navire usagé au cours de l'année d'imposition 2001, X n'aurait pas eu droit à la bonification d'impôt du chef du navire usagé, puisqu'au cours de l'année d'imposition 2001, seuls les biens usagés acquis au Luxembourg n'étaient pas éligibles pour la bonification d'impôt.

Afin d'éviter tout effet rétroactif, les nouvelles dispositions s'appliquent aux exercices d'exploitation ouverts après le 31 décembre 2005. En ce qui concerne les contribuables dont l'exercice social correspond à l'année civile, ce qui est le cas pour la majorité des contribuables, les dispositions s'appliquent ainsi pour la première fois à partir de l'année d'imposition 2006.

**Art. 6.-** *Taxe sur la valeur ajoutée*

Le paragraphe 1<sup>er</sup> a pour objet de proroger pour l'année 2006 le régime de la "TVA sociale", consistant à soumettre au taux réduit les services de coiffage, de réparation de bicyclettes, de chaussures et d'articles de cuire, les retouches de vêtements et de linge de maison, ainsi que le lavage de vitres de logements privés et le nettoyage de ces logements (services inscrits à l'annexe Abis, visée à l'article 40, I, 1, d) de la loi nationale concernant la taxe sur la valeur ajoutée). Alors que le Conseil ne s'est pas encore accordé sur une prorogation de l'expérience pilote expirant le 31.12.2005, il y a lieu de s'attendre à une habilitation communautaire, soit en fin d'année 2005, soit au début 2006.

Conformément à l'article 28, 2, c) de la 6<sup>e</sup> directive modifiée du Conseil du 17 mai 1977, le Luxembourg est habilité à appliquer le taux super-réduit à tous les biens et services énumérés à l'annexe H de cette directive notamment. Les services (payants) de radiodiffusion et de télévision étant visés par le point 7, 2<sup>e</sup> alinéa de cette Annexe, un taux réduit est déjà appliqué par certains Etats membres de l'Union européenne. Compte tenu de l'importance économique croissante de ce secteur, le Gouvernement propose de transporter l'habilitation communautaire en droit national. D'après les informations disponibles, cette mesure n'entraîne aucun déchet fiscal. Sont exclues du bénéfice de la mesure, par analogie au point 5 de l'Annexe B s'appliquant aux livres, journaux et périodiques, les productions pornographiques.

**Art. 7.-** *Droit d'accise commun et droit d'accise autonome sur les produits énergétiques*

L'article 7 reprend les taux du droit d'accise commun UEBL ainsi que les taux des droits d'accise autonomes. Ces taux n'ont pas été modifiés par rapport à la loi budgétaire 2005.

Par contre, un nouveau point (6) a été inséré en vertu de la Directive 2003/30/CE du Parlement Européen et du Conseil du 8 mai 2003 visant à promouvoir l'utilisation de biocarburants ou autres carburants renouvelables dans les transports.

Afin de promouvoir l'utilisation de biocarburants, il est indispensable de compenser le surcoût de la production de ces produits. Alors que les véhicules roulant exclusivement avec des biocarburants sont plutôt rares, l'industrie du pétrole belgo-luxembourgeoise prévoit dans une première phase, pour atteindre les objectifs fixés par cette directive, de substituer un pourcentage de 2,17 pourcents vol. de biocarburants au diesel routier. Si une substitution pour l'essence était réalisée avec du bioéthanol, celle-ci s'élèverait, suivant le secteur pétrolier, à 2,93 pourcents vol.

Dans cet ordre d'idées, le volume de biocarburant introduit dans un mélange est taxé au taux 0.

La Directive 2003/96/CE du 27 octobre 2003 prévoyant dans son article 16 que :

– l'exonération ou la réduction de la taxation résultant de l'application du taux réduit ne peuvent pas être supérieures au montant de la taxation qui serait dû sur le volume des produits susvisés présent dans les produits qui peuvent bénéficier de ladite réduction;

– l'exonération ou la réduction de taxation appliquées par les États membres sont modulées en fonction de l'évolution des cours des matières premières, afin que les réductions ne conduisent pas à une surcompensation des coûts additionnels liés à la production des produits susvisés,

il y a lieu d'éviter cette surcompensation et de fixer des montants maximaux. Un règlement grand-ducal fixera les réductions exactes sur base des surcoûts constatés.

Par contre l'huile de colza utilisé à l'état pur comme carburant, est exonérée du droit d'accise.

Dans l'hypothèse où les biocarburants consommés en 2006 représenteraient 2,17 %vol de la consommation totale de gasoil routier et 2,93%vol de la consommation totale essence sans plomb, le déchet fiscal s'élèverait à 30 mio €, basé sur une réduction de 6,00€ / 1000 litres produit gasoil et 12,90€ / 1000 litres produit essence.

**Art. 8.- Droits d'accise autonome additionnel dénommé contribution sociale**

Afin d'être en mesure d'atteindre au 1<sup>er</sup> janvier 2009 le taux global prescrit par la Directive 2003/96/CE du Conseil du 27 octobre 2003 ( Article 18. 6 ) de 302€ / 1000 litres pour le gasoil utilisé comme carburant, le plafond de la contribution sociale sur le Diesel a été porté de 20,00€ à 50€/1000 litres.

A l'instar des dispositions prévues à l'article 4, l'huile de colza, utilisée à l'état pur comme carburant, est également exonérée du droit d'accise autonome additionnel.

Le taux ainsi que les modalités d'applications seront arrêtés par règlement grand-ducal.

**Art. 9.- Redevance de contrôle sur le fuel domestique**

Le texte sur la redevance de contrôle sur le fuel domestique est inchangé. Pour mémoire, ce taux avait doublé en 2004 en raison d'un nouveau taux minimum fixé au niveau communautaire par la directive sus-mentionnée.

**Art. 10.- Taxe sur la consommation de l'énergie électrique**

En application de la Directive 2003/96/CE du Conseil du 27 octobre 2003 restructurant le cadre de taxation des produits énergétiques et de l'électricité ainsi que de la Directive 2003/54/CE relative au marché de l'électricité, un remaniement des bases d'imposition de l'électricité est devenu nécessaire.

En 2006, il n'y aura plus que deux taux distincts, suivant que la consommation est de type professionnelle ou non-professionnelle. On distingue toutefois deux sous-catégories dans la consommation de type professionnelle en fonction du volume de consommation.

Tandis que la consommation annuelle en électricité par client final de moins de 25.000 kWh est considérée comme non-professionnelle, la consommation dépassant annuellement 25.000 kWh est considérée comme professionnelle, et pourra donc bénéficier du taux réduit.

Les taux appliqués correspondent au minima fixés à l'annexe C de la Directive 2003/96/CE.

Une adaptation du texte de la loi du 20 décembre 2002 concernant l'assistance mutuelle en matière de recouvrement dans la Communauté européenne, s'impose au vu du changement opéré dans l'intitulé de la loi ( Loi-programme belge du 27 décembre 2004 publiée

au Mémorial N° 45 du 13 avril 2005 ) reprenant les modalités concernant les huiles minérales.

**Art. 11.- Droit d'accise et droit d'accise autonome sur les tabacs manufacturés**

Quant aux tabacs manufacturés, il y a lieu de noter que les taux des droits d'accise commun et les taux maxima inscrits pour les droits d'accise autonomes restent inchangés.

Avec la loi budgétaire de 2005, la notion prix de référence pour les deux catégories d'emballage qui ne représentent pas le paquet populaire (25 cigarettes) a été introduite au paragraphe 6. A part l'objectif santé et lutte anti-tabac, cette mesure a également pour objet de limiter les pertes fiscales que risque de courir l'Etat par des ventes croissantes de ces produits « bon marché ».

Ainsi, ces prix de référence servent de base pour le calcul des 90% d'accise minimale dues, en cas de vente de cigarettes à très bas prix.

Vu les ventes de l'année en cours, il est nécessaire d'adapter pour 2006 la valeur du MPPC et les prix de référence des catégories 20 et 30 pièces.

Pour le tabac à fumer, il a été jugé utile d'indiquer, par analogie aux cigarettes, la valeur de la catégorie représentant le MPPC.

**Art. 12.- Droit d'accise commun sur les alcools et boissons alcoolisées et taxe de consommation sur les alcools**

Cet article a été complété par l'insertion d'un nouveau para 10, visant à prévenir la consommation d'alcool par des mineurs d'âge et l'abus d'alcool en général.

A cet effet, il est instauré une taxe additionnelle qui est perçue sur certaines boissons alcooliques sucrées et certaines préparations de boissons alcooliques instantanées ou concentrées, appelées " boissons alcooliques confectionnées " ou " alcopops " consommées de préférence par les jeunes gens, mises à la consommation dans le pays.

La taxe additionnelle est assise sur le volume du produit fini et est fixée à 600 € par hectolitre de produit fini, ce qui correspond à un renchérissement du produit de 1,50€ par bouteille de 0,25l.

La Directive 2004/106/CE du Conseil du 16 novembre 2004 stipule que la coopération

administrative dans le domaine des droits d'accise est dorénavant retirée de la Directive 77/799/CEE et réglée exclusivement par le Règlement (CE) N° 2073/2004 du Conseil du 16 novembre 2004.

Les références faites à la Directive 79/799/CEE en ce qui concerne les droits d'accises, s'entendent dorénavant comme faites au Règlement (CE) n° 2073/2004/CE.

Les références faites à la Directive 92/12/CEE en ce qui concerne la coopération administrative dans le domaine des droits d'accises, s'entendent comme faites au Règlement (CE) n° 2073/2004. Il est profité de la loi budgétaire pour publier ces adaptations.

### **Chapitre C - Autres dispositions financières**

#### **Art. 13.- *Taxe grevant l'obtention du premier permis de chasse***

La disposition de cet article, qui subordonne au paiement d'une taxe l'admission aux cours préparatoires et à l'examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse, reproduit sans changement le texte de l'article 11 de la loi budgétaire du 21 décembre 2004.

### **Chapitre D – Disposition concernant le budget des dépenses**

#### **Art. 14.- *Crédits pour rémunérations et pensions***

Cet article, qui dispose que tous les crédits pour rémunérations (traitements des fonctionnaires, indemnités des employés, salaires des ouvriers) et pensions sont non limitatifs et sans distinction d'exercice, n'a pas subi de changement par rapport à l'article 12 de la loi budgétaire du 21 décembre 2004. La justification de cette disposition est donnée dans les remarques générales qui sont reproduites à la première page du chapitre concernant les dépenses courantes.

#### **Art. 15.- *Nouveaux engagements de personnel***

##### *Paragraphes (1) et (2)*

Ces deux paragraphes reproduisent les dispositions qui sont inscrites aux paragraphes (1) et (2) de l'article 13 de la loi budgétaire du 21 décembre 2004 et qui ont en principe pour but de réaliser un blocage de l'effectif global du personnel occupé par l'Etat à titre permanent et à tâche complète ou partielle.

##### *Paragraphe (3)*

Ce paragraphe reconduit les dispositions spéciales du paragraphe (3) de l'article 13 de la loi budgétaire du 21 décembre 2004 qui déterminent les engagements supplémentaires de personnel au service de l'Etat auxquels le Gouvernement peut procéder par dérogation aux dispositions générales des paragraphes (1) et (2).

Ainsi, le nombre maximum des engagements supplémentaires de personnel visés sous a) est fixé à 209 unités pour l'année 2006.

Le texte proposé sous b) tend à autoriser les engagements de renforcement de personnel enseignant dans les différents ordres d'enseignement post primaire.

En effet, suivant les articles 15 et 16 de la loi du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement post primaire, le ministre de l'éducation nationale et de la formation professionnelle propose au Gouvernement en conseil, sur la base du rapport d'une commission d'experts, un programme de recrutement de personnel pour la période quinquennale à venir. Le Gouvernement en conseil arrête le volume et les échéances du programme de recrutement; les engagements de personnel résultant, chaque année, du programme de recrutement, pour autant qu'ils dépassent le remplacement du personnel quittant le service, sont autorisés par la loi budgétaire. Pour l'année scolaire 2005/2006, le Gouvernement se propose de procéder à 50 engagements de renforcement en matière de personnel enseignant de l'enseignement post primaire.

Le texte sous c) reconduit le dispositif introduit par la loi budgétaire pour 2005 en généralisant les remplacements par anticipation tout en limitant la durée de l'anticipation à six mois. Cette généralisation fait suite aux critiques du Conseil d'Etat formulées dans le passé à l'égard d'une disposition analogue s'appliquant à des administrations déterminées seulement.

Le texte sous d) reconduit pour l'exercice 2006 les dispositions du point d) de l'article 13, paragraphe (3) de la loi budgétaire du 21 décembre 2004.

Les engagements de renforcement de personnel occupé à titre permanent et à tâche partielle se feront aux termes du texte proposé sous e) dans la limite de 800 hommes-heures/semaine.

Les engagements cités au point f), avec effet au 16 septembre 2006, résultent de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 2005 arrêtant un programme pluriannuel de recrutement dans le cadre de l'organisation judiciaire. Ils portent – au tribunal d'arrondissement de Luxembourg – sur 2 postes de juge (1 juge rouleur et 1 juge pour renforcer la chambre du conseil) et 1 poste de substitut principal au parquet et – au tribunal d'arrondissement de Diekirch – sur 1 premier juge et 1 substitut au parquet, de 4 postes de rédacteurs et de 3 employés, ainsi que pour les besoins du service central d'assistance sociale, d'un psychologue et de 2 agents de probation.

Le texte du point g) prévoyant le recrutement de travailleurs handicapés se trouve complété depuis l'exercice 2001 afin de rendre plus efficace la procédure organisant la réaffectation d'agents déclarés inaptes à remplir leurs fonctions par la Commission des pensions, mais qui restent capables d'occuper un autre poste. La rigidité de la procédure afférente fait qu'auparavant ces réaffectations demeuraient difficiles et débouchaient sur des situations souvent peu satisfaisantes tant pour l'administration - selon les cas l'administration d'origine ou la nouvelle administration d'affectation était contrainte de mettre à disposition un poste - que pour les agents concernés - en cas d'absence d'accord entre administrations concernées sur les modalités de la réaffectation, celle-ci risquait de rester en suspens pendant un temps plus ou moins long.

En vertu des dispositions du Plan d'action national en faveur de l'emploi, le Gouvernement, s'est engagé de maintenir l'embauche des travailleurs handicapés sans emploi en 2006 et de poursuivre l'effort pour l'emploi de ces travailleurs difficilement à placer. En effet, le secteur public devra jouer un rôle pilote respectivement dans la relance du maintien et du reclassement professionnel des travailleurs handicapés, tout en tenant compte de l'obligation d'emploi (quota de 5 %) de cette catégorie de personnes difficilement à placer.

La loi du 25 juillet 2002 prévoit la création d'une réserve de suppléants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire. Le point h) autorise la quatrième création d'une tranche 40 postes pour cette réserve, une première tranche de 100 unités ayant été créée par la loi budgétaire pour 2003, une deuxième tranche de 100 unités par la loi budgétaire pour 2004 et une troisième tranche de 80 unités par la loi budgétaire pour 2005.

#### *Paragraphe (4)*

Ce paragraphe a pour but de proroger, pour la durée de l'année 2006, les autorisations provisoires de création d'emplois prévues par l'article 13, paragraphe (4) de la loi budgétaire du 21 décembre 2004 ainsi

que par les dispositions correspondantes des lois budgétaires antérieures, pour autant que ces autorisations n'ont pas encore été régularisées moyennant la constitution d'une base légale définitive par le vote d'une loi spéciale.

Il est rappelé, en effet, qu'il s'agit en l'occurrence d'emplois qui ne sont pas prévus par une disposition légale, soit que le service public en question n'a pas encore été définitivement organisé, soit que la loi portant organisation du service public ne prévoit pas ces emplois ou ne les prévoit pas en nombre suffisant. Les autorisations conférées par la loi budgétaire n'ont cependant qu'un caractère provisoire et restent donc limitées à la durée d'une année, la création définitive de l'emploi et la régularisation de la situation étant subordonnées au vote d'une loi spéciale (voir à ce sujet l'avis du conseil d'Etat du 20 décembre 1963 concernant le projet de budget pour 1964, document parlementaire n° 990-2).

#### *Paragraphe (5)*

Le paragraphe (5) reconduit pour 2006 les dispositions correspondantes de la loi budgétaire pour 2005 relatives à la procédure d'autorisation d'engagement de personnel de l'Etat.

#### *Paragraphes (6) et (7)*

Les paragraphes en question ont trait aux procédures d'autorisation des engagements de personnel au service de l'Etat et de certains services assimilés. Ils reconduisent le dispositif des exercices antérieurs.

#### **Art. 16.-** *Recrutement d'employés de nationalité étrangère auprès des administrations de l'Etat*

En vertu de l'article 2 de la loi du 17 mai 2000 concernant l'accès des ressortissants communautaires à la fonction publique luxembourgeoise, la condition de nationalité ne s'applique pas à l'égard des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne qui sont candidats aux emplois dans les secteurs

- de la recherche,
- de l'enseignement,
- de la culture,
- des transports terrestres,
- des postes et télécommunications,
- de distribution de l'eau, du gaz et de l'électricité,

sauf dans les cas où ces emplois comportent une participation, directe ou indirecte, à l'exercice de la puissance publique et aux fonctions qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de l'Etat ou des autres personnes morales de droit public.

Le point (1) de l'article sous revue reprend les postes occupés ou susceptibles d'être occupés par des ressortissants communautaires dans les secteurs autres que ceux repris ci-dessus. La libre circulation des travailleurs au sens du droit communautaire ne s'y appliquant pas, il y a en effet lieu de prévoir une dérogation expresse à la condition de nationalité exigée pour l'accès à la fonction publique.

D'autre part, une dérogation expresse à la condition de nationalité s'impose toujours pour l'engagement de ressortissants non communautaires, quel que soit le secteur concerné. La liste des postes qui peuvent ainsi être occupés par des ressortissants de pays tiers est fixée au point (2).

Selon les dispositions du point (3), le statut du personnel non communautaire, engagé en vertu du point (2) de l'article sous revue, est régi par la loi modifiée du 7 juin 1937 portant règlement légal du louage de services des employés privés et par la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail.

En ce qui concerne le personnel engagé auprès de nos représentations à l'étranger, le Ministère des Affaires étrangères se propose de mettre en place, par voie de règlement grand-ducal, un régime cohérent et harmonisé pour les agents visés, sans préjudice de l'application des dispositions impératives du droit local respectif. En attendant la mise en place de ce cadre réglementaire, le personnel concerné restera à titre transitoire, comme dans le passé, soumis à la législation du travail du pays d'occupation.

**Art. 17.-** *Attribution du produit des amendes et confiscations*

Cet article proroge, pour l'année 2006, la modification apportée par l'article 19 de la loi budgétaire du 23 décembre 1975 à la loi du 22 décembre 1923 portant modification de la loi du 4 décembre 1860 relative à l'attribution du produit des amendes et des confiscations en matière répressive.

A noter que la participation financière de l'Etat au produit des amendes s'ajoute aux 75 % du produit des avertissements taxés revenant au secteur communal au titre du paragraphe 3 de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 05.06.1998 modifiant notamment la réglementation de la circulation routière.

**Art. 18.-** *Dispositions concernant la sécurité sociale*

Cette disposition, qui régleme certaines questions relatives à la gestion des crédits pour frais de fonctionnement des institutions de sécurité sociale, reproduit le texte de l'article 16 de la loi budgétaire du 21 décembre 2004.

Toutefois, dans la mesure où la disposition prévue au paragraphe (2) de cet article vise à limiter à partir de l'exercice 2006 la participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des institutions de sécurité sociale, aux frais du Fonds national de solidarité et de la Caisse nationale des prestations familiales, la disposition précitée est adaptée de façon à ne plus s'appliquer qu'à ces deux institutions.

Le dispositif proposé a pour objet de mettre les frais administratifs de l'association d'assurance contre les accidents, des caisses de pension et du Centre commun de la sécurité sociale intégralement à charge des institutions de sécurité sociale.

D'après la législation actuellement en vigueur, l'Etat assume la moitié des frais administratifs de ces organismes de sécurité sociale. Il met par ailleurs à leur disposition des locaux convenablement meublés et supporte les frais d'entretien, de chauffage et d'éclairage.

La modification envisagée étend donc à l'association d'assurance contre les accidents, aux quatre caisses de pension du régime général et au Centre commun de la sécurité sociale les règles applicables en matière de frais administratifs à l'Union des caisses de maladie, aux caisses de maladie et au Fonds de compensation.

Dans la mesure où l'Etat intervient pour une part importante au niveau des cotisations des principales branches de la sécurité sociale, il paraît dans la logique des choses de le décharger de frais additionnels résultant de la gestion des risques couverts. L'économie résultant de la mesure envisagée pour le budget de l'Etat se chiffre à quelque 16 millions d'euros par année.

En corollaire l'autonomie des gestionnaires des différents établissements publics se trouve renforcée, alors qu'ils peuvent déterminer dans le cadre de leurs budgets internes l'intégralité de leurs frais de gestion, sous réserve d'approbation de l'autorité tutélaire.

## **Chapitre E - Dispositions sur la comptabilité de l'Etat**

### **Art. 19.- Indemnités pour pertes de caisse**

Le texte de cet article, qui autorise le Ministre du Trésor et du Budget à accorder dans la limite des crédits budgétaires des indemnités forfaitaires pour pertes de caisse aux comptables de l'Etat, n'est pas changé par rapport au texte correspondant de l'article 17 de la loi budgétaire du 21 décembre 2004.

### **Art. 20.- Mode de paiement de certaines indemnités spéciales**

Cet article reconduit les dispositions de l'article 18 modifié par la loi du 28 mai 2004 de la loi budgétaire du 21 décembre 2004.

### **Art. 21.- Avances: marchés à caractère militaire**

Aux termes du dernier alinéa de l'article 14 de la loi modifiée du 30 juin 2003 sur les marchés publics, le montant de l'avance à concéder pour un même contrat ne peut excéder 40% du montant estimé du marché. L'application de cette limite, déjà prévue par l'ancienne législation sur les marchés publics, aux travaux, fournitures et services à caractère militaire, a cependant dû être suspendue pour les exercices antérieurs.

Comme les circonstances particulières qui ont justifié l'introduction de cette disposition dérogatoire n'ont pas changé entre-temps, elle doit une nouvelle fois être prorogée pour l'exercice 2006.

### **Art. 22.- Recettes et dépenses pour ordre: droits de douane**

Cet article a pour objet de proroger, pour l'exercice 2006, la disposition introduite par l'article 14 de la loi budgétaire du 23 décembre 1978. Cette disposition tend à assouplir les règles de l'article 43 de la loi modifiée du 27 juillet 1936 concernant la comptabilité de l'Etat afin de permettre, dans le cadre du budget des recettes et des dépenses pour ordre, les opérations de comptabilité relatives aux droits de douane constituant des ressources propres aux communautés européennes.

A noter que la disposition en cause a également été reconduite pour l'exercice 2005 par l'article 20 de la loi budgétaire du 21 décembre 2004.

### **Art. 23.- Recettes et dépenses pour ordre: rémunération de personnel pour le compte d'autorités militaires alliées**

Tout comme pour l'exercice 2005, cet article tend à renouveler, pour l'exercice 2006, la disposition spéciale introduite par l'article 23 de la loi budgétaire du 22 décembre 1979 et permettant de régler, par le truchement du budget des recettes et des dépenses pour ordre, les frais de rémunération de personnel civil pour compte d'autorités militaires alliées.

### **Art. 24.- Recettes et dépenses pour ordre: stockage public de produits agricoles**

Cet article entend renouveler, pour l'exercice 2006, la disposition introduite par l'article 15 de la loi budgétaire du 23 décembre 1972 et modifiée par la loi budgétaire du 23 décembre 1975. Cette disposition permet de réaliser, par l'intermédiaire du budget des recettes et des dépenses pour ordre, la majeure partie des opérations financières qui sont susceptibles d'être effectuées par les organismes d'intervention de notre pays dans le cadre du stockage public de produits agricoles pour le compte des communautés européennes.

Pour tenir compte des contraintes de la gestion de ces sommes pour le compte des communautés européennes, il est proposé de permettre à la fin de l'exercice le report d'éventuels excédents de recettes et de dépenses.

### **Art. 25.- Recettes et dépenses pour ordre: régularisation des marchés agricoles et restitutions à l'exportation vers les pays tiers**

Les contraintes de gestion de ces sommes pour le compte des communautés européennes demandent les mêmes facilités de dépassement en cours d'année et de report en fin d'exercice que dans le cadre du stockage public.

### **Art. 26.- Recettes et dépenses pour ordre: intervention financière des fonds structurels, interventions financières diverses de l'Union européenne**

A. Le règlement (CEE) no 2052/88 du Conseil du 24 juin 1988 concernant les missions des Fonds à finalité structurelle, leur efficacité, ainsi que la coordination de leurs interventions entre elles et

celles de la Banque Européenne d'Investissement et des autres instruments financiers existants a précisé et rationalisé les missions des fonds structurels communautaires pour la période 1994-1999. Le règlement (CE) no 1260/99 du Conseil du 21 juin 1999 portant dispositions générales sur les fonds structurels maintient les objectifs du règlement (CEE) no 2052/88 pour la nouvelle période de programmation 2000-2006. Ces deux règlements garantissent que les interventions des fonds structurels ne se font plus directement aux bénéficiaires, mais sont octroyées par l'intermédiaire des autorités compétentes à désigner par les Etats membres.

Cette disposition permet de rendre, par l'intermédiaire du budget des recettes et dépenses pour ordre, les interventions des fonds structurels au Luxembourg plus transparentes.

B. Il est également prévu de faire percevoir par la Trésorerie de l'Etat les fonds versés par l'Union européenne dans le cadre du système communautaire d'information sur les accidents dans lesquels sont impliqués des produits de consommation, les fonds pour la réalisation de projets dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, les fonds pour la réalisation de projets en relation avec les programmes "Jeunesse pour l'Europe et service volontaire européen" ainsi que les fonds versés pour la réalisation de l'exercice européen EULUX 2007 dans le domaine des services de secours. En conséquence, les dépenses afférentes sont à liquider à charge du budget des dépenses pour ordre, ce qui garantira en outre un contrôle des opérations en cause par la Cour des Comptes.

**Art. 27.-** *Recettes et dépenses pour ordre: produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants*

D'après l'article 13 de la loi du 17 juin 1994, fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises, la contribution sociale prélevée sur les carburants est destinée au financement des dépenses du fonds pour l'emploi. Aux termes de la loi, cette contribution sociale est dès lors à considérer comme une recette directement affectable à ce fonds spécial. Afin de pouvoir comptabiliser la recette afférente et son versement au fonds pour l'emploi dans les chiffres budgétaires, ces opérations sont à enregistrer au budget des recettes et des dépenses pour ordre.

**Art. 28.-** *Recettes et dépenses pour ordre: rémunération des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique, des centres, foyers et services pour personnes âgées et du service national de santé au travail.*

A. Aux termes de l'article 17, paragraphe (3) de la loi du 17 avril 2000 portant création d'un établissement public dénommé « Centre hospitalier neuropsychiatrique », l'établissement rembourse à l'Etat les traitements, indemnités, salaires et charges patronales des agents publics en service à l'entrée en vigueur de la loi susvisée, qui peuvent opter pour le maintien de leur statut, alors que les agents engagés après cette date bénéficient d'un contrat de louage de service de droit privé.

La disposition en question reflète donc le principe que la charge des rémunérations des agents du Centre gardant leur statut public incombe au Centre, et non à l'Etat, à l'instar de la charge des rémunérations du personnel sous contrat privé, ce alors même que pour des raisons pratiques le calcul des carrières et le paiement des rémunérations des agents publics continuera comme par le passé à être effectué par les services compétents de l'Etat.

La disposition proposée est donc à rapprocher :

- de celle prévue à l'article 26, paragraphe (2) de la loi du 10 août 1992 portant création de l'Entreprise des Postes et télécommunications, disposition aux termes de laquelle « le versement des pensions aux agents de l'ancienne Administration des Postes et télécommunications ou de l'actuelle Entreprise des Postes et télécommunications est effectué par l'Etat et imputé au budget des recettes et des dépenses pour ordre »

ainsi que

- de celle prévue à l'article 30 de la loi budgétaire pour 2000, aux termes de laquelle, « au cours de 2000, les dépenses pour ordre concernant le versement des pensions au personnel de l'Entreprise publique des Postes et télécommunications peuvent dépasser temporairement le montant des recettes correspondantes. »

Ainsi qu'il résulte du commentaire de ce dernier article, cette disposition a pour objet d'éviter qu'un retard accidentel concernant le versement de la participation notamment de l'Entreprise des Postes et télécommunications ait pour effet de perturber la liquidation des pensions aux agents concernés.

Dans le cas du Centre hospitalier neuropsychiatrique, la loi prévoit expressément un remboursement par ce dernier des rémunérations avancées, sans toutefois en préciser les délais et autres modalités.

La disposition proposée permet en conséquence un certain décalage entre les remboursements de la part du Centre et les frais avancés par l'Etat, tout en impliquant qu'à la clôture de l'exercice la totalité des sommes avancées au cours de l'exercice écoulé soient remboursées.

B. Par analogie avec la loi du 17 avril 2000 portant création d'un établissement public dénommé "Centre hospitalier neuropsychiatrique", la loi du 22 décembre 2000 portant création d'un établissement public dénommé Centres, Foyers et Services pour personnes âgées prévoit également la reprise des agents ayant bénéficié d'un statut de fonctionnaires, respectivement d'employés ou d'ouvriers de l'Etat.

La loi du 22 décembre 2000 a aligné les modalités de paiement des rémunérations et charges sociales de ces agents publics sur celles retenues dans la loi précitée créant le Centre hospitalier neuropsychiatrique et rappelées sous A. ci-dessus.

En conséquence, cet article prévoit les mêmes modalités pour ce qui est de la traduction budgétaire de l'approche proposée.

**Art. 29.-** *Recettes et dépenses pour ordre: Projets Eurostat dans le domaine des prestations sociales, co-gérés par l'Inspection générale de la sécurité sociale.*

Pour le projet " Implémentation d'un système de comptes de la santé", la charge est répartie entre trois participants pour un tiers chacun, à savoir entre le Portugal, l'Espagne et le G.-D. de Luxembourg.

Pour les trois projets Eurostat, les frais de personnel et les frais de gestion sont avancés par l'Etat luxembourgeois, moyennant les services de l'Inspection générale de la sécurité sociale, en précisant que pour le projet SESPROS les mêmes frais seront couverts moyennant un contrat d'experts entre le CEPS-INSTEAD et l'IGSS. Le remboursement de ces frais doit se faire par l'Eurostat.

#### **Chapitre F - Disposition concernant des mesures d'intervention économiques et sociales**

**Art. 30.-** *Prorogation de dispositions destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi*

L'important dispositif légal de lutte contre le chômage et de promotion de l'emploi, instauré depuis 1977 et étant venu à expiration le 31 décembre 1985 (pour autant qu'il n'ait pas déjà fait l'objet d'une prorogation au titre de la loi du 1er juillet 1983 concernant diverses mesures de nature à favoriser la restructuration et la modernisation de la sidérurgie), est prorogé d'un an.

#### **Chapitre G - Dispositions concernant les finances communales**

**Art. 31.-** *Fonds communal de dotation financière. Dotation et répartition pour l'année 2006*

La dotation financière pour l'année 2006 du secteur communal par le biais dudit fonds est définie par un montant forfaitaire fixe adapté pour l'année 2006 ainsi que par 3 quotes-parts de 18, 10 et 20 pour cent du produit des 3 impôts de l'Etat à savoir:

- l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette et l'impôt retenu sur les traitements et salaires;
- la taxe sur la valeur ajoutée;
- la taxe sur les véhicules automoteurs.

La dotation globale revenant aux communes reste soumise au rendement effectif des 3 impôts.

**Art. 32.-** *Fonds communal de péréquation conjoncturelle*

Cet article reconduit pour l'année 2006 les dispositions qui figurent à l'article 29 de la loi budgétaire du 21 décembre 2004.



Les années de référence 2006 et 2004 sont substituées à celles de 2005 et 2003 (paragraphe (1) et (3)).

La date du 31 décembre 2004 est remplacée par celle du 31 décembre 2005 (paragraphe (2)).

**Art. 33.-** *Infrastructure pour l'éducation précoce*

Compte tenu de la décision prise par le Gouvernement dans le cadre de la déclaration gouvernementale du 4 août 2004 le régime d'aide introduit en 1999 en faveur de la réalisation par les communes des infrastructures nécessaires au fonctionnement de l'éducation précoce sera prorogé d'un an. En conséquence l'article 34 reconduit pour un exercice la disposition introduite dans la loi budgétaire de 1999 et reconduite au cours des exercices suivants.

Comme au cours des années antérieures, cette disposition autorise le Gouvernement à allouer aux communes une aide incitative de 50 % dans l'intérêt de la réalisation de nouvelles salles de classe pour l'accueil des enfants.

Les aides sont allouées dans le cadre d'un programme d'investissement à établir par chaque commune en fonction de ses besoins respectifs.

La participation financière de l'Etat aux frais de construction d'infrastructures en matière d'enseignement précoce, sera maintenue et connaîtra un taux dégressif à partir de 2007.

**Chapitre H - Dispositions concernant les fonds d'investissements**

**Art. 34.-** *Dispositions concernant les fonds d'investissements publics. - Projets de construction*

L'article 35 reconduit pour un exercice la disposition introduite dans la loi budgétaire de 1991 et reconduite au cours des exercices suivants.

Cette disposition autorise le Gouvernement à imputer à charge des crédits des fonds d'investissements publics les dépenses relatives à la construction, la transformation ou la rénovation d'immeubles dont le coût est inférieur à 7,5 millions euros.

**Art. 35.-** *Disposition concernant les fonds d'investissements publics. - Frais d'études*

Comme les frais d'études sont considérés comme faisant partie intégrante du coût d'investissement des projets de construction, il va de soi d'imputer ces dépenses à charge des crédits des fonds d'investissements publics concernés.

Depuis toujours les honoraires d'architectes et d'ingénieurs ont été imputés sur les fonds à partir du moment où les projets de construction étaient autorisés par une loi spéciale. Avant le vote de la loi d'autorisation, les frais d'études pour les phases "avant-projet sommaire", "avant-projet détaillé", "dossier d'autorisation" et "dossier projet de loi" étaient traditionnellement pris en charge par des crédits budgétaires appropriés.

Compte tenu du nombre accru de projets à réaliser au cours des exercices à venir, les dépenses en question augmenteront sensiblement et comme il est par ailleurs difficile d'appréhender le montant exact de ces dépenses dans le cadre des crédits budgétaires, il est préférable d'imputer ces dépenses dès le départ sur les avoirs des fonds d'investissements.

**Art. 36.-** *Disposition concernant le Fonds des Routes – Construction*

Cet article a pour objet de permettre l'imputation à charge des crédits du Fonds des Routes des dépenses d'investissements relatifs à des projets de construction non susceptibles de dépasser le seuil prévu à l'article 80 (1)c) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat, mais trop important en volume afin de pouvoir être absorbés par les crédits du budget en capital du département des Travaux Publics.

**Chapitre I - Dispositions diverses**

**Art. 37.-** *Disposition concernant le Fonds des Routes – Frais d'études*

Cet article a pour objet de permettre l'imputation sur les crédits du Fonds des Routes des différents frais d'études et de pré-études nécessaires à l'élaboration des projets de loi à la base des infrastructures destinés à être réalisés par le biais de ce fonds spécial.

Par ailleurs, cet article permettra la prise en charge par le fonds en question de l'ensemble des études et de pré-études de certains projets y énumérés limitativement.

Afin d'éviter un gonflement des crédits budgétaires suite aux refus itérés de la part de la DCF

argumentant que les frais d'études non directement liés à un projet de construction ne sauraient être pris en charge par un fonds d'investissement (le fonds des routes étant considéré comme un fonds d'investissement), cet article a pour objet de permettre l'imputation des frais d'études afférentes à charge du fonds des routes.

**Art. 38.-** *Acquisition, aménagement et construction de logements locatifs par des associations sans but lucratif, fondations, fabriques d'église, communautés religieuses, ayant conclu une convention avec le Gouvernement, hospices civiles ou offices sociaux, ou pour travailleurs étrangers par des employeur-bailleurs*

Cette disposition proroge la possibilité prévue par les lois budgétaires des exercices antérieurs et permettant à l'Etat d'inscrire une hypothèque légale sur des immeubles rénovés par des associations poursuivant un but social ou aménagés par des « employeurs-bailleurs » au profit de travailleurs étrangers.

**Art. 39.-** *Fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales.*

Afin de pouvoir continuer à accorder une participation financière aux frais d'études et d'éventuelles lignes de crédit de nouveaux projets importants, la liste des projets de construction pour 2005 est remplacée par une nouvelle liste pour 2006.

**Art. 40.-** *Constitution de services de l'Etat à gestion séparée.*

En exécution de l'article 74, alinéa (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat la liste des administrations qui fonctionnent sous le régime de "services de l'Etat à gestion séparée" sont arrêtées par la loi budgétaire.

La loi budgétaire de l'exercice 2005 énumère les établissements suivants:

Athénée de Luxembourg, Lycée Michel Rodange à Luxembourg, Lycée Aline Mayrisch à Luxembourg, Lycée technique agricole d'Ettelbrück, Lycée technique des Arts et Métiers à Luxembourg, Lycée technique d'Esch-sur-Alzette, Lycée technique d'Ettelbrück, Lycée technique Joseph Bech à Grevenmacher, Lycée technique de Bonnevoie, Lycée technique hôtelier Alexis Heck à Diekirch, Lycée technique Josy Barthel à Mamer, Lycée technique de Lallange, Centre de Logopédie, Ecole de Commerce et de Gestion (ECG) à Luxembourg, Lycée des Garçons de Luxembourg (LGL) et Lycée technique Nic.Biever à Dudelange.

L'introduction de la gestion séparée dans 19 établissements scolaires au 1<sup>er</sup> janvier 2005 a été bien

accueillie et le bilan au terme de 6 mois de fonctionnement sous le nouveau statut est largement positif.

Faisant par ailleurs suite aux attentes des lycées, le Gouvernement a opté pour la généralisation de la gestion séparée dans l'enseignement postprimaire à partir de janvier 2006. Après une phase de transition en 2005, tous les lycées fonctionneront donc sous un même modèle de gestion financière.

**Art. 41.-** *Dérogation à certains délais prévus par la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat pour l'exercice 2006.*

Cet article reconduit pour l'exercice 2006 les dispositions de l'article 38 de la loi budgétaire du 19 décembre 2003.

Rappelons à cet égard que l'expérience acquise au cours des premiers exercices de mise en œuvre de la loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat a enseigné qu'il est extrêmement difficile de clôturer l'ordonnancement dans un délai de 2 mois, alors que sous l'ancienne législation (datant de 1936) les ordonnateurs disposaient de 4 mois.

Lors des consultations menées avec l'ensemble des départements au sujet des enseignements à tirer des premiers exercices de fonctionnement sous l'empire de la nouvelle loi, tous les départements ont affirmé que le respect du nouveau délai n'a pu être réalisé qu'au prix d'efforts considérables.

Finalement, le report d'un mois des dates ultimes d'ordonnancement et de paiement est proposé tout en maintenant inchangée la date du 31 mai à laquelle le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice précédent est déposé à la Chambre des députés et transmis à la Cour des comptes.

En concordance avec les prolongements de délais proposés ci-dessus aux points I et II en ce qui concerne la procédure ordinaire de l'exécution du budget, les délais impartis aux comptables extraordinaires pour les paiements et la reddition de leurs comptes sont reportés d'un mois, le délai pour le reversement du solde à la trésorerie de l'Etat est prolongé de quinze jours.

**Art. 42.-** *Dispositions relatives à la loi modifiée du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire.*

Deux aspirants officiers supplémentaires termineront leur cycle de formation à l'étranger en

2006 et devront par voie de conséquence être engagés définitivement.

Dans ce contexte il importe de rappeler que le Conseil de Gouvernement dans sa séance du 30 novembre 2001 avait marqué son accord au recrutement de 7 aspirants officiers en 2002 (4 ont été recrutés effectivement dont 2 ont retiré leur candidature en cours de formation) et s'était déclaré d'accord à accorder les postes nécessaires à charge des exercices budgétaires respectifs (en l'occurrence 2006) en vue de la nomination des candidats ayant terminé leur formation.

Cette décision de principe a été prise par les membres du gouvernement dans la perspective qu'à la fin de la législature 1999-2004, de nouveaux plafonds légaux seraient fixés pour le personnel officier de carrière suite à une modification de la loi militaire. Dans cette hypothèse, l'engagement des aspirants ayant entamé leur formation n'aurait pas posé problème.

Etant donné qu'il importe de disposer de postes en nombre suffisant pour engager les 2 aspirants officiers terminant leur études fin 2006, il y a lieu de modifier l'effectif légal tel que fixé à l'article 9 (1)a) de la loi militaire.

Une non adaptation de l'effectif légal aurait pour conséquence que les 2 aspirants officiers envoyés en formation en 2002 ne pourraient pas être engagés définitivement et devraient continuer à être affectés à l'armée sous le statut de soldat volontaire et ce jusqu'à l'adoption de la nouvelle loi militaire.

**Art. 43.-** *Dispositions relatives à la loi du 27 juillet 1997 portant réorganisation de l'administration pénitentiaire*

Le Ministre de la Justice a l'intention d'augmenter la prime de risque du personnel affecté au service d'un établissement pénitentiaire. Cette démarche comporte la nécessité d'une modification de l'article 14, alinéa 2, de la loi du 27 juillet 1997 portant réorganisation de l'administration pénitentiaire.

Cette mesure se justifie par l'intensification du risque auquel ce personnel est exposé en permanence.

**Art. 44.-** *Autorisation d'émission d'emprunts à moyen et long terme.*

Cet article est destiné à autoriser l'emprunt prévu au projet de budget pour l'exercice 2006.

Le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2006 prévoit en effet l'émission d'emprunts nouveaux pour un montant de 500 millions d'euros ;

Ainsi qu'il ressort du tableau ci-après, le montant de la dette de l'Etat a constamment diminué depuis 1998 pour s'établir à 392,0 millions ou à 1,5 % du PIB à la fin de l'année 2004.

Exercice	PIB	Dette brute à long terme	Dette brute sur PIB
1998	17.010	706	4,2 %
1999	18.586	698	3,8 %
2000	21.278	698	3,3 %
2001	22.020	697	3,2 %
2002	22.805	642	2,8 %
2003	23.956	435	1,8 %
2004	25.664	392	1,5 %
2005	27.150	449	1,7 %
2006	29.101	794	2,7 %

Cette politique de désendettement conséquente qui fut poursuivie sans relâche au cours des dernières années a permis au Gouvernement de s'engager avec sérénité sur la voie du financement par emprunts d'une partie des dépenses des exercices 2005 et 2006 des grands projets d'investissements de l'Etat.

**Art. 45.-** *Dispositions relatives à la loi modifiée du 20 juillet 1925 sur l'amodiation de la chasse et l'indemnisation des dégâts causés par le gibier*

Les recettes annuelles du fonds se chiffrent actuellement à +/- 370.000 EUR (2000 permis grevés d'un droit supplémentaire de 185 EUR). La moyenne des déclarations des dégâts de gibier des trois dernières années, dont les données sont disponibles complètement (2001/2002/2003), est de 693.000 EUR dont 6/10<sup>èmes</sup> à charge du fonds spécial (+/- 415.000 EUR par an). Les dépenses dépassent donc les recettes de quelque 45.000 EUR par an.

Vu que les crédits disponibles sur le fonds étaient insuffisants, l'Etat a avancé en 2004 la somme de 200.000 EUR, crédit qui devra être remboursé à raison de 50.000 EUR pendant les années budgétaires 2006 à 2009. La somme

disponible sur le fonds spécial dans les prochaines années n'atteindra donc que +/- 320.000 EUR.

Etant donné qu'aucune des deux mesures utilisées dans le passé, à savoir, ni l'augmentation du droit supplémentaire sur le permis de chasse (185 EUR pour le permis annuel), ni la diminution globale de la part à payer par le fonds spécial (6/10<sup>e</sup> de l'indemnisation accordée), n'a réussi à établir un équilibre entre les recettes et les dépenses du fonds, un nouveau mode de calcul est proposé: le locataire de chasse devra désormais avancer les 9/10<sup>èmes</sup> du montant de l'indemnisation accordée pour cause de dégâts de gibier au propriétaire lésé (le dixième restant restera à charge du syndicat de chasse). Le locataire de chasse pourra cependant être remboursé en fin d'année cynégétique par le fonds spécial, et ce jusqu'à concurrence d'un montant maximal résultant de la multiplication de 4 EUR par le nombre de ha du lot de chasse en question.

Ce mode de calcul équivaut à responsabiliser davantage l'adjudicataire de chasse individuel: les lots accusant de faibles dégâts sont remboursés intégralement par le fonds spécial, tandis que les locataires des lots accusant des dégâts dépassant de façon substantielle la moyenne des dégâts doivent payer une plus grande partie à partir de leurs propres moyens.

Vu le fait que les dégâts de gibier sont répartis de façon intégrale sur les différents lots de chasse du pays, ce système devra permettre de limiter les dépenses du fonds spécial d'une façon durable à +/- 300.000 – 350.000 EUR par année. Des simulations calculées avec les données détaillées de 2001 et 2002 confirment cette hypothèse.

Etant donné que les contrats de bail de chasse sont conclus pour une durée de neuf années cynégétiques (1<sup>er</sup> août – 31 juillet), le remboursement des locataires se fera également à la fin de l'année cynégétique.

**Art. 46.-** *Loi modifiée du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest*

La Cour des comptes maintient, en ce qui est des concours financiers publics alloués en 2004 par le ministère de tutelle, sa position qu'en l'occurrence l'octroi de pareille participation à charge du budget des dépenses courantes de l'Etat est incompatible avec l'article 3 de la loi modifiée du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval. En effet, cet article dispose que "l'établissement supporte

les dépenses relatives à sa mission et subvient aux frais de fonctionnement". Voilà pourquoi le Ministère des Travaux publics est d'avis qu'il y a lieu de compléter la loi modifiée du 25 juillet 2002 précitée afin de rendre la participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du Fonds Belval conforme au cadre légal en vigueur.

**Art. 47.-** *Dispositions concernant la loi modifiée du 24 mars 1989 sur la Banque et Caisse d'épargne de l'Etat, Luxembourg*

Le texte actuel de l'article 39 de la loi modifiée du 24 mars 1989 sur la Banque et Caisse d'épargne de l'Etat, Luxembourg, qui détermine l'affectation du bénéfice de la banque est devenu anachronique puisqu'il se réfère à des coefficients qui n'existent plus. De fait, la banque ne verse ainsi pas de dividende à l'Etat. Les modifications proposées à l'article 39 s'inspirent largement des dispositions de la loi organique de l'entreprise des postes et télécommunications. L'objectif est clair: il s'agit de permettre à la BCEE de verser une dividende à son actionnaire unique, l'Etat, tout en assurant que la banque puisse prioritairement se ménager les ressources nécessaires pour remplir ses obligations légales et réglementaires et pour garder la flexibilité économique nécessaire à la poursuite de ses objectifs commerciaux et sociaux.

**Art. 48.-** *Modification de la loi modifiée du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire*

L'ajout d'un tiret supplémentaire à la liste des moyens d'alimentation du Fonds des Raccordements Ferroviaires Internationaux permettra audit fonds d'être alimenté par des ressources financières provenant d'emprunts de l'Etat à l'instar du Fonds du Rail.

Cette disposition est ajoutée afin de permettre audit fonds de pouvoir recourir, en cas de besoin, à l'emprunt pour le financement des dépenses d'investissement relatives au projet (liaison ferroviaire reliant les trois capitales européennes Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg).

**Art. 49.-** *Loi du 22 décembre 2004 sur la mise en conformité de l'assainissement de l'Aéroport*

L'article 3 de la loi du 22 décembre 2004 sur la mise en conformité de l'assainissement de l'Aéroport dispose que « Les dépenses sont imputées à charge des crédits du budget des dépenses en capital du Ministère des Transports. »

La responsabilité de l'exécution des dépenses afférentes appartient toutefois à l'Administration des Ponts & Chaussées étant donné qu'il s'agit exclusivement de travaux de génie civil et que la coordination ainsi que la gestion comptable des dépenses sont entièrement assumées par les responsables de l'Administration des Ponts & Chaussées.

Ainsi il est proposé d'amender l'article 3 de la loi du 22 décembre 2004 sur la mise en conformité de l'assainissement de l'Aéroport afin que les dépenses soient imputées à charge des crédits du budget des dépenses en capital du Ministère des Travaux Publics.

**Art. 50.-** *Loi du 14 juillet 2005 relative à la revalorisation du site de Höhenhof*

L'article 3 de la loi du 14 juillet 2005 relative à la revalorisation du site de Höhenhof dispose que « Les dépenses sont imputées à charge des crédits du budget des dépenses en capital du Ministère des Transports. »

La responsabilité de l'exécution des dépenses afférentes appartient toutefois à l'Administration des Ponts & Chaussées étant donné qu'il s'agit exclusivement de travaux de génie civil et que la coordination ainsi que la gestion comptable des dépenses sont entièrement assumées par les responsables de l'Administration des Ponts & Chaussées.

Ainsi il est proposé d'amender l'article 3 de la loi du 14 juillet 2005 relative à la revalorisation du site de Höhenhof afin que les dépenses soient imputées à charge des crédits du budget des dépenses en capital du Ministère des Travaux Publics.

**Art. 51.-** *Loi modifiée du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes*

Un certain nombre d'ouvrages d'art de l'Etat font état de déficiences substantielles de sorte qu'il y a lieu d'y procéder à des travaux d'assainissements importants voire, dans certains cas à la reconstruction intégrale des ouvrages en question.

Les exemples les plus connus sont actuellement le pont Adolphe à Luxembourg et le pont frontalier à Grevenmacher.

Un financement de ces travaux d'investissements (qui doivent le cas échéant être autorisés moyennant le vote d'une loi spéciale) par les crédits budgétaires extraordinaires est très difficile.

En effet, les contraintes budgétaires rigides ainsi que le gonflement des postes budgétaires ad hoc empêchent mes services de donner suite dans les délais et en volume aux défis qui se posent.

Voilà pourquoi il est proposé de compléter la législation du fonds des routes dans le sens permettant la prise en charge des dépenses en résultant par ledit fonds spécial.

**Art. 52.-** *Intervention de l'assurance pension dans le financement de la préretraite*

Aux termes de l'article 28bis de la loi sur les préretraites, les caisses de pension versent au Fonds pour l'emploi le montant brut de la pension de vieillesse anticipée à laquelle le salarié bénéficiaire de l'indemnité de préretraite aurait droit.

Cette intervention de l'assurance pension dans le financement de la préretraite est cependant limitée au 31 décembre 2005, fin de l'actuelle période de couverture septennale prévue pour le financement de l'assurance pension.

La disposition vise à proroger l'intervention de l'assurance pension dans le financement de la préretraite jusqu'à la fin de la prochaine période de couverture, alors que prévisiblement les disponibilités financières de l'assurance pension resteront, sauf changement fondamental des paramètres, suffisantes pour couvrir ce transfert qui s'élève à quelque 30 millions d'euros par an.

**Art. 53.-** *Introduction d'une taxe rémunératoire en matière régimes complémentaires de pension*

L'article sous revue a pour objet d'introduire une taxe rémunératoire pour les opérations de surveillance en matière de régimes complémentaires de pension. Le contrôle des plans de pensions complémentaires prévu par la loi du 8 juin 1999 relative aux régimes complémentaires afin de garantir les droits des affiliés impose un investissement conséquent non seulement en ressources humaines, mais encore en matière de logiciels informatiques. Tandis que pour les autres autorités de contrôle (Commission de surveillance du secteur financier, Commissariat aux assurances, Institut luxembourgeois de régulation) les frais afférents sont assumés par les opérateurs moyennant paiement d'une taxe rémunératoire, les frais de contrôle des régimes complémentaires de pension ont été couverts jusqu'à présent exclusivement par le budget de l'Etat.

La disposition sous revue envisage l'introduction d'une taxe rémunératoire en matière de contrôle des régimes complémentaires de pension en prenant modèle sur les taxes rémunératoires prévues au bénéfice des autres autorités de contrôle.

A l'instar des autres taxes rémunératoires, un agencement suivant des taxes fixes et des taxes variables est envisagé. Les débours à couvrir par cette taxe s'élèvent à quelque 1,25 millions d'euros de sorte que, si la taxe prenait comme assiette exclusivement les engagements en matière de pensions complémentaires, le taux ne devrait pas dépasser 0,011 pour cent.

**Chapitre J - Entrée en vigueur de la loi**

**Art. 54.-** *Entrée en vigueur de la loi*

Conformément au principe de l'annualité budgétaire, la loi budgétaire doit entrer en vigueur le premier jour de l'année civile à laquelle elle s'applique, en l'espèce il s'agit du 1.1.2006.

**PROJET DE LOI**  
concernant  
**le budget des recettes et des dépenses de l'Etat**  
**pour l'exercice 2006**

**Chapitre A - Arrêté du budget**

*Art. 1er - Arrêté du budget*

Le budget de l'Etat pour l'exercice 2006 est arrêté:

En recettes à la somme de .....	euros	7.328.034.846
soit:		
recettes courantes .....	euros	7.223.692.016
recettes en capital .....	euros	104.342.830
	euros	7.328.034.846
En dépenses à la somme de .....	euros	7.629.330.239
soit:		
dépenses courantes .....	euros	6.852.208.593
dépenses en capital .....	euros	777.121.646
	euros	7.629.330.239

Le tout conformément aux tableaux annexés.

**Chapitre B - Dispositions fiscales**

*Art. 2. - Prorogation des lois établissant les impôts*

Les impôts directs et indirects existants au 31 décembre 2005 sont recouverts pendant l'exercice 2006 d'après les lois et tarifs qui en règlent l'assiette et la perception, sous réserve des dispositions des articles 3 à 12 ci-après.

*Art.3. – Modification sur la loi concernant l'impôt sur le revenu*

La loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu est modifiée comme suit, avec effet à partir de l'année d'imposition 2006:

1°-Le tableau des coefficients de réévaluation figurant à l'article 102, alinéa 6 est remplacé par le tableau ci-après:

Année	Coefficient	Année	Coefficient	Année	Coefficient	Année	Coefficient
1918 et antérieures	136,47	1939	19,31	1961	5,04	1983	1,61
1919	62,04	1940	17,76	1962	4,99	1984	1,52
1920	33,21	1941	11,46	1963	4,85	1985	1,48
1921	33,98	1942	11,46	1964	4,71	1986	1,47
1922	36,47	1943	11,46	1965	4,56	1987	1,47
1923	30,83	1944	11,46	1966	4,44	1988	1,45
1924	27,45	1945	9,13	1967	4,33	1989	1,41
1925	26,23	1946	7,25	1968	4,20	1990	1,36
1926	22,14	1947	6,97	1969	4,11	1991	1,31
1927	17,54	1948	6,53	1970	3,93	1992	1,27
1928	16,82	1949	6,20	1971	3,75	1993	1,23
1929	15,66	1950	5,98	1972	3,57	1994	1,20
1930	15,39	1951	5,53	1973	3,36	1995	1,18
1931	17,16	1952	5,44	1974	3,07	1996	1,17
1932	19,76	1953	5,45	1975	2,77	1997	1,15
1933	19,87	1954	5,40	1976	2,53	1998	1,14
1934	20,64	1955	5,41	1977	2,37	1999	1,13
1935	21,03	1956	5,37	1978	2,30	2000	1,09
1936	20,92	1957	5,14	1979	2,20	2001	1,06
1937	19,81	1958	5,10	1980	2,07	2002	1,04
1938	19,26	1959	5,08	1981	1,91	2003	1,02
		1960	5,07	1982	1,75	2004	1,00
						et postérieures	

2°-L'article 115, numéro 7 est remplacé par le texte suivant:

" les prestations en numéraire allouées en vertu d'une assurance maladie, d'une assurance dépendance ou par l'association d'assurance contre les accidents, de même que les prestations correspondantes servies par des organismes étrangers de sécurité sociale ou versées en vertu d'un régime de sécurité sociale de droit international, à l'exception des prestations pécuniaires visées aux articles 11, numéro 1a et 95a."

***Art.4. – Impôt sur le revenu: loi spéciale concernant la bonification d'impôt pour embauchage de chômeurs***

A l'article 1<sup>er</sup>, deuxième phrase de la loi modifiée du 24 décembre 1996 portant introduction d'une bonification d'impôt sur le revenu en cas d'embauchage de chômeurs, la date du "31 décembre 2005" est remplacée par celle du "31 décembre 2008".

***Art.5. – Impôt sur le revenu: loi spéciale concernant le registre public maritime luxembourgeois***

L'article 107 de la loi modifiée du 9 novembre 1990 ayant pour objet la création d'un registre public maritime luxembourgeois est complété par les dispositions suivantes qui sont applicables aux exercices d'exploitation débutant après le 31.12.2005:

" En outre, les dispositions des paragraphes 4, numéro 3, et 7, alinéa 2, numéro 3 de ce même article ne s'appliquent pas aux entreprises susvisées en ce qui concerne les investissements dans des navires utilisés en trafic international, sous condition qu'elles justifient que lesdits navires n'ont pas déjà été dans le passé éligibles pour la bonification d'impôt au Luxembourg dans le chef d'une entreprise commerciale. A cette fin, le commissariat aux Affaires maritimes ou toute autre autorité outillée à cet effet pourra établir une attestation renseignant tous les propriétaires antérieurs du navire dûment identifié, relevés par leurs nom(s) ou raison sociale."



**Art.6. – Taxe sur la valeur ajoutée**

(1) Les dispositions de l'article IV, points 1° et 2°, de la loi du 24 décembre 1999 modifiant et complétant la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée sont prorogées avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2006 jusqu'au 31 décembre 2006.

(2) À l'annexe B de la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée, le texte du point 19° prend la teneur suivante:

"Services de radiodiffusion et de télévision, à l'exception des productions pornographiques".

**Art.7. - Droit d'accise commun et droit d'accise autonome sur les produits énergétiques**

(1) Lorsqu'ils sont mis à la consommation dans le pays, les produits énergétiques ci-après sont soumis à un droit d'accise commun dont le taux est fixé comme suit :

a) Essence au plomb . . . . .	294,9933 €	par 1.000 litres à 15°C
b) Essence sans plomb . . . . .	245,4146 €	par 1.000 litres à 15°C
c) Gasoil :		
i) utilisé comme carburant . . . . .	198,3148 €	par 1.000 litres à 15°C
ii) utilisé comme carburant pour des utilisations industrielles et commerciales . . . . .	18,5920 €	par 1.000 litres à 15°C
iii) utilisé comme combustible. . . . .	0 €	par 1.000 litres à 15°C
d) Pétrole lampant :		
i) utilisé comme carburant. . . . .	294,9933 €	par 1.000 litres à 15°C
ii) utilisé comme carburant pour des utilisations industrielles et commerciales . . . . .	18,5920 €	par 1.000 litres à 15°C
iii) utilisé comme combustible . . . . .	0 €	par 1.000 litres à 15°C
e) fioul lourd . . . . .		13 € par 1.000 kg
f) gaz de pétrole liquéfiés :		
i) utilisé comme carburant. . . . .		0 € par 1.000 kg
ii) utilisé comme carburant pour des utilisations industrielles et commerciales . . . . .		37,1840 € par 1.000 kg
iii) utilisé comme combustible . . . . .		0 € par 1.000 kg
g) houille et coke . . . . .		0 € par 1.000 kg
h) gaz naturel :		
i) utilisé comme carburant. . . . .		0 € par gigajoule

(2) Les produits énergétiques ci-après utilisés comme carburant sont soumis à un droit d'accise autonome ne pouvant dépasser les taux suivants par 1.000 litres à la température de 15°C :

a) Essence au plomb . . . . .	80,00 €
b) Essence sans plomb avec une teneur en soufre de plus de 10mg/kg . . . . .	74,50 €
c) Essence sans plomb avec une teneur en soufre de 10mg/kg ou moins . . . . .	59,00 €
d) Gasoil avec une teneur en soufre de plus de 10mg/kg . . . . .	77,00 €
e) Gasoil avec une teneur en soufre de 10mg/kg ou moins . . . . .	62,00 €
f) Pétrole lampant . . . . .	10,00 €
g) Gaz de pétrole liquéfié et méthane (par 1000kg) . . . . .	105,00 €

(3) Les produits énergétiques ci-après utilisés comme carburant pour des utilisations industrielles et commerciales sont soumis à un droit d'accise autonome ne pouvant dépasser les taux suivants par 1.000 litres à la température de 15°C:

a) Gasoil : . . . . .	10,00 €
b) Pétrole lampant : . . . . .	10,00 €

(4) Le produit énergétique ci-après est soumis à un droit d'accise autonome ne pouvant dépasser les taux suivants par 1.000 litres à la température de 15°C :

a) Fioul lourd : ..... 5,00 €

(5) Le gaz naturel est soumis à un droit d'accise autonome ne pouvant dépasser :

- a) 0,00 € par gigajoule, s'il est utilisé pour le chauffage ;
- b) 5,00 € par gigajoule, s'il est utilisé comme carburant.

(6) Les " biocarburants ", tels que définis à l'article 2 de la Directive 2003/30/CE du Parlement Européen et du Conseil du 8 mai 2003, lorsqu'ils sont ajoutés à l'essence ou au gasoil utilisés comme carburants, peuvent profiter d'un droit d'accise autonome réduit. Cette réduction ne pourra dépasser 23,00 € par 1000 litres pour l'accise autonome sur l'essence sans plomb et 10,00 € par 1.000 litres pour l'accise autonome sur le gasoil, sous condition que leur concentration dans le produit fini représente au moins 2,93% vol pour ceux ajoutés à l'essence et 2,17% vol pour ceux ajoutés au gasoil.

L'huile de colza relevant du code NC 1514 utilisée comme carburant est soumise à un droit d'accise de 0,00 €.

(7) Un règlement grand-ducal détermine les taux et les modalités d'application du présent article.

(8) Sont applicables au droit d'accise autonome les dispositions légales et réglementaires relatives au droit d'accise commun sur les produits énergétiques.

#### ***Art.8. – Droits d'accise autonome additionnel dénommé contribution sociale***

(1) En vertu de l'article 7bis de la loi modifié du 30 juin 1976 portant

- 1. création d'un fond pour l'emploi;
- 2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet,

le taux de l'accise autonome additionnel dénommé contribution sociale qui ne peut pas être dépassé pour l'année 2006, est fixé comme suit par mille litres à la température de 15°C:

a) Essence au plomb .....	168,00 €
b) Essence sans plomb .....	168,00 €
c) Gasoil .....	50,00 €

(2) L'huile de colza relevant du code NC 1514 utilisée comme carburant est soumise à un droit d'accise autonome additionnel de 0,00 €

(3) Les taux et les conditions d'application du présent article sont arrêtées par voie de règlement grand-ducal.

(4) Sont applicables au droit d'accise autonome les dispositions légales et réglementaires relatives au droit d'accise sur les huiles minérales.

#### ***Art. 9. - Redevance de contrôle sur le fuel domestique***

(1) Le fuel domestique utilisé comme combustible, qui est mis à la consommation dans le pays, est soumis à une redevance de contrôle de 10,00 € par 1.000 litres à 15° C.

(2) Sont applicables à la redevance de contrôle les dispositions légales et réglementaires relatives au droit d'accise commun sur les huiles minérales.

**Art. 10. - Taxe sur la consommation de l'énergie électrique**

(1) La loi modifiée du 24 juillet 2000 relative à l'organisation du marché de l'électricité est modifiée de la façon suivante:

Le paragraphe 1 de l'article 28 est remplacé par le texte suivant:

« 1. Il est instauré une taxe «électricité» sur la consommation d'énergie électrique des clients finals, autoproduction comprise.

Le taux de la taxe «électricité» varie selon les catégories suivantes qui sont déterminées en fonction de la consommation constatée à un point de comptage:

a) les points de comptage affichant une consommation d'électricité annuelle inférieure ou égale à vingt-cinq mille kWh, à l'exception des points de comptage visés sous point c);

b) les points de comptage affichant une consommation d'électricité annuelle supérieure à vingt-cinq mille kWh, à l'exception des points de comptage visés sous point c);

c) les points de comptage affichant une consommation d'électricité annuelle supérieure à vingt-cinq mille kWh utilisée principalement pour la réduction chimique et l'électrolyse ainsi que dans les procédés métallurgiques. Les modalités d'agrément de ces points de comptage ainsi que les procédures de contrôle et de gestion y relatives peuvent être déterminées par règlement grand-ducal. Les contrôles au niveau du comptage sont effectués par l'Administration des Douanes et Accises.

Chaque client final est redevable de la taxe «électricité» qui est égale à la somme des taxes dues pour chacun de ses points de comptage. »

Le paragraphe 5 de l'article 27 de la même loi est complété comme suit:

« La perception des amendes d'ordre prononcées par le régulateur est confiée à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines. »

Le point a) du paragraphe 2 de l'article 3 de la même loi est remplacé par le texte suivant:

« a) l'application du règlement grand-ducal du 30 mai 1994 concernant la production d'énergie électrique basée sur les énergies renouvelables ou sur la cogénération, respectivement le ou les règlements grand-ducaux pris en modification ou en remplacement du règlement grand-ducal du 30 mai 1994. »

Le paragraphe 8 de l'article 3 de la même loi est remplacé par le texte suivant:

« 8. Tout gestionnaire de réseau distribuant de l'énergie électrique à des clients finals sis au Grand-Duché de Luxembourg est tenu de contribuer au financement du compte de compensation. Le montant de cette contribution est déterminé par le régulateur en fonction des coûts engendrés par l'exécution des obligations de services publics, du volume total de l'énergie électrique distribuée par chaque gestionnaire de réseau aux différentes catégories de clients finals, et de la consommation totale d'énergie électrique au Grand-Duché de Luxembourg. »

Le paragraphe 9 de l'article 3 de la même loi est remplacé par le texte suivant:

« 9. La définition des catégories de clients finals visés au paragraphe 8 du présent article, l'affectation des clients finals dans les différentes catégories et le contrôle et le suivi y afférent par le régulateur ainsi que les modalités de la détermination par le régulateur des contributions de chaque catégorie sont fixées par le règlement grand-ducal visé au paragraphe 5 du présent article. »

(2) En application de l'article 28 paragraphe 4 de la même loi, le taux de la taxe «électricité» est fixé comme suit pour l'année 2006:

a) Le taux de la taxe «électricité» pour la catégorie a) prévue à l'article 28, paragraphe 1 de la loi modifiée du 24 juillet 2000 relative à l'organisation du marché de l'électricité est fixé à 0,1 cents par kWh consommé.

b) Le taux de la taxe "électricité" pour la catégorie b) prévue à l'article 28, paragraphe 1 de la loi modifiée du 24 juillet 2000 relative à l'organisation du marché de l'électricité est fixé à 0,05 cents par kWh consommé.

c) Le taux de la taxe "électricité" pour la catégorie c) prévue à l'article 28, paragraphe 1 de la loi modifiée du 24 juillet 2000 relative à l'organisation du marché de l'électricité est fixé à 0,01 cents par kWh consommé.

(3) Le produit de la taxe "électricité" à charge du secteur de l'énergie électrique affectée au financement de l'assurance dépendance en application de l'article 375 du Code des assurances sociales est imputé au budget des recettes et dépenses pour ordre.

(4) La loi modifiée du 6 avril 2001 relative à l'organisation du marché du gaz naturel est modifiée de la façon suivante:

Le paragraphe 6 de l'article 33 est complété comme suit:

« La perception des amendes d'ordre prononcées par l'autorité de régulation est confiée à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines. »

(5) La loi modifiée du 5 août 1993 concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie est modifiée de la façon suivante:

La dernière phrase de l'article 6 est supprimée.

(6) La loi du 20 décembre 2002 concernant l'assistance mutuelle en matière de recouvrement dans la Communauté Européenne des créances relatives à certains impôts, cotisations, droits, taxes et autres mesures est modifiée de la façon suivante :

A l'article 2. pt. (1), c) troisième tiret, lire « les produits énergétiques et de l'électricité » au lieu de « les huiles minérales ».

***Art. 11. – Droit d'accise commun et droit d'accise autonome sur les tabacs manufacturés***

(1) Un droit d'accise commun ad valorem, fixé comme suit, est perçu sur les tabacs manufacturés mis à la consommation dans le pays:

a) Cigares et cigarillos: 5,00 pour cent du prix de vente au détail suivant le barème établi par le Ministre des Finances.

b) Cigarettes: 45,84 pour cent du prix de vente au détail suivant le barème établi par le Ministre des Finances.

c) Tabacs à fumer fine coupe destinés à rouler les cigarettes et autres tabacs à fumer: 31,50 pour cent du prix de vente au détail suivant le barème établi par le Ministre des Finances.

(2) Outre le droit d'accise commun ad valorem, les cigarettes mises à la consommation dans le pays sont soumises à un droit d'accise commun spécifique fixé à 6,8914 € par 1.000 pièces.

(3) Les tabacs à fumer fine coupe destinés à rouler les cigarettes et les autres tabacs à fumer qui sont mis à la consommation dans le pays sont passibles, d'après un barème établi par le Ministre des Finances, d'un droit d'accise autonome ad valorem ne pouvant pas dépasser 5 pour cent du prix de vente au détail.

(4) Les cigarettes, qui sont mises à la consommation dans le pays, sont passibles d'un droit d'accise autonome, d'après un barème établi par le Ministre des Finances, se composant:

a) d'une part ad valorem ne pouvant dépasser 10 % du prix de vente au détail;

b) d'une part spécifique qui, ensemble avec le droit d'accise spécifique commun, doit représenter entre 5 et 55 % du poids fiscal total et ne doit pas dépasser 10,00 € par 1.000 pièces.

(5) Un règlement grand-ducal détermine les taux applicables en vertu des paragraphes 3 à 4 ci-avant.

6) a) Le total du droit d'accise commun et du droit d'accise autonome ne peut en aucun cas être inférieur aux neuf dixièmes du montant cumulé des mêmes impôts appliqués aux cigarettes appartenant à la catégorie la plus vendue ( MPPC ).

b) Il en est de même pour les cigarettes vendus en d'autres emballages que la catégorie la plus vendue (MPPC), alors que la catégorie la plus vendue de ces cigarettes ( en emballage de 20 ou de 30 pièces ) fait prix de référence pour le calcul des neuf-dixièmes.

Pour l'année 2006 la catégorie retenue servant de base pour le calcul des accises suivant le point (6) a) est le paquet 25/3,60€.

Pour l'année 2006 les catégories retenues servant de base pour le calcul des accises suivant le point (6) b) sont le paquet 20/3,30€ et le paquet 30/4,00€.

Il est toutefois dérogé à la règle sous a) et b) en ce qui concerne les cigarettes que le fabricant cède aux membres de son personnel aux conditions fixées par règlement grand-ducal.

(7) Pour le tabac à fumer fine coupe destiné à rouler les cigarettes et les autres tabacs à fumer, le total des droits d'accise ne peut en aucun cas être inférieur à soixante pour cent du montant du même impôt appliqué aux tabacs à fumer appartenant à la classe de prix 50gr/3,70€.

(8) Sont applicables au droit d'accise autonome les dispositions légales et réglementaires relatives au droit d'accise commun sur les tabacs manufacturés.

(9) Un règlement grand-ducal détermine les modalités d'application du présent article.

***Art. 12. - Droits d'accise commun sur les alcools et boissons alcoolisées et taxe de consommation sur les alcools***

(1) La bière mise à la consommation dans le pays est soumise à un droit d'accise commun fixé à 0,7933 € par hectolitre-degré Plato de produit fini.

Le taux visé ci-dessus est réduit comme suit, par hectolitre-degré Plato de produit fini, pour les bières brassées par les petites brasseries indépendantes situées au Luxembourg ou dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, selon la production de bière de l'année précédente des brasseries concernées, pour autant que celle-ci n'excède pas 200.000 hectolitres de bière par an:

<u>Production annuelle</u>	<u>Droit d'accise commun</u>
N'excédant pas 50.000 hl	0,3966 €
N'excédant pas 200.000 hl	0,4462 €

(2) Les vins mis à la consommation dans le pays sont soumis à un droit d'accise commun fixé comme suit par hectolitre de produit fini :

- Vins tranquilles:	0,0000 €
- Vins mousseux:	0,0000 €

(3) Les autres boissons fermentées mises à la consommation dans le pays sont soumises à un droit d'accise commun fixé comme suit par hectolitre de produit fini:

- Boissons non mousseuses:	0,0000 €
- Boissons mousseuses:	0,0000 €

(4) Les produits intermédiaires mis à la consommation dans le pays sont soumis à un droit d'accise commun de 66,9313 € par hectolitre de produit fini.

Les produits intermédiaires mis à la consommation dans le pays qui ont un titre alcoométrique acquis n'excédant pas 15% vol., sont soumis à un droit d'accise commun de 47,0998 € par hectolitre de produit fini.

(5) L'alcool éthylique mis à la consommation dans le pays est soumis à un droit d'accise commun fixé à 223,1042 € par hectolitre d'alcool pur à la température de 20°C.

Un règlement grand-ducal pourra fixer des taux réduits sur les alcools et eaux-de-vie fabriqués par les distilleries qui sont juridiquement et économiquement indépendantes et qui ne produisent pas plus de 20 hl d'alcool pur par an. Les taux réduits ne peuvent pas être inférieurs de plus de 50% au taux normal.

(6) L'alcool éthylique est soumis au Grand-Duché à une taxe de consommation.

Le montant de la taxe de consommation de l'alcool éthylique est fixé à 818,0486 € par hectolitre d'alcool à 100% vol.

Un règlement grand-ducal pourra fixer des taux réduits sur les alcools et eaux-de-vie fabriqués par les distilleries qui sont juridiquement et économiquement indépendantes et qui ne produisent pas plus de 20 hl d'alcool pur par an. Les taux réduits ne peuvent pas être inférieurs de plus de 50% au taux normal.

(7) La taxe de consommation est due:

- a) en cas de régime suspensif lors de la mise en consommation.
- b) en cas de libre circulation lors de l'importation.

Elle sera perçue sur la base d'une déclaration écrite accompagnée du document prévu pour la circulation intra-communautaire de produits soumis à accises.

Dans les distilleries imposées par voie de forfait la taxe est due dès que la déclaration de travail est faite.

(8) Est exempt de la taxe de consommation l'alcool éthylique exporté.

Sont exemptés de la taxe de consommation les alcools et eaux-de-vie pour lesquels décharge du droit d'accise commun est accordée.

Dans ces cas la taxe de consommation sera remboursée s'il est justifié par les intéressés que la taxe de consommation a réellement été perçue par l'Etat grand-ducal.

(9) Quant aux modalités de perception et de recouvrement, la taxe de consommation est assimilée en tous points au droit d'accise commun. La taxe de consommation est perçue simultanément avec le droit d'accise commun chaque fois qu'il y a lieu.

(10) Il est instauré une taxe additionnelle qui est perçue sur certaines boissons alcooliques sucrées et certaines préparations de boissons alcooliques instantanées ou concentrées, appelées "boissons alcooliques confectonnées" ou "alcopops", mises à la consommation dans le pays.

La taxe additionnelle est assise sur le volume du produit fini et est fixée à 600 € par hectolitre de produit fini.

Quant aux modalités de perception et de recouvrement, la taxe additionnelle est assimilée en tous points au droit d'accise commun. La taxe additionnelle est perçue simultanément avec le droit d'accise commun chaque fois qu'il y a lieu.

(11) Les infractions sont punies comme suit:

a) En ce qui concerne l'alcool indigène, toute omission de déclaration, toute déclaration incomplète ou inexacte et toute manœuvre ayant pour but d'éluder la taxe de consommation seront punies conformément aux articles 32 à 57 de la loi du 27 juillet 1925.

b) En ce qui concerne l'alcool étranger, et sous réserve d'application du point d) suivant, toute infraction aux dispositions du présent article ayant pour effet de rendre exigible la taxe de consommation est punie d'une amende égale au décuple de la taxe éludée avec un minimum de 251 euros.

c) En ce qui concerne les produits visés au point (10) ci-dessus, toute infraction aux mesures prises en vue de l'exécution du présent article ayant pour effet de rendre exigible la taxe additionnelle est punie d'une amende égale au décuple de la taxe éludée avec un minimum de 251 euros.

L'amende est doublée en cas de récidive.

Indépendamment des pénalités énoncées ci-dessus, les produits pour lesquels la taxe de consommation ou la taxe additionnelle sont exigibles, les moyens de transport utilisés pour l'infraction, de même que les objets employés ou destinés à la fraude, sont saisis et la confiscation en est prononcée. En outre, les délinquants encourent une peine d'emprisonnement de quatre mois à un an lorsque:

1° des produits tombant sous l'application du présent article sont fabriqués sans déclaration préalable ou soustraits à la prise en charge prescrite en vue d'assurer la perception de la taxe de consommation ou de la taxe additionnelle ;

2° la fraude est pratiquée soit dans un établissement clandestin, soit dans une usine régulièrement établie mais ailleurs que dans les locaux dûment déclarés.

d) Tout transport et toute détention de produits soumis à la taxe de consommation ou à la taxe additionnelle et non couverts par le document administratif d'accompagnement prescrit par le Ministre des Finances, entraînent l'application du point b) ou du point c) ci-dessus.

e) Toute infraction aux dispositions du présent article ou aux mesures prises en vue de son exécution et qui n'est pas sanctionnée par les points b) et c) ci-dessus, est punie d'une amende de 620 à 3.099 euros.

f) Indépendamment des peines prévues par les points b), c), d) et e) ci-dessus, le paiement des droits éludés est toujours exigible.

(12) Les conditions d'application du présent article sont déterminées par règlement grand-ducal.

(13) Les directives 77/799/CEE du 19 décembre 1977 concernant l'assistance mutuelle des Etats membres dans le domaine des impôts directs, de certains droits d'accises et des taxes sur les primes d'assurance et 92/12/CEE du 25 février 1992 relative au régime général, à la détention, à la circulation et aux contrôles des produits soumis à accises sont modifiées par la directive 2004/106/CE du Conseil du 16 novembre 2004.

### **Chapitre C - Autres dispositions financières**

#### ***Art. 13. - Taxe grevant l'obtention du premier permis de chasse***

L'admission aux cours préparatoires et à l'examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse est subordonnée au cours de l'année 2006 au paiement d'une taxe de 100 euros.

### **Chapitre D - Dispositions concernant le budget des dépenses**

#### ***Art. 14. - Crédits pour rémunérations et pensions***

Les crédits pour traitements, indemnités, salaires et pensions sont non limitatifs et sans distinction d'exercice.

**Art. 15. - Nouveaux engagements de personnel**

(1) Au cours de l'année 2006, il n'est procédé à aucun engagement de personnel au service de l'Etat, sauf en cas de nécessité établie et s'il s'agit du remplacement du titulaire d'un emploi vacant.

(2) Pour l'application de cette disposition, l'effectif total du personnel comprend:

a) les fonctionnaires, les employés et les ouvriers occupés à titre permanent et à tâche complète au service de l'Etat à la date du 31 décembre 2005;

b) les fonctionnaires, les employés et ouvriers occupés à tâche partielle dans la limite des effectifs en hommes-heures/an au 31 décembre 2005.

Sont comprises dans l'effectif total les vacances d'emploi qui se sont produites avant le 1er janvier 2006 et qui n'ont pas pu être pourvues de titulaires à cette date.

(3) Par dérogation aux deux paragraphes qui précèdent, le Gouvernement est autorisé à procéder au cours de l'année 2006:

a) à des engagements de renforcement de personnel occupé à titre permanent et à tâche complète dans les différents services de l'Etat, dont le nombre ne peut toutefois pas dépasser de plus de 209 unités l'effectif total tel qu'il est défini au paragraphe (2) a);

b) à des engagements de renforcement de personnel enseignant dans les différents ordres d'enseignement postprimaire, dont le nombre ne peut toutefois pas dépasser 50 unités;

c) aux engagements de personnel pour les besoins des services de l'Etat reconnus nécessaires pour l'occupation anticipée d'emplois non vacants, sans que la durée de l'occupation anticipée ne puisse être supérieure à six mois.

d) au remplacement à titre définitif des agents de l'Etat bénéficiant du régime de la préretraite. Lorsque le remplaçant est recruté en vue de son admission ultérieure au statut de fonctionnaire, et lorsque le cadre correspondant de l'administration concernée ne comprend pas de vacance de poste, il est placé temporairement hors cadre jusqu'au moment où les droits du fonctionnaire remplacé à l'indemnité de préretraite cessent de plein droit;

e) à des engagements de renforcement de personnel occupé à titre permanent et à tâche partielle dans les différents services de l'Etat dans la limite de 800 hommes-heures/semaine;

f) pour les besoins de l'administration judiciaire, à l'engagement de 5 magistrats, de 4 rédacteurs et de 3 employés, ainsi que, pour les besoins du service central d'assistance sociale, d'un psychologue et de 2 agents de probation;

g) à des engagements de personnel occupé à titre permanent et à tâche complète ou partielle dans les différents services de l'Etat, dans les établissements publics et dans la société nationale des chemins de fer luxembourgeois et disposant de la qualité de travailleur handicapé telle que définie par la loi modifiée du 12 septembre 2003 sur les travailleurs handicapés ainsi qu'à des réaffectations d'agents de l'Etat reconnus hors d'état de continuer leur service, mais déclarés propres à occuper un autre emploi dans l'administration par la Commission des pensions prévue par la loi modifiée du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat respectivement la loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois, dans la limite de 2.200 hommes-heures/semaine;

h) à des engagements de renforcement de personnel enseignant pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire, dont le nombre ne peut toutefois pas dépasser 40 unités.

(4) Sont prorogées, pour la durée de l'année 2006, les autorisations de création d'emplois énumérées ci-après et prévues par l'article 13, paragraphe 4) de la loi budgétaire du 21 décembre 2004 ainsi que par les dispositions correspondantes des lois budgétaires antérieures:



1. pour le compte du Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative:  
des ouvriers pour les besoins de l'administration gouvernementale;

2. pour le compte du Ministère de la Famille et de l'Intégration:

un assistant social pour les besoins du service d'action socio-familiale – Enfants et adultes

(5) Les décisions relatives aux engagements de personnel au service de l'Etat y compris celles relatives aux fusions et scissions de postes, incombent au Premier Ministre, Ministre d'Etat, sur le vu du rapport motivé du chef d'administration et de l'avis de la commission spéciale prévue à l'article 6 de la loi du 24 décembre 1946.

Toutefois, pour les demandes des administrations comportant un transfert de postes entre administrations, entre carrières ou une augmentation des effectifs du personnel au service de l'Etat, la décision visée à l'alinéa 1er incombe au Conseil de Gouvernement. Il en est de même des déplacements d'agents opérés sur décision de la commission des pensions ou à titre de sanction.

Ces procédures sont applicables à tous les engagements au service de l'Etat, quel que soit le statut du personnel.

Par dérogation aux alinéas précédents, le Conseil de Gouvernement peut, sur avis de la commission spéciale visée à l'alinéa premier du point (5) du présent article, autoriser le Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, le Ministre de la Culture de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le Ministre de la Famille et de l'Intégration, à engager, sans autre forme de procédure et pour une durée ne dépassant pas deux mois, des employés temporaires en remplacement de titulaires absents pour des raisons imprévisibles. Le présent alinéa n'est applicable qu'aux établissements d'enseignement. Il se limite au remplacement d'enseignants, de personnel éducatif et social ainsi que de personnel exerçant une profession de santé. Le ministre du ressort transmet tous les trois mois un relevé récapitulatif des engagements effectués sur base du présent alinéa au Premier Ministre, Ministre d'Etat, qui le transmet à la commission spéciale visée à l'alinéa premier du présent article.

(6) Par dérogation aux lois et règlements régissant la matière, la participation de l'Etat aux dépenses de rémunération du personnel de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire est limitée, en ce qui concerne les engagements réalisés après le 31 décembre 1969, à ceux autorisés par le Ministre compétent, sur avis de la commission spéciale prévue à l'article 6 de la loi du 24 décembre 1946 et après délibération du Gouvernement en Conseil.

(7) La participation de l'Etat aux dépenses d'organismes autres que les institutions de sécurité sociale visées à l'article 282 du code des assurances sociales, et dont les frais de personnel sont couverts, en tout ou en partie, par le budget de l'Etat, est limitée, en ce qui concerne les engagements réalisés après le 31 décembre 1969, à ceux autorisés par les Ministres compétents, sur avis de la commission spéciale prévue à l'article 6 de la loi du 24 décembre 1946 et après délibération du Gouvernement en Conseil.

***Art. 16. - Recrutement d'employés de nationalité étrangère auprès des administrations de l'Etat***

(1) En dehors des personnes visées à l'article 15 de la loi modifiée du 27 janvier 1972 fixant le régime des employés de l'Etat, et par dérogation à l'article 3a) de la même loi, sont autorisés pour 2006, en cas de nécessité de service dûment motivée, les engagements suivants de personnes ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne:

	Administration	Carrière	Effectif
I.	Services dépendant du Ministère de la Famille et de l'Intégration		
	Commissariat du Gouvernement aux étrangers	employé de bureau assistant social	1 2

Service national d'action sociale	pédagogue assistant social	1 1
Centres socio-éducatifs de l'Etat	éducateur gradué, infirmier, éducateur, éducateur instructeur	20
Maisons d'enfants de l'Etat	agent socio-éducatif (psychologue, assistant social, éducateur gradué, éducateur)	4
II. Services dépendant du Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration, du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et du Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement		
Représentations diplomatiques, économiques et touristiques	employé de bureau	62
III. Services dépendant du Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche:		
Ministère	employé dans la carrière supérieure	0,5
Musée national d'histoire naturelle	employé géophysicien employé géologue	1 1
Musée national d'histoire et d'art	employé technique employé-restaurateur employé dans la carrière supérieure	1 1 5
Centre national de l'audiovisuel	employé employé technique	1 4
Service des Sites et Monuments nationaux	employé dans la carrière supérieure (architecte spécialisé en conservation du patrimoine)	1
IV. Services dépendant du Ministère des Transports:		
	employé technique	3
V. Services dépendant du Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur :		
ILNAS/OLAS	employé carrière supérieure	2
Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques	employé informaticien employé dans la carrière supérieure	1 2
Service de la concurrence, des prix et de la protection des consommateurs	employé juriste	1
VI. Services dépendant du Ministère de la Sécurité sociale:		

Inspection générale de la sécurité sociale: Cellule d'évaluation et d'orientation	ergothérapeute médecin infirmier	3 1 1
Inspection générale de la sécurité sociale	employé universitaire mathématicien employé universitaire informaticien	1 1 1 1
Contrôle médical de la sécurité sociale	médecin-conseil	1
Contrôle arbitral des assurances sociales	médecin-conseil	1
Centre commun de la sécurité sociale	employé informaticien	3
VII. Services dépendant du Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement	employé architecte	1
VIII. Ministère et services dépendant du Ministère de l'Environnement	employé ingénieur employé carrière supérieure employé D	1 1 1
IX. Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du développement rural	employé carrière supérieure employé D employé laborantin	1,5 1 3
X. Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire	employé carrière supérieure	3
XI. Services dépendant du Ministère des Finances : Administration des Contributions	employé carrière supérieure informaticien	2
XII. Ministère des Travaux publics : Administration des Ponts et Chaussées	employé architecte-paysagiste employé Employé ingénieur-technicien	1 6 2
Administration des Bâtiments publics	employé technique	2
Le paragraphe (3) n'est pas applicable.		
XIII. Ministère de la Fonction publique et de la Réforme Administrative	employé S	1
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Centre informatique de l'Etat	employé D employé S	3 1
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme Administrative, Service e-Luxembourg	employé carrière supérieure	2
XIV. Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle:		
Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques	employé S	4
Centre de technologie de l'Education	employé S	1
XVI. Services dépendant du Ministère d'Etat: Comité économique et social de la Grande Région	employé universitaire employé carrière moyenne	1 1

XVII. Services dépendant du Ministère du Travail et de l'Emploi :

Administration de l'emploi	médecin du travail	1
----------------------------	--------------------	---

(2) Outre les personnes visées au point (1), sont autorisés pour 2006, en cas de nécessité de service dûment motivée, les engagements suivants de personnes de nationalité autre que celle d'un pays membre de l'Union européenne:

I. Services dépendant du Ministère de la Santé et du Ministère de la Famille et de l'Intégration		
Maison de soins VIANDEN	infirmier ou aide-soignant	5
Maison de soins DIFFERDANGE	infirmier ou aide-soignant	5
Maison de soins ECHTERNACH	infirmier ou aide-soignant	2
Service des personnes âgées (Centres intégrés)	aide-soignant ou assist. senior	2
	infirmier	1
Centre du Rham	aide-soignant	1
II. Services dépendant du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation professionnelle:		
Enseignement primaire	chargé de cours dans les classes primaires luxembourgeoises à régime linguistique francophone	1
Enseignement postprimaire	chargé d'éducation	6
Education différenciée	agent socio-éducatif	3
Service de la formation des adultes	chargé de cours	4
III. Services dépendant du Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration ainsi que du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur :		
Représentations diplomatiques et économiques	employé de bureau	19
IV. Services dépendant du Ministère des Travaux publics :		
Administration des Ponts et Chaussées	employé	2
V. Services dépendant du Ministère d'Etat :		
Service Central de Législation	employé de bureau	1
VI. Service dépendant du Ministère de la Culture :		
Bibliothèque nationale	employé dans la carrière supérieure	1

(3) Le recrutement du personnel visé au présent article ne peut se faire qu'après publication des vacances d'emploi par au moins deux quotidiens luxembourgeois. Les décisions relatives aux engagements de cette catégorie de personnel sont prises par le Gouvernement en Conseil.

Le statut du personnel engagé en vertu du paragraphe (2) du présent article est régi par la loi modifiée du 7 juin 1937 portant règlement légal du louage de service des employés privés et par la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail.

Toutefois, le régime du personnel engagé auprès des représentations diplomatiques, économiques et touristiques à l'étranger est fixé par voie de règlement grand-ducal.

Par dérogation à l'alinéa précédent, entre les dates d'entrée en vigueur des dispositions de la présente loi et du règlement grand-ducal visé à l'alinéa précédent, le personnel concerné est soumis à la législation du travail du pays d'occupation.

**Art. 17.- Attribution du produit des amendes et confiscations**

La loi du 22 décembre 1923 portant modification de la loi du 4 décembre 1860 relative à l'attribution du produit des amendes et des confiscations en matière répressive est remplacée pour l'année 2006 par les dispositions suivantes:

“Le produit des amendes et des confiscations en matière répressive reste acquis à l'Etat à concurrence de quatre-vingt-dix pour cent. Cinq pour cent du produit sont répartis entre les communes du pays pour contribuer à leurs charges de police et de bienfaisance publique. Les cinq pour cent restants sont répartis par le gouvernement entre tous les fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale qui ont donné des preuves réelles de leur zèle, de leur intelligence et de leurs capacités dans l'accomplissement habituel des devoirs de leur service.

Toutefois, les deux montants à répartir ne peuvent être inférieurs à 150.000 €.”

**Art. 18.- Dispositions concernant la sécurité sociale**

(1) Par dérogation aux lois et règlements régissant la matière et sans préjudice des dispositions inscrites à l'article 15, paragraphe (7) ci-avant, le Fonds national de solidarité et la Caisse nationale des prestations familiales ne peuvent ni engager, ni procéder au paiement des frais de fonctionnement considérés comme appartenant à l'exercice 2006 et dépassant les crédits prévus au budget à titre de participation de l'Etat à ces dépenses que sur autorisation préalable des membres du gouvernement compétents, le Ministre du Budget entendu en son avis. De telles autorisations ne peuvent toutefois être accordées que s'il s'agit de dépenses urgentes et si tout retard est susceptible de compromettre les services en question.

(2) Le Code des assurances sociales est modifié comme suit:

1. L'article 282, alinéa 11 prend la teneur suivante:

" les frais administratifs des caisses de pension et de l'association d'assurance contre les accidents sont intégralement à charge de ces organismes."

2. L'article 327, alinéa 1<sup>er</sup>, prend la teneur suivante:

" Les frais du centre sont à charge des administrations et institutions de sécurité sociale suivant leurs taux de participation."

**Chapitre E - Dispositions sur la comptabilité de l'Etat****Art. 19.- Indemnités pour pertes de caisse**

Le Ministre du Budget peut, dans la limite des crédits inscrits à ces fins au budget des dépenses, accorder aux comptables de l'Etat des indemnités forfaitaires pour pertes de caisse.

**Art. 20.- Mode de paiement de certaines indemnités spéciales**

Le Gouvernement en conseil peut autoriser le paiement par avances des indemnités spéciales énumérées ci-après:

- indemnités pour leçons supplémentaires dans l'enseignement postprimaire et supérieur;
- prime de 30 points indiciaires allouée aux fonctionnaires en activité auprès du service du contrôle de la circulation aérienne auprès de l'administration de l'aéroport de Luxembourg;
- prime pour sujétions particulières de 12 points indiciaires allouée dans les conditions et selon les modalités définies par le Gouvernement en conseil à certaines catégories d'expéditionnaires administratifs ou techniques et employés de l'administration des bâtiments publics, de l'administration des ponts et chaussées, de l'administration des services techniques de l'agriculture, de l'administration de la gestion de l'eau, de l'administration de l'environnement et de l'administration des eaux et forêts.

**Art. 21.- Avances: marchés à caractère militaire**

La limite de quarante pour cent, prévue au dernier alinéa de l'article 14 de la loi modifiée du 30 juin 2003 sur les marchés publics, ne s'applique pas aux travaux, fournitures et services à caractère militaire.

**Art. 22.- Recettes et dépenses pour ordre: droits de douane**

Au cours de l'exercice 2006 les dépenses pour ordre concernant les droits de douane constituant des ressources propres aux communautés européennes peuvent dépasser temporairement le montant des recettes correspondantes. Si, à la clôture définitive de cet exercice, les dépenses excèdent encore les recettes, le surplus est reporté à l'exercice suivant. Un pareil report est également opéré en cas d'excédent des recettes sur les dépenses.

**Art. 23.- Recettes et dépenses pour ordre: rémunération de personnel pour le compte d'autorités militaires alliées**

Au cours de l'exercice 2006, les recettes et les dépenses effectuées dans l'intérêt de la rémunération du personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées peuvent être imputées au budget des recettes et des dépenses pour ordre.

**Art. 24.- Recettes et dépenses pour ordre: stockage public de produits agricoles**

(1) Les recettes et les dépenses effectuées par les organismes d'intervention dans le cadre du stockage public de produits agricoles pour le compte des communautés européennes peuvent être imputées au budget des recettes et des dépenses pour ordre pour autant qu'elles concernent directement soit l'achat soit l'écoulement des mêmes produits.

(2) Au cours de l'exercice 2006, les dépenses pour ordre concernant les opérations visées au paragraphe précédent peuvent dépasser le montant des recettes correspondantes. Si, à la clôture définitive de l'exercice, les recettes excèdent les dépenses, le surplus peut être reporté à l'exercice suivant. Un pareil report est également opéré en cas d'excédent des dépenses sur les recettes.

**Art. 25.- Recettes et dépenses pour ordre: régularisation des marchés agricoles et restitutions à l'exportation vers les pays tiers**

(1) Au cours de l'exercice 2006, les recettes et les dépenses effectuées pour le compte des communautés européennes à titre d'interventions destinées à la régularisation des marchés agricoles et de restitutions à l'exportation vers les pays tiers peuvent être imputées au budget des recettes et des dépenses pour ordre.

(2) Au cours de l'exercice 2006, les dépenses pour ordre concernant les opérations visées au paragraphe précédent peuvent dépasser le montant des recettes correspondantes. Si, à la clôture définitive de l'exercice, les recettes excèdent les dépenses, le surplus peut être reporté à l'exercice suivant. Un pareil report est également opéré en cas d'excédent des dépenses sur les recettes.

**Art. 26.- Recettes et dépenses pour ordre: intervention financière des fonds structurels, interventions financières diverses de l'Union européenne**

(1) Les recettes et les dépenses effectuées par les autorités luxembourgeoises dans le cadre de l'application de l'intervention financière des fonds structurels communautaires sont imputées au budget des recettes et des dépenses pour ordre.

(2) Si, à la clôture définitive de l'exercice, les recettes excèdent les dépenses, le surplus peut être reporté à l'exercice suivant.

(3) Les dispositions prévues aux paragraphes (1) et (2) ci-avant s'appliquent également aux recettes en provenance de l'Union européenne ainsi qu'aux dépenses afférentes en relation avec le système communautaire d'information sur les accidents dans lesquels sont impliqués des produits de consommation et en relation avec des projets dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

(4) Les dispositions prévues aux paragraphes (1) et (2) ci-avant s'appliquent également aux recettes en provenance de l'Union européenne ainsi qu'aux dépenses afférentes en relation avec les programmes Jeunesse pour l'Europe et service volontaire européen.

(5) Les dispositions prévues aux paragraphes (1) et (2) ci-avant s'appliquent également aux recettes en provenance de l'Union européenne ainsi qu'aux dépenses afférentes en relation avec l'exercice européen EULUX 2007 dans le domaine des services de secours.

***Art. 27.- Recettes et dépenses pour ordre : produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants***

Le produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants ainsi que son affectation au fonds pour l'emploi peuvent être imputés sur le budget des recettes et des dépenses pour ordre.

***Art. 28.- Recettes et dépenses pour ordre : rémunérations des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique, des centres, foyers et services pour personnes âgées et du Service national de santé au travail.***

A. (1) Le paiement par l'Etat des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique ainsi que le remboursement par le Centre hospitalier des montants en question peuvent être imputés sur le budget des recettes et des dépenses pour ordre.

(2) Au cours de l'exercice, les dépenses pour ordre concernant le versement des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique peuvent dépasser temporairement le montant des recettes correspondantes.

B.(1) Les mêmes dispositions s'appliquent pour ce qui est des traitements, indemnités, salaires et charges sociales des agents publics de l'établissement public dénommé Centres, Foyers et Services pour personnes âgées et de l'établissement public dénommé Service national de santé au travail.

***Art. 29.- Recettes et dépenses pour ordre: Projets Eurostat dans le domaine des prestations sociales, co-gérés par l'Inspection générale de la sécurité sociale.***

(1) Le paiement par l'Etat de la quote-part du Grand-Duché de Luxembourg des frais de personnel et de gestion pour la prise en charge des projets Eurostat, cogérés par l'Inspection générale de la sécurité sociale:

- « Implémentation d'un système de comptes de la santé »

- « Etude de faisabilité sur dépenses de santé par caractéristiques des patients »

- « Base de données SESPROS – 2005 : Information qualitative par régime et par prestations détaillées, et données sur le calcul des prestations sociales nettes »

ainsi que le remboursement par Eurostat des montants en question, peuvent être imputés sur le budget des recettes et des dépenses pour ordre.

(2) Au cours de l'exercice, les dépenses pour ordre concernant le versement des frais de personnel et de gestion des projets Eurostat peuvent dépasser temporairement le montant des recettes correspondantes.

### **Chapitre F - Dispositions concernant des mesures d'intervention économiques et sociales**

#### ***Art. 30.- Prorogation de dispositions destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi***

(I) Sont prorogées avec effet au 1er janvier 2006 et jusqu'au 31 décembre 2006:

1. les dispositions de la loi modifiée du 24 décembre 1977 autorisant le gouvernement à prendre les mesures destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi;

2. les dispositions de la loi modifiée du 24 janvier 1979 complétant l'article 2 de la loi modifiée du 30 juin 1976 portant 1) création d'un fonds de chômage; 2) réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet et complétant l'article 115 de la loi concernant l'impôt sur le revenu;

3. les dispositions des articles 36 et 37 de la loi du 19 décembre 1983 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1984.

(II) Les indemnités d'apprentissage et les primes y relatives d'apprentis placés auprès de l'Etat et des établissements publics sont à charge du Fonds pour l'emploi, institué par la loi modifiée du 30 juin 1976.

### **Chapitre G - Dispositions concernant les finances communales**

#### ***Art. 31.- Fonds communal de dotation financière. Dotation et répartition pour l'année 2006***

##### I) Dotation

(1) Le fonds communal de dotation financière institué par l'article 38 de la loi modifiée du 22 décembre 1987 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1988 est doté pour l'année 2006 d'après les règles suivantes:

1. un montant de 18 pour cent du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette et de l'impôt retenu sur les traitements et salaires;

2. un montant de 10 pour cent du produit de la taxe sur la valeur ajoutée, déduction faite des sommes dues aux communautés européennes à titre de ressources propres provenant de cette taxe;

3. un montant de 20 pour cent du produit de la taxe sur les véhicules automoteurs;

4. un montant forfaitaire de 22.082.000 euros.

(2) On entend par produit de l'impôt au sens du présent article les recettes faites par le trésor au titre d'un des impôts précités au cours de l'année 2006, sans qu'il soit fait de distinction d'exercice.

Le produit de la taxe sur la valeur ajoutée visé au paragraphe précédent, sous 2., est constitué par les recettes brutes faites par le trésor au titre de cette taxe pendant l'année 2006, avant déduction des sommes dues aux communautés européennes à titre de ressources propres provenant de ladite taxe et de la contribution assise sur le produit national brut.



## II) Répartition

(1) La dotation est répartie entre les communes d'après les règles suivantes:

Une somme de 99.157 euros est allouée à chaque commune.

Une somme supplémentaire de 18.592 euros est attribuée à la commune pour chaque conseiller communal dépassant le nombre de 7. Le nombre de conseillers à prendre en considération est celui prévu à l'article 184 de la loi électorale du 18 février 2003.

(2) Le solde est réparti à raison de:

1. 65 pour cent entre les communes d'après leur population;

2. a) 9,75 pour cent au prorata de la base d'assiette de l'impôt foncier des propriétés agricoles et forestières au sens du paragraphe 3, no 1 de la loi sur l'impôt foncier, telle qu'elle est fixée au 1er janvier 2003;

b) 5,25 pour cent au prorata de la surface des terrains relatifs aux propriétés agricoles et forestières au sens du paragraphe 3, no 1 de la loi sur l'impôt foncier, telle qu'elle est fixée au 1er janvier 2003;

3. 20 pour cent entre les communes à titre d'allocation régionale en fonction de la population multipliée par le degré d'urbanisation de la commune, ce degré étant défini par le rapport entre la densité de la population de chaque commune et la densité moyenne du pays.

4. On entend aux termes du présent paragraphe

- par densité le rapport entre la population et la superficie du territoire;
- par population la population de résidence la plus récente calculée par le service central de la statistique et des études économiques;
- par superficie celle publiée par le service central de la statistique et des études économiques.

(3) 1. A la fin de chaque trimestre, des avances à valoir sur le montant annuel revenant à chaque commune dans le cadre du fonds communal de dotation financière sont versées aux communes. Toutefois une première avance peut être versée en début du premier trimestre. Le montant des avances est déterminé pour chaque trimestre par le Ministre ayant le budget dans ses attributions. La répartition de ces avances entre les communes est faite par le Ministre de l'Intérieur, conformément aux dispositions des sections (1) et (2) qui précèdent.

2. Après la fin de l'année, le Ministre de l'Intérieur détermine sur la base des dispositions des sections (1) et (2) ci-avant les participations définitives ainsi que leur répartition entre les communes et verse aux communes les sommes ainsi fixées, déduction faite des sommes avancées en vertu du paragraphe I. de la présente section.

3. Par dérogation aux dispositions de l'article 76 de la loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat les avances trimestrielles ainsi que les versements définitifs dont question aux alinéas qui précèdent sont imputés sur le même exercice que celui sur lequel ont été imputées les alimentations du fonds y relatives.

## III) Divers

A l'article 38, IV) de la loi modifiée du 22 décembre 1987 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1988, l'année 2005 est remplacée par l'année 2006.

### ***Art.32.- Fonds communal de péréquation conjoncturale***

(1) Le Ministre de l'Intérieur est autorisé à rembourser au cours de l'exercice 2006 aux communes, dont le budget ordinaire n'est plus en équilibre et qui en font la demande, tout ou partie de l'avoir du fonds qui provient de la contribution de ces communes.

(2) Dans le cas où une commune, qui introduit une demande en remboursement, a obtenu un ou plusieurs prêts à charge du fonds, le total de sa contribution pouvant entrer en ligne de compte pour être remboursé est à diminuer, au préalable, du montant du capital restant à rembourser au 31 décembre 2005 au titre de ce ou de ces prêts.

(3) Sous réserve des dispositions qui précèdent, aucune commune ne peut prétendre, au cours de l'exercice 2006, à un remboursement supérieur au déficit du service ordinaire de son budget constaté à la clôture de l'exercice 2004.

### ***Art. 33.- Infrastructures pour l'éducation précoce***

(1) Au cours de l'exercice budgétaire 2006, le Gouvernement est autorisé à participer au financement des infrastructures communales réalisées dans l'intérêt de l'accueil des classes de l'éducation précoce. La participation financière de l'Etat est fixée à 50 % du coût éligible sans pouvoir dépasser un montant plafond fixé par règlement grand-ducal.

(2) Les aides sont versées dans la limite des crédits budgétaires.

(3) Les conditions et modalités d'allocation de cette participation financière peuvent être fixées par règlement grand-ducal.

## **Chapitre H - Dispositions concernant les fonds d'investissements**

### ***Art. 34.- Dispositions concernant les fonds d'investissements publics.- Projets de construction***

(1) Au cours de l'exercice 2006, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits des fonds d'investissements publics les dépenses d'investissements concernant les projets énumérés ci-dessous.

(2) Les dépenses d'investissements concernant les travaux de construction, de transformation et de modernisation ainsi que l'équipement technique et mobilier des bâtiments en question ne peuvent dépasser les sommes ci-après indiquées pour chaque projet sans préjudice des incidences des hausses légales pouvant intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux.

#### **(1) Fonds d'investissements publics administratifs :**

- Ponts et Chaussées Grevenmacher: dépôt au Potaschbiertg . . . . .	5.000.000 euros
- Institut viti-vinicole à Remich . . . . .	5.475.000 euros
- Atelier mécanique des Ponts et Chaussées à Bertrange . . . . .	2.730.000 euros
- Dépôt Musée à Bertrange (FAPRAL) . . . . .	4.800.000 euros
- Garage central pour les forces de l'ordre . . . . .	7.400.000 euros
- Unité de sécurité Dreibern . . . . .	5.705.000 euros
- Eaux et Forêts au Ellergonn (1ère phase) . . . . .	4.405.000 euros
- Police Rédange : bâtiment administratif et transformation des logements de service . . . . .	5.000.000 euros
- Ecole Nationale des Sapeurs Pompiers Niederfeulen: rénovation complète . . . . .	4.500.000 euros
- Ministère de l'Education nationale 29, rue Aldringen: réhabilitation de l'immeuble . . . . .	6.900.000 euros
- Parc Château de Walferdange . . . . .	3.500.000 euros
- Ferme Grisius Lultzhausen: SN des sports . . . . .	4.990.000 euros
- Château de Roebé Larochette . . . . .	3.950.000 euros
- Caserne Herrenberg: remise en état de 3 pavillons . . . . .	6.000.000 euros
- Ferme Casel Givenich . . . . .	1.860.000 euros
- Transformation Centre de Production artistique de l'immeuble sis 12 Rue du Puits à Luxembourg-Bonnevoie . . . . .	2.855.000 euros

- Maison d'enfants à Schifflange: extension . . . . .	946.400 euros
- Centre de conduite de la police à Colmar-Berg . . . . .	6.600.000 euros
- Haff Reimech . . . . .	4.400.000 euros
- Ponts et Chaussées: dépôt à Walferdange . . . . .	4.600.000 euros
- Centre national de littérature (Maison Eiffes) Mersch . . . . .	2.402.000 euros
- Ecole de Police Verlorenkost . . . . .	2.000.000 euros
- Centre administratif Mersch (Linden-Greisch) . . . . .	1.785.000 euros
- Centre Marienthal . . . . .	2.850.000 euros
- Théâtre national, route de Longwy . . . . .	3.500.000 euros
- Centre de recherche public Santé: infrastructures modulaires . . . . .	7.000.000 euros
- INS. Luxembourg : réfection de la pelouse et modernisation du hall omnispports . . . . .	6.690.000 euros
- Représentation permanente auprès de l'O.N.U. à New-York . . . . .	3.800.000 euros
- Centre pénitentiaire à Schrassig : réfection toitures plates et béton mur d'enceinte . . . . .	5.000.000 euros
- Transformation Musée «A Possen» à Bech-Kleinmacher . . . . .	2.500.000 euros
- Nouvelle ambassade du Luxembourg à Varsovie . . . . .	2.028.400 euros
- Ambassade Bruxelles : remise en état de la résidence . . . . .	1.404.000 euros
- Centre tactique de la Police Reckenthal . . . . .	3.050.000 euros
- Centre de rétention pour étrangers en situation irrégulière . . . . .	7.000.000 euros
- Château Schoenfels: Remise en état et atelier thérapeutique . . . . .	3.800.000 euros
- Bibliothèque Nationale – exposition "Carrefour des influences . . . . .	1.000.000 euros
- Police Strassen – nouvelle construction . . . . .	2.000.000 euros
- Stand de tir Bleesdall: mise en conformité . . . . .	1.240.000 euros
- Dépôt de munitions Herrenberg . . . . .	2.850.000 euros

## (2) Fonds d'investissements publics scolaires:

- Enveloppe extérieure Lycée technique des Arts et Métiers . . . . .	5.200.000 euros
- Institut St. Willibrord Echternach : transformation de la cuisine, de la cafétéria et de la cage d'escalier avec ascenseurs . . . . .	5.820.000 euros
- ISERP Walferdange: modernisation . . . . .	5.275.000 euros
- Centre de langues : réaménagement de l'ancienne école européenne . . . . .	3.200.000 euros
- Lycée Robert Schuman: bibliothèque, cafétéria, structures d'accueil, parking et alentours . . . . .	6.000.000 euros
- Centre d'éducation différenciée Esch/Alzette . . . . .	4.900.000 euros
- Lycée technique Ettelbrück: salle des sports et piscine . . . . .	3.000.000 euros
- Athénée: réhabilitation de la salle des fêtes . . . . .	7.385.000 euros
- Lycée technique Michel Lucius : nouvelle aile et salles de classes . . . . .	4.500.000 euros
- Lycée technique des Arts et Métiers : réhabilitation cuisine et extension structure d'accueil . . . . .	6.500.000 euros
- Lycée technique Joseph Bech à Grevenmacher (ancien bât.): mesures de sécurité . . . . .	6.700.000 euros
- Aménagement salle des sports prov. pour le Lycée technique Ettelbruck et CNFPC Ettelbruck . . . . .	2.400.000 euros
- I.S.T (bâtiment des laboratoires) . . . . .	1.500.000 euros
- Solution transitoire Ecole Européenne à Luxembourg-Kirchberg . . . . .	5.000.000 euros
- Lycée et Collège Vauban : structures provisoires . . . . .	7.000.000 euros
- Ecole Européenne à Luxembourg-Kirchberg : transf. salles de classe . . . . .	1.250.000 euros
- Centre national sportif Kirchberg : rénovation façades vitrées et vestiaires . . . . .	4.850.000 euros
- 3 <sup>ème</sup> extension CPE à Luxembourg-Kirchberg . . . . .	6.000.000 euros
- Lycée technique hôtelier Diekirch – mise en conformité cuisine . . . . .	1.800.000 euros
- IESS: Pavillon provisoire à Mersch . . . . .	3.000.000 euros
- Lycée technique hôtelier Diekirch: Salle des Sports . . . . .	3.000.000 euros
- Lycée technique du Centre: Salle des Sports . . . . .	5.000.000 euros
- Lycée classique Echternach: Salle des sports . . . . .	5.000.000 euros
- Lycée technique agricole Ettelbrück: Salle des Sports . . . . .	3.000.000 euros

**(3) Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux**

- Centre thermal et de Santé: Rénovation du bâtiment "Source Kind", réfection de l'étanchéité des saunas et construction d'un local de stockage de produits dangereux . . . . .	3.000.000 euros
- CIPA Bofferdange: remise en état aile C . . . . .	2.600.000 euros
- CHNP Ettelbruck: remise en état . . . . .	3.600.000 euros
- Femmes en détresse : Immeuble rue Rollingergrund à Luxembourg . . . . .	3.850.000 euros
- Femmes en détresse : Immeuble rue des Archiducs à Luxembourg . . . . .	950.000 euros
- Internat socio-familial spécialisé à Wiltz . . . . .	3.135.189 euros
- Centre d'accueil pour réfugiés Marienthal : aménagement . . . . .	3.700.000 euros
- CIPA Niederkorn – adaptation au projet SERVIOR . . . . .	2.400.000 euros
- Foyer Eislécker Héem Lullange – transformation . . . . .	3.500.000 euros
- Centre d'accueil pour réfugiés à Waldhaff . . . . .	4.000.000 euros
- Centre d'accueil pour réfugiés à Schiffflange . . . . .	4.000.000 euros
- Kraizbiert Dudelange – construction atelier . . . . .	2.000.000 euros
- Réhabilitation du pré-barrage du Pont Misère . . . . .	1.800.000 euros
- Réhabilitation du pré-barrage de Bavigne . . . . .	1.200.000 euros
- Réhabilitation des barrages secondaires de la Haute Sûre . . . . .	1.500.000 euros

**Art. 35.- Dispositions concernant les fonds d'investissements publics. - Frais d'études**

(1) Au cours de l'exercice 2006, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits des fonds d'investissements publics les frais d'études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi, concernant les projets de construction énumérés ci-dessous.

(2) Les dépenses pour frais d'études ne peuvent pas dépasser par projet le montant plafond fixé à l'article 80, paragraphe (1) sous d) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat.

**(1) Fonds d'investissements publics administratifs:**

- Aérogare: 2e extension
- Centre administratif à Luxembourg-Gare
- Justice de paix Esch/Alzette
- 3<sup>ème</sup> bâtiment administratif Kirchberg (Bâtiment Konrad Adenauer)
- Centre pénitentiaire Schrassig: Mesures de sécurité
- Centre de détention préventive (maison d'arrêt à régime unique)
- Nouveau bâtiment administratif: place de l'Etoile
- Centre Marienthal
- Centre Hollenfels
- Ateliers Bâtiments publics à Bertrange-Bourmicht
- Caserne Herrenberg: agrandissement, transformation, rénovation
- Bâtiment Schuman : Transformation pour les besoins de la Bibliothèque Nationale
- Rond Point Gluck : Immeuble pour les besoins de la future administration des services de secours
- Centre de Recherche Public-Santé
- Centre de Recherche et d'Etudes Robert Schuman : extension
- Laboratoire de contrôle et d'essais à Ettelbruck : extension et mise en conformité
- Laboratoire LMVE et LEE (2<sup>ème</sup> phase)
- Centre Osterbour à Larochette : extension
- Centre de conférence Kirchberg (2<sup>ème</sup> extension)
- Centre d'intervention (service incendie et sauvetage) Findel
- Ponts et Chaussées Diekirch : réaménagement atelier
- Centre d'accueil Burfelt-Insenborn
- Police Grand-Ducale à Wiltz
- Cité policière, Verlorenkost
- Ponts et Chaussées: Remich

- Police Diekirch : rénovation et nouvelle construction
- Police Mersch : nouvelle construction
- Deuxième Ecole Européenne
- Château de Berg : rénovation
- Police Kayl
- Stand de tir Reckenthal : extension
- Cour des Comptes: (2<sup>ème</sup> extension)
- Cour de Justice de l'U.E. : mise en conformité des bâtiments annexes A, B et C.

**(2) Fonds d'investissements publics scolaires:**

- Internat à Ettelbruck
- Lycée technique agricole Ettelbruck: extension
- Lycée technique Ettelbruck: nouvelle annexe
- Lycée technique Bonnevoie: extension et mise en état
- Lycée technique pour professions de santé
- Nouveau lycée à Junglinster
- Centre de Logopédie
- Lycée Hubert Clement à Esch-sur-Alzette (nouvelle construction)
- Lycée technique hôtelier Alexis Heck à Diekirch : extension
- Lycée technique Michel Lucius : démolition et réaménagement aile caduque
- Lycée technique Mathias Adam : modernisation bâtiment Jenker
- Lycée technique Pôle nord (Clervaux)
- Lycée Pôle sud-est
- Lycée Pôle sud
- Lycée technique Michel Lucius Luxembourg-Kirchberg
- Uni Luxembourg + Don Bosco + Lycée technique Michel Lucius + Lycée Vauban
- Athénée: rénovation
- Neie lycée Luxembourg
- Lycée technique du Centre
- Institut d'Etudes éducatives et sociales Mersch
- Lycée technique place V.Hugo à Esch/Alzette

**(3) Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux**

- C.I.P.A. à Differdange (maison de soins)
- C.I.P.A. à Rumelange
- C.I.P.A. à Mertzig
- Maison de soins à Vianden : remise en état
- Barrage de Rosport : assainissement
- Barrage d'Esch-sur-Sûre : évacuateur de crues
- C.I.P.A. à Echternach
- C.I.P.A. à Bofferdange
- Internat socio-familial (anc.CNA) Dudelange
- Maison de soins Esch/Alzette

***Art. 36.- Dispositions concernant le Fonds des Routes – Projets de construction***

(1) Au cours de l'exercice 2006, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits du Fonds des Routes les dépenses d'investissement concernant les projets énumérés ci-dessous.

(2) Les dépenses d'investissement concernant les travaux de construction, des équipements techniques et des équipements de la voirie ne peuvent dépasser les sommes ci-après indiquées pour chaque projet sans préjudice des incidences des hausses légales pouvant intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux.

- |  |             |
|--|-------------|
| • Pénétrante de Differdange :  | 5.200.000 € |
| • N34 à Bertrange – section médiane + Giratoire<br>"Rue de l'Industrie/N34" à Bertrange: | 6.100.000 € |

- Pont sur la Sûre à Moestroff (OA174): 2.500.000 €
- Pont frontalier sur la Moselle à Remich (OA39): 2.300.000 €

**Art. 37.- Dispositions concernant le Fonds des Routes.- Frais d'études**

(1) Au cours de l'exercice 2006 le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits du Fonds des Routes les frais des études d'opportunité, de la relation coût-utilité ainsi que des études de faisabilité technique et des études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire avec la comparaison de variantes, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi des projets d'infrastructure, d'ouvrages d'art et d'équipements techniques énumérés ci-dessous, ainsi que les frais des études de trafic et des études de bruits concernant tant les projets énumérés ci-dessous que l'ensemble du réseau existant de la grande voirie.

(2) Les dépenses pour frais d'études ne peuvent pas dépasser par projet le montant plafond fixé à l'article 80, paragraphe (1) sous d) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat.

- Liaison Micheville [A4]
- Echangeur de Burange [A13-N31]
- Echangeur de Pontpierre [A4-N13]
- Echangeur de Hesperange [A3-CR231]
- Elargissement des autoroutes A3/A6
- Route de liaison A7/A6 dite « Tangente Ouest » [CR101-CR102-N12-N6]
- Liaison Strassen-Nord [N6-CR181/A6]
- Elargissement du viaduc de la Haute-Syre sur l'A1
- Réaménagement des aires de service
- Amélioration de la sécurité du réseau autoroutier
- Modernisation des tunnels existants (exemples: sorties de secours tunnels St.Esprit et Howald, ventilation tunnel Howald)
- Pont Adolphe à Luxembourg [N2]
- Contournement de Bascharage – Dippach [N5/E44]
- Pénétrante de Differdange [N32]
- Contournement de Niederfeulen et d'Ettelbruck [N15]
- Contournement de Junglinster [N11/E29]
- Contournement d'Echternach – tronçon N10-N11/E29 dit « Voie Charly »
- Contournement de Bous 2e tronçon N2/E29-N28
- Contournement de Remich [N2/E29-N16]
- Contournement-Nord de Differdange [N31] avec déviation du CR175
- Contournement de Troisvierges [N12]
- Contournement de Hosingen [N7/E421]
- Transversale de Clervaux [N7-N18]
- Descente vers la vallée de l'Alzette [CR181-N7]
- Boulevard de Merl [N6-N5-A4-N4]
- Boulevard Cloche d'Or [A3 (rond-point Glück)-N4]
- Rue Raiffeisen [CR231]
- Extension du CITA sur la voirie annexe
- Viaducs de Lultzhausen et d'Insenborn [N27 sur le lac d'Esch-sur-Sûre]
- Pont frontalier à Grevenmacher [N10a sur la Moselle]
- Nouvel accès SIDOR [CR169-N4/A4]
- Raccordement de l'échangeur de Mertert à la N1 et au Port de Mertert

## Chapitre I - Dispositions diverses

**Art. 38.- Acquisition, aménagement et construction de logements locatifs par des associations sans but lucratif, fondations, fabriques d'église, communautés religieuses ayant conclu une convention avec le gouvernement, hospices civils ou offices sociaux, ou pour travailleurs étrangers par des employeurs-baillleurs.**

L'Etat est autorisé à inscrire une hypothèque légale sur l'immeuble subventionné en vertu des articles 51.2.51.005; 51.2.51.006; 51.2.51.040 et 51.2.52.000 des tableaux annexés à la présente loi budgétaire. L'Etat se libérera de son engagement relatif à la participation financière après l'inscription de cette hypothèque. Sa radiation est faite par le conservateur des hypothèques sur requête du ministre compétent. Les formalités relatives à l'inscription et à la radiation de l'hypothèque ne donnent lieu à aucune perception au profit du Trésor, sauf le salaire des formalités hypothécaires qui est à charge du bénéficiaire de la participation étatique.

**Art. 39.- Fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales**

L'article 35 de la loi du 21 décembre 2001 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002 et relatif au fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales est modifié comme suit :

I. Le paragraphe (4) est modifié comme suit :

« Disposition concernant les frais d'étude et lignes de crédit :

Pour l'exercice 2006, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge du fonds la participation de l'Etat aux frais d'études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation, du dossier projet de loi ainsi que les intérêts débiteurs des lignes de crédit, concernant les projets de construction énumérés ci-dessous :

- modernisation et extension du CIPA, Sanem
- extension du CIPA, Berbourg
- construction d'un CIPA, Contern
- transformation du CIPA Fondation Pescatore, Luxembourg
- construction d'un CIPA, Rumelange
- construction d'une maison de soins, Differdange
- construction d'un centre d'accueil pour personnes en fin de vie, Omega 90, Hamm
- construction d'une structure de jour pour personnes polyhandicapées, Bissen
- construction d'une structure d'accueil pour personnes handicapées, Mondorf

Par projet, les dépenses pour frais d'études et lignes de crédit ne peuvent pas dépasser le montant plafond fixé à l'article 80, paragraphe (1) sous d) de la loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat ».

**Art. 40.- Constitution de services de l'Etat à gestion séparée**

Les administrations suivantes sont constituées comme services de l'Etat à gestion séparée:

- Lycée technique du Centre;
- Lycée Hubert Clement d'Esch-sur-Alzette;
- Musée national d'histoire et d'art;
- Musée national d'histoire naturelle;
- Athenée de Luxembourg;
- Lycée Michel Rodange à Luxembourg;
- Lycée Aline Mayrisch à Luxembourg;

- Lycée technique agricole d'Ettelbrück;
- Lycée technique des Arts et Métiers à Luxembourg;
- Lycée technique d'Esch-sur-Alzette;
- Lycée technique d'Ettelbrück;
- Lycée technique Joseph Bech à Grevenmacher;
- Lycée technique de Bonnevoie;
- Lycée technique hôtelier Alexis Heck de Diekirch;
- Lycée technique Michel Lucius à Luxembourg;
- Lycée technique Josy Barthel à Mamer;
- Lycée technique de Lallange;
- Centre de Logopédie;
- Ecole de Commerce et de Gestion (ECG) à Luxembourg;
- Lycée des Garçons de Luxembourg (LGL);
- Lycée technique Nic.Biever à Dudelange;
- Lycée classique de Diekirch et Lycée technique de Diekirch;
- Lycée classique d'Echternach;
- Lycée des garçons d'Esch-sur-Alzette;
- Lycée Robert Schumann à Luxembourg;
- Lycée du Nord;
- Lycée technique Mathias Adam de Pétange;
- Lycée technique pour professions de santé;
- Lycée à Rédange;
- Lycée pilote (Neie Lycée Luxembourg) ;
- Lycée technique pour professions éducatives et sociales;
- Commissariat aux affaires maritimes.

***Art. 41.- Dérogation à certains délais prévus par la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat pour l'exercice 2006.***

I) Pour l'exercice 2006, par dérogation à l'article 9 (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, les opérations relatives à l'ordonnancement des dépenses peuvent se prolonger jusqu'au 31 mars de l'année suivante.

II) Pour l'exercice 2006, par dérogation à l'article 9 (2) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, les opérations relatives au paiement des dépenses peuvent se prolonger jusqu'au 30 avril de l'année suivante.

III) 1. Pour l'exercice 2006, par dérogation à l'article 72 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, les fonds dont le comptable extraordinaire n'a pas fait emploi au 31 janvier de l'année qui suit celle qui donne sa dénomination à l'exercice sont reversés à la trésorerie de l'Etat pour le 15 février au plus tard.

2. Pour l'exercice 2006, par dérogation à l'article 73 (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, le comptable extraordinaire rend compte de l'emploi de ses fonds à l'ordonnateur dans le délai indiqué dans la décision d'allocation des fonds et qui ne peut être postérieur au dernier jour du mois de février qui suit l'exercice sur lequel ils sont imputables.

***Art. 42.- Dispositions relatives à la loi modifiée du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire.***

A l'article 9 (1)a) de la loi modifiée du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire, le nombre de « quarante-trois » est remplacé par le nombre de « quarante-cinq ».

***Art. 43.- Dispositions relatives à la loi du 27 juillet 1997 portant réorganisation de l'administration pénitentiaire.***

L'article 14, alinéa 2 de la loi du 27 juillet 1997 portant réorganisation de l'administration pénitentiaire est complété par le texte suivant:



« Le personnel affecté au service d'un établissement pénitentiaire bénéficie d'une prime de risque non pensionnable de vingt points indiciaires ».

***Art. 44.- Autorisation d'émission d'emprunts à moyen et long terme***

Le Ministre ayant le budget dans ses attributions est autorisé à émettre, selon les besoins, en une ou plusieurs tranches, un emprunt pour un montant global de cinq cents millions euros (500.000.000 euros).

Le produit d'une ou de plusieurs tranches de cet emprunt sera reporté comme suit:

Un montant de cent millions euros (100.000.000 euros) est porté directement en recette au fonds des routes conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes.

Un montant de cent millions euros (100.000.000 euros) est porté directement en recette au fonds du rail conformément à l'article 11 de la loi modifiée du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire.

***Art. 45.- Dispositions relatives à la loi modifiée du 20 juillet 1925 sur l'amodiation de la chasse et l'indemnisation des dégâts causés par le gibier***

La loi modifiée du 20 juillet 1925 sur l'amodiation de la chasse et l'indemnisation des dégâts causés par le gibier est modifiée comme suit:

(1) Le paragraphe 1 de l'article 13 est remplacé par les dispositions suivantes:

" Le dommage causé aux récoltes par le sanglier, le cerf et le mouflon est supporté:

1. par un dixième par le syndicat de chasse sur les terres duquel les dégâts ont été commis;
2. par neuf dixièmes par l'adjudicataire du droit de chasse sur le lot duquel les dégâts ont été commis.

A l'issue de l'année cynégétique et pour la première fois le 1<sup>er</sup> août de l'année 2007, les sommes avancées par l'adjudicataire de chasse sont remboursées par le fonds spécial alimenté par les droits supplémentaires perçus annuellement sur les permis de chasse. Toutefois le montant remboursé ne peut dépasser le montant de quatre euros par hectare de la superficie du lot de chasse.

Le droit au remboursement des fonds avancés par l'adjudicataire du droit de chasse se prescrit par cinq ans à compter du 31 juillet de l'année cynégétique à laquelle se rapporte le montant à rembourser.

(2) Le dernier paragraphe de l'article 14 est remplacé par les dispositions suivantes:

" Les domaines exclus du syndicat de chasse en conformité de l'article 2 de la présente loi doivent supporter la totalité du dommage causé dans les lots où ils sont situés, dans la proportion de la superficie totale du lot. Toutefois, pour les dégâts causés par le sanglier, le cerf et le mouflon, ils peuvent bénéficier d'un remboursement selon les modalités et dans les conditions fixées au paragraphe 1 de l'article 13 de la présente loi."

(3) Le paragraphe 6 de l'article 19 est remplacé par les dispositions suivantes:

" En cas d'allocation d'une indemnité du chef des dégâts causés par le sanglier, le cerf et le mouflon, les frais sont supportés selon les modalités fixées aux articles 13 et 14 de la présente loi."

***Art. 46.- Loi modifiée du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest***

L'article 3 de la loi modifiée du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest est complétée par le texte suivant:

"En outre, les ressources de l'Etablissement proviennent notamment des contributions inscrites au budget de l'Etat."

***Art. 47.- Disposition concernant la loi modifiée du 24 mars 1989 sur la Banque et Caisse d'épargne de l'Etat, Luxembourg***

Les paragraphes (2) à (4) actuels de l'article 39 de la loi modifiée du 24 mars 1989 sur la Banque et Caisse d'épargne de l'Etat, Luxembourg sont remplacés comme suit:

"(2) Sur le bénéfice disponible, il est prélevé d'abord la somme nécessaire pour remplir l'exigence en fonds propres qui se dégage de l'application à la banque des dispositions légales et réglementaires en la matière régissant les établissements de crédit; cette somme est ajoutée aux réserves. Ensuite, il est prélevé une somme pour la formation du fonds de réserve destiné à contribuer au financement des investissements de la banque. Le montant de cette dotation obligatoire, dans la mesure où le permet le résultat de l'exercice, doit être déterminé annuellement de façon à ce que la somme de la dotation à la réserve et des dotations aux amortissements de l'exercice de la clôture ne puisse être inférieure aux deux tiers du budget d'investissement de l'exercice suivant l'exercice de la clôture.

(3) Le solde qui en résulte est versé au Trésor.

(4) Les déficits sont reportés à nouveau et comblés par les bénéfices ultérieurs."

***Art. 48.- Modification de la loi modifiée du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire***

L'article 14 de la loi modifiée du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire est modifié comme suit:

1) À l'alinéa 1, il est ajouté le tiret suivant:

"- par des ressources financières provenant d'emprunts de l'Etat;"

2) L'alinéa 2 est remplacé par le texte suivant:

"Les sommes dont question aux deuxième, troisième et quatrième tirets sont portées directement en recette au Fonds".

***Art. 49.- Loi du 22 décembre 2004 sur la mise en conformité de l'assainissement de l'Aéroport***

L'article 3 de la loi du 22 décembre 2004 sur la mise en conformité de l'assainissement de l'Aéroport est remplacé par les dispositions suivantes:

" Les dépenses sont imputées à charge des crédits du budget des dépenses en capital du Ministère des Travaux Publics."

***Art. 50.- Loi du 14 juillet 2005 relative à la revalorisation du site de Höhenhof***

L'article 3 de la loi du 14 juillet 2005 relative à la revalorisation du site de Höhenhof est remplacé par les dispositions suivantes:

" Les dépenses sont imputées à charge des crédits du budget des dépenses en capital du Ministère des Travaux Publics."

***Art. 51.- Loi modifiée du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes***

Le deuxième alinéa de l'article 16 de la loi modifiée du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes est remplacé par les dispositions suivantes:

"Les dépenses occasionnées par la réalisation du programme général d'établissement d'une grande voirie de communication, prévu à l'article 6, alinéa 1<sup>er</sup>, ainsi que celles relatives à la remise en état de cette même voirie et les frais de maintenance et d'entretien du centre de contrôle du trafic sont imputables au Fonds des routes. Peuvent également être imputées à charge du Fonds des routes les dépenses relatives à des travaux de reconstruction, de remplacement, de réhabilitation et d'assainissements, ainsi que d'entretien

des ouvrages d'art et hydrauliques de l'Etat. Le Ministre des travaux publics ordonnance les montants versés au Fonds des routes."

***Art. 52.- Intervention de l'assurance pension dans le financement de la préretraite***

A l'article 28bis de la loi modifiée du 24 décembre 1990 sur la préretraite les termes "à la fin de la période de couverture à l'article 238 du code des assurances sociales s'étendant du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 31 décembre 2005" sont remplacées par les termes "à la fin de la période de couverture prévue à l'article 238 du Code des assurances sociales s'étendant du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2012".

***Art. 53.-Introduction d'une taxe rémunératoire en matière régimes complémentaires de pension***

L'article 30 de la loi du 8 juin 1999 relative aux régimes complémentaires de pension est complété par un paragraphe (4) libellé comme suit:

" (4) Les frais de personnel et de fonctionnement de l'autorité compétente sont avancés par l'Etat, qui est autorisé à prélever la contrepartie de ces frais par des taxes à percevoir auprès des entreprises ou groupes d'entreprises disposant d'un régime de pension complémentaire ainsi qu'auprès des gestionnaires agréés en application de l'article 18, paragraphe (4).

A la fin de chaque exercice, l'autorité de surveillance établit le montant des taxes à charge de chaque entreprise, groupe d'entreprises ou gestionnaire, qui doit verser sa contribution dans le mois suivant la notification de l'avis de paiement faite par l'Administration de l'enregistrement chargée de la perception.

Un règlement grand-ducal fixe le montant des taxes et les modalités d'exécution du présent paragraphe."

**Chapitre J - Entrée en vigueur de la loi**

***Art. 54.- Entrée en vigueur de la loi***

La présente loi entrera en vigueur le 1er janvier 2006.



# **Budget des recettes**

CHAPITRE Ier

**RECETTES COURANTES**



## 64.0 - Impôts directs

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>64 - MINISTERE DES FINANCES</b>					
<b>Administration des contributions directes (sections 64.0 à 64.4)</b>					
<b>Section 64.0 - Impôts directs</b>					
37.000 (37.10)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des collectivités .....	1.068.593.451	1.125.000.000	1.250.000.000
37.001 (37.10)	Divers codes	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des collectivités .....	44.524.727	46.900.000	52.000.000
37.010 (37.20)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette .....	298.900.491	350.000.000	385.000.000
37.011 (37.20)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les traitements et salaires .....	1.330.042.963	1.400.000.000	1.570.000.000
37.012 (37.20)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur certains revenus échus à des contribuables non résidents .....	1.360.187	1.500.000	1.500.000
37.013 (37.20)	Divers codes	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques .....	41.767.781	44.870.000	50.130.000
37.020 (37.00)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les revenus de capitaux .....	142.834.660	120.000.000	140.000.000
37.021 (37.00)	13.60	Impôt sur la fortune .....	133.516.653	100.000.000	100.000.000
37.022 (37.00)	13.60	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents) .....	-	-	45.000.000
37.023 (37.00)	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: frais, suppléments et intérêts de retard .....	5.784.858	6.000.000	6.000.000
37.024 (37.00)	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: produit d'amendes, d'astreintes et recettes analogues .....	832.605	450.000	450.000
37.025 (37.00)	13.60	Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes .....	11.789.402	11.000.000	12.000.000
37.026 (37.00)	13.60	Retenue libératoire nationale sur les intérêts .....	-	-	40.000.000
Total de la section 64.0.....			3.079.947.778	3.205.720.000	3.652.080.000

## 64.1 - Impôts indirects

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>Section 64.1 - Impôts indirects</b>					
36.090 (36.09)	13.60	Taxe et prélèvement sur les paris relatifs aux épreuves sportives: prélèvement sur les sommes brutes engagées .....	238.967	270.000	270.000
36.091 (36.09)	13.60	Taxe sur le loto .....	3.746.354	3.750.000	3.750.000
36.092 (36.09)	13.60	Prélèvement sur le produit des jeux de casino .....	12.633.422	10.000.000	13.000.000
Total de la section 64.1.....			16.618.743	14.020.000	17.020.000
<b>Section 64.2 - Recettes d'exploitation, taxes et redevances</b>					
10.010 (10.00)	13.90	Recettes diverses non ventilées .....	2.911.549	-	-
16.010 (16.11)	09.20	Recettes provenant de l'exploitation des centrales hydro-électriques .....	647.000	300.000	300.000
16.070 (16.00)	01.22	Produit de la vente de formules de déclarations fiscales, de circulaires administratives et d'objets divers .....	9.162	25.000	12.000
36.100 (36.09)	01.22	Recettes du service de métrologie .....	22.374	25.000	25.000
38.000 (38.10)	13.90	Imputation des recettes de redevances d'accréditation .....	3.585	7.200	7.200
38.050 (38.00)	13.90	Autres transferts de revenus non ventilés entre secteurs .....	3.600	100	100
Total de la section 64.2.....			3.597.270	357.300	344.300
<b>Section 64.3 - Recettes de participations ou d'avances de l'Etat</b>					
28.001 (28.10)	09.20	Ristournes concédées par la société électrique de l'Our en vertu du paragraphe 5 du contrat de fourniture d'énergie électrique signé le 30.4.1963 entre l'Etat et la S.E.O. ....	999.600	1.280.000	1.280.000
28.002 (28.10)	08.40	Redevances à payer par la CLT-UFA .....	-	100	100



## 64.3 - Recettes de participations ou d'avances de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
28.003 (28.10)	05.30	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies ....	1.246.456	1.000.000	1.250.000
28.005 (28.10)	08.40	Redevances à payer par la société européenne des satellites .....	-	100	100
Total de la section 64.3.....			2.246.056	2.280.200	2.530.200
<b>Section 64.4 - Remboursements de dépenses</b>					
11.350 (38.50)	01.22 02.10	Remboursements divers de dépenses de personnel et de pensions par le secteur des ménages .....	940.696	100	100
12.020 (12.14)	06.40	Remboursements par les entreprises des frais avancés par l'Etat pour le recrutement et l'accueil de la main-d'oeuvre étrangère .....	-	100	100
12.090 (12.21)	13.90	Ecocostart: remboursements de loyers d'immeubles et charges locatives accessoires avancés par l'Etat .....	-	190.000	198.000
14.380 (39.40)	12.12	Installations d'éclairage routier.- Remplacement des installations d'éclairage routier endommagées par suite d'accidents de la circulation routière ou par suite de travaux effectués par des tiers: remboursements .....	257.191	250.000	250.000
34.020 (34.35)	10.30	Remboursement des salaires de compensation versés aux ouvriers forestiers occupés dans les forêts domaniales en cas de chômage dû à des intempéries hivernales .....	-	100	-
Total de la section 64.4.....			1.197.887	440.300	448.200
<b>Administration des Douanes et des accises</b> <b>Section 64.5 - Douanes et accises</b>					
16.070 (16.00)	01.22	Recettes d'exploitation (vente d'imprimés et divers) .....	43.235	75.000	50.000
28.000 (28.00)	09.20	Produit de la taxe sur l'électricité .....	4.597.314	4.100.000	2.000.000
36.010 (36.02)	13.60	Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise .....	942.068.853	903.110.000	915.000.000
36.011 (36.02)	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur certaines huiles minérales .....	133.209.723	127.870.000	140.000.000
36.012 (36.02)	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur les cigarettes .....	51.879.500	55.230.000	50.800.000

## 64.5 - Douanes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
36.013 (36.02)	13.60	Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits d'accise sur l'alcool indigène .....	209.037	-	-
36.014 (36.02)	13.60	Redevance de contrôle sur le fuel domestique .....	4.189.373	3.851.000	3.400.000
36.020 (36.03)	12.10	Taxe sur les véhicules automoteurs .....	30.312.338	34.000.000	34.000.000
36.021 (36.03)	12.10	Droit d'usage de certaines infrastructures routières par des véhicules utilitaires lourds .....	4.638.562	3.500.000	3.500.000
36.022 (36.03)	12.10	Taxe sur les bateaux ou navires de plaisance .....	114.452	100.000	100.000
36.060 (36.07)	13.60	Taxe sur les cabarets .....	640.393	550.000	550.000
36.071 (36.08)	13.60	Intérêts de retard en matière de droits de douane et de taxes y assimilées à l'exclusion des droits d'accise communs .....	24.568	52.000	50.000
38.000 (38.00)	13.60	Taxe de contrôle vétérinaire à l'importation .....	107.950	100.000	80.000
38.050 (38.00)	13.60	Produit d'amendes, de confiscations et recettes similaires .....	-	25.000	25.000
39.001 (39.10)	01.22	Remboursement par l'union européenne des frais de perception des droits de douane constituant des ressources propres à ces communautés .....	4.547.212	4.425.000	4.500.000
Total de la section 64.5.....			1.176.582.510	1.136.988.000	1.154.055.000
<b>Administration de l'enregistrement et des domaines (sections 64.6 à 64.9) Section 64.6 - Impôts, droits et taxes</b>					
16.010 (16.11)	12.40	Taxes d'atterrissage et de stationnement à l'aéroport de Luxembourg .....	15.239.016	17.500.000	17.650.000
16.011 (16.11)	12.40	Aviation civile: taxes et redevances aéronautiques diverses .....	1.240	10.500	10.500
16.060 (16.13)	12.40	Redevances de route perçues pour le compte du Grand-Duché par l'organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (EUROCONTROL) .....	1.601.165	1.500.000	1.600.000
36.000 (36.01)	13.60	Taxe sur la valeur ajoutée .....	1.421.513.834	1.588.869.558	1.352.289.716
36.030 (36.04)	13.60	Droits d'hypothèques .....	13.313.961	11.000.000	14.000.000
36.031 (36.04)	13.60	Hypothèques: salaires .....	803.215	700.000	800.000

## 64.6 - Impôts, droits et taxes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
36.032 (36.04)	13.60	Taxe d'abonnement sur les titres de société .....	410.569.525	405.000.000	460.000.000
36.050 (36.06)	13.60	Droits d'enregistrement .....	142.755.845	130.000.000	150.000.000
36.100 (36.09)	11.70	Taxe sur les assurances .....	32.881.198	30.000.000	28.000.000
36.101 (36.09)	12.34	Commissariat aux affaires maritimes: taxes d'immatriculation .....	456.962	350.000	390.000
38.040 (38.50)	10.40	Part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (article 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures) .....	20.186	22.500	16.000
38.041 (38.50)	10.40	Examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse: taxe .....	6.500	7.000	6.500
38.050 (38.00)	13.60	Droits de timbre .....	11.803.615	11.000.000	12.000.000
38.051 (38.00)	07.30	Taxes grevant les autorisations d'établissements dangereux, insalubres ou incommodes .....	-	-	1.895.000
39.010 (39.20)	11.10	Taxes et annuités des brevets d'invention et participation aux recettes du bureau BENELUX des marques et des dessins ou modèles .....	1.789.439	3.700.000	2.000.000
Total de la section 64.6.....			2.052.755.701	2.199.659.558	2.040.657.716
<b>Section 64.7 - Recettes domaniales</b>					
16.000 (16.20)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations publiques .....	133.105	450.000	400.000
16.010 (16.11)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des entreprises .....	41.775.460	36.000.000	40.000.000
16.020 (16.12)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations privées .....	550.272	520.000	472.000
16.050 (16.12)	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produit de ventes de bois .....	602.401	1.015.000	1.052.000
16.051 (16.12)	10.10	Recettes provenant de l'institut viti-vinicole .....	11.225	13.000	13.000
16.052 (16.12)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des ménages .....	2.182.435	2.200.000	2.200.000
16.060 (16.13)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des communautés européennes .....	3.323.556	1.928.500	3.691.900
16.061 (16.13)	01.25	Recettes d'exploitation du bâtiment administratif I (bâtiment-tour) et de ses annexes au centre européen de Luxembourg-Kirchberg .....	1.924.716	830.000	40.000

## 64.7 - Recettes domaniales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
16.062 (16.13)	01.25	Loyer du bâtiment administratif II (Robert Schuman) au centre européen de Luxembourg-Kirchberg .....	2.743.776	3.244.000	2.743.776
16.063 (16.13)	01.25	Loyer du bâtiment de la cour de justice des communautés européennes .....	2.748.081	2.124.500	2.366.500
16.064 (16.13)	01.25	Loyers du bâtiment CUBE occupé par la Commission des Communautés européennes .....	681.934	-	-
16.070 (16.00)	10.40	Etablissement piscicole de Lintgen: vente d'alevins et de truitelles; frais de repeuplement .....	47.856	81.250	74.250
16.071 (16.00)	10.30	Produit des pépinières de l'Etat .....	18.102	121.000	29.000
16.072 (16.00)	01.20	Ventes mobilières .....	8.389	5.000	4.650
17.000 (36.09)	02.10	Vente de biens militaires durables .....	-	100	100
28.000 (28.10)	01.25	Parking du St Esprit: redevance d'exploitation .....	626.489	425.000	425.000
28.020 (28.30)	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produits du droit de chasse et du droit de pêche .....	234.032	172.000	190.000
Total de la section 64.7.....			57.611.829	49.129.350	53.702.176
<b>Section 64.8 - Recettes d'exploitation et autres</b>					
10.010 (10.00)	13.90	Recettes diverses non ventilées .....	4.224.762	-	-
12.320 (38.10)	06.42	Remboursements de frais relatifs à la surveillance des personnes exposées professionnellement aux radiations ionisantes .....	35.472	30.000	30.000
12.360 (38.50)	10.40	Recouvrement des frais de repeuplement occasionnés par l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie .....	4.904	6.000	6.000
12.361 (16.12)	10.10	Taxes de contrôle des semences .....	24.000	64.000	64.000
12.380 (12.16)	03.10	Recouvrement des frais de justice et remboursement des frais d'exécution de commissions rogatoires transmises à l'étranger .....	255.577	230.000	230.000
14.380 (14.10)	07.33	Récupération à charge des intéressés des frais avancés par l'Etat pour intervention en cas de prévention de pollutions accidentelles des eaux .....	-	100	100
16.046 (16.12)	06.32 06.33	Services conventionnés du Ministère de la Santé: remboursements par les services conventionnés du Ministère de la Santé .....	765.242	100.000	100.000

## 64.8 - Recettes d'exploitation et autres

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
16.059 (16.12)	06.42	Recette provenant des participations aux frais des cours et programmes de formation en matière de sécurité et de santé des travailleurs .....	-	100	100
16.070 (16.00)	01.10	Recettes en relation avec la publication au mémorial .....	805.083	5.000.000	7.500.000
16.073 (16.00)	06.32	Centres socio-éducatifs de l'Etat: recettes diverses .....	-	200.000	200.000
16.074 (16.00)	13.90	Ventes de biens non durables et de services (non ventilé entre secteurs) .....	29.429	70.000	50.000
34.360 (34.30)	05.22	Recouvrement des frais d'entretien des personnes placées dans des établissements de cure .....	-	100	100
36.100 (36.09)	13.60	Droits en sus et amendes .....	4.058.011	4.000.000	4.000.000
36.101 (36.09)	05.30	Recettes provenant des droits perçus en matière d'autorisation de produits biocides .....	-	100	100
38.000 (38.10)	05.30	Contrôle des spécialités pharmaceutiques: taxes d'immatriculation .....	186.441	150.000	150.000
38.001 (38.10)	07.33 07.34	Autres transferts de revenus des entreprises .....	824.550	120.000	120.000
38.002 (38.10)	05.22	Recettes d'expertises relatives aux programmes d'essais cliniques des médicaments .....	-	2.500	2.500
38.003 (38.10)	10.10	Taxes de contrôle des viandes .....	411.235	400.000	400.000
38.004 (38.10)	10.10	Taxes d'expertises relatives aux organismes génétiquement modifiés .....	-	100	100
38.005 (38.10)	07.34	Recettes destinées à couvrir les frais d'évacuation de déchets .....	-	100	100
38.050 (38.00)	01.34	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat .....	53.312	50.000	60.000
38.051 (38.00)	03.00	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudés, confiscations en numéraire, peines disciplinaires et diverses amendes d'ordre .....	11.397.035	8.500.000	11.500.000
38.053 (38.00)	12.60	Produit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres à surtaxe ainsi que sur les télégrammes postaux en faveur de l'oeuvre national de secours Grande-Duchesse Charlotte .....	27.578	40.000	40.000
38.054 (38.00)	13.90	Autres transferts de revenus (non ventilés entre secteurs) .....	166.956	120.000	120.000
		Total de la section 64.8.....	23.269.587	19.083.100	24.573.100

## 64.9 - Remboursements

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>Section 64.9 - Remboursements</b>					
12.360 (38.50)	10.40	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour l'aménagement et l'entretien d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de grils empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17,23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures) .....	-	100	100
12.361 (38.50)	07.50	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour le reboisement de terrains en exécution de la loi sur la protection des bois et pour la lutte contre les organismes nuisibles .....	88.722	100	100
12.380 (38.00)	03.10	Recouvrement des frais de poursuite et d'instance .....	113.491	100.000	110.000
12.381 (38.00)	03.10	Assistance judiciaire et procédure en débet: recouvrements .....	2.667	5.000	5.000
14.380 (14.10)	12.12	Remboursement des frais avancés dans l'intérêt de la réparation des dégâts causés par les usagers de la route à la voirie de l'Etat et à ses dépendances .....	1.096.339	1.390.000	1.370.000
38.000 (38.10)	04.42	Remboursement d'aides financières de l'Etat pour études supérieures (article 10 de la loi du 8.12.1977); remboursements d'aides de l'Etat pour autres études .....	-	100	100
Total de la section 64.9.....			1.301.219	1.495.300	1.485.300
Total du département 64.....			6.415.128.580	6.629.173.108	6.946.895.992

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes du Ministère des Finances**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
10	Recettes non ventilées	7.136.311	0	0
-11	Remboursements de dépenses de personnel	940.696	100	100
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	524.833	625.300	643.300
-14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	1.353.530	1.640.100	1.620.100
16	Vente de biens non durables et de services	75.891.880	73.312.850	80.559.676
17	Vente de biens militaires durables	0	100	100
28	Autres produits du patrimoine	7.703.891	6.977.200	5.145.200
-34	Remboursements de transferts de revenus aux ménages	0	200	100
36	Impôts indirects et prélèvements	3.210.280.467	3.312.227.658	3.173.924.816
37	Impôts directs	3.079.947.778	3.205.720.000	3.652.080.000
38	Autres transferts de revenus	25.012.543	20.544.600	26.422.600
39	Transferts de revenus de l'étranger	6.336.651	8.125.000	6.500.000
<b>Total</b>		<b>6.415.128.580</b>	<b>6.629.173.108</b>	<b>6.946.895.992</b>

## 65.0 - Recettes versées par les communes et syndicats

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>65 - MINISTERE DES FINANCES:</b>					
<b>TRESOR ET BUDGET</b>					
<b>Trésorerie de l'Etat (sections 65.0 - 65.8)</b>					
<b>Section 65.0 - Recettes versées par les communes et syndicats de communes</b>					
11.300 (48.22)	07.50 10.30 10.40	Communes, syndicats de communes et autres organismes im- plantés dans les communes assimilés: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois .....	2.538.361	2.200.000	2.750.000
11.301 (48.22)	10.30	Communes: remboursement de salaires d'ouvriers fores- tiers et autres frais de débardage .....	7.138.970	8.300.000	6.500.000
12.300 (48.22)	12.12	Communes: versement de la part contributive aux dépen- ses de fonctionnement des installations d'éclairage rou- tier de la voirie de l'Etat .....	9.600	15.000	15.000
Total de la section 65.0.....			9.686.931	10.515.000	9.265.000
<b>Section 65.1 - Recettes versées par les établissements de sécurité sociale</b>					
11.310 (11.11)	06.15	Association d'assurance contre les accidents, section industrielle: remboursement des secours pécuniaires avancés par l'Etat aux ouvriers de l'Etat en cas d'acci- dent .....	5.896	1.500	6.000
11.312 (48.22)	05.20	CMO (caisse de maladie des ouvriers): remboursement de l'indemnité pécuniaire de maladie avancée par l'Etat aux ouvriers forestiers occupés dans les domaines et pépi- nières domaniales et en zone verte .....	-30.503	150.000	150.000
11.353 (11.00)	05.20 06.00	Organismes de la sécurité sociale: remboursement de dé- penses de personnel et de pensions .....	229.073	350.000	350.000
34.310 (34.30)	06.12	Caisses de pension: assurance migratoire (remboursement des pensions partielles avancées par l'Etat aux bénéfi- ciaires d'une pension de l'Etat selon l'article 15 de la loi du 22.12.1989 ayant pour objet la coordination des régimes de pension) .....	3.126.605	3.454.000	3.500.000
42.000 (42.00)	06.12	Caisses de pension: restitution sur la contribution ver- sée par l'Etat pour cotisations d'assurance pension .....	223	25.000	25.000
42.001 (42.00)	06.12	Centre commun de la sécurité sociale: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour cotisations d'assu- rance volontaire de maladie .....	28.137	25.000	30.000



## 65.1 - Recettes versées par les établ. de sécurité soc.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
42.002 (42.00)	06.12	Organismes de la sécurité sociale: restitution de la participation de l'Etat trop perçue .....	8.387.276	7.500.000	8.500.000
		Total de la section 65.1.....	11.746.707	11.505.500	12.561.000
<b>Section 65.2 - Recettes et bénéfices versés par les établissements publics</b>					
11.300 (48.22)	07.50 10.30 10.40	Etablissements publics: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois .....	99.510	75.000	100.000
11.301 (48.22)	10.30	Etablissements publics: remboursement des salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage .....	137.294	250.000	150.000
11.320 (38.10)	05.22	CHL (Centre hospitalier de Luxembourg): remboursement des traitements et indemnités avancés par l'Etat concernant certaines catégories de personnel de la maternité Grande-Duchesse Charlotte et de la clinique pour enfants .....	310.688	350.000	350.000
11.321 (38.10)	05.22	Centre thermal et de santé de Mondorf: remboursement des traitements et indemnités de certaines catégories de personnel .....	1.388.927	1.350.000	1.400.000
11.323 (38.10)	13.90	Autres établissements publics: remboursements de dépenses de personnel avancées par l'Etat .....	-	1.000	750.000
12.390 (12.30)	03.30	Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants: remboursement de dépenses relatives au projet global de prise en charge de personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire .....	362.622	279.200	471.700
28.015 (28.20)	12.60	P et T (Entreprise des postes et télécommunications): part de l'Etat dans le bénéfice .....	35.000.000	25.000.000	35.000.000
28.016 (28.20)	13.90	BCEE (Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat): part de l'Etat dans le bénéfice .....	-	-	30.000.000
28.017 (28.20)	13.90	ILR: (Institut luxembourgeois de régulation) Part de l'Etat dans le bénéfice .....	-	-	20.000.000
38.000 (38.10)	11.70	BCL (Banque Centrale du Luxembourg): part de l'Etat dans le bénéfice .....	-	100	100
42.310 (47.00)	06.20	Fonds national de solidarité: versement des recettes et recouvrements, remboursements .....	19.951	2.000	2.000
		Total de la section 65.2.....	37.318.992	27.307.300	88.223.800

## 65.3 - Remboursements versés par les sociétés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>Section 65.3 - Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non-financières</b>					
10.320 (38.10)	13.90	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: versement des frais de surveillance .....	91.481	50.000	100.000
11.320 (38.10)	13.90	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: remboursement de dépenses de personnel et de pensions (commissaires du gouvernement) .....	311.675	25.000	350.000
11.321 (38.10)	11.30	Sociétés anonymes: versement des indemnités revenant à des administrateurs de l'Etat .....	-	125.000	100
11.330 (38.20)	11.70	Secteur des institutions de crédit: remboursement de dé- penses de personnel et de pensions .....	111.612	100.000	150.000
11.340 (38.30)	11.70	Caisse d'assurance des animaux de boucherie: rembourse- ment de 50 % des traitements et indemnités avancés par l'Etat .....	30.435	29.700	32.150
16.000 (16.20)	11.70	Astron Buildings/Commercial Intertech: passage à niveau .....	9.102	5.000	10.000
16.060 (16.13)	11.70	Cegedel: versement des recettes de la vente d'électrici- té produite par la centrale de cogénération d'énergie du CNFPC (Centre national de formation professionnelle con- tinue) à Esch-sur-Alzette .....	85.651	100.000	100
16.070 (16.11)	11.00	Secteur des sociétés et quasi sociétés non-financières secteur des institutions de crédit et secteur des socié- tés d'assurances: recettes provenant de la vente de biens non durables et de services .....	-	1.000	1.000
16.071 (16.11)	11.00	Secteur des sociétés d'assurance: indemnisation des si- nistrés et d'immobilisations .....	-	-	1.000
28.000 (28.00)	08.40	Société de la Bourse de Luxembourg: versement de la re- devance annuelle .....	1.000	1.000	1.000
38.000 (38.10)	13.90	Organismes d'inspection et de certification, laboratoi- res d'essai et d'étalonnage: remboursement de frais d'au- dit pour l'OLAS (Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance) .....	66.487	150.000	225.000
38.010 (38.10)	13.90	Remboursement de dépôts de garantie (bancaire/locative) .....	-	100	20.000
38.011 (38.10)	13.90	Remboursement d'aides étatiques .....	-	-	500.000
Total de la section 65.3.....			707.443	586.800	1.390.350

## 65.4 - Recettes versées par les comptables extraordin.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>Section 65.4 - Recettes versées par les comptables extraordinaires</b>					
10.011 (10.00)	13.90	Comptables extraordinaires: remboursement de la part ex- cédentaire des crédits mis à disposition .....	2.799.130	1.000.000	2.500.000
11.010 (11.00)	13.90	Fonds pour l'emploi: remboursement relatif à l'occupa- tion de jeunes au service de l'Etat dans le cadre de contrats de mise au travail temporaire .....	-	100	100
16.000 (16.12)	04.00	Divers services et administrations de l'Etat: versement des recettes provenant de la vente d'ouvrages publiés par l'Etat .....	3.836.179	3.700.000	3.400.000
16.034 (16.12)	05.20	LNS (Laboratoire national de santé): versement des re- cettes .....	2.829.353	3.000.000	3.000.000
16.040 (16.12)	06.32	Maison d'enfants de l'Etat: versement des frais d'entre- tien des pensionnaires recouvrés .....	308.532	300.000	300.000
16.041 (16.12)	06.32	Commissariat du Gouvernement aux étrangers: versement des recettes des centres de logement et des foyers d'ac- cueil pour travailleurs migrants et pour réfugiés; re- cettes diverses .....	-	400.000	100
16.050 (16.12)	10.10	Département de l'agriculture: versement des recettes et remboursements .....	94.084	115.000	121.000
16.051 (16.12)	Divers codes	Département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services .....	3.774.200	2.249.440	98.000
16.052 (16.00)	01.22	Administration du cadastre et de la topographie: verse- ment des recettes .....	1.667.945	1.750.000	1.650.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Extraits cadastraux.....	340.000		
		2) Mesurages pour le compte des communes et des particuliers.....	1.100.000		
		3) Vente de produits topographiques.....	210.000		
		<i>Total.....</i>	<i>1.650.000</i>		
16.053 (16.12)	08.30	INS (Institut national des sports à Luxembourg-Fetschen- hof): versement des recettes .....	69.838	150.000	150.000
16.054 (16.12)	08.10 08.20	AN (Archives nationales), BNL (Bibliothèque nationale), CNA (Centre national de l'audiovisuel) et CNL (Centre national de littérature): versement des recettes .....	14.609	35.000	15.000
16.056 (16.12)	13.90	Département de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche: versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services .....	4.153	5.000	5.000
16.057 (16.12)	13.90	IEES (Institut d'études éducatives et sociales): verse- ment des frais d'inscription dans le cadre de la forma- tion continue .....	-	100	-

## 65.4 - Recettes versées par les comptables extraordin.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
16.058 (16.12)	13.90	SCIE (Service central des imprimés et fournitures de bureau de l'Etat): versement des recettes autres que de publications .....	1.259	1.000	1.500
16.059 (16.11)	04.10	Restaurants scolaires: versement des frais de repas pris par les élèves et autres recettes .....	-	550.000	1.611.000
16.070 (16.00)	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes et remboursements .....	59.392	65.000	140.000
16.071 (16.00)	02.10	Police grand-ducale: versement des recettes et remboursements .....	119.502	50.000	100.000
16.072 (16.00)	03.30	Centres pénitentiaires: versement du produit du travail des détenus et autres recettes .....	534.243	650.000	680.000
16.073 (16.00)	06.32	Centres socio-éducatifs de l'Etat: versement des recettes .....	544.880	150.000	550.000
16.074 (16.00)	06.32	Administration des douanes et accises: versement des recettes pour effets d'habillement .....	34.638	40.000	40.000
16.075 (16.00)	08.20	CNA (Centre national de l'audiovisuel): versement des recettes du programme de distribution "Films made in Luxembourg" .....	92.000	125.000	125.000
16.076 (16.00)	08.20	CNA (Centre national de l'audiovisuel): versement des recettes du spectacle audiovisuel "Lichtjoren" .....	-	100	-
16.079 (16.00)	06.32	SEE (Service de l'énergie de l'Etat): versement des recettes et avances perçues pour la mise à la disposition de normes .....	34.288	30.000	35.000
16.080 (16.00)	06.32	SEE (Service de l'énergie de l'Etat) recettes provenant de la surveillance du marché relative à des produits non conformes .....	-	-	25.000
38.040 (38.50)	04.50	Département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: versement de droits d'inscription aux cours des adultes et d'autres recettes diverses .....	1.158.543	1.161.500	1.105.000
38.041 (38.50)	01.40	Département des affaires étrangères: versement des recettes et remboursements .....	385.373	1.000.000	1.000.000
38.042 (38.50)	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la cantine des volontaires de l'armée et de la vente de tickets de repas .....	155.642	100.000	70.000
38.055 (38.00)	12.10	Administration des ponts et chaussées: versement des recettes d'analyses et d'essais .....	14.079	65.000	12.000
39.000 (39.10)	01.32	Département de l'économie: versement des recettes et remboursement .....	150.115	723.000	540.000
Total de la section 65.4.....			18.681.977	17.415.240	17.273.700

## 65.5 - Participation dans des sociétés privées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>Section 65.5 - Participations de l'Etat dans des sociétés de droit privé</b>					
27.000 (26.10)	07.10	Société nationale des habitations à bon marché S.A.: dividende .....	-	100	100
28.004 (28.10)	12.14	SNCT sàrl (Société nationale de contrôle technique): recettes d'exploitation (part de l'Etat) .....	4.646	4.600	4.600
28.011 (28.20)	09.20	CEGEDEL S.A. (Compagnie grand-ducale d'électricité du Luxembourg): dividende .....	4.683.628	4.770.000	5.000.000
28.012 (28.20)	09.20	SEO S.A. (Société électrique de l'Our): dividende .....	814.656	812.000	812.000
28.013 (28.20)	09.10	SOTEG S.A. (Société de transport de gaz): dividende .....	630.000	630.000	630.000
28.014 (28.20)	11.30	ARCELOR: dividende .....	12.653.046	13.000.000	25.000.000
28.016 (28.20)	09.10	LUXGAZ DISTRIBUTION S.A. (Société de distribution de gaz): dividende .....	31.500	30.240	30.240
28.017 (28.20)	11.30	SES GLOBAL S.A.: dividende .....	7.513.168	6.500.000	9.328.000
28.018 (28.20)	11.30	Société du Port fluvial de Mertert SA: dividende .....	6.250	6.000	6.250
28.019 (28.20)	11.30	LUXAIR S.A. (Société luxembourgeoise de navigation aérienne): dividende .....	-	1.000.000	1.000.000
28.020 (28.20)	11.30	Autres sociétés: part de l'Etat dans le bénéfice .....	-	100	100
Total de la section 65.5.....			26.336.894	26.753.040	41.811.290
<b>Section 65.6 - Recettes versées par les institutions de l'Union européenne et par d'autres organismes internationaux</b>					
10.000 (10.00)	13.90	Institutions de l'Union Européenne: contribution aux frais de la Présidence luxembourgeoise .....	-	400.000	1.000
11.300 (39.40)	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de frais de voyage et de réunions .....	238.584	5.000	75.000
11.301 (39.40)	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de dépenses de personnel .....	291.105	250.000	250.000
11.302 (39.40)	12.34	Institutions internationales autres que l'UE: remboursement de frais de voyage et de réunions .....	-	-	1.000

## 65.6 - Recettes versées par les organisations internat.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
11.360 (39.40)	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de dépenses de personnel et de pensions .....	858.796	860.000	1.000.000
11.361 (39.10)	12.34	Société internationale de la Moselle canalisée sàrl/Internationale Mosel GmbH: remboursement de dépenses de personnel et de pensions .....	943.293	1.000.000	895.000
12.360 (39.10)	10.10	Communautés Européennes et autres organismes: remboursement des frais de stockage public et d'autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention .....	107.555	82.755	51.750
12.380 (38.00)	01.24	Union Européenne: participation aux dépenses en relation avec des activités d'information du citoyen européen .....	-	100	100
14.010 (39.40)	12.34	Société internationale de la Moselle canalisée sàrl/Internationale Mosel GmbH: remboursement forfaitaire des frais d'entretien du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée .....	414.305	325.000	325.000
16.045 (16.12)	07.20	Régions-partenaires: contribution à des actions menées dans le cadre de la Grande Région .....	14.000	30.000	100
16.060 (16.13)	12.40	EUROCONTROL (organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne): remboursement des frais d'exploitation d'installations de navigation radio-électriques établies sur le territoire du Grand-Duché .....	-	100	100
16.061 (16.12)	06.36	Commission Européenne: subsides dans le cadre du 4e programme d'action communautaire à moyen terme pour l'égalité des chances entre hommes et femmes .....	-	100	100
39.000 (39.10)	10.10	Communautés européennes: remboursement des frais de financement relatifs au stockage public de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention .....	456	10.057	7.062
39.001 (39.10)	11.20	Aides au titre du traité instituant la communauté européenne du charbon et de l'acier .....	-	100	100
39.002 (39.10)	06.00	FSE (Fonds social européen): concours financiers .....	-	100	100
39.003 (39.10)	07.20	FEDER (Fonds européen de développement régional): concours financiers .....	787.937	1.632.330	1.978.102
39.004 (39.10)	10.00	Communautés Européennes: remboursement des frais de perception des prélèvements agricoles et d'autres recettes constituant des ressources propres à ces communautés .....	-	100	100
39.005 (39.10)	05.20	Subsides de la part de la Commission Européenne dans le domaine de la sécurité, de l'hygiène et de la santé au travail .....	-	100	-
39.006 (39.10)	05.20	BEI (Banque européenne d'investissement); remboursement de l'aide financière à la Turquie .....	6.028	100	100
39.007 (39.10)	05.20	Commission Européenne: Remboursement FEDER par l'opérateur chef de file des frais avancés par l'Etat dans le cadre du projet INTERREG "ProHolz - ProBois" .....	-	-	38.870

## 65.6 - Recettes versées par les organisations internat.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
53.000 (39.10)	10.10	FEOGA (Fonds européen d'orientation et de garantie agricoles) section "garantie": participation aux dépenses résultant de l'application des actions du plan de développement rural suivant les règlements CE no 1257/99 du 17.05.99 et 1750/99 du 23.07.99 (PDR et Axe 1) .....	4.844.681	4.120.000	4.087.000
		Total de la section 65.6.....	8.506.740	8.715.942	8.710.584
<b>Section 65.7 - Recettes d'exploitation</b>					
10.002 (10.00)	13.90	Caisse de consignation: versement de recettes suivant la loi du 29 avril 1999 .....	4.889	2.500	5.000
26.010 (26.10)	13.10	Intérêts de fonds en dépôt .....	67.805.424	75.000.000	70.000.000
29.000 (29.00)	13.90	Gains de change en relation avec des paiements de factures en devises .....	1.576.974	100.000	1.000.000
38.000 (38.50)	13.90	Recettes diverses provenant de la gestion de la trésorerie .....	10.134.736	1.000	25.000
		Total de la section 65.7.....	79.522.023	75.103.500	71.030.000
<b>Section 65.8 - Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie de l'Etat</b>					
10.000 (10.00)	13.90	Débiteurs de l'Etat: remboursement de paiements excédentaires non-dus ou faisant double emploi .....	9.521.785	500.000	5.000.000
10.001 (10.00)	13.90	Remboursements sur note de crédit .....	-	100	20.000
10.002 (10.00)	13.90	Remboursements d'assistance, stage et assignation judiciaire, partie civile et autres frais en relation avec le département de la Justice .....	-	100	5.000
10.003 (10.00)	13.90	Remboursements en relation avec des projets cofinancés par la Communauté Européenne .....	-	100	1.000
10.010 (10.00)	13.90	Recettes diverses non ventilées .....	-	20.000.000	20.000.000
16.000 (16.20)	13.90	Débiteurs de l'Etat: remboursement de frais de repas pris par les élèves au LTH (Lycée technique hôtelier Alexis Heck) .....	967	100.000	-
16.040 (16.12)	06.32	Services conventionnés par l'Etat: remboursement de la part excédentaire des frais de fonctionnement reçus par l'Etat .....	1.586.781	1.000.000	1.500.000

## 65.8 - Autres rec. cour. effectuées par la Trésorerie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
16.050 (16.12)	13.90	Châteaux et autres monuments historiques gérés sous le contrôle de l'Etat: versement de la participation aux recettes provenant des droits d'entrée à la crypte archéologique du Bock et de l'itinéraire culturel "Wenzel" .....	-	100	100
38.000 (38.10)	13.90	Agents de l'Etat: remboursement d'indemnités d'habillement trop perçues .....	2.135	1.000	2.000
38.001 (38.10)	13.90	Agents de l'Etat: remboursement de loyer pour logement de service trop perçu après cessation de bail .....	1.633	1.000	2.000
38.052 (38.00)	08.10	Dons en faveur du fonds pour les monuments historiques .....	-	100	100
38.053 (38.00)	08.10	Dons et produits de successions en faveur de la protection civile .....	-	100	100
		Total de la section 65.8.....	11.113.301	21.602.600	26.530.300
		Total du département 65.....	203.621.008	199.504.922	276.796.024



*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes du Ministère des Finances: Trésor et Budget**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
10	Recettes non ventilées	12.417.285	21.952.800	27.632.000
-11	Remboursements de dépenses de personnel	14.603.716	15.422.300	15.259.350
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	479.777	377.055	538.550
-14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	414.305	325.000	325.000
16	Vente de biens non durables et de services	15.715.596	14.601.940	13.559.100
26	Intérêts de créances	67.805.424	75.000.000	70.000.000
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	0	100	100
28	Autres produits du patrimoine	61.337.894	51.753.940	126.812.190
29	Intérêts imputés en crédit	1.576.974	100.000	1.000.000
-34	Remboursements de transferts de revenus aux ménages	3.126.605	3.454.000	3.500.000
38	Autres transferts de revenus	11.918.628	2.479.900	2.961.300
39	Transferts de revenus de l'étranger	944.536	2.365.887	2.564.434
-42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales	8.435.587	7.552.000	8.557.000
-53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	4.844.681	4.120.000	4.087.000
Total		203.621.008	199.504.922	276.796.024

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes courantes**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
10	Recettes non ventilées	19.553.596	21.952.800	27.632.000
-11	Remboursements de dépenses de personnel	15.544.412	15.422.400	15.259.450
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	1.004.610	1.002.355	1.181.850
-14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	1.767.835	1.965.100	1.945.100
16	Vente de biens non durables et de services	91.607.476	87.914.790	94.118.776
17	Vente de biens militaires durables	0	100	100
26	Intérêts de créances	67.805.424	75.000.000	70.000.000
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	0	100	100
28	Autres produits du patrimoine	69.041.785	58.731.140	131.957.390
29	Intérêts imputés en crédit	1.576.974	100.000	1.000.000
-34	Remboursements de transferts de revenus aux ménages	3.126.605	3.454.200	3.500.100
36	Impôts indirects et prélèvements	3.210.280.467	3.312.227.658	3.173.924.816
37	Impôts directs	3.079.947.778	3.205.720.000	3.652.080.000
38	Autres transferts de revenus	36.931.171	23.024.500	29.383.900
39	Transferts de revenus de l'étranger	7.281.187	10.490.887	9.064.434
-42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales	8.435.587	7.552.000	8.557.000
-53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	4.844.681	4.120.000	4.087.000
Total		6.618.749.588	6.828.678.030	7.223.692.016

# **Budget des recettes**

CHAPITRE II

**RECETTES EN CAPITAL**



## 94.1 - Autres recettes en capital

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>94 - MINISTERE DES FINANCES</b>					
<b>Section 94.1 - Autres recettes en capital</b>					
56.000 (56.10)	06.35	Recouvrements à faire sur la base de la législation sur les dommages de guerre .....	-	100	100
56.040 (56.50)	13.60	Droits de succession .....	39.682.263	45.000.000	45.000.000
57.010 (57.20)	13.90	Consignations à porter définitivement en recettes au profit du Trésor (arrêté grand-ducal du 9.7.1945) .....	198.132	20.000	50.000
58.010 (58.12)	07.10	Remboursement des participations aux frais de construction d'ensembles destinés à la vente ou à la location .....	-	100	100
58.031 (58.22)	01.20	Ventes mobilières: produit des ventes d'objets saisis et confisqués .....	213.979	120.000	150.000
76.040 (76.31)	01.25	Vente de bâtiments à l'intérieur du secteur des administrations publiques .....	319.389	2.000.000	2.000.000
76.050 (76.32)	01.25	Vente de bâtiments à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques .....	60.642.860	5.000.000	5.000.000
77.030 (77.00)	01.20	Ventes de biens meubles durables .....	290.888	150.000	150.000
Total de la section 94.1.....			101.347.511	52.290.200	52.350.200
Total du département 94.....			101.347.511	52.290.200	52.350.200

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes du Ministère des Finances**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
56	Impôts en capital	39.682.263	45.000.100	45.000.100
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	198.132	20.000	50.000
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	213.979	120.100	150.100
76	Vente de terrains et de bâtiments	60.962.249	7.000.000	7.000.000
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	290.888	150.000	150.000
Total		101.347.511	52.290.200	52.350.200

## 95.0 - Emprunts, certificats et autres recettes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>95 - MINISTERE DES FINANCES:</b>					
<b>TRESOR ET BUDGET</b>					
<b>Trésorerie de l'Etat (sections 95.0 - 95.1)</b>					
<b>Section 95.0 - Emprunts, certificats et autres recettes de trésorerie</b>					
58.030 (58.12)	01.24	Recettes en relation avec l'émission et le retrait de signes monétaires .....	109.634	4.200.000	100
84.090 (84.23)	01.53	Institutions financière internationales: versements en rapport avec l'ajustement de la souscription du Grand-Duché versée en monnaie nationale à l'évolution de la valeur du dollar américain .....	-	100	100
96.000 (96.11)	14.10	Produits d'emprunts nouveaux .....	-	100	100
96.001 (96.11)	01.23	Emission de certificats de trésorerie .....	-	100	100
96.002 (96.11)	01.23	Débiteurs de l'Etat: remboursement de prêts octroyés par l'Etat .....	82.477	100	100
Total de la section 95.0.....			192.111	4.200.400	500
<b>Section 95.1 - Autres recettes en capital effectuées par la Trésorerie de l'Etat</b>					
11.311 (67.00)	06.12	Caisses de pension: transfert des cotisations pour des périodes d'affiliation prises en considération par le régime de pension des fonctionnaires de l'Etat (article 7 de la loi du 22.12.1989 ayant pour objet la coordination des régimes de pension) .....	6.382.368	2.000.000	5.000.000
12.370 (51.10)	04.60	Commission Européenne: participation au projet ENA (European navigator) .....	-	100.000	100.000
12.371 (51.10)	04.60	Commission Européenne: participation au projet RICA .....	49.350	48.000	48.000
17.000 (96.12)	02.00	Pays membres de l'O.T.A.N.: remboursements relatifs à des travaux internationaux à intérêt commun exécutés par le Grand-Duché .....	-	100	100
53.360 (58.12)	07.10	Débiteurs de l'Etat: remboursement de primes ou de subventions accordées dans l'intérêt de l'accession à la propriété immobilière .....	7.999.304	6.000.000	6.500.000

## 95.1 - Autres rec. en capital effectuées par la Trésor.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
59.000 (59.11)	11.00	F.E.D.E.R. (Fonds européen de développement régional): participation aux dépenses résultant de l'aménagement de zones industrielles et de l'exécution de projets analogues .....	71.533	8.150.000	10.344.030
86.030 (86.40)	04.42	Recettes provenant de la vente de participations de l'Etat .....	-	1.000.000	30.000.000
		Total de la section 95.1.....	14.502.555	17.298.100	51.992.130
		Total du département 95.....	14.694.666	21.498.500	51.992.630



*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes du Ministère des Finances: Trésor et Budget**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
-11	Remboursement de dépenses de personnel	6.382.368	2.000.000	5.000.000
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	49.350	148.000	148.000
17	Vente de biens militaires durables	-	100	100
-53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	7.999.304	6.000.000	6.500.000
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	109.634	4.200.000	100
59	Transferts de capital à l'étranger	71.533	8.150.000	10.344.030
-84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	-	100	100
86	Remboursements de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions financières	-	1.000.000	30.000.000
96	Produits des emprunts publics consolidés	82.477	300	300
Total		14.694.666	21.498.500	51.992.630

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes en capital**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
-11	Remboursement de dépenses de personnel	6.382.368	2.000.000	5.000.000
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	49.350	148.000	148.000
17	Vente de biens militaires durables	-	100	100
-53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	7.999.304	6.000.000	6.500.000
56	Impôts en capital	39.682.263	45.000.100	45.000.100
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	198.132	20.000	50.000
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	323.613	4.320.100	150.200
59	Transferts de capital à l'étranger	71.533	8.150.000	10.344.030
76	Vente de terrains et de bâtiments	60.962.249	7.000.000	7.000.000
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	290.888	150.000	150.000
-84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	-	100	100
86	Remboursements de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions financières	-	1.000.000	30.000.000
96	Produits des emprunts publics consolidés	82.477	300	300
<b>Total</b>		<b>116.042.177</b>	<b>73.788.700</b>	<b>104.342.830</b>

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes courantes et en capital**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
10	Recettes non ventilées	19.553.596	21.952.800	27.632.000
-11	Remboursements de dépenses de personnel	21.926.780	17.422.400	20.259.450
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	1.053.960	1.150.355	1.329.850
-14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	1.767.835	1.965.100	1.945.100
16	Vente de biens non durables et de services	91.607.476	87.914.790	94.118.776
17	Vente de biens militaires drables	-	200	200
26	Intérêts de créances	67.805.424	75.000.000	70.000.000
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	-	100	100
28	Autres produits du patrimoine	69.041.785	58.731.140	131.957.390
29	Intérêts imputés en crédit	1.576.974	100.000	1.000.000
-34	Remboursements de transferts de revenus au ménages	3.126.605	3.454.200	3.500.100
36	Impôts indirects et prélèvements	3.210.280.467	3.312.227.658	3.173.924.816
37	Impôts directs	3.079.947.778	3.205.720.000	3.652.080.000
38	Autres transferts de revenus	36.931.171	23.024.500	29.383.900
39	Transferts de revenus à l'étranger	7.281.187	10.490.887	9.064.434
-42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales	8.435.587	7.552.000	8.557.000
-53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	12.843.985	10.120.000	10.587.000
56	Impôts en capital	39.682.263	45.000.100	45.000.100
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	198.132	20.000	50.000
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	323.613	4.320.100	150.200
59	Transferts en capital à l'étranger	71.533	8.150.000	10.344.030
76	Vente de terrains et bâtiments	60.962.249	7.000.000	7.000.000
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	290.888	150.000	150.000
-84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	-	100	100
86	Remboursements de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions financières	-	1.000.000	30.000.000
96	Produits des emprunts publics consolidés	82.477	300	300
<b>Tal</b>		<b>6.34.91.85</b>	<b>6.902.466.30</b>	<b>328.034.846</b>



# **Budget des dépenses**

## CHAPITRE III

### DEPENSES COURANTES

#### Remarques générales

- 1) Les **crédits pour rémunérations** (traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers) et **pensions** sont "non limitatifs" et "sans distinction d'exercice" (voir l'article correspondant de la loi budgétaire).

Le caractère "non limitatif" de ces crédits permet d'y imputer les augmentations des rémunérations et pensions attribuables à des variations imprévisibles des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires ainsi que d'autres augmentations éventuelles des mêmes catégories de dépenses (voir l'article 08.0.11.310).

La mention "sans distinction d'exercice" permet de régler à charge des crédits des arriérés de rémunérations et de pensions.

- 2) Conformément à l'article 1er de la loi modifiée du 22.06.1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat, le terme de "fonctionnaire" vise indistinctement les fonctionnaires de l'Etat et les personnes qui leur sont assimilées quant au traitement et dont les fonctions figurent aux annexes A et B de ladite loi.

Le terme de "traitement" comprend, outre le traitement de base et l'allocation de famille, les allocations et primes prévues par la loi précitée du 22.06.1963 ainsi que la part patronale dans les cotisations sociales.

Ces remarques s'appliquent pareillement aux "indemnités des employés" et aux "salaires des ouvriers".

- 3) Les crédits pour rémunérations (y compris ceux concernant le personnel de diverses institutions dont les rémunérations sont totalement ou partiellement à charge de l'Etat) sont calculés sur la base de la valeur du point indiciaire fixée par la loi du 22 juillet 2002 et en fonction de l'hypothèse d'une moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires de 658,95 points pour toute l'année 2006.

- 4) Les **autres crédits** concernant des dépenses dont les montants nominaux sont **liés** directement à l'**échelle mobile des salaires** sont également calculés sur la base de l'hypothèse d'une moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires de 658,95 points pour toute l'année 2006.



## 00.0 - Maison du Grand-Duc

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>00 - MINISTERE D'ETAT</b>					
<b>Section 00.0 - Maison du Grand-Duc</b>					
10.000 (10.00)	01.10	Liste civile. (Crédit non limitatif).....	923.279	946.350	980.097
10.001 (10.00)	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction de Chef de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.600.310	3.741.193	3.957.361
10.002 (10.00)	01.10	Frais de représentation du Chef de l'Etat .....	415.562	575.082	595.590
10.004 (10.00)	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction d'ancien Chef de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.078.256	1.122.723	1.193.766
10.005 (10.00)	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean .....	207.702	211.020	215.871
10.007 (10.00)	01.10	Frais de fonctionnement et dépenses courantes .....	575.000	739.000	877.467
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires .....	133.025	135.319	142.799
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	137.308		
		3) Charges sociales patronales.....	4.084		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>Total</i> .....	142.799		
		Total de la section 00.0.....	6.933.134	7.470.687	7.962.951
<b>Section 00.1 - Chambre des Députés</b>					
10.000 (10.00)	01.10	Chambre des Députés .....	25.039.350	24.966.790	26.534.550
10.001 (10.00)	01.10	Médiateur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	960.350	1.000.000	1.212.471

## 00.1 - Chambre des Députés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
10.002 (10.00)	01.10	Remboursement partiel des frais des campagnes électora- les aux partis politiques. (Crédit non limitatif).....	1.735.300	-	-
		Total de la section 00.1.....	27.735.000	25.966.790	27.747.021
<b>Section 00.2 - Cour des Comptes</b>					
10.000 (10.00)	01.10	Dotation au profit de la Cour des Comptes. (Crédit non limitatif).....	3.224.388	3.459.196	3.421.909
		Total de la section 00.2.....	3.224.388	3.459.196	3.421.909
<b>Section 00.3 - Conseil d'Etat</b>					
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires .....	426.366	494.844	533.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	500.115		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.994		
		3) Charges sociales patronales.....	20.949		
		4) Allocations de repas.....	8.442		
		Total.....	533.500		
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	136.300	144.423	155.245
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	126.897		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	6.877		
		3) Charges sociales patronales.....	17.953		
		4) Allocations de repas.....	3.518		
		Total.....	155.245		
11.030 (11.00)	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	52.139	53.127	57.462
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	48.393		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	2.269		
		3) Charges sociales patronales.....	6.800		
		Total.....	57.462		



## 00.3 - Conseil d'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
11.100 (11.40)	01.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	412	413	632
11.130 (11.12)	01.10	Indemnités des membres du Conseil d'Etat. (Crédit non limitatif).....	1.210.137	1.252.539	1.729.320
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	2.473	5.000	5.000
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau .....	38.521	40.000	46.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	6.600		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	8.500		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	700		
		4) Consommables bureautiques.....	1.800		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	6.500		
		6) Documentation et bibliothèque.....	22.000		
		9) Divers.....	300		
		<i>Total</i> .....	46.400		
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice) .....	22.180	34.000	37.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	18.000		
		2) Frais téléphoniques.....	7.000		
		4) Téléx et téléfax.....	500		
		8) Abonnements Internet.....	12.000		
		<i>Total</i> .....	37.500		
12.070 (12.12)	01.10	Location et entretien des équipements informatiques .....	23.431	30.000	45.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Location.....	45.000		
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	22.343	23.500	81.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	4.500		
		2) Entreprise de nettoyage.....	42.000		
		3) Eau, gaz, électricité, taxes.....	33.500		
		4) Divers.....	1.400		
		<i>Total</i> .....	81.400		
12.130 (12.16)	01.10	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice) .....	-	5.000	110.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Livre jubilaire.....	100.000		

## 00.3 - Conseil d'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		2) <i>Communiqués officiels</i> ..... 10.000			
		<i>Total</i> ..... 110.000			
12.300 (12.13)	01.10	Frais de représentation. (Sans distinction d'exercice) .....	18.827	20.000	47.000
24.010 (24.10)	01.10	Documentation juridique - connexion à des bases de données étrangères .....	199	1.500	500
35.060 (35.00)	01.10	Cotisations à des organismes internationaux .....	1.000	1.000	1.000
		Total de la section 00.3.....	1.954.328	2.105.346	2.849.959
<b>Section 00.4 - Gouvernement</b>					
11.000 (11.00)	Divers codes	Traitements des fonctionnaires .....	7.050.029	7.597.119	8.633.995
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> ..... 8.304.058			
		3) <i>Charges sociales patronales</i> ..... 260.994			
		4) <i>Allocations de repas</i> ..... 68.943			
		<i>Total</i> ..... 8.633.995			
11.130 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	233.579	190.000	230.000
12.000 (12.15)	01.10	Indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice) .....	-	2.000	2.000
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Sans distinction d'exercice) .....	37.376	40.000	40.000
12.011 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger (gouvernement et autres administrations). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.667.882	1.250.000	300.000
12.012 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	242.790	250.000	1.300.000
12.020 (12.14)	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	10.430	11.500	11.000
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Assurances</i> ..... 1.000			
		2) <i>Réparations et entretien</i> ..... 6.500			
		3) <i>Carburant et lubrifiants</i> ..... 3.500			
		<i>Total</i> ..... 11.000			
12.021 (12.14)	01.10	Service Information et Presse: frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	3.013	8.090	8.200

## 00.4 - Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			1.050
		2) Carburants et lubrifiants.....			2.150
		3) Réparation et entretien.....			5.000
		<i>Total</i> .....			8.200
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques .....	14.627	16.000	16.000
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque.....			16.000
12.041 (12.12)	01.10	Service central de législation: frais de bureau .....	3.696	3.700	3.700
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque.....			3.700
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Crédit non limitatif).....	2.263.085	2.000.000	2.250.000
12.070 (12.12)	01.10	Frais d'entretien d'équipements informatiques et audio- visuels. (Crédit non limitatif).....	77.539	90.000	90.000
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	36.917	34.500	37.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			14.000
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			22.000
		9) Divers.....			1.000
		<i>Total</i> .....			37.000
12.110 (12.30)	01.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	522.791	100.000	200.000
12.120 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	562.770	500.000	500.000
12.125 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif).....	404.196	550.000	560.000
12.130 (12.16)	01.10	Frais de publication de communiqués officiels. (Crédit non limitatif).....	1.183.629	1.225.000	1.275.000
12.131 (12.16)	01.10	Frais de publication du Mémorial, de codes, de recueils de législation, de guides pratiques et de projets de loi, sur papier et sur support informatique, et frais relatifs aux travaux préparatoires à ces publications; frais d'exploitation et d'entretien du site Internet legilux.lu. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.722.563	6.000.000	6.000.000

## 00.4 - Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.134 (12.16)	01.10	Frais de publication et d'impression des annuaires téléphoniques de l'administration gouvernementale; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	58.354	75.000	75.000
12.170 (12.30)	01.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur; dépenses diverses .....	1.319	1.200	1.400
12.300 (12.13)	01.10	Indemnités de représentation des membres du gouvernement. (Crédit non limitatif).....	417.889	445.100	470.350
12.310 (12.30)	01.10	Indemnisation des dégâts matériels causés à des voitures privées utilisées pour des voyages de service (gouvernement et autres administrations). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.874	10.000	10.000
12.315 (12.12)	08.50	Commission consultative des Droits de l'homme: frais de fonctionnement et dépenses diverses .....	7.722	12.500	13.000
12.321 (12.30)	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.958.221	2.000.000	2.000.000
12.330 (12.30)	01.10	Dépenses pour distinctions honorifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	333.536	255.000	350.000
12.340 (12.30)	01.10	Service information et presse: journaux et périodiques, frais d'impression et de publication, documentation; promotion de l'image de marque du Grand-Duché de Luxembourg; frais d'études et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.096.743	1.380.000	1.250.000
12.341 (12.30)	01.30	Frais d'abonnement à des agences de diffusion d'informations .....	62.205	85.000	87.000
12.343 (12.30)	03.60	Service de renseignements: frais de fonctionnement; frais d'installation et autres .....	280.000	400.000	550.000
12.344 (11.12)	01.10	Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance et Comité Directeur pour le Souvenir de la Résistance: dépenses diverses .....	13.566	20.000	20.000
12.345 (12.14)	02.00	Haut-Commissariat de la Protection Nationale: frais de fonctionnement; frais de bureau; dépenses diverses .....	22.836	60.000	45.000
12.346 (12.30)	12.60	Service information et presse: frais de développement de réseaux électroniques d'information .....	162.663	200.000	200.000
12.347 (12.30)	01.10	Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé et Comité Directeur pour le Souvenir de l'Enrôlement forcé: dépenses diverses .....	13.566	-	20.000
12.348 (33.00)	01.40	Centre de recherches et d'études européennes Robert Schuman: dépenses diverses .....	55.219	69.740	70.000
12.350 (12.30)	01.10	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.671	50.000	50.000
12.375 (10.00)	01.10	Développement d'initiatives de collaboration dans le cadre de la Grande Région: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	33.200	100.000	70.000

## 00.4 - Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.380 (12.12)	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: installation et location de lignes téléphoniques; redevances; entretien et réparation des équipements radio-électriques; consommation. (Sans distinction d'exercice) .....	174.616	170.000	172.000
33.010 (33.00)	08.40	Subsides aux organisations professionnelles de la presse .....	6.700	109.463	103.463
33.013 (33.00)	01.10	Subventions dans l'intérêt de la réalisation d'études et de recherches dans le domaine de la coopération européenne et internationale .....	380.000	470.000	480.000
33.015 (33.00)	08.40	Subside de fonctionnement au conseil de presse .....	86.763	-	-
33.016 (33.00)	08.40	Participation de l'Etat au profit de l'association de la presse interrégionale .....	16.000	-	-
33.017 (33.00)	01.10	Subventions au profit d'institutions et de fondations internationales .....	24.790	-	-
33.019 (33.00)	01.10	Subside à la Fédération des Victimes du Nazisme, Enrôlées de Force dans l'intérêt du Mémorial de la Déportation .....	5.850	6.500	6.800
34.040 (34.40)	01.10	Dommmages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.348.121	150.000	200.000
34.090 (34.40)	01.10	Subsides jugés opportuns par le gouvernement .....	9.390	24.150	25.000
35.060 (35.10)	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	20.545	47.000	44.000
43.000 (43.22)	01.10	Dépenses en relation avec les élections législatives et européennes et dépenses en relation avec l'organisation d'un referendum sur la constitution européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.245.050	1.500.000	1.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	-	1.001
12.512 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	34	-	-
12.815 (11.00)	08.50	Commission Consultative des Droits de l'Homme: frais de fonctionnement et dépenses diverses .....	925	-	-
12.844 (12.30)	01.10	Comité-Directeur du Souvenir de la Résistance; dépenses diverses .....	114	-	-

## 00.4 - Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.846 (12.30)	12.60	Service information et presse: frais de développement de réseaux électroniques d'information .....	-	27.520	-
		Total de la section 00.4.....	28.879.394	27.536.082	27.771.909
<b>Section 00.5 - Conseil économique et social</b>					
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires .....	54.205	100	310.837
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			295.410
		2) Charges sociales patronales.....			11.206
		4) Allocation de repas.....			4.221
		Total.....			310.837
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	380.258	456.181	164.466
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			147.852
		2) Charges sociales patronales.....			12.392
		4) Allocations de repas.....			4.222
		Total.....			164.466
11.020 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	738	2.906	3.094
		<i>Détail:</i>			
		B) - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....			3.094
11.320 (10.00)	01.10	Frais de personnel du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	103.342	114.581	132.350
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	4.415	9.100	9.100
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau .....	24.360	28.900	45.660
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice) .....	26.357	22.965	28.000
12.060 (12.12)	01.10	Location et entretien des installations de télécommunications .....	-	1.000	1.000
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	15.699	23.200	22.000

## 00.5 - Conseil économique et social

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.120 (12.30)	01.10	Indemnités des membres et des experts consultés par le conseil économique et social, frais d'études. (Crédit non limitatif).....	161.980	223.530	234.000
12.121 (12.30)	01.10	Indemnités des membres et des experts des délégations luxembourgeoises du Comité économique et social de la Grande Région, du Comité économique et social européen et du CCES Benelux. (Crédit non limitatif).....	4.259	8.000	8.145
12.125 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	-	3.300	3.300
12.130 (12.16)	01.10	Frais de publication .....	10.362	50.000	15.000
12.300 (12.30)	01.10	Part dans les frais d'un service commun de courrier, de surveillance et de nettoyage .....	-	15.000	-
12.310 (12.30)	01.43	Conseil consultatif économique et social BENELUX: jetons de présence; frais de réunion; frais de secrétariat .....	773	2.500	2.500
12.320 (12.11)	01.10	Frais de fonctionnement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région .....	55.161	120.000	100.000
35.060 (35.00)	01.10	Contributions à des organismes internationaux. (Sans distinction d'exercice) .....	800	1.500	2.500
Total de la section 00.5.....			842.709	1.082.763	1.081.952
<b>Section 00.6 - Centre de Communications du Gouvernement</b>					
11.010 (11.00)	02.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	1.126.519	1.538.658	1.653.154
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	1.343.640		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	81.656		
		3) Charges sociales patronales.....	191.276		
		4) Allocations de repas.....	36.582		
		Total.....	1.653.154		
11.020 (11.00)	02.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	02.00	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	-	555.614	575.667

## 00.6 - Centre de Communications du Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			482.906
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			22.693
		3) Charges sociales patronales.....			70.068
		Total.....			575.667
11.040 (11.00)	02.00	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.100 (11.40)	02.00	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	2.231	2.418	3.705
11.130 (11.12)	02.00	Indemnités pour services extraordinaires .....	3.628	4.000	4.109
		<i>Détail:</i>			
		3) Permanence à domicile.....			150
		5) Prestations individuelles.....			3.959
		Total.....			4.109
12.010 (12.13)	02.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	249	250	250
12.020 (12.14)	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	14.812	21.500	27.380
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			4.500
		2) Carburants et lubrifiants.....			15.680
		3) Réparation et entretien.....			7.000
		9) Divers.....			200
		Total.....			27.380
12.040 (12.12)	02.00	Frais de bureau .....	17.098	20.000	20.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			12.000
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....			1.700
		4) Consommables bureautiques.....			2.800
		5) Frais d'impression et de reliure.....			2.850
		6) Documentation et bibliothèque.....			450
		9) Divers.....			200
		Total.....			20.000
12.060 (12.12)	02.00	Location et entretien des installations de télécommuni- cations .....	22.887	27.000	25.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Location.....			200



## 00.6 - Centre de Communications du Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		2) Contrats d'entretien..... 4.800 3) Réparations et pièces de rechange..... 16.500 9) Divers..... 3.500 <hr/> Total..... 25.000			
12.061 (12.12)	02.00	Location et entretien des installations de télécommuni- cations pour les autres administrations .....	247.604	275.000	290.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Location..... 45.000 2) Contrats d'entretien..... 120.000 3) Réparations et pièces de rechange..... 122.400 9) Divers..... 2.600 <hr/> Total..... 290.000			
12.070 (12.12)	02.00	Location et entretien des équipements informatiques .....	21.820	29.000	25.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Contrats d'entretien..... 16.000 3) Réparations et pièces de rechange..... 9.000 <hr/> Total..... 25.000			
12.071 (12.12)	02.00	Location et entretien des équipements informatiques pour les autres administrations .....	48.366	48.500	68.500
		<u>Détail:</u>			
		2) Contrats d'entretien..... 56.000 3) Réparations et pièces de rechange..... 7.500 9) Divers..... 5.000 <hr/> Total..... 68.500			
12.080 (12.11)	02.00	Bâtiments: exploitation et entretien .....	91.157	95.000	95.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 6.250 2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 40.750 3) Chauffage..... 38.000 4) Réparations et entretien..... 9.500 9) Divers..... 500 <hr/> Total..... 95.000			
12.125 (12.30)	02.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	6.963	10.000	20.000
12.190 (12.30)	02.00	Frais de formation du personnel .....	14.793	17.500	17.500
12.300 (12.30)	02.00	Achat de denrées alimentaires pour la cantine .....	810	2.000	1.500
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	02.00	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	660	-

## 00.6 - Centre de Communications du Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.561 (12.12)	02.00	Location et entretien des installations de télécommuni- cations pour les autres administrations .....	28.282	-	-
12.810 (12.21)	02.00	Taxe sur la valeur ajoutée concernant diverses acqui- sitions .....	16.360	-	-
Total de la section 00.6.....			1.663.579	2.647.300	2.826.965
<b>Section 00.7 - Cultes</b>					
11.000 (11.00)	08.50	Traitements des ministres des cultes .....	18.336.953	18.998.389	20.387.449
<i>Détail:</i>					
<i>I. CULTE CATHOLIQUE</i>					
1) Rémunérations de base..... 16.961.617					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.187.324					
3) Charges sociales patronales..... 788.239					
4) Allocations de repas..... 342.603					
<i>II. CULTES PROTESTANTS</i>					
<i>A EGLISE PROTESTANTE</i>					
1) Rémunérations de base..... 274.224					
3) Charges sociales patronales..... 11.194					
4) Allocations de repas..... 4.221					
<i>B EGLISE PROTESTANTE REFORMEE</i>					
1) Rémunérations de base..... 183.534					
3) Charges sociales patronales..... 7.204					
4) Allocations de repas..... 2.814					
<i>III. CULTE ISRAELITE</i>					
1) Rémunérations de base..... 346.305					
3) Charges sociales patronales..... 14.365					
4) Allocations de repas..... 5.628					
<i>IV. CULTE ORTHODOXE</i>					
1) Rémunérations de base..... 180.204					
3) Charges sociales patronales..... 7.929					
4) Allocations de repas..... 4.221					
<i>V. CULTE ANGLICAN</i>					
1) Rémunérations de base..... 61.700					
3) Charges sociales patronales..... 2.716					
4) Allocations de repas..... 1.407					
<i>Total..... 20.387.449</i>					
12.080 (12.11)	08.50	Séminaire de Luxembourg: bâtiments: exploitation et en- retien .....	15.000	15.000	15.000

## 00.7 - Cultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
33.010 (33.00)	08.50	Culte catholique: remboursement de frais d'alimentation et de reliure de la bibliothèque du séminaire .....	6.250	6.250	6.250
33.011 (33.00)	08.50	Subsides aux cultes protestants .....	47.369	44.783	44.100
		<i>Détail:</i>			
		1) Eglise protestante du Luxembourg (y compris un subside de 1364 euros pour l'Eglise protestante européenne à Luxembourg).....	24.230		
		2) Communauté protestante d'Esch-sur-Alzette.....	9.820		
		3) "English Speaking Church Community" à Luxembourg.....	2.480		
		4) "Den Danske Folke Kirke" à Luxembourg.....	2.480		
		5) "Nederlandse Protestantse Gemeenschap".....	2.480		
		6) Indemnités pour services de tiers.....	2.610		
		<i>Total</i> .....	44.100		
33.012 (33.00)	08.50	Subsides au culte israélite .....	23.950	23.950	24.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Communauté israélite de Luxembourg.....	20.780		
		2) Communauté israélite d'Esch-sur-Alzette.....	3.720		
		<i>Total</i> .....	24.500		
33.013 (33.00)	08.50	Subsides pour activités interconfessionnelles .....	1.240	1.240	1.240
33.014 (33.00)	08.50	Subsides au culte catholique .....	41.150	41.150	41.150
34.060 (34.40)	04.42	Culte catholique: bourses d'études aux élèves du séminaire .....	2.480	2.480	2.480
		<b>Total de la section 00.7</b> .....	<b>18.474.392</b>	<b>19.133.242</b>	<b>20.522.169</b>
		<b>Section 00.8 - Médias et Communications</b>			
11.132 (11.12)	08.40	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	58.404	71.700	75.610
11.136 (11.12)	08.40	Conseil national des programmes: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	595	750	800
12.003 (12.15)	08.40	Conseil National des programmes: indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de documentation, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	64.413	75.000	85.000
12.010 (12.13)	12.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	785	1.100	1.000

## 00.8 - Médias et Communications

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.012 (12.13)	12.60	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	68.618	110.000	90.000
12.020 (12.14)	12.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	3.375	3.000	3.475
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			450
		2) Carburants et lubrifiants.....			1.825
		3) Réparation et entretien.....			1.000
		9) Lavage, nettoyage.....			200
		Total.....			3.475
12.040 (12.12)	12.60	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques .....	400	1.500	1.500
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque.....			1.500
12.080 (12.11)	12.60	Bâtiments; exploitation et entretien .....	2.437	3.150	2.950
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			2.300
		2) Lavage et repassage serviettes.....			650
		Total.....			2.950
12.120 (12.30)	12.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	295.640	47.100	180.500
12.125 (12.30)	12.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice) .....	-	5.000	5.000
12.191 (12.30)	12.60	Frais de formation professionnelle .....	917	2.500	2.500
12.345 (12.30)	08.40	Médias audiovisuels: indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de promotion, frais de docu- mentation, acquisition de machines de bureau et d'équi- pements spéciaux, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	44.841	150.000	150.000
12.370 (12.30)	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'éta- blissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise. (Sans distinction d'exercice) .....	71.995	155.000	90.000
31.050 (31.32)	08.40	Promotion de la presse écrite. (Crédit non limitatif).....	6.077.326	6.380.000	6.547.500
31.052 (33.00)	12.60	Subside à la société BCE (Broadcast Center Europe) pour contribution aux frais d'exploitation en vue d'assurer le maintien des infrastructures essentielles de télévi- sion. (Sans distinction d'exercice) .....	950.000	950.000	950.000
33.012 (33.00)	08.40	Médias audiovisuels: subsides à des associations privées .....	106.303	10.000	9.000

## 00.8 - Médias et Communications

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
35.030 (35.40)	12.60	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	79.305	92.160	86.700
35.031 (35.40)	01.43	Participation luxembourgeoise à Eureka audiovisuel .....	2.408	-	-
41.010 (12.30)	12.60	Prise en charge par l'Etat des frais encourus par l'au- torité de régulation indépendante en matière postale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	726.376	440.000	535.700
41.011 (33.00)	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Commission Nationale pour la Protection des Données". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	900.000	978.000	1.028.100
41.012 (33.00)	12.60	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Fonds national de soutien à la production audiovisuelle". (Crédit non limitatif).....	4.000.000	4.500.000	4.500.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.512 (12.13)	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	349	5.382	-
12.845 (12.21)	01.43	Médias audiovisuels: indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de promotion, frais de do- cumentation, acquisition de machines de bureau et d'é- quipements spéciaux, dépenses diverses .....	1.761	-	-
12.870 (12.13)	08.70	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'éta- blissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise .....	-	-	106.700
Total de la section 00.8.....			13.456.248	13.981.342	14.452.035
Total du département 00.....			103.163.172	103.382.748	108.636.870

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère d'Etat**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
10	Dépenses non ventilées	37.759.497	36.761.354	38.989.082
11	Salaires et charges sociales	29.308.860	31.613.941	34.794.394
12	Achat de biens non durables et de services	18.985.450	19.226.327	20.212.411
24	Dotation de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	199	1.500	500
31	Subventions d'exploitation	7.027.326	7.330.000	7.497.500
33	Transferts de revenus aux administrations privées	746.365	713.336	716.503
34	Transferts de revenus aux ménages	1.359.991	176.630	227.480
35	Transferts de revenus à l'étranger	104.058	141.660	134.200
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	5.626.376	5.918.000	6.063.800
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	2.245.050	1.500.000	1.000
Total		103.163.172	103.382.748	108.636.870

## 01.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>01 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'IMMIGRATION</b>					
<b>Section 01.0 - Dépenses générales</b>					
11.130 (11.12)	01.40	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	1.620	2.000
11.131 (11.12)	01.43	Conférences et réunions internationales: indemnités des délégués luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	17.701	11.000	15.345
12.000 (12.15)	01.40	Frais de traduction et d'interprétation et autres indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	140.000	-
12.001 (12.15)	01.40	Indemnités pour services de tiers: gardiennage. (Sans distinction d'exercice) .....	-	89.000	-
12.012 (12.13)	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.603.861	880.000	1.306.500
12.020 (12.14)	01.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	3.734	4.700	6.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			1.500
		2) Carburants et lubrifiants.....			3.200
		3) Réparations et entretien.....			1.500
		<i>Total.....</i>			<u>6.200</u>
12.040 (12.12)	01.40	Frais de bureau .....	53.558	58.600	60.000
12.070 (12.30)	01.40	Frais d'entretien des équipements informatiques .....	1.989	2.000	2.000
12.080 (12.11)	01.40	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	20.541	72.000	54.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			54.000
12.140 (12.16)	01.40	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise relatives à l'Union Européenne et à son élargissement; activités de promotion du Luxembourg, notamment dans le cadre des activités des missions diplomatiques et consulaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	103.167	5.000	50.000

## 01.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.141 (12.16)	01.42	Activités de promotion du Luxembourg: frais de publicité, d'exposition et de commercialisation, y compris frais de réception et frais de séjour de personnes tierces; activités des missions diplomatiques et consulaires dans le même but; élaboration et frais d'envois de matériel promotionnel sous forme de brochures, films, bandes vidéo, etc. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	50.000	-
12.143 (12.16)	01.40	Célébration du 20e anniversaire de la signature du Traité de Schengen: Participation à des actions de sensibilisation et d'information .....	19.789	10.000	-
12.150 (12.15)	01.40	Frais d'examens médicaux .....	-	-	15.000
12.190 (12.30)	01.42	Participation à des stages et cours de perfectionnement. (Sans distinction d'exercice) .....	3.400	4.000	8.000
12.191 (12.30)	01.40	Stages d'accueil pour jeunes cadres: frais d'organisation et de participation .....	15.669	25.000	22.000
12.300 (12.30)	01.42	Passeports et visas: frais d'acquisition de matériel; entretien et réparation des machines; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	508.812	515.000	2.546.980
12.301 (12.30)	01.42	Frais de rapatriement de personnes en situation irrégulière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	450.000	-
12.302 (12.30)	01.40	Frais d'élaboration, de mise en place et d'entretien d'un système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Ministère des affaires étrangères et de ses missions à l'étranger; frais d'assistance et de formation en vue de l'établissement d'un système informatique de gestion financière et du personnel local des missions diplomatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.506.942	1.741.655	1.690.000
12.303 (12.30)	01.42	Frais d'entretien, de fonctionnement et de maintenance des sites Internet du Ministère des Affaires Etrangères et de ses missions à l'étranger; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	33.459	40.000	35.000
12.310 (12.30)	01.42	Achat de timbres de chancellerie. (Crédit non limitatif).....	9.400	14.000	14.000
12.320 (12.30)	01.42	Frais d'abonnement à des agences d'information et à des bases de données. (Sans distinction d'exercice) .....	74.980	82.000	84.000
12.330 (12.30)	01.43	Frais de banque .....	-	100	100
12.340 (12.30)	01.42	Comité de coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens: frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	104.004	248.400	233.850



## 01.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.350 (12.30)	01.42	Frais de fonctionnement des consulats honoraires luxembourgeois à l'étranger. (Sans distinction d'exercice) .....	22.194	60.000	55.000
12.351 (12.30)	01.42	Frais de traduction. (Sans distinction d'exercice) .....	9.259	25.000	20.000
12.352 (12.30)	01.42	Aide aux Luxembourgeois en situation de détresse à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	3.000	3.000
12.361 (12.30)	01.42	Dépenses diverses en rapport avec les obligations protocolaires et avec la représentation extérieure du Ministère des Affaires Etrangères. (Sans distinction d'exercice) .....	22.024	15.000	30.000
33.010 (33.00)	01.42	Subsides à des sociétés de bienfaisance ou d'aide sociale luxembourgeoises ou à d'autres associations luxembourgeoises poursuivant des buts internationaux ou ayant pour objet de sauvegarder les intérêts nationaux à l'étranger .....	22.310	28.810	28.810
35.060 (35.00)	01.43	Conférences et réunions internationales: participation aux frais communs; dépenses diverses des délégations luxembourgeoises; frais généraux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	12.943	23.500	20.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.512 (12.13)	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	9.022	-	-
		Total de la section 01.0.....	4.178.758	4.599.385	6.301.785
		<b>Section 01.1 - Relations internationales.- Missions diplomatiques</b>			
11.000 (11.00)	01.42	Traitements des fonctionnaires .....	8.159.875	8.021.934	8.780.525
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	8.353.777		
		3) Charges sociales patronales.....	312.781		
		4) Allocations de repas.....	113.967		
		Total.....	8.780.525		
11.020 (11.00)	01.42	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....		100	

## 01.1 - Missions diplomatiques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
11.090 (11.12)	01.42	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.033.343	4.059.410	4.357.506
11.140 (11.40)	01.42	Remboursement des frais exceptionnels de scolarité des agents en fonction à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	206.991	268.500	246.600
11.141 (11.40)	01.42	Remboursement partiel des frais médicaux des agents en fonction à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	225.550	136.000	136.000
11.300 (11.00)	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: indemnités, salaires et charges sociales des employés de bureau et du personnel ouvrier recrutés sur place; dépenses diverses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	6.988.238	7.179.131	7.534.817
11.301 (11.00)	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: personnel recruté sur place: pensions. (Sans distinction d'exercice) .....	-	27.855	34.087
12.010 (12.13)	01.42	Frais de route et de séjour. (Sans distinction d'exercice) .....	82.258	100.000	120.000
12.011 (12.13)	01.42	Frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	212.943	228.000	228.000
12.012 (11.40)	01.42	Remboursement des frais de voyages statutaires des agents à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	165.635	189.300	210.000
12.020 (12.14)	01.42	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice) .....	203.464	210.000	215.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances et assurances-casco.....			70.000
		2) Carburants et lubrifiants.....			73.000
		3) Réparations et entretien.....			52.000
		9) Divers.....			20.000
		<i>Total.....</i>			<u>215.000</u>
12.080 (12.11)	01.42	Bâtiments: frais de nettoyage. (Sans distinction d'exercice) .....	110.150	125.000	130.000
12.081 (12.11)	01.42	Bâtiments: chauffage, eau, gaz, électricité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	536.441	520.000	550.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			400.000
		3) Chauffage.....			150.000
		<i>Total.....</i>			<u>550.000</u>
12.082 (12.11)	01.42	Bâtiments: réparations et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	189.122	179.581	240.000
12.083 (12.11)	01.42	Bâtiments: diverses dépenses. (Sans distinction d'exercice) .....	328.127	322.000	350.000

## 01.1 - Missions diplomatiques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		5) Assurances et assurances multirisques.....	78.000		
		9) Divers:			
		a) Menus travaux.....	74.500		
		b) Entretien du mobilier.....	39.500		
		c) Autres dépenses.....	158.000		
		<i>Total.....</i>	<i>350.000</i>		
12.084 (12.11)	01.42	Immeuble administratif à Bruxelles: frais de fonctionnement et d'entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	281.973	185.000	100
12.085 (12.11)	01.42	Bâtiments: Entretien des cages Faraday. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	18.000
12.100 (12.11)	01.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.522.001	1.528.338	1.337.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	1.190.000		
		2) Charges locatives accessoires.....	147.000		
		<i>Total.....</i>	<i>1.337.000</i>		
12.110 (12.30)	01.42 02.00	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.169	8.000	8.000
12.120 (12.30)	01.42	Frais d'experts et d'agences. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	55.975	57.000	58.000
12.190 (12.30)	01.42	Formation et stages. (Sans distinction d'exercice) .....	14.596	20.000	28.000
12.200 (12.30)	01.42	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles. (Sans distinction d'exercice) .....	24.765	47.422	33.250
12.250 (12.00)	01.42	Frais de bureau, frais de télécommunications, frais informatiques et frais de banque. (Sans distinction d'exercice) .....	1.019.372	1.050.000	1.090.000
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau.....	433.000		
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications.....	518.000		
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications.....	54.000		
		1207 Location et entretien des équipements informatiques.....	55.000		
		1230 Frais de banque.....	30.000		
		<i>Total.....</i>	<i>1.090.000</i>		

## 01.1 - Missions diplomatiques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.251 (12.00)	01.42	Frais de mise en place et de fonctionnement de nouvelles missions diplomatiques luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	457	142.000	630.000
12.253 (12.00)	01.42	Frais de transport du courrier diplomatique et transport de vin luxembourgeois .....	55.530	32.000	40.000
12.300 (12.30)	01.42	Frais de représentation. (Sans distinction d'exercice) .....	521.540	520.000	550.000
12.301 (12.30)	01.42	Financement d'actions de promotion culturelle du Luxembourg à l'étranger organisées par les missions diplomatiques. (Sans distinction d'exercice) .....	39.097	50.000	50.000
12.310 (12.30)	01.42	Taxes et impôts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	21.760	28.000	28.000
12.330 (12.30)	01.42	Maisons du Grand-Duché de Luxembourg à l'étranger: mesures et interventions générales ou particulières, directes ou indirectes dans l'intérêt de la promotion de l'image du Luxembourg. (Sans distinction d'exercice) .....	144.298	150.000	155.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.511 (12.13)	01.42	Frais de déménagement .....	-	-	7.740
		Total de la section 01.1.....	25.147.670	25.384.571	27.165.725
		<b>Section 01.2 - Relations internationales.- Contributions à des organismes internationaux</b>			
11.300 (11.00)	02.50	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales: dépenses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	42.410	70.000	50.000
12.300 (35.40)	02.50	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales: dépenses administratives et opérationnelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	75.202	135.000	87.500
35.030 (35.40)	Divers codes	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant; autres dépenses à caractère international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.296.438	3.676.376	3.767.145
		<u>Détail:</u>			
		1) Organisation des Nations Unies (O.N.U.)			

## 01.2 - Contributions à des organismes internationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Contributions normales..... 1.030.320</li> <li>b) Réfection du Siège des Nations Unies..... 20.000</li> <li>2) Organisation du Traité Atlantique Nord (O.T.A.N.)..... 115.711</li> <li>3) Organisation pour la coopération et le déve- loppement économique (O.C.D.E.), y compris l'agence internationale pour l'énergie..... 302.086</li> <li>4) Conseil de l'Europe, y compris le fonds eu- ropéen pour la jeunesse..... 439.855</li> <li>5) Union de l'Europe occidentale (U.E.O.)..... 38.952</li> <li>6) Union économique BENELUX..... 186.945</li> <li>7) Bureau international du travail (B.I.T.)..... 175.559</li> <li>8) Organisation Mondiale des Douanes (OMD)..... 18.480</li> <li>9) Organisation mondiale pour le commerce (OMC)..... 378.665</li> <li>10) Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT)..... 11.195</li> <li>11) Conférence de La Haye de droit international privé..... 14.110</li> <li>12) Cour permanente d'arbitrage à La Haye..... 2.916</li> <li>13) Bureau international pour la publication du tarif douanier (loi du 5.7.1924)..... 5.874</li> <li>14) Organisation maritime internationale (OMI)..... 47.289</li> <li>15) Organisation sur la sécurité et la coopéra- tion en Europe (O.S.C.E.)..... 544.828</li> <li>16) WASSENAAR - Arrangement..... 1.391</li> <li>17) Tribunal international sur l'ex-Yougoslavie..... 96.059</li> <li>18) Tribunal international sur le Rwanda..... 73.768</li> <li>19) Traité de non-prolifération des armes nuclé- aires (CTBTO) et Prohibition des armes chi- miques (OPCW)..... 117.156</li> <li>20) Cour Pénale Internationale..... 108.342</li> <li>21) Union Européenne..... 28.644</li> <li>22) MAE, divers, imprévus..... 9.000</li> <li><b>Total..... 3.767.145</b></li> </ul>			
35.031 (35.40)	01.43 03.10 06.36	Subventions à des institutions et organisations interna- tionales; subventions pour le financement d'actions in- ternationales de secours et de solidarité .....	1.044.185	1.100.000	1.160.000
		<u>Détail:</u>  A - Subventions à des institutions et organisa- tions internationales 1) Haut Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies..... 90.000 2) Actions d'appui au processus démocratique et à la promotion des droits de l'homme..... 250.000 3) Fonds des Nations Unies de contributions vo- lontaires aux victimes de la torture..... 20.000 4) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR)..... 5.000 5) Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)..... 30.000 6) Comité européen pour la prévention de la tor- ture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)..... 15.000 B - Subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité 1) Promotion des droits de l'homme..... 500.000			

## 01.2 - Contributions à des organismes internationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		2) Action dans le secteur désarmement et de la non-polifération..... 150.000 C - Pacte de stabilité..... 100.000 <hr/> Total..... 1.160.000			
35.032 (35.40)	02.50	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationa- les ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..... <u>Détail:</u> A. 1) Contributions aux mécanismes de gestion de crise de l'UE..... 100.000 B. 1) Force intérimaire des Nations Unies engagée au Liban (F.I.N.U.L.)..... 40.910 2) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (F.N.U.O.D.)..... 23.566 4) Mission des Nations Unies pour le référendum au Sahara occidental (MINURSO)..... 17.882 7) Mission d'observation des Nations Unies en Georgie (MONUG)..... 16.659 8) Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)..... 239.448 10) Mission de l'ONU en R.D. du Congo (MONUC)..... 450.591 11) Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL)..... 287.290 12) Mission des Nations Unies en Ethiopie et en Erythrée (MINUEE)..... 119.851 13) Force des Nations Unies pour le maintien de la paix à Chypre (UNIFICYP)..... 13.421 14) Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI)..... 178.858 15) Mission d'assistance des Nations Unies en Af- ghanistan (MANUA)..... 60.000 16) Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL)..... 581.777 17) Mission des Nations Unies pour la stabili- sation en Haïti (MINUSTAH)..... 145.128 18) Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB)..... 109.538 <hr/> Total..... 2.384.919	2.256.631	2.200.000	2.384.919
35.033 (35.40)	02.50	Contributions volontaires à des missions de gestion ci- vile ou militaire de crise d'organisations internationa- les. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	50.000	44.621	50.000
35.060 (35.00)	01.54	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..... <u>Détail:</u> 1) Fondation Asie-Europe..... 248.000	557.012	520.000	540.000

## 01.3 - Relations économiques internationales et autres

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		2) <i>Actions internationales dans le domaine de la diplomatie préventive.....</i> 292.000 <i>Total.....</i> 540.000			
		Total de la section 01.2.....	9.321.878	7.745.997	8.039.564
		<b>Section 01.3 - Relations internationales.- Relations économiques internationales et autres actions</b>			
35.040 (35.50)	01.52 01.53 01.54	Assistance économique et technique, actions humanitaires et actions de formation sur le plan international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.810.457	3.500.000	3.000.000
		Total de la section 01.3.....	2.810.457	3.500.000	3.000.000
		<b>Section 01.4 Immigration</b>			
12.000 (12.15)	01.40	Frais de traduction et d'interprétation et autres indem- nités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	185.000
12.001 (12.15)	01.40	Indemnités pour services de tiers: gardiennage. (Sans distinction d'exercice) .....	-	-	140.000
12.250 (12.00)	01.42	Centre de rétention. (Crédit non limitatif).....	-	-	250.000
12.300 (12.30)	01.42	Frais de rapatriement de personnes en situation irrégú- lière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	475.000
33.300 (12.30)	13.90	Aide à la réinsertion des rapatriés en faveur d'organi- sations internationales et d'autres organismes actifs dans le même domaine: Subventions à des organisations internationales et à des ONG .....	-	-	350.000
		Total de la section 01.4.....	-	-	1.400.000
		<b>Section 01.5 - Direction de la Défense</b>			
11.130 (11.12)	02.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	2.139	3.440	3.000

## 01.5 - Direction de la Défense

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
11.300 (11.00)	02.00	Participants aux missions de gestion de crise non mem- bres de l'armée: rémunérations et indemnités spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	80.000	80.000
12.000 (12.15)	02.00 02.10 03.20	Indemnités pour services de tiers .....	521	5.000	2.000
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles..... 2.000			
12.012 (12.13)	02.00	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	51.017	52.000	95.000
12.020 (12.14)	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	1.134	3.000	2.700
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 600			
		2) Carburants et lubrifiants..... 1.500			
		3) Réparations et entretien..... 600			
		Total..... 2.700			
12.040 (12.12)	02.00	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques .....	3.668	4.115	5.000
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 5.000			
12.080 (12.11)	02.00	Bâtiments: exploitation et entretien .....	9.500	12.800	13.380
		<i>Détail:</i>			
		1) Matériel d'entretien..... 1.500			
		2) Contrat de nettoyage..... 11.880			
		Total..... 13.380			
12.120 (12.30)	02.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	5.914	6.000	6.000
24.000 (24.10)	02.10	Location de lots de chasse et de terrains. (Sans distinction d'exercice) .....	18.544	18.700	18.700
33.010 (33.00)	02.00	Subsides aux organisations d'anciens combattants et as- similés, de mutilés de guerre et d'anciens officiers et sous-officiers de réserve, aux organisations civiles propageant les idées de l'alliance atlantique ou promou- vant la sécurité intérieure .....	10.000	10.000	10.000
33.011 (33.00)	02.00	Subside à allouer au Musée de l'Armée .....	2.479	2.479	2.479
33.013 (33.00)	02.00	Subsides aux organisations promouvant l'idée d'une poli- tique européenne de sécurité et de défense .....	3.000	33.600	6.000



## 01.5 - Direction de la Défense

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
34.040 (34.40)	02.00	Paiements à faire en exécution de l'article VIII de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, signée le 19.6.1951 et approuvée par la loi du 26.1.1954; dédommagement de tierces personnes pour la part des sinistres non couverts par l'assurance; honoraires des avocats; dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	9.271	70.000	50.000
35.031 (35.40)	02.00	Part contributive aux frais des quartiers généraux de l'O.T.A.N.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	645.124	850.000	850.000
35.033 (35.40)	02.00	Participation du Luxembourg aux frais des quartiers généraux de l'Eurocorps. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	63.057	260.235	150.000
35.034 (12.30)	02.00	Contributions du Luxembourg aux activités du "Partenariat pour la Paix" et à la coopération militaire dans le cadre du "Pacte de stabilité". (Crédit non limitatif).....	-	25.000	25.000
35.035 (12.30)	02.10	Contributions du Luxembourg aux missions de prévention et de gestion de crise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	670.619	100.000	500.000
35.036 (12.30)	02.10	Contributions du Luxembourg aux frais de camps militaires .....	-	100.000	100.000
35.039 (35.40)	02.10	Contributions du Luxembourg aux efforts en matière de capacités militaires dans le cadre de l'UE et de l'O.T.A.N.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	104.911	500.000	500.000
35.040 (35.50)	02.00	Projets de réhabilitation à réaliser dans le cadre des missions de gestion de crises des organisations internationales ou dans le cadre de la coopération bilatérale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	36.000	150.000	150.000
37.010 (37.20)	02.00	Remboursement de l'ajustement fiscal dû aux termes de l'article 42 de la réglementation du régime des pensions des organisations coordonnées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	412.214	350.000	450.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630 (11.12)	02.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	-	1.327
35.534 (35.40)	02.00	Contributions du Luxembourg aux activités du "Partenariat pour la Paix" et à la coopération militaire dans le cadre du "Pacte de stabilité" .....	-	1.461	-

## 01.5 - Direction de la Défense

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
35.540 (35.50)	02.00	Projets de réhabilitation à réaliser sur initiative et sous la supervision du détachement luxembourgeois KFOR-CIMIC .....	205.157	-	-
		Total de la section 01.5.....	2.254.269	2.637.830	3.020.586
<b>Section 01.6 - Défense nationale</b>					
11.000 (11.00)	02.10	Traitements des fonctionnaires .....	22.082.317	23.747.398	25.579.668
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	20.868.002		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	2.777.187		
		3) Charges sociales patronales.....	1.434.996		
		4) Allocations de repas.....	499.483		
		Total.....	25.579.668		
11.010 (11.00)	02.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	888.708	878.381	911.216
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	779.278		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.439		
		3) Charges sociales patronales.....	104.580		
		4) Allocations de repas.....	23.919		
		Total.....	911.216		
11.020 (11.00)	02.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	251.967	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	02.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	1.611.076	1.545.959	1.702.616
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.430.552		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	79.160		
		3) Charges sociales patronales.....	192.904		
		Total.....	1.702.616		
11.040 (11.00)	02.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	114.799	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		

## 01.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
11.060 (11.10)	02.10	Indemnités d'apprentissage - patron de stage. (Crédit non limitatif).....	-	2.000	100
		<i>Détail:</i>			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 100			
11.070 (11.00)	02.10	Rémunérations des volontaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	14.539.558	15.551.799	16.443.070
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations et mesures sociales..... 11.220.299			
		2) Primes de démobilisation, de rengagement et extraordinaires..... 1.546.176			
		3) Indemnités pour les volontaires dans le cadre du maintien de la paix..... 521.258			
		4) Indemnités pour sélections..... 40.569			
		5) Cotisations sociales..... 3.114.768			
		<i>Total</i> ..... 16.443.070			
11.080 (11.31)	02.10	Frais médicaux divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	71.460	55.000	60.000
11.081 (11.20)	02.10	Accidents de service de toute nature: dommages-intérêts; remboursement à l'office des assurances sociales des frais avancés pour la réparation des accidents de servi- ce ou de maladies provoquées par le service militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	12.000	100
11.090 (11.12)	02.10	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	424.333	458.848	560.178
11.100 (11.40)	02.10	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	134.131	142.885	223.923
11.110 (11.12)	02.10	Indemnités pour pertes de caisse .....	185	185	185
11.120 (11.12)	02.10	Gratifications pour croix de service et chevrons. (Crédit non limitatif).....	24.776	24.954	28.662
11.130 (11.12)	02.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	30.677	27.063	33.106
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles..... 33.106			
11.131 (11.12)	02.10	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	27.764	37.951	32.808
11.140 (11.40)	02.10	Location de logements de service; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	59.326	59.600	65.200
11.141 (11.40)	02.10	Frais d'alimentation. (Sans distinction d'exercice) .....	926.709	870.900	945.000
11.150 (11.10)	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	187.049	194.266	204.700

## 01.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Membres de l'armée.....	40.000		
		2) Enseignants de l'armée.....	35.100		
		3) Autres enseignants.....	129.600		
		<i>Total.....</i>	<i>204.700</i>		
11.300 (11.10)	02.10	Indemnités spéciales allouées aux membres de l'armée engagés dans des missions de crise et autres missions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	248.589	264.972	229.930
12.000 (12.15)	02.10	Indemnités pour services de tiers .....	165.294	192.491	194.452
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles.....	194.452		
12.010 (12.13)	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	130.912	125.000	180.000
12.012 (12.13)	02.10	Frais de route et de séjour à l'étranger; autres frais de transport à l'étranger .....	134.481	205.000	150.000
12.020 (12.14)	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances. (Crédit non limitatif).....	155.165	160.000	162.000
12.021 (12.14)	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles. (Sans distinction d'exercice) .....	236.430	168.556	220.000
12.022 (12.14)	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: réparations et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	1.175.732	1.149.100	1.054.240
12.040 (12.12)	02.10	Frais de bureau .....	84.750	87.000	91.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	49.000		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	28.500		
		4) Matériel photographique.....	7.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	5.500		
		9) Divers.....	1.000		
		<i>Total.....</i>	<i>91.000</i>		
12.050 (12.12)	02.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	119.083	115.000	122.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	10.000		
		2) Frais téléphoniques.....	112.000		
		<i>Total.....</i>	<i>122.000</i>		
12.070 (12.15)	02.10	Location et entretien des équipements informatiques .....	79.165	120.000	215.000

## 01.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....			175.000
		3) Réparations et pièces de rechange.....			30.000
		9) Divers.....			10.000
		<i>Total</i> .....			215.000
12.080 (12.11)	02.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	775.947	766.954	858.892
		<i>Détail:</i>			
		2) Electricité, eau, gaz, taxes.....			297.800
		3) Chauffage.....			374.092
		4) Réparations et entretien.....			55.000
		5) Evacuation de déchets toxiques.....			132.000
		<i>Total</i> .....			858.892
12.090 (12.21)	02.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	89.651	89.684	89.742
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			89.742
12.100 (12.11)	02.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	551.525	555.131	600.831
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			600.831
12.140 (12.16)	02.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice) .....	394.460	315.000	315.000
12.150 (12.30)	02.10	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires .....	14.094	20.000	20.000
12.160 (12.30)	02.10	Acquisition de matériel médical et pharmaceutique. (Sans distinction d'exercice) .....	200.130	220.000	220.000
12.180 (12.30)	02.10	Acquisition de matériel didactique. (Sans distinction d'exercice) .....	4.725	11.000	9.300
		<i>Détail:</i>			
		1) Matériel didactique.....			5.800
		2) Cartes topographiques.....			3.500
		<i>Total</i> .....			9.300
12.190 (12.30)	02.10	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles) .....	385.779	500.000	607.500
12.191 (12.30)	02.10	Frais occasionnés par la formation pratique complémen- taire à l'instruction préparatoire au permis de conduire militaire .....	16.281	18.400	19.800

## 01.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.200 (12.30)	02.10	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles. (Crédit non limitatif).....	11.166	13.030	14.299
12.300 (12.30)	02.10	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage des divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	999.098	986.000	1.010.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Acquisition et renouvellement de l'équipement et de l'habillement.....	800.000		
		2) Articles pour les ateliers de tailleur et de coordonnier.....	60.000		
		3) Effets d'habillement pour cadre en activité (contre remboursement).....	40.000		
		4) Matériel et vêtements de sport.....	40.000		
		5) Lavage, nettoyage et désinfection.....	18.000		
		6) Matériel individuel de protection N.B.C.....	52.000		
		<i>Total</i> .....	1.010.000		
12.301 (12.30)	02.00	Frais en relation avec la mise en oeuvre d'accords sur la maîtrise d'armement en Europe; frais en relation avec le traité "Open Skies"; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	30.096	43.000	45.000
12.302 (12.30)	02.00	Frais en relation avec le "Partenariat pour la paix" et la coopération militaire: dépenses diverses .....	22.144	40.500	124.644
12.303 (12.30)	02.10	Frais de participation aux missions de gestion de crise et autres missions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.555.611	791.687	844.858
12.304 (12.30)	02.00	Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel. (Crédit non limitatif).....	774.178	800.000	841.500
12.310 (12.30)	02.10	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs .....	52.612	58.700	62.000
12.320 (12.30)	02.10	Frais de représentation; cérémonies; réceptions officielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses .....	34.207	49.700	50.000
12.340 (12.30)	02.10	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'outillage et de matériel de rechange; location d'équipements de transmission de données; frais d'utilisation du réseau radio-électrique; frais de consultation et de développement d'un réseau de transmission de données informatiques. (Sans distinction d'exercice) .....	246.912	331.100	281.400
12.350 (12.30)	02.10	Acquisition de munitions. (Sans distinction d'exercice) .....	745.946	750.000	749.100

## 01.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.351 (12.30)	02.10	Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement; frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers. (Sans distinction d'exercice) .....	148.185	193.000	200.000
12.352 (12.30)	02.10	Frais de transport à l'occasion d'exercices à l'étran- ger; frais de transport pour matériel et personnel mili- taire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	104.052	150.000	150.000
12.353 (12.30)	02.10	Frais en relation avec l'utilisation de terrains d'exer- cice à l'étranger .....	20.130	100.000	100.000
12.360 (12.30)	02.10	Matériel et fournitures de casernement, entretien et ré- paration .....	313.352	348.000	349.000
12.370 (12.30)	02.10	Musique militaire: acquisition d'accessoires de musique; réparation d'instruments et d'accessoires de musique; acquisition de matériel et de papier de musique .....	15.964	16.000	16.500
12.380 (12.30)	02.10	Education et loisirs .....	19.507	24.000	20.000
12.381 (12.30)	02.10	Frais de fonctionnement de la cantine des volontaires de l'armée: achat de marchandises; frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	90.942	90.000	92.000
12.390 (35.00)	02.10	Frais de surveillance des installations militaires .....	2.659	18.000	52.500
35.030 (35.40)	02.00	Contributions à des institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	7.621	8.640	8.744
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.620 (11.12)	02.10	Gratifications pour croix de service .....	-	601	-
11.650 (11.12)	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires .....	-	7.582	-
12.510 (12.13)	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	-	1.513
		Total de la section 01.6.....	51.531.410	53.512.217	57.163.477
		<b>Section 01.7 - Coopération au développement et action humanitaire</b>			
12.012 (12.13)	01.53	Frais de route et de séjour à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire .....	349.585	350.000	430.000

## 01.7 - Action humanitaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.140 (12.16)	01.53	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement. (Sans distinction d'exercice) .....	31.947	450.000	450.000
12.190 (12.30)	01.53	Actions de formation, d'études et de recherche. (Sans distinction d'exercice) .....	287.757	400.000	350.000
12.250 (12.14)	01.53	Missions et bureaux de coopération dans les pays en développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	570.789	928.642	1.050.000
		<i>Détail:</i>			
		1109 Personnel détaché.....	124.974		
		1130 Personnel recruté sur place.....	270.000		
		1201 Frais de route et de séjour.....	126.259		
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	41.004		
		1204 Frais de bureau et de télécommunications.....	82.321		
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage.....	4.629		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	14.760		
		4) Réparations et entretien.....	4.336		
		9) Divers.....	8.336		
		1210 Loyers et charges d'immeubles.....	218.026		
		Frais d'experts.....	7.699		
		Formation et stages.....	6.773		
		Frais d'assurances.....	4.082		
		Frais de représentation.....	15.247		
		Frais de contentieux.....	1.554		
		Mise en "intranet".....	120.000		
		<i>Total.....</i>	<i>1.050.000</i>		
12.300 (12.30)	01.53	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement. (Sans distinction d'exercice) .....	441.203	900.000	900.000
32.020 (35.40)	01.52	Congé de la coopération au développement: indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.773	10.000	10.000
33.000 (33.00)	01.54	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet. (Sans distinction d'exercice) .....	1.234.253	1.150.000	1.500.000
33.010 (33.00)	01.54	Subventions aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement .....	244.657	380.000	400.000
35.000 (35.10)	01.53	Coopération au développement: contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union Européenne; dépenses diverses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.184.874	8.209.341	9.876.266



## 01.7 - Action humanitaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Contributions au "trust fund" du Centre pour le Développement de l'Entreprise.....	371.841		
		2) Contributions au Fonds Européen de Développe- ment (FED).....	9.504.425		
		<i>Total</i> .....	9.876.266		
35.030 (35.40)	01.53 05.10 06.36	Coopération au développement: contribution à des pro- grammes et priorités thématiques d'institutions interna- tionales autres que l'Union Européenne. (Sans distinction d'exercice) .....	4.753.920	7.450.000	11.000.000
		<i>Détail:</i>			
		A - Banque mondiale			
		1) Programme africain de lutte contre l'onchocercose.....	500.000		
		2) Water and Sanitation Program.....	300.000		
		B - Organisation Mondiale de la Santé			
		1) Programme de recherche pour les maladies tropicales (T.D.R.).....	900.000		
		2) Département santé et développement de l'enfant et de l'adolescent (CAH).....	750.000		
		3) Département pour les médicaments essentiels (HTP).....	300.000		
		4) Département de la sécurité sanguine et de technologie clinique (HTP).....	300.000		
		5) Programme de lutte contre la tuberculose (CDS).....	450.000		
		6) Département pour les vaccins et autres produits biologiques (HTP).....	400.000		
		7) Roll Back Malaria - RBM (CDS).....	450.000		
		C - UNICEF:			
		1) Education des filles.....	800.000		
		2) Développement de la petite enfance.....	600.000		
		D - PNUD:			
		1) Lutte contre la pauvreté et MDF.....	700.000		
		2) Good gouvernance.....	300.000		
		E - UNFPA:			
		1) Santé maternelle et reproductive.....	700.000		
		2) Lutte contre la fistule.....	300.000		
		3) Recensement.....	200.000		
		F - AIEA:			
		1) Contribution à l'AIEA.....	50.000		
		G - Autres programmes et priorités thématiques d'organisations internationales.....	3.000.000		
		<i>Total</i> .....	11.000.000		
35.031 (35.40)	01.53	Coopération au développement: contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne .....	8.614.000	9.550.000	12.000.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Programme des Nations Unies pour le déve- loppement (PNUD).....	1.400.000		
		2) Programme des Nations Unies pour les activités en matière de population (UNFPA).....	1.200.000		
		3) Fonds de développement des Nations Unies			

## 01.7 - Action humanitaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>pour la femme (UNIFEM).....</i> 900.000 4) <i>Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).....</i> 1.000.000 5) <i>Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA).....</i> 1.200.000 6) <i>Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR).....</i> 1.050.000 7) <i>Programme des Nations Unies pour l'Environne- ment (PNUE).....</i> 250.000 8) <i>Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).....</i> 1.750.000 9) <i>Bureau de la coordination des affaires huma- nitaires des Nations Unies (OCHA).....</i> 150.000 10) <i>Comité international de la Croix-Rouge (CICR).....</i> 550.000 12) <i>Fonds global de lutte contre le SIDA, la Tuberculose et la Malaria.....</i> 2.000.000 14) <i>Fonds Commun pour les Produits de Base.....</i> 20.000 15) <i>Autres contributions.....</i> 530.000 <hr/> <i>Total.....</i> 12.000.000			
35.032 (35.40)	01.53	Coopération au développement: contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	360.061	495.770	510.000
		<u>Détail:</u> 2) <i>Organisation des Nations Unies pour l'alimen- tation et l'agriculture (FAO).....</i> 385.698 3) <i>Organisation internationale pour les migra- tions (OIM).....</i> 23.907 4) <i>Organisation des Nations Unies pour le dé- veloppement industriel (ONUDI).....</i> 93.395 5) <i>Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD).....</i> 7.000 <hr/> <i>Total.....</i> 510.000			
35.060 (35.00)	01.52 01.53 01.54	Subsidés au titre de l'action humanitaire: aide d'ur- gence suite à des catastrophes naturelles, des conflits armés et des situations de crise humanitaire; aide ali- mentaire; activités de prévention, de réhabilitation ou de reconstruction consécutive à une situation d'urgence. (Crédit non limitatif).....	17.972.116	18.650.000	25.000.000
		<u>Détail:</u> 1) <i>Aide humanitaire et alimentaire d'urgence.....</i> 5.500.000 2) <i>Aide humanitaire et alimentaire en partena- riat avec des organisations internationales:</i> a) <i>Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR).....</i> 4.000.000 b) <i>Programme Alimentaire Mondial (PAM).....</i> 4.000.000 c) <i>Comité International de la Croix-Rouge (CICR).....</i> 4.000.000 3) <i>Aide humanitaire et alimentaire en partena- riat avec les organisations non gouvernemen- tales.....</i> 5.000.000			

## 01.7 - Action humanitaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>4) Aide humanitaire et alimentaire dans le cadre d'actions de prévention, de réhabilitation et de reconstruction.....</i>			
		<i>2.500.000</i>			
		<i>Total.....</i>			
		<i>25.000.000</i>			
35.061 (35.00)	01.53	Aide alimentaire à des pays en développement; contributions diverses dans ce but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.250.000	-	-
93.000 (93.00)	01.52	Alimentation du fonds de la coopération au développement. (Crédit non limitatif).....	108.065.356	111.900.000	129.672.093
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.512 (12.13)	01.53	Frais de route et de séjour à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire .....	2.713	-	-
35.560 (35.00)	01.52 01.53 01.54	Subsides au titre de l'aide d'urgence et d'actions de réhabilitation, aides à des populations victimes de catastrophes de la nature .....	78.745	-	-
35.590 (35.40)	01.52	Congé de la coopération au développement: indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires .....	4.526	-	-
		Total de la section 01.7.....	150.449.275	160.823.753	193.148.359
		<b>Section 01.9 - Présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne</b>			
11.300 (11.00)	01.43	Frais de personnel: rémunération du personnel supplémentaire, indemnités pour services extraordinaires, indemnités de poste et du logement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	10.116.316	10.628.872	1.000
12.012 (12.13)	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger (Ministère des Affaires étrangères). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	609.195	4.750.000	1.000
12.300 (11.00)	01.43	Frais de route et de séjour, frais de déménagement, dépenses de matériel, frais de réunions et de réceptions officielles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.024.315	35.000.000	1.000
		Total de la section 01.9.....	15.749.826	50.378.872	3.000
		Total du département 01.....	261.443.543	308.582.625	299.242.496

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Affaires Etrangères et de l'Immigration**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
11	Dépenses non ventilées	71.415.987	74.370.406	68.262.969
12	Salaires et charges sociales	27.024.302	62.843.686	26.889.371
24	Achat de biens non durables et de services	18.544	18.700	18.700
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	2.773	10.000	10.000
33	Subventions d'exploitation	1.516.699	1.604.889	2.297.289
34	Transferts de revenus aux ménages	9.271	70.000	50.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	52.978.397	57.414.944	71.592.074
37	Impôts directs et cotisations versées aux administra- tions de sécurité sociale	412.214	350.000	450.000
93	Dotations de fonds de réserve	108.065.356	111.900.000	129.672.093
Total		261.443.543	308.582.625	299.242.496

## 02.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>02 ET 03 - MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE</b>					
<b>Section 02.0 - Culture: dépenses générales</b>					
11.020 (11.00)	08.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	16.836	18.749
<i>Détail:</i>					
<i>B - Etudiants</i>					
1) Rémunérations de base..... 18.749					
11.130 (11.12)	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S. C.O.: indemnités pour services extraordinaires .....	-	500	100
11.131 (11.12)	08.50	Commissions diverses: indemnités pour services extraor- dinaires .....	2.033	9.974	6.825
12.000 (12.15)	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S. C.O.: indemnités pour services de tiers .....	-	250	100
12.001 (12.15)	08.00	Mesures en faveur de la langue luxembourgeoise: indem- nités pour services de tiers .....	191.115	258.852	258.000
12.002 (12.15)	08.00	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers .....	1.351	4.582	1.500
12.010 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	21.272	20.500	20.500
12.012 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	172.204	190.000	190.000
12.020 (12.14)	08.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	51.144	42.000	44.000
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 3.100					
2) Carburants et lubrifiants..... 17.000					
3) Réparation et entretien..... 18.900					
9) Divers..... 5.000					
Total..... 44.000					
12.040 (12.12)	08.00	Frais de bureau .....	7.782	7.730	7.730
12.041 (12.12)	08.20	Bibliobus et bibliothèques régionales: alimentation, re- liures et frais divers .....	68.054	92.500	92.500
<i>Détail:</i>					
5) Frais d'impression et de reliure..... 7.500					

## 02.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		6) Documentation et bibliothèque..... 85.000			
		Total..... 92.500			
12.042 (12.12)	01.40	Echanges transfrontaliers avec les régions de Sarre, Lorraine, Rhénanie-Palatinat, Ostbelgien, Province de Luxembourg .....	24.443	60.000	30.000
12.043 (12.12)	08.20	Centre de documentation, de recherches et d'études: ali- mentation, reliures et frais divers .....	-	3.000	750
12.050 (12.12)	08.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	4.411	34.500	15.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Frais téléphoniques..... 10.000			
		9) Frais de connexion au réseau RESTENA..... 5.000			
		Total..... 15.000			
12.070 (12.12)	08.00	Location et entretien des équipements informatiques .....	27.536	24.700	20.000
		<u>Détail:</u>			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 15.000			
		9) Divers..... 5.000			
		Total..... 20.000			
12.080 (12.11)	08.00	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	20.804	30.000	25.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 5.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 9.000			
		3) Chauffage..... 9.000			
		5) Assurances..... 2.000			
		Total..... 25.000			
12.100 (12.11)	08.00	Location de logements pour des étudiants et chercheurs dans le cadre des accords bilatéraux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	153.942	153.942	153.942
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 153.942			
12.101 (12.11)	08.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	124.213	161.717	279.370
12.120 (12.30)	08.00	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	38.933	100.000	50.000
12.130 (12.16)	08.00	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice) .....	77.626	162.173	78.300
12.140 (12.16)	08.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	6.499	15.000	15.000

## 02.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants..... 15.000			
12.141 (12.16)	08.20	Centres d'exposition et d'animation: dépenses diverses .....	20.244	26.000	26.000
12.142 (12.16)	08.00	Production, édition et distribution d'enregistrements de compositeurs et d'interprètes luxembourgeois: frais divers .....	-	35.000	30.000
12.190 (12.30)	08.00 08.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	46.052	50.000	75.000
12.300 (12.30)	08.20	Animation socio-culturelle: dépenses diverses .....	83.010	75.000	200.000
12.301 (12.30)	08.20	Centre de rencontre et d'animation culturelle: frais divers .....	12.108	10.500	10.500
12.302 (12.30)	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: dépenses diverses .....	4.353	3.500	3.500
12.303 (12.30)	01.40 08.00	Relations culturelles internationales: frais divers .....	333.953	375.000	400.000
12.305 (12.30)	08.00	Harmonisation des statistiques culturelles des Etats membres de l'Union Européenne. (Sans distinction d'exercice) .....	171.612	125.000	125.000
12.311 (12.30)	08.00	Frais d'assurances liés à l'organisation par les divers départements du Ministère d'expositions de grande envergure. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.446	500	500
12.312 (12.30)	08.10	Promotion de la création culturelle. (Sans distinction d'exercice) .....	82.314	150.000	80.000
12.313 (12.30)	08.10 08.20	Soutien à la production littéraire: frais divers .....	-	275.000	-
33.000 (33.00)	08.20 06.34	Animation socio-culturelle: conventions avec des associations .....	3.455.886	3.900.000	3.973.970
33.001 (33.00)	08.10 08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'institut grand-ducal .....	-	-	70.000
33.002 (33.00)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Henri Pensis chargée de la gestion de l'orchestre philharmonique du Luxembourg .....	9.485.070	10.200.000	10.200.000
33.003 (33.00)	01.40 08.20	Participation aux frais de l'animation culturelle auprès des ambassades et consulats du Luxembourg à l'étranger .....	6.357	-	-
33.005 (33.00)	08.10	Participation au financement des activités du Théâtre national du Luxembourg .....	1.050.000	1.102.500	1.125.000
33.006 (33.00)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean". (Crédit non limitatif).....	3.161.092	3.480.000	5.600.000

## 02.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
33.007 (33.00)	08.20	Participation luxembourgeoise aux villes européennes de la culture .....	7.725	50.000	-
33.009 (33.00)	08.00	Participation au financement des activités de l'asbl "Luxembourg et Grande Région: Capitale Européenne de la Culture 2007". (Crédit non limitatif).....	550.000	700.000	5.000.000
33.010 (33.00)	08.10 08.20	Subsides aux associations pour la réalisation d'activités culturelles .....	603.430	400.000	550.000
33.011 (33.00)	01.40 08.00	Relations culturelles internationales: subsides aux associations .....	294.129	296.369	60.000
33.014 (33.00)	08.40	Aide à la presse culturelle: subsides aux éditeurs .....	108.900	110.000	120.000
33.015 (33.00)	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: congrès, colloques, semaines d'études, voyages d'études, conférences scientifiques, culturelles, pédagogiques et artistiques et autres manifestations: subsides .....	2.000	2.000	2.000
33.016 (33.00)	08.10	Soutien à la production littéraire: subsides .....	49.840	52.000	-
33.017 (33.00)	08.00	Participation au financement des activités de l'agence luxembourgeoise d'action culturelle .....	136.868	182.076	182.076
33.020 (33.00)	08.10 08.20	Soutien à la production littéraire: participation aux frais de manifestations littéraires (salons du livre, foires, journées littéraires) .....	193.474	-	-
33.021 (33.00)	08.00	Dotation au Fonds social culturel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	345.000	300.000	390.000
33.022 (33.00)	08.20	Participation au financement de l'agenda culturel national .....	108.000	120.000	120.000
33.023 (33.00)	08.00	Participation dans l'intérêt de l'organisation de la fête européenne de la musique .....	32.400	37.800	37.800
33.024 (33.00)	08.00	Participation de l'Etat au financement de la billetterie nationale. (Crédit non limitatif).....	-	20.000	-
33.029 (33.00)	08.00	Participation de l'Etat au financement de l'Institut Pierre Werner (Neumünster) .....	118.967	145.000	145.000
33.030 (33.00)	08.10	Participation financière de l'Etat aux frais de l'ensemble "Les Musiciens" .....	225.000	300.000	500.000
33.031 (33.00)	08.10	Participation financière de l'Etat aux frais de la structure dédiée à la musique contemporaine .....	263.000	275.500	375.500
33.032 (33.00)	08.10	Participation de l'Etat au financement de la Biennale de Venise. (Sans distinction d'exercice) .....	-	200.000	200.000
34.060 (34.40)	08.10	Bourses dans l'intérêt de la création artistique .....	94.475	140.000	140.000



## 02.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
34.061 (34.41)	08.10	Bourses de formation orchestre pour jeunes musiciens .....	38.662	120.000	-
34.062 (34.40)	08.10	Subsides aux particuliers pour activités culturelles .....	-	-	247.500
34.071 (34.50)	08.00	Bourses en faveur d'élèves et d'étudiants poursuivant des études spéciales dans le domaine culturel .....	16.500	45.000	45.000
34.072 (34.50)	08.00	Participation de l'Etat aux indemnisations prévues dans la loi sur le congé culturel .....	38.401	13.500	20.000
35.030 (35.40)	04.00	Contributions et cotisations à l'U.N.E.S.C.O.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	199.367	320.000	200.000
35.060 (35.00)	08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	465.103	180.000	170.000
41.010 (41.40)	08.40	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public chargé de diffuser des programmes de radio socioculturels .....	3.330.736	3.485.236	3.669.524
41.011 (41.40)	08.00 08.20	Dotation à l'établissement public "Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster". (Crédit non limitatif).....	1.944.000	2.300.000	2.750.000
41.012 (41.40)	08.00	Dotation à l'établissement public "Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte". (Crédit non limitatif).....	1.000.000	5.500.000	7.000.000
41.013 (41.40)	08.30	Dotation à l'établissement public "Centre de Musiques Amplifiées". (Crédit non limitatif).....	-	700.000	1.500.000
43.000 (43.22)	08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des bibliothèques régionales gérées par des communes .....	-	-	45.000
43.001 (43.22)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de production et de co-production des théâtres municipaux de la ville de Luxembourg .....	300.000	350.000	350.000
43.002 (43.22)	08.20	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conser- vatoire de la ville de Luxembourg .....	124.000	124.000	154.000
43.003 (43.22)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion du théâtre de la ville d'Esch-sur-Alzette .....	300.000	350.000	350.000
43.004 (43.22)	08.20	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conser- vatoire de la ville d'Esch-sur-Alzette .....	99.200	99.200	99.200
43.005 (43.22)	08.00	Participation de l'Etat à l'organisation de la célébra- tion du Centenaire de la Ville d'Esch-sur-Alzette: sub- sides .....	-	-	100.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.512 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	-	-	157
12.620 (12.14)	08.00	Frais d'experts et d'études .....	-	-	48.790

## 02.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.630 (12.16)	08.00	Frais de publication .....	79.617	-	-
12.800 (12.30)	08.20	Animation socio-culturelle: dépenses diverses .....	-	9.133	-
12.803 (12.30)	01.40 08.00	Relations culturelles internationales: frais divers .....	-	-	28.255
33.500 (33.00)	06.34 08.20	Animation socio-culturelle: conventions avec des asso- ciations .....	-	67.053	26.000
33.502 (33.00)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Henri Pensis chargée de la gestion de l'or- chestre philharmonique du Luxembourg .....	-	-	1.000.000
33.506 (33.00)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean" .....	-	47.744	122.012
33.524 (33.00)	08.00	Participation de l'Etat au financement de la billetterie nationale .....	-	-	25.000
43.500 (43.22)	08.20	Animation socio-culturelle: conventions avec des commu- nes .....	158.965	-	-
43.501 (43.22)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de production et de co-production des théâtres municipaux de la Ville de Lu- xembourg .....	-	300.000	-
43.504 (43.22)	08.20	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conser- vatoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette .....	-	99.200	-
Total de la section 02.0.....			30.135.618	38.637.567	48.999.650
<b>Section 02.1 - Service des sites et monuments nationaux</b>					
11.000 (11.00)	08.10	Traitements des fonctionnaires .....	570.523	777.034	735.431
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	695.759		
		3) Charges sociales patronales.....	28.416		
		4) Allocations de repas.....	11.256		
		<i>Total</i> .....	735.431		
11.010 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	199.266	270.809	160.318
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	137.627		
		3) Charges sociales patronales.....	18.470		
		4) Allocations de repas.....	4.221		
		<i>Total</i> .....	160.318		

## 02.1 - Service des sites et monuments nationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
11.020 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	70.883	12.482	13.871
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base..... 13.871			
11.030 (11.00)	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	44.182	53.942	56.792
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 39.952			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 11.141			
		3) Charges sociales patronales..... 5.699			
		Total..... 56.792			
11.100 (11.40)	08.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	558	558	865
12.010 (12.13)	08.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	20.645	23.000	22.000
12.020 (12.14)	08.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	7.726	9.000	8.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 1.000			
		2) Carburants et lubrifiants..... 4.000			
		3) Réparation et entretien..... 3.500			
		Total..... 8.500			
12.040 (12.12)	08.10	Frais de bureau .....	17.102	20.000	20.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 14.000			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 3.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 3.000			
		Total..... 20.000			
12.050 (12.12)	08.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	9.582	9.000	10.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 4.000			
		2) Frais téléphoniques..... 6.000			
		Total..... 10.000			
12.070 (12.12)	08.10	Location et entretien des équipements informatiques .....	1.945	3.000	2.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien..... 2.000			

## 02.1 - Service des sites et monuments nationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.080 (12.11)	08.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	217.219	202.000	210.000
12.081 (12.11)	08.10	Frais d'entretien de la crypte archéologique du Bock et de l'itinéraire culturel "Wenzel" .....	14.111	18.000	15.000
12.082 (12.11)	08.10	Frais d'entretien de l'itinéraire culturel Vauban .....	10.186	7.500	11.000
		<i>Détail:</i>			
		4) Réparations et entretien..... 11.000			
12.130 (12.16)	08.10	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice) .....	4.901	50.000	10.000
12.140 (12.16)	08.10	Patrimoine architectural rural et industriel: réalisa- tion de dépliants et de brochures; dépenses diverses .....	7.773	12.500	12.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants..... 12.500			
12.141 (12.16)	08.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	9.969	10.000	12.000
12.170 (12.30)	08.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur .....	1.537	2.250	2.000
12.300 (12.30)	08.10	Frais de fonctionnement des ateliers de restauration .....	2.216	3.000	3.000
12.301 (12.30)	08.10	Numérisation du patrimoine rural: frais divers .....	-	33.672	33.672
12.310 (12.30)	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: dépenses diverses .....	29.896	30.000	30.000
12.320 (12.30)	08.10	Entretien des sites et monuments nationaux classés ap- partenant à l'Etat .....	40.092	35.000	42.000
33.000 (33.00)	08.10	Participation aux frais de gestion et d'animation du Musée INFOFORUM de la Villa romaine à Echternach. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	5.000	5.000
33.010 (33.00)	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsidés à des syndicats et à d'autres associations sans but lucratif .....	145.338	40.410	40.410
34.070 (34.50)	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsidés à des particuliers .....	991.176	991.600	991.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Travaux extraordinaires pour la mise en va- leur d'ensembles et d'immeubles historiques ou typiques..... 980.000			
		2) Travaux extraordinaires pour la mise en va- leur des secteurs protégés de la ville de			

## 02.1 - Service des sites et monuments nationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Luxembourg.....</i> 11.600			
		<i>Total.....</i> 991.600			
35.060 (35.00)	08.10	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	1.000
43.000 (43.22)	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsidés aux communes et aux syndicats de communes .....	438.141	632.130	632.130
		<u>Détail:</u>			
		1) Entretien ordinaire des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique..... 82.130			
		2) Travaux extraordinaires pour la mise en va- leur d'ensembles et d'immeubles historiques ou typiques..... 550.000			
		<i>Total.....</i> 632.130			
		Total de la section 02.1.....	2.854.967	3.251.887	3.081.089
		<b>Section 02.2 - Musée national d'histoire et d'art</b>			
11.000 (11.00)	08.10	Traitements des fonctionnaires .....	2.697.965	3.005.117	3.104.450
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 2.858.873			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 66.659			
		3) Charges sociales patronales..... 120.527			
		4) Allocations de repas..... 58.391			
		<i>Total.....</i> 3.104.450			
11.010 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	374.607	405.142	930.747
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 802.019			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.852			
		3) Charges sociales patronales..... 107.881			
		4) Allocations de repas..... 18.995			
		<i>Total.....</i> 930.747			
11.020 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	121.706	93.101	99.988
		<u>Détail:</u>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 99.988			

## 02.2 - Musée national d'histoire et d'art

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
11.030 (11.00)	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	427.772	401.197	445.743
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 374.564			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 18.438			
		3) Charges sociales patronales..... 52.741			
		Total..... 445.743			
11.040 (11.00)	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	27.027	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
12.140 (12.16)	08.00	Participation aux frais de l'organisation de l'exposi- tion "L'art et la culture aux temps de Sigismund de Lu- xembourg" .....	-	202.000	742.133
12.220 (12.30)	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéolo- gique (fouilles d'urgence): dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	880.857	124.000	124.000
12.221 (12.30)	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéolo- gique: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	1.043.421	1.075.000	1.075.000
33.000 (33.00)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion de l'espace d'exposition "Casino de Luxembourg" .....	1.186.490	1.330.000	1.400.000
41.050 (41.12)	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée na- tional d'histoire et d'art. (Crédit non limitatif).....	2.229.675	2.129.600	2.129.600
		Total de la section 02.2.....	8.989.520	8.765.257	10.051.761
		<b>Section 02.3 - Bibliothèque nationale</b>			
11.000 (11.00)	08.20	Traitements des fonctionnaires .....	1.749.061	1.822.138	1.866.693
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.759.086			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.816			
		3) Charges sociales patronales..... 72.726			
		4) Allocations de repas..... 33.065			
		Total..... 1.866.693			
11.010 (11.00)	08.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	801.078	823.718	866.455

## 02.3 - Bibliothèque nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			749.048
		3) Charges sociales patronales.....			100.523
		4) Allocations de repas.....			16.884
		Total.....			866.455
11.020 (11.00)	08.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	97.601	11.738	12.500
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....			12.500
11.030 (11.00)	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	263.171	246.736	300.151
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			250.808
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			13.828
		3) Charges sociales patronales.....			35.515
		Total.....			300.151
11.040 (11.00)	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.100 (11.40)	08.20	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	1.751	1.751	3.173
12.000 (12.15)	08.20	Indemnités pour services de tiers .....	12.859	6.000	6.000
12.010 (12.13)	08.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	185	500	200
12.020 (12.14)	08.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	956	3.500	3.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			1.400
		2) Carburants et lubrifiants.....			1.100
		3) Réparation et entretien.....			1.000
		Total.....			3.500
12.040 (12.12)	08.20	Frais de bureau .....	36.894	41.000	33.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			33.000

## 02.3 - Bibliothèque nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.041 (12.12)	08.20	Bibliothèque nationale: frais d'alimentation et frais connexes. (Sans distinction d'exercice) .....	885.174	1.051.200	1.051.200
		<i>Détail:</i>			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 137.500			
		6) Documentation et bibliothèque..... 913.700			
		<i>Total</i> ..... 1.051.200			
12.042 (12.12)	08.20	Bibliothèque du gouvernement: frais d'alimentation et frais connexes .....	504	-	-
12.043 (12.12)	08.20	Centre d'études et de documentation musicales: frais divers .....	6.927	12.705	9.000
12.050 (12.12)	08.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	42.669	53.000	50.000
12.051 (12.12)	08.20	Frais de connexion aux réseaux de télécommunications .....	470	500	540
		<i>Détail:</i>			
		2) Frais téléphoniques..... 540			
12.070 (12.12)	08.20	Entretien des équipements informatiques .....	2.512	6.200	6.200
12.080 (12.11)	08.20	Bâtiments: exploitation et entretien .....	111.626	200.418	243.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 125.500			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 63.290			
		3) Chauffage..... 49.000			
		9) Divers..... 5.210			
		<i>Total</i> ..... 243.000			
12.090 (12.21)	08.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	300.000	300.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 297.473			
		2) Charges locatives accessoires..... 2.527			
		<i>Total</i> ..... 300.000			
12.100 (12.11)	08.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	267.195	272.000	272.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 248.467			
		2) Charges locatives accessoires..... 23.533			
		<i>Total</i> ..... 272.000			



## 02.3 - Bibliothèque nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.120 (12.30)	08.20	Frais d'experts et d'études .....	-	-	85.000
12.125 (12.30)	08.20	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	36.075	9.200	6.000
12.130 (12.16)	08.20	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice) .....	11.414	35.500	23.000
12.140 (12.16)	08.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	23.937	15.000	16.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants.....			6.000
		2) Campagnes publicitaires.....			7.000
		3) Foires.....			1.000
		4) Expositions.....			2.000
		Total.....			16.000
12.141 (12.16)	08.20	Organisation d'expositions temporaires .....	68.200	10.500	10.500
		<i>Détail:</i>			
		4) Expositions.....			10.500
12.170 (12.30)	08.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .....	10.663	11.000	11.000
12.190 (12.30)	08.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	6.910	23.850	10.000
12.220 (12.30)	08.20	Dépenses pour projets de recherche exécutés au titre I de la loi du 9 mars 1987 .....	70.985	72.775	-
12.300 (12.30)	08.20	Frais de fonctionnement des ateliers du service technique: dépenses diverses .....	51.044	10.000	10.000
12.301 (12.30)	08.20	Projet "e-Bibliothèque nationale": dépenses diverses .....	80.265	80.000	-
12.302 (12.30)	08.20	Frais de surveillance .....	35.173	54.620	56.000
12.303 (12.30)	08.20	Frais de conservation et de restauration du patrimoine national. (Sans distinction d'exercice) .....	-	70.000	80.000
12.304 (12.30)	08.20	Numérisation et restauration du patrimoine imprimé luxembourgeois: dépenses diverses .....	-	-	400.000
35.060 (35.00)	08.20	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.598	7.120	10.000

## 02.3 - Bibliothèque nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.641 (12.16)	08.20	Organisation d'expositions temporaires .....	74.026	-	-
		Total de la section 02.3.....	4.753.923	5.252.769	5.741.212
		<b>Section 02.4 - Archives nationales</b>			
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires .....	862.255	792.741	763.231
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunération de base.....	717.814		
		3) Charges sociales patronales.....	29.940		
		4) Allocations de repas.....	15.477		
		Total.....	763.231		
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	483.062	514.227	528.540
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	453.578		
		3) Charges sociales patronales.....	60.892		
		4) Allocations de repas.....	14.070		
		Total.....	528.540		
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	2.957	9.311	10.000
		<i>Détail:</i>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....	10.000		
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	68.681	68.511	72.816
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	59.129		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	5.071		
		3) Charges sociales patronales.....	8.616		
		Total.....	72.816		
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	651	651	1.010
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires .....	1.190	1.190	1.190

## 02.4 - Archives nationales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.000 (12.15)	01.34	Indemnités pour services de tiers .....	400	100	100
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles..... 100			
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	91	800	300
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	1.637	1.860	2.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 240			
		2) Carburants et lubrifiants..... 760			
		3) Réparation et entretien..... 1.000			
		Total..... 2.000			
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau .....	16.974	23.100	23.100
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 8.150			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 14.950			
		Total..... 23.100			
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	2.051	4.400	3.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 3.500			
12.070 (12.12)	01.34	Location et entretien des équipements informatiques .....	-	-	10.850
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien..... 10.850			
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien .....	78.462	80.000	90.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 6.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 65.000			
		3) Chauffage..... 19.000			
		Total..... 90.000			
12.120 (12.30)	01.34	Frais d'experts et d'études .....	-	78.000	78.000
12.130 (12.16)	01.34	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice) .....	1.649	7.800	7.000
12.140 (12.16)	01.34	Organisation d'expositions; frais divers .....	889	13.700	25.500
12.190 (12.30)	01.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	-	18.592	18.592

## 02.4 - Archives nationales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Colloques..... 18.592			
12.300 (12.30)	01.34	Matériel; outillage; frais de transport, d'aménagement et d'entretien, de conservation et de restauration; frais de fonctionnement des services techniques et du service éducatif; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	37.692	78.500	78.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Alimentation; matériel; outillage; frais de transport, d'aménagement et d'entretien, de conservation et de restauration; dépenses diverses..... 63.500			
		2) Frais de fonctionnement des services techniques et du service éducatif..... 15.000			
		Total..... 78.500			
12.301 (12.30)	01.34	Frais d'alimentation de la bibliothèque .....	29.588	34.000	34.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Acquisitions pour la bibliothèque..... 34.000			
12.304 (12.30)	01.34	Opération de nettoyage, de numérotation, de classement et d'emballage du Fonds "Dommages de Guerre". (Sans distinction d'exercice) .....	50.000	-	140.000
12.320 (12.30)	01.34	Restauration de documents anciens .....	-	7.500	8.000
35.060 (35.00)	01.34	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	598	1.200	1.500
		Total de la section 02.4.....	1.638.827	1.736.183	1.897.729
		<b>Section 02.5 - Centre national de l'audiovisuel</b>			
11.000 (11.00)	08.20	Traitements des fonctionnaires .....	78.386	195.138	213.748
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 201.359			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.635			
		3) Charges sociales patronales..... 7.940			
		4) Allocations de repas..... 2.814			
		Total..... 213.748			
11.010 (11.00)	08.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	846.079	849.397	916.996

## 02.5 - Centre national de l'audiovisuel

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	783.876		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	9.112		
		3) Charges sociales patronales.....	106.420		
		4) Allocations de repas.....	17.588		
		Total.....	916.996		
11.020 (11.00)	08.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	5.228	5.819	6.250
		<i>Détail:</i>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....	6.250		
11.030 (11.00)	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	37.756	38.097	40.752
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	33.522		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	2.407		
		3) Charges sociales patronales.....	4.823		
		Total.....	40.752		
11.130 (11.12)	08.20	Indemnités pour services extraordinaires .....	3.579	7.733	-
12.000 (12.15)	08.20	Stages de formation et d'animation: indemnités pour ser- vices de tiers, dépenses diverses .....	1.430	-	-
12.010 (12.13)	08.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	5.378	8.000	5.000
12.011 (12.13)	08.20	Frais de déplacement et d'hébergement des collaborateurs externes du CNA .....	1.697	3.100	3.000
12.020 (12.14)	08.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	5.236	6.000	6.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	1.600		
		2) Carburants et lubrifiants.....	3.000		
		3) Réparation et entretien.....	1.400		
		Total.....	6.000		
12.030 (12.16)	08.20	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	486	550	500
12.040 (12.12)	08.20	Frais de bureau .....	10.991	10.750	11.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	9.479		
		3) Location et entretien des machines de bureau....	1.100		

## 02.5 - Centre national de l'audiovisuel

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		5) <i>Frais d'impression et de reliure</i> ..... 921			
		<i>Total</i> ..... 11.500			
12.050 (12.12)	08.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	19.481	28.000	21.500
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Frais postaux</i> ..... 10.000			
		2) <i>Frais téléphoniques</i> ..... 10.200			
		4) <i>Télex et téléfax</i> ..... 500			
		7) <i>Réseau radio</i> ..... 300			
		9) <i>Divers</i> ..... 500			
		<i>Total</i> ..... 21.500			
12.060 (12.12)	08.20	Entretien des installations de télécommunications .....	249	2.800	2.855
12.080 (12.11)	08.20	Bâtiments: exploitation et entretien .....	25.739	27.500	24.000
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Nettoyage</i> ..... 1.512			
		2) <i>Eau, électricité, taxes</i> ..... 14.600			
		3) <i>Chauffage</i> ..... 3.345			
		4) <i>Réparations et entretien</i> ..... 2.500			
		9) <i>Divers</i> ..... 2.043			
		<i>Total</i> ..... 24.000			
12.100 (12.11)	08.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	39.264	42.896	-
12.130 (12.16)	08.20	Frais de publication, dépenses diverses .....	59.738	108.000	80.000
12.140 (12.16)	08.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses .....	23.511	20.000	32.000
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Brochures et dépliants</i> ..... 32.000			
12.142 (12.16)	08.20	Frais d'édition de documents audiovisuels, dépenses di- verses .....	54.623	60.960	60.960
12.170 (12.30)	08.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur .....	9.503	30.000	10.000
12.190 (12.30)	08.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	7.270	8.000	10.000
12.200 (12.30)	08.20	Frais d'assurances pour équipements audiovisuels .....	-	-	15.000
12.300 (12.30)	08.20	Matériel audiovisuel: frais d'acquisition, de restaura- tion et dépenses connexes .....	64.842	65.000	65.000
12.310 (12.30)	08.20	Frais en rapport avec la nouvelle médiathèque, dépenses diverses .....	17.225	43.000	110.000

## 02.5 - Centre national de l'audiovisuel

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.320 (12.30)	08.20	Archivage du patrimoine audiovisuel: frais de copiage et de restauration, dépenses diverses .....	273.159	285.000	285.000
12.321 (12.30)	08.20	Archivage du patrimoine de la CLT-UFA .....	147.951	179.360	179.360
12.330 (12.30)	08.20	Frais de productions audiovisuelles; indemnités aux collaborateurs; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	273.176	212.000	250.000
12.333 (12.30)	08.20	Frais de réalisation du projet d'exposition "Yves Dorme", dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	-	90.000	147.212
12.340 (12.30)	08.20	Acquisition de droits d'auteur; dépenses diverses .....	33.626	8.000	10.000
12.350 (12.30)	08.20	Service technique et technologique commun: frais de fonctionnement, d'entretien et de réparation, dépenses diverses .....	35.587	32.500	150.000
12.351 (12.30)	08.20	Aide à la recherche et à la création photographique; frais de fonctionnement de la commission internationale d'attribution des bourses, organisation d'expositions, dépenses diverses .....	30.972	-	-
12.352 (12.30)	08.20	Recherche documentaire et historique, dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	-	1.000	1.000
12.353 (12.30)	08.20	Programme de distribution "Films made in Luxembourg" et autres produits du centre: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	123.173	180.000	180.000
12.354 (12.30)	08.20	Frais de programmation et de gestion des salles de cinéma: dépenses diverses .....	-	-	100.000
12.355 (12.30)	08.20	Promotion audiovisuelle des activités culturelles et artistiques au Grand-Duché; frais de production, dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	16.175	36.000	20.000
12.360 (33.00)	08.20	Digitalisation du patrimoine film et vidéo: dépenses diverses. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	1.280.460	1.280.460	1.280.460
12.361 (33.00)	08.20	Mise en place d'un système informatique intégré .....	149.665	50.000	40.000
33.000 (33.00)	08.10	Exposition photographique "The Family of Man" à Clervaux: participation de l'Etat aux frais de gestion et d'animation de l'exposition. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	25.000	25.000	40.000
33.001 (33.00)	08.10	Promotion des oeuvres cinématographiques luxembourgeoises à l'étranger .....	46.872	50.000	50.000
35.060 (35.00)	08.20	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.494	4.000	3.950

## 02.5 - Centre national de l'audiovisuel

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
33.500 (33.00)	08.10	Exposition photographique "The Family of Man" à Cler- vaux: participation de l'Etat aux frais de gestion et d'animation de l'exposition .....	-	2.500	-
		Total de la section 02.5.....	3.757.001	3.996.560	4.372.043
		<b>Section 02.6 - Musée national d'histoire naturelle</b>			
11.000 (11.00)	08.10	Traitements des fonctionnaires .....	1.440.685	1.707.602	1.754.957
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 1.653.117			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 3.631			
		3) Charges sociales patronales..... 67.255			
		4) Allocations de repas..... 30.954			
		Total..... 1.754.957			
11.010 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	1.539.686	1.651.126	1.761.007
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 1.519.669			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 2.579			
		3) Charges sociales patronales..... 204.287			
		4) Allocations de repas..... 34.472			
		Total..... 1.761.007			
11.020 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	183.663	44.224	47.495
		<u>Détail:</u>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base..... 47.495			
11.030 (11.00)	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	317.722	328.256	351.125
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 296.019			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 13.560			
		3) Charges sociales patronales..... 41.546			
		Total..... 351.125			



## 02.6 - Musée national d'histoire naturelle

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
11.100 (11.40)	08.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	2.355	-	3.906
11.130 (11.12)	08.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	28.598	-	21.780
33.002 (33.00)	08.10	Convention avec la fondation "Centre Européen de Géody- namique et de Séismologie" .....	205.000	220.000	220.000
33.010 (33.00)	08.10	Subsides aux associations partenaires du Musée national d'histoire naturelle .....	15.000	15.500	15.000
34.070 (34.50)	08.10	Subsides à caractère bénévole aux collaborateurs scien- tifiques du Centre de Recherche Scientifique .....	25.000	30.000	30.000
41.050 (41.12)	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée na- tional d'histoire naturelle. (Crédit non limitatif).....	2.165.000	2.065.000	2.065.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	08.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	-	13.446
33.502 (33.00)	08.10	Convention avec la fondation "Centre Européen de Géodynamique et de Séismologie" .....	47.100	-	-
		Total de la section 02.6.....	5.969.809	6.061.708	6.283.716
		<b>Section 02.7 - Centre national de littérature</b>			
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires .....	104.720	123.874	268.098
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	254.086		
		3) Charges sociales patronales.....	9.791		
		4) Allocation de repas.....	4.221		
		Total.....	268.098		
11.010 (11.10)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	56.137	54.799	60.904
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	53.077		
		3) Charges sociales patronales.....	7.123		
		4) Allocation de repas.....	704		
		Total.....	60.904		
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	5.061	4.651	5.001

## 02.7 - Centre national de littérature

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base..... 5.001			
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	70.074	65.660	86.457
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 72.445			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 3.782			
		3) Charges sociales patronales..... 10.230			
		<u>Total..... 86.457</u>			
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	279	280	577
12.000 (12.15)	01.34	Conversion informatique des inventaires de fonds d'ar- chives: indemnités pour services de tiers .....	-	-	26.000
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour .....	1.267	1.100	1.100
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	1.279	2.280	2.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 1.120			
		2) Carburants et lubrifiants..... 660			
		3) Réparation et entretien..... 220			
		<u>Total..... 2.000</u>			
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau .....	10.176	11.000	11.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 1.300			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 1.200			
		4) Consommables bureautiques..... 500			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 8.000			
		<u>Total..... 11.000</u>			
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	11.824	9.200	11.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 7.500			
		2) Frais téléphoniques..... 3.480			
		4) Téléx et téléfax..... 20			
		<u>Total..... 11.000</u>			
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien .....	23.378	24.000	24.000

## 02.7 - Centre national de littérature

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 4.900			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 17.400			
		4) Réparations et entretien..... 1.700			
		Total..... 24.000			
12.130 (12.16)	01.34	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice) .....	30.345	33.750	35.000
12.140 (12.16)	01.34 08.00 08.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	24.607	24.000	3.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants..... 3.000			
12.141 (12.16)	01.34 08.00	Organisation d'expositions temporaires .....	-	-	25.000
12.190 (12.30)	01.34 08.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	16.463	13.500	15.000
12.300 (12.30)	01.34 08.00	Frais de fonctionnement des services techniques et du service éducatif, dépenses diverses .....	9.454	9.500	9.500
12.310 (12.30)	01.34	Frais d'alimentation de la bibliothèque .....	25.650	30.000	30.000
35.060 (35.00)	01.34 08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	624	820	930
		Total de la section 02.7.....	391.338	408.414	614.567
		<b>Section 02.8 - Commissariat à l'enseignement musical</b>			
11.130 (11.12)	08.00	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice) .....	4.289	5.800	5.000
12.000 (12.15)	08.00	Indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice) .....	24.665	30.000	25.500
12.001 (12.15)	08.00	Formation continue des enseignants: indemnités pour ser- vices de tiers .....	1.956	4.000	8.000
12.010 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	1.994	2.500	2.000
12.040 (12.12)	08.00	Frais de bureau .....	4.184	4.560	4.560
12.042 (12.12)	08.00	Echanges transfrontaliers avec les régions de Sarre, Lorraine, Rhénanie-Palatinat, Ostbelgien, Province de Luxembourg .....	-	-	15.000

## 02.8 - Commissariat à l'enseignement musical

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.050 (12.12)	08.00	Achat de biens et de services de télécommunications .....	577	500	1.800
12.070 (12.12)	08.00	Entretien des équipements informatiques .....	-	1.000	1.000
12.080 (12.11)	08.00	Bâtiments: exploitation et entretien .....	887	5.000	4.300
12.140 (12.16)	08.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	-	500	100
12.190 (12.30)	08.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	6.364	12.395	15.000
12.300 (12.30)	08.00	Acquisition d'oeuvres musicales .....	-	-	2.000
34.060 (34.41)	08.00	Bourses d'études et de voyages et autres aides ayant le même objet .....	-	-	60.000
35.060 (35.00)	08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	809	1.250	11.585
43.000 (43.22)	08.00	Participation de l'Etat dans le financement de l'en- seignement musical .....	6.836.000	7.367.000	8.001.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.690 (12.30)	08.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	-	-	6.800
		Total de la section 02.8.....	6.881.725	7.434.505	8.163.645
		<b>Section 03.0 - Enseignement supérieur.- Dépenses générales</b>			
11.020 (11.10)	04.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	9.303	11.250
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....			11.250
11.130 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	354.733	375.000	102.798
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			73.531
		2) Cours et examens.....			29.267
		Total.....			102.798

## 03.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
11.131 (11.12)	04.44	Etudes supérieures dirigées du soir: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités. (Crédit non limitatif).....	53.785	45.654	46.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 46.500			
11.132 (11.12)	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	-	-	64.000
12.000 (12.15)	04.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	165.432	126.868	47.540
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 18.716			
		2) Cours et examens..... 28.824			
		Total..... 47.540			
12.001 (12.15)	04.44	Etudes supérieures dirigées du soir: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	19.763	124	31.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 31.500			
12.002 (12.15)	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	-	-	112.000
12.010 (12.13)	04.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	6.484	11.000	8.000
12.012 (12.13)	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	35.200	47.250	52.600
12.040 (12.12)	04.10	Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur .....	13.316	12.600	12.600
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 12.600			
12.041 (12.12)	04.10	Frais de bureau .....	7.556	9.000	9.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 9.000			
12.050 (12.12)	04.60	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications pour les besoins du CEDIES .....	-	35.000	23.770
12.070 (12.12)	04.60	Location et entretien des équipements informatiques .....	7.375	10.565	10.696
12.080 (12.11)	04.00	Bâtiments: exploitation et entretien .....	27.263	32.857	40.000

## 03.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.120 (12.30)	04.60	Maintenance et développement du système informatique pour la gestion de l'aide financière pour études supérieures: frais divers .....	48.000	48.000	48.000
12.121 (12.30)	04.00	Frais d'experts et d'études .....	36.329	69.552	67.000
12.122 (12.30)	04.00	Cellule de recherches sur la résolution de conflits: frais d'experts et d'études .....	-	65.742	-
12.130 (12.16)	04.00	Frais de publication; frais d'impression; dépenses diverses .....	134.381	93.000	130.000
12.140 (12.16)	04.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	26.415	16.000	20.000
12.142 (12.16)	04.10	Frais d'organisation de la foire des études et de la formation .....	233.538	295.000	305.000
12.221 (12.30)	04.43	Mise en place de nouvelles structures dans le cadre de l'enseignement supérieur. (Crédit non limitatif).....	496.908	253.800	326.640
12.300 (12.30)	04.43	Frais de fonctionnement des nouvelles structures de l'enseignement supérieur. (Crédit non limitatif).....	2.352.030	500.000	500.000
12.301 (12.30)	04.10	Commissions consultatives diverses: frais de fonctionnement .....	6.825	3.500	7.000
12.303 (12.30)	04.00	Organisation des journées nationales d'éthique et de séminaires dans le cadre de la recherche sur la résolution de conflits: dépenses diverses .....	3.906	4.500	4.500
33.000 (33.00)	04.10	Convention avec l'a.s.b.l. "Wunnraum fir Studenten" .....	114.498	-	-
33.001 (33.00)	04.00	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation RESTENA gérant la gestion du réseau téléinformatique de l'enseignement supérieur et de la recherche .....	993.700	955.899	801.837
33.010 (33.00)	04.00	Subsides aux associations estudiantines .....	12.700	13.950	13.950
34.010 (34.30)	04.42	Bourses pour études supérieures en faveur d'étudiants nécessitant ne remplissant pas les conditions d'études prévues à l'article 2 de la loi du 22.6.2000 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures et de cas sociaux .....	284.063	284.235	284.235
34.060 (34.40)	04.42	Bourses pour études à l'institut universitaire européen de Florence et aux Collèges d'Europe de Bruges et de Nantolín .....	83.496	88.000	118.928
34.062 (34.40)	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: subventions d'intérêt (loi du 22 juin 2000). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.235.903	2.750.000	1.346.000
34.063 (34.40)	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: bourses d'études (loi du 22 juin 2000). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	9.124.830	8.290.000	9.750.000

## 03.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
34.064 (34.40)	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: primes d'encouragement (loi du 22 juin 2000). (Crédit non limitatif).....	4.204.000	4.204.000	4.204.000
35.010 (35.20)	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	352.415	269.708	302.996
35.040 (35.50)	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	24.592	24.592	24.592
35.060 (35.00)	04.10	Frais de location de chambres d'étudiants universitaires et frais accessoires .....	3.990	35.164	28.410
44.000 (44.00)	04.43	Participation de l'Etat aux frais de loyer de la Miami University. - John E. Dolibois European Center .....	176.822	176.822	176.822
44.001 (44.00)	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Institut universitaire international .....	535.450	605.000	700.000
44.002 (44.00)	04.40	Participation de l'Etat aux frais de loyer de l'institut "Training of European Statisticians" .....	85.899	-	-
44.003 (44.00)	04.42	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation Biermans-Lapôtre à Paris .....	62.500	62.500	66.417
44.004 (44.00)	04.44	Participation de l'Etat à la Charte universitaire de la Grande Région .....	52.942	42.333	43.479
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	1.924	-	16.079
11.631 (11.12)	04.44	Etudes supérieures dirigées du soir: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités .....	5.938	16.554	2.219
12.500 (12.15)	04.10	Indemnités pour services de tiers .....	15.281	1.566	1.758
12.510 (12.13)	04.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	2.144	447	-
12.512 (12.13)	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	4.014	-	635
12.550 (12.12)	04.60	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications pour les besoins du CEDIES .....	-	22.856	-
12.620 (12.30)	04.00	Maintenance et développement du système informatique pour la gestion de l'aide financière pour études supérieures: frais divers .....	27.764	-	-
12.630 (12.16)	04.00	Frais de publication; frais d'impression; dépenses diverses .....	-	51.108	12.267
12.642 (12.16)	04.10	Frais d'organisation de la foire des études et de la formation .....	-	22.648	364

## 03.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.800 (12.30)	04.43	Frais de fonctionnement des nouvelles structures de l'enseignement supérieur .....	-	-	442
44.502 (44.00)	04.40	Participation de l'Etat aux frais de loyer de l'institut "Training of European Statisticians" .....	-	-	451
44.503 (44.00)	04.42	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation Biermans-Lapôtre à Paris .....	-	12.195	7.337
Total de la section 03.0.....			21.434.104	19.993.892	19.883.612
<b>Section 03.5 - Recherche et innovation</b>					
11.010 (11.00)	04.60	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	399.990	438.233	456.331
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	409.928		
		3) Charges sociales patronales.....	39.368		
		4) Allocations de repas.....	7.035		
		Total.....	456.331		
11.020 (11.00)	04.60	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	44.628	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.130 (11.12)	04.60	Indemnités pour services extraordinaires .....	11.220	24.560	14.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	8.140		
		5) Prestations individuelles.....	5.860		
		Total.....	14.000		
12.010 (12.13)	04.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	541	550	550
12.012 (12.13)	04.60	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	60.527	40.000	50.000
12.040 (12.12)	04.60	Frais de bureau .....	6.327	6.500	6.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	660		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	660		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	239		
		4) Consommables bureautiques.....	1.323		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	1.118		



## 03.5 - Recherche et innovation

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		6) Documentation et bibliothèque..... 2.500			
		Total..... 6.500			
12.100 (12.11)	01.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	124.701	124.701	124.701
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 124.701			
12.120 (12.30)	04.60	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	37.500	155.200	120.000
12.130 (12.16)	04.60	Frais de publication. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	-	5.000	2.500
12.140 (12.16)	04.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	7.000	10.000	8.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Brochures et dépliants..... 8.000			
12.190 (12.30)	04.60	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	2.620	7.500	5.000
12.191 (12.30)	04.60	Participation aux frais d'organisation de conférences scientifiques internationales .....	-	500	500
12.300 (12.30)	04.60	Frais de gestion dans l'intérêt de la participation nationale à des programmes d'organisations internationales .....	-	500	-
32.010 (32.00)	04.60	Mesures destinées à promouvoir la participation des entreprises à la mise en oeuvre du plan d'action national en matière de sciences et technologies spatiales et aéronautiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	450.000
33.001 (33.00)	04.60	Contributions financières à divers centres de recherche publics dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des activités communautaires ayant trait aux fonds structurels. (Sans distinction d'exercice) .....	2.480.000	-	-
33.002 (33.00)	04.60	Contribution financière de l'Etat dans l'intérêt de la mise en oeuvre du projet "Technoport Schlassgoart". (Sans distinction d'exercice) .....	785.000	-	-
33.004 (33.00)	04.60	Contributions à divers centres de recherche publics dans l'intérêt de la mise en oeuvre de programmes de formation spécialisée .....	330.000	-	-
33.006 (33.00)	04.60	Contributions financières dans l'intérêt de la mise en oeuvre du plan d'action national en matière de sciences et technologies spatiales et aéronautiques .....	-	-	50.000
33.010 (33.00)	04.60	Subsides à divers instituts, centres et associations pour activités dans l'intérêt de la recherche et du développement technologique .....	8.180	8.180	8.180

## 03.5 - Recherche et innovation

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
33.015 (33.00)	04.60	Mesures dans l'intérêt de la promotion de la recherche, du développement technologique et du transfert de technologie: participation aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois ou étrangers, études, expertises et mesures directes .....	51.040	69.750	96.000
34.060 (34.40)	04.60	Bourses de formation-recherche. (Sans distinction d'exercice) .....	2.959.093	3.300.000	3.300.000
34.070 (34.50)	04.60	Subsides à des particuliers pour activités dans l'intérêt de la recherche et du développement technologique .....	-	1.735	-
35.020 (35.30)	04.60	Contributions à des projets et programmes de recherche internationaux et cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.338.413	4.695.156	5.376.500
41.010 (41.40)	04.60	Contributions financières à divers centres de recherche publics dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention. (Sans distinction d'exercice) .....	2.300.000	8.193.457	11.800.000
41.011 (41.40)	04.60	Contributions financières à divers centres de recherche publics dans l'intérêt de la mise en oeuvre de projets de recherche dans le cadre de programmes de coopération scientifique et technologique au niveau communautaire, international ou bilatéral. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.030.000	2.579.519	888.000
41.012 (41.40)	04.60	Contributions financières dans l'intérêt des centres de recherche publics. (Crédit non limitatif).....	13.500.000	13.800.000	19.000.000
41.013 (41.40)	04.60	Dotation au Fonds National de la Recherche. (Crédit non limitatif).....	11.165.000	13.090.000	14.500.000
41.014 (41.40)	04.60 01.40	Dotation au Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe .....	1.995.000	2.145.000	2.250.000
41.015 (41.40)	04.60	Participation de l'Etat au programme de recherche et de développement entrepris par le centre d'études de populations, de pauvreté et de politique socio-économique. (Crédit non limitatif).....	4.570.000	4.920.000	5.265.000
Total de la section 03.5.....			45.206.780	53.616.141	63.771.862
<b>Section 03.6 - Université du Luxembourg</b>					
11.000 (11.00)	04.60	Traitements des fonctionnaires .....	2.914.328	3.330.374	2.921.344
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 2.783.459					
3) Charges sociales patronales..... 99.896					

## 03.6 - Université du Luxembourg

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 37.989			
		Total..... 2.921.344			
11.010 (11.00)	04.60	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	750.771	815.297	858.545
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 740.212			
		3) Charges sociales patronales..... 99.338			
		4) Allocations de repas..... 18.995			
		Total..... 858.545			
11.020 (11.00)	04.60	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	04.60	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	718.841	817.421	861.820
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 728.268			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 31.580			
		3) Charges sociales patronales..... 101.972			
		Total..... 861.820			
11.040 (11.00)	04.60	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.131 (11.12)	04.43	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement: indem- nités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	343.321	100	100
41.010 (41.40)	04.43 04.44	Contribution financière dans l'intérêt de l'établisse- ment public "Université du Luxembourg". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	20.391.507	31.238.340	44.054.340
		Total de la section 03.6.....	25.118.768	36.201.732	48.696.349
		Total du département 02/03.....	157.132.380	185.356.615	221.557.235

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
11	Salaires et charges sociales	19.191.756	20.294.856	20.912.623
12	Achat de biens non durables et de services	13.017.129	12.173.916	13.363.851
32	Transferts de revenus autres que de subventions d'exploitation aux entreprises	0	0	450.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	26.643.056	24.724.231	32.564.735
34	Transferts de revenus aux ménages	19.095.599	20.258.070	20.537.263
35	Transferts de revenus à l'étranger	4.394.003	5.539.010	6.131.463
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	65.620.918	92.146.152	116.871.464
43	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	8.256.306	9.321.530	9.731.330
44	Transferts de revenus à l'enseignement non universi- taire spécial/libre	913.613	898.850	994.506
Total		157.132.380	185.356.615	221.557.235

## 04.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>04 - MINISTERE DES FINANCES</b>					
<b>Section 04.0 - Dépenses générales</b>					
11.090 (11.12)	01.23	Indemnités de poste et de logement d'agents détachés à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	38.903	38.600	35.450
11.300 (11.12)	03.20	Attribution aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale d'une partie du produit des amendes et des confiscations en matière répressive. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	684.050	425.200	450.000
12.012 (12.13)	01.20	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	441.455	450.000	457.000
12.120 (12.30)	01.20	Fiscalité: études comparatives sur le plan européen .....	22.500	75.000	75.000
12.190 (12.30)	13.90	Frais de formation du personnel .....	1.916	5.000	10.000
12.310 (12.30)	01.20	Frais d'abonnement à un service de données financières internationales et frais d'abonnement à des banques de données internationales .....	11.706	15.500	15.000
33.010 (33.00)	06.30	Versement du produit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres à surtaxe et sur les télégrammes postaux à l'oeuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte. (Crédit non limitatif).....	27.578	40.000	40.000
33.012 (33.00)	08.30	Subsides pour les activités sociales et culturelles des associations de fonctionnaires .....	43.000	32.000	36.300
33.013 (33.00)	01.22	Subsides à allouer au Musée des Douanes et Accises et à la "Douane's Musek" .....	2.500	7.500	7.500
33.014 (33.00)	08.30	Subsides à allouer à la "Douane's Musek" .....	5.000	-	-
35.030 (35.40)	01.43	Contributions à des organisations internationales. (Crédit non limitatif).....	9.247	9.250	9.250
43.010 (43.21)	13.20	Attribution aux communes d'une partie du produit des amendes et des confiscations en matière répressive. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	568.246	425.200	450.000

## 04.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.512 (12.13)	01.20	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	2.293	-	-
		Total de la section 04.0.....	1.858.394	1.523.250	1.585.500
		<b>Section 04.1 - Contributions directes et métrologie</b>			
11.000 (11.00)	01.22	Traitements des fonctionnaires .....	33.517.688	36.006.282	39.018.848
		<u>Détail:</u>			
		<i>A - Contributions directes</i>			
		1) Rémunérations de base.....	33.187.682		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.236.821		
		3) Charges sociales patronales.....	1.437.756		
		4) Allocations de repas.....	708.513		
		<i>B - Métrologie</i>			
		1) Rémunérations de base.....	418.243		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.437		
		3) Charges sociales patronales.....	18.047		
		4) Allocations de repas.....	8.349		
		<u>Total.....</u>	<u>39.018.848</u>		
11.010 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	3.067.144	3.489.937	3.806.403
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	3.246.368		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	12.894		
		3) Charges sociales patronales.....	437.395		
		4) Allocations de repas.....	109.746		
		<u>Total.....</u>	<u>3.806.403</u>		
11.020 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	224.281	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	881.919	889.164	976.716
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	814.630		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de			

## 04.1 - Contributions directes et métrologie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>rémunération.....</i>			
		<i>3) Charges sociales patronales.....</i>			
		<i>Total.....</i>			
11.040 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	600	100	100
		<i>Détail:</i>			
		<i>1) Rémunérations de base.....</i>			
11.100 (11.40)	01.22	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	6.397	6.390	9.852
11.110 (11.12)	01.22	Indemnités pour pertes de caisse .....	1.577	1.575	1.617
11.130 (11.12)	01.22	Indemnités pour services extraordinaires .....	40.490	48.043	50.000
		<i>Détail:</i>			
		<i>2) Cours et examens.....</i>			
		<i>4) Indemnités de remplacement.....</i>			
		<i>Total.....</i>			
12.001 (12.25)	01.22	Part de l'Etat dans l'indemnité revenant aux personnes participant au recensement annuel dans l'intérêt de l'assiette des impôts directs .....	85.667	86.510	87.600
		<i>Détail:</i>			
		<i>4) Prestations individuelles.....</i>			
12.010 (12.13)	01.22	Frais de route et de séjour .....	62.695	72.500	70.000
12.020 (12.14)	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	34.559	35.000	42.000
		<i>Détail:</i>			
		<i>1) Assurances.....</i>			
		<i>2) Carburants et lubrifiants.....</i>			
		<i>3) Réparations et entretien.....</i>			
		<i>9) Divers.....</i>			
		<i>Total.....</i>			
12.030 (12.16)	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection pour les agents du service de métrologie .....	475	500	530
12.040 (12.12)	01.22	Frais de bureau .....	200.191	234.000	232.470
		<i>Détail:</i>			
		<i>1) Articles et matériel de bureau.....</i>			
		<i>2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....</i>			
		<i>3) Location et entretien des autres machines de bureau.....</i>			
		<i>4) Consommables bureautiques.....</i>			
		<i>6) Documentation et bibliothèque.....</i>			

## 04.1 - Contributions directes et métrologie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		9) Divers..... 14.750			
		Total..... 232.470			
12.050 (12.12)	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Sans distinction d'exercice) .....	192.772	246.000	234.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Frais téléphoniques..... 210.000			
		4) Téléx et Téléfax..... 13.000			
		9) Divers..... 11.000			
		Total..... 234.000			
12.055 (12.12)	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Crédit non limitatif).....	1.550.079	1.250.000	1.685.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 1.685.000			
12.060 (12.12)	01.22	Location et entretien des installations de télécommuni- cations .....	18.919	34.100	44.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Contrats d'entretien..... 24.000			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 20.000			
		Total..... 44.000			
12.070 (12.12)	01.22	Location et entretien des équipements informatiques .....	937	5.000	5.000
12.080 (12.11)	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	294.520	307.300	350.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 66.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 180.000			
		3) Chauffage..... 70.000			
		4) Réparations et entretien..... 5.000			
		5) Assurances..... 11.000			
		6) Contrat d'intervention..... 18.500			
		Total..... 350.500			
12.090 (12.21)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.056.214	2.050.000	2.049.237
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 1.975.851			
		2) Charges locatives accessoires..... 73.386			
		Total..... 2.049.237			
12.100 (12.11)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.578.103	1.526.695	1.541.830



## 04.1 - Contributions directes et métrologie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 1.535.000			
		2) Charges locatives accessoires..... 6.830			
		Total..... 1.541.830			
12.110 (12.30)	01.22	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	166.976	132.000	150.000
12.120 (12.30)	01.22	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.712	6.000	8.000
12.125 (12.30)	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice) .....	788.569	1.025.000	770.000
12.190 (12.30)	01.22	Cours de formation pour les agents des contributions .....	3.328	20.000	20.000
12.300 (12.30)	01.22	Fiches; imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux; comptes et pièces comptables; préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur; enveloppes, dos- siers, registres et documentation administrative desti- nés aux contribuables; codes et études fiscaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	358.986	350.000	350.000
12.310 (12.30)	01.22	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	53.246	50.000	50.000
12.320 (12.30)	01.22	Service de métrologie; acquisition et entretien d'in- struments de contrôle; dépenses diverses .....	7.096	7.550	8.300
12.350 (12.12)	01.22 01.25	Frais de banque. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	30.771	20.000	30.000
12.360 (12.30)	01.22	Frais de surveillance des immeubles. (Sans distinction d'exercice) .....	33.271	210.000	190.000
35.030 (35.40)	01.22	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	1.473	1.500	1.700
		Total de la section 04.1.....	45.264.655	48.111.246	51.783.803
		<b>Section 04.2 - Enregistrement et domaines</b>			
11.000 (11.00)	01.22 01.25	Traitements des fonctionnaires .....	17.008.334	18.195.510	19.826.470
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 17.159.108			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.539.004			
		3) Charges sociales patronales..... 744.249			

## 04.2 - Enregistrement et domaines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 384.109			
		Total..... 19.826.470			
11.010 (11.00)	01.22 01.25	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	1.445.073	1.535.535	1.634.878
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 1.418.740			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 6.018			
		3) Charges sociales patronales..... 164.392			
		4) Allocations de repas..... 45.728			
		Total..... 1.634.878			
11.020 (11.00)	01.22 01.25	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	164.635	10.020	100
		<u>Détail:</u>			
		B) - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	01.22 01.25	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	588.732	592.503	631.224
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 528.216			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 28.319			
		3) Charges sociales patronales..... 74.689			
		Total..... 631.224			
11.040 (11.00)	01.22 01.25	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	01.22 01.25	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	3.192	3.600	5.470
11.110 (11.12)	01.22 01.25	Indemnités pour pertes de caisse .....	-	6.350	6.350
11.130 (11.12)	01.22 01.25	Indemnités pour services extraordinaires .....	35.502	44.100	45.100
		<u>Détail:</u>			
		2) Cours et examens..... 25.900			
		4) Indemnités de remplacement..... 8.500			
		9) Divers..... 10.700			
		Total..... 45.100			
11.132 (11.12)	01.22	Indemnités de responsabilité des conservateurs des hypo- thèques. (Crédit non limitatif).....	160.902	160.000	165.000

## 04.2 - Enregistrement et domaines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles..... 165.000			
12.000 (12.15)	01.22 01.25	Indemnités pour services de tiers .....	14.278	14.600	18.500
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles..... 2.500			
		9) Divers..... 16.000			
		Total..... 18.500			
12.010 (12.13)	01.22 01.25	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	25.684	33.500	28.000
12.020 (12.14)	01.22 01.25	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	5.320	7.400	10.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 3.600			
		2) Carburants et lubrifiants..... 3.300			
		3) Réparations et entretien..... 2.300			
		9) Divers..... 800			
		Total..... 10.000			
12.030 (12.16)	01.22 01.25	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	-	2.000	1.000
12.040 (12.12)	01.22 01.25	Frais de bureau .....	134.020	156.500	161.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 45.500			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 16.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 4.000			
		4) Consommables bureautiques..... 74.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 15.500			
		9) Divers: destruction de documents..... 6.000			
		Total..... 161.000			
12.050 (12.12)	01.22 01.25	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	731.332	843.400	859.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 705.000			
		2) Frais téléphoniques..... 150.000			
		9) Divers..... 4.400			
		Total..... 859.400			
12.060 (12.12)	01.22 01.25	Location et entretien des installations de télécommunications .....	10.094	8.000	11.600

## 04.2 - Enregistrement et domaines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien..... 500			
		3) Réparations et entretien..... 11.100			
		Total..... 11.600			
12.080 (12.11)	01.22 01.25	Bâtiments: exploitation et entretien .....	91.082	130.100	109.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 24.000			
		2) Eau, électricité, taxes..... 50.000			
		3) Chauffage..... 35.000			
		Total..... 109.000			
12.090 (12.21)	01.22 01.25	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	365.611	346.000	348.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 321.000			
		2) Charges locatives accessoires..... 27.000			
		Total..... 348.000			
12.100 (12.11)	01.22 01.25	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	73.674	69.000	79.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 73.500			
		2) Charges locatives accessoires..... 5.500			
		Total..... 79.000			
12.125 (12.12)	01.22 01.25	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	9.274	18.000	18.000
12.190 (12.30)	01.22 01.25	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Sans distinction d'exercice) .....	18.950	30.000	27.900
12.300 (12.30)	01.22 01.25	Fiches; imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux; comptes et pièces comptables; préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur; enveloppes, dos- siers, registres et documentation administrative desti- nés aux contribuables; codes et études fiscaux. (Crédit non limitatif).....	132.473	120.000	130.000
12.310 (12.30)	01.22	Frais de poursuite et d'instance; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	593.810	650.000	650.000

## 04.2 - Enregistrement et domaines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.320 (12.30)	01.22	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15.3.1892 sur la procédure en débet en matière de faillite ainsi que de la loi du 27.2.1979 portant règlement des honoraires des curateurs aux faillites clôturées pour insuffisance d'actif et des curateurs à successions vacantes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	611.191	375.000	450.000
12.330 (12.30)	01.25	Frais d'adjudication exposés par l'administration des domaines dans l'intérêt de la vente des biens et produits domaniaux. (Crédit non limitatif).....	21.194	28.000	23.000
12.340 (12.30)	01.25	Travaux d'entretien, de plantation et de boisement sur les terrains des forts Thungen et Olisy .....	-	17.850	6.000
12.350 (12.30)	01.22 01.25	Fabrication de papier-timbre et de timbres mobiles; dépenses de l'atelier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	62.968	135.500	70.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Timbres mobiles dimension et chancellerie.....			20.000
		2) Permis de pêche, permis de chasse.....			3.000
		3) Timbrage.....			18.000
		5) Dépenses de l'atelier.....			29.500
		<u>Total.....</u>			<u>70.500</u>
12.360 (12.30)	01.22	Carnets d'avertissements taxés. (Crédit non limitatif).....	15.503	15.000	15.000
12.370 (12.50)	01.25	Impôt foncier dû par le domaine de l'Etat; taxes annuelles de cabaretage; participation aux travaux connexes due par le domaine de l'Etat dans le cadre de projets de remembrement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	217.563	210.000	220.000
12.380 (12.30)	01.25	Frais d'abonnement à des banques de données internationales .....	1.352	1.750	2.700
12.390 (12.12)	01.25	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	31.573	45.000	40.000
23.000 (23.00)	13.10	Intérêts des consignations et dépôts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	333.000	300.000	350.000
24.010 (24.10)	01.22 01.25	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	2.053	2.250	2.250
43.010 (43.21)	01.22	Participation des communes au produit du timbre de la carte d'identité pour étrangers. (Crédit non limitatif).....	-	9.000	9.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.610 (11.12)	01.22 01.25	Indemnités pour pertes de caisse .....	-	-	6.000

## 04.2 - Enregistrement et domaines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.540 (12.12)	01.22 01.25	Frais de bureau .....	784	-	-
		Total de la section 04.2.....	22.909.153	24.115.568	25.960.542
<b>Section 04.3 - Douanes et accises</b>					
11.000 (11.00)	01.22	Traitements des fonctionnaires .....	28.722.142	29.822.110	31.696.823
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 27.026.861			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 2.714.867			
		3) Charges sociales patronales..... 1.296.623			
		4) Allocations de repas..... 658.472			
		Total..... 31.696.823			
11.010 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	150.812	210.687	355.462
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 305.339			
		3) Charges sociales patronales..... 40.977			
		4) Allocations de repas..... 9.146			
		Total..... 355.462			
11.020 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	22.918	7.014	7.201
		<i>Détail:</i>			
		B) - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 7.201			
11.030 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	542.724	572.544	625.282
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 523.665			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 27.633			
		3) Charges sociales patronales..... 73.984			
		Total..... 625.282			
11.040 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	50.669	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.080 (11.31)	01.22	Frais médicaux .....	2.254	3.100	3.000

## 04.3 - Douanes et accises

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
11.100 (11.40)	01.22	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	286.045	313.000	320.020
11.110 (11.12)	01.22	Indemnités pour pertes de caisse. (Crédit non limitatif).....	56.487	45.000	55.000
11.120 (11.12)	01.22	Gratifications pour croix de service .....	25.852	29.600	36.215
11.130 (11.12)	01.22	Indemnités pour services extraordinaires .....	123.405	165.000	140.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 45.525			
		4) Indemnités de remplacement..... 2.000			
		9) Divers..... 92.475			
		<u>Total..... 140.000</u>			
11.131 (11.12)	01.22	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	7.601	8.500	8.500
		<i>Détail:</i>			
		3) Permanence à domicile..... 8.500			
11.150 (11.12)	01.22	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	11.186	25.100	20.000
11.300 (11.00)	01.22	Prime de formation .....	201.503	215.000	206.000
12.010 (12.13)	01.22	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	25.764	40.000	35.000
12.020 (12.14)	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice) .....	210.991	250.000	240.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 40.000			
		2) Carburant..... 90.000			
		3) Réparations et entretien..... 110.000			
		<u>Total..... 240.000</u>			
12.030 (12.16)	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	66.776	52.000	48.000
12.040 (12.12)	01.22	Frais de bureau .....	90.142	100.000	100.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 35.000			
		2) Location et entretien des machines à photo- copier..... 28.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 17.000			
		4) Consommables bureautique..... 6.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 4.000			

## 04.3 - Douanes et accises

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		9) Divers..... 10.000 Total..... 100.000			
12.050 (12.12)	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..... <u>Détail:</u> 1) Frais postaux..... 500.000 2) Frais téléphoniques..... 110.000 3) Luxpac..... 72.000 4) Téléx et téléfax..... 8.000 9) Divers..... 20.000 Total..... 710.000	678.552	659.000	710.000
12.060 (12.12)	01.22	Location et entretien des installations de télécommuni- cations ..... <u>Détail:</u> 1) Location..... 48.000 3) Réparations et pièces de rechange..... 40.000 Total..... 88.000	78.675	88.000	88.000
12.070 (12.12)	01.22	Location et entretien des équipements informatiques ..... <u>Détail:</u> 1) Location..... 61.663 2) Contrats d'entretien..... 1.130.261 3) Réparations et pièces de rechange..... 20.076 Total..... 1.212.000	107.495	124.000	1.212.000
12.080 (12.11)	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) ..... <u>Détail:</u> 1) Nettoyage..... 30.000 2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 90.000 3) Chauffage..... 40.000 4) Réparations et entretien..... 70.000 9) Divers..... 25.000 Total..... 255.000	233.083	270.000	255.000
12.081 (12.11)	01.22	Entretien des logements de service. (Sans distinction d'exercice) .....	88.762	150.000	150.000
12.090 (12.21)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	30.314	30.328	20.000
12.100 (12.11)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	990.194	1.061.400	1.150.730



## 04.3 - Douanes et accises

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			977.397
		2) Charges locatives accessoires.....			173.333
		Total.....			1.150.730
12.125 (12.30)	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	29.997	250.000	5.000.000
12.170 (12.30)	01.22	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .....	18.705	20.000	20.000
12.190 (12.30)	01.22	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	26.490	45.000	35.000
12.300 (12.30)	01.22	Armement et équipement du personnel; exercices de tir .....	49.564	201.500	58.000
12.305 (12.30)	01.22	Education physique et sports; acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs .....	-	-	11.000
12.310 (12.30)	03.20	Frais d'entretien et d'assurance des chiens; dépenses dans le cadre de la lutte anti-drogue .....	33.416	36.000	43.000
12.320 (12.30)	01.22	Documentation administrative; imprimés destinés à la revente ainsi que frais de confection de bandelettes fiscales (fournitures faites par l'administration belge des douanes et accises). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	366.808	500.000	500.000
12.321 (12.30)	01.22	Fiches; imprimés et documents administratifs; comptes et pièces comptables; préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur; enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	47.974	50.000	50.000
12.330 (12.30)	01.22	Honoraires et frais d'experts; frais d'analyse et de contrôle; frais d'interprètes et frais de traduction; frais judiciaires; dommages-intérêts; restitution d'intérêts de retard; indemnités pour visiteuses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	44.919	2.500	2.500
12.340 (12.30)	03.20	Frais d'entretien et de maintenance de matériel de détection et de contrôle .....	9.227	10.600	11.000
12.350 (12.30)	01.22	Frais de manutention et frais de destruction de marchandises saisies. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
12.360 (12.12)	01.22	Frais de banque. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	22.071	21.000	25.000
12.370 (12.50)	01.22	Impôt foncier et taxes communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	26.558	29.000	29.000
12.390 (12.30)	01.22	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement et de vêtements de travail .....	45.464	60.000	60.000

## 04.3 - Douanes et accises

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
24.010 (24.10)	01.22	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	84.331	86.000	90.800
24.040 (24.20)	01.22	Location de logiciels informatiques à l'intérieur du secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	-	250	-
36.010 (36.02)	13.60	Restitution du droit d'accise autonome sur certains produits soumis à accise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	300	100
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.540 (12.12)	01.22	Frais de bureau .....	12.148	-	-
12.570 (12.12)	01.22	Location et entretien des équipements informatiques .....	-	34.895	-
		Total de la section 04.3.....	33.622.018	35.588.628	43.417.833
		Total du département 04.....	103.654.220	109.338.692	122.747.678

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du Ministère des Finances**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
11	Salaires et charges sociales	88.073.017	92.869.864	100.143.381
12	Achat de biens non durables et de services	14.504.775	15.555.578	21.607.397
23	Intérêts imputés en débit	333.000	300.000	350.000
24	Achat de biens non durables et de services	86.384	88.500	93.050
33	Subventions d'exploitation	78.078	79.500	83.800
35	Transferts de revenus à l'étranger	10.720	10.750	10.950
-36	Remboursements d'impôts indirects	-	300	100
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	568.246	434.200	459.000
Total		103.654.220	109.338.692	122.747.678

## 05.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>05 - MINISTERE DES FINANCES:</b>					
<b>TRESOR ET BUDGET</b>					
<b>Section 05.0 - Dépenses générales</b>					
11.130 (11.12)	11.70	Casino de jeux du Luxembourg à Mondorf-les-Bains: indemnités des commissaires du gouvernement et indemnités de surveillance. (Sans distinction d'exercice) .....	40.800	40.800	40.800
<i>Détail:</i>					
5) Prestations individuelles..... 40.800					
12.020 (12.14)	11.70	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	2.753	8.500	8.670
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 1.100					
2) Carburants et lubrifiants..... 4.403					
3) Réparation et entretien..... 2.867					
9) Divers..... 300					
Total..... 8.670					
12.040 (12.12)	01.20	Frais de bureau .....	27.991	29.770	30.460
<i>Détail:</i>					
3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 370					
6) Documentation et bibliothèque..... 29.590					
9) Dépenses diverses..... 500					
Total..... 30.460					
12.080 (12.11)	01.20 01.25	Bâtiments: exploitation et entretien .....	7.459	9.000	9.000
<i>Détail:</i>					
1) Nettoyage..... 8.500					
9) Divers..... 500					
Total..... 9.000					
12.090 (12.21)	Divers codes	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	6.351.463	6.000.000	7.300.000
<i>Détail:</i>					
1) Loyer..... 6.360.853					
2) Charges locatives accessoires..... 939.147					
Total..... 7.300.000					

## 05.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.100 (12.11)	Divers codes	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	17.901.622	18.000.000	18.800.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyer..... 17.784.490			
		2) Charges locatives accessoires..... 1.015.510			
		Total..... 18.800.000			
12.120 (12.30)	01.25	Domaines de l'Etat: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	-	6.000	28.150
12.122 (12.30)	01.20	Développement de certains domaines de la législation sur la comptabilité de l'Etat: frais d'experts et d'études (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	257.966	400.000	400.000
12.123 (12.30)	01.20	Développement de la place financière: dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	-	1.000	1.000
12.300 (12.30)	13.90	Crédit commun: dépenses imprévues. (Sans distinction d'exercice) .....	-	1.000	1.000
12.310 (12.30)	13.90	Crédit commun: dépenses sur exercices clos. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	431.740	1.000	1.000
33.010 (33.00)	01.22	Ordre luxembourgeois des géomètres: subvention destinée à financer la participation à des organisations internationales .....	-	-	1.000
34.040 (34.40)	06.35	Subventions pour cause de dommages matériels subis par suite de guerres, d'événements politiques et de calamités naturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
41.010 (41.40)	01.20	Banque centrale du Luxembourg: remboursement des frais en relation avec l'établissement de la balance des paiements du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.000.000	2.000.000	2.000.000
93.000 (93.00)	13.90	Alimentation du fonds de crise institué par la loi du 27.7.1938. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
		Total de la section 05.0.....	27.021.794	26.497.270	28.621.280
		<b>Section 05.1 - Inspection générale des finances</b>			
11.000 (11.00)	01.23	Traitements des fonctionnaires .....	1.015.127	1.047.861	1.110.655
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.061.243			

## 05.1 - Inspection générale des finances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales..... 36.749 4) Allocations de repas..... 12.663 <u>Total..... 1.110.655</u>			
11.010 (11.00)	01.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	179.109	272.387	286.586
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 243.036 2) Primes indemnités et autres suppléments de rémunération..... 3.438 3) Charges sociales patronales..... 33.077 4) Allocations de repas..... 7.035 <u>Total..... 286.586</u>			
11.020 (11.00)	01.23	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	01.23	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	48.759	70.022	73.827
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 61.970 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 3.121 3) Charges sociales patronales..... 8.736 <u>Total..... 73.827</u>			
11.040 (11.00)	01.23	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	01.23	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	186	280	284
12.000 (12.15)	01.23	Indemnités pour services de tiers .....	-	100	100
		<u>Détail:</u> 4) Prestations individuelles..... 100			
12.010 (12.13)	01.23	Frais de route et de séjour .....	-	200	500
12.020 (12.14)	01.23	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	1.120	2.500	2.500
		<u>Détail:</u> 1) Assurances..... 300 2) Carburants et lubrifiants..... 900			

## 05.1 - Inspection générale des finances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		3) Réparation et entretien..... 1.300			
		Total..... 2.500			
12.040 (12.12)	01.23	Frais de bureau .....	21.415	20.000	25.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 5.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 4.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 3.000			
		4) Consommables bureautiques..... 5.400			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 1.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 6.500			
		9) Divers..... 100			
		Total..... 25.000			
12.050 (12.12)	01.23	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	2.107	1.700	2.350
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 100			
		2) Frais téléphoniques..... 2.250			
		Total..... 2.350			
12.060 (12.12)	01.23	Location et entretien des installations de télécommunications .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 100			
12.070 (12.12)	01.23	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice) .....	244	250	3.600
		<u>Détail:</u>			
		2) Contrat de maintenance..... 3.350			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 250			
		Total..... 3.600			
12.080 (12.11)	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien .....	11.803	20.000	20.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 5.500			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 6.000			
		3) Chauffage..... 8.400			
		9) Divers..... 100			
		Total..... 20.000			
12.120 (12.30)	01.23	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	106.380	250.000	400.000
12.125 (12.30)	01.23	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	10.000	10.000

## 05.1 - Inspection générale des finances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.190 (12.30)	01.23	Colloques, séminaires, stages et journées d'études et frais d'organisation et de participation .....	2.530	5.500	5.500
		Total de la section 05.1.....	1.388.780	1.701.100	1.941.202
<b>Section 05.2 - Trésorerie de l'Etat</b>					
11.000 (11.00)	01.23	Traitements des fonctionnaires .....	1.501.113	1.652.403	1.695.440
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.595.329			
		3) Charges sociales patronales..... 67.750			
		4) Allocations de repas..... 32.361			
		Total..... 1.695.440			
11.010 (11.00)	01.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	64.167	53.065	55.872
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 48.021			
		3) Charges sociales patronales..... 6.444			
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		Total..... 55.872			
11.020 (11.00)	01.23	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	70.326	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
12.010 (12.13)	01.23	Frais de route et de séjour .....	-	350	350
12.040 (12.12)	01.23	Frais de bureau .....	11.542	12.000	12.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 5.800			
		3) Location et entretien des machines de bureau.... 1.900			
		4) Consommables bureautiques..... 3.300			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 100			
		6) Documentation et bibliothèque..... 800			
		9) Divers..... 500			
		Total..... 12.400			
12.050 (12.12)	01.23	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	4.317	4.000	5.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 5.500			



## 05.2 - Trésorerie de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.080 (12.11)	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien .....	22.548	23.500	23.800
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 23.800			
12.190 (12.30)	01.23	Frais de perfectionnement du personnel .....	-	500	500
12.300 (12.12)	01.23	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	140.291	200.000	150.000
12.350 (10.00)	13.90	Régularisation de déséquilibres d'articles du budget pour ordre. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
23.000 (23.00)	01.23	Intérêts imputés en débit pour les fonds structurels. (Crédit non limitatif).....	-	1.000	100
23.010 (23.00)	01.23	Pertes de change en relation avec des paiements de fac- tures en devises. (Crédit non limitatif).....	377.347	300.000	350.000
23.020 (23.00)	01.23	Intérêts à payer à la Caisse de Consignation sur les fonds placés auprès de la Trésorerie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.206.861	-	-
		Total de la section 05.2.....	4.398.512	2.247.018	2.294.162
		<b>Section 05.3 - Direction du contrôle financier</b>			
11.000 (11.10)	01.30	Traitements des fonctionnaires .....	128.982	131.231	140.995
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 132.999			
		3) Charges sociales patronales..... 6.589			
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		Total..... 140.995			
11.020 (11.00)	01.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
12.010 (12.13)	01.30	Frais de route et de séjour .....	30	200	200
12.020 (12.14)	01.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	1.070	1.700	1.700
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 600			

## 05.3 - Direction du contrôle financier

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		2) Carburants et lubrifiants..... 600			
		3) Réparation et entretien..... 500			
		Total..... 1.700			
12.040 (12.12)	01.30	Frais de bureau .....	9.944	20.000	16.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 5.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 1.000			
		4) Consommables bureautiques..... 5.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 1.500			
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.500			
		9) Divers..... 2.000			
		Total..... 16.000			
12.070 (12.12)	01.30	Location et entretien des équipements informatiques .....	1.751	2.500	2.500
12.120 (12.30)	01.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	5.000	5.000
12.190 (12.30)	01.30	Formation du personnel .....	2.322	1.000	1.000
		Total de la section 05.3.....	144.099	161.731	167.495
		<b>Section 05.4 - Cadastre et topographie</b>			
11.000 (11.00)	01.22	Traitements des fonctionnaires .....	7.997.299	8.407.522	8.795.904
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 8.222.805			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 49.167			
		3) Charges sociales patronales..... 349.465			
		4) Allocations de repas..... 174.467			
		Total..... 8.795.904			
11.010 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	111.631	94.489	101.094
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 83.620			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 3.438			
		3) Charges sociales patronales..... 11.222			
		4) Allocations de repas..... 2.814			
		Total..... 101.094			

## 05.4 - Cadastre et topographie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
11.020 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	119.144	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	192.735	192.962	208.755
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 174.827			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 9.345			
		3) Charges sociales patronales..... 24.583			
		Total..... 208.755			
11.040 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	5.884	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	01.22	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	8.108	8.162	10.554
12.000 (12.15)	01.22	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	2.500	2.500
12.001 (12.15)	01.22	Travaux de mesurage et travaux connexes à exécuter par le secteur privé: honoraires et autres prestations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	82.992	70.000	80.000
12.002 (12.13)	01.22	Registre national des localités et des rues: gestion du registre et création d'un lien avec les bases de données cadastrales: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	30.000	-
12.003 (12.15)	01.22	Création et actualisation de la base de données topo- cartographique, du système d'information du territoire (BDN-SIT) et production de nouvelles cartes digitales: indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice) .....	-	255.000	483.000
12.006 (12.15)	01.22	Création de la banque de données nationale - Système d'information du territoire (BDN-SIT): indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice) .....	32.807	-	-
12.007 (12.15)	01.22	Production d'une nouvelle carte digitale 1:20.000, géné- rée à partir de la base de données topo/carto: indemni- tés pour service de tiers. (Sans distinction d'exercice) .....	39.985	-	-
12.008 (12.15)	01.22	Gestion et mise à jour du plan cadastral informatisé: indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice) .....	11.704	30.000	25.000

## 05.4 - Cadastre et topographie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.009 (12.15)	01.22	Actualisation des fichiers cadastraux (AFC): mise à jour des fichiers alphanumériques et graphiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.199.416	750.000	-
12.010 (12.13)	01.22	Frais de route et de séjour .....	20.372	22.500	22.500
12.020 (12.14)	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	35.752	47.300	44.300
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 6.800			
		2) Carburants et lubrifiants..... 13.500			
		3) Réparation et entretien..... 23.000			
		9) Divers..... 1.000			
		<u>Total..... 44.300</u>			
12.030 (12.16)	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	1.263	1.350	1.450
12.040 (12.12)	01.22	Frais de bureau .....	45.721	68.000	59.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 22.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 3.500			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 8.500			
		4) Consommables bureautiques..... 11.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 12.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.500			
		9) Divers..... 500			
		<u>Total..... 59.000</u>			
12.050 (12.12)	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice) .....	115.419	113.000	121.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 65.000			
		2) Frais téléphoniques..... 56.000			
		<u>Total..... 121.000</u>			
12.060 (12.12)	01.22	Location et entretien des installations de télécommunications .....	8.403	11.500	11.500
12.070 (12.12)	01.22	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit non limitatif).....	342.609	347.054	375.000
12.080 (12.11)	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien .....	34.344	35.500	35.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 7.500			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 20.000			

## 05.4 - Cadastre et topographie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		3) <i>Chauffage</i> ..... 8.000			
		<i>Total</i> ..... 35.500			
12.090 (12.21)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	27.186	27.700	29.082
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Loyers</i> ..... 20.080			
		2) <i>Charges locatives accessoires</i> ..... 9.002			
		<i>Total</i> ..... 29.082			
12.100 (12.11)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	81.308	86.200	84.850
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Loyers</i> ..... 78.550			
		2) <i>Charges locatives accessoires</i> ..... 6.300			
		<i>Total</i> ..... 84.850			
12.125 (12.30)	01.22	Système Intranet/Internet pour la diffusion on-line d'informations cadastrales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	444.887	350.000	60.000
12.140 (12.16)	01.22	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses .....	8.215	10.000	10.000
12.170 (12.30)	01.22	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .....	9.244	12.000	18.000
12.190 (12.30)	01.22	Cours de formation et de recyclage du personnel .....	9.200	13.000	13.000
12.300 (12.30)	01.22	Frais d'entretien et de renouvellement du matériel d'atelier et d'arpentage; fourniture et pose de bornes et rivets; construction et réparation de signaux de triangulation; dépenses diverses .....	11.547	11.000	12.000
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Entretien et renouvellement du matériel d'atelier et d'arpentage</i> ..... 4.000			
		2) <i>Fourniture et pose de bornes et rivets</i> ..... 6.000			
		3) <i>Construction et réparation de signaux de triangulation</i> ..... 1.000			
		9) <i>Divers</i> ..... 1.000			
		<i>Total</i> ..... 12.000			
12.310 (12.30)	01.22	Frais de conservation, de mise à jour et de reproduction des documents cadastraux et de la carte topographique; dépenses relatives au laboratoire photographique .....	3.832	12.000	8.000
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Reliure des plans et registres cadastraux et</i>			

## 05.4 - Cadastre et topographie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>acquisition du matériel y relatif.....</i> 3.000			
		2) <i>Dépenses relatives au laboratoire photogra- phique.....</i> 5.000			
		<i>Total.....</i> 8.000			
12.320 (12.30)	01.22	Travaux d'abornement des frontières. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.054	2.500	2.500
12.330 (12.30)	01.22	Renouvellement du stock et actualisation de la carte to- pographique, de cartes dérivées et des photos aériennes du Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	311.162	43.500	50.000
12.340 (12.30)	01.22	Réparation des instruments géodésiques de levé et de re- port ainsi que des différents copieurs .....	10.534	20.000	18.000
12.360 (12.15)	01.22	Création d'une base de données cartographique (BD-L-Car- to): indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice) .....	73.920	190.000	160.000
12.365 (11.00)	01.22	Indemnités pour services de tiers: frais pour stages re- latifs à l'examen de géomètre officiel. (Crédit non limitatif).....	-	80.000	65.000
12.370 (12.30)	01.22	Exploitation et entretien du réseau permanent GPS. (Crédit non limitatif).....	-	6.000	75.000
12.380 (12.30)	01.22	Reliure et digitalisation de la documentation cadastrale littérale ancienne .....	82.314	80.000	145.000
12.390 (12.12)	01.22	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	261	1.000	1.000
24.010 (24.10)	01.22	Location de terminaux électroniques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	411	1.000	1.000
35.060 (35.00)	01.22	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	11.635	12.000	12.000
35.061 (35.00)	01.22	Participation à des frais de productions cartographiques et autres dans le cadre du partenariat SARRE-LOR-LUX (RHENANIE-PALATINAT et WALLONIE). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.450	10.000	8.000
Total de la section 05.4.....			11.496.748	11.454.939	11.149.689
Total du département 05.....			44.449.933	42.062.058	44.173.828

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des finances: Trésor et Budget**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
11	Salaires et charges sociales	11.483.370	11.971.784	12.521.366
12	Achat de biens non durables et de services	28.366.859	27.766.074	29.280.162
23	Intérêts imputés en débit	2.584.208	301.000	350.100
24	Intérêts imputés en crédit	411	1.000	1.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	-	-	1.000
34	Transferts de revenus aux ménages	-	100	100
35	Transferts de revenus à l'étranger	15.085	22.000	20.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	2.000.000	2.000.000	2.000.000
93	Dotations de fonds de réserve	-	100	100
Total		44.449.933	42.062.058	44.173.828

## 06.0 - Dette publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>06 - MINISTERE DES FINANCES:</b>					
<b>DETTE PUBLIQUE</b>					
<b>Section 06.0 - Dette publique</b>					
12.300 (12.30)	01.23	Dettes publiques: indemnités, imprimés, commissions, frais d'achat de papier filigrané, frais de confection de titres et autres frais accessoires. (Crédit non limitatif).....	316	3.000	500
12.301 (12.30)	01.23	Dépenses en relation avec la mise en circulation et le retrait de signes monétaires émis par le Trésor. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	125.906	20.000	100
21.005 (21.10)	13.10	Alimentation du fonds de la dette publique: intérêts. (Crédit non limitatif).....	27.854.000	25.934.000	23.443.500
93.000 (93.00)	07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	473.100	100	500.000
93.001 (93.00)	07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds de rénovation de la vieille ville: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	830.882	1.000.000	1.000.000
93.002 (93.00)	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: intérêts .....	-	100	100
Total de la section 06.0.....			29.284.204	26.957.200	24.944.200
Total du département 06.....			29.284.204	26.957.200	24.944.200



*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des finances: dette publique**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
12	Achat de biens non durables et de services	126.222	23.000	600
21	Intérêts de la dette publique	27.854.000	25.934.000	23.443.500
93	Dotations de fonds de réserve	1.303.982	1.000.200	1.500.100
Total		29.284.204	26.957.200	24.944.200

## 07.0 - Justice

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>07 - MINISTERE DE LA JUSTICE</b>					
<b>Section 07.0 - Justice</b>					
11.130 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	14.889	34.750	30.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	25.400		
		2) Cours et examens.....	1.000		
		5) Prestations individuelles.....	4.000		
		<i>Total</i> .....	30.400		
12.000 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers .....	10.570	8.000	12.280
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	6.280		
		2) Cours et examens.....	5.000		
		4) Prestations individuelles.....	1.000		
		<i>Total</i> .....	12.280		
12.001 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de traduction et d'interprétation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	122.748	1.000	1.000
12.002 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	1.000	1.000
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles.....	1.000		
12.012 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	437.462	270.000	400.000
12.020 (12.14)	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	1.371	2.500	2.650
12.040 (12.12)	03.10	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques; menues dépenses .....	26.578	41.000	37.000
12.080 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, dépenses diverses .....	38.640	5.500	5.500
12.120 (12.30)	03.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	21.039	200.000	270.000
12.125 (12.30)	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	-	2.500	2.500
12.130 (12.16)	03.10	Publication et mise à jour des codes luxembourgeois et des répertoires de jurisprudence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	26.520	25.000	28.000

## 07.0 - Justice

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.250 (12.00)	03.20	Inspection générale de la Police grand-ducale: frais de fonctionnement .....	87.972	89.067	91.150
		<u>Détail:</u>			
		1113 Indemnités de permanence à domicile.....	3.950		
		1115 Indemnités pour heures supplémentaires.....	100		
		1200 Indemnités pour services de tiers.....	100		
		12010 Frais de route et de séjour.....	500		
		12012 Frais de route et de séjour à l'étranger.....	9.000		
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances.....	2.500		
		2) Carburants et lubrifiants.....	6.800		
		3) Réparation et entretien.....	9.000		
		9) Divers.....	500		
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	3.000		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	2.000		
		4) Consommables bureautiques.....	5.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	500		
		6) Documentation et bibliothèque.....	5.000		
		9) Divers.....	500		
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux.....	1.000		
		2) Frais téléphoniques.....	7.500		
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications.....	1.500		
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage.....	5.900		
		2) Réparations et entretien.....	2.000		
		1219 Frais de stage à l'étranger, frais de cours; dépenses diverses.....	8.000		
		1231 Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipement de sport; frais de participation à des compétitions.....	500		
		1232 Frais de représentation; cérémonies; réceptions, couronnes et dépôts de fleurs; frais de cultes; dépenses diverses.....	1.500		
		1234 Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; location d'équipements de transmission de données; frais d'utilisation du réseau radio-			

## 07.0 - Justice

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>électrique, dépenses diverses.....</i> 14.000			
		<i>1235 Acquisition de munition.....</i> 300			
		<i>12351 Frais d'entretien de l'armement et de l'équi- pement; frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers.....</i> 500			
		<i>Total.....</i> 91.150			
12.300 (12.30)	03.10	Frais divers en relation avec l'informatisation du registre du commerce .....	-	50.000	-
12.391 (12.30)	01.43 03.10	Organisation de colloques internationaux, frais de réunions, réceptions officielles; dépenses diverses .....	6.928	5.000	15.000
32.000 (32.00)	03.10	Contributions financières aux centres de recherche publics dans l'intérêt d'une refonte de la législation .....	27.940	-	-
33.010 (33.00)	03.10	Subsides aux barreaux et autres associations juridiques nationales .....	1.240	5.000	5.000
33.011 (33.00)	03.30	Subsides à des organismes s'occupant du reclassement des anciens détenus .....	1.900	1.900	1.900
33.012 (33.00)	03.30	Participation de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus .....	124.666	-	-
34.010 (34.30)	03.10	Subventions aux huissiers de justice ou à leurs veuves. (Crédit non limitatif).....	18.581	18.900	19.400
34.070 (34.50)	03.10	Subsides dans l'intérêt de la publication de la pasicrisie, de chroniques et d'ouvrages de droit .....	-	4.300	4.400
34.090 (34.40)	03.10	Indemnisation des dommages subis par des collaborateurs bénévoles; indemnisation en cas de détention préventive inopérante; indemnisation des victimes de dommages résultant d'une infraction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	294.306	150.000	200.000
35.060 (35.00)	03.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	205.155	240.000	240.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	379	2.823	1.562
12.500 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers .....	149	5.931	-
12.512 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	39.079	11.129	20.000
12.540 (12.12)	03.10	Frais de bureau .....	300	-	-
12.895 (12.11)	03.10	Taxe sur la valeur ajoutée concernant diverses acquisitions .....	-	4.198	-

## 07.0 - Justice

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
35.560 (35.00)	03.10	Contributions à des organismes internationaux .....	2.033	-	-
		Total de la section 07.0.....	1.510.445	1.179.498	1.388.742
<b>Section 07.1 - Services judiciaires</b>					
11.000 (11.00)	03.10	Traitements des fonctionnaires .....	33.195.987	36.116.307	40.066.061
		<i>Détail:</i>			
		<i>A - Cour supérieure de justice:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	5.368.110		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	59.911		
		3) Charges sociales patronales.....	171.490		
		4) Allocations de repas.....	59.094		
		<i>B - Tribunaux d'arrondissements:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	11.834.918		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	270.506		
		3) Charges sociales patronales.....	461.531		
		4) Allocations de repas.....	160.397		
		<i>C - Juges de paix:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	3.643.836		
		3) Charges sociales patronales.....	134.741		
		4) Allocations de repas.....	46.431		
		<i>D - Service central d'assistance sociale:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	3.326.521		
		3) Charges sociales patronales.....	141.928		
		4) Allocations de repas.....	61.205		
		<i>E - Personnel administratif:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	11.898.499		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	91.865		
		3) Charges sociales patronales.....	522.232		
		4) Allocations de repas.....	258.887		
		<i>F - Fonctionnaires détachés à d'autres services:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	80.310		
		3) Charges sociales patronales.....	3.534		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>G - Attachés de justice:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.368.961		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	10.893		
		3) Charges sociales patronales.....	60.714		

## 07.1 - Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 28.140			
		Total..... 40.066.061			
11.010 (11.00)	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	2.466.371	2.568.046	3.778.768
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 3.231.490			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 5.502			
		3) Charges sociales patronales..... 435.548			
		4) Allocations de repas..... 106.228			
		Total..... 3.778.768			
11.020 (11.00)	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	891.081	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	03.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	863.982	826.365	893.840
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 749.313			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 38.765			
		3) Charges sociales patronales..... 105.762			
		Total..... 893.840			
11.040 (11.00)	03.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.080 (11.31)	03.10	Frais médicaux .....	367	5.000	2.500
11.100 (11.40)	03.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	4.378	4.700	10.002
11.130 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	68.995	68.348	102.781
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence..... 30.336			
		2) Cours et examens..... 65.000			
		5) Prestations individuelles..... 7.445			
		Total..... 102.781			
11.131 (11.12)	03.10	Juges et juges de paix suppléants: indemnités pour ser- vices extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	32.480	10.000	10.000

## 07.1 - Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
11.132 (11.12)	03.10	Frais de justice; exécution des commissions rogatoires; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	102.093	160.000	135.000
11.133 (11.12)	03.10	Médiation pénale: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.974	3.000	3.000
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles.....		3.000	
12.000 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers .....	17.623	13.000	24.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....		2.000	
		2) Cours et examens:.....		20.000	
		9) Divers.....		2.000	
		Total.....		24.000	
12.001 (12.15)	03.10	Médiation pénale: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.086	6.500	5.000
12.002 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	193.751	244.100	65.650
12.003 (12.15)	03.10	Juges et juges de paix suppléants: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	20.000	30.000
12.010 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	78.416	80.000	82.500
12.020 (12.14)	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	15.755	40.000	30.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....		8.000	
		2) Carburants et lubrifiants.....		11.000	
		3) Réparation et entretien.....		5.000	
		9) Divers.....		6.000	
		Total.....		30.000	
12.030 (12.16)	03.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	13.883	15.000	15.000
12.040 (12.12)	03.10	Frais de bureau; dépenses diverses .....	282.245	300.000	325.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....		115.000	
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....		100.000	
		3) Réparation et entretien des autres machines de bureau.....		7.000	
		4) Frais d'impression et de reliure.....		90.000	
		5) Réfection des registres de l'Etat Civil.....		7.000	
		6) Documentation et JURIFRANCE.....		5.000	

## 07.1 - Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		9) Divers..... 1.000			
		Total..... 325.000			
12.041 (12.12)	03.10	Bibliothèque centrale de la magistrature .....	121.394	142.500	150.000
12.050 (12.12)	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.225.753	1.375.000	1.375.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 1.200.000			
		2) Frais téléphoniques..... 175.000			
		Total..... 1.375.000			
12.060 (12.12)	03.10	Location et entretien des installations de télécommuni- cations .....	19.036	26.100	25.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Contrats d'entretien..... 20.000			
		2) Location..... 3.600			
		9) Divers..... 1.400			
		Total..... 25.000			
12.080 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	367.345	395.000	400.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 55.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 225.000			
		3) Chauffage..... 120.000			
		Total..... 400.000			
12.090 (12.21)	03.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à l'intérieur du secteur des administrations pu- bliques. (Crédit non limitatif).....	51.361	51.500	51.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 51.500			
12.100 (12.11)	03.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	111.892	120.000	84.500
12.125 (12.30)	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice) .....	177.137	675.000	652.000
12.190 (12.30)	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation; formation du personnel .....	34.834	57.500	57.500
12.300 (12.30)	03.10	Frais de justice; exécution de commissions rogatoires; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.317.211	1.800.000	2.045.000



## 07.1 - Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.301 (12.30)	03.10	Encadrement et assistance des victimes d'infractions .....	90.000	90.000	90.000
12.310 (12.30)	03.10	Assistance judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.421.071	1.800.000	2.000.000
12.320 (12.30)	03.10	Confection des tables décennales des actes de l'état ci- vil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
12.321 (12.30)	03.10	Gestion de la fourrière judiciaire nationale. (Crédit non limitatif).....	268.311	299.800	310.000
12.330 (12.30)	03.10	Exécution du régime des peines de substitution: frais d'organisation des travaux d'intérêt général .....	9.221	10.000	10.000
12.335 (24.10)	03.10	Service central d'assistance sociale: frais de consul- tance dans l'intérêt des agents du service .....	7.750	10.000	10.000
24.015 (24.10)	03.10	Réseau informatique européen des services anti-blanchi- ment: participation aux frais de maintenance. (Crédit non limitatif).....	-	40.000	43.000
34.050 (34.30)	03.10	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judi- ciaire. (Crédit non limitatif).....	1.308.096	1.350.000	1.350.000
34.090 (34.40)	03.10	Patronage des condamnés libérés et aide aux condamnés sous le régime de la mise à l'épreuve .....	120.000	120.000	120.000
34.091 (34.40)	03.10	Programme d'aide aux mineurs tombant sous la loi du 10. 08.1992 sur la protection de la jeunesse .....	50.000	65.000	65.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	10.164	3.091	1.767
11.631 (11.12)	03.10	Juges et juges de paix suppléants: indemnités pour ser- vices extraordinaires .....	3.669	2.479	-
11.633 (11.12)	03.10	Médiation pénale: indemnités pour services extraordinai- res .....	-	422	-
12.500 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers .....	1.378	112	-
12.501 (12.15)	03.10	Médiation pénale: indemnités pour services de tiers .....	-	728	-
12.510 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	271	1.225	406
12.520 (12.14)	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	481	-	-
12.530 (12.16)	03.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	136	-	-
12.540 (12.12)	03.10	Frais de bureau .....	549	-	807

## 07.1 - Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.580 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien; dépenses diverses .....	-	-	6.953
12.600 (12.11)	03.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques .....	8.005	-	-
12.690 (12.30)	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	-	200	-
12.800 (12.30)	03.10	Frais de justice; exécution de commissions rogatoires; expertises et missions spéciales .....	17.095	855	-
12.840 (34.30)	03.10	Taxe sur la valeur ajoutée concernant diverses acquisitions .....	305	-	-
34.550 (34.30)	03.10	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire .....	1.576	1.616	-
Total de la section 07.1.....			46.976.508	48.918.794	54.427.835
<b>Section 07.2 - Etablissements pénitentiaires</b>					
11.000 (11.00)	03.30	Traitements des fonctionnaires .....	18.509.022	19.811.185	22.689.623
<i>Détail:</i>					
<i>A - Services administratifs:</i>					
1) Rémunérations de base..... 1.454.352					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 74.446					
3) Charges sociales patronales..... 101.896					
4) Allocations de repas..... 26.733					
<i>B - Services de garde:</i>					
1) Rémunérations de base..... 12.351.409					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.579.619					
3) Charges sociales patronales..... 986.260					
4) Allocations de repas..... 372.853					
<i>C - Services techniques:</i>					
1) Rémunérations de base..... 2.358.673					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 99.097					
3) Charges sociales patronales..... 173.894					
4) Allocations de repas..... 60.501					
<i>D - Services éducatifs:</i>					
1) Rémunérations de base..... 778.286					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 29.504					
3) Charges sociales patronales..... 57.192					
4) Allocations de repas..... 21.105					

## 07.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>E - Services médicaux et paramédicaux:</i> 1) Rémunérations de base..... 614.980 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 44.177 3) Charges sociales patronales..... 44.961 4) Allocations de repas..... 14.070 <i>F - Services psycho-sociaux:</i> 1) Rémunérations de base..... 462.262 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 11.802 3) Charges sociales patronales..... 33.594 4) Allocations de repas..... 8.442 <i>G - Fonctionnaires détachés à d'autres adminis-               trations:</i> 1) Rémunérations de base..... 810.103 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 42.301 3) Charges sociales patronales..... 60.227 4) Allocations de repas..... 16.884 Total..... 22.689.623			
11.010 (11.00)	03.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	320.086	344.300	381.881
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 309.707 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 16.762 3) Charges sociales patronales..... 44.859 4) Allocations de repas..... 10.553 Total..... 381.881			
11.020 (11.00)	03.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	9.523	100	100
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	03.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	278.872	325.496	417.583
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 336.153 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 32.200 3) Charges sociales patronales..... 49.230 Total..... 417.583			
11.100 (11.40)	03.30	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	162.499	86.100	145.973
11.110 (11.12)	03.30	Indemnités pour pertes de caisse .....	125	350	350
		<u>Détail:</u> 1) Centre pénitentiaire de Luxembourg..... 300			

## 07.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		2) Centre pénitentiaire de Givenich..... 50			
		Total..... 350			
11.120 (11.12)	03.30	Gratifications pour croix de service .....	9.233	11.335	24.900
11.130 (11.12)	03.30	Indemnités pour services extraordinaires .....	14.639	8.380	8.380
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 8.380			
11.131 (11.12)	03.30	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	-	10.500	15.500
		<i>Détail:</i>			
		3) Permanence à domicile..... 15.500			
12.000 (12.15)	03.30	Indemnités pour services de tiers .....	4.623	7.200	1.800
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles..... 1.800			
12.010 (12.13)	03.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	9.506	26.400	26.400
12.020 (12.14)	03.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	29.542	30.500	33.750
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg..... 18.000			
		2) Centre pénitentiaire de Givenich..... 15.750			
		Total..... 33.750			
12.040 (12.12)	03.30	Direction générale des établissements pénitentiaires: frais de bureau .....	1.429	1.750	4.800
12.041 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais de bureau .....	21.759	26.500	27.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 10.700			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 4.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 1.000			
		4) Consommables bureautiques..... 9.800			
		6) Documentation et bibliothèque..... 2.000			
		Total..... 27.500			
12.042 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais de bureau .....	5.244	6.500	6.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 2.500			
		2) Location et entretien des machines à photoco-			

## 07.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>pier.....</i> 2.000 3) <i>Location et entretien des autres machines de bureau.....</i> 200 4) <i>Consommables bureautiques.....</i> 1.000 6) <i>Documentation et bibliothèque.....</i> 800 <hr/> <i>Total.....</i> 6.500			
12.050 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice) ..... <u>Détail:</u> 1) <i>Frais postaux.....</i> 5.000 2) <i>Frais téléphoniques.....</i> 61.000 <hr/> <i>Total.....</i> 66.000	67.913	66.000	66.000
12.051 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice) ..... <u>Détail:</u> 1) <i>Frais postaux.....</i> 1.500 2) <i>Frais téléphoniques.....</i> 10.500 <hr/> <i>Total.....</i> 12.000	9.469	12.500	12.000
12.052 (12.12)	03.30	Secrétariat général: Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	1.991	1.700	2.200
12.060 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: location et entretien des installations de télécommunications ..... <u>Détail:</u> 1) <i>Location.....</i> 85.000 3) <i>Réparations et pièces de rechange.....</i> 8.000 <hr/> <i>Total.....</i> 93.000	8.732	93.000	93.000
12.061 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: location et entretien des installations de télécommunications ..... <u>Détail:</u> 1) <i>Installation téléphonique.....</i> 5.000 3) <i>Equipement radiophonique.....</i> 500 <hr/> <i>Total.....</i> 5.500	3.898	4.000	5.500
12.070 (12.12)	03.30	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice) ..... <u>Détail:</u> 1) <i>Location.....</i> 17.000 2) <i>Contrats d'entretien.....</i> 67.250 3) <i>Réparation et pièces de rechange.....</i> 6.250 9) <i>Divers.....</i> 127.500 <hr/> <i>Total.....</i> 218.000	90.847	87.500	218.000

## 07.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.080 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours .....	221.825	250.000	275.000
12.081 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours .....	30.515	37.750	40.000
12.082 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	781.459	1.146.000	1.146.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	722.000		
		3) Chauffage.....	326.000		
		6) Elimination de déchets.....	98.000		
		Total.....	1.146.000		
12.083 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: exploitation et entretien; dépenses diverses .....	131.541	152.000	170.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	86.500		
		3) Chauffage.....	72.000		
		6) Elimination de déchets.....	11.500		
		Total.....	170.000		
12.150 (12.30)	03.30	Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant; vaccinations préventives dans l'intérêt du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.370.480	1.117.250	1.240.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Centre pénitentiaire Luxembourg.....	975.000		
		2) Centre pénitentiaire Givenich.....	265.000		
		Total.....	1.240.000		
12.190 (12.30)	03.30	Formation du personnel et frais de consultance .....	30.436	60.000	85.000
12.191 (12.30)	03.30	Formation des détenus et frais d'encadrement .....	44.678	131.000	118.800
		<u>Détail:</u>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg.....	92.965		
		2) Centre pénitentiaire de Givenich.....	25.835		
		Total.....	118.800		
12.210 (12.30)	03.30	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.176.242	1.468.000	1.578.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg.....	1.471.000		

## 07.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		2) Centre pénitentiaire de Givenich..... 107.000 Total..... 1.578.000			
12.300 (12.30)	03.30	Gratuité de l'abonnement téléphonique du personnel .....	28.358	30.000	40.000
12.305 (12.30)	03.30	Indemnités et frais de route dans l'intérêt de la prise en charge des problèmes de santé dans le cadre du centre pénitentiaire .....	14.975	14.000	14.000
12.310 (12.30)	03.30	Entretien des détenus: habillement, chaussures, couchage. (Crédit non limitatif).....	153.714	172.000	211.500
		<u>Détail:</u> 1) Centre pénitentiaire de Luxembourg..... 195.000 2) Centre pénitentiaire de Givenich..... 16.500 Total..... 211.500			
12.311 (12.30)	03.30	Entretien des détenus: menues dépenses de ménage; dépenses diverses .....	318.562	297.500	341.500
		<u>Détail:</u> 1) Centre pénitentiaire de Luxembourg..... 325.000 2) Centre pénitentiaire de Givenich..... 16.500 Total..... 341.500			
12.320 (12.30)	03.30	Dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif).....	324.486	337.000	350.500
		<u>Détail:</u> 1) Centre pénitentiaire de Luxembourg..... 220.000 2) Centre pénitentiaire de Givenich..... 130.500 Total..... 350.500			
12.330 (12.30)	03.30	Frais de location de chambres-cellules pour détenus au centre hospitalier de Luxembourg .....	30.093	30.782	31.616
12.331 (12.30)	03.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg et au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique à Ettelbrück des frais découlant de l'organisation de services de soins au centre pénitentiaire de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.798.954	2.264.600	2.667.817
12.340 (12.50)	03.30	Droit d'accise et taxe de consommation dus par le centre pénitentiaire de Givenich. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	671	2.000	1.500
12.350 (12.30)	03.30	Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle; acquisition de munitions; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité .....	40.126	25.000	31.000
		<u>Détail:</u> 1) Centre pénitentiaire Luxembourg..... 30.000			

## 07.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		2) Centre pénitentiaire Givenich..... 1.000			
		Total..... 31.000			
12.370 (12.30)	03.30	Projet global de prise en charge de personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	150.567	279.200	471.700
33.000 (33.00)	03.30	Participations de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus .....	-	138.200	152.563
34.090 (34.40)	03.30	Salaires des détenus. (Crédit non limitatif).....	900.000	925.000	1.030.000
42.000 (42.00)	03.30	Prise en charge des cotisations de sécurité sociale des détenus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	03.30	Indemnités pour services extraordinaires .....	4.962	30.024	12.370
11.631 (11.12)	03.30	Indemnités de permanence à domicile .....	-	20.450	-
12.510 (12.13)	03.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	760	32
12.541 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais de bureau .....	32	-	-
12.650 (12.30)	03.30	Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant; vaccinations préventives dans l'intérêt du service .....	29.554	74.429	57.123
12.690 (12.30)	03.30	Formation du personnel et frais de consultance .....	-	400	-
12.800 (12.30)	03.30	Gratuité de l'abonnement téléphonique du personnel .....	-	1.568	-
12.811 (12.50)	03.30	Entretien des détenus: menues dépenses de ménage; enseignement et réadaptation sociale; dépenses diverses .....	1.980	1.978	-
12.830 (12.50)	03.30	Frais de location de chambres-cellules pour détenus au centre hospitalier de Luxembourg .....	18.592	29.543	-
12.840 (12.50)	03.30	Taxe sur la valeur ajoutée concernant diverses acquisitions .....	30.774	-	-
		Total de la section 07.2.....	27.192.528	29.997.830	34.247.861



## 07.3 - Juridictions administratives

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>Section 07.3 - Juridictions administratives</b>					
11.000 (11.10)	03.10	Traitements des fonctionnaires .....	2.070.957	1.987.858	2.299.628
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 2.173.413					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 14.524					
3) Charges sociales patronales..... 82.144					
4) Allocations de repas..... 29.547					
<u>Total..... 2.299.628</u>					
11.010 (11.10)	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	-	159.704	171.066
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 141.724					
2) primes, indemnités et autres suppl. de rémun..... 4.298					
3) Charges sociales patronales..... 20.823					
4) Allocations de repas..... 4.221					
<u>Total..... 171.066</u>					
11.020 (11.10)	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 100					
11.100 (11.40)	03.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	273	275	419
11.130 (11.12)	03.10	Juges suppléants: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	124	1.500	1.000
11.131 (11.12)	03.10	Frais de justice; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
11.132 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	112.725	137.250	144.500
12.010 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	732	1.000	1.000
12.030 (12.16)	03.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	-	2.000	1.000
<i>Détail:</i>					
1) Tenue des magistrats..... 900					
2) Tenue de service des greffiers..... 100					
<u>Total..... 1.000</u>					
12.040 (12.12)	03.10	Frais de bureau; dépenses diverses .....	55.148	62.000	65.500

## 07.3 - Juridictions administratives

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			10.000
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....			7.500
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau.....			1.500
		5) Frais d'impression et de reliure.....			5.000
		6) Documentation et bibliothèque.....			41.500
		<i>Total</i> .....			65.500
12.050 (12.12)	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	32.740	35.100	35.100
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			29.000
		2) Frais téléphoniques.....			4.500
		3) Luxpac.....			500
		4) Téléx et Téléfax.....			900
		9) Divers.....			200
		<i>Total</i> .....			35.100
12.060 (12.12)	03.10	Location et entretien des installations de télécommunications .....	2.530	2.500	3.300
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....			2.970
		9) Divers.....			330
		<i>Total</i> .....			3.300
12.080 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien; dépenses diverses .....	79.939	86.600	97.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			27.900
		2) Electricité.....			26.300
		3) Chauffage.....			12.900
		5) Ascenseurs-entretien.....			5.700
		6) Surveillance.....			24.600
		<i>Total</i> .....			97.400
12.125 (12.30)	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	-	3.000	3.000
12.300 (12.30)	03.10	Frais de justice; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	300	1.000	3.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Indemnités des témoins.....			900

## 07.4 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		2) <i>Expertises</i> ..... 2.100			
		<i>Total</i> ..... 3.000			
		Total de la section 07.3.....	2.355.468	2.479.987	2.826.113
<b>Section 07.4 - Police grand-ducale</b>					
11.000 (11.00)	03.20	Traitements des fonctionnaires .....	95.940.077	99.637.286	108.281.601
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> ..... 85.080.049			
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération</i> ..... 14.630.416			
		3) <i>Charges sociales patronales</i> ..... 6.398.036			
		4) <i>Allocations de repas</i> ..... 2.173.100			
		<i>Total</i> ..... 108.281.601			
11.010 (11.00)	03.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	2.324.828	2.462.291	2.751.888
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> ..... 2.358.749			
		3) <i>Charges sociales patronales</i> ..... 315.754			
		4) <i>Allocations de repas</i> ..... 77.385			
		<i>Total</i> ..... 2.751.888			
11.020 (11.00)	03.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> ..... 100			
11.030 (11.00)	03.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	920.701	935.693	1.018.822
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> ..... 850.085			
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération</i> ..... 48.798			
		3) <i>Charges sociales patronales</i> ..... 119.939			
		<i>Total</i> ..... 1.018.822			
11.040 (11.00)	03.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	3.903	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> ..... 100			

## 07.4 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
11.060 (11.10)	03.20	Remboursement à la Ville de Luxembourg des rémunérations des agents chargés temporairement de certaines missions au sein de la Direction régionale de la Police Grand-Ducale à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	589.453	60.000	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.070 (11.10)	02.10 03.20	Rémunération des volontaires de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.242.830	3.175.626	2.695.023
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 2.164.150			
		3) Charges sociales patronales..... 530.873			
		<u>Total..... 2.695.023</u>			
11.080 (11.31)	03.20	Frais médicaux et funéraires divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	41.733	23.200	25.000
11.090 (11.12)	03.20	Indemnité de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	29.471	29.815	31.343
11.100 (11.40)	03.20	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	606.928	655.000	1.017.571
11.120 (11.12)	03.20	Gratifications pour croix de service. (Crédit non limitatif).....	103.408	93.690	120.930
11.130 (11.12)	03.20	Indemnités pour services extraordinaires .....	84.286	83.000	90.595
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 4.500			
		2) Cours et examens..... 55.000			
		5) Prestations individuelles..... 31.095			
		<u>Total..... 90.595</u>			
11.131 (11.12)	03.20	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	274.795	240.500	373.000
11.140 (11.40)	03.20	Location de logements de service; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	807.926	792.500	905.700
11.141 (11.40)	03.20	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif).....	295.396	311.900	298.830
11.150 (11.12)	03.20	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	250.102	215.500	215.500
11.300 (11.12)	03.20	Indemnités spéciales allouées aux membres de missions de maintien de la paix. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	70.136	78.305	78.305
12.000 (12.15)	03.20	Indemnités pour services de tiers .....	21.319	17.000	22.500

## 07.4 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....	20.000		
		9) Divers.....	2.500		
		Total.....	22.500		
12.010 (12.13)	03.20	Frais de route et de séjour .....	95.205	130.000	110.000
12.011 (12.13)	03.20	Frais de déménagement. (Crédit non limitatif).....	-	5.000	100
12.012 (12.13)	02.00 02.10 03.20	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Sans distinction d'exercice) .....	235.839	215.000	225.000
12.020 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances. (Crédit non limitatif).....	251.366	240.000	240.000
12.021 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carbu- rants et combustibles .....	662.880	600.000	725.000
12.022 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: divers .....	827.608	800.000	940.000
		<i>Détail:</i>			
		3) Réparation et entretien.....	740.000		
		9) Divers.....	200.000		
		Total.....	940.000		
12.023 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation d'un hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.432.688	1.842.844	1.900.000
12.040 (12.12)	03.20	Frais de bureau .....	642.665	675.500	660.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	182.000		
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....	178.000		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	5.500		
		4) Consommables bureautiques.....	190.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	15.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	35.000		
		9) Divers.....	55.000		
		Total.....	660.500		
12.041 (12.12)	02.00	Direction de la sécurité intérieure: frais de bureau: journaux, livres et périodiques .....	2.931	-	-
12.042 (12.12)	03.20	Frais concernant les carnets de convocation en matière d'infraction à la circulation routière, papillons zone bleue: divers. (Crédit non limitatif).....	40.493	55.800	47.500
12.050 (12.12)	03.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	1.153.275	1.260.000	1.325.000

## 07.4 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	258.532		
		2) a) Frais téléphoniques.....	558.619		
		b) Frais de téléphonie mobile.....	376.963		
		3) Téléfax.....	1.018		
		4) Sémaphones.....	36.681		
		5) Inscription annuaires.....	20.500		
		6) Alarmis.....	72.687		
		<i>Total.....</i>	<i>1.325.000</i>		
12.051 (12.12)	03.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications; voies louées pour les réseaux informatiques et systèmes de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	736.214	727.000	850.000
12.060 (12.12)	03.20	Location et entretien des installations de télécommunications .....	289.945	286.120	296.050
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais réseau LAN/WAN.....	24.000		
		2) Redevances ILR, réseau radio.....	110.050		
		3) Infrastructure réseau radioélectriques.....	4.000		
		4) Infrastructure réseau téléphonique.....	95.000		
		5) Téléphonie mobile.....	58.000		
		6) Télécopie et sémaphones.....	1.000		
		7) Equipements radio mobiles et portables.....	4.000		
		<i>Total.....</i>	<i>296.050</i>		
12.080 (12.11)	03.20	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	1.604.837	1.569.000	1.570.530
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	579.000		
		2) Electricité, eau, gaz, taxes.....	793.530		
		3) Chauffage.....	87.000		
		4) Réparations et entretien.....	67.000		
		5) Assurances.....	10.000		
		9) Divers.....	34.000		
		<i>Total.....</i>	<i>1.570.530</i>		
12.090 (12.21)	03.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	975.196	942.000	907.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	860.000		
		2) Charges locatives accessoires.....	47.000		
		<i>Total.....</i>	<i>907.000</i>		
12.100 (12.11)	03.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.277.209	3.432.202	3.123.000

## 07.4 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 2.749.027			
		2) Charges locatives..... 373.973			
		Total..... 3.123.000			
12.120 (12.30)	03.20	Frais d'experts et d'études .....	-	10.000	25.000
12.140 (12.16)	03.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	128.825	130.000	130.000
12.190 (12.30)	03.20	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	514.157	520.000	515.000
12.200 (12.30)	03.20	Frais d'assurances autres que responsabilité civile au- tomobile et assurances liées à l'exploitation des immeu- bles. (Crédit non limitatif).....	25.060	26.800	26.400
12.251 (12.00)	03.20	Bureau commun de coopération policière et Centre de co- opération policière et douanière: frais de fonctionne- ment. (Sans distinction d'exercice) .....	401.640	421.000	429.000
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau..... 15.000			
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications..... 12.320			
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications..... 2.500			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien:			
		1) Nettoyage..... 15.289			
		2) Eau, gaz, électricité et taxes..... 2.693			
		3) Chauffage..... 2.000			
		4) Réparations et entretien..... 15.700			
		5) Assurances..... 720			
		1210 Loyers et charges locatives..... 279.078			
		1232 Frais de représentation; dépenses diverses..... 500			
		1234 Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; location d'équipements de transmission de données; frais d'utilisation du réseau radio- électrique..... 83.200			
		Total..... 429.000			
12.252 (12.00)	03.20	Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne: frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	430.832	2.084.700	-
12.300 (12.30)	03.20	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'arti- cles de literie et de rideaux; dépenses diverses .....	792.884	900.000	900.000
12.303 (12.30)	03.20	Frais de participation aux opérations de maintien de la paix. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	148.703	147.715	147.715

## 07.4 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.304 (12.30)	06.36	Frais résultant de la prise en charge des victimes et des témoins dans le domaine de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	50.000	50.000
12.310 (12.30)	03.20	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs .....	86.415	87.000	90.000
12.311 (12.13)	03.20	Frais d'exploitation et de maintenance du système de comparaison d'empreintes digitales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	150.000	130.000
12.320 (12.30)	03.20	Frais de représentation; cérémonies; réceptions officielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses .....	34.784	35.500	38.000
12.321 (12.30)	03.20	Gestion des fourrières de la Police grand-ducale. (Crédit non limitatif).....	-	-	100
12.330 (12.30)	03.20	Acquisition et frais d'entretien des chiens et d'équipement connexe .....	34.382	36.000	36.000
12.340 (12.30)	03.20	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'outillage et de matériel de rechange; location d'équipements de transmission de données; frais d'utilisation du réseau radio-électrique; frais de consultation et de développement du réseau de communication digitalisé. (Sans distinction d'exercice) .....	3.145.625	3.200.000	3.800.000
12.350 (12.30)	03.20	Acquisition de munitions .....	102.050	200.000	250.000
12.351 (12.30)	03.20	Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement; frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers .....	510.860	565.000	450.000
12.360 (12.30)	03.20	Dépenses afférentes aux mesures d'ordre public; examens médicaux et autres frais connexes. (Crédit non limitatif).....	12.573	12.500	12.500
12.390 (12.12)	03.20	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	10.434	12.000	12.000
24.010 (24.10)	03.20	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	14.366	16.300	24.200
33.010 (33.00)	03.20	Subsides à allouer à l'ensemble musical de la Police Grand-Ducale .....	-	100	100
34.040 (34.40)	02.00	Dédommagement de tierces personnes pour la part des sinistres non couverts par l'assurance; honoraires des avocats; dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	19.295	20.000	-
35.060 (35.00)	03.20	Contribution au collège européen de police .....	-	7.200	-



## 07.4 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	03.20	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	2.100	2.173
11.631 (11.12)	03.20	Indemnités de permanence à domicile .....	-	-	1.910
11.650 (12.11)	03.20	Indemnités pour heures supplémentaires .....	-	-	9.463
12.510 (12.13)	03.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	-	400
12.540 (12.12)	03.20	Frais de bureau .....	5.620	-	-
12.752 (12.00)	03.20	Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne: frais d'exploitation des véhicules automoteurs; frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux, dépenses diverses; frais d'entretien de l'armement et de l'équipement; frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers .....	168.332	-	-
Total de la section 07.4.....			122.422.480	130.225.887	137.926.549
Total du département 07.....			200.457.429	212.801.996	230.817.100

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Justice**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2005 Crédits
11	Salaires et charges sociales	164.736.822	171.537.144	189.267.308
12	Achat de biens non durables et de services	32.631.453	38.161.236	38.294.129
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	14.366	56.300	67.200
32	Transferts de revenus, autres que de subventions d'exploitation, aux entreprises et institutions finan- cières	27.940	-	-
33	Transferts de revenus aux administrations privées	127.806	145.200	159.563
34	Transferts de revenus aux ménages	2.711.854	2.654.816	2.788.800
35	Transferts de revenus à l'étranger	207.188	247.200	240.000
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	-	100	100
Total		200.457.429	212.801.996	230.817.100

## 08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<b>08 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE</b>			
		<b>Section 08.0 - Fonction publique et réforme administrative.- Dépenses diverses</b>			
11.000 (11.00)	Divers codes	Traitements des fonctionnaires .....	47.799.885	51.330.204	55.251.860
		<i>Détail:</i>			
		<i>A) - Fonctionnaires affectés aux départements mi- nistériels</i>			
		1) Rémunérations de base.....	39.414.631		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	94.042		
		3) Charges sociales patronales.....	1.653.859		
		4) Allocations de repas.....	729.527		
		<i>B) - Fonctionnaires détachés à d'autres services</i>			
		<i>a) Inspection générale de la sécurité sociale</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.453.316		
		3) Charges sociales patronales.....	104.694		
		4) Allocations de repas.....	45.024		
		<i>b) Ecole supérieure du travail</i>			
		1) Rémunérations de base.....	38.685		
		3) Charges sociales patronales.....	1.703		
		4) Allocations de repas.....	703		
		<i>c) Centre de communications du Gouvernement</i>			
		1) Rémunérations de base.....	271.676		
		3) Charges sociales patronales.....	10.872		
		4) Allocations de repas.....	4.221		
		<i>d) Institut supérieur d'études et de recher- ches pédagogiques</i>			
		1) Rémunérations de base.....	54.453		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.994		
		3) Charges sociales patronales.....	2.571		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>e) Administration du personnel de l'Etat</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.702.092		
		3) Charges sociales patronales.....	71.373		
		4) Allocations de repas.....	31.656		
		<i>f) Institut national de l'administration publique</i>			
		1) Rémunérations de base.....	493.112		
		3) Charges sociales patronales.....	20.488		

## 08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		4) Allocations de repas.....	10.552		
		g) Centre de langues			
		1) Rémunérations de base.....	85.401		
		3) Charges sociales patronales.....	3.758		
		4) Allocations de repas.....	2.110		
		h) Ecole européenne			
		1) Rémunérations de base.....	201.750		
		3) Charges sociales patronales.....	8.166		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		i) Formation des adultes			
		1) Rémunérations de base.....	172.663		
		3) Charges sociales patronales.....	7.597		
		4) Allocations de repas.....	2.813		
		j) Ambassades et représentations permanentes			
		1) Rémunérations de base.....	1.639.074		
		3) Charges sociales patronales.....	67.320		
		4) Allocations de repas.....	25.326		
		k) Institut d'études éducatives et sociales			
		1) Rémunérations de base.....	63.463		
		3) Charges sociales patronales.....	2.793		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		l) Centre de documentation et de recherche sur la résistance			
		1) Rémunérations de base.....	95.194		
		3) Charges sociales patronales.....	4.083		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		m) Lycée technique des arts et métiers			
		1) Rémunérations de base.....	172.443		
		3) Charges sociales patronales.....	7.232		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		n) Lycée de Mersch			
		1) Rémunérations de base.....	96.957		
		3) Charges sociales patronales.....	4.083		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		o) Centre de psychologie et d'orientation scolaires			
		1) Rémunérations de base.....	81.288		
		3) Charges sociales patronales.....	3.577		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		p) Lycée technique hôtelier Alexis Heck			
		1) Rémunérations de base.....	96.957		
		3) Charges sociales patronales.....	4.083		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		q) Inspection générale des finances			
		1) Rémunérations de base.....	862.823		
		3) Charges sociales patronales.....	36.917		
		4) Allocations de repas.....	14.070		
		r) Centre national sportif et culturel			

## 08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		1) Rémunérations de base.....	88.926		
		3) Charges sociales patronales.....	3.913		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		s) Centre national de l'audiovisuel			
		1) Rémunérations de base.....	90.102		
		3) Charges sociales patronales.....	3.965		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		t) Lycée technique Michel Lucius			
		1) Rémunérations de base.....	85.988		
		3) Charges sociales patronales.....	3.783		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		u) Lycée technique d'Esch-sur-Alzette			
		1) Rémunérations de base.....	177.854		
		3) Charges sociales patronales.....	7.826		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		v) Centre informatique de l'Etat			
		1) Rémunérations de base.....	83.246		
		3) Charges sociales patronales.....	3.663		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		w) Lycée technique d'Ettelbruck			
		1) Rémunérations de base.....	137.504		
		3) Charges sociales patronales.....	6.049		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		x) Lycée technique agricole d'Ettelbruck			
		1) Rémunérations de base.....	97.741		
		3) Charges sociales patronales.....	4.301		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		y) Lycée technique Nic. Biever			
		1) Rémunérations de base.....	85.988		
		3) Charges sociales patronales.....	3.783		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		z) Board of Economic Development			
		1) Rémunérations de base.....	112.432		
		3) Charges sociales patronales.....	4.083		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		aa) Direction du Contrôle financier			
		1) Rémunérations de base.....	2.204.514		
		3) Charges sociales patronales.....	96.555		
		4) Allocations de repas.....	43.617		
		ab) Lycée Technique Mathias Adam Pétange			
		1) Rémunérations de base.....	51.711		
		3) Charges sociales patronales.....	2.275		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		ac) Service de coopération de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques			
		1) Rémunérations de base.....	166.297		
		3) Charges sociales patronales.....	7.317		

## 08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		ad) Lycée du Nord Wiltz			
		1) Rémunérations de base.....	48.577		
		3) Charges sociales patronales.....	2.138		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		ae) Lycée des Garçons			
		1) Rémunérations de base.....	56.999		
		3) Charges sociales patronales.....	2.508		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		af) Lycée Michel Rodange			
		1) Rémunérations de base.....	56.999		
		3) Charges sociales patronales.....	2.508		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		ag) Lycée Classique Diekirch			
		1) Rémunérations de base.....	48.577		
		3) Charges sociales patronales.....	2.138		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		ah) Lycée de Redange			
		1) Rémunérations de base.....	39.763		
		3) Charges sociales patronales.....	1.750		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		ai) Centre National de Littérature (Mersch)			
		1) Rémunérations de base.....	45.051		
		3) Charges sociales patronales.....	1.982		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		aj) Inspectorat de l'Enseignement primaire			
		1) Rémunérations de base.....	178.508		
		3) Charges sociales patronales.....	7.854		
		4) Allocations de repas.....	4.221		
		ak) Lycée technique du Centre			
		1) Rémunérations de base.....	43.288		
		3) Charges sociales patronales.....	1.905		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		al) Société Nationale de Crédit et d'Inves- tissements			
		1) Rémunérations de base.....	106.555		
		3) Charges sociales patronales.....	4.083		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		Total.....	55.251.860		
11.010 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	27.716.485	29.844.917	34.540.880
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	29.872.755		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	218.629		
		3) Charges sociales patronales.....	3.567.311		

## 08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 882.185			
		Total..... 34.540.880			
11.020 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	3.084.438	32.904	34.944
		<u>Détail:</u>			
		B) Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 34.944			
11.030 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	7.972.318	7.991.476	9.431.820
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 7.858.428			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 457.402			
		3) Charges sociales patronales..... 1.115.990			
		Total..... 9.431.820			
11.040 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	107.033	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	01.33	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	49.978	53.964	87.684
		<u>Détail:</u>			
		1) Indemnités d'habillement..... 87.684			
11.130 (11.12)	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	709.195	576.000	745.223
11.131 (11.12)	01.33	Réforme administrative: indemnités pour services extra- ordinaires .....	6.500	2.000	2.000
11.132 (11.12)	01.33	Conseil de discipline des fonctionnaires et employés de l'Etat: indemnités pour services extraordinaires .....	9.142	10.000	10.000
11.150 (11.12)	01.33	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	75.675	40.000	50.000
11.170 (11.31)	01.10	Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnai- res ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	24.673	5.000	5.000
11.300 (11.20)	01.33	Remboursement à l'association d'assurance contre les ac- cidents des dépenses occasionnées par l'assurance obli- gatoire contre les accidents des fonctionnaires et em- ployés de l'Etat jouissant d'un régime spécial de pen- sion de retraite (arrêté grand-ducal modifié du 8.3.1961). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.340.365	4.332.000	4.332.000

## 08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
11.301 (41.40)	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d' action gouvernemental pour la société de l'information: frais de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	1.700.000	-
11.310 (11.00)	01.33	Traitements et pensions des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers de l'Etat ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses supplémentaires résultant ou pouvant résulter de nouvelles mesures légales, réglementaires et contractuelles, de l'évolution de l'échelle mobile des salaires ainsi que du recrutement de personnel; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	27.100.526	8.445.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Dépenses supplémentaires résultant du recrutement de personnel:			
		a) Personnel visé par la limitation des engagements nouveaux (voir l'article correspondant de la loi budgétaire): 209 unités.....			8.450.000
		b) Personnel enseignant de l'enseignement postprimaire (voir l'article correspondant de la loi budgétaire): recrutement de professeurs-stagiaires de 1re année (engagements de renforcement): 50 unités.....			3.384.879
		d) Remplacements anticipatifs.....			606.247
		e) Personnel divers occupé à titre permanent et à tâche partielle.....			1.414.576
		f) Personnel divers occupé à titre temporaire.....			1.212.494
		g) Employés et ouvriers suppléants.....			1.869.261
		h) Agents relevant du statut de travailleur handicapé et agents réaffectés.....			1.313.535
		i) Magistrats et personnel de l'administration judiciaire: 14 unités.....			772.965
		j) Réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire: 40 unités.....			606.247
		2) Dépenses supplémentaires résultant ou pouvant résulter éventuellement de mesures légales, réglementaires et contractuelles et non couvertes par le numerus clausus ou les provisions globales pour renforcements ou remplacements.....			404.165
		3) Cotisations pour le financement du service national de santé au travail.....			85.885
		4) A déduire: moins-values de dépenses résultant de la non-occupation temporaire d'emplois.....			-11.675.254
		<u>Total.....</u>			<u>8.445.000</u>
11.311 (11.00)	01.33	Traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses non imputables sur un crédit budgétaire spécifique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	484.423	500	5.000



## 08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.000 (12.15)	01.33	Honoraires médicaux pour visites ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif).....	3.065	-	37.500
12.001 (12.16)	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	-	35.000	35.000
12.010 (12.13)	01.33	Jurys et commissions des examens administratifs: frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif).....	-	360	360
12.012 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	126.417	130.000	150.000
12.040 (12.12)	01.33	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques .....	4.437	6.000	6.000
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 6.000			
12.050 (12.12)	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Crédit non limitatif).....	15.868	21.500	21.500
12.080 (12.11)	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien .....	2.251	7.500	7.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 7.500			
12.110 (12.30)	01.33	Honoraires d'avocats pour actions judiciaires ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	24.794	20.000	25.000
12.120 (12.30)	01.33	Réforme administrative - Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	447.930	500.000	500.000
12.125 (12.30)	01.33	Système intégré de gestion du personnel de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.834.793	3.000.000	3.000.000
12.140 (12.16)	01.33	Frais relatifs à l'optimisation du recrutement .....	91.175	68.400	31.300
12.141 (12.16)	01.33	Réforme administrative - Frais de publicité, de sensibi- lisation et d'information; frais divers dans l'intérêt du recrutement du personnel de l'Etat .....	432.436	484.000	484.000
12.150 (12.30)	01.33	Prestations médicales et paramédicales .....	13.794	20.000	20.000
12.300 (12.30)	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'informa- tion; frais d'experts et d'études, frais de fonctionne- ment. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	6.000.000	-
12.301 (12.13)	01.30	Paiement des redevances dues à la Commission nationale pour la protection des données. (Crédit non limitatif).....	-	10.000	5.000

## 08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.350 (12.30)	01.10	Participation aux frais de certaines catégories de personnel notamment des communes et de la Société Nationale de Chemins de Fer Luxembourgeois: dépenses supplémentaires résultant de la loi entérinant l'accord salarial du 31 mai 2005. (Crédit non limitatif).....	-	2.098.000	-
33.000 (33.00)	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: frais de fonctionnement d'organismes créés dans l'intérêt des agents de la fonction publique .....	923.062	830.261	787.024
33.001 (33.00)	01.10	Participation de l'Etat au financement de projets du secteur associatif en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100.000	-
33.002 (33.00)	01.33	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par l'Etat: dépenses supplémentaires résultant de la loi entérinant l'accord salarial du 31 mai 2005. (Crédit non limitatif).....	-	1.435.000	-
34.010 (34.30)	01.33	Indemnités des agents de l'Etat bénéficiant du régime de la préretraite. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.123.429	1.276.000	1.162.000
34.080 (34.50)	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: bonifications d'intérêt aux agents publics. (Crédit non limitatif).....	2.723.135	3.000.000	3.000.000
35.060 (35.00)	01.33	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	155.874	264.350	264.350
41.000 (41.50)	01.33	Subside à la chambre des fonctionnaires et employés publics pour l'indemnisation des observateurs aux examens administratifs et le recouvrement des frais de bureau .....	37.185	37.185	37.185
41.001 (41.50)	01.33	Participation de l'Etat à raison de 50 % dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la chambre des fonctionnaires et employés publics. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	-	170.000	-
43.000 (43.21)	01.10	Participation de l'Etat au financement de projets du secteur communal en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	1.000.000	-
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	01.33	Jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services extraordinaires .....	625	1.005	368
11.650 (11.12)	01.33	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents de l'Etat .....	-	2.612	-
12.500 (12.15)	01.33	Honoraires médicaux pour visites ordonnées par l'administration .....	-	79	-

## 08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.512 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	-	-	4.010
33.500 (33.00)	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: frais de fonctionnement d'organismes créés dans l'intérêt des agents de la fonction publique .....	35.998	776	-
34.580 (34.52)	01.33	Bonification d'intérêt aux agents publics .....	544	-	-
Total de la section 08.0.....			99.376.922	143.537.619	122.519.608
<b>Section 08.1 - Pensions</b>					
11.051 (11.00)	01.33	Suppléments de pension bénévoles à des fonctionnaires de l'Etat ou à leurs survivants; rentes permanentes bénévoles à des employés de l'Etat n'ayant pas droit à une pension ou à leurs survivants. (Crédit non limitatif).....	4.265	15.031	6.000
<i>Détail:</i>					
1) Pensions et suppléments:					
a) Suppléments de pension bénévoles à des fonctionnaires de l'Etat ou à leurs survivants..... 2.000					
b) Rentes permanentes bénévoles à des employés de l'Etat n'ayant pas droit à une pension ou à leurs survivants..... 4.000					
<u>Total..... 6.000</u>					
11.130 (11.12)	01.33	Commission des pensions: jetons de présence des membres de la commission; indemnité du délégué du gouvernement; indemnités du secrétaire et du personnel auxiliaire. (Sans distinction d'exercice) .....	10.183	13.300	13.000
12.150 (12.30)	01.33	Commission des pensions: honoraires et frais de déplacement des médecins, frais de clinique et de laboratoire. (Sans distinction d'exercice) .....	4.618	21.000	10.000
34.010 (34.30)	06.12	Pensions partielles des régimes contributifs à payer aux bénéficiaires d'une pension de l'Etat conformément à l'article 15 de la loi du 22.12.1989 ayant pour objet la coordination des régimes de pension. (Crédit non limitatif).....	3.074.166	3.454.000	3.300.000
34.011 (34.30)	06.12	Remboursement à divers régimes de pension contributifs des sommes payées à titre d'avance aux employés et ouvriers de l'Etat en retraite ou à leurs survivants jouissant d'un supplément de pension à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.003.656	1.900.000	2.000.000

## 08.1 - Pensions

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Suppléments de pension payés aux employés de l'Etat en retraite ou à leurs survivants..... 51.037			
		2) Suppléments de pension payés aux ouvriers de l'Etat en retraite ou à leurs survivants..... 1.948.963			
		<i>Total</i> ..... 2.000.000			
93.000 (93.00)	01.33 12.20	Alimentation du Fonds des pensions introduit par la loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spé- ciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	255.100.074	260.000.000	281.504.336
		Total de la section 08.1.....	259.196.962	265.403.331	286.833.336
		<b>Section 08.2 - Administration du personnel de l'Etat</b>			
11.000 (11.00)	01.33	Traitements des fonctionnaires .....	129.007	131.232	138.491
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 128.460			
		2) Prime responsabilité..... 4.540			
		3) Charges sociales patronales..... 4.084			
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		<i>Total</i> ..... 138.491			
11.010 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	311.899	326.680	351.682
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 299.189			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 3.438			
		3) Charges sociales patronales..... 40.613			
		4) Allocations de repas..... 8.442			
		<i>Total</i> ..... 351.682			
11.020 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	1.822	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	44.114	48.643	51.666
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 43.189			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de			

## 08.2 - Administration du personnel de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>rémunération.....</i> 2.364			
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i> 6.113			
		<i>Total.....</i> 51.666			
11.040 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	636	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i> 100			
11.100 (11.40)	01.33	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	225	297	460
12.000 (12.15)	01.33	Traitement des déclarations en matière d'allocation de repas. (Sans distinction d'exercice) .....	39.974	50.000	50.000
12.010 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour .....	143	431	250
12.030 (12.16)	01.33	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	-	-	100
12.040 (12.12)	01.33	Frais de bureau .....	18.101	21.000	21.000
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Articles et matériel de bureau.....</i> 3.755			
		2) <i>Location et entretien des machines à photocopier.....</i> 4.500			
		3) <i>Location et entretien des autres machines de bureau.....</i> 150			
		4) <i>Consommables bureautiques.....</i> 6.200			
		5) <i>Frais d'impression et de reliure.....</i> 3.650			
		6) <i>Documentation et bibliothèque.....</i> 1.750			
		9) <i>Divers.....</i> 995			
		<i>Total.....</i> 21.000			
12.050 (12.12)	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	9.122	12.000	11.000
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Frais postaux.....</i> 11.000			
12.080 (12.11)	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien .....	1.880	2.360	2.360
12.250 (12.00)	01.33	Formules destinées au paiement des émoluments: frais de confection et frais d'envoi. (Crédit non limitatif).....	177.144	150.000	180.000
		Total de la section 08.2.....	734.067	742.843	807.209

## 08.3 - Institut National de l'Administration Publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>Section 08.3 - Institut national de l'Administration Publique</b>					
11.010 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	257.011	236.896	252.264
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	218.073		
		3) Charges sociales patronales.....	29.266		
		4) Allocations de repas.....	4.925		
		<i>Total</i> .....	252.264		
11.030 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	49.704	49.791	53.223
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	44.561		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	2.364		
		3) Charges sociales patronales.....	6.298		
		<i>Total</i> .....	53.223		
11.100 (11.40)	01.33	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	418	506	784
11.130 (11.12)	01.33	Direction de l'institut et formation générale des stagiaires: indemnités pour services extraordinaires .....	116.777	157.735	157.924
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....	150.753		
		9) Divers.....	7.171		
		<i>Total</i> .....	157.924		
11.131 (11.12)	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires .....	103.300	176.635	176.635
12.000 (12.15)	01.33	Formation générale des stagiaires: indemnités pour services de tiers .....	118.862	98.095	98.095
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....	98.095		
12.001 (12.15)	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services de tiers .....	190.755	215.032	215.032
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....	215.032		
12.002 (12.15)	01.33	Programme de préparation et de formation pour concours communautaire .....	-	1.416	-
12.010 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour .....	50.980	-	-
12.040 (12.12)	01.33	Frais de bureau .....	53.018	21.106	21.706

## 08.3 - Institut National de l'Administration Publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.050 (12.12)	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	14.659	13.500	13.349
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 13.349			
12.080 (12.11)	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien .....	3.952	2.984	2.984
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 2.984			
12.140 (12.16)	01.33	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	18.224	10.000	10.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants..... 10.000			
12.190 (12.30)	01.33	Frais de perfectionnement et de stage à l'étranger .....	2.877	5.000	5.000
12.191 (12.30)	01.33	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	110	1.500	1.500
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	01.33	Formation générale des stagiaires: indemnités pour services extraordinaires .....	-	-	8.140
11.631 (11.12)	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indem- nités pour services extraordinaires .....	-	-	1.784
12.600 (12.15)	01.33	Formation générale des stagiaires: indemnités pour ser- vices de tiers .....	-	270	-
12.601 (11.12)	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indem- nités pour services de tiers .....	791	1.784	-
		Total de la section 08.3.....	981.438	992.250	1.018.420
		<b>Section 08.4 - Sécurité dans la fonction publique</b>			
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires .....	238.149	243.127	258.012
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 237.952			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 9.079			
		3) Charges sociales patronales..... 8.167			
		4) Allocations de repas..... 2.814			
		Total..... 258.012			

## 08.4 - Sécurité dans la fonction publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	235.145	257.402	513.515
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 443.954			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 8.596			
		3) Charges sociales patronales..... 53.930			
		4) Allocations de repas..... 7.035			
		Total..... 513.515			
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	44.568	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.10)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	4.346	3.987	4.309
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 3.563			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 236			
		3) Charges sociales patronales..... 510			
		Total..... 4.309			
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement .....	-	-	74
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires .....	4.284	3.500	3.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 3.500			
12.000 (12.15)	01.34	Indemnités pour services de tiers .....	4.100	6.000	6.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Cours et examens..... 6.000			
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour .....	5.651	3.500	3.500
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau .....	27.639	23.469	23.469
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 8.925			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 1.302			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 372			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 2.719			
		6) Documentation et bibliothèque..... 9.593			



## 08.4 - Sécurité dans la fonction publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		9) Divers..... 558			
		Total..... 23.469			
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	3.152	7.500	7.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 7.000			
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien .....	-	1.611	1.100
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 1.100			
12.120 (12.30)	01.34	Frais d'experts et d'études .....	39.163	53.297	53.297
12.200 (12.30)	04.10	Dépenses relatives aux assurances-responsabilité civile contractées dans l'intérêt des écoles placées sous l'au- torité directe du ministre de l'éducation nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	44.877	47.000	48.000
12.300 (12.30)	01.34	Achats de biens et de services spécifiques .....	279	620	620
12.400 (12.30)	01.34	Frais de fonctionnement du service médical; dépenses diverses. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	51.232	42.950	43.100
		<u>Détail:</u>			
		1) Acquisition matériel médical..... 12.000			
		2) Frais de formation..... 5.100			
		3) Frais de route et de séjour..... 19.000			
		4) Frais de bureau..... 6.000			
		7) Achat de biens et de services postaux et de télécommunications..... 1.000			
		Total..... 43.100			
12.401 (12.30)	01.34	Location et maintenance du logiciel médical pour les be- soins du médecin du travail et du médecin du contrôle. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles) .....	-	25.000	30.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.540 (12.12)	01.34	Frais de bureau .....	351	-	2.029
12.620 (12.30)	01.34	Frais d'experts et d'études .....	-	7.350	-
		Total de la section 08.4.....	702.936	726.413	997.625

## 08.5 - Centre informatique de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>Section 08.5 - Centre informatique de l'Etat</b>					
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires .....	7.770.452	8.507.122	9.115.085
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunération de base.....	8.584.757		
		3) Charges sociales patronales.....	362.896		
		4) Allocations de repas.....	167.432		
		<i>Total</i> .....		9.115.085	
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	695.892	751.751	899.468
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	776.294		
		3) Charges sociales patronales.....	104.179		
		4) Allocations de repas.....	18.995		
		<i>Total</i> .....		899.468	
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	30.383	100	100
		<i>Détail:</i>			
		A - Employés			
		1) Rémunération de base.....	100		
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	166.336	165.809	178.618
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	149.919		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	7.565		
		3) Charges sociales patronales.....	21.134		
		<i>Total</i> .....		178.618	
11.040 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	40	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	930	1.120	1.442
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires .....	540	816	816
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	816		
11.131 (11.12)	Divers codes	Primes d'informatique (centre informatique et autres ad- ministrations). (Crédit non limitatif).....	821.257	1.003.600	1.085.000

## 08.5 - Centre informatique de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour .....	1.420	2.000	2.000
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	6.874	10.000	11.900
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....		2.750	
		2) Carburants et lubrifiants.....		3.255	
		3) Réparation et entretien.....		5.895	
		<i>Total.....</i>		<i>11.900</i>	
12.030 (12.16)	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	600	600	600
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau .....	16.237	21.000	21.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....		6.347	
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....		2.188	
		5) Frais d'impression et de reliure.....		7.132	
		6) Documentation et bibliothèque.....		4.715	
		9) Divers.....		618	
		<i>Total.....</i>		<i>21.000</i>	
12.041 (12.12)	01.34	Achat de matériel consommable pour les besoins du traitement de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	109.074	130.000	130.000
		<i>Détail:</i>			
		4) Consommables bureautiques.....		130.000	
12.042 (12.12)	01.34	Frais de fonctionnement du répertoire des personnes physiques et morales .....	3.873	7.000	7.000
		<i>Détail:</i>			
		5) Frais d'impression et de reliure.....		7.000	
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.506.698	4.439.640	4.728.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....		72.430	
		2) Frais téléphoniques.....		32.900	
		4) Télex et télécopier.....		250	
		8) a) ISDN.....		118.410	
		b) INTERNET.....		700.610	
		9) a) Lignes téléphoniques louées.....		3.770.000	
		10) Divers.....		33.600	
		<i>Total.....</i>		<i>4.728.200</i>	
12.060 (12.12)	01.34	Location et entretien des installations de télécommunications .....	14.204	15.200	20.000

## 08.5 - Centre informatique de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Entretien..... 15.000			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 5.000			
		Total..... 20.000			
12.070 (12.12)	01.34	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.859.641	2.849.419	3.002.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Location..... 1.071.100			
		2) Contrats d'entretien..... 1.841.400			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 89.500			
		Total..... 3.002.000			
12.071 (12.12)	01.34	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: frais de location et d'entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	248.935	500.000	400.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien..... 400.000			
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	303.556	386.400	357.100
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 80.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 208.000			
		3) Chauffage..... 4.600			
		4) Réparations et entretien..... 25.000			
		5) Assurances..... 29.500			
		9) Divers..... 10.000			
		Total..... 357.100			
12.125 (12.30)	01.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.433.131	6.000.000	6.000.000
12.190 (12.30)	01.34	Frais de formation du personnel (centre informatique et autres administrations) .....	228.557	360.000	281.000
12.300 (12.30)	01.34	Participation aux frais d'un centre de secours informa- tique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	816.323	1.291.105	1.292.796
12.301 (12.30)	01.34	Frais de surveillance des immeubles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	215.970	220.000	196.000
12.303 (12.30)	01.34	Frais de mise en place et d'exploitation d'un service central d'aide aux usagers du réseau de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	231.270	212.980	177.675
12.304 (12.30)	01.34	Dépenses spéciales en relation avec la signature élec- tronique des transactions de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	200.000	1.000.000

## 08.5 - Centre informatique de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
24.010 (24.10)	01.34	Location et maintenance de logiciels informatiques au- près de secteurs autres que le secteur des administra- tions publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.949.917	5.943.000	6.250.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.580 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien .....	-	-	300
		Total de la section 08.5.....	27.432.110	33.018.762	35.158.200
		<b>Section 08.6 - Service central des imprimés</b>			
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires .....	1.261.524	1.382.007	1.410.213
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.306.738			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 12.709			
		3) Charges sociales patronales..... 57.701			
		4) Allocations de repas..... 33.065			
		Total..... 1.410.213			
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	280.930	217.210	228.646
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 198.009			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 2.579			
		3) Charges sociales patronales..... 22.430			
		4) Allocations de repas..... 5.628			
		Total..... 228.646			
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	38.339	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	220.255	220.105	237.503
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 199.000			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 10.401			

## 08.6 - Service central des imprimés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales..... 28.102			
		Total..... 237.503			
11.040 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	15.038	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.060 (11.10)	01.34	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le ca- dre d'un contrat d'apprentissage .....	45.837	49.256	50.767
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 50.767			
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	3.238	4.710	7.204
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires .....	7.203	8.476	8.700
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	1.438	1.200	1.230
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	4.165	4.000	4.100
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 500			
		2) Carburants et lubrifiants..... 1.500			
		3) Réparation et entretien..... 2.100			
		Total..... 4.100			
12.030 (12.16)	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	147	400	400
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau .....	35.356	23.000	28.700
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 4.000			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 2.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 2.000			
		4) Consommables bureautiques..... 20.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 200			
		6) Documentation et bibliothèque..... 400			
		9) Divers..... 100			
		Total..... 28.700			
12.041 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: matériel de bureau. (Crédit non limitatif).....	469.263	500.000	520.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 520.000			

## 08.6 - Service central des imprimés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.042 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais d'impression .....	224.265	225.000	230.000
		<i>Détail:</i>			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 230.000			
12.043 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais de reliure et de façonnage .....	49.193	50.000	50.000
		<i>Détail:</i>			
		5) Frais de reliure et de façonnage..... 50.000			
12.044 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais de location et d'exploitation des machines de bureau et d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice) .....	309.538	310.000	310.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 310.000			
12.045 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais d'entretien des machines de bureau et d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif).....	173.736	210.000	200.000
		<i>Détail:</i>			
		3) Frais d'entretien des machines de bureau..... 200.000			
12.046 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais d'impression de sécurité .....	213.670	215.000	220.000
12.047 (12.12)	01.34	Frais informatiques .....	17.248	11.500	11.500
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	357.585	398.150	385.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 374.800			
		2) Frais téléphoniques..... 8.000			
		4) Téléfax..... 600			
		6) Sémaphone..... 1.600			
		Total..... 385.000			
12.060 (12.12)	01.34	Location et entretien des installations de télécommuni- cations .....	5.377	5.450	5.550
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien..... 5.550			
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien .....	67.671	64.000	68.700
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 3.200			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 59.000			
		5) Assurances..... 4.000			

## 08.6 - Service central des imprimés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		9) Divers..... 2.500			
		Total..... 68.700			
12.100 (12.11)	01.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	313.966	313.966	313.967
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 313.967			
12.130 (12.16)	01.34	Frais de confection de documents parlementaires. (Crédit non limitatif).....	181.687	170.000	175.000
12.131 (12.16)	01.34	Service d'impression et d'expédition (services exécutés par le SCIE pour compte de la Chambre des Députés). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	199.426	235.000	235.000
12.140 (12.16)	01.34	Frais de publicité pour les ouvrages édités par l'Etat .....	8.042	8.000	8.100
12.170 (12.30)	01.34	Entretien des équipements spéciaux .....	156.325	143.000	155.000
12.190 (12.30)	01.34	Formation du personnel .....	750	750	850
12.300 (12.30)	07.34	Enlèvement de déchets provenant de l'imprimerie .....	14.075	14.000	19.500
12.301 (12.30)	01.34	Enlèvement et recyclage de machines de bureau et d'équipements spéciaux désaffectés .....	3.500	4.000	5.000
12.310 (12.30)	01.34	Frais de diffusion des ouvrages édités par l'Etat. (Crédit non limitatif).....	18.774	20.000	20.500
35.060 (35.00)	01.34	Cotisations à des organismes internationaux .....	118	160	160
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires .....	244	-	-
12.541 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: matériel de bureau .....	-	16.160	-
12.546 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais d'impression de sécurité .....	88.298	-	-
		Total de la section 08.6.....	4.786.221	4.824.700	4.911.490



## 08.7 - Service eLuxembourg

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>Section 08.7 Service eLuxembourg</b>					
11.300 (12.13)	13.90	Frais de personnel .....	304.485	-	-
12.010 (12.13)	Divers codes	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	-	4.500
12.040 (12.12)	Divers codes	Frais de bureau .....	-	-	6.000
12.050 (12.12)	Divers codes	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	-	-	3.000
12.080 (12.11)	Divers codes	Bâtiments: exploitation et entretien .....	-	-	4.300
12.120 (12.30)	Divers codes	Frais d'experts et d'études dans le cadre de projets de gouvernance électronique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.619.712	-	6.500.000
12.121 (12.30)	Divers codes	Frais d'experts et d'études relatives au fonctionnement interne du service eLuxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	500.000
12.190 (12.30)	Divers codes	Frais de formation du personnel .....	-	-	10.000
33.001 (33.00)	Divers codes	Participation de l'Etat au financement de projets du secteur associatif en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'infor- mation .....	-	-	100.000
43.000 (43.22)	Divers codes	Participation de l'Etat au financement de projets du secteur communal en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'in- formation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	409.753	-	850.000
Total de la section 08.7.....			4.333.950	-	7.977.800
Total du département 08.....			397.544.606	449.245.918	460.223.688

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
11	Salaires et charges sociales	104.599.511	137.000.652	128.157.504
12	Achat de biens non durables et de services	24.408.184	32.834.534	32.811.129
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	3.949.917	5.943.000	6.250.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	959.060	2.366.037	887.024
34	Transferts de revenus aux ménages	7.924.930	9.630.000	9.462.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	155.992	264.510	264.510
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	37.185	207.185	37.185
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	409.753	1.000.000	850.000
93	Dotations de fonds de réserve	255.100.074	260.000.000	281.504.336
Total		397.544.606	449.245.918	460.223.688

## 09.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>09 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>					
<b>Section 09.0 - Dépenses générales</b>					
12.012 (12.13)	01.10 03.50	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	3.074	21.000	25.000
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau .....	10.382	5.700	6.500
<i>Détail:</i>					
		6) Documentation et bibliothèque.....	6.340		
		9) Divers.....	160		
		<i>Total</i> .....	6.500		
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	2.778	4.600	4.800
<i>Détail:</i>					
		1) Nettoyage.....	4.800		
12.125 (12.30)	01.10	Frais de mise à jour du site Internet du Département .....	-	2.500	-
12.140 (12.16)	01.10 03.50	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice) .....	-	10.000	3.000
<i>Détail:</i>					
		1) Brochures et dépliants.....	3.000		
Total de la section 09.0.....			16.234	43.800	39.300
<b>Section 09.1 - Finances communales</b>					
11.060 (43.22)	01.10	Part de l'Etat dans les majorations biennales et les ma- jorations d'indice des fonctionnaires des secrétariats et recettes communaux (article 4-2* du règlement grand- ducal du 4.4.1964). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	8.730.735	9.278.141	9.681.007
11.130 (11.12)	01.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice) .....	2.056	5.856	5.900
<i>Détail:</i>					
		1) Commission permanente des finances communales et des subsides.....	2.100		

## 09.1 - Finances communales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		2) Conseil supérieur des finances communales..... 3.800			
		Total..... 5.900			
43.000 (43.22)	13.20	Subvention à la Ville de Luxembourg en tant que capitale du pays et siège d'institutions européennes .....	991.574	991.574	991.574
43.002 (43.22)	01.10	Subventions au secteur communal pour stimuler le déve- loppement de ses relations avec les organisations commu- nales des autres pays (jumelages) .....	35.945	35.945	35.945
43.003 (43.22)	08.20	Répartition de la participation de l'ensemble des commu- nes dans le financement de l'enseignement musical .....	6.836.000	7.367.000	8.001.000
43.010 (93.00)	01.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds commu- nal de péréquation conjoncturale (loi modifiée du 11.12.1967). (Crédit non limitatif).....	-	100	100
43.011 (43.21)	13.20	Subventions d'équilibre et de compensation aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	93.605	100.000	100.000
93.000 (93.00)	13.20	Alimentation du fonds communal de dotation financière (article 38 de la loi modifiée du 22.12.1987). (Crédit non limitatif).....	295.830.116	313.671.000	358.832.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	01.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	4.125	-
		Total de la section 09.1.....	312.520.031	331.453.741	377.647.526
		<b>Section 09.2 - Commissariats de district</b>			
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires .....	1.198.548	1.218.144	1.198.225
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 1.124.677			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 4.085			
		3) Charges sociales patronales..... 47.654			
		4) Allocations de repas..... 21.809			
		Total..... 1.198.225			
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	172.675	193.990	205.998
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 172.124			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 5.158			
		3) Charges sociales patronales..... 23.791			

## 09.2 - Commissariats de district

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		4) <i>Allocations de repas</i> ..... 4.925			
		<i>Total</i> ..... 205.998			
11.030 (11.00)	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	57.191	52.733	63.787
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> ..... 53.472			
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération</i> ..... 2.767			
		3) <i>Charges sociales patronales</i> ..... 7.548			
		<i>Total</i> ..... 63.787			
11.040 (11.00)	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> ..... 100			
12.100 (12.11)	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: loyers d'immeu- bles et charges locatives accessoires payés à des sec- teurs autres que le secteur des administrations publi- ques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	53.622	53.079	55.000
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Loyers</i> ..... 55.000			
12.102 (12.11)	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: loyers d'im- meubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	42.594	42.600	44.000
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Loyers</i> ..... 39.000			
		2) <i>Charges locatives accessoires</i> ..... 5.000			
		<i>Total</i> ..... 44.000			
12.250 (12.12)	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: frais de fonc- tionnement. (Sans distinction d'exercice) .....	29.257	28.500	29.202
		<u>Détail:</u>			
		1110 <i>Indemnités d'habillement</i> ..... 568			
		1201 <i>Frais de route et de séjour</i> ..... 3.600			
		1204 <i>Frais de bureau</i>			
		1) <i>Articles et matériel de bureau</i> ..... 5.352			
		2) <i>Location et entretien des machines à photoco- pier</i> ..... 1.985			
		6) <i>Documentation et bibliothèque</i> ..... 1.083			
		1205 <i>Achat de biens et de services postaux et de télécommunications</i>			
		1) <i>Frais postaux</i> ..... 10.000			

## 09.2 - Commissariats de district

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		2) <i>Frais téléphoniques</i> ..... 4.114			
		1208 <i>Bâtiments: exploitation et entretien</i>			
		2) <i>Eau, gaz, électricité et taxes</i> ..... 2.500			
		<i>Total</i> ..... 29.202			
12.251 (12.12)	01.10	Commissariat de district de Diekirch: frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice) .....	29.360	27.880	28.528
		<u>Détail:</u>			
		1120 <i>Indemnités d'habillement</i> ..... 78			
		1201 <i>Frais de route et de séjour</i> ..... 3.000			
		1204 <i>Frais de bureau</i>			
		1) <i>Articles et matériel de bureau</i> ..... 2.000			
		2) <i>Location et entretien des machines à photocopier</i> ..... 1.239			
		3) <i>Location et entretien des autres machines de bureau</i> ..... 263			
		4) <i>Consommables bureautiques</i> ..... 995			
		5) <i>Frais d'impression et de reliure</i> ..... 2.355			
		6) <i>Documentation et bibliothèque</i> ..... 4.500			
		1205 <i>Achat de biens et de services postaux et de télécommunications</i>			
		1) <i>Frais postaux</i> ..... 12.000			
		2) <i>Frais téléphoniques</i> ..... 1.500			
		4) <i>Télex et téléfax</i> ..... 248			
		1208 <i>Bâtiments: exploitation et entretien</i>			
		1) <i>Nettoyage</i> ..... 350			
		<i>Total</i> ..... 28.528			
12.252 (12.12)	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice) .....	21.835	21.230	21.938
		<u>Détail:</u>			
		1110 <i>Indemnités d'habillement</i> ..... 78			
		1201 <i>Frais de route et de séjour</i> ..... 3.800			
		1204 <i>Frais de bureau</i>			
		1) <i>Articles et matériel de bureau</i> ..... 2.110			
		2) <i>Location et entretien des machines à photocopier</i> ..... 900			
		3) <i>Location et entretien des autres machines de bureau</i> ..... 500			
		4) <i>Consommables bureautiques</i> ..... 600			
		5) <i>Frais d'impression et de reliure</i> ..... 2.100			
		6) <i>Documentation et bibliothèque</i> ..... 1.500			
		1205 <i>Achat de biens et de services postaux et de</i>			

## 09.2 - Commissariats de district

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>télécommunications</i>			
		1) Frais postaux..... 6.600			
		2) Frais téléphoniques..... 1.900			
		4) Téléx et téléfax..... 250			
		<i>1208 Bâtiments: exploitation et entretien</i>			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 1.600			
		<u>Total..... 21.938</u>			
35.060 (35.00)	01.10	Cotisations à des organismes internationaux .....	3.500	3.500	3.500
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.750 (12.00)	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: frais postaux et de téléphone .....	1.285	-	-
		Total de la section 09.2.....	1.609.867	1.641.756	1.650.278
		<b>Section 09.3 - Caisse de prévoyance</b>			
42.000 (42.00)	06.12	Part contributive de l'Etat dans les cotisations d'assu- rance pension et d'assurance maladie dues à la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	28.104.808	29.500.000	30.970.000
42.001 (34.20)	06.35	Suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invali- dité ou de décès précoces (loi du 26. 3. 1974). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	728.592	850.000	670.000
42.002 (42.00)	03.20	Prise en charge par l'Etat des pensions allouées aux an- ciens membres de la police et à leurs survivants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	6.315.495	6.635.000	6.330.000
		Total de la section 09.3.....	35.148.895	36.985.000	37.970.000
		<b>Section 09.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes</b>			
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires .....	522.990	671.186	707.154
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 663.375			
		3) Charges sociales patronales..... 29.005			

## 09.4 - Service de contrôle de la compta. des communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 14.774			
		Total..... 707.154			
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	52.970	53.951	58.721
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 53.082			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.816			
		3) Charges sociales patronales..... 2.416			
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		Total..... 58.721			
11.020 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	28.039	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour .....	9.530	9.600	12.910
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau .....	4.739	2.200	2.700
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 1.300			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 600			
		4) Consommables bureautiques..... 300			
		6) Documentation et bibliothèque..... 500			
		Total..... 2.700			
12.125 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	1.323	5.000	3.000
		Total de la section 09.4.....	619.591	742.037	784.585
		<b>Section 09.6 - Administration des services de secours</b>			
11.000 (11.00)	03.50	Traitements des fonctionnaires .....	1.801.312	1.684.927	2.053.756
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 1.817.135			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 115.283			
		3) Charges sociales patronales..... 81.942			
		4) Allocations de repas..... 39.396			
		Total..... 2.053.756			



## 09.6 - Administration des services de secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
11.010 (11.00)	03.50	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	377.704	424.934	473.491
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 402.144			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 6.018			
		3) Charges sociales patronales..... 54.776			
		4) Allocations de repas..... 10.553			
		Total..... 473.491			
11.020 (11.00)	03.50	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	45.289	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	03.50	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	585.369	601.447	678.330
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 547.407			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 50.661			
		3) Charges sociales patronales..... 80.262			
		Total..... 678.330			
11.040 (11.00)	03.50	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	14.933	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	03.50	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	2.045	1.961	3.316
11.130 (11.12)	03.50	Indemnités pour services extraordinaires .....	63.345	66.629	74.963
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 3.069			
		2) Cours et examens..... 39.256			
		3) Permanence à domicile..... 4.480			
		5) Prestations individuelles..... 27.389			
		9) Divers..... 769			
		Total..... 74.963			
11.150 (11.12)	03.50	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	-	2.480	2.480
12.000 (12.15)	03.50	Indemnités pour services de tiers .....	127.991	111.352	116.991
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 2.845			
		2) Cours et examens..... 83.347			
		4) Prestations individuelles..... 29.847			

## 09.6 - Administration des services de secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		9) Divers..... 952			
		Total..... 116.991			
12.010 (12.13)	03.50	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif).....	115.249	118.000	126.945
12.012 (12.13)	03.50	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	15.972	21.000	23.000
12.020 (12.14)	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances. (Crédit non limitatif).....	50.122	52.000	56.378
12.021 (12.14)	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carbu- rants et combustibles .....	56.980	51.074	54.790
12.022 (12.14)	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: répara- tions et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	165.452	167.000	184.000
12.030 (12.16)	03.50	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	331.189	307.320	306.165
12.040 (12.12)	03.50	Frais de bureau .....	14.100	14.300	17.300
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 4.000			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 2.100			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 250			
		4) Consommables bureautiques..... 2.950			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 3.800			
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.000			
		7) Petit équipement du programme quinquennal..... 3.200			
		Total..... 17.300			
12.050 (12.12)	03.50	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Crédit non limitatif).....	156.564	207.325	176.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 56.000			
		2) Frais téléphoniques..... 120.000			
		Total..... 176.000			
12.060 (12.12)	03.50	Location et entretien des installations de télécommuni- cations. (Crédit non limitatif).....	409.125	383.215	350.083
		<u>Détail:</u>			
		2) Contrats d'entretien..... 120.303			
		3) Réparations et entretien..... 180.980			
		7) Réseau radio..... 48.800			
		Total..... 350.083			

## 09.6 - Administration des services de secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.070 (12.12)	03.50	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	21.607	47.231	67.275
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....			46.275
		4) Calibrage et mise à jour du modèle mathématique.....			21.000
		Total.....			67.275
12.080 (12.11)	03.50	Bâtiments: exploitation et entretien .....	113.814	110.900	118.050
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			16.000
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			60.000
		3) Chauffage.....			31.000
		4) Réparations.....			6.000
		5) Assurances.....			700
		9) Divers.....			4.350
		Total.....			118.050
12.081 (12.11)	03.40	Service des examens médicaux des sapeurs-pompiers: bâti- ments: exploitation et entretien .....	7.162	12.000	9.000
12.100 (12.11)	03.50	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif).....	443.016	443.020	487.170
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			485.680
		2) Charges locatives accessoires.....			1.490
		Total.....			487.170
12.120 (12.30)	03.50	Frais d'experts et d'études .....	62.349	5.900	31.785
12.125 (12.30)	03.50	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	-	73.000	-
12.130 (12.16)	03.50	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice) .....	29.522	26.500	36.920
12.140 (12.16)	03.50	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	6.454	16.807	190.000
12.150 (12.30)	03.50	Prise en charge des honoraires restés en souffrance dans le cadre du S.A.M.U. ....	-	1.200	1.200
12.151 (12.30)	03.50	Prise en charge des honoraires médicaux et des indemni- tés du personnel des professions de santé dus dans le cadre des examens médicaux des volontaires de la Divi- sion de la Protection civile. (Crédit non limitatif).....	-	-	30.000
12.170 (12.16)	03.50	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur .....	36.387	38.000	25.677

## 09.6 - Administration des services de secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.180 (12.30)	03.50	Acquisition de matériel didactique .....	11.295	12.000	16.360
12.190 (12.30)	03.50	Formation du personnel .....	12.296	26.500	30.000
12.191 (12.30)	03.50	Frais d'organisation de conférences dans le cadre d'un séminaire sur l'aide psychologique d'urgence .....	-	12.746	-
12.200 (12.30)	03.50	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles. (Crédit non limitatif).....	27.846	27.850	27.850
12.300 (12.30)	03.50	Distinctions honorifiques et autres témoignages de gratitude pour les volontaires de la protection civile particulièrement méritants .....	2.113	2.500	2.500
12.301 (12.30)	03.50	Frais d'équipements divers financés par des dons et successions. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
12.310 (12.30)	03.50	Frais d'instruction et d'entraînement des volontaires de la protection civile .....	126.811	138.700	148.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Recrutement, entraînement et autres frais de la brigade grand-ducale des volontaires de la protection civile.....			3.800
		2) Remboursement des pertes de salaires et des frais de voyage des élèves de l'école nationale de la protection civile.....			69.000
		3) Frais d'hébergement des élèves à l'école nationale de la protection civile.....			59.530
		4) Frais de ravitaillement.....			15.000
		5) Autres frais dans le cadre du programme quinquenal.....			670
		Total.....			148.000
12.320 (12.30)	03.50	Acquisition et entretien du matériel d'intervention; autres frais d'intervention. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	332.997	817.900	398.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Matériel d'intervention et d'exercice consommable, y compris produits adsorbants et autre matériel pour la lutte contre la pollution des cours d'eau par hydrocarbures.....			236.000
		2) Entretien du matériel d'intervention.....			70.000
		4) Indemnités du chef d'accidents à l'occasion d'opérations de sauvetage.....			16.000
		5) Frais de ravitaillement.....			12.000
		6) Enlèvement de déchets toxiques et dangereux....			11.000
		7) Frais en relation avec l'intervention de chiens.....			1.000
		9) Remplacement périodique de matériel d'intervention.....			52.000
		Total.....			398.000

## 09.6 - Administration des services de secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.330 (12.30)	03.50	Indemnités pour frais de représentation .....	669	669	669
12.340 (12.11)	03.40 03.50	Mise en place d'un site Internet de la protection civile .....	26.910	30.000	30.000
31.050 (31.32)	03.50	Subside à l'a.s.b.l. Luxembourg Air Rescue .....	250.000	250.000	425.000
32.020 (32.00)	03.50	Congé spécial des volontaires de la protection civile: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif).....	11.397	13.000	14.000
33.011 (33.00)	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers dans l'intérêt de la maison du sapeur-pompier à Niederfeulen, de l'organisation de cours d'instruction pour sapeurs- pompiers et du remboursement des pertes de salaires et des frais de déplacement aux élèves des cours d'incendie .....	55.528	55.528	55.528
33.012 (33.00)	03.40	Subvention à la caisse de décès des sapeurs-pompiers du Grand-Duché .....	6.197	6.197	6.197
33.013 (33.00)	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers du Grand-Duché .....	10.412	10.412	10.412
35.060 (35.00)	13.90	Frais résultant d'assistance au Luxembourg en cas de catastrophe dans le cadre des accords bilatéraux. (Crédit non limitatif).....	-	-	100
43.000 (43.22)	03.40	Emploi du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie. (Crédit non limitatif).....	3.578.302	3.100.000	3.100.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.500 (12.15)	03.50	Indemnités pour services de tiers .....	309	-	3.400
12.510 (12.13)	03.50	Frais de route et de séjour .....	155	569	-
12.530 (12.16)	03.50	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	22.845	-	-
31.550 (31.32)	13.90	Subside à l'a.s.b.l. Luxembourg Air Rescue .....	-	-	175.000
32.520 (32.00)	03.50	Congé spécial des volontaires de la protection civile: indemnités compensatoires .....	-	898	-
Total de la section 09.6.....			9.529.134	9.495.291	10.138.381

## 09.7 - Direction de l'aménagement du territoire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>Section 09.7 - Direction de l'aménagement du territoire (DATer)</b>					
11.130 (11.12)	07.20	Indemnités pour services extraordinaires .....	18.100	2.415	2.000
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence					
a) Comité interministériel de l'aménagement du territoire..... 800					
b) Conseil supérieur de l'aménagement du ter- ritoire..... 1.200					
<u>Total..... 2.000</u>					
12.000 (12.15)	07.20	Indemnités pour services de tiers .....	8.007	2.231	2.400
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence					
a) Conseil supérieur de l'aménagement du ter- ritoire..... 2.400					
12.010 (12.13)	07.20	Frais de route et de séjour .....	6.314	5.390	4.500
12.012 (12.13)	07.20	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	29.487	25.500	27.500
12.020 (12.14)	07.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	1.158	1.000	1.160
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 380					
2) Carburants et lubrifiants..... 580					
3) Réparations et entretien..... 100					
9) Divers..... 100					
<u>Total..... 1.160</u>					
12.040 (12.12)	07.20	Frais de bureau .....	30.148	21.000	21.000
<i>Détail:</i>					
1) Articles et matériel de bureau..... 3.000					
2) Location et entretien des photocopieurs..... 1.000					
4) Consommables bureautiques..... 10.000					
5) Impression et reliure..... 2.000					
6) Documentation et bibliothèque..... 4.000					
9) Divers..... 1.000					
<u>Total..... 21.000</u>					
12.070 (12.12)	07.20	Location et entretien des équipements informatiques .....	29.234	36.000	36.000

## 09.7 - Direction de l'aménagement du territoire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien..... 35.000			
		3) Réparations et entretien..... 1.000			
		Total..... 36.000			
12.080 (12.11)	07.20	Bâtiments: exploitation et entretien .....	21.222	16.500	21.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 3.500			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 11.500			
		3) Chauffage..... 6.000			
		Total..... 21.000			
12.120 (12.30)	07.20	Aménagement du territoire: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	849.678	1.200.000	1.255.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunération de stagiaires..... 6.000			
		2) Système d'information géographique (SIG)..... 25.000			
		3) Plan régional Sud..... 149.000			
		4) Plans sectoriels..... 300.000			
		5) Etudes d'impact..... 150.000			
		6) Concept "Nordstad"..... 75.000			
		7) Autres plans régionaux..... 50.000			
		9) Friches industrielles..... 125.000			
		10) Aéroport et Environs..... 50.000			
		13) Integratives Verkehrs- und Landesentwick- lungskonzept (IVL)..... 100.000			
		15) Meysembourg..... 50.000			
		16) Sud-ouest de la Ville de Luxembourg..... 75.000			
		17) Activités européennes..... 100.000			
		Total..... 1.255.000			
12.121 (12.30)	07.20	Etudes dans l'intérêt du développement urbain des commu- nes. (Sans distinction d'exercice) .....	30.248	-	-
12.122 (12.30)	07.50	Parcs naturels: frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	98.355	100.000	100.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Parc naturel de la Haute-Sûre..... 45.000			
		2) Parc naturel de l'Our..... 45.000			
		3) Projets communs..... 10.000			
		Total..... 100.000			
12.130 (12.16)	07.20	Frais de confection et de publication d'études, d'études d'impact, de plans, de cartes et de rapports. (Sans distinction d'exercice) .....	34.965	70.000	60.000
12.140 (12.16)	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice) .....	68.511	50.000	80.000

## 09.7 - Direction de l'aménagement du territoire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.190 (12.30)	07.20	Frais de formation; colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	9.545	30.000	25.000
35.010 (33.00)	07.20	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG II et INTERREG III. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	597.787	856.933	817.520
		<i>Détail:</i>			
		1) Programme Interreg III A WLL.....	75.778		
		2) Programme Interreg III B.....	299.875		
		3) Programme Interreg III C.....	58.760		
		4) Interact.....	12.500		
		5) ESPON.....	370.607		
		<i>Total.....</i>	<i>817.520</i>		
35.011 (35.20)	07.20	Contribution à l'Institut de la Grande Région (IGR) .....	25.000	25.000	-
35.060 (35.00)	07.20	Participation à des études effectuées dans le cadre d'organismes internationaux; contributions à des organismes internationaux .....	-	125	25.125
35.061 (35.00)	07.50	Contributions à la Fédération EUROPARC, le groupement des parcs naturels au niveau européen .....	3.020	3.020	3.170
35.065 (35.00)	07.20	Participation à des actions menées dans le cadre de la coopération transfrontalière de proximité. (Sans distinction d'exercice) .....	83.080	70.000	98.325
		<i>Détail:</i>			
		1) IGR (Institut de la Grande Région).....	25.000		
		2) Frais de traduction de la Commission Régionale.....	15.400		
		3) Maison de la Grande Région.....	45.325		
		4) Participation aux projets.....	12.600		
		<i>Total.....</i>	<i>98.325</i>		
43.000 (33.00)	07.20	Participation à l'assistance technique nécessaire à l'élaboration des plans régionaux .....	50.000	50.000	70.000
43.001 (43.22)	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes pour l'élaboration et l'exécution de projets d'aménagement. (Sans distinction d'exercice) .....	80.000	-	-
43.011 (43.21)	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes pour l'élaboration de plans de développement urbain. (Sans distinction d'exercice) .....	108.530	-	-
43.030 (43.51)	07.50	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement et de personnel des parcs naturels existants et en préparation .....	481.598	571.060	625.476
		<i>Détail:</i>			
		1) Parc naturel Haute Sûre.....	327.928		
		2) Parc naturel de l'Our.....	297.548		
		<i>Total.....</i>	<i>625.476</i>		



## 09.7 - Direction de l'aménagement du territoire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
43.300 (43.52)	07.20	Subsides aux communes, syndicats de communes et autres organismes pour la réalisation de projets destinés à accompagner le développement ou à assurer la mise en oeuvre des plans régionaux .....	55.000	80.000	60.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.00)	07.20	Indemnités pour services extraordinaires .....	617	-	-
12.540 (12.12)	07.20	Frais de bureau .....	174	-	-
12.690 (12.30)	07.20	Frais de formation; colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	-	350	-
		Total de la section 09.7.....	2.719.778	3.216.524	3.335.176
		<b>Section 09.8 - Aménagement communal</b>			
11.130 (11.12)	07.20	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	20.800	30.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission d'aménagement.....			30.000
12.000 (12.15)	07.20	Indemnités pour services de tiers .....	-	30.800	22.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission d'aménagement.....			12.000
		2) Commission d'aménagement: frais d'experts.....			10.000
		Total.....			22.000
12.010 (12.13)	07.20	Frais de route et de séjour .....	-	2.310	5.000
12.040 (12.12)	07.20	Frais de bureau .....	-	9.000	9.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			3.000
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....			500
		4) Consommables bureautiques.....			3.000
		5) Frais d'impression et de reliure.....			500
		6) Documentation et bibliothèque.....			1.500

## 09.8 - Aménagement communal

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		9) Divers..... 500			
		Total..... 9.000			
12.120 (12.30)	07.20	Etudes dans l'intérêt du développement urbain des communes. (Sans distinction d'exercice) .....	-	90.000	40.000
12.140 (12.16)	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice) .....	-	60.000	35.000
12.190 (12.30)	07.20	Frais de formation; colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	-	9.600	5.000
43.000 (43.22)	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes pour l'élaboration et l'exécution de projets d'aménagement ainsi que de projets de développement urbain. (Sans distinction d'exercice) .....	-	90.000	180.000
43.010 (43.21)	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes pour l'élaboration de plans de développement urbain. (Sans distinction d'exercice) .....	-	90.000	-
		Total de la section 09.8.....	-	402.510	326.000
		<b>Section 09.9 - Administration de la gestion de l'eau</b>			
11.000 (11.10)	10.40	Traitements des fonctionnaires .....	-	3.366.053	3.987.830
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 3.719.149			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunérations..... 41.030			
		3) Charges sociales patronales..... 155.894			
		4) Allocations de repas..... 71.757			
		Total..... 3.987.830			
11.010 (11.10)	10.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	-	181.129	289.235
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 248.809			
		3) Charges sociales patronales..... 33.391			
		4) Allocations de repas..... 7.035			
		Total..... 289.235			
11.020 (12.13)	11.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			

## 09.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
11.030 (11.10)	10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	-	1.303.974	1.357.772
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.124.551			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 72.567			
		3) Charges sociales patronales..... 160.654			
		Total..... 1.357.772			
11.040 (11.10)	10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	10.40	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	10.628	14.186	23.007
12.000 (12.13)	10.40	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	16.023	40.000	25.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Entretien des stations limnimétriques..... 3.000			
		2) Frais de travaux et d'analyses effectuées par des étudiants..... 22.000			
		Total..... 25.000			
12.010 (12.13)	10.40	Frais de route et de séjour .....	41.788	40.000	41.500
12.012 (12.13)	10.40	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	29.521	30.000	30.000
12.020 (12.14)	10.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	118.534	127.000	127.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 22.500			
		2) Carburants et lubrifiants..... 50.000			
		3) Réparations et entretien..... 54.500			
		Total..... 127.000			
12.030 (12.16)	10.40	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	7.090	7.860	8.000
12.040 (12.12)	10.40	Frais de bureau .....	47.334	51.500	51.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 15.900			
		2) Location et entretien des photocopieurs..... 10.000			
		4) Consommables bureautiques..... 7.700			
		5) Impression et reliure..... 4.750			
		6) Documentation et bibliothèque..... 12.000			

## 09.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		9) Divers..... 1.150			
		Total..... 51.500			
12.050 (12.12)	10.40	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	29.676	36.676	32.600
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 8.000			
		2) Frais téléphoniques..... 24.000			
		9) Divers..... 600			
		Total..... 32.600			
12.060 (12.12)	10.40	Location et entretien des installations de télécommuni- cations .....	233	2.500	4.200
12.070 (12.12)	10.40	Location et entretien des équipements informatiques .....	37.226	65.000	71.620
		<u>Détail:</u>			
		1) Location..... 13.720			
		2) Contrats d'entretien..... 56.900			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 1.000			
		Total..... 71.620			
12.080 (12.11)	10.40	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	55.773	77.850	77.850
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage, entretien et réparations..... 19.175			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 24.000			
		3) Chauffage..... 14.800			
		8) Installations sanitaires du Lac..... 4.100			
		9) Divers..... 15.775			
		Total..... 77.850			
12.100 (12.11)	10.40	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	256.272	267.500	267.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 243.500			
		2) Charges locatives accessoires..... 24.000			
		Total..... 267.500			
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	226.777	345.000	850.000
12.122 (12.30)	10.40	Frais d'accréditation de laboratoire .....	7.490	13.500	20.000
12.140 (12.16)	10.40	Frais de sensibilisation et d'information; acquisition de matériel didactique et audiovisuel; participation à des foires .....	66.898	70.000	75.000
12.160 (12.30)	10.40	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire .....	259.993	265.000	272.000

## 09.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.170 (12.30)	10.40	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .....	24.531	25.575	26.000
12.171 (12.30)	10.40	Frais d'exploitation et d'entretien des stations de mesure du réseau hydrologique. (Sans distinction d'exercice) .....	-	10.000	15.000
12.190 (12.30)	10.40	Formation continue, séminaires, stages de perfectionnement et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	35.141	37.000	37.000
12.220 (12.30)	10.40	Frais de participation au projet de recherche "Interaction nappe-rivière dans le bassin de l'Alzette" .....	-	9.600	9.600
12.300 (12.30)	07.34 07.35 07.40	Frais d'études, d'experts et d'analyses spéciales; frais de gestion, d'exploitation et d'entretien de réseaux de surveillance; frais de traitement de données; dépenses diverses .....	240.331	220.000	-
12.301 (12.30)	07.40 10.00	Protection et aménagement de l'environnement aquatique et piscicole. (Sans distinction d'exercice) .....	86.692	90.000	110.000
12.302 (12.30)	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état des conditions d'écoulement des eaux et remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des eaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.699	2.500	2.500
12.303 (12.30)	07.40	Frais d'études pour la désignation des zones de protection des sources et puits. (Sans distinction d'exercice) .....	127.478	150.000	-
12.310 (12.30)	10.40	Pisciculture: exécution de la loi sur la pêche; frais d'entretien et de repeuplement .....	44.360	50.000	46.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Entretien des installations, des machines et du matériel.....			20.250
		2) Achat d'aliments pour poissons.....			14.500
		3) Repeuplement; acquisition d'oeufs embryonnés et d'alevins.....			5.000
		9) Frais généraux et dépenses diverses.....			6.250
		<i>Total.....</i>			<u>46.000</u>
12.311 (12.16)	07.33	Assistances au fonctionnement, à l'entretien et au contrôle de stations d'épuration et à la gestion de l'eau. (Sans distinction d'exercice) .....	343.634	453.000	460.000
12.312 (12.30)	07.30	Mise en place d'un système intégré de gestion de l'eau .....	36.255	50.000	-
12.320 (12.30)	10.40	Aménagement et entretien, aux frais des propriétaires riverains des cours d'eau, d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de grills empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17, 23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures). (Crédit non limitatif).....	-	125	125

## 09.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.321 (12.30)	10.40	Frais en relation avec des conférences internationales et les actes et manifestations connexes .....	932	15.000	12.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Location Salle de Conférences.....			3.000
		2) Frais accessoires (photocopie, infrastructure bureautique, traduction).....			9.000
		Total.....			12.000
12.330 (12.30)	10.40	Acquisition de poissons en vue de l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie. (Crédit non limitatif).....	5.165	6.000	6.000
14.010 (14.10)	10.10	Cours d'eau: travaux d'entretien et de curage des cours d'eau frontaliers .....	11.556	15.000	10.000
14.011 (14.10)	07.33 07.40	Stations d'épuration: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
14.013 (14.10)	12.32	Cours d'eau navigables et flottables: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice) .....	104.526	115.000	111.000
14.014 (14.10)	10.10	Travaux extraordinaires de nettoyage et de curage à exécuter à charge de l'Etat aux embouchures des cours d'eau non navigables ni flottables aux abords de la Moselle canalisée. (Crédit non limitatif).....	-	2.479	100
14.016 (14.10)	10.10	Cours d'eau: travaux d'entretien et de curage à charge de l'Etat à exécuter aux cours d'eau non navigables ni flottables. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	164.200	500.000	500.000
14.018 (14.10)	10.10	Cours d'eau: travaux d'entretien et de curage à charge de l'Etat à exécuter aux cours d'eau non navigables ni flottables. (Sans distinction d'exercice) .....	372.840	-	-
24.000 (24.10)	10.40	Location de lots de pêche par l'Etat (article 21 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures). (Crédit non limitatif).....	-	750	250
31.050 (31.32)	10.10	Travaux d'amélioration et d'aménagement à exécuter aux cours d'eau ni navigables ni flottables par des associations syndicales ou des particuliers: participation de l'Etat au coût des travaux. (Sans distinction d'exercice) .....	23.000	35.000	23.000
33.000 (33.00)	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'eau .....	8.500	10.500	10.000
33.001 (33.00)	07.50	Contributions financières à la réalisation de travaux de recherche en matière de gestion des eaux par des Centres de Recherche publique .....	199.999	241.203	250.000

## 09.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
35.020 (35.30)	07.30	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme Interreg. (Sans distinction d'exercice) .....	124.999	110.000	200.000
35.060 (35.00)	07.50	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	60.308	60.000	62.000
43.000 (43.22)	10.10	Travaux d'entretien, de curage et de conservation à exécuter aux cours d'eau ni navigables ni flottables par les communes: participation de l'Etat au coût des travaux. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles) .....	35.000	50.000	50.000
43.001 (43.22)	10.10	Participation de l'Etat au financement des travaux d'entretien et de nettoyage des berges du lac effectués par les communes ou syndicats de communes riverains du Lac de la Haute-Sûre. (Sans distinction d'exercice) .....	198.000	198.000	223.000
93.000 (93.00)	10.40	Versement au fonds spécial de la pêche de la taxe piscicole et de la part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (articles 7 et 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	88.165	78.865	65.300
93.001 (93.00)	10.40	Versement au fonds spécial des eaux frontalières relevant de la souveraineté commune du Grand-Duché de Luxembourg et de la République Fédérale d'Allemagne du produit de la vente des permis de pêche (article 8 de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, approuvée par la loi du 21.11.1984). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	140.925	76.000	40.620
		Total de la section 09.9.....	3.691.492	8.916.625	9.881.409
		Total du département 09.....	365.855.022	392.897.284	441.772.655

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
11	Salaires et charges sociales	13.684.546	19.149.661	20.897.572
12	Achat de biens non durables et de services	6.302.972	7.828.434	7.729.741
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	653.122	632.579	621.200
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	-	750	250
31	Subventions d'exploitation	273.000	285.000	623.000
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	11.397	13.898	14.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	280.636	323.840	332.137
35	Transferts de revenus à l'étranger	897.694	1.128.578	1.209.740
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	35.148.895	36.985.000	37.970.000
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	12.543.554	12.723.679	13.437.095
93	Dotations de fonds de réserve	296.059.206	313.825.865	358.937.920
Total		365.855.022	392.897.284	441.772.655



## 10.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>10 ET 11 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</b>					
<b>Section 10.0 - Dépenses générales</b>					
11.020 (11.00)	04.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	15.385.643	16.658.269	-
11.130 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	5.379	9.000	7.500
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 7.500					
11.131 (11.12)	04.00	Elaboration, rédaction, présentation et diffusion du courrier de l'éducation nationale ainsi que de cours, de documents et d'autres ouvrages à publier par le ministè- re de l'éducation nationale et de la formation profes- sionnelle: indemnités pour services extraordinaires .....	11.960	12.000	18.215
11.132 (11.12)	Divers codes	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement: indem- nités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	12.477.589	-	-
11.133 (11.12)	04.00	Contrôle des établissements d'enseignement subsidiés par l'Etat: indemnités pour services extraordinaires .....	4.462	5.961	6.261
11.135 (11.12)	04.00	Commissaires de gouvernement auprès des établissements publics relevant du département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: indemnités pour ser- vices extraordinaires .....	496	496	496
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 496					
11.137 (11.12)	04.00	Indemnités pour services extraordinaires dans le cadre du passage primaire - postprimaire. (Crédit non limitatif).....	590.076	-	-
12.001 (12.15)	04.33 04.34 04.43	Commissions d'études: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	2.479	2.500	2.500
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 2.500					
12.002 (12.15)	04.00	Indemnités pour services de tiers dans le cadre du pas- sage primaire - postprimaire. (Crédit non limitatif).....	49.900	-	-

## 10.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.010 (12.13)	04.33 04.34 04.43	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	1.000	500
12.012 (12.13)	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	205.955	250.000	250.000
12.020 (12.14)	04.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	2.389	2.770	2.770
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....		283	
		2) Carburants et lubrifiants.....		1.462	
		3) Réparation et entretien.....		1.000	
		9) Divers.....		25	
		Total.....		2.770	
12.041 (12.12)	04.00	Frais de bureau .....	3.653	4.000	4.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....		4.000	
12.042 (12.12)	04.00	Frais de documentation .....	17.777	21.000	21.000
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque.....		21.000	
12.080 (12.11)	04.00	Bâtiments: exploitation et entretien .....	583.526	11.500	10.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....		10.600	
12.081 (12.11)	04.00	Services de l'Etat à gestion séparée: frais d'exploita- tion et d'entretien des bâtiments. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	100
12.100 (12.11)	04.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques .....	8.197	-	-
12.120 (12.30)	04.00	Frais d'experts et d'études .....	70.000	18.000	-
12.125 (12.30)	04.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice) .....	289.990	493.500	211.000
12.130 (12.16)	04.00	Frais de publication de manuels scolaires et d'autres ouvrages édités par le ministère de l'éducation nationa- le et de la formation professionnelle: frais d'impres- sion; frais pour droits d'auteur; acquisition de manuels scolaires et de matériel didactique; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	910.648	1.000.000	950.000
12.140 (12.16)	04.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	66.441	95.000	150.000

## 10.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants.....	84.500		
		2) Campagnes publicitaires.....	25.500		
		3) Foires.....	40.000		
		<i>Total.....</i>	<i>150.000</i>		
12.141 (12.16)	04.00	Campagne de promotion de la lecture. (Sans distinction d'exercice) .....	136.144	-	-
12.142 (12.16)	04.00	Campagne de sensibilisation dans le cadre de l'année eu- ropéenne de l'éducation par le sport .....	99.281	-	-
12.190 (12.30)	04.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	709	1.000	1.000
12.301 (12.30)	04.00	Bibliothèques des élèves des différents établissements d'enseignement postprimaire: frais d'alimentation et frais connexes .....	225.675	-	-
12.302 (12.30)	04.00	Conseil supérieur de l'éducation nationale: dépenses de fonctionnement .....	1.257	1.500	1.500
12.303 (12.30)	04.33 04.34	Projets d'établissement des enseignements secondaire et secondaire technique: dotation au centre de coordination .....	495.787	500.000	500.000
12.307 (12.30)	04.33 04.34	Frais de participation aux échanges franco-allemands .....	34.529	32.000	32.000
12.308 (12.30)	04.00	Service informatique: dépenses de fonctionnement et frais divers .....	103.359	95.000	95.000
12.315 (12.30)	04.00	Service de la scolarisation des enfants étrangers: dé- penses diverses .....	218.858	238.089	248.500
12.319 (12.30)	04.33 04.34	Frais de fonctionnement des installations communes aux différents établissements scolaires du Campus Geesse- knäppchen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.530.216	2.326.362	2.626.000
12.320 (12.30)	04.00	Promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans l'é- ducation et la formation: dépenses diverses .....	2.000	2.000	71.202
12.321 (12.30)	04.33 04.34	Festival de théâtre pour jeunes SAAR-LOR-LUX: organisa- tion de manifestations et frais divers .....	17.984	15.000	18.000
12.322 (12.30)	04.00	Projets pilotes d'autonomie pédagogique des établisse- ments d'enseignement postprimaire: formation continue du personnel .....	2.963	-	-
12.323 (12.30)	04.00	Mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	5.000	72.742
12.324 (12.30)	04.60	Unité nationale d'Eurydice: frais de fonctionnement .....	-	5.196	5.200

## 10.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
33.000 (33.00)	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Lycée technique privé Emile Metz. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.665.500	1.963.000	1.744.725
33.002 (33.00)	04.33 04.34	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation Restena pour l'accès des établissements d'enseignement postprimaire aux services téléinformatiques .....	640.142	775.000	801.837
33.010 (33.00)	04.00	Cours, stages, recherches, études et activités ou manifestations à caractère pédagogique: subsides .....	27.081	32.760	30.000
33.011 (33.00)	04.00	Animation culturelle et éducation aux médias dans les écoles et par les écoles: subsides .....	48.000	50.000	10.000
33.012 (33.00)	04.00	Organisation d'activités, de stages et de voyages en vue de favoriser les échanges scolaires .....	42.200	45.000	-
33.014 (33.00)	04.00	Organisation par les établissements d'enseignement de partenariats éducatifs européens: contrepartie nationale .....	16.000	15.000	16.000
33.015 (33.00)	04.00	Associations organisatrices de modèles pédagogiques de la 2ième chance: subsides .....	24.120	-	-
33.016 (33.00)	04.00	Participation financière de l'Etat à des organismes mettant en oeuvre des actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	371.503
33.017 (33.00)	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du gestionnaire des projets européens .....	-	-	111.000
34.060 (34.40)	04.33 04.34	Bourses d'études et de voyages pour des activités à caractère pédagogique .....	61.780	68.000	68.000
34.063 (34.40)	04.01	Bourses d'études et de voyages dans l'intérêt des programmes de coopération européenne .....	19.443	20.000	-
35.010 (35.20)	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	42.609	45.000	45.000
35.040 (35.50)	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	21.836	28.200	23.000
41.050 (41.12)	04.00	Animation culturelle et éducation aux médias par les établissements d'enseignement postprimaire .....	-	-	45.000
41.051 (41.12)	04.00	Organisation par les établissements d'enseignement postprimaire d'activités en vue de favoriser les voyages d'études, stages et échanges scolaires .....	-	-	45.000
41.052 (41.12)	04.00	Participation de l'Etat aux frais des voyages d'études dans l'intérêt des programmes de coopération européenne ....	-	-	20.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.512 (12.13)	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	-	-	411

## 10.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.580 (12.11)	04.00	Bâtiments: exploitation et entretien .....	-	-	15.879
		<i>Détail:</i>			
		3) Chauffage..... 15.879			
12.819 (12.30)	04.33 04.34	Frais de fonctionnement des installations communes aux différents établissements scolaires du Campus Geesse- knäppchen .....	-	-	1.207.000
32.510 (32.00)	04.50	Participation de l'Etat aux frais de formation des pilo- tes professionnels .....	-	-	270.489
33.501 (33.00)	04.34	Formation aux multimédia et réalisation de productions audiovisuelles: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement .....	4.249	-	-
Total de la section 10.0.....			37.168.282	24.848.103	10.130.930
<b>Section 10.1 - Centre de technologie de l'éducation</b>					
11.000 (11.00)	04.10	Traitements des fonctionnaires .....	713.640	747.588	853.085
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 794.071			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 4.540			
		3) Charges sociales patronales..... 33.369			
		4) Allocation de repas..... 21.105			
		Total..... 853.085			
11.010 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	85.579	119.286	48.870
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 41.158			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 688			
		3) Charges sociales patronales..... 5.617			
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		Total..... 48.870			
11.020 (11.10)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	1.227	100	1.251
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.251			
11.030 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	68.222	68.163	73.331

## 10.1 - Centre de technologie de l'éducation

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	60.527		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	4.127		
		3) Charges sociales patronales.....	8.677		
		<i>Total</i> .....	<u>73.331</u>		
11.100 (11.40)	04.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	279	279	433
11.130 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	10.230	2.500	2.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	2.500		
12.010 (12.13)	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	2.212	2.516	2.516
12.040 (12.12)	04.10	Frais de bureau .....	1.746	2.000	1.800
12.041 (12.12)	04.10	Service de photocopie couleur: entretien et fournitures .....	-	8.000	6.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....	6.000		
12.050 (12.12)	04.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	2.198	8.000	4.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	4.000		
12.080 (12.11)	04.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	-	50.000	25.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	1.300		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	8.430		
		3) Chauffage.....	3.120		
		4) Réparations et entretien.....	750		
		9) Divers.....	11.400		
		<i>Total</i> .....	<u>25.000</u>		
12.300 (12.30)	04.10	Frais de fonctionnement, dépenses diverses .....	91.487	120.000	105.000
12.301 (12.30)	04.10	Elaboration et mise en oeuvre de plans d'actions en fa- veur de l'informatisation des établissements d'enseigne- ment postprimaire: dépenses diverses .....	617.633	743.000	700.000

## 10.1 - Centre de technologie de l'éducation

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.302 (12.30)	04.10 04.33 04.34	Elaboration et mise en oeuvre de projets e-Lëtzebuerg: dépenses diverses .....	373.784	320.000	372.500
		Total de la section 10.1.....	1.968.237	2.191.432	2.196.286
<b>Section 10.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques</b>					
11.000 (11.00)	04.01	Traitements des fonctionnaires .....	290.036	279.099	300.945
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	285.584		
		3) Charges sociales patronales.....	11.140		
		4) Allocations de repas.....	4.221		
		Total.....	300.945		
11.010 (11.00)	04.01	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	437.589	431.171	458.144
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	396.493		
		3) Charges sociales patronales.....	53.209		
		4) Allocations de repas.....	8.442		
		Total.....	458.144		
11.020 (11.00)	04.01	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.130 (11.12)	04.01	Indemnités pour services extraordinaires .....	106.710	226.735	150.000
12.000 (12.15)	04.01	Evaluation du projet pilote portant sur la réforme du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique: indemnités pour services de tiers .....	-	32.000	32.000
12.040 (12.12)	04.01	Frais de bureau .....	7.593	10.000	10.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	4.666		
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....	2.667		
		4) Consommables bureautiques.....	2.667		
		Total.....	10.000		
12.041 (12.12)	04.01	Formation continue des enseignants: fournitures diverses .....	1.711	-	-

## 10.2 - Recherche/innovation pédagog. et technologiques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.190 (12.30)	04.01	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	409.498	463.505	600.000
12.191 (12.30)	04.01	Formation continue des directions des établissements postprimaires .....	-	-	25.000
12.192 (12.30)	04.01	Formation continue: colloques, séminaires et journées d'études organisés dans les différents arrondissements d'inspection .....	-	-	10.000
12.221 (12.30)	04.01	Projets d'élaboration et de recherche pédagogiques. (Sans distinction d'exercice) .....	1.820.700	1.985.329	1.699.157
		<i>Détail:</i>			
		A) Projets en cours..... 365.930			
		B) Nouveaux projets..... 1.333.227			
		Total..... 1.699.157			
12.222 (12.30)	04.01	Elaboration d'indicateurs statistiques et d'études com- paratives sur le système éducatif luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	345.633	380.250	610.000
		<i>Détail:</i>			
		A) Indicateurs..... 369.668			
		B) Etudes comparatives (projet PISA)..... 240.332			
		Total..... 610.000			
12.223 (12.30)	04.01	Prévention des toxicomanies dans l'enseignement primaire et postprimaire .....	65.057	65.100	-
12.224 (12.30)	04.01	Mise en oeuvre du projet d'une école-pilote à journée continue .....	-	126.262	42.185
12.225 (12.30)	04.01	Etude sur le redoublement des élèves .....	-	28.709	-
12.226 (12.30)	04.01	Réforme de l'enseignement des langues au Luxembourg .....	-	110.000	110.000
12.227 (12.30)	04.01	Mise en place d'un système de monitoring pour tous les ordres d'enseignement de l'éducation nationale au Luxembourg. (Crédit non limitatif).....	-	-	100.000
12.228 (12.30)	04.01	Mise en oeuvre du projet-pilote "Ganzdagsschoul" au pri- maire. (Crédit non limitatif).....	-	-	75.000
12.229 (12.30)	04.01	Préparation des travaux préliminaires aux projets rela- tifs aux profils d'apprentissage .....	-	-	140.000
12.300 (12.30)	04.01	Centre de documentation: frais d'alimentation et frais connexes .....	79.720	63.000	58.000



## 10.2 - Recherche/innovation pédagog. et technologiques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.301 (12.30)	04.01	Promotion de la santé et éducation à l'environnement: dépenses diverses .....	-	-	315.100
		Total de la section 10.2.....	3.564.247	4.201.260	4.735.631
<b>Section 10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire</b>					
11.000 (11.00)	04.10	Traitements des fonctionnaires .....	4.569.009	4.597.390	5.041.782
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	4.760.220		
		3) Charges sociales patronales.....	199.956		
		4) Allocations de repas.....	81.606		
		Total.....	5.041.782		
11.010 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	336.162	283.606	291.772
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	252.906		
		3) Charges sociales patronales.....	33.941		
		4) Allocations de repas.....	4.925		
		Total.....	291.772		
11.020 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	343.838	11.066	11.383
		<i>Détail:</i>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....	11.383		
11.030 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.040 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.130 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	13.393	14.000	16.796
11.131 (11.12)	04.33 04.34	Cours de rattrapage: indemnités pour services extraordi- naires .....	12.343	18.000	16.000

## 10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 16.000			
12.000 (12.15)	04.10	Indemnités pour services de tiers .....	11.942	20.000	35.101
12.001 (12.15)	04.10	Cours de rattrapage: indemnités pour services de tiers .....	39.316	50.000	50.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 50.000			
12.010 (12.13)	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	14.205	17.500	10.000
12.040 (12.12)	04.10	Frais de bureau .....	23.651	21.000	20.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 7.300			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 2.500			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 2.500			
		4) Consommables bureautiques..... 2.840			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 3.360			
		9) Divers..... 1.500			
		Total..... 20.000			
12.041 (12.12)	04.10	Frais de documentation .....	3.230	11.000	6.500
12.050 (12.12)	04.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	13.397	18.000	17.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 8.000			
		2) Frais téléphoniques..... 9.000			
		Total..... 17.000			
12.080 (12.11)	04.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	18.512	19.405	19.405
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 19.405			
12.170 (12.30)	04.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .....	-	-	2.000
12.190 (12.30)	04.10	Organisation de colloques sur les problèmes ayant trait à l'orientation, la psychologie et l'éducation: frais divers .....	11.003	16.000	12.000
12.191 (12.30)	04.10	Formation initiale et continue du personnel des Services de Psychologie et d'Orientation Scolaires et du Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires .....	37.654	50.000	60.000

## 10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.300 (12.30)	04.10	Acquisition de matériel psycho-pédagogique; frais divers .....	30.988	35.000	33.000
33.010 (33.00)	04.10	Subsides aux associations de parents d'élèves .....	9.200	9.200	13.000
33.011 (33.00)	04.10	Participation aux frais du secrétariat de la F.A.P.E.L. ....	50.840	50.840	52.112
33.012 (33.00)	04.10	Formation initiale et continue des délégués des parents d'élèves: participation aux frais .....	-	-	5.000
34.060 (34.40)	04.20 04.32	Subsides extraordinaires à des élèves de familles à re- venu modeste fréquentant les enseignements primaire et postprimaire à l'étranger .....	99.657	85.000	100.000
34.061 (34.40)	04.32	Subsides en faveur des élèves suivant l'enseignement postprimaire au Grand-Duché de Luxembourg .....	1.225.757	1.475.000	1.662.725
34.062 (34.40)	04.32	Bourses pour études spéciales ne relevant pas de l'en- seignement supérieur. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	157.856	160.000	160.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.13)	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	816	-	-
12.691 (12.30)	04.10	Formation initiale et continue du personnel des Services de Psychologie et d'Orientation Scolaires et du Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires .....	2.000	-	-
		Total de la section 10.3.....	7.024.769	6.962.207	7.635.776
		<b>Section 10.4 - Sports scolaires et périscolaires</b>			
12.080 (12.11)	04.13	Crédit commun pour la prise en charge des frais de net- toyage des installations sportives mises à disposition des fédérations en dehors des heures de classe .....	2.926	3.000	3.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage.....		3.000	
12.090 (12.21)	04.10	Frais de location d'installations d'éducation physique par les établissements scolaires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	1.177.606	1.263.696	1.257.110
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers.....		1.257.110	
12.300 (12.30)	04.10	Frais de transport des élèves aux installations d'éduca- tion physique .....	85.040	91.260	91.260

## 10.4 - Sports scolaires et périscolaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
33.010 (33.00)	04.13	Participation aux frais du comité central de la L.A.S.E.L. ....	72.000	75.000	76.875
33.011 (33.00)	04.12	Participation aux frais du comité central de la L.A.S.E.P. ....	63.000	65.000	66.625
33.012 (33.00)	04.13	Subsides aux associations sportives affiliées à la L.A.S.E.L. ....	27.000	27.000	27.675
33.013 (33.00)	04.12 04.13 04.20	Contribution de l'Etat à l'assurance responsabilité civile des sportifs de la L.A.S.E.L. et de la L.A.S.E.P. ....	2.052	2.107	2.107
33.014 (33.00)	04.12	Subsides aux associations sportives affiliées à la L.A.S.E.P. ....	195.460	195.500	195.500
33.015 (33.00)	06.34	Subside à l'association luxembourgeoise pour la pratique des activités physiques et sportives des personnes inadaptées et handicapées mentales (A.L.P.A.P.S.) pour l'organisation des activités sportives nationales et régionales ....	4.980	4.980	4.980
33.016 (33.00)	04.13	Participation aux frais d'organisation des championnats mondiaux scolaires de Badminton 2004 par la L.A.S.E.L. ....	70.000	-	-
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.590 (12.21)	04.10	Frais de location d'installations d'éducation physique par les établissements scolaires payés au secteur des administrations publiques ....	507.290	-	87.784
		Total de la section 10.4.....	2.207.354	1.727.543	1.812.916
		<b>Section 10.5 - Etablissements privés d'enseignement</b>			
44.000 (44.00)	04.50	Participation de l'Etat aux frais des établissements privés d'enseignement préscolaire, primaire et post-primaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	42.870.989	43.000.000	46.000.000
		Total de la section 10.5.....	42.870.989	43.000.000	46.000.000
		<b>Section 10.6 - Service des équipements et des restaurants scolaires</b>			
11.000 (11.00)	04.10	Traitements des fonctionnaires .....	82.222	100	100

## 10.6 - Service des équip. et des restaurants scolaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.010 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	66.043	86.460	91.002
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 77.753			
		3) Charges sociales patronales..... 10.435			
		4) Allocations de repas..... 2.814			
		Total..... 91.002			
11.020 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	17.154	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	2.221.429	2.116.229	2.116.431
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.779.598			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 86.529			
		3) Charges sociales patronales..... 250.304			
		Total..... 2.116.431			
11.040 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	16.691	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.060 (11.00)	04.10	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le ca- dre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif).....	150.112	126.678	91.126
		<i>Détail:</i>			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 91.126			
11.100 (11.40)	04.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	-	6.787	10.232
11.130 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires au profit des restaurants scolaires .....	6.944	6.944	6.944
12.000 (12.15)	04.10	Remplacement de personnel en congé de maladie: indemni- tés pour services de tiers .....	3.993	4.500	4.000
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles..... 4.000			
12.010 (12.13)	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	2.710	3.000	2.800

## 10.6 - Service des équip. et des restaurants scolaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.020 (12.14)	04.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	11.442	10.000	10.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances.....			2.531
		2) Carburants et lubrifiants.....			3.984
		3) Réparation et entretien.....			3.485
		Total.....			10.000
12.030 (12.16)	04.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	39.306	40.000	40.000
12.040 (12.12)	04.10	Frais de bureau .....	1.895	3.800	4.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			4.000
12.050 (12.12)	04.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	4.351	5.300	5.300
		<u>Détail:</u>			
		2) Frais téléphoniques.....			3.373
		4) Téléx et télécopie.....			1.927
		Total.....			5.300
12.120 (12.30)	04.10	Frais de contrôle de l'hygiène et de la sécurité alimen- taire .....	2.191	7.172	5.000
12.190 (12.30)	04.10	Frais de perfectionnement du personnel .....	3.985	2.500	3.000
12.210 (12.30)	04.10	Exploitation des restaurants scolaires: frais des repas et frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.264.391	4.090.000	4.450.060
12.211 (12.30)	04.10	Exploitation des restaurants scolaires: frais de fon- ctionnement des restaurants et cuisines sous régie privée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.335.621	-	-
12.300 (12.30)	04.10	Dépenses de fonctionnement des restaurants scolaires .....	88.914	-	-
12.301 (12.30)	04.10	Réparation et entretien des équipements spéciaux des restaurants scolaires. (Sans distinction d'exercice) .....	-	414.000	414.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.13)	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	817	-	-
12.710 (12.30)	04.10	Exploitation des restaurants scolaires sous régie direc- te: frais des repas et frais connexes .....	8.722	-	-

## 10.6 - Service des équip. et des restaurants scolaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.800 (12.30)	04.10	Dépenses de fonctionnement des restaurants scolaires .....	1.184	-	-
		Total de la section 10.6.....	8.330.117	6.923.670	7.254.195
<b>Section 10.7 - Education différenciée</b>					
11.000 (11.00)	04.52	Traitements des fonctionnaires .....	15.893.081	18.548.291	18.911.600
		<u>Détail:</u>			
		<i>A - Education différenciée</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.076.721		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	29.230		
		3) Charges sociales patronales.....	84.990		
		4) Allocations de repas.....	32.361		
		<i>B - Centre de logopédie</i>			
		1) Rémunérations de base.....	4.188.043		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	132.485		
		3) Charges sociales patronales.....	175.360		
		4) Allocations de repas.....	81.606		
		<i>C - Institut pour déficients visuels</i>			
		1) Rémunérations de base.....	501.755		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	17.792		
		3) Charges sociales patronales.....	22.591		
		4) Allocations de repas.....	9.849		
		<i>D - Institut pour infirmes moteurs cérébraux</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.389.106		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	29.048		
		3) Charges sociales patronales.....	60.147		
		4) Allocations de repas.....	31.658		
		<i>E - Service de guidance</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.708.452		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	14.524		
		3) Charges sociales patronales.....	70.707		
		4) Allocations de repas.....	24.623		
		<i>F - Centre d'observation</i>			
		1) Rémunérations de base.....	176.148		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	5.447		
		3) Charges sociales patronales.....	7.082		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		<i>G - Centre de propédeutique professionnelle à</i>			

## 10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Warken</i>			
		1) Rémunérations de base.....	340.076		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	21.241		
		3) Charges sociales patronales.....	15.898		
		4) Allocations de repas.....	7.739		
		<i>H - Centre de propédeutique professionnelle à Clervaux</i>			
		1) Rémunérations de base.....	204.671		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	13.798		
		3) Charges sociales patronales.....	9.613		
		4) Allocations de repas.....	4.221		
		<i>I - Centre de propédeutique professionnelle à Walferdange</i>			
		1) Rémunérations de base.....	295.378		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	7.988		
		3) Charges sociales patronales.....	13.147		
		4) Allocations de repas.....	5.628		
		<i>J - Centre d'intégration scolaire</i>			
		1) Rémunérations de base.....	221.414		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	13.073		
		3) Charges sociales patronales.....	10.082		
		4) Allocations de repas.....	4.221		
		<i>K - Institut pour enfants autistiques et psy- chotiques</i>			
		1) Rémunérations de base.....	498.578		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	9.441		
		3) Charges sociales patronales.....	22.353		
		4) Allocations de repas.....	11.256		
		<i>L - Centres d'éducation différenciée régionaux</i>			
		1) Rémunérations de base.....	5.773.927		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	157.770		
		3) Charges sociales patronales.....	256.545		
		4) Allocations de repas.....	121.003		
		<i>Total.....</i>	<u>18.911.600</u>		
11.010 (11.00)	04.52	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	3.135.608	3.298.240	4.197.947
		<u>Détail:</u>			
		<i>A - Education différenciée</i>			
		1) Rémunérations de base.....	208.948		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	2.922		
		3) Charges sociales patronales.....	28.434		
		4) Allocations de repas.....	5.628		
		<i>B - Centre de logopédie</i>			



## 10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		1) Rémunérations de base.....	450.973		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	4.018		
		3) Charges sociales patronales.....	63.390		
		4) Allocations de repas.....	14.070		
		<i>C - Institut pour infirmes moteurs cérébraux</i>			
		1) Rémunérations de base.....	956.031		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	15.129		
		3) Charges sociales patronales.....	129.556		
		4) Allocations de repas.....	21.105		
		<i>D - Service de guidance</i>			
		1) Rémunérations de base.....	699.866		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	1.032		
		3) Charges sociales patronales.....	92.862		
		4) Allocations de repas.....	11.256		
		<i>E - Institut pour déficients visuels</i>			
		1) Rémunérations de base.....	248.603		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	1.891		
		3) Charges sociales patronales.....	33.617		
		4) Allocations de repas.....	7.035		
		<i>F - Centre d'intégration scolaire</i>			
		1) Rémunérations de base.....	50.456		
		3) Charges sociales patronales.....	6.772		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		1) Rémunérations de base.....	235.414		
		3) Charges sociales patronales.....	31.593		
		4) Allocations de repas.....	5.628		
		<i>H - Centres d'éducation différenciée régionaux</i>			
		1) Rémunérations de base.....	636.284		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	1.375		
		3) Charges sociales patronales.....	85.575		
		4) Allocations de repas.....	16.181		
		<i>I - Centre d'observation Pétange</i>			
		1) Rémunérations de base.....	113.546		
		3) Charges sociales patronales.....	15.239		
		4) Allocations de repas.....	2.111		
		<i>Total.....</i>	<u>4.197.947</u>		
11.020 (11.00)	04.52	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	2.624.159	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.021 (11.00)	06.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire dans le cadre de mesures d'intégration scolaire en faveur d'enfants à besoins éducatifs spéciaux .....	3.289.102	2.393.464	4.003.613

## 10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
11.030 (11.00)	04.52	<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 3.466.631 3) Charges sociales patronales..... 465.225 4) Allocations de repas..... 71.757 <hr/> Total..... 4.003.613			
		Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	1.500.871	1.572.657	1.615.634
		<i>Détail:</i>			
		A - Education différenciée			
		1) Rémunérations de base..... 29.580			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.419			
		3) Charges sociales patronales..... 4.160			
		B - Centre de logopédie			
		1) Rémunérations de base..... 539.829			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 27.701			
		3) Charges sociales patronales..... 79.643			
		C - Institut pour déficients visuels			
		1) Rémunérations de base..... 59.298			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 2.837			
		3) Charges sociales patronales..... 8.339			
		D - Centre d'observation			
		1) Rémunérations de base..... 22.659			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.182			
		3) Charges sociales patronales..... 3.200			
		E - Service de guidance			
		1) Rémunérations de base..... 40.185			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.939			
		3) Charges sociales patronales..... 5.653			
		F - Centre d'intégration			
		1) Rémunérations de base..... 5.999			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 473			
		3) Charges sociales patronales..... 869			
		G - Centre de propédeutique professionnelle à Clervaux			
		1) Rémunérations de base..... 53.213			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 2.837			
		3) Charges sociales patronales..... 7.523			
		H - Centre de propédeutique professionnelle à Warken			
		1) Rémunérations de base..... 123.760			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 6.190			

## 10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales..... 17.440			
		<i>I - Institut pour Infirmes Moteurs Cérébraux</i>			
		1) Rémunérations de base..... 136.940			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 5.673			
		3) Charges sociales patronales..... 19.139			
		<i>J - Institut pour enfants autistiques et psychoti- ques</i>			
		1) Rémunérations de base..... 10.974			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 947			
		3) Charges sociales patronales..... 1.599			
		<i>K - Centres d'éducation différenciée régionaux</i>			
		1) Rémunérations de base..... 330.123			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 17.639			
		3) Charges sociales patronales..... 46.672			
		<u>Total..... 1.615.634</u>			
11.040 (11.00)	04.52	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	14.822	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	04.50 04.52	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	13.578	14.896	23.250
11.130 (11.12)	04.52	Indemnités pour services extraordinaires .....	39.032	45.967	45.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence..... 27.500			
		2) Cours et examens..... 13.000			
		5) Services médico-psycho-pédagogiques spéciali- sés: prestations individuelles..... 4.500			
		<u>Total..... 45.000</u>			
11.150 (11.12)	04.52	Indemnités pour leçons supplémentaires. (Sans distinction d'exercice) .....	260.789	220.000	220.000
12.000 (12.15)	04.52	Indemnités pour services de tiers .....	5.783	16.000	12.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence..... 8.140			
		4) Services médico-psycho-pédagogiques spéciali- sés: prestations individuelles..... 3.860			
		<u>Total..... 12.000</u>			
12.010 (12.13)	04.52	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	6.243	7.500	6.600
12.012 (12.13)	04.52	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	18.999	20.000	31.600

## 10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.080 (12.11)	04.52	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)..... <i>Détail:</i> 2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 550.000	497.823	550.000	550.000
12.090 (12.21)	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..... <i>Détail:</i> 1) Loyers..... 510.000	396.027	509.362	510.000
12.100 (12.11)	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..... <i>Détail:</i> 1) Loyers..... 810.000 2) Charges locatives accessoires..... 10.000 <u>Total..... 820.000</u>	820.367	819.233	820.000
12.120 (12.30)	04.52	Evaluation pratique du volet scolaire: fais d'experts et d'études .....	-	-	61.000
12.160 (12.30)	04.52	Acquisition et entretien de matériel médical et pharma- ceutique .....	1.436	1.488	1.488
12.190 (12.30)	04.52	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Sans distinction d'exercice) .....	32.821	45.000	108.500
12.252 (12.00)	04.52	Institut pour déficients visuels: frais d'exploitation courants .....	42.164	49.540	49.540
12.253 (12.00)	04.52	Institut pour infirmes moteurs cérébraux: frais d'ex- ploitation courants .....	140.916	160.185	142.000
12.254 (12.00)	04.52	Service de guidance de l'enfance: frais d'exploitation courants .....	99.958	125.000	127.500
12.255 (12.00)	04.52	Centre d'observation: frais d'exploitation courants .....	17.955	18.482	18.815
12.256 (12.00)	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Warken: frais d'exploitation courants .....	78.081	110.425	100.650
12.257 (12.00)	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Walferdange: frais d'exploitation courants .....	38.185	75.491	75.500
12.258 (12.00)	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Clervaux: frais d'exploitation courants .....	44.312	74.626	67.850
12.261 (12.00)	04.52	Centre d'intégration scolaire: frais d'exploitation cou- rants .....	17.520	18.065	18.400
12.262 (12.00)	04.52	Centre régional de Clervaux: frais d'exploitation cou- rants .....	23.042	-	-

## 10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.263 (12.00)	04.52	Centre régional de Differdange: frais d'exploitation courants .....	16.696	12.020	22.000
12.264 (12.00)	04.52	Centre régional d'Echternach: frais d'exploitation courants .....	39.952	36.576	37.235
12.265 (12.00)	04.52	Centre régional d'Esch-sur-Alzette: frais d'exploitation courants .....	66.694	67.056	68.300
12.266 (12.00)	04.52	Centre régional d'Ettelbruck: frais d'exploitation courants .....	29.868	-	-
12.267 (12.00)	04.52	Centre régional de Luxembourg: frais d'exploitation courants .....	100.504	105.000	120.000
12.268 (12.00)	04.52	Centre régional de Rédange: frais d'exploitation courants .....	16.126	16.607	16.830
12.269 (12.00)	04.52	Centre régional de Roeser: frais d'exploitation courants .....	23.241	22.446	25.720
12.270 (12.00)	04.52	Centre régional de Rumelange: frais d'exploitation courants .....	17.084	17.374	17.700
12.271 (12.00)	04.52	Centre régional de Walferdange: frais d'exploitation courants .....	32.878	-	-
12.272 (12.00)	04.52	Institut pour enfants autistiques et psychotiques: frais d'exploitation courants .....	72.692	73.500	73.500
12.273 (12.11)	04.52	Centre d'observation dans la région de Pétange: frais d'exploitation courants .....	16.999	17.272	17.600
12.280 (12.00)	04.52	Direction de l'Education différenciée: dépenses de fonctionnement courants .....	18.534	17.000	15.000
12.281 (12.00)	04.52	Service rééducatif ambulatoire: dépenses de fonctionnement .....	45.947	60.000	50.000
12.282 (12.00)	04.52	Frais d'organisation pour le 25ème anniversaire de l'Institut pour enfants autistiques et psychotiques .....	50.711	-	-
32.010 (32.00)	04.52	Prise en charge des frais de transport et de surveillance d'enfants à besoins éducatifs spéciaux fréquentant des instituts à l'étranger .....	50.712	52.000	52.000
33.000 (33.00)	04.52	Participation de l'Etat aux frais de personnel suppléant engagé dans les instituts gérés par des associations privées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
33.010 (33.00)	06.34	Subsides aux associations s'occupant d'enfants inadaptés et handicapés .....	620	1.487	1.487
34.010 (34.30)	06.34	Contribution aux parents assurant le transport non rémunéré d'enfants inadaptés .....	5.115	6.000	6.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Education différenciée.....			4.600
		2) Centre de logopédie.....			1.400
		<i>Total</i> .....			6.000

## 10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
34.011 (34.30)	06.34	Contribution au placement d'enfants à des instituts étrangers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.475.838	1.296.000	1.480.000
35.010 (35.20)	04.52	Contribution à l'Agence Européenne pour le Développement de l'Education spécialisée .....	14.173	14.500	14.173
41.050 (41.12)	04.52	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre de logopédie .....	237.263	429.668	559.484
43.001 (43.22)	04.52	Services de guidance régionaux de l'enfance et commissions médico-psycho-pédagogiques communales: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement .....	14.484	-	-
43.005 (43.22)	04.52	Remboursement à la commune de Rédange/Attert du salaire de l'instructeur de natation détaché au Centre d'éducation différenciée de Warken .....	65.979	65.710	62.688
43.007 (43.22)	04.52	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la classe logopédique au centre scolaire "Parc Hosingen" gérée par le syndicat intercommunal SISPOLO. (Sans distinction d'exercice) .....	35.224	30.000	-
44.003 (44.00)	04.52	Subsides à des instituts ou associations dispensant ou promouvant l'éducation aux handicapés .....	9.000	9.000	9.000
44.004 (44.00)	04.52	Subside à la société "thérapie équestre" pour séances d'hippothérapie dans l'intérêt de l'éducation différenciée .....	27.000	27.000	27.000
44.006 (44.00)	04.52	Groupe d'étude et d'aide au développement de l'enfant: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement .....	293.304	159.304	361.580
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de personnel.....	296.580		
		2) Autres frais.....	65.000		
		Total.....	361.580		
44.007 (44.00)	04.52	Projet "Liewenshaff" initié par l'a.s.b.l. "Paerdsatelier" à Heiderscheid: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement .....	431.879	528.220	563.782
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de personnel.....	528.854		
		2) Autres frais.....	34.928		
		Total.....	563.782		
44.008 (44.00)	04.52	"Letzebuurger Aktiounskrees Psychomotorik" a.s.b.l.: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement .....	232.293	238.000	358.989
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de personnel.....	348.412		
		2) Autres frais.....	10.577		
		Total.....	358.989		
44.009 (44.00)	04.52	"Schrëtt fir Schrëtt" a.s.b.l.: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement .....	40.000	79.620	220.913

## 10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de personnel..... 220.913			
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.600 (11.40)	04.52	Indemnités d'habillement .....	-	884	984
43.501 (43.22)	13.90	Services de guidance régionaux de l'enfance et commis- sions médico-psycho-pédagogiques communales: participa- tion de l'Etat aux frais de fonctionnement .....	-	-	880
44.505 (44.00)	04.52	Participation aux frais de fonctionnement du Centre de projets "Gruberberg" géré par l'association pour la promotion de projets créatifs intégrés .....	16.811	-	-
44.506 (44.00)	04.52	Groupe d'étude et d'aide au développement de l'enfant: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement .....	45.306	-	-
		Total de la section 10.7.....	32.595.601	32.076.456	35.901.632
		<b>Section 10.8 - Service de la formation des adultes</b>			
11.000 (11.00)	04.30	Traitements des fonctionnaires .....	1.783.983	1.893.530	1.896.418
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.797.431			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 3.631			
		3) Charges sociales patronales..... 69.326			
		4) Allocations de repas..... 26.030			
		Total..... 1.896.418			
11.010 (11.00)	04.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	2.932.945	3.005.152	3.488.561
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 3.037.541			
		3) Charges sociales patronales..... 407.403			
		4) Allocations de repas..... 43.617			
		Total..... 3.488.561			
11.020 (11.00)	04.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	949.000	787.266	1.325.761
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.145.944			
		3) Charges sociales patronales..... 153.787			

## 10.8 - Service de la formation des adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		4) Allocation de repas..... 26.030			
		Total..... 1.325.761			
11.030 (11.00)	04.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	263.036	266.135	323.871
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 271.795			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 13.754			
		3) Charges sociales patronales..... 38.322			
		Total..... 323.871			
11.040 (11.00)	04.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	2.265	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	04.53	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	1.280	1.296	2.009
11.130 (11.12)	04.33	Etudes secondaires dirigées du soir: indemnités des pro- fesseurs chargés de cours et autres indemnités. (Crédit non limitatif).....	40.218	50.500	55.550
		<u>Détail:</u>			
		2) Cours et examens..... 55.550			
11.131 (11.12)	04.34	Etudes secondaires techniques dirigées du soir: indemni- tés des professeurs chargés de cours et autres indemni- tés. (Crédit non limitatif).....	183.443	205.000	193.920
		<u>Détail:</u>			
		2) Cours et examens..... 193.920			
11.132 (11.12)	04.53	Cours du soir spéciaux, y compris cours de langues et de perfectionnement organisés en faveur des travailleurs étrangers: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités. (Crédit non limitatif).....	138.939	150.000	136.350
		<u>Détail:</u>			
		2) Cours et examens..... 136.350			
11.133 (11.12)	04.53	Indemnités de surveillance pour l'organisation de cours spéciaux et d'autres manifestations .....	44.997	45.000	47.470
		<u>Détail:</u>			
		5) Prestations individuelles..... 47.470			
11.134 (11.12)	04.53	Cours du soir de luxembourgeois organisés dans le cadre de la coopération transfrontalière de l'accord de Karls- ruhe: indemnités pour services extraordinaires .....	12.807	18.000	18.180



## 10.8 - Service de la formation des adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 18.180			
11.135 (11.12)	04.53	Mesures pour le développement et la mise en oeuvre de la didactique de l'éducation des adultes: indemnités des professeurs et chargés de cours. (Sans distinction d'exercice) .....	787	4.028	22.220
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles..... 22.220			
12.000 (12.15)	04.53	Cours du soir spéciaux, y compris cours de langues et de perfectionnement organisés en faveur des travailleurs étrangers: indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice) .....	116.792	130.000	131.300
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 131.300			
12.001 (12.15)	04.53	Cours du soir de luxembourgeois organisés dans le cadre de la coopération transfrontalière de l'accord de Karlsruhe: indemnités pour services de tiers .....	4.682	6.000	6.060
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 6.060			
12.002 (12.15)	04.53	Mesures pour le développement et la mise en oeuvre de la didactique de l'éducation des adultes: indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice) .....	27.923	9.288	9.999
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles..... 9.999			
12.010 (12.13)	04.53	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	2.686	3.500	3.500
12.080 (12.11)	04.53	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	79.995	104.097	123.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 19.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 52.000			
		3) Chauffage..... 52.000			
		Total..... 123.000			
12.090 (12.11)	04.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	22.353	22.353
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 22.353			
12.125 (12.30)	04.00	Conception et réalisation d'une banque de données informatisée pour la gestion administrative du Service de la formation des adultes et du Centre de langues Luxembourg. (Sans distinction d'exercice) .....	137.060	138.000	138.000

## 10.8 - Service de la formation des adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.126 (12.30)	04.00	Tests informatisés: développement de tests de placement et de certification en langues sur support informatisé .....	-	40.850	16.726
12.190 (12.30)	04.53	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	-	-	10.000
12.250 (12.00)	04.53	Centre de langues Luxembourg: frais d'exploitation courants .....	60.077	77.640	77.640
12.300 (12.30)	04.53	Dépenses de fonctionnement des cours du soir: frais dans l'intérêt des divers cours et ateliers; entretien; matériel de nettoyage, réparations courantes et dépenses diverses .....	18.731	25.000	7.330
12.301 (12.30)	04.53	Organisation des examens en langues: frais divers. (Crédit non limitatif).....	19.105	30.000	22.000
33.000 (33.00)	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir spéciaux, agréés par le Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle: conventions avec les associations organisatrices .....	180.000	185.000	195.000
43.000 (43.22)	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir spéciaux, agréés par le Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle: conventions avec les communes organisatrices .....	65.332	70.000	70.000
Total de la section 10.8.....			7.066.083	7.267.735	8.343.318
<b>Section 10.9 - Inspectorat</b>					
11.000 (11.00)	04.20	Traitements des fonctionnaires .....	2.310.806	2.501.788	2.644.260
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 2.496.116					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 17.611					
3) Charges sociales patronales..... 96.765					
4) Allocations de repas..... 33.768					
<i>Total</i> ..... 2.644.260					
11.010 (11.00)	04.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	45.904	49.044	54.271
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 46.093					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 516					
3) Charges sociales patronales..... 6.255					
4) Allocations de repas..... 1.407					
<i>Total</i> ..... 54.271					

## 10.9 - Inspectorat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
11.130 (11.12)	04.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice) .....	34.533	45.387	12.955
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 12.955			
11.131 (11.12)	04.20	Frais de stage aux écoles du pays: indemnités des pa- trons de stage. (Sans distinction d'exercice) .....	52.900	52.900	52.900
11.132 (11.12)	04.20	Réunions du collège des inspecteurs: indemnités .....	-	-	110.000
12.010 (12.13)	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	36.354	46.000	40.660
12.040 (12.12)	04.20	Sommes fixes pour frais de bureau allouées aux inspec- teurs de l'enseignement primaire .....	3.966	3.968	2.975
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 2.975			
12.041 (12.12)	04.20	Frais de bureau .....	19.149	27.250	33.510
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 18.510			
		6) Documentation et bibliothèque..... 15.000			
		Total..... 33.510			
12.050 (12.12)	04.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	20.296	25.000	35.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 19.900			
		2) Frais téléphoniques..... 15.100			
		Total..... 35.000			
12.090 (12.21)	04.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	15.000	15.200	15.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 15.200			
12.100 (12.11)	04.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	8.246	8.522	8.522
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 7.876			
		2) Charges locatives accessoires..... 646			
		Total..... 8.522			
12.190 (12.30)	04.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	-	-	7.500

## 10.9 - Inspectorat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	04.20	Indemnités pour services extraordinaires .....	764	-	-
11.631 (11.12)	04.20	Frais de stage aux écoles du pays: indemnités des patrons de stage .....	1.701	888	-
		Total de la section 10.9.....	2.549.619	2.775.947	3.017.753
		<b>Section 11.0 - Enseignement préscolaire et enseignement primaire</b>			
11.000 (11.00)	04.20	Traitements des fonctionnaires .....	153.471.757	161.576.159	172.869.700
		<u>Détail:</u>			
		<i>A - Instituteurs et institutrices des écoles primaires</i>			
		1) Rémunérations de base..... 120.622.841			
		3) Charges sociales patronales..... 5.307.405			
		4) Allocations de repas..... 2.115.567			
		<i>B - Instituteurs et institutrices d'éducation précoce et préscolaire</i>			
		1) Rémunérations de base..... 42.198.642			
		3) Charges sociales patronales..... 1.856.740			
		4) Allocations de repas..... 768.505			
		<i>Total.....</i> 172.869.700			
11.010 (11.10)	04.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	5.698.190	11.846.643	15.097.468
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 13.091.943			
		3) Charges sociales patronales..... 1.756.938			
		4) Allocations de repas..... 248.587			
		<i>Total.....</i> 15.097.468			
11.020 (11.00)	04.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	944.435	207.791	249.395
		<u>Détail:</u>			
		<i>A - Enseignement primaire</i>			
		1) Rémunérations de base..... 215.413			
		3) Charges sociales patronales..... 28.909			
		4) Allocations de repas..... 5.073			
		<i>Total.....</i> 249.395			

## 11.0 - Enseignement préscolaire et enseignement primaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
11.130 (11.12)	04.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	63.004	86.370	80.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 19.216			
		2) Cours et examens..... 60.784			
		<u>Total..... 80.000</u>			
11.131 (11.12)	04.20	Formation des chargés de cours de la réserve de supplé- ants .....	-	137.000	73.600
11.132 (11.12)	04.20	Indemnités pour services extraordinaires dans le cadre du passage primaire-postprimaire. (Crédit non limitatif).....	-	575.000	620.000
12.000 (12.15)	04.20	Indemnités pour services de tiers .....	5.244	5.300	5.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 5.500			
12.001 (12.15)	08.50	Enseignement religieux à l'école primaire: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	9.715.524	9.855.000	10.609.400
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 10.609.400			
12.002 (12.15)	04.00	Indemnités pour services de tiers dans le cadre du pas- sage primaire-postprimaire. (Crédit non limitatif).....	-	45.422	52.395
12.010 (12.13)	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	2.924	10.000	4.000
12.125 (12.30)	04.20	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	114.753	115.000	130.000
12.190 (12.30)	04.20	Participation de l'Etat aux frais résultant de la mise en contact des instituteurs avec des systèmes scolai- res étrangers .....	968	1.250	1.250
12.300 (12.30)	04.20	Commission d'instruction: dépenses de fonctionnement; frais de documentation concernant l'enseignement primai- re .....	1.160	1.200	1.200
12.301 (12.30)	04.20	Elaboration, impression et édition, acquisition de ma- nuels scolaires et de matériel didactique; frais pour droits d'auteur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.129.987	3.286.500	2.900.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Réimpression..... 1.214.340			
		2) Frais de conception..... 775.378			
		3) Impression de nouveaux manuels..... 775.378			
		4) Droits d'auteur..... 134.904			
		<u>Total..... 2.900.000</u>			

## 11.0 - Enseignement préscolaire et enseignement primaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.302 (12.30)	04.20	Classes à régime linguistique spécial: frais divers .....	3.212	3.250	3.250
12.303 (12.30)	04.20	Promotion de la lecture: frais divers .....	9.938	10.000	10.000
12.304 (12.30)	04.20	Election des délégués du personnel enseignant à la commission d'instruction: dépenses diverses .....	7.730	-	-
33.000 (33.00)	04.00	Manifestations de la jeunesse; rencontres internationales et échanges scolaires: participation de l'Etat .....	4.050	4.150	4.150
33.001 (33.00)	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du centre de documentation et d'animation interculturelles (C.D.A.I.C.) .....	8.500	8.500	8.500
33.002 (33.00)	04.20	Association pour la promotion de l'éveil aux sciences: participation aux frais .....	-	2.750	2.750
33.003 (33.00)	04.20	Participation de l'Etat aux frais des cours d'appui organisés en faveur d'enfants présentant des difficultés d'apprentissage .....	45.000	50.000	52.500
33.004 (33.00)	04.20	Education musicale: participation aux frais de l'association M.U.S.E.P. ....	6.000	6.000	6.000
33.005 (33.00)	04.20	Education artistique: participation aux frais de l'association "Arts à l'école" .....	4.150	4.150	4.150
43.000 (43.22)	04.20	Frais du personnel enseignant: remboursement de la part de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	38.641.718	18.000.000	29.679.890
43.001 (43.22)	04.20	Frais de remplacement du personnel enseignant: part de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.685.526	5.200.000	4.700.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de remplacement du personnel enseignant en congé de maternité, en congé de maladie et autres.....			944.710
		2) Leçons supplémentaires et leçons de remplacement du personnel enseignant.....			3.755.290
		Total.....			4.700.000
43.004 (43.22)	04.20	Participation aux frais des communes, sièges de classes d'accueil pour élèves de nationalité étrangère et participation aux frais de cours spéciaux destinés à ces élèves .....	38.000	40.000	40.000
43.005 (43.22)	04.12	Participation de l'Etat aux frais des communes pour la prise en charge des élèves en dehors des heures de classe dans le cadre de cours d'appui. (Sans distinction d'exercice) .....	401.332	525.000	525.000
43.006 (43.22)	04.20	Participation aux frais résultant d'initiatives pédagogiques sur le plan communal .....	12.500	12.500	12.500

## 11.0 - Enseignement préscolaire et enseignement primaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
43.007 (43.22)	04.20	Education précoce: frais du personnel auxiliaire.- Part de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.899.811	1.900.000	1.900.000
43.008 (43.22)	04.20	Participation aux frais des communes pour la prise en charge d'enfants de réfugiés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	346.227	350.000	350.000
43.009 (43.22)	04.20	Mesures de promotion des nouvelles technologies de l'in- formation et de la communication dans l'enseignement primaire .....	100.000	100.000	100.000
43.010 (43.22)	04.20	Remboursement au Fonds de dépenses communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
44.000 (44.00)	04.20	Contribution aux frais d'enseignement des instituts, écoles et associations philanthropiques .....	4.500	4.500	4.500
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630 (11.12)	04.20	Indemnités pour services extraordinaires .....	4.957	-	-
12.510 (12.13)	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	196	466
Total de la section 11.0.....			219.371.097	213.969.731	240.097.664
<b>Section 11.1 - Enseignement postprimaire</b>					
11.000 (11.00)	04.33 04.34	Traitements des fonctionnaires .....	262.222.274	259.373.128	292.697.390
<u>Détail:</u>					
<i>A - Fonctionnaires affectés aux établissements d'enseignement postprimaire</i>					
1) Rémunérations de base.....			270.342.648		
3) Charges sociales patronales.....			12.299.330		
4) Allocations de repas.....			3.934.000		
<i>B - Fonctionnaires détachés à d'autres établisse- ments et services</i>					
1) Rémunérations de base.....			5.835.682		
3) Charges sociales patronales.....			216.403		
4) Allocations de repas.....			69.327		
Total.....			292.697.390		
11.010 (11.00)	04.33 04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	18.699.457	18.081.375	22.082.596
<u>Détail:</u>					
1) Rémunérations de base.....			20.104.404		
3) Charges sociales patronales.....			1.540.996		

## 11.1 - Enseignement postprimaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 437.196 Total..... 22.082.596			
11.020 (11.00)	04.33 04.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	3.105.052	200	20.134.112
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 17.560.267 3) Charges sociales patronales..... 1.959.877 4) Allocations de repas..... 613.968 Total..... 20.134.112			
11.030 (11.00)	04.33 04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	11.916.556	11.412.575	13.734.123
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 11.308.794 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 898.346 3) Charges sociales patronales..... 1.526.983 Total..... 13.734.123			
11.040 (11.00)	04.33 04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	406.664	200	100
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	04.33 04.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	77.014	78.941	122.647
11.130 (11.12)	04.33 04.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.187.099	1.930.520	2.697.998
		<u>Détail:</u> 1) Jetons de présence..... 382.500 2) Cours et examens..... 2.247.498 9) Divers..... 68.000 Total..... 2.697.998			
11.131 (12.30)	04.34	Elargissement de l'offre de formations professionnelles francophones: indemnités pour services extraordinaires .....	29.945	30.000	30.000
11.132 (11.12)	Divers codes	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement: indem- nités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	12.500.000	12.589.650
11.150 (11.12)	04.33 04.34	Indemnités pour heures supplémentaires du personnel non enseignant. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
12.000 (12.15)	04.33 04.34	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	355.512	354.128	683.502
		<u>Détail:</u> 1) Jetons de présence..... 13.382 2) Cours et examens..... 427.628			



## 11.1 - Enseignement postprimaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		9) Divers..... 242.492			
		Total..... 683.502			
12.010 (12.13)	04.33 04.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	275.636	400.000	343.816
12.030 (12.16)	04.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	58.581	-	-
12.090 (12.21)	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	684.287	614.554	611.347
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 611.347			
12.100 (12.11)	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.985.323	952.913	2.694.229
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 2.694.229			
12.150 (12.30)	04.34	Paiement d'honoraires pour l'examen médical des élèves en stage de formation effectuant un travail sur un poste à risques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	10.000	100
12.300 (12.30)	04.33 04.34	Fournitures diverses pour examens et commissions d'études .....	18.562	18.600	18.600
12.301 (12.30)	04.33 04.34	Lycée classique de Diekirch et lycée technique de Diekirch: annexes de Mersch: dépenses de fonctionnement de l'internat .....	169.106	172.720	-
12.302 (12.30)	04.33 04.34	Lycée du nord.- Dépenses de fonctionnement de l'internat .....	25.000	25.000	-
12.303 (12.30)	04.34	Lycée technique hôtelier Alexis Heck de Diekirch: frais d'exploitation de l'internat; dépenses diverses .....	2.499	-	-
12.304 (12.30)	04.34	Lycée technique hôtelier Alexis Heck de Diekirch: frais de logement des élèves de l'internat .....	149.474	-	-
12.305 (12.30)	04.34	Lycée technique pour professions de santé.- Dépenses de fonctionnement des internats .....	2.506	2.562	-
12.306 (12.30)	04.00	Siège de l'association européenne des écoles hôtelières et de tourisme à Luxembourg; participation de l'Etat aux frais de secrétariat .....	30.000	30.000	30.000
12.307 (12.30)	04.00	Elargissement de l'offre de formations professionnelles francophones: frais d'expertise, frais de formation, frais de traduction et dépenses diverses .....	23.958	25.000	25.000
12.308 (12.30)	04.34	Lycée technique hôtelier Alexis Heck de Diekirch: dépenses d'exploitation de la cuisine et du restaurant (achat de matières alimentaires servant à la confection des menus). (Crédit non limitatif).....	369.661	-	-

## 11.1 - Enseignement postprimaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.309 (12.30)	04.00	Bibliothèque des élèves des différents établissements d'enseignement postprimaire: frais d'alimentation et frais connexes .....	-	125.400	20.000
32.010 (32.00)	04.34	Aide particulière aux entreprises et aux établissements hospitaliers et de soins pour l'accueil d'élèves de l'enseignement secondaire technique en stage de formation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.010.138	1.012.800	1.012.800
34.100 (34.50)	04.34	Subsides pour la mise à disposition d'infrastructures de travaux pratiques .....	10.000	-	-
41.010 (41.40)	04.33 04.34	Convention avec l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de l'organisation du stage pédagogique .....	957.000	957.000	957.000
41.050 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Athénée de Luxembourg .....	340.810	642.717	767.265
41.051 (41.12)	04.33 04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée classique et du lycée technique de Diekirch .....	603.003	630.200	1.220.985
41.052 (41.12)	04.33 04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée classique d'Echternach .....	315.002	326.222	586.402
41.053 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée de garçons de Luxembourg .....	365.212	528.796	556.330
41.054 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette .....	235.703	244.236	447.419
41.055 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Robert Schuman à Luxembourg .....	221.887	225.439	412.935
41.056 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Michel Rodange à Luxembourg .....	188.122	437.219	500.427
41.057 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Hubert Clement à Esch-sur-Alzette .....	648.688	755.655	771.514
41.058 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Aline Mayrisch à Luxembourg .....	436.454	632.529	656.428
41.059 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique agricole d'Ettelbruck .....	511.890	891.051	999.371
41.060 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique des arts et métiers Luxembourg .....	640.637	1.049.060	1.063.793
41.061 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique d'Esch-sur-Alzette .....	497.549	930.049	1.238.300
41.062 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique d'Ettelbruck .....	539.597	1.291.239	1.423.051
41.063 (41.12)	04.33 04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée du nord .....	364.564	370.397	740.532
41.064 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Joseph Bech de Grevenmacher .....	256.690	464.122	526.479
41.065 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique de Bonnevoie .....	435.158	795.962	851.353

## 11.1 - Enseignement postprimaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
41.066 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique hôtelier Alexis Heck de Diekirch .....	274.709	1.137.040	725.889
41.067 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Michel Lucius de Luxembourg .....	360.557	531.144	708.947
41.068 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique Mathias Adam de Pétange .....	337.280	342.686	581.968
41.069 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Nic. Biever de Dudelange .....	385.989	696.951	743.215
41.070 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique "Ecole de commerce et de gestion" .....	126.282	256.686	299.702
41.071 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique pour professions de santé .....	245.172	387.952	617.850
41.072 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique du centre de Luxembourg .....	1.265.000	2.048.268	2.113.358
41.073 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Josy Barthel à Mamer .....	598.649	842.494	758.759
41.074 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique de Lallange .....	409.602	671.108	782.250
41.075 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée à Rédinge .....	-	7.500	15.000
41.076 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée-pilote .....	-	-	654.121
41.077 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique pour professions éducatives et sociales .....	-	-	544.231
43.000 (43.22)	04.34	Remboursement des frais du personnel technique du régime préparatoire et des formations pour professions de santé. (Sans distinction d'exercice) .....	394.526	358.815	362.590
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.600 (11.40)	04.33 04.34	Indemnités d'habillement .....	1.019	-	922
12.500 (12.15)	04.33 04.34	Indemnités pour services de tiers .....	12.983	-	12.756
12.510 (12.13)	04.33	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	24.582	1.863	-
12.758 (12.00)	04.33	Lycée Aline Mayrisch à Luxembourg: frais d'exploitation courants .....	9.410	-	-
12.768 (12.00)	04.34	Lycée technique Mathias Adam de Pétange: frais d'exploitation courants .....	-	6.117	-

## 11.1 - Enseignement postprimaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.771 (12.00)	04.34	Lycée technique pour professions de santé: frais d'exploitation courants .....	2.128	-	-
		Total de la section 11.1.....	315.820.158	325.611.233	392.169.252
<b>Section 11.2 - Institut d'études éducatives et sociales</b>					
11.000 (11.10)	04.34	Traitements des fonctionnaires .....	958.798	1.124.334	-
11.010 (11.10)	04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	1.771.936	1.984.511	-
11.020 (11.10)	04.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	149.240	100	-
11.030 (11.00)	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	42.285	47.113	-
11.100 (11.40)	04.34	Indemnités d'habillement .....	186	186	-
11.130 (11.12)	04.34	Indemnités pour services extraordinaires .....	88.486	200.000	-
12.000 (12.15)	04.34	Indemnités pour services de tiers .....	317.908	326.500	-
12.010 (12.13)	04.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	30.756	32.816	-
12.080 (12.11)	04.34	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	78.517	127.690	-
12.090 (12.21)	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	178.483	178.484	-
12.100 (12.11)	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	829.103	829.104	-
12.190 (12.30)	04.34	Frais de formation continue des formateurs au niveau supérieur .....	-	7.500	-
12.250 (12.00)	04.34	Frais d'exploitation courants .....	170.137	216.600	-
12.300 (12.30)	04.34	Projet pédagogique "Média Use" .....	47.595	75.800	-
12.302 (12.30)	04.34	Intégration institutionnelle et pédagogique des techno- logies de l'information et de la communication .....	13.440	15.740	-
12.303 (12.30)	04.34	Projet d'établissement: l'action éducative et sociale au Luxembourg à travers les siècles .....	-	6.850	-

## 11.2 - Institut d'études éducatives et sociales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
43.000 (43.22)	04.34	Remboursement à la commune de Hesperange des dépenses effectuées dans l'intérêt de l'institut d'études éducatives et sociales .....	87.402	92.300	-
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
43.500 (43.22)	04.34	Remboursement à la commune de Hesperange des dépenses effectuées dans l'intérêt de l'institut d'études éducatives et sociales .....	-	633	-
		Total de la section 11.2.....	4.764.272	5.266.261	-
		<b>Section 11.3 - Service de la formation professionnelle</b>			
11.000 (11.00)	04.34	Traitements des fonctionnaires .....	2.365.455	3.046.465	3.011.391
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	2.839.129		
		3) Charges sociales patronales.....	118.796		
		4) Allocations de repas.....	53.466		
		Total.....	3.011.391		
11.010 (11.00)	04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	4.751.047	5.177.199	5.570.473
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	4.825.221		
		3) Charges sociales patronales.....	645.355		
		4) Allocations de repas.....	99.897		
		Total.....	5.570.473		
11.020 (11.00)	04.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	951.154	1.306.630	1.237.370
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	1.069.252		
		3) Charges sociales patronales.....	143.495		
		4) Allocations de repas.....	24.623		
		Total.....	1.237.370		
11.030 (11.00)	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	420.926	461.058	490.486
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	413.067		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	19.384		

## 11.3 - Service de la formation professionnelle

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales..... 58.035			
		Total..... 490.486			
11.040 (11.00)	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.060 (11.00)	04.34	Indemnités complémentaires aux indemnités d'apprentissage dues aux personnes adultes en formation sous contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.132.739	1.300.000	1.515.000
11.100 (11.40)	04.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	1.766	1.767	2.739
11.130 (11.12)	04.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice) .....	431.891	432.000	450.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 450.000			
11.131 (11.12)	04.34	Formation professionnelle continue: examens de comptabilité, de fiscalité et d'informatique. (Crédit non limitatif).....	111.022	118.000	118.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 118.000			
12.000 (12.15)	04.34	Indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice) .....	537.070	630.000	515.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 515.000			
12.001 (12.15)	04.34 04.53	Formation professionnelle continue: examens de comptabilité, de fiscalité et d'informatique. (Crédit non limitatif).....	87.452	89.000	89.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 89.000			
12.010 (12.13)	04.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	78.061	80.000	84.000
12.020 (12.14)	04.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	21.425	25.000	22.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 10.422			
		2) Carburants et lubrifiants..... 8.516			
		3) Réparation et entretien..... 3.462			
		Total..... 22.400			
12.080 (12.11)	04.34	Bâtiments: exploitation et entretien .....	601.818	575.000	610.000

## 11.3 - Service de la formation professionnelle

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			127.429
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			170.739
		3) Chauffage.....			156.831
		4) Réparations et entretien.....			104.615
		9) Divers.....			50.386
		Total.....			610.000
12.090 (12.21)	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques .....	12.970	12.900	14.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			14.600
12.100 (12.11)	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques .....	37.204	36.820	45.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			45.400
12.140 (12.16)	04.34	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information; frais divers .....	79.726	80.000	125.000
12.141 (12.16)	04.34	Frais d'organisation et de participation du Luxembourg aux concours de formation professionnelle pour jeunes .....	44.844	46.200	50.000
12.190 (12.30)	04.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	7.498	17.000	10.000
12.210 (12.30)	04.10	Exploitation des cantines des centres de formation professionnelle continue: frais des repas. (Crédit non limitatif).....	169.253	168.000	169.500
12.250 (12.00)	04.34	Frais d'exploitation courants .....	128.542	190.000	165.000
12.300 (12.30)	04.34	Fournitures diverses pour examens .....	208.325	170.000	210.000
12.301 (12.30)	04.32	Dépenses dans l'intérêt de la formation professionnelle continue du personnel enseignant des centres de formation professionnelle continue .....	14.535	16.000	16.000
12.302 (12.30)	04.32	Frais de maintenance informatiques .....	13.166	40.000	7.000
32.010 (32.00)	04.32	Participation au coût de l'investissement dans la formation professionnelle continue sous forme d'aide directe aux entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	11.999.097	15.000.000	13.000.000
33.010 (33.00)	04.32	Participation aux frais de fonctionnement de l'a.s.b.l. Foprogest chargée de la gérance des fonds communautaires dans l'intérêt des formations professionnelles pour jeunes et adultes .....	83.736	75.000	-

## 11.3 - Service de la formation professionnelle

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
34.050 (34.30)	04.32	Participation aux frais des apprentis fréquentant des cours de formation professionnelle théorique à l'étranger à défaut d'un enseignement national dans la spécialité .....	4.164	3.500	8.600
41.000 (41.50)	04.53	Subsides aux chambres professionnelles pour l'organisation de cours et séminaires dans l'intérêt de la formation professionnelle continue .....	45.544	47.820	48.680
41.001 (41.50)	04.34	Participation aux frais d'organisation de cours de théorie générale et professionnelle préparatoires aux examens de maîtrise ainsi que de cours de perfectionnement professionnel par la chambre des métiers. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	530.000	530.000	862.500
41.002 (41.50)	04.53	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat .....	542.538	519.104	726.586
41.003 (41.50)	04.34	Subside destiné à la chambre des métiers pour couvrir partiellement les frais résultant de l'organisation de la formation professionnelle .....	79.400	79.400	79.400
41.004 (41.50)	04.34	Subside à la chambre de commerce en faveur de l'organisation de la formation professionnelle pour mécaniciens d'avions .....	47.264	49.158	50.000
41.005 (41.50)	04.34	Participation aux frais encourus par la chambre des métiers dans le cadre de la mise en route de la réforme du brevet de maîtrise .....	100.307	110.000	110.000
41.010 (41.40)	04.34	Dotation au bénéfice de l'institut national pour le développement de la formation professionnelle continue .....	1.000.000	1.031.800	1.031.800
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.500 (12.15)	04.34	Indemnités pour services de tiers .....	600	-	-
41.501 (41.50)	04.34	Participation aux frais d'organisation de cours de théorie générale et professionnelle préparatoires aux examens de maîtrise ainsi que de cours de perfectionnement professionnel par la chambre des métiers .....	19.500	-	-
44.501 (44.00)	04.34	Participation aux frais d'organisation de cours de théorie générale et professionnelle préparatoires aux examens de maîtrise ainsi que de cours de perfectionnement professionnel par la chambre des métiers .....	-	-	300.000
		Total de la section 11.3.....	26.660.039	31.464.921	30.746.025
		<b>Section 11.4 - Sports.- Dépenses générales</b>			
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires .....	236.243	253.731	259.349



## 11.4 - Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 248.368			
		3) Charges sociales patronales..... 8.167			
		4) Allocations de repas..... 2.814			
		Total..... 259.349			
11.020 (11.10)	13.90	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	-	5.001
		<i>Détail:</i>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 5.001			
11.130 (11.12)	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires .....	3.383	4.000	5.487
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 5.487			
11.131 (11.12)	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	35.459	43.820	43.820
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles..... 43.820			
11.132 (11.12)	08.30	Promotion sportive d'été: indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice) .....	-	1.820	1.820
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles..... 1.820			
12.000 (12.15)	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers .....	3.160	3.500	2.024
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 2.024			
12.001 (12.15)	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	325.407	340.000	500.000
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles..... 500.000			
12.002 (12.15)	08.30	Promotion sportive d'été: indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice) .....	-	7.280	7.280
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles..... 7.280			
12.010 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour .....	6.348	12.750	9.500
12.012 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	29.199	34.000	34.500

## 11.4 - Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.020 (12.14)	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	6.393	8.000	8.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			2.000
		2) Carburants et lubrifiants.....			2.000
		3) Réparation et entretien.....			4.000
		<i>Total</i> .....			8.000
12.040 (12.12)	08.30	Frais de bureau .....	18.487	17.500	18.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			5.800
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....			2.400
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....			700
		4) Consommables bureautiques.....			3.100
		5) Frais d'impression et de reliure.....			6.500
		<i>Total</i> .....			18.500
12.050 (12.12)	08.30	Achat de biens et services postaux et de télécommunications .....	-	-	1.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Frais téléphoniques.....			1.000
12.080 (12.11)	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif).....	21.106	18.000	18.000
		<i>Détail:</i>			
		3) Chauffage.....			18.000
12.100 (12.11)	08.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	514.464	541.000	545.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			482.900
		2) Charges locatives accessoires.....			62.100
		<i>Total</i> .....			545.000
12.140 (12.16)	08.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	5.394	11.300	8.600
12.160 (12.30)	05.30	Service médico-sportif: analyses et matériel médical. (Crédit non limitatif).....	81.070	110.000	87.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Analyses médicales.....			12.600
		2) Matériel.....			28.000
		3) Mesures antidopage.....			44.715

## 11.4 - Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		4) Dépenses diverses..... 2.185			
		Total..... 87.500			
12.190 (12.30)	08.30	Relations et réunions internationales; frais d'organisa- tion et dépenses diverses .....	3.965	-	-
12.191 (12.30)	08.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	1.495	1.500	1.600
12.200 (12.30)	08.30	Contribution à l'assurance-accidents et à l'assurance- responsabilité civile collectives des sportifs ainsi qu'à la caisse de secours mutuel des sportifs. (Crédit non limitatif).....	72.081	67.872	122.991
12.300 (12.30)	08.30	Trophée national et autres distinctions .....	17.535	11.690	13.500
12.301 (12.30)	08.30	Campagnes de sensibilisation contre la toxicomanie .....	6.611	4.000	4.000
12.302 (12.30)	08.30	Projets "e-Lëtzebuerg": dépenses diverses .....	-	70.220	94.880
12.303 (12.30)	08.30	Réalisation d'un inventaire de l'infrastructure sportive au Luxembourg (3e phase) .....	25.925	35.000	25.000
12.304 (12.30)	08.30	Relations et réunions internationales; frais d'organisa- tion et dépenses diverses .....	-	7.000	7.000
12.310 (12.30)	08.30	Animation et appui du sport-loisir: dépenses diverses .....	63.996	64.000	120.000
12.320 (12.30)	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Lu- xembourg: frais divers .....	17.000	18.000	6.000
12.330 (12.30)	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: frais de fonc- tionnement .....	110.034	36.000	36.000
12.340 (12.30)	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: conservation des col- lections et du matériel de sport; organisation d'exposi- tions; dépenses diverses .....	10.467	11.500	12.000
12.350 (12.30)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installa- tions sportives, aux frais de location d'agrès de sport et aux frais de sécurité dans les installations sporti- ves. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	174.000	210.000	-
12.360 (12.30)	08.30	Organisation d'une promotion sportive d'été: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	63.487	54.400	60.000
12.370 (12.30)	08.30	Participation du Luxembourg aux 5es Jeux de la Franco- phonie: frais de déplacement et de séjour; dépenses di- verses .....	-	42.000	-
12.380 (12.30)	08.30	Mesures spéciales et promotionnelles liées à la pratique sportive de haut niveau: dépenses diverses .....	345.847	337.500	-
32.020 (32.00)	08.30	Congé sportif: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif).....	268.723	358.000	282.800

## 11.4 - Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Sportifs d'élite et personnel d'encadrement.....			223.669
		2) Dirigeants sportifs.....			59.131
		Total.....			282.800
33.000 (33.00)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des fédérations sportives agréées .....	522.000	542.000	-
33.003 (33.00)	05.30	Remboursement par l'Etat du loyer et des charges locatives accessoires payées par l'association sans but lucratif "ALPAPS - Special Olympics Luxembourg" dans l'intérêt de son secrétariat. (Sans distinction d'exercice) .....	3.600	3.600	3.600
33.010 (33.00)	08.30	Subsides aux fédérations sportives agréées et aux sociétés affiliées .....	492.450	520.000	570.500
33.011 (33.00)	08.30	Animation et appui du sport-loisirs: subsides .....	26.200	75.000	75.000
33.012 (33.00)	08.30	Contributions dans l'intérêt de l'organisation ou de la participation à des championnats à l'échelon mondial et européen .....	95.000	95.000	105.000
33.013 (33.00)	08.30	Participation à l'indemnisation des cadres administratifs des fédérations sportives agréées et du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois .....	416.375	480.000	557.750
33.015 (33.00)	08.30	Accueil d'une étape du Tour de France: participation aux frais de l'association organisatrice .....	-	-	100.000
33.017 (33.00)	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg: participation aux frais des fédérations .....	-	-	13.000
33.018 (33.00)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives mises à la disposition des fédérations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	186.000
33.020 (33.00)	08.30	Mesures spéciales et promotionnelles liées à la pratique sportive de haut niveau: subsides aux fédérations et au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois .....	-	-	362.500
33.021 (33.00)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des fédérations sportives agréées .....	-	-	565.000
33.022 (33.00)	08.30	Participation dans les indemnités d'entraîneurs fédéraux engagés avec l'agrément et sous le contrôle de l'Etat; participation aux frais de programmes spéciaux et de stages pour cadres fédéraux .....	707.600	742.500	796.250
33.023 (33.00)	05.30	Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD): participation aux frais de fonctionnement .....	9.300	10.300	10.300
35.030 (35.40)	08.30	Participation du Luxembourg aux 5es Jeux de la Francophonie: frais de participation .....	-	17.775	-
35.031 (35.40)	05.30 08.30	Contribution pour le fonctionnement de l'agence mondiale antidopage (AMA). (Crédit non limitatif).....	6.718	7.845	7.845

## 11.4 - Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
35.060 (35.00)	08.30	Cotisations à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	18.165	9.200	30.368
41.010 (41.40)	08.30	Contribution dans l'intérêt de la mise en place d'une structure de recherche en médecine du sport: convention avec le centre de recherche public de la Santé .....	-	-	130.000
43.000 (43.22)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives des communes .....	-	-	34.000
43.020 (43.52)	08.30	Remboursement des frais de fonctionnement de la salle de gymnastique du complexe sportif du parc Hosingen au syndicat intercommunal SISPOLO. (Sans distinction d'exercice) .....	33.199	33.000	33.600
Total de la section 11.4.....			4.797.886	5.271.603	5.921.865
<b>Section 11.5 - Institut national des sports</b>					
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires .....	281.026	290.424	305.140
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	283.234		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.994		
		3) Charges sociales patronales.....	12.284		
		4) Allocations de repas.....	5.628		
		Total.....	305.140		
11.010 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	157.842	165.770	182.234
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	154.371		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	2.579		
		3) Charges sociales patronales.....	21.063		
		4) Allocations de repas.....	4.221		
		Total.....	182.234		
11.020 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	7.191	7.753	6.250
<i>Détail:</i>					
<i>B - Etudiants</i>					
		1) Rémunérations de base.....	6.250		
11.030 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	432.589	450.382	482.929

## 11.5 - Institut national des sports

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	387.925		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	37.863		
		3) Charges sociales patronales.....	57.141		
		<i>Total</i> .....	482.929		
11.040 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	6.691	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.100 (11.40)	08.30	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	2.364	2.367	3.669
11.130 (11.12)	08.30	Indemnités pour services extraordinaires .....	2.975	2.975	2.975
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles.....	2.975		
12.000 (12.15)	08.30	Indemnités pour services de tiers .....	-	500	250
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	250		
12.010 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour .....	137	150	150
12.020 (12.14)	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	4.930	5.000	5.300
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	300		
		2) Carburants et lubrifiants.....	500		
		3) Réparation et entretien.....	4.300		
		9) Divers.....	200		
		<i>Total</i> .....	5.300		
12.040 (12.12)	08.30	Frais de bureau .....	796	800	813
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	192		
		3) Location et entretien des machines de bureau....	130		
		4) Consommables bureautiques.....	96		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	299		
		6) Documentation et bibliothèque.....	96		
		<i>Total</i> .....	813		
12.050 (12.12)	08.30	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	3.417	4.500	3.500

## 11.5 - Institut national des sports

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Frais téléphoniques..... 3.500			
12.080 (12.11)	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif).....	188.484	220.000	200.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 65.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 105.000			
		3) Chauffage..... 14.000			
		4) Réparations et entretien..... 16.000			
		<u>Total..... 200.000</u>			
12.210 (12.30)	08.30	Dépenses d'alimentation .....	103.309	100.000	103.500
12.300 (12.30)	08.30	Frais d'exploitation et d'entretien des installations de l'I.N.S. à Luxembourg-Fetschenhof et à Pulvermuhl (an- nexe); dépenses diverses .....	28.128	28.500	28.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Literie, mobilier, vaisselle..... 14.000			
		2) Acquisition et location de matériel de sport..... 10.000			
		3) Entretien des appareils du centre médico- sportif spécialisé..... 400			
		4) Entretien des installations de plein air..... 3.400			
		9) Divers..... 700			
		<u>Total..... 28.500</u>			
		Total de la section 11.5.....	1.219.879	1.279.221	1.325.310
		<b>Section 11.6 - Centre national sportif et culturel</b>			
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires .....	467.065	497.768	517.707
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 427.233			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 67.585			
		3) Charges sociales patronales..... 13.041			
		4) Allocations de repas..... 9.848			
		<u>Total..... 517.707</u>			
11.010 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	150.520	106.010	112.373
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 86.477			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 9.499			

## 11.6 - Centre national sportif et culturel

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales..... 12.880 4) Allocations de repas..... 3.517 Total..... 112.373			
11.020 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	95.618	99.067	104.448
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 77.660 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 14.336 3) Charges sociales patronales..... 12.452 Total..... 104.448			
11.040 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 100			
41.010 (41.40)	08.30	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du centre national sportif et culturel. (Crédit non limitatif).....	7.103.200	6.900.000	7.100.000
		Total de la section 11.6.....	7.816.403	7.603.045	7.834.728
		<b>Section 11.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports</b>			
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires .....	226.868	236.350	248.211
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 235.393 3) Charges sociales patronales..... 10.004 4) Allocations de repas..... 2.814 Total..... 248.211			
11.010 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	-	100	100
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 100			
11.020 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	4.376	3.557	6.250



## 11.7 - Ecole nationale de l'éduc. physique et des sports

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....	6.250		
11.030 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.040 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.130 (11.12)	08.30	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice) .....	106.484	111.200	113.100
		<i>Détail:</i>			
		a) - Commission consultative			
		1) Jetons de présence.....	100		
		b) - Centres de formation			
		4) Prestations individuelles.....	59.000		
		c) - Formations			
		2) Cours et examens.....	54.000		
		<i>Total.....</i>	<i>113.100</i>		
12.000 (12.15)	08.30	Indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice) .....	155.204	150.850	180.050
		<i>Détail:</i>			
		a) - Commission consultative			
		1) Jetons de présence.....	50		
		b) - Centres de formation			
		5) Prestations individuelles.....	146.000		
		c) - Formations			
		2) Cours et examen.....	34.000		
		<i>Total.....</i>	<i>180.050</i>		
12.010 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour .....	21.616	25.000	23.500
12.040 (12.12)	08.30	Frais de bureau .....	10.271	10.500	10.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	2.782		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	1.391		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	148		
		4) Consommables bureautiques.....	742		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	3.522		
		6) Documentation et bibliothèque.....	1.915		
		<i>Total.....</i>	<i>10.500</i>		

## 11.7 - Ecole nationale de l'éduc. physique et des sports

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.140 (12.16)	08.30	Centres de formation; frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	-	2.500	2.500
12.180 (12.30)	08.30	Acquisition de matériel didactique et audiovisuel .....	2.933	3.000	3.000
12.190 (12.30)	08.30	Organisation de colloques, de formations et de conférences nationales et internationales sur les problèmes de l'éducation physique et du sport; participation d'experts étrangers et nationaux aux formations à l'école nationale de l'éducation physique et des sports; indemnités, frais de déplacement et de séjour .....	8.276	12.700	10.000
12.191 (12.30)	08.30	Organisation de stages et d'entraînements dans le cadre des centres de formation: frais de transport et de séjour. (Crédit non limitatif).....	48.379	44.300	52.000
12.192 (12.30)	08.30	Développement des contacts et échanges avec des institutions à l'étranger: dépenses diverses .....	1.410	2.500	1.500
12.300 (12.30)	08.30	Location d'installations et de matériel; achat de matériel et d'équipement de sport dans l'intérêt des centres de formation et des formations de l'école nationale de l'éducation physique et des sports; dépenses diverses .....	2.351	2.500	2.500
33.000 (33.00)	08.30	Programmes d'échanges européens: frais divers .....	1.397	1.450	1.450
34.060 (34.40)	08.30	Participation de chargés de cours et de stagiaires de l'école nationale de l'éducation physique et des sports à des formations, des perfectionnements et des recyclages à l'étranger; frais de déplacement et de séjour .....	5.849	8.500	7.000
35.010 (35.20)	08.30	Cotisations internationales .....	1.500	1.500	1.500
Total de la section 11.7.....			596.914	616.707	663.361
Total du département 10/11.....			726.391.946	723.057.075	805.786.642

## 11.7 - Ecole nationale de l'éduc. physique et des sports

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
33.000 (33.00)	08.30	Programmes d'échanges européens: frais divers .....	1.397	1.450	1.450
34.060 (34.40)	08.30	Participation de chargés de cours et de stagiaires de l'école nationale de l'éducation physique et des sports à des formations, des perfectionnements et des recycla- ges à l'étranger; frais de déplacement et de séjour .....	5.849	8.500	7.000
35.010 (35.20)	08.30	Cotisations internationales .....	1.500	1.500	1.500
Total de la section 11.7.....			596.914	616.707	663.361
Total du département 10/11.....			726.391.946	723.057.075	805.786.642

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Education Nationale et de la Formation  
Professionnelle**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
11	Salaires et charges sociales	547.816.855	556.312.079	616.894.846
12	Achat de biens non durables et de services	44.449.595	42.344.428	44.719.234
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	13.328.670	16.422.800	14.618.089
33	Transferts de revenus aux administrations privées	5.567.802	6.117.374	7.149.926
34	Transferts de revenus aux ménages	3.065.459	3.122.000	3.492.325
35	Transferts de revenus à l'étranger	105.001	124.020	121.886
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	21.266.222	27.790.672	33.073.324
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	46.821.260	26.778.058	37.871.248
44	Transferts de revenus à l'enseignement non universitaire spécial/libre	43.971.082	44.045.644	47.845.764
Total		726.391.946	723.057.075	805.786.642

## 12.0 - Famille

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>12 ET 13 - MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION</b>					
<b>Section 12.0 - Famille</b>					
11.131 (11.12)	06.36	Indemnités pour services extraordinaires .....	6.125	14.000	10.000
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 10.000					
11.300 (11.00)	06.36	Remboursement à l'établissement public "Centres, Foyers et Services pour personnes âgées" de traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales 1) d'agents détachés auprès de l'Etat, 2) d'agents bénéficiant d'un recalcul se rapportant à des périodes antérieures à la création de l'établissement public. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	88.353	90.233	92.416
12.001 (12.15)	06.36	Indemnités pour services de tiers .....	2.274	10.500	8.000
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 8.000					
12.010 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour .....	24.645	34.000	30.000
12.012 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	84.406	90.000	90.000
12.020 (12.14)	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	11.379	17.298	15.000
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 3.500					
2) Carburants et lubrifiants..... 5.500					
3) Réparation et entretien..... 6.000					
Total..... 15.000					
12.040 (12.12)	06.36	Frais de bureau; dépenses diverses .....	15.414	25.000	25.675
<i>Détail:</i>					
1) Articles et matériel de bureau..... 11.800					
6) Documentation et bibliothèque..... 6.840					
9) Divers..... 7.035					
Total..... 25.675					
12.060 (12.12)	06.36	Location et entretien des installations de télécommunications .....	1.477	2.500	2.000

## 12.0 - Famille

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.080 (12.11)	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....  <i>Détail:</i> 1) Nettoyage..... 8.550 2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 20.000 3) Chauffage..... 20.000 9) Divers..... 1.000  Total..... 49.550	46.627	41.037	49.550
12.120 (12.30)	06.33 06.34	Frais d'experts et d'études; évaluation et programmation des politiques en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées .....	-	-	100.000
12.122 (12.30)	06.36	Frais d'experts et d'études: suivi des projets financés par le Fonds spécial pour le financement des infrastruc- tures socio-familiales. (Sans distinction d'exercice) .....	38.400	2.000.000	100.000
12.170 (12.30)	06.36	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur pour les secteurs socio- familiaux, jeunesse et immigration .....	278.867	300.000	300.000
12.250 (12.00)	06.32	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Ombudsc- mité fir d'Rechter vum Kand .....	181.886	203.928	198.000
12.300 (12.30)	06.36	Centre de formation socio-familiale, colloques, sémi- naires et journées d'études: frais de fonctionnement; indemnités des conférenciers; acquisition d'équipements et de matériel didactique; frais de publication; frais d'organisation et de participation; dépenses diverses .....	21.214	33.500	33.500
12.302 (33.00)	06.32 06.33	Frais d'experts et d'études pour la collecte d'informa- tions sur la situation des générations .....	-	-	50.000
12.306 (12.30)	06.36	Promotion du bénévolat: formation, documentation, sensi- bilisation, coordination, projets divers .....	12.517	17.000	17.000
33.001 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires pri- vés assurant des services aux initiatives bénévoles dans les domaines du social, des secours, de la culture, du sport, de l'environnement, de la jeunesse, des femmes, du troisième âge et/ou accomplissant des missions d'in- formation et de sensibilisation du public .....	82.804	95.753	120.253
33.002 (33.00)	06.33	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration: solde de la participation de l'Etat ré- sultant de décomptes se rapportant à des exercices anté- rieurs et qui n'ont pas pû être clôturés dans les limi- tes de la période complémentaire. (Sans distinction d'exercice) .....	5.150.216	7.624.307	8.226.306
33.003 (33.00)	06.32	Remboursement aux associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration des frais relatifs aux indemnités d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	200.000

## 12.0 - Famille

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
33.010 (33.00)	06.33 06.36	Subsides dans l'intérêt de la bienfaisance publique à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité ainsi qu'à des organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique .....	139.639	158.000	158.000
33.020 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés: acquisition, équipement, entretien et réparation de faible valeur pour les secteurs socio-familiaux, jeunesse et immigration .....	842.443	-	-
35.060 (35.00)	06.36	Contributions à des organismes internationaux .....	16.215	16.430	26.430
42.000 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat des indemnités du congé pour raisons familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	2.141.100	2.743.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.512 (12.13)	06.32 06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	806	-	-
35.560 (35.00)	06.36	Contributions à des organismes internationaux .....	3.610	-	-
		Total de la section 12.0.....	7.049.317	12.914.586	12.595.130
		<b>Section 12.1 - Service d'action socio-familiale.- Enfants et adultes</b>			
11.010 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	95.957	101.130	106.791
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	92.931		
		3) Charges sociales patronales.....	12.453		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		Total.....	106.791		
11.020 (11.10)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunération de base.....	100		
12.100 (12.11)	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	145.062	150.000	145.000
12.120 (12.30)	06.32 06.36	Evaluation et programmation des structures d'accueil et d'assistance pour mineurs et jeunes adultes: frais d'experts et d'études .....	70.000	74.368	74.368

## 12.1 - Serv. d'action socio-familiale.- Enf. et adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.121 (12.30)	06.32 06.36	Frais d'experts et d'études relatifs à la situation des personnes handicapées .....	4.700	10.000	25.000
12.122 (12.30)	06.32	Frais d'experts et d'études pour la mise en oeuvre de la politique jeunesse .....	120	11.719	11.719
12.140 (12.16)	06.32 06.36	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information relatifs à la situation des personnes handicapées .....	36.378	20.000	25.000
12.141 (12.16)	06.32	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information aux questions de politique et travail jeunesse .....	9.537	9.500	9.500
12.300 (12.30)	06.32	Mise en oeuvre des programmes d'action en faveur de la promotion des droits de l'enfant .....	25.777	30.000	35.000
12.301 (33.00)	06.36	Frais liés à la location de chaises par l'Etat dans des structures d'accueil de jour non-conventionnées pour enfants. (Sans distinction d'exercice) .....	920.941	1.640.944	1.800.000
12.310 (33.00)	06.32	Programme d'action contre l'exploitation sexuelle d'enfants: dépenses diverses .....	64.738	70.000	70.000
12.320 (33.00)	06.36	Information, consultation et promotion familiale: frais de publication, dépenses diverses .....	15.031	15.000	15.000
12.340 (33.00)	06.34	Participation de l'Etat aux frais relatifs à la coopération transfrontalière avec le Centre Européen de formation professionnelle pour personnes handicapées de Bitbourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.330	6.030	-
12.341 (33.00)	06.32	Participation à la promotion de la mobilité et de l'accessibilité transfrontalières des personnes handicapées .....	63	10.000	32.000
12.350 (33.00)	06.13	Accompagnement psycho-thérapeutique et socio-pédagogique des victimes d'incidents collectifs à portée traumatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.271	6.000	6.000
33.000 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information familiales prévus par la loi du 15.11.1978, ainsi que d'autres services pour enfants et familles .....	4.875.027	5.739.722	7.152.846
33.001 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services d'adoption conventionnés .....	2.344.334	2.484.736	618.521
33.002 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil conventionnés pour jeunes .....	18.512.972	20.474.595	21.698.654
33.003 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des internats socio-familiaux conventionnés .....	4.282.275	4.718.312	5.134.144
33.004 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de foyers de jour conventionnés pour enfants .....	20.284.718	21.162.905	20.980.794
33.005 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des services de placement familial conventionnés .....	6.415.815	7.000.135	7.415.207
33.006 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services conventionnés pour adultes .....	4.700.003	5.321.938	6.691.152



## 12.1 - Serv. d'action socio-familiale.- Enf. et adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
33.009 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies conventionnées .....	409.896	521.651	445.357
33.010 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'aide socio-éducative en milieu ouvert (centres d'accompagnement en milieu ouvert) .....	1.745.780	1.920.218	1.895.269
33.011 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres médico-sociaux. (Crédit non limitatif).....	4.411.942	4.730.029	5.058.653
33.012 (33.00)	06.32	Subsides de l'Etat aux frais de fonctionnement de structures d'accueil de jour non-conventionnées pour enfants .....	22.310	47.311	72.000
33.013 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'infrastructure de structures d'accueil de jour non-conventionnées pour enfants. (Crédit non limitatif).....	24.790	50.000	50.000
33.014 (33.00)	06.32	Subsides de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies non-conventionnées .....	50.000	55.000	55.000
33.015 (33.00)	06.36	Remboursement aux centres de consultation et d'information familiales prévus par la loi du 15.11.1978 des frais pour médicaments et matériel médico-technique .....	47.539	55.000	55.000
33.016 (33.00)	06.32	Accueil socio-éducatif, ortho-pédagogique et psychothérapeutique de mineurs en détresse. (Crédit non limitatif).....	-	100.000	100.000
33.017 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'initiatives de travail social communautaire .....	200.307	217.388	238.541
33.018 (33.00)	06.34	Prise en charge directe par l'Etat des frais liés à l'entretien d'indigents étrangers handicapés et d'indigents handicapés dont le domicile de secours n'a pu être déterminé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	200.000
33.019 (33.00)	04.52	Participation de l'Etat aux frais de mise en place, de fonctionnement et d'étude de projets-pilotes destinés à soutenir la création de nouveaux emplois de proximité dans le domaine socio-familial .....	112.262	200.000	170.000
33.020 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de l'aide familiale en milieu ouvert .....	628.438	656.937	651.715
33.021 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'animation et de fonctionnement des centres de rencontre et des centres multi-services pour jeunes conventionnés .....	2.651.050	3.048.213	3.410.256
33.022 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de secrétariat des associations de jeunesse et d'organismes s'occupant des loisirs des jeunes .....	91.614	139.960	46.000
33.023 (33.00)	06.32	Centre d'Etudes sur la Situation des Jeunes en Europe: participation aux frais de fonctionnement .....	356.896	350.486	370.017
33.024 (33.00)	06.32	Services de formation des mouvements de jeunes: participation aux frais de fonctionnement .....	361.349	389.419	572.681

## 12.1 - Serv. d'action socio-familiale.- Enf. et adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
33.025 (33.00)	06.32	Services de Médiation: participation aux frais de fonctionnement .....	412.283	428.006	426.421
33.026 (33.00)	06.32	Subsides pour activités dans l'intérêt des jeunes .....	122.370	134.000	114.500
33.027 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'activités et d'animation des Services d'activités Junior .....	-	21.881	22.474
33.028 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des services conventionnés concernant le fonctionnement de maisons relais pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	688.030	1.700.000	4.072.000
33.029 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de l'élaboration et de la mise en oeuvre de projets "Plan communal Jeunesse" .....	-	-	10.000
33.030 (33.00)	06.32	Participation exceptionnelle et transitoire de l'Etat aux frais de fonctionnement des services d'hébergement et d'activités de jour pour personnes handicapées, suite à la nécessité, pour les institutions concernées, de disposer d'un délai d'adaptation et d'organisation en raison de l'entrée en vigueur d'un nouveau type de financement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	100
33.031 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services conventionnés pour personnes handicapées .....	23.433.701	26.725.589	28.327.966
34.010 (34.30)	06.32	Placement familial: secours aux familles d'accueil et à des associations sans but lucratif oeuvrant dans ce domaine .....	30.452	56.120	71.666
43.000 (43.22)	06.32	Subsides pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets "Plan communal Jeunesse" .....	80.670	93.967	83.967
43.001 (43.22)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des communes concernant le fonctionnement de maisons relais pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	7.059.792	11.000.000	12.028.698
43.002 (43.22)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres communaux de rencontre pour jeunes .....	69.282	77.015	77.015
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.801 (33.00)	06.36	Frais liés à la location de chaises par l'Etat dans des structures d'accueil de jour non-conventionnées pour enfants .....	-	164.610	-
		Total de la section 12.1.....	105.816.802	121.939.934	130.672.092
		<b>Section 12.2 - Solidarité</b>			
11.130 (11.12)	06.20	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	447	447

## 12.2 - Solidarité

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
11.131 (11.12)	06.20	Indemnités pour services extraordinaires de la commission de médiation .....	521	1.350	1.350
12.000 (12.15)	06.20	Indemnités pour services de tiers .....	-	75	75
12.001 (12.15)	06.20	Indemnités pour services de tiers de la commission de médiation .....	446	1.500	1.500
12.120 (12.30)	06.20	Frais d'experts et d'études; Assistance technique dans le cadre de la gestion du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif).....	-	5.000	5.000
12.121 (12.30)	06.20	Frais d'experts et d'études: étude sur les sans-abri .....	-	25.000	15.000
12.300 (12.30)	06.20	Prévention, information et sensibilisation en matière de surendettement; indemnités; frais de publication; dépenses diverses .....	-	37.184	37.184
34.010 (34.30)	06.20	Secours du chef de pertes essuyées par suite d'accidents ou d'événements imprévus; secours particuliers; secours urgents et secours de route; subventions diverses; secours extraordinaires et suppléments de rente aux crédi- rentiers des assurances sociales. (Sans distinction d'exercice) .....	548.572	560.000	600.000
34.011 (34.30)	06.20	Prise en charge par l'Etat des cotisations d'assurance- maladie-maternité des personnes indigentes résidant au Luxembourg temporairement non bénéficiaires d'un régime de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	15.879	12.395	18.000
34.012 (34.30)	06.20	Secours du chef de pertes et dégâts essuyés à la suite de catastrophes naturelles, frais d'expertises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	2.479	2.479
34.013 (34.30)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de placement à l'é- tranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.299.998	3.700.000	5.000.000
34.014 (34.30)	06.20	Prestations sociales; hébergement des sans-abri; frais de retour au pays d'origine. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	75.000	75.000	75.000
35.060 (35.00)	06.20	Remboursement de secours avancés à des résidents du Grand-Duché de Luxembourg en pays étrangers; subsides à des sociétés de bienfaisance à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.290	2.478	2.478
43.000 (43.22)	06.20	Remboursement aux communes de la part de l'Etat dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents in- digènes exposés tant dans le pays qu'à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.114.993	3.115.000	3.115.000

## 12.2 - Solidarité

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
43.001 (43.22)	06.20	Remboursement aux communes des frais incombant à l'Etat du chef de l'entretien d'indigents étrangers et indigènes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.616.316	2.726.829	1.926.829
		Total de la section 12.2.....	11.674.015	10.264.737	10.800.342
<b>Section 12.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers</b>					
11.000 (11.00)	06.36	Traitements des fonctionnaires .....	549.557	547.189	638.166
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	594.477		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	8.533		
		3) Charges sociales patronales.....	25.307		
		4) Allocations de repas.....	9.849		
		Total.....	638.166		
11.010 (11.00)	06.36	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	586.656	626.403	701.501
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	600.512		
		3) Charges sociales patronales.....	80.588		
		4) Allocations de repas.....	20.401		
		Total.....	701.501		
11.020 (11.00)	06.36	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	27.124	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	06.36	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	237.717	233.269	247.351
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	204.210		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	13.892		
		3) Charges sociales patronales.....	29.249		
		Total.....	247.351		
11.040 (11.00)	06.36	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	8.949	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		

## 12.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
11.100 (11.40)	06.36	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	875	1.023	1.730
11.130 (11.12)	06.36	Indemnités pour services extraordinaires .....	1.115	4.000	2.937
12.000 (12.15)	06.36	Indemnités pour services de tiers .....	7.239	18.000	12.000
12.010 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour .....	7.227	6.000	8.000
12.020 (12.14)	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	21.720	32.686	32.686
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	4.914		
		2) Carburants et lubrifiants.....	22.806		
		3) Entretien.....	1.966		
		4) Divers.....	3.000		
		<i>Total.....</i>	<i>32.686</i>		
12.040 (12.12)	06.36	Frais de bureau .....	3.080	3.200	3.200
12.080 (12.11)	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	999.952	950.000	980.000
12.090 (12.21)	06.36	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	70.419	100.000	70.000
12.100 (12.11)	06.36	Foyers d'accueil: loyers d'immeubles et charges locati- ves accessoires payés à des secteurs autres que le sec- teur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	487.448	550.000	500.000
12.130 (12.16)	06.36	Frais d'expertises et d'études: frais d'interprètes et d'experts. (Crédit non limitatif).....	94.187	165.000	130.000
12.140 (12.16)	06.36	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	34.190	30.000	30.000
12.190 (12.30)	06.36	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	28.440	-	-
12.250 (12.00)	06.36	Centres d'accueil et foyers créés en vue de l'héberge- ment de travailleurs migrants: frais d'exploitation; dé- penses diverses .....	11.333	12.000	11.639
12.300 (12.30)	06.36	Frais de formation .....	144	1.500	7.500
12.301 (12.30)	06.36	Mise en oeuvre de programmes nationaux dans le cadre des programmes communautaires concernant la lutte contre la discrimination. (Sans distinction d'exercice) .....	3.796	20.000	20.000

## 12.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.302 (12.30)	06.36	Foyers d'accueil pour demandeurs d'asile: service de gardiennage. (Crédit non limitatif).....	-	6.934.000	5.500.000
33.010 (33.00)	06.36	Subsides à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité sociale en faveur des étrangers; subsides à des associations socio-culturelles favorisant l'intégration des étrangers; subsides pour des projets d'intégration d'envergure nationale .....	99.991	100.000	105.000
33.011 (33.00)	06.36	Subsides aux frais de fonctionnement et d'exploitation de foyers d'hébergement pour travailleurs gérés par des organisations privées .....	-	32.226	32.226
33.012 (33.00)	06.36	Prise en charge, entretien et encadrement de demandeurs d'asile; aides en vue d'un retour au pays d'origine; activités péri et parascolaires; dégâts causés à des tiers; frais de contentieux; fonctionnement des foyers d'accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	16.555.010	13.000.000	13.000.000
33.013 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services qui ont pour objet de promouvoir, au moyen de l'action et de la recherche, le dialogue, la rencontre et l'échange entre étrangers et Luxembourgeois .....	428.325	549.048	623.337
33.014 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services ayant pour objet de promouvoir les mesures d'action sociales et d'intégration des étrangers .....	94.294	99.750	109.263
33.015 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services qui ont pour objet notamment la recherche sociologique et statistique et l'information au large public dans le domaine de la présence des étrangers au Luxembourg, ainsi que la formation à la relation interculturelle d'animateurs et de formateurs oeuvrant pour l'intégration des étrangers .....	50.775	43.682	86.840
33.017 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens dans le cadre de l'intégration des étrangers, de la lutte contre la discrimination raciale ainsi que dans le cadre du Fonds Européen pour Réfugiés .....	81.418	201.650	400.000
34.010 (34.30)	06.36	Secours à des travailleurs migrants en situation légale, de réfugiés reconnus et d'étrangers en situation illégale; frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	78.141	100.000	100.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.600 (11.40)	06.36	Indemnités d'habillement .....	-	1.023	-
12.500 (12.15)	06.36	Indemnités pour services de tiers .....	-	500	-

## 12.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
33.511 (33.00)	06.36	Subsides aux frais de fonctionnement et d'exploitation de foyers d'hébergement pour travailleurs gérés par des organisations privées .....	-	-	32.226
		Total de la section 12.3.....	20.569.122	24.362.349	23.385.802
<b>Section 12.4 - Fonds national de solidarité</b>					
11.000 (42.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics .....	1.841.786	1.979.388	2.204.278
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.068.533		
		3) Charges sociales patronales.....	90.018		
		4) Allocations de repas.....	45.727		
		Total.....	2.204.278		
11.010 (42.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent .....	295.184	317.265	354.774
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	311.163		
		3) Charges sociales patronales.....	34.466		
		4) Allocations de repas.....	9.145		
		Total.....	354.774		
11.020 (42.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	43.588	5.385	5.779
		<i>Détail:</i>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....	5.779		
12.080 (42.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments .....	54.086	103.133	60.507
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	41.257		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	13.150		
		4) Réparations et entretien.....	2.000		
		5) Assurances.....	4.100		
		Total.....	60.507		
12.100 (42.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques .....	559.104	509.355	582.350
12.110 (42.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	20.556	20.000	22.000

## 12.4 - Fonds national de solidarité

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.250 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants .....	136.009	201.687	237.127
		<i>Détail:</i>			
		11.10 Indemnités d'habillement.....			186
		11.13 Indemnités pour services extraordinaires.....			20.497
		12.00 Indemnités pour services de tiers.....			23.829
		12.01 Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....			800
		12.02 Frais d'exploitation des véhicules automoteur....			2.950
		12.04 Frais de bureau.....			42.600
		12.05 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications.....			144.120
		12.06 Location et entretien des installations de télécommunications.....			1.000
		12.19 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....			1.000
		12.30 Divers.....			145
		<i>Total.....</i>			<u>237.127</u>
12.300 (42.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de surveillance et de contrôle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	92.639	80.000	94.000
12.310 (42.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	269.469	250.000	720.000
34.010 (34.30)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 26.7.1986 portant introduction d'un revenu minimum garanti, compte tenu des recettes du fonds. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	89.493.600	105.564.000	94.791.000
34.011 (34.30)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 13.6.1975 : allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.038.988	883.000	814.000
34.013 (34.30)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les avances de pensions alimentaires définitivement irrécouvrables (article 14 de la loi du 26.7.1980). (Crédit non limitatif).....	1.034.000	1.300.000	1.133.000
34.014 (34.30)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité dans l'intérêt du versement de l'allocation pour frais de chauffage en faveur des ménages à revenu modeste. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.850.436	2.000.000	5.000.000



## 12.4 - Fonds national de solidarité

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
34.015 (34.30)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité au titre de la participation au prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil gérontologique 1) aux personnes admises à durée indéterminée dans les centres intégrés, maisons de soins, centres socio-gérontologiques et foyers de jour psychogériatriques dûment agréés conformément à la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique; 2) aux personnes séjournant dans un hôpital et considérées comme cas de simple hébergement au sens de l'article 17 du code des assurances sociales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.602.235	4.178.000	5.000.000
34.016 (34.30)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 12.09.2003 portant introduction d'un revenu pour personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	9.172.000
42.010 (42.00)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 11 juin 2002 portant introduction d'un forfait d'éducation à allouer à certains parents âgés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	47.988.944	40.511.000	80.531.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.580 (42.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments .....	5.240	41.790	521
12.600 (42.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques .....	352.964	-	71.945
12.610 (42.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	-	70.170	-
12.750 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants .....	28.865	88.645	71.044
12.800 (42.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de surveillance et de contrôle .....	-	150.660	-
Total de la section 12.4.....			150.707.693	158.253.478	200.865.325
<b>Section 12.5 - Caisse nationale des prestations familiales</b>					
11.000 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics .....	3.418.487	3.746.574	3.964.741

## 12.5 - Caisse nationale des prestations familiales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	3.720.249		
		3) Charges sociales patronales.....	159.659		
		4) Allocations de repas.....	84.833		
		<i>Total.....</i>	<i>3.964.741</i>		
11.010 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent .....	1.204.572	1.281.830	1.590.275
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.374.536		
		3) Charges sociales patronales.....	171.598		
		4) Allocations de repas.....	44.141		
		<i>Total.....</i>	<i>1.590.275</i>		
11.020 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	158.616	14.529	16.973
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....	16.973		
12.070 (12.12)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: location et entretien des équipements informatiques .....	111.815	140.000	215.000
12.080 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments .....	205.045	215.190	221.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	90.390		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	43.000		
		3) Chauffage.....	82.320		
		4) Réparations et entretien.....	5.290		
		<i>Total.....</i>	<i>221.000</i>		
12.090 (42.00)	06.13	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	578.450	637.970	847.012
12.110 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	28.585	29.020	37.940
12.250 (12.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants .....	348.399	416.000	357.840
		<i>Détail:</i>			
		11.13 Indemnités pour services extraordinaires.....	17.500		
		12.00 Indemnités pour services de tiers.....	42.640		
		12.011 Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays, frais de déménagement.....	260		
		12.012 Frais de route et de séjour à l'étranger.....	2.290		
		12.04 Frais de bureau.....	96.930		
		12.05 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications.....	167.910		
		12.06 Location et entretien des installations de			

## 12.5 - Caisse nationale des prestations familiales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>télécommunications.....</i> 16.600			
		12.14 <i>Frais de publicité, de sensibilisation et d'information.....</i> 2.000			
		12.19 <i>Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de partici- pation.....</i> 4.960			
		12.30 <i>Divers.....</i> 6.750			
		<i>Total.....</i> 357.840			
12.310 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affilia- tion et de perception des cotisations commun aux insti- tutions de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.079.956	1.085.000	2.570.000
42.000 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales: contribution de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	181.414.291	189.955.000	204.076.000
42.001 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat des allocations de naissance: allocations prénatales; allocations de naissance propre- ment dites et allocations postnatales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	8.308.540	8.593.000	8.624.000
42.002 (42.00)	06.15	Prise en charge par l'Etat des allocations de maternité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.488.000	4.504.000	4.549.000
42.004 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation de rentrée scolaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	32.070.896	33.494.000	35.722.000
42.005 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation d'éducation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	70.411.190	73.771.000	72.000.000
42.006 (42.00)	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le finan- cement des allocations familiales au titre de l'article 12 de la loi du 17.6.1994 fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	135.782.266	144.135.000	153.771.000
42.007 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales au titre de l'article 22 de la loi modifiée du 19 juin 1985 concernant les allocations familiales et portant création de la caisse nationale des prestations familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	214.406.007	230.016.000	218.736.000
42.008 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat des indemnités pour le congé parental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	33.913.537	39.688.000	43.000.000
42.009 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat des indemnités du congé pour raisons familiales. (Crédit non limitatif).....	1.956.594	-	-

## 12.5 - Caisse nationale des prestations familiales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
42.011 (42.00)	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.854.351	4.784.000	5.546.000
		Total de la section 12.5.....	694.739.597	736.506.113	755.844.781
<b>Section 12.6 - Maisons d'enfants de l'Etat</b>					
11.000 (11.00)	06.32	Traitements des fonctionnaires .....	2.837.154	3.300.183	3.537.985
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunération de base.....	2.983.532		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	339.586		
		3) Charges sociales patronales.....	144.517		
		4) Allocation de repas.....	70.350		
		Total.....	3.537.985		
11.010 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	201.046	162.764	207.287
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	173.795		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	5.244		
		3) Charges sociales patronales.....	24.027		
		4) Allocations de repas.....	4.221		
		Total.....	207.287		
11.020 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	205.213	7.876	8.101
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunération de base.....	8.101		
11.030 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	396.335	326.006	346.198
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	290.106		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	15.129		
		3) Charges sociales patronales.....	40.963		
		Total.....	346.198		
11.040 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	8.960	100	100

## 12.6 - Maisons d'enfants de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.101 (11.40)	06.32	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	1.116	1.239	1.920
11.131 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires .....	70.308	48.672	53.318
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 16.518			
		2) Cours et examens..... 22.922			
		9) Divers..... 13.878			
		Total..... 53.318			
12.001 (12.15)	06.32	Indemnités pour services de tiers .....	37.235	41.589	22.983
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 11.725			
		2) Cours et examens..... 6.578			
		9) Divers..... 4.680			
		Total..... 22.983			
12.011 (12.13)	06.32	Frais de route et de séjour .....	23.384	24.766	24.766
12.031 (12.16)	06.32	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	260	278	429
12.081 (12.11)	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	67.398	70.000	70.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 68.105			
		3) Chauffage..... 1.895			
		Total..... 70.000			
12.090 (12.21)	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques .....	2.479	2.479	2.479
12.100 (12.11)	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des ad- ministrations publiques .....	4.462	4.463	34.463
12.120 (12.30)	06.32	Frais d'experts et d'études .....	-	-	2.500
12.191 (12.30)	06.32	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	7.970	8.000	8.000
12.251 (12.00)	06.32	Frais d'exploitation; dépenses diverses .....	422.385	458.057	458.057
12.252 (12.00)	06.32	Service Treffpunkt: Frais d'exploitation, dépenses diverses .....	-	-	28.300

## 12.6 - Maisons d'enfants de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
34.010 (34.30)	06.32	Secours urgents, subventions diverses, secours extraordinaires à des jeunes suivis par le service social des maisons d'enfants de l'Etat .....	9.200	9.410	10.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.631 (11.12)	06.32	Maisons d'enfants de l'Etat: indemnités pour services extraordinaires .....	-	600	-
		Total de la section 12.6.....	4.294.905	4.466.482	4.816.886
		<b>Section 12.7 - Service d'action socio-familiale.- Personnes âgées</b>			
12.140 (12.16)	06.33	Rédaction et publication du programme national d'actions en faveur des seniors .....	-	11.000	15.500
12.301 (12.30)	06.33	Institut de Gérontologie: frais de fonctionnement; indemnités des conférenciers; acquisition d'équipements et de matériel didactique; frais de publication; publicité; dépenses diverses .....	43.837	50.500	50.500
12.303 (12.30)	06.33	Lëtzebuenger Senioren-Academie:frais de fonctionnement; indemnités des conférenciers; acquisitions d'équipements et de matériel didactique; frais de publication; publicité; dépenses diverses .....	37.485	30.000	30.000
12.305 (12.30)	06.33	"Senioren Telefon" formation et supervision; publicité; documentation et équipement divers requis, dépenses diverses .....	59	12.000	12.000
33.010 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées .....	4.069.191	3.951.413	4.384.806
33.013 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat au prix d'équilibre à payer par les usagers dont les ressources s'avèrent insuffisantes dans les services de maintien à domicile pour personnes âgées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.906.689	1.225.000	1.500.000
33.014 (33.00)	06.33	Subsides à des organismes privés développant des mesures d'initiation aux technologies modernes de communication; frais de connexion et frais divers .....	18.120	26.000	26.000
33.015 (33.00)	06.33	Subsides à des services pour personnes âgées intervenant au niveau de l'entraide .....	74.989	91.455	91.455
33.017 (33.00)	06.30	Participation de l'Etat aux frais des organismes gestionnaires privés développant des initiatives de formation et de consultation en faveur de personnes affectées de troubles psycho-gériatriques ainsi que de leurs familles .....	217.592	222.500	228.507

## 12.7 - Serv. d'action socio-familiale.- Personnes âgées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
33.018 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat aux mesures de la revalidation g�rontologique. (Cr�dit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	10.000
33.019 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat aux frais de la prise en charge de personnes en fin de vie aussi bien au niveau du maintien � domicile qu'en centres d'accueil pour personnes en fin de vie. (Cr�dit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	132.300	2.682.750	600.000
43.040 (43.52)	06.33	Participation de l'Etat aux frais de communes et aux frais d'�tablissements publics g�r�s par des communes pour promouvoir la cr�ation et le fonctionnement de services pour personnes �g�es .....	122.212	131.980	294.664
		<u>Restants d'exercices ant�rieurs</u>			
43.540 (43.52)	06.33	Participation de l'Etat aux frais de communes et aux frais d'�tablissements publics g�r�s par des communes pour promouvoir la cr�ation et le fonctionnement de services pour personnes �g�es .....	-	-	137.500
		Total de la section 12.7.....	7.622.474	8.434.598	7.380.932
		<b>Section 12.8 - Centre socio-�ducatif de l'Etat</b>			
11.000 (11.00)	06.32	Traitements des fonctionnaires .....	1.963.747	2.142.958	2.324.371
		<u>D�tail:</u>			
		1) R�mun�ration de base..... 2.086.406			
		2) Primes, indemnit�s et autres suppl�ments de r�mun�ration..... 90.230			
		3) Charges sociales patronales..... 95.676			
		4) Allocation de repas..... 52.059			
		Total..... 2.324.371			
11.010 (11.00)	06.32	Indemnit�s des employ�s occup�s � titre permanent .....	1.016.322	1.140.194	1.252.550
		<u>D�tail:</u>			
		1) R�mun�rations de base..... 1.019.817			
		2) Primes, indemnit�s et autres suppl�ments de r�mun�ration..... 60.513			
		3) Charges sociales patronales..... 144.080			
		4) Allocations de repas..... 28.140			
		Total..... 1.252.550			
11.020 (11.00)	06.32	Indemnit�s des employ�s occup�s � titre temporaire .....	210.940	100	100

## 12.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	457.728	462.239	495.328
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 414.371			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 22.349			
		3) Charges sociales patronales..... 58.608			
		<u>Total..... 495.328</u>			
11.040 (11.10)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	36.256	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	06.32	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	1.946	2.000	3.100
11.130 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires .....	19.042	26.106	26.282
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 1.509			
		5) Prestations individuelles..... 6.686			
		9) Primes des chefs d'unités..... 18.087			
		<u>Total..... 26.282</u>			
11.131 (11.12)	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services extraordinaires .....	-	1.000	1.000
12.000 (12.15)	06.32	Indemnités pour services de tiers .....	6.750	8.000	8.000
12.001 (12.15)	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: primes d'ap- prentissage .....	20.867	25.000	23.000
12.002 (12.15)	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services de tiers .....	11.006	15.358	16.000
12.010 (12.13)	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	5.581	8.700	8.000
12.040 (12.12)	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif:centre de docu- mentation .....	9.718	11.600	11.913
12.041 (12.12)	06.32	Acquisition de machines de bureau de faible valeur .....	831	600	750
12.080 (12.11)	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	167.128	182.645	203.515
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 71.515			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 80.000			



## 12.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		3) Chauffage..... 52.000			
		Total..... 203.515			
12.100 (12.11)	06.32	Centre socio-éducatif de l'Etat: loyers d'immeubles et et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques .....	11.747	16.379	13.000
12.150 (12.30)	06.32	Frais d'hospitalisation et de clinique des pensionnai- res qui ne sont pas à même de porter les frais en résul- tant; traitement médical et psychiatrique et frais pharmaceutiques des pensionnaires. (Crédit non limitatif).....	105.093	90.000	100.000
12.210 (12.30)	06.32	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif).....	110.776	76.444	86.180
12.250 (12.00)	06.32	Centre socio-éducatif de Dreiborn: frais d'exploitation et frais divers .....	106.143	108.182	111.103
12.251 (12.00)	06.32	Centre socio-éducatif de Schrassig: frais d'exploitation et frais divers .....	100.480	105.610	108.461
12.252 (12.00)	06.32	Initiatives de prévention en matière de toxicomanie au service des pensionnaires des centres socio-éducatifs et frais divers .....	13.055	13.560	13.926
12.300 (12.30)	06.32	Dépenses relatives au travail des pensionnaires; acqui- sition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif).....	45.561	47.472	50.000
12.310 (12.50)	06.32	Droit d'accise et taxe de consommation dus par les cen- tres socio-éducatifs; taxe sur la valeur ajoutée due sur les produits achetés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	372	372
		<i>Détail:</i>			
		1) Droit d'accise et taxe de consommation..... 124			
		2) Taxe sur la valeur ajoutée..... 248			
		Total..... 372			
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.650 (12.30)	06.32	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires .....	190	-	4.277
12.751 (12.00)	06.32	Centre socio-éducatif de Schrassig frais d'exploitation et frais divers .....	-	-	15.000
		Total de la section 12.8.....	4.420.907	4.484.619	4.876.328
		<b>Section 12.9 - Service national d'action sociale</b>			
11.000 (11.00)	06.20	Traitements des fonctionnaires .....	581.512	676.546	699.864

## 12.9 - Service national d'action sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			657.691
		3) Charges sociales patronales.....			31.710
		4) Allocations de repas.....			10.463
		Total.....			699.864
11.010 (11.00)	06.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	209.081	174.264	423.786
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			367.783
		3) Charges sociales patronales.....			49.028
		4) Allocations de repas.....			6.975
		Total.....			423.786
11.020 (11.00)	06.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	31.064	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.030 (11.00)	06.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	12.060	12.494	13.489
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			11.173
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			708
		3) Charges sociales patronales.....			1.608
		Total.....			13.489
11.040 (11.00)	06.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.100 (11.40)	06.20	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	46	47	67
12.000 (12.15)	06.20	Indemnités pour services de tiers .....	8.180	11.404	11.404
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours de formation spécifiques pour travail- leurs sociaux.....			248
		5) Indemnités pour l'encadrement des travaux d'utilité collective.....			11.156
		Total.....			11.404
12.010 (12.13)	06.20	Frais de route et de séjour .....	1.729	2.500	2.500
12.040 (12.12)	06.20	Frais de bureau .....	909	755	910

## 12.9 - Service national d'action sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 910			
12.050 (12.12)	06.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	478	388	478
		<i>Détail:</i>			
		4) Téléfax..... 478			
12.100 (12.11)	06.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	-
12.110 (12.30)	06.20	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	-	3.000	3.000
12.120 (12.30)	06.20	Frais d'experts et d'études .....	308	25.000	25.000
12.130 (12.16)	06.20	Frais de publication .....	-	12.500	-
12.150 (12.30)	06.20	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du service national de santé au travail et/ou du contrôle médical de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	480	372	481
12.170 (12.30)	06.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur .....	-	1.487	1.487
12.300 (12.30)	06.20	Service de recherche assistée d'un emploi: frais de fonctionnement, indemnités des chargés de cours, acqui- sition d'équipements et de matériel didactique; frais de publication; dépenses diverses .....	8.176	-	-
12.310 (33.00)	06.20	Frais de gestion des indemnités d'insertion allouées aux personnes soumises aux activités d'insertion profession- nelle prévues à l'article 10 de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti. (Crédit non limitatif).....	218.989	185.002	225.691
33.000 (33.00)	06.20	Participation aux frais de fonctionnement de services d'action sociale en exécution de l'article 38 de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	2.007.747	2.110.616	2.092.824
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de personnel..... 1.978.948			
		2) Frais de route..... 20.873			
		3) Frais d'administration..... 47.272			
		4) Frais de fonctionnement..... 45.731			
		<u>Total..... 2.092.824</u>			
34.010 (34.30)	06.20	Secours urgents à des personnes indigentes bénéficiaires potentiels du revenu minimum garanti .....	49.578	49.578	49.578

## 12.9 - Service national d'action sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
34.050 (34.30)	06.20	Subventions pour formation professionnelle .....	875	992	992
		Total de la section 12.9.....	3.131.212	3.267.245	3.551.751
<b>Section 13.1 - Service national de la jeunesse</b>					
11.000 (11.00)	06.32	Traitements des fonctionnaires .....	581.939	645.472	697.277
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	659.335		
		3) Charges sociales patronales.....	26.686		
		4) Allocations de repas.....	11.256		
		Total.....	697.277		
11.010 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	747.972	814.664	877.006
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	754.120		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.610		
		3) Charges sociales patronales.....	101.688		
		4) Allocations de repas.....	17.588		
		Total.....	877.006		
11.020 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	77.683	35.366	37.304
		<i>Détail:</i>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....	37.304		
11.030 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	278.536	290.606	309.127
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	258.248		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	14.320		
		3) Charges sociales patronales.....	36.559		
		Total.....	309.127		
11.040 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	9.934	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		

## 13.1 - Service national de la jeunesse

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
11.100 (11.40)	06.32	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	1.088	1.116	1.803
11.130 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires .....	11.112	22.650	13.940
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 750			
		5) Prestations individuelles..... 13.190			
		Total..... 13.940			
12.000 (12.15)	06.32	Indemnités pour services de tiers .....	111.229	99.120	111.130
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 1.750			
		4) Prestations individuelles..... 109.380			
		Total..... 111.130			
12.010 (12.13)	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	14.235	18.000	18.000
12.020 (12.14)	06.32	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	26.875	35.000	38.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 7.210			
		2) Carburants et lubrifiants..... 16.915			
		3) Réparation et entretien..... 14.375			
		Total..... 38.500			
12.040 (12.12)	06.32	Frais de bureau .....	22.577	31.238	27.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 7.479			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 6.961			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 822			
		4) Consommables bureautiques..... 3.837			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 6.589			
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.812			
		Total..... 27.500			
12.050 (12.12)	06.32	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	34.087	41.567	42.690
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 19.847			
		2) Frais téléphoniques..... 20.280			
		4) Téléx et téléfax..... 2.125			
		9) Divers..... 438			
		Total..... 42.690			

## 13.1 - Service national de la jeunesse

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.070 (12.12)	06.32	Entretien et programmation des équipements informatiques .....	-	-	22.500
12.080 (12.11)	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	209.138	247.115	119.510
		<i>Détail:</i>			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 80.980			
		3) Chauffage..... 38.530			
		<i>Total</i> ..... 119.510			
12.090 (12.21)	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	2.380	2.500	2.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 2.400			
		2) Charges locatives accessoires..... 100			
		<i>Total</i> ..... 2.500			
12.100 (12.11)	06.32	Service National de la Jeunesse: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	72.987	80.250	80.250
12.140 (12.16)	06.32	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	50.369	70.000	62.700
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants..... 47.970			
		2) Publicité..... 10.430			
		4) Campagne "Tous différents, tous égaux"..... 4.300			
		<i>Total</i> ..... 62.700			
12.170 (12.30)	06.32	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .....	12.611	17.530	18.005
12.190 (12.30)	06.32	Organisation de stages, de journées d'études et de camps; échange de jeunes; éducation des loisirs; dépenses diverses .....	185.369	280.000	370.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Service animation..... 127.945			
		2) Service formation..... 64.500			
		3) Fonctionnement Eisenborn..... 26.300			
		4) Fonctionnement Hollenfels..... 16.300			
		5) Fonctionnement Marienthal..... 17.900			
		6) Fonctionnement Lultzhausen..... 32.500			
		7) Fonctionnement Larochette..... 2.200			
		8) Fonctionnement Erpeldange..... 1.200			
		9) Fonctionnement Weicherdange..... 11.380			
		10) Fonctionnement Agence / Eurodesk..... 28.500			
		11) Frais communs..... 41.275			
		<i>Total</i> ..... 370.000			
12.250 (12.00)	06.32	Centre d'Erpeldange: frais d'exploitation courants .....	5.179	-	-

## 13.1 - Service national de la jeunesse

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.251 (12.00)	06.32	Frais d'exploitation bâtiments .....	-	-	138.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage, entretien.....	117.720		
		2) Matériel PAN.....	15.280		
		3) Déménagement.....	5.000		
		<i>Total.....</i>	<i>138.000</i>		
12.300 (12.30)	06.32	Service de prêt du service national de la jeunesse: dépenses de fonctionnement .....	7.165	-	-
12.301 (12.30)	06.32	Part nationale de l'Etat dans le cadre du programme Jeunesse (partie) .....	30.525	-	-
12.302 (12.30)	06.32	Frais de location de véhicules automoteurs .....	27.741	-	-
33.010 (33.00)	06.32	Participation aux frais de fonctionnement de centres partenaires .....	42.519	74.235	65.155
33.013 (33.00)	06.32	Campagnes d'information et de sensibilisation aux problèmes de la jeunesse .....	33.145	-	-
33.016 (33.00)	06.32	Centrale des auberges de jeunesse luxembourgeoises: participation aux frais d'animation .....	303.383	125.000	75.000
33.017 (33.00)	06.32	Participation aux frais de l'accueil de jeunes dans le cadre de programmes d'échanges sur le plan international .....	9.772	-	-
33.019 (33.00)	06.32	Contributions aux frais d'affiliation de mouvements de jeunesse à des organismes internationaux .....	7.437	-	-
33.020 (33.00)	06.32	Participation aux frais de la mise en oeuvre des plans d'action nationaux .....	125.193	130.931	130.931
		<i>Détail:</i>			
		1) Plan d'action national en faveur de l'emploi.....	117.500		
		4) Projet d'initiation à la mécanique du vélo.....	13.431		
		<i>Total.....</i>	<i>130.931</i>		
33.021 (33.00)	06.32	Projets éducatifs contribuant à la participation, l'intégration et la citoyenneté des jeunes .....	130.774	165.135	165.135
		<i>Détail:</i>			
		1) Projets pilotes.....	85.815		
		2) Priorités biannuelles.....	69.090		
		3) Information aux jeunes.....	10.230		
		<i>Total.....</i>	<i>165.135</i>		
33.022 (33.00)	06.32	Participation aux frais de fonctionnement du service volontaire des jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	200.432	120.000	125.000
34.060 (34.40)	06.32	Programmes internationaux, voyages éducatifs: subsides .....	24.107	30.975	30.975

## 13.1 - Service national de la jeunesse

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Activités internationales.....			6.760
		2) Voyages éducatifs: cas sociaux.....			24.215
		Total.....			30.975
34.061 (34.40)	06.32	Congé-éducation: indemnités compensatoires; bourses culturelles (loi modifiée du 4.10.1973). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	411.377	411.520	420.162
43.000 (43.22)	06.32	Participation aux frais de surveillance, d'exploitation et d'animation du Centre d'animation et de rencontre pour le Sport et la Jeunesse à Lultzhausen et du Centre de Lasauvage .....	26.100	22.500	-
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires .....	437	-	-
12.500 (12.15)	06.32	Indemnités pour services de tiers .....	1.214	-	-
33.520 (33.00)	06.32	Participation à la mise en oeuvre des plans d'action nationaux .....	-	-	641
		Total de la section 13.1.....	3.836.621	3.812.590	4.000.841
		Total du département 12/13.....	1.013.862.665	1.088.706.731	1.158.790.210



*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Famille et de l'Intégration**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
11	Salaires et charges sociales	18.533.759	19.261.000	21.271.512
12	Achat de biens non durables et de services	10.070.473	20.511.081	19.595.092
33	Transferts de revenus aux administrations privées	130.989.899	141.222.882	148.644.173
34	Transferts de revenus aux ménages	105.562.438	118.933.469	122.288.852
35	Transferts de revenus à l'étranger	22.115	18.908	28.908
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	735.594.616	771.592.100	829.298.000
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	13.089.365	17.167.291	17.663.673
Total		1.013.862.665	1.088.706.731	1.158.790.210

## 14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>14 - MINISTERE DE LA SANTE</b>					
<b>Section 14.0 - Ministère de la santé</b>					
11.010 (11.00)	05.22	Maternité: indemnités des employés occupés à titre permanent .....	133.069	144.357	150.097
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 114.384					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 15.472					
3) Charges sociales patronales..... 17.427					
4) Allocations de repas..... 2.814					
Total..... 150.097					
11.011 (11.00)	05.22	Clinique pédiatrique: indemnités des employés occupés à titre permanent .....	177.619	230.975	238.037
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 192.380					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 13.925					
3) Charges sociales patronales..... 27.511					
4) Allocations de repas..... 4.221					
Total..... 238.037					
11.130 (11.12)	05.00	Indemnités pour services extraordinaires .....	18.679	28.000	30.770
<i>Détail:</i>					
b) Commission consultative des Laboratoires..... 1.120					
c) Commission chargée de la révision du tarif officiel des médicaments..... 20					
d) Commission de contrôle des spécialités pharmaceutiques (loi du 4.8.1975 portant réglementation de la mise sur le marché et de la publicité des spécialités pharmaceutiques et des médicaments préfabriqués) (voir l'article 64.8.16.15 des recettes)..... 1.400					
e) Conseil supérieur d'hygiène..... 840					
f) Cellule de crise en matière de denrées alimentaires..... 2.160					
g) Comité de surveillance du S.I.D.A..... 980					
h) Conseil de discipline du Collège médical..... 400					
i) Conseil supérieur de discipline du Collège..... médical 400					
j) Conseil de discipline du Collège vétérinaire..... 200					
k) Conseil supérieur de discipline du Collège vétérinaire..... 300					
l) Commission permanente pour le secteur hospitalier..... 1.400					

## 14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>m) Conseil supérieur de la santé et de la sécurité au travail.....</i> 80 <i>n) Comité interministériel organismes génétiquement modifiés" (membres + secrétaire).....</i> 800 <i>o) Commission de surveillance du CHNP.....</i> 700 <i>p) Commission de conciliation.....</i> 800 <i>q) Groupe de prévention de l'infection nosocomiale.....</i> 320 <i>r) Comité d'éthique de recherche.....</i> 960 <i>s) Conseil supérieur et de discipline pour les professions de santé.....</i> 2.000 <i>t) Commission de surveillance du programme de substitution.....</i> 600 <i>u) Commission consultative pour l'ostéodensitométrie.....</i> 180 <i>v) Commissions de surveillance psychiatrie.....</i> 2.100 <i>w) Commission scientifique et technique programme mammographie.....</i> 600  2) Prestations individuelles <i>a) Indemnité du commissaire de Gouvernement aux hôpitaux.....</i> 7.521 <i>b) Indemnisation pour permanences à domicile (régl. g-d. du 25.10.1990.).....</i> 2.119 <i>c) Indemnités du juge délégué au contrôle des admissions dans des établissements ou services psychiatriques fermés.....</i> 2.770  <i>Total.....</i> 30.770			
11.131 (11.12)	04.50	Réinsertion et formation continue pour professions de santé: indemnités des chargés de cours et de surveillance de stages .....	-	250	-
11.132 (11.12)	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique: indemnités .....	1.388	3.471	3.471
12.000 (12.15)	05.00	Indemnités pour services de tiers .....	13.557	45.000	28.000
		<u>Détail:</u>			
		<i>b) Commission consultative des Laboratoires.....</i> 3.150			
		<i>c) Commission chargée de la révision du tarif officiel des médicaments.....</i> 90			
		<i>d) Commission de contrôle des spécialités pharmaceutiques (loi du 4.8.1975 portant réglementation de la mise sur le marché et de la publicité des spécialités pharmaceutiques et des médicaments préfabriqués).....</i> 1.978			
		<i>e) Conseil Supérieur d'hygiène.....</i> 2.002			
		<i>f) Cellule de crise en matière de denrées alimentaires.....</i> 120			
		<i>g) Comité de surveillance du S.I.D.A.....</i> 1.330			
		<i>h) Conseil de discipline du Collège médical.....</i> 400			
		<i>i) Conseil supérieur de discipline du Collège médical.....</i> 200			
		<i>j) Conseil de discipline du Collège vétérinaire.....</i> 400			

## 14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>k) Conseil supérieur de discipline du Collège vétérinaire.....</i> 200 <i>l) Commission permanente pour le secteur hospitalier.....</i> 2.900 <i>m) Conseil supérieur de la santé et de la sé- curité au travail.....</i> 210 <i>n) Groupe de guidance pour la prévention de l'infection nosocomiale au Grand-Duché de Luxembourg.....</i> 1.120 <i>o) Comité interministériel OGM Experts.....</i> 120 <i>p) Comité d'éthique de recherche.....</i> 1.980 <i>q) Commission de conciliation.....</i> 1.000 <i>r) Commission de surveillance CHNP.....</i> 350 <i>s) Commission consultative pour l'ostéodensi- tométrie.....</i> 660 <i>t) Conseil supérieur et de discipline pour les professions de santé.....</i> 5.000 <i>u) Commission de surveillance du programme de substitution.....</i> 1.500 <i>v) Divers.....</i> 500 <i>w) Commission scientifique et technique du Programme Mammographie.....</i> 1.740 <i>x) Commissions de surveillance psychiatrie.....</i> 1.050  <i>Total.....</i> 28.000			
12.002 (12.15)	04.50	Réinsertion et formation continue pour professions de santé: indemnités des chargés de cours .....	-	250	-
12.003 (12.15)	05.00	Contrôle sanitaire des viandes et de l'hygiène des locaux dans les établissements agréés sur la base de la réglementation communautaire. (Crédit non limitatif).....	476.430	425.000	435.000
12.010 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour .....	1.862	6.500	5.000
12.012 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	101.435	125.000	125.000
12.020 (12.14)	05.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	3.684	3.000	4.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances.....		500	
		2) Carburants et lubrifiants.....		1.800	
		3) Réparations et entretien.....		1.700	
		<u>Total.....</u>		4.000	
12.040 (12.12)	05.00	Ministère de la santé: frais de documentation .....	8.861	10.000	10.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Consommables bureautiques.....		496	
		3) Documentation et bibliothèque.....		6.778	
		4) Logiciels.....		1.487	
		5) Frais d'accès à l'Office des Publications Européennes.....		1.239	
		<u>Total.....</u>		10.000	

## 14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.042 (12.12)	05.00	Conseil de discipline du Collège Médical et du Collège Vétérinaire: frais de bureau .....	-	500	-
12.043 (12.12)	05.00	Conseil Supérieur pour Professions de Santé: frais de fonctionnement .....	4.687	20.000	15.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....		13.000	
		9) Divers.....		2.000	
		<i>Total.....</i>		<i>15.000</i>	
12.044 (12.12)	05.00	Comité Ethique de Recherche: participation aux frais de fonctionnement du secrétariat .....	30.000	30.690	31.500
12.050 (12.12)	05.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	152	400	400
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais téléphoniques.....		400	
12.080 (12.11)	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien .....	182.085	210.000	210.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....		15.000	
		2) Frais de surveillance du bâtiment.....		50.000	
		3) Eau, gaz, électricité, taxes.....		90.000	
		4) Réparations et entretien.....		15.000	
		5) Chauffage.....		35.000	
		9) Divers.....		5.000	
		<i>Total.....</i>		<i>210.000</i>	
12.122 (12.30)	05.22	Frais d'experts, d'études et de publication relatifs à la planification et au contrôle du secteur hospitalier et extrahospitalier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	23.020	100.000	80.000
12.123 (12.30)	05.00	Promotion de synergies dans le secteur hospitalier:frais d'experts et d'études,frais d'accompagnement,divers .....	-	-	100.000
12.124 (12.30)	05.00	Frais d'exploitation du Groupement d'Intérêt Economique - HealthNet. (Sans distinction d'exercice) .....	199.935	200.000	200.000
12.125 (12.30)	05.00	Projets de construction et de modernisation du secteur conventionné: frais d'experts et d'études relatifs à la planification et au contrôle. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
12.140 (12.16)	05.00	Promotion des professions de santé: Campagne d'informa- tion et de sensibilisation dans les écoles luxembour- geoises .....	-	50.000	-
12.151 (12.30)	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différen- cié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses .....	34.742	40.000	40.000

## 14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.152 (12.30)	05.30	Frais médicaux en relation avec les prélèvements vaginaux-cervicaux-endocervicaux dans l'intérêt de la prophylaxie du cancer .....	80.897	76.000	80.000
12.153 (12.30)	05.00	Prélèvements d'organes: prise en charge des frais d'interventions sur le donneur défunt, non opposables à l'UCM. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	33.366	10.000	10.000
12.190 (12.30)	05.00	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel des administrations et services relevant du ministère de la santé .....	7.721	20.000	20.000
12.191 (12.30)	05.00	Participation aux frais d'organisation d'une conférence OMS/UNICEF sur l'élimination de la carence iodée en Europe .....	-	-	65.000
12.250 (12.00)	05.00	Service de remplacement de nuit des médecins-généralistes: frais de fonctionnement et indemnités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.855.714	1.993.835	1.843.348
12.320 (12.30)	05.00	Distinction honorifique pour les donateurs de sang bénévoles: dépenses diverses .....	19.920	17.836	20.512
12.340 (12.30)	05.20	Service médical d'urgence: frais de fonctionnement .....	13.739	20.000	-
12.342 (11.00)	05.00	Assurance responsabilité civile pour les médecins ou étudiants en médecine en voie de formation spécifique en médecine générale effectuant leur stage pratique au Luxembourg dans le cadre d'une pratique de médecine générale ou en milieu hospitalier .....	570	590	590
12.344 (11.00)	05.00	Participation financière à l'organisation et à la tenue de cours et de séminaires dans le cadre de la formation spécifique en médecine générale dispensée au Luxembourg .....	-	10.000	-
12.345 (12.30)	05.00	Frais de fonctionnement de la commission de conciliation dans le domaine médical du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	5.000	5.000
31.012 (31.21)	05.23	Remboursement au centre hospitalier de Luxembourg de frais découlant du fonctionnement d'un service de recensement des pollens et des spores fongiques au Luxembourg. (Sans distinction d'exercice) .....	105.000	107.415	110.315
31.020 (31.22)	05.20	Travaux de recherche effectués par le centre hospitalier de Luxembourg: participation aux frais .....	206.618	223.245	229.130
31.031 (31.12)	05.20	Remboursement à des organismes nationaux des frais découlant de l'organisation de cours et de publications pour la propagation des soins palliatifs .....	15.000	35.000	20.000
31.032 (31.12)	05.22	Analyses HIV: remboursement au CHL de frais non opposables à l'UCM .....	76.367	80.305	82.500
31.050 (31.32)	05.20	Service médical d'urgence et de garde, service des urgences néonatales, service de permanence et de garde des hôpitaux: participation aux frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.826.564	1.900.000	1.913.000

## 14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
31.051 (31.32)	04.50	Cours pour personnel paramédical: remboursement aux patrons de stage de la part de l'Etat dans les indemnités des élèves paramédicaux (secteurs autres que les hôpitaux de moyen et court séjour) et de stagiaires en réintégration/intégration. (Crédit non limitatif).....	-	9.400	9.400
33.001 (33.00)	05.10	Sécurité dans le domaine de la transfusion sanguine: participation aux frais du personnel de la Croix-Rouge .....	335.330	344.415	354.393
33.003 (33.00)	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le domaine de la santé de l'environnement .....	62.000	72.000	82.000
33.004 (33.00)	05.00	Subsides aux associations oeuvrant dans le domaine de la formation médicale continue .....	4.570	15.000	8.000
33.005 (33.00)	05.30	Subsides dans l'intérêt de la formation continue du personnel des professions de santé .....	23.250	20.000	23.000
33.006 (33.00)	05.10	Participation aux frais de fonctionnement de l'organisme chargé de l'organisation de la formation médicale continue .....	-	70.000	50.000
33.010 (33.00)	05.10	Participation aux frais d'élaboration d'un Registre National de Néphrologie. (Sans distinction d'exercice) .....	-	25.000	-
33.011 (33.00)	05.00	Subsides à la société des sciences médicales .....	6.500	6.500	6.500
33.012 (33.00)	05.00	Subsides pour frais d'organisation et de participation à des congrès sanitaires, réunions scientifiques, expositions et publications scientifiques .....	16.500	16.500	16.500
33.016 (33.00)	05.10	Ligue de prévention et d'action médico-sociales: remboursement des frais de gérance des services du Ministère de la Santé .....	44.812	36.000	40.000
33.018 (33.00)	05.10	Participation aux cotisations versées à des organismes internationaux par la Croix-Rouge .....	20.000	20.000	20.000
33.019 (33.00)	05.10	Subsides dans l'intérêt de la mise en oeuvre de la promotion de la santé .....	11.750	17.500	50.000
33.020 (33.00)	05.10	Participation à des frais de placement d'enfants dans des centres nationaux et étrangers dans un but médico-social .....	31.125	36.000	36.000
33.023 (33.00)	05.00	Subsides dans l'intérêt de l'organisation d'une campagne en faveur du don du sang .....	-	100.000	-
33.024 (33.00)	05.00	Participation aux frais de fonctionnement d'un service de coordination et de promotion des dons d'organes .....	55.000	65.000	65.000
34.010 (34.30)	05.20	Suppléments de pension à des sages-femmes et autres pensionnés n'ayant pas le caractère de fonctionnaires, relevant ou ayant relevé des services du ministère de la santé .....	10.416	10.656	-

## 14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
34.011 (34.30)	05.10	Traitement des maladies sociales et d'autres affections; service de l'éducation pour la santé: subsides à des particuliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	592.247	350.000	350.000
34.012 (34.30)	05.10	Examen médical avant mariage: remboursement des honorai- res médicaux et médico-techniques; dépenses diverses (loi du 19.12.1972). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	306.088	315.000	315.000
34.060 (34.40)	04.42	Formation, stages postuniversitaires et formation conti- nue pour les médecins, médecins-dentistes et pharma- ciens: subsides .....	-	8.500	5.000
34.061 (34.40)	04.42	Médecins luxembourgeois en voie de formation à l'étran- ger: bourses. (Crédit non limitatif).....	401.710	350.000	416.460
34.062 (31.32)	05.20	Indemnités allouées aux médecins effectuant un stage dans le cadre de la formation spécifique en médecine gé- nérale. (Crédit non limitatif).....	182.949	180.484	503.154
35.060 (35.00)	05.00	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	269.013	298.000	268.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Cotisations à l'OMS.....			251.000
		2) Autres cotisations et contributions.....			17.000
		<i>Total</i> .....			268.000
41.010 (41.40)	05.10	Participations financières aux centres de recherche pu- blics dans l'intérêt de la réalisation de projets con- ventionnés au titre I de la loi du 9 mars 1987 en vue de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention .....	120.261	122.000	126.000
41.011 (41.40)	05.10	Participations financières au centres de recherche pu- blics dans l'intérêt de la réalisation de projets con- ventionnés au titre II de la loi du 9 mars 1987 en vue de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'ob- jet d'une convention .....	117.721	85.000	50.000
42.000 (42.00)	05.00	Remboursement au Collège Médical d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif. (Sans distinction d'exercice) .....	22.824	25.798	24.319
42.001 (42.00)	05.10	Remboursement au CHNP des montants en rapport avec le redressement de traitements, indemnités et salaires d'exercices antérieurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	70.041	-	140.886
42.003 (42.00)	05.10	Remboursement au Collège Vétérinaire d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	6.864	10.000	10.716



## 14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.500 (12.15)	05.00	Indemnités pour services de tiers .....	-	-	3.868
12.510 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	50	-
12.512 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	-	-	156
12.651 (12.30)	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses .....	1.424	2.010	330
12.750 (12.00)	05.00	Service de remplacement de nuit des médecins-généralistes: frais de fonctionnement et indemnités .....	93.370	-	-
33.516 (33.00)	05.10	Ligue de prévention et d'action médico-sociales: remboursement des frais de gérance des services du Ministère de la Santé .....	-	33.010	-
Total de la section 14.0.....			8.458.446	8.816.542	9.080.452
<b>Section 14.1 - Direction de la santé</b>					
11.000 (11.00)	05.00	Traitements des fonctionnaires .....	4.942.328	5.391.660	5.713.023
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			5.349.864		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			73.029		
3) Charges sociales patronales.....			209.931		
4) Allocations de repas.....			80.199		
Total.....			5.713.023		
11.010 (11.00)	05.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	3.427.566	3.651.796	3.990.740
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			3.430.073		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			19.297		
3) Charges sociales patronales.....			459.060		
4) Allocations de repas.....			82.310		
Total.....			3.990.740		
11.020 (11.00)	05.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	114.977	100	100

## 14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	05.00	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	181.541	182.858	195.262
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 163.440			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 8.718			
		3) Charges sociales patronales..... 23.104			
		<u>Total..... 195.262</u>			
11.040 (11.00)	05.00	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	05.00	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	970	970	1.504
11.130 (11.12)	05.00	Services audiophonologiques: indemnités pour services extraordinaires .....	4.706	5.509	8.801
11.131 (11.12)	05.00	Services de pléoptie et d'orthoptie: indemnités pour services extraordinaires .....	3.201	3.255	3.324
11.132 (11.12)	05.10	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'au- tres affections - service de l'éducation pour la santé: indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice) .....	375	1.364	1.364
12.001 (12.15)	05.00	Services audiophonologiques: indemnités pour services de tiers .....	8.614	15.000	12.000
12.010 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour .....	73.187	83.004	87.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Secrétariat général..... 5.670			
		2) Services audiophonologiques..... 33.000			
		3) Services de pléoptie et d'orthoptie..... 14.446			
		4) Division de la médecine scolaire..... 17.500			
		5) Service de la médecine dentaire scolaire..... 8.584			
		6) Service d'action socio-thérapeutique..... 5.700			
		7) Service des Statistiques..... 500			
		8) Div.Méd.Prév.et Sociale..... 1.600			
		<u>Total..... 87.000</u>			
12.040 (12.12)	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique: frais de bureau et dépenses diverses .....	1.937	2.550	2.550
12.042 (12.12)	05.10	Carnet de santé et de maternité: frais d'impression .....	8.740	18.900	19.050

## 14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais d'impression et de reliure..... 19.050			
12.101 (12.11)	05.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	252.469	256.000	256.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Services audiophonologiques..... 62.000			
		2) Services orthoptique et pléoptique..... 194.000			
		Total..... 256.000			
12.102 (12.11)	05.00	Division de la Radioprotection: frais de location d'un local pour l'entreposage intérimaire de sources radioactives hors usage. (Crédit non limitatif).....	3.750	3.750	3.750
12.120 (12.30)	05.00	Contrôle des médicaments: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	3.990	5.000	10.000
12.121 (12.30)	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique: frais d'experts et d'études .....	4.020	6.000	7.000
12.123 (12.30)	05.00	Frais d'experts, d'études relatifs aux organismes génétiquement modifiés et aliments nouveaux. (Crédit non limitatif).....	-	5.000	3.000
12.124 (12.30)	05.00	Contrôle des biocides: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	-	5.000	5.000
12.125 (12.30)	05.00	Frais d'experts et d'études relatifs à la santé au travail .....	15.225	15.000	18.000
12.126 (12.30)	05.10	Frais d'experts et d'études dans l'intérêt de l'établissement d'un système d'information en matière de santé dans le cadre de la nouvelle stratégie de la Santé pour Tous .....	54.196	95.000	100.000
12.128 (12.30)	05.00	Division de la radioprotection: frais d'expertises dans le cadre des procédures d'autorisation et dans le cadre des conventions, traités et accord internationaux. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
12.129 (12.30)	05.00	Division de la pharmacie: contrôle enregistrement, experts, frais divers dans le secteur des médicaments vétérinaires et des aliments médicamenteux. (Crédit non limitatif).....	-	500	500
12.130 (12.16)	05.00	Contrôle des cosmétiques: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	-	500	500
12.131 (12.16)	05.10	Assistance pour accompagnement en vue d'une accréditation selon la norme ISO 17020 de la division de l'Inspection Sanitaire .....	-	-	15.000
12.133 (12.16)	05.10	Frais de contrôle des teneurs maximales en goudron, en nicotine et en monoxyde de carbone des cigarettes .....	-	15.000	15.000

## 14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.140 (12.30)	05.10	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'autres affections (service de l'éducation pour la santé): frais de sensibilisation et d'information. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	464.708	417.950	434.678
		<u>Détail:</u>			
		a) Acquisition de matériel didactique.....	20.000		
		b) Réimpression de matériel didactique.....	15.000		
		c) Campagne d'hygiène bucco-dentaire.....	23.750		
		d) Campagne anti-tabac.....	130.000		
		e) Campagne de lutte contre le S.I.D.A.....	40.000		
		f) Campagne de sensibilisation à l'AVC.....	20.000		
		g) Santé cardiovasculaire.....	30.000		
		h) Campagne de prévention "ostéoporose".....	10.000		
		i) Education sanitaire des enfants et des jeunes.....	30.000		
		j) Campagne "iode".....	10.000		
		k) Campagne d'information sur l'intolérance au gluten.....	2.500		
		l) Alimentation saine.....	28.000		
		m) Campagne de promotion du plan national de santé.....	60.000		
		o) Divers.....	15.428		
		Total.....	434.678		
12.141 (12.16)	05.10	Dépenses spécifiques dans le domaine de l'hygiène alimentaire .....	2.707	5.000	5.000
12.142 (12.16)	05.00	Information et éducation des travailleurs dans les entreprises dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail et prophylaxie des maladies professionnelles: dépenses diverses .....	14.088	15.000	20.000
12.143 (12.16)	05.00	Division de la médecine curative: information et formation pour professionnels de santé et personnel apparenté .....	2.404	7.500	5.000
12.144 (12.16)	05.00	Cellule sécurité alimentaire: frais de fonctionnement .....	6.639	5.000	5.000
12.170 (12.30)	05.00	Division de la radioprotection: frais d'entretien des appareils. (Crédit non limitatif).....	42.982	40.000	45.000
12.250 (12.00)	05.00	Service du directeur de la santé: frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses .....	176.180	171.377	205.579
		<u>Détail:</u>			
		A - Frais administratifs			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	6.800		
		3) Location et entretien des machines de bureau....	1.900		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	6.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	5.453		
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux.....	168.000		
		2) Frais téléphoniques.....	8.006		
		B - Autres frais généraux			

## 14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		1202 <i>Frais d'exploitation des véhicules automoteurs</i> 1) <i>Assurances</i> ..... 1.362 2) <i>Carburants et lubrifiants</i> ..... 2.058 3) <i>Réparations et entretien</i> ..... 2.500  C - <i>Dépenses spécifiques au service</i> 1231 <i>Dépenses diverses</i> ..... 3.500  Total..... 205.579			
12.251 (12.00)	05.10	Division de l'inspection sanitaire: frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses .....  <u>Détail:</u>  A - <i>Frais administratifs</i> 1204 <i>Frais de bureau</i> 1) <i>Articles et matériel de bureau</i> ..... 3.500 2) <i>Location et entretien des machines à photocopier</i> ..... 700 3) <i>Location et entretien des autres machines de bureau</i> ..... 400 5) <i>Frais d'impression et de reliure</i> ..... 1.983 6) <i>Documentation et bibliothèque</i> ..... 3.800  B - <i>Autres frais généraux</i> 1202 <i>Frais d'exploitation des véhicules automoteurs</i> 1) <i>Assurances</i> ..... 2.975 2) <i>Carburants et lubrifiants</i> ..... 6.941 3) <i>Réparations et entretien</i> ..... 8.000 1203 <i>Achat et nettoyage de tabliers</i> ..... 248 1208 <i>Bâtiments: exploitation et entretien</i> 1) <i>Nettoyage</i> ..... 1.300 2) <i>Eau, gaz, électricité, taxes</i> ..... 5.200 3) <i>Chauffage</i> ..... 4.907  C - <i>Dépenses spécifiques au service</i> 1216 <i>Acquisition de produits de désinfection</i> ..... 868 1217 <i>Acquisition de matériel de protection</i> ..... 1.136 1218 <i>Cellule sécurité alimentaire: acquisition de matériel de contrôle</i> ..... 1.500 1231 <i>Dépenses diverses</i> ..... 2.484  Total..... 45.942	43.405	45.942	45.942
12.252 (12.00)	05.20	Division de la médecine curative: frais de bureau et dépenses diverses .....  <u>Détail:</u>  A - <i>Frais administratifs</i> 1204 <i>Frais de bureau</i> 1) <i>Articles et matériel de bureau</i> ..... 6.000 3) <i>Location et entretien des machines de bureau</i> .... 1.000 5) <i>Frais d'impression et de reliure</i> ..... 2.500 6) <i>Documentation et bibliothèque</i> ..... 6.536 B - <i>Autres frais généraux</i> 1202 <i>Frais d'exploitation des véhicules automoteurs</i>	15.888	19.152	19.152

## 14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		1) Assurances..... 616 2) Carburants et lubrifiants..... 1.000 3) Réparations et entretien..... 1.000 C - Dépenses spécifiques au service 1231 Divers..... 500 <hr/> Total..... 19.152			
12.253 (12.00)	05.00	Division de la pharmacie et des médicaments: frais de bureau et dépenses diverses ..... <u>Détail:</u> A - Frais administratifs 1204 Frais de bureau 1) Articles et matériel de bureau..... 7.288 2) Location et entretien des machines à photocopier..... 2.500 3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 1.500 5) Frais d'impression et de reliure..... 2.500 6) Documentation et bibliothèque..... 7.500  C - Dépenses spécifiques au service 1202 Frais d'exploitation des voitures de service 1) Assurances..... 662 2) Carburants..... 650 3) Réparations..... 500 1230 Frais en relation avec les organismes génétiquement modifiés..... 2.000 1232 Divers..... 1.000 <hr/> Total..... 26.100	24.616	25.500	26.100
12.254 (12.00)	05.00	Services audiophonologiques: frais d'exploitation; dépenses diverses ..... <u>Détail:</u> A - Frais administratifs 1204 Frais de bureau 1) Articles et matériel de bureau..... 2.864 2) Location et entretien des machines à photocopier..... 1.242 5) Frais d'impression et de reliure..... 6.297 6) Documentation et bibliothèque..... 1.803 1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications 2) Frais téléphoniques..... 5.006 B - Autres frais généraux 1208 Bâtiments: exploitation et entretien 1) Nettoyage..... 1.036 2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 9.781 1220 Assurances..... 157 C - Dépenses spécifiques au service 1216 Acquisition et entretien de matériel thérapeutique..... 2.642 1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements de faible valeur..... 2.327 1231 Dépenses diverses..... 2.545 <hr/> Total..... 35.700	34.619	35.000	35.700

## 14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.255 (12.00)	05.00	Services d'orthoptie et de pléoptie: frais d'exploitation; dépenses diverses .....	29.946	41.050	35.950
		<u>Détail:</u>			
		A - Frais administratifs			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	4.000		
		3) Location et entretien des machines de bureau....	1.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	4.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	1.600		
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux.....	1.600		
		120 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage.....	3.000		
		2) Eau, gaz, électricité.....	5.000		
		C - Dépenses spécifiques au service			
		1216 Acquisition et entretien de matériel orthoptique.....	13.500		
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique.....	250		
		1231 Dépenses diverses et pharmacie.....	2.000		
		Total.....	35.950		
12.256 (12.00)	05.00	Division de la radioprotection: frais de surveillance de la radio-activité; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	95.988	102.040	121.090
		<u>Détail:</u>			
		A - Frais administratifs			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	2.850		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	1.200		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	750		
		6) Documentation et bibliothèque.....	1.240		
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications			
		9) Divers.....	19.850		
		1206 Achat de biens et de services auprès de l'EDF....	1.900		
		1207 Achat de biens et de services auprès de la CEGEDEL.....	1.900		
		B - Autres frais généraux			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances.....	400		
		2) Carburants et lubrifiants.....	3.000		
		3) Réparations et entretien.....	2.000		
		C - Dépenses spécifiques au service			
		12160 Acquisition et entretien de matériel de laboratoire.....	55.000		
		12161 Acquisition de dosimètres.....	30.000		
		12162 Divers.....	1.000		
		Total.....	121.090		

## 14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.257 (12.00)	05.10	Service de la médecine de l'environnement: frais de fonctionnement .....	9.069	13.530	13.930
		<u>Détail:</u>			
		A Frais administratifs			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	600		
		3) Frais d'impression et de reliure.....	2.000		
		4) Documentation et bibliothèque.....	500		
		B Autres frais généraux			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances.....	830		
		2) Carburants et lubrifiants.....	3.000		
		3) Réparation et entretien.....	1.500		
		C Dépenses spécifiques			
		1217 Acquisition et entretien du petit outillage et d'équipements de faible valeur.....	4.000		
		1231 Dépenses diverses.....	1.500		
		Total.....	13.930		
12.258 (12.00)	05.00	Service des statistiques sanitaires: dépenses diverses .....	58.494	58.960	62.000
		<u>Détail:</u>			
		A - Frais administratifs			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	500		
		2) Entretien + consommable imprimante.....	24.000		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	500		
		4) Consommables bureautiques.....	8.160		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	5.250		
		6) Documentation et bibliothèque.....	500		
		C - Dépenses spécifiques au service			
		12070 Acquisition et entretien de l'équipement informatique.....	20.090		
		1230 Divers.....	3.000		
		Total.....	62.000		
12.259 (12.00)	05.10	Division de la médecine préventive et sociale (service de l'éducation pour la santé): frais de fonctionnement .....	16.220	22.000	20.000
		<u>Détail:</u>			
		1202 Exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances.....	380		
		2) Carburants et lubrifiants.....	800		
		3) Réparations et entretien.....	1.050		
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	4.320		
		2) Réparation et entretien des machines de bureau.....	650		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	1.500		
		6) Documentation et bibliothèque.....	3.500		



## 14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		1207 Informatique..... 1.250 1214 Frais d'envois..... 6.500 1230 Divers..... 50 <hr/> Total..... 20.000			
12.260 (12.00)	05.10	Division de médecine scolaire et de contrôle sanitaire de la jeunesse: frais de fonctionnement ..... <u>Détail:</u> 1202 Exploitation des véhicules automoteurs 1) Assurances..... 800 2) Carburants et lubrifiants..... 2.000 3) Réparations et entretien..... 1.200  1204 Frais de bureau 1) Articles et matériel de bureau..... 3.800 5) Frais d'impression et de reliure..... 13.000 1218 Formation continue..... 1.100 1230 Divers..... 1.100 <hr/> Total..... 23.000	19.970	25.000	23.000
12.261 (12.00)	05.10	Division de la médecine du travail: frais de fonctionne- ment ..... <u>Détail:</u> 1202 Exploitation des véhicules automoteurs 1) Assurances..... 1.300 2) Carburants et lubrifiants..... 2.300 3) Réparations et entretien..... 4.900 1204 Frais de bureau 1) Articles et matériel de bureau..... 5.300 5) Frais d'impression et de reliure..... 1.800 6) Documentation et bibliothèque..... 5.700 1205 Achats de biens et de services postaux et de télécommunications 2) Frais téléphoniques..... 3.000 1216 Acquisition et entretien de matériel médical..... 1.000 1231 Dépenses diverses..... 4.200 <hr/> Total..... 29.500	27.140	28.800	29.500
12.262 (12.12)	05.00	Service d'action socio-thérapeutique: frais de fonction- nement ..... <u>Détail:</u> 1204 Frais de bureau 1) Articles et matériel de bureau..... 2.500 2) Location et entretien des machines de bureau.... 1.500 3) Frais d'impression et de reliure..... 125 4) Documentation et bibliothèque..... 525 5) Divers..... 500 1216 Acquisition de matériel médical..... 200 <hr/> Total..... 5.350	5.597	5.305	5.350
12.301 (12.30)	05.20	Frais d'analyses dans le cadre de la médecine de l'en- vironnement. (Crédit non limitatif).....	3.523	8.700	10.000

## 14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.302 (12.30)	05.10	Division de la médecine scolaire: honoraires médicaux et matériel médical. (Sans distinction d'exercice) .....	177.751	208.000	205.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Honoraires des médecins scolaires..... 142.000			
		2) Matériel médical..... 60.500			
		3) Divers..... 1.500			
		4) Education à la santé..... 1.000			
		<u>Total..... 205.000</u>			
12.303 (12.30)	05.10	Prophylaxie des maladies contagieuses: indemnités pour déclarations de maladies contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies; frais concernant la médecine de catastrophe. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	86.728	94.497	167.155
		<u>Détail:</u>			
		1) Vaccination contre la rage..... 9.000			
		2) Dépistage du S.I.D.A..... 70.000			
		3) Frais de déclaration, indemnités..... 11.155			
		4) Suivi des traitements contre les agents de maladie multirésistants..... 4.000			
		5) Frais concernant la médecine de catastrophe et la lutte contre les épidémies..... 50.000			
		6) Trousses d'urgence..... 20.000			
		7) Divers..... 3.000			
		<u>Total..... 167.155</u>			
12.304 (12.30)	05.10	Vaccinations publiques non obligatoires: acquisition de vaccins, honoraires médicaux, frais d'organisation. (Crédit non limitatif).....	1.497.259	2.080.000	2.595.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Vaccination systématique contre l'hépatite B..... 100.000			
		2) Vaccination contre l'hépatite B: groupes à hauts risques..... 30.000			
		3) Vaccin combiné rubéole-rougeole-oreillons..... 150.000			
		4) Vaccins combinés (tétanus, diphtérie, coqueluche, polio, hépatite B, haemophilus influenzae type B..... 950.000			
		5) Vaccins monovalents..... 65.000			
		6) Programme de vaccination méningite C..... 180.000			
		7) Vaccin conjugué contre le pneumocoque..... 1.100.000			
		8) Honoraires médicaux..... 15.000			
		9) Frais d'organisation..... 5.000			
		<u>Total..... 2.595.000</u>			
12.306 (12.30)	05.10	Frais d'organisation et d'évaluation de programmes de dépistage du cancer. (Sans distinction d'exercice) .....	80.065	300.000	226.700

## 14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		<i>A - Programme Mammographie</i>			
		<i>1204 Frais de bureau</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	2.000		
		3) Location et entretien des machines de bureau....	2.400		
		5) Frais d'impression.....	20.000		
		<i>1216 Acquisition et entretien d'équipement</i>			
		informatique de faible valeur.....	1.300		
		<i>1217 Honoraires et frais de route.....</i>	<i>11.500</i>		
		<i>1218 Formation continue.....</i>	<i>10.000</i>		
		<i>1220 Update et maintenance du RIS/PACS prg.....</i>	<i>50.000</i>		
		<i>B - Autres Programmes</i>			
		<i>1221 Programme cancer colon/rectum.....</i>	<i>41.000</i>		
		<i>1222 Campagne cancer du sein.....</i>	<i>30.000</i>		
		<i>1223 Campagne cancer de la peau.....</i>	<i>20.000</i>		
		<i>1231 Divers.....</i>	<i>3.000</i>		
		<i>C - Etudes et évaluations.....</i>	<i>35.500</i>		
		<i>Total.....</i>	<i>226.700</i>		
12.307 (12.30)	05.00	Programmes de médecine préventive organisés avec l'UCM dans le cadre de l'article 17 du Code des assurances sociales: programme de vaccination contre la grippe. (Sans distinction d'exercice) .....	75.000	75.000	75.000
12.308 (12.30)	05.10	Frais d'un programme à réaliser en vue d'améliorer la prise en charge de la santé maternelle et infantile .....	6.581	26.838	20.000
12.309 (12.30)	05.10	Prise en charge de dépenses effectuées dans l'intérêt de l'éducation pour la santé dans le cadre de manifestations relevant du domaine de la santé .....	5.830	10.000	10.000
12.310 (12.30)	05.00	Inspection des pesticides et des produits phytopharmaceutiques: frais de surveillance des pesticides et des vendeurs agréés; dépenses diverses .....	702	1.500	1.500
12.311 (12.30)	05.10	Programme de lutte contre les drogues et le S.I.D.A.: acquisition, stockage et destruction de seringues et autres dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	280.411	370.000	432.000
12.312 (12.30)	07.32	Projet-pilote de dépistage du cancer du sein par mammographie digitale. (Sans distinction d'exercice) .....	159.021	102.000	-
12.313 (12.30)	07.32	Evacuation de déchets radioactifs et d'autres produits dangereux. (Crédit non limitatif).....	6.323	250	250
12.314 (11.00)	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, stockage et distribution d'iode stable .....	6.180	15.000	10.000
12.316 (12.00)	05.00	Division de la Radioprotection: assurance qualité des équipements de mesure dans le domaine de radioprotection et du laboratoire de radiophysique .....	-	10.000	10.000

## 14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.317 (12.30)	05.00	Division de la Radioprotection: Projet Carnet Radiologique .....	-	97.500	53.500
12.318 (12.30)	05.00	Mise en oeuvre de la Promotion de la Santé: Projet "ECOLE-SANTE" .....	-	-	75.000
12.340 (12.30)	05.00	Frais de maintenance d'un centre de pharmacovigilance .....	15.245	23.000	18.000
12.341 (12.30)	05.22	Frais d'installation d'un réseau d'échange de données internationales en matière de médicaments .....	13.666	16.000	5.000
12.342 (12.30)	05.00	Frais de fonctionnement de l'Agence nationale du médicament humain et vétérinaire. (Sans distinction d'exercice) .....	2.833	18.000	12.000
12.343 (12.30)	05.00	Frais en relation avec le contrôle des conventions en matière de "stupéfiants/psychotropes et précurseurs" .....	7.951	5.000	5.000
31.050 (31.32)	05.00	Participation de l'Etat dans le cadre du démarrage des services de médecine du travail aux frais d'organisation d'une formation postuniversitaire de médecin du travail. (Sans distinction d'exercice) .....	2.547	3.000	3.000
33.001 (33.00)	05.10	Participation transitoire aux frais de fonctionnement et de prise en charge effectués par le laboratoire de recherche sur le SIDA .....	604.669	621.647	606.096
33.002 (33.00)	05.00	Participation aux frais de Centres de ressources pour la santé créés auprès de Centres de recherche publics .....	817.607	770.877	714.964
33.006 (33.00)	05.00	Programme de mise en oeuvre de la Promotion de la Santé: subsides .....	13.900	20.000	-
33.007 (33.00)	05.00	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le cadre du suivi et du traitement des nouvelles maladies pouvant être en relation avec la profession .....	8.525	75.000	75.000
33.011 (33.00)	05.23	Subsides divers à des associations oeuvrant en matière d'action socio-thérapeutique .....	138.860	164.500	44.000
33.012 (33.00)	05.23	Santé mentale: participation aux frais de fonctionnement de services extra-hospitaliers de santé mentale .....	6.751.650	7.265.763	7.868.519
		<u>Détail:</u>			
		<i>A. Centres extra-hospitaliers de traitement</i>			
		1) Ligue d'hygiène mentale/Centre de santé mentale.....			1.288.989
		2) Centre de prévention et d'information.....			155.825
		3) Réseau Psy-Psychesch Hëllef Dobaussen.....			1.452.378
		<i>B. Ateliers thérapeutiques</i>			
		1) Association d'aide par le travail thérapeutique pour personnes psychotiques			
		a) Ateliers thérapeutiques Walferdange.....			799.486
		b) Atelier Ditzesbach.....			769.979
		c) Atelier Nord.....			434.372
		d) Atelier Sud.....			635.215
		e) Administration.....			292.244
		2) Mathëllef asbl - Ferme thérapeutique Moutfort....			40.000

## 14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		3) Caritas - Atelier buanderie et Service d'ac- compagnement psycho-social..... 782.291  C. Logements thérapeutiques 1) CERMM..... 603.948 2) Liewen Dobaussen..... 613.792 Total..... 7.868.519			
33.013 (33.00)	05.23	Maladies de la dépendance: participation aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans le domaine des toxicomanies .....  <u>Détail:</u> 1) Jugend - an Drogenhëllef..... 2.088.788 2) CNDS - ABRIGADO: Foyer d'accueil et d'herbergement pour toxicomanes..... 1.067.022 3) Médecins sans frontières - Solidarité Jeunes..... 435.605 4) Stëmm vun der Strooss..... 608.031 5) Stëmm vun der Strooss Esch/Alzette..... 269.766 6) Centre de prévention des toxicomanies..... 927.758 7) Centre de prévention pour toxicomanes - sud..... 250.000 8) CHNP - Foyer Rosport..... 121.450 9) Stëmm vun der Strooss: atelier thérapeutique et structure d'herbergement..... 82.816 10) Centre Emmanuel..... 190.000 Total..... 6.041.236	4.520.589	5.122.913	6.041.236
33.014 (33.00)	05.23	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans di- vers domaines de l'action socio-thérapeutique .....  <u>Détail:</u> 1) Service de rééducation précoce..... 1.113.466 2) Hëllef fir de Puppelchen..... 1.101.348 3) Service d'évaluation et de rééducation fonc- tionnelles - CHL..... 823.711 4) AIDS - Berôdung de la Croix-Rouge..... 705.841 5) ALUPSE..... 252.091 6) Fondation contre le Cancer..... 144.289 7) Patientevertriebung..... 165.000 8) Association luxembourgeoise des groupes spor- tifs pour cardiaques..... 72.000 9) Association luxembourgeoise du diabète..... 87.257 Total..... 4.465.003	3.711.323	4.068.845	4.465.003
33.016 (33.00)	05.20	Participation aux frais de fonctionnement de la Ligue médico-sociale. (Crédit non limitatif).....  <u>Restants d'exercices antérieurs</u>	3.360.084	3.524.053	3.580.257
12.510 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	120	14
12.601 (12.11)	05.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques .....	-	260	-

## 14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.641 (12.16)	05.10	Dépenses spécifiques dans le domaine de l'hygiène alimentaire .....	2.087	-	-
12.751 (12.00)	05.10	Division de l'inspection sanitaire: frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses .....	-	-	185
12.753 (12.00)	05.00	Division de la pharmacie et des médicaments: frais de bureau et dépenses diverses .....	-	-	2.645
12.758 (12.00)	05.00	Service des statistiques sanitaires: dépenses diverses .....	2.165	-	-
12.803 (12.30)	05.10	Prophylaxie des maladies contagieuses: indemnités pour déclarations de maladie contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies; frais concernant la médecine de catastrophe .....	-	-	33.334
12.804 (12.30)	05.10	Vaccinations publiques non obligatoires: acquisitions de vaccins, honoraires médicaux, frais d'organisation .....	2.982	-	-
12.811 (12.30)	05.10	Direction de la santé: programme de lutte contre les drogues et le S.I.D.A.: acquisition, stockage et destruction de seringues et autres dépenses .....	5.902	-	-
12.812 (12.30)	07.32	Projet-pilote de dépistage du cancer du sein par mammographie digitale .....	-	95.000	64.000
12.842 (12.30)	05.00	Frais de maintenance Eudratrack .....	2.978	-	-
Total de la section 14.1.....			32.563.389	36.041.285	39.055.997
<b>Section 14.2 - Laboratoire national de santé</b>					
11.000 (11.00)	05.20	Traitements des fonctionnaires .....	5.703.835	6.088.324	6.463.503
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	6.049.208		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	57.869		
		3) Charges sociales patronales.....	250.198		
		4) Allocations de repas.....	106.228		
		Total.....	6.463.503		
11.010 (11.00)	05.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	3.615.595	3.929.402	4.248.437
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	3.679.056		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de			

## 14.2 - Laboratoire national de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>rémunération.....</i> 2.579 3) <i>Charges sociales patronales.....</i> 488.713 4) <i>Allocations de repas.....</i> 78.089 <hr/> <i>Total.....</i> 4.248.437			
11.020 (11.00)	05.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	270.888	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i> 100			
11.030 (11.00)	05.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	607.422	629.913	660.061
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i> 508.885			
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....</i> 71.858			
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i> 79.318			
		<hr/> <i>Total.....</i> 660.061			
11.040 (11.00)	05.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	39.237	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i> 100			
11.100 (11.40)	05.20	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	28.368	32.110	49.771
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Indemnités d'habillement.....</i> 49.771			
11.130 (11.12)	05.20	Indemnités pour services extraordinaires .....	21.102	17.000	25.400
		<u>Détail:</u>			
		5) <i>Prestations individuelles.....</i> 25.400			
12.000 (12.15)	05.20	Indemnités pour services de tiers .....	15.515	38.100	100
		<u>Détail:</u>			
		4) <i>Prestations individuelles.....</i> 100			
12.010 (12.13)	05.20	Frais de route et de séjour .....	863	900	900
12.020 (12.14)	05.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	11.462	15.500	16.000
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Assurances.....</i> 3.000			
		2) <i>Carburants et lubrifiants.....</i> 7.000			
		3) <i>Réparations et entretien.....</i> 6.000			
		<hr/> <i>Total.....</i> 16.000			

## 14.2 - Laboratoire national de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.040 (12.12)	05.20	Frais de bureau .....	158.514	150.500	153.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	13.000		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	5.000		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	1.500		
		4) Consommables bureautiques.....	26.000		
		5) Petites machines de bureau.....	3.000		
		6) Frais d'impression et de reliure.....	40.000		
		7) Documentation et bibliothèque.....	57.400		
		8) Documentation informatique.....	1.000		
		9) Divers.....	6.500		
		<i>Total.....</i>	<i>153.400</i>		
12.050 (12.12)	05.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	141.973	150.000	150.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	84.000		
		2) Frais téléphoniques.....	65.500		
		9) Divers.....	500		
		<i>Total.....</i>	<i>150.000</i>		
12.060 (12.12)	05.20	Location et entretien des installations de télécommunications .....	873	7.000	7.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....	5.000		
		3) Réparations et pièces de rechange.....	2.000		
		<i>Total.....</i>	<i>7.000</i>		
12.070 (12.12)	05.20	Location et entretien des équipements informatiques .....	42.943	50.000	65.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....	60.000		
		3) Réparation.....	5.000		
		<i>Total.....</i>	<i>65.000</i>		
12.080 (12.11)	05.20	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	277.723	337.000	350.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	145.500		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	197.000		
		3) Chauffage.....	7.500		
		<i>Total.....</i>	<i>350.000</i>		
12.100 (12.11)	05.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	33.535	35.000	35.000



## 14.2 - Laboratoire national de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 35.000			
12.120 (12.30)	05.20	Frais d'assistance technique en matière informatique. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles) .....	-	122.000	30.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais d'assistance technique en matière in- formatique..... 30.000			
12.121 (12.30)	05.20	Frais d'accréditation de laboratoire. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	48.474	115.000	100.000
12.160 (12.30)	05.20	Acquisition de réactifs, verrerie, isotopes, vaccins, sérum et matériels divers de laboratoire .....	2.216.266	2.320.000	2.350.000
12.161 (12.30)	05.20	Frais pour animalerie, linge, élimination des déchets et de désinfection, matériel divers .....	78.585	100.000	100.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Animaux..... 5.500			
		4) Linge..... 17.000			
		7) Elimination des déchets..... 37.000			
		8) Désinfection..... 21.500			
		9) Divers..... 19.000			
		<u>Total..... 100.000</u>			
12.162 (12.30)	05.20	Entretien et réparation des machines et appareils. (Crédit non limitatif).....	321.178	340.000	340.000
12.171 (12.30)	05.20	Crédit de fonctionnement du Registre Morphologique des Tumeurs .....	14.089	24.000	21.000
12.190 (12.30)	05.20	Frais d'inscription à des stages de formation continue, à des séminaires et à des congrès .....	14.520	16.000	20.000
12.220 (12.30)	05.20	Programme de recherche effectué dans le cadre du titre I. de la loi du 9.3.1987 ayant pour objet l'organisation de la recherche-développement dans le secteur public: frais de fonctionnement .....	70.984	38.000	36.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Département d'immunologie..... 30.000			
		2) Département de microbiologie..... 6.200			
		<u>Total..... 36.200</u>			
12.300 (12.30)	05.20	Service de cytologie: frais d'exploitation propres .....	52.918	55.700	60.000
12.301 (12.30)	05.20	Division de la chimie toxicologique et pharmaceutique: surveillance des drogués, acquisition de réactifs .....	139.186	160.000	152.000
12.302 (12.30)	05.10	Division du contrôle alimentaire: contrôle des denrées et boissons alimentaires, résidus de pesticides, pro- duits cosmétiques et objets usuels et médicaments; frais d'études et dépenses diverses .....	96.878	100.000	110.000

## 14.2 - Laboratoire national de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Denrées et boissons alimentaires.....			15.000
		2) Résidus de pesticides.....			25.000
		4) Objets en contact avec les denrées alimentai- res.....			10.000
		6) Utilisation de techniques immunologiques.....			60.000
		<u>Total.....</u>			<u>110.000</u>
12.303 (12.30)	05.20	Frais d'analyses à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	22.257	35.000	35.000
12.304 (12.30)	05.20	Acquisition de biens et services spécifiques en vue de la recherche médicale suite à un legs fait au Labora- toire national de santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	100
34.050 (34.30)	05.20	Indemnités des stagiaires .....	6.591	5.000	7.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.540 (12.12)	05.20	Frais de bureau .....	-	1.282	386
12.550 (12.12)	05.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cation .....	-	-	202
12.570 (12.12)	05.20	Location et entretien des équipements informatiques .....	-	-	105
12.580 (12.11)	05.20	Bâtiments: exploitation et entretien .....	-	-	12.040
12.621 (12.30)	05.20	Frais d'accréditation de laboratoire .....	540	-	-
12.660 (12.30)	05.20	Acquisition et réactifs, verrerie, instruments, isoto- pes, vaccins et sérums .....	9.283	6.778	1.867
12.661 (12.30)	05.20	Entretien et réparation des équipements de laboratoire, frais d'élimination des déchets et de désinfection, ani- malerie et linge; matériel divers de laboratoire .....	1.232	211	-
12.662 (12.30)	05.20	Entretien et réparation des machines et appareils .....	643	2.302	1.820
12.690 (12.30)	05.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	-	-	960
12.801 (12.30)	05.20	Division de la chimie toxicologique et pharmaceutique: surveillance des drogués, acquisition de réactifs .....	-	1.093	-

## 14.2 - Laboratoire national de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.803 (12.30)	05.20	Frais d'analyses à l'étranger .....	265	563	-
		Total de la section 14.2.....	14.063.737	14.923.878	15.603.452
<b>Section 14.5 - Dommages de guerre corporels</b>					
11.010 (11.00)	06.35	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	45.279	49.691	54.003
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	46.373		
		3) Charges sociales patronales.....	6.223		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		Total.....	54.003		
11.020 (11.00)	06.35	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.130 (11.12)	06.35	Indemnités pour services extraordinaires .....	4.060	5.600	600
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	600		
12.000 (12.15)	06.35	Indemnités pour services de tiers .....	1.332	1.672	1.672
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	780		
		2) Indemnités spéciales.....	892		
		Total.....	1.672		
12.010 (12.13)	06.35	Frais de route et de séjour .....	-	100	100
12.040 (12.12)	06.35	Frais de bureau .....	526	900	1.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	563		
		3) Location et entretien des machines de bureau....	272		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	242		
		6) Documentation et bibliothèque.....	123		
		Total.....	1.200		

## 14.5 - Dommages de guerre corporels

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.050 (12.12)	06.35	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Crédit non limitatif).....	714	1.368	1.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			1.000
12.070 (12.12)	06.35	Frais d'informatique: part dans les frais du centre com- mun de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	26.010	25.417	39.500
12.080 (12.11)	06.35	Bâtiments: exploitation et entretien .....	5.624	5.572	6.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			1.000
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			5.000
		Total.....			6.000
12.110 (12.30)	06.35	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
12.121 (12.30)	06.35	Frais d'expertises .....	-	-	7.000
34.000 (34.20)	06.35	Crédits mis à la disposition de l'office des dommages de guerre pour l'indemnisation des dommages de guerre cor- porels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.878.669	6.089.600	5.766.400
34.001 (34.20)	06.35	Aides aux mutilés civils de la guerre 1914-1918. (Crédit non limitatif).....	13.051	13.270	14.000
42.000 (42.00)	06.35	Remboursement de la part de l'office des assurances so- ciales dans la rémunération d'employés détachés à l'of- fice des dommages de guerre corporels. (Crédit non limitatif).....	-	50.480	51.894
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
42.500 (42.00)	06.35	Remboursement de la part de l'office des assurances so- ciales dans la rémunération d'employés détachés à l'of- fice des dommages de guerre corporels. (Crédit non limitatif).....	-	-	49.515
		Total de la section 14.5.....	5.975.265	6.243.870	5.993.084
		<b>Section 14.6 - Centre thermal et de santé de Mondorf</b>			
11.010 (11.00)	05.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	588.281	608.272	645.036

## 14.6 - Centre thermal et de santé de Mondorf

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	546.044		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	13.754		
		3) Charges sociales patronales.....	73.982		
		4) Allocations de repas.....	11.256		
		<i>Total.....</i>	<i>645.036</i>		
11.030 (11.00)	05.23	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	773.576	909.933	903.458
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	731.900		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	64.295		
		3) Charges sociales patronales.....	107.263		
		<i>Total.....</i>	<i>903.458</i>		
11.031 (11.00)	05.23	Salaires pris en charge par l'Etat des ouvriers occupés à titre permanent à l'entretien des espaces extérieurs du centre thermal .....	613.419	570.633	542.476
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	436.647		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	39.711		
		3) Charges sociales patronales.....	66.118		
		<i>Total.....</i>	<i>542.476</i>		
31.020 (31.22)	05.23	Remboursement au centre thermal et de santé de Mondorf du coût de l'entretien et de l'aménagement des espaces extérieurs .....	878.046	992.505	1.042.826
		<i>Détail:</i>			
		<i>I.- Frais de personnel:</i>			
		a) Indemnités d'habillement.....	1.673		
		b) Personnel propre: traitements et charges.....	612.594		
		<i>II.- Frais de matériel:</i>			
		a) Fournitures énergétiques.....	55.800		
		b) Autre matériel.....	6.890		
		c) Frais d'entretien et de réparation.....	209.531		
		<i>III.- Amortissement des équipements.....</i>	<i>38.774</i>		
		<i>IV- Frais de révision.....</i>	<i>1.500</i>		
		<i>V.- Travaux effectués par des entreprises tierces.....</i>	<i>49.700</i>		
		<i>VI.- Part des frais de gestion imputables:</i>			
		a) Frais énumérés sub Ib à IV: taux 7 %.....	64.873		
		b) Frais énumérés sub V: taux 3 %.....	1.491		
		<i>Total.....</i>	<i>1.042.826</i>		

## 14.6 - Centre thermal et de santé de Mondorf

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
31.520 (31.22)	05.23	Remboursement au centre thermal et de santé de Mondorf du coût de l'entretien et de l'aménagement des espaces extérieurs .....	11.873	-	-
		Total de la section 14.6.....	2.865.195	3.081.343	3.133.796
		Total du département 14.....	63.926.032	69.106.918	72.866.781

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Santé**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
11	Salaires et charges sociales	21.317.481	22.485.843	23.929.638
12	Achat de biens non durables et de services	10.950.047	12.845.894	13.282.160
31	Subventions d'exploitation	3.122.015	3.350.870	3.410.171
33	Transferts de revenus aux administrations privées	20.538.044	22.510.523	24.146.468
34	Transferts de revenus aux ménages	7.391.721	7.322.510	7.377.014
35	Transferts de revenus à l'étranger	269.013	298.000	268.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	237.982	207.000	176.000
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sécurité sociale	99.729	86.278	277.330
Total		63.926.032	69.106.918	72.866.781

## 15.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>15 - MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT</b>					
<b>Section 15.0 - Dépenses générales</b>					
11.130 (11.12)	07.30	Indemnités pour services extraordinaires .....	682	750	750
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			750
12.000 (12.15)	07.30	Indemnités pour services de tiers .....	-	500	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			100
12.012 (12.13)	07.30	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	155.971	150.000	150.000
12.020 (12.14)	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	1.215	1.650	1.650
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			350
		2) Carburants et lubrifiants.....			600
		3) Réparations et entretien.....			700
		Total.....			1.650
12.040 (12.12)	07.30	Frais de bureau .....	10.410	11.500	12.000
		<i>Détail:</i>			
		4) Consommables bureautiques.....			3.300
		6) Documentation.....			8.700
		Total.....			12.000
12.070 (12.12)	07.30	Entretien du matériel informatique. (Sans distinction d'exercice) .....	94.545	89.000	90.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Contrats d'entretien.....			86.000
		3) Réparations et pièces de rechange.....			4.000
		Total.....			90.000
12.082 (12.11)	07.30	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	60.325	64.000	64.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			8.300
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			50.500
		5) Assurances.....			2.700



## 15.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		9) Divers..... 2.500			
		Total..... 64.000			
12.100 (12.11)	07.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.143.437	1.172.400	1.198.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 1.198.000			
12.120 (12.30)	07.30	Frais d'études et d'experts en relation avec la gestion des déchets, la protection de la nature, du sol et de l'atmosphère; études d'impact sur l'environnement; frais connexes. (Sans distinction d'exercice) .....	277.002	310.000	350.000
12.125 (12.30)	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	12.500	12.500	12.500
12.140 (12.16)	07.30	Acquisition et publication de matériel d'information, de matériel didactique et audiovisuel; organisation de colloques et de conférences sur des problèmes de l'environnement; participation à des foires; dépenses diverses .....	249.486	362.800	370.000
12.190 (12.30)	07.30	Frais de formation du personnel .....	6.464	6.000	7.140
12.301 (12.30)	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des sols. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	15.000	12.500
12.302 (12.30)	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement .....	195.200	200.000	212.590
12.304 (12.30)	07.35	Mise en oeuvre du Protocole de Kyoto à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques .....	194.946	140.000	140.000
12.305 (12.30)	07.30	Conseil Supérieur pour le Développement Durable: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	-	-	50.000
12.306 (12.30)	07.30	Observatoire de l'environnement naturel: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	-	-	35.000
12.310 (12.30)	07.50	Frais d'exécution de la convention de Washington du 3.3.1973 portant sur le commerce de certaines espèces de la faune et de la flore sauvage, approuvée par la loi du 19.2.1975. (Crédit non limitatif).....	-	100	100

## 15.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.311 (12.30)	07.30	Mesures et interventions destinées à permettre la mise en place d'un réseau national d'information en matière d'environnement: participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement et d'équipement; études, expertises, publications et dépenses directes dans le même but. (Sans distinction d'exercice) .....	2.875	20.000	18.000
12.314 (12.30)	07.50	Attribution du label écologique dans le cadre de l'initiative communautaire: frais d'administration et de fonctionnement .....	26.274	30.000	28.000
12.315 (12.30)	07.30	Exploitation d'un système intégré de gestion de l'environnement. (Sans distinction d'exercice) .....	199.505	200.000	195.000
12.316 (33.00)	07.30	Etudes, conseils, planification et réalisation de projets pilotes en matière d'utilisation rationnelle et de promotion d'énergies nouvelles et renouvelables mis en oeuvre par l'Agence de l'énergie ou d'autres organismes: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	123.814	135.000	190.000
33.000 (33.00)	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'environnement .....	84.500	144.500	100.000
33.001 (33.00)	07.50	Participation aux frais d'établissements d'utilité publique chargés de la gestion de réserves naturelles .....	80.000	85.000	90.000
33.004 (33.00)	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt d'activités informatives, éducatives, pédagogiques, culturelles et scientifiques en faveur des jeunes dans l'intérêt de la protection de l'environnement .....	25.000	25.000	30.500
33.005 (33.00)	07.30	Participation financière à des projets à finalité environnementale mis en oeuvre par des organisations non gouvernementales. (Sans distinction d'exercice) .....	130.000	140.000	145.000
33.006 (33.00)	07.50	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales pour la réalisation d'actions de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables au niveau régional et local. (Sans distinction d'exercice) .....	30.000	30.000	31.000
33.012 (33.00)	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de projets conventionnés en matière de guidance écologique. (Sans distinction d'exercice) .....	571.000	588.500	622.900
35.020 (35.30)	07.30	Coopération transfrontalière en vue de la préservation et de l'amélioration de l'environnement naturel et humain dans le cadre interrégional. (Sans distinction d'exercice) .....	195.000	213.625	184.000
35.060 (35.00)	07.30 07.50	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	277.782	285.000	342.000

## 15.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
43.300 (43.22)	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion de développement durable au niveau local et régional réalisés par les communes et syndicats inter-communaux. (Sans distinction d'exercice) .....	79.249	80.000	85.000
43.301 (43.22)	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables au niveau local et régional réalisé par les communes et les syndicats de communes. (Sans distinction d'exercice) .....	94.197	100.000	100.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	07.30	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	-	3.105
		Total de la section 15.0.....	4.321.379	4.612.825	4.870.835
		<b>Section 15.1 - Administration de l'environnement</b>			
11.000 (11.00)	07.30	Traitements des fonctionnaires .....	4.757.848	3.741.307	4.147.885
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	3.902.365		
		2) Primes, indemnités et autre suppléments de rémunération.....	13.616		
		3) Charges sociales patronales.....	161.554		
		4) Allocations de repas.....	70.350		
		Total.....	4.147.885		
11.010 (11.00)	07.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	260.741	248.745	322.246
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	275.813		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	860		
		3) Charges sociales patronales.....	37.131		
		4) Allocations de repas.....	8.442		
		Total.....	322.246		
11.020 (11.00)	07.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	206.746	3.975	5.143
		<u>Détail:</u>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....	5.143		

## 15.1 - Administration de l'environnement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
11.030 (11.00)	07.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	119.572	38.598	42.806
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 35.850			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.891			
		3) Charges sociales patronales..... 5.065			
		Total..... 42.806			
11.040 (11.00)	07.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	07.30	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	7.545	8.000	12.831
12.010 (12.13)	07.30	Frais de route et de séjour .....	144	700	500
12.020 (12.14)	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	22.516	25.000	25.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 8.500			
		2) Carburants et lubrifiants..... 9.500			
		3) Réparation et entretien..... 7.000			
		Total..... 25.000			
12.030 (12.16)	07.30	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	1.186	1.200	1.200
12.040 (12.12)	07.30	Frais de bureau .....	40.784	42.500	42.800
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 17.000			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 8.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 2.500			
		6) Documentation et bibliothèque..... 12.000			
		9) Divers..... 3.300			
		Total..... 42.800			
12.050 (12.12)	07.30	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Crédit non limitatif).....	72.658	67.000	73.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 48.000			
		2) Frais téléphoniques..... 25.000			
		Total..... 73.000			
12.060 (12.12)	07.30	Location et entretien des installations de télécommuni- cations .....	1.731	1.000	1.750

## 15.1 - Administration de l'environnement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.070 (12.12)	07.30	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice) .....	34.107	45.000	50.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien..... 45.000			
		3) Réparation et pièces de rechange..... 5.000			
		Total..... 50.000			
12.120 (12.30)	07.30	Etudes et évaluation de l'impact des activités industrielles, agricoles et urbaines sur la salubrité de l'environnement: frais d'études et d'analyses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	182.964	230.000	315.000
12.122 (12.30)	07.30	Etudes et consultance en relation avec la gestion des déchets. (Sans distinction d'exercice) .....	157.386	195.000	195.000
12.140 (12.16)	07.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information; frais divers en relation avec l'organisation des réunions de travail .....	135	20.000	22.000
12.141 (12.16)	07.34	Actions pédagogiques et formation dans l'intérêt de la protection de l'environnement .....	26.818	17.500	17.500
12.160 (12.30)	07.30	Acquisition de matériel de laboratoire .....	8.353	20.000	20.000
12.190 (12.30)	07.30	Cours de formation du personnel .....	5.233	10.000	10.000
12.300 (12.30)	07.34 07.35 07.40	Frais d'études, d'experts et d'analyses spéciales; frais de gestion, d'exploitation et d'entretien de réseaux de surveillance; frais de traitement de données; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	294.018	340.000	323.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Air..... 225.000			
		3) Déchets..... 98.000			
		Total..... 323.000			
12.302 (12.30)	07.35	Etudes dans le domaine de la lutte contre la pollution atmosphérique, contre l'effet de serre et contre le bruit .....	2.151	135.000	130.000
12.303 (12.30)	07.30	Loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés: frais de gestion et de contrôle des dossiers de demande d'autorisation; frais de contrôle des établissements classés; dépenses diverses .....	82.236	100.000	100.000
12.304 (12.30)	07.30	Ecoaudit: frais d'administration et de fonctionnement; dépenses diverses .....	1.226	45.000	25.000
12.305 (12.30)	07.35	Système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (directive 2003/87/CE): frais d'établissement et de maintien d'un registre en vue de la comptabilité et de la gestion des quotas d'émission, frais de surveillance des déclarations des exploitants et de contrôle des établissements visés, dépenses diverses .....	-	60.000	130.000

## 15.1 - Administration de l'environnement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.306 (12.30)	07.30	Frais de formation en relation avec le système de contrôle de fuites dans les équipements frigorifiques et climatiques .....	-	25.000	25.000
12.314 (12.16)	07.34	Frais de fonctionnement de projets de gestion des déchets. (Sans distinction d'exercice) .....	377.368	380.000	300.000
12.316 (12.16)	07.34	Frais de gestion du cadastre des anciennes décharges et des sites contaminés. (Sans distinction d'exercice) .....	323.527	200.000	135.000
12.320 (34.49)	07.35	Label de qualité énergétique: frais d'études et dépenses diverses .....	-	2.000.000	-
32.010 (32.00)	07.35	Participation de l'Etat au financement d'études par des entreprises dans l'intérêt de la réduction de la pollution atmosphérique .....	-	25.000	25.000
34.093 (34.49)	07.35	Participation de l'Etat au financement d'actions d'assainissement écologiques de bâtiments par des particuliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100.000	-
34.095 (34.49)	09.20	Prime d'encouragement pour l'électricité produite à partir de l'énergie éolienne, hydraulique, solaire et de la biomasse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.195.856	9.000.000	10.000.000
Total de la section 15.1.....			8.182.849	17.125.625	16.497.761
<b>Section 15.2 - Administration des eaux et forêts</b>					
11.000 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Traitements des fonctionnaires .....	7.647.822	8.350.124	8.787.400
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 7.742.960					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 526.309					
3) Charges sociales patronales..... 347.885					
4) Allocations de repas..... 170.246					
Total..... 8.787.400					
11.010 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	383.488	419.536	545.881
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 468.751					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.375					
3) Charges sociales patronales..... 63.092					

## 15.2 - Administration des eaux et forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 12.663			
		Total..... 545.881			
11.020 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	170.448	14.660	13.784
		<u>Détail:</u>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 13.784			
11.030 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	513.749	471.049	212.138
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 180.496			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 6.541			
		3) Charges sociales patronales..... 25.101			
		Total..... 212.138			
11.031 (11.00)	10.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	13.354.290	12.840.033	14.336.709
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 10.409.081			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 2.220.154			
		3) Charges sociales patronales..... 1.707.474			
		Total..... 14.336.709			
11.040 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	6.274	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.041 (11.00)	10.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	155.553	160.014
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 160.014			
11.100 (11.40)	07.50 10.30 10.40	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	56.841	117.000	178.728
11.120 (11.12)	07.50 10.30 10.40	Gratifications pour croix de service. (Crédit non limitatif).....	2.462	5.985	8.085
11.130 (11.12)	07.50 10.30 10.40	Indemnités pour services extraordinaires .....	34.628	846.406	896.450

## 15.2 - Administration des eaux et forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 925			
		5) Prestations individuelles..... 895.525			
		Total..... 896.450			
12.000 (12.15)	07.50 10.30 10.40	Indemnités pour services de tiers .....	6.009	77.000	16.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 16.500			
12.010 (12.13)	07.50 10.30 10.40	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	38.736	56.000	57.000
12.011 (12.13)	07.50 10.30 10.40	Préposés forestiers: frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	112	1.000	-
12.020 (12.14)	07.50 10.30 10.40	Administration générale: frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	114.995	130.000	155.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 15.000			
		2) Carburants et lubrifiants..... 48.000			
		3) Réparation et entretien..... 92.000			
		Total..... 155.000			
12.021 (12.14)	07.50 10.30 10.40	Préposés forestiers: frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	155.082	154.200	156.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 27.400			
		2) Carburants et lubrifiants..... 56.000			
		3) Réparation et entretien..... 73.200			
		Total..... 156.600			
12.040 (12.12)	07.50 10.30 10.40	Frais de bureau .....	82.878	81.500	87.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 41.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 11.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 100			
		4) Consommables bureautiques..... 27.500			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 6.500			
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.500			
		Total..... 87.600			



## 15.2 - Administration des eaux et forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.050 (12.12)	07.50 10.30 10.40	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Sans distinction d'exercice) .....	184.765	195.000	219.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 56.000			
		2) Frais téléphoniques..... 138.600			
		5) Radiophonie..... 24.400			
		<i>Total</i> ..... 219.000			
12.060 (12.12)	07.50 10.30 10.40	Location et entretien des installations de télécommuni- cations .....	334	1.500	1.000
12.070 (12.12)	07.50 10.30 10.40	Location et entretien des équipements informatiques .....	27.758	30.000	33.500
12.080 (12.11)	07.50 10.30 10.40	Bâtiments: exploitation et entretien .....	56.203	60.000	63.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 4.935			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 38.325			
		3) Chauffage..... 19.740			
		<i>Total</i> ..... 63.000			
12.090 (12.21)	07.50 10.30 10.40	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	29.749	151.548	164.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 164.500			
12.100 (12.11)	07.50 10.30 10.40	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	29.203	29.500	29.550
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 29.000			
		2) Charges locatives accessoires..... 550			
		<i>Total</i> ..... 29.550			
12.120 (12.30)	10.30	Frais d'experts et d'études dans le domaine de la pro- tection de l'environnement .....	334.995	210.000	220.000
12.121 (11.00)	13.90	Réalisation d'un monitoring de l'évolution des réserves forestières intégrales: frais d'études et de fonctionnement; indemnités pour services de tiers .....	-	140.000	206.000
12.125 (12.30)	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	63.694	65.000	67.500

## 15.2 - Administration des eaux et forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.130 (12.16)	07.50 10.30 10.40	Frais de publication .....	64.792	58.100	65.000
12.190 (12.30)	07.50 10.30 10.40	Ecole forestière, entraînement, cours préparatoires et examens pour l'obtention du permis de chasse (loi du 25.5.1972): achat de matériel d'instruction, d'armes et de munitions, frais d'assurance-responsabilité civile et dépenses diverses; frais de formation des ouvriers forestiers .....	24.320	61.000	55.900
		<i>Détail:</i>			
		1) Cours de l'école forestière.....	4.250		
		2) Cours de bûcheronnage.....	250		
		3) Cours de l'entraînement préparatoire.....	2.500		
		4) Cours de l'examen pour l'obtention du permis de chasse.....	5.500		
		5) Cours de perfectionnement et stage.....	11.000		
		6) Frais de formation des ouvriers forestiers.....	32.400		
		<i>Total.....</i>	<i>55.900</i>		
12.300 (12.30)	07.50 10.30	Préparation de nouveaux plans d'aménagement, d'inventaire et d'études stationnelles dans les forêts soumises au régime forestier; acquisition et réparation de matériel géodésique, dendrométrique, photogrammétrique et cartographique: acquisition de bornes; délimitation de forêts et de parcelles dans les bois domaniaux .....	26.301	30.000	30.000
12.301 (12.30)	08.30 10.30	Aménagements servant à la récréation, aux loisirs et à l'instruction des promeneurs dans les forêts soumises au régime forestier .....	54.142	55.000	60.000
12.302 (12.30)	07.33 07.50 10.40	Protection et aménagement de l'environnement naturel. (Sans distinction d'exercice) .....	1.014.715	1.050.000	1.155.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Exécution de la loi sur la conservation de la nature et des ressources naturelles.....	680.000		
		2) Etudes et plans de gestion des milieux naturels.....	100.000		
		3) Création de zones de verdure en milieu rural.....	200.000		
		4) Information et éducation mésologique du public.....	60.000		
		5) Gestion et aménagements dans les parcs naturels.....	100.000		
		6) Etudes et gestion des espèces classées gibier....	15.000		
		<i>Total.....</i>	<i>1.155.000</i>		
12.303 (12.30)	07.0 10.0	Brigade Mobile de la Direction des Eaux et Forêts: frais d'analyses, levés topographiques; documentation photographique; dépenses diverses .....	14.938	15.000	12.200
12.304 (12.30)	10.30	Exécution des dispositions de la directive 1999/105/CE, concernant la production et la commercialisation des matériels forestiers de reproduction .....	-	-	27.800

## 15.2 - Administration des eaux et forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.310 (12.30)	07.50	Mesures à prendre pour la protection de la forêt contre les agents biotiques, le bostryche, les autres insectes et champignons nuisibles, et contre les agents abiotiques, notamment les pollutions. (Crédit non limitatif).....	158.462	155.000	157.000
12.340 (12.30)	10.40	Dépenses résultant de l'exécution de la loi sur la chasse et de celle sur l'indemnisation des dégâts causés par le gibier; dépenses résultant de la destruction des animaux nuisibles; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	376.857	103.000	142.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Dépenses pour la destruction d'animaux nuisibles.....			1.500
		2) Indemnisation des dégâts causés par le gibier....			500
		3) Exploitation des chasses, marquage du gibier et installation de gagnages dans les forêts domaniales.....			27.500
		4) Dépenses résultant de l'acquisition et de la distribution de nourriture pour gibier dans les domaines forestiers de l'Etat en temps de gel et de neige.....			500
		6) Participation à la lutte contre la peste porcine: indemnités pour sangliers abattus.....			100.000
		7) Indemnisation des dégâts causés par le blaireau et les corvidés.....			10.500
		8) Frais généraux et dépenses diverses.....			1.500
		<i>Total.....</i>			<u>142.000</u>
12.380 (12.30)	07.50 10.30	Mise en place, entretien et frais de fonctionnement d'un réseau de suivi à long terme des écosystèmes forestiers: frais d'études et d'analyses; indemnités pour services de tiers; dépenses diverses .....	78.931	80.000	73.500
24.001 (24.10)	07.50	Création de réserves cynégétiques; indemnisation des propriétaires particuliers .....	13.816	13.850	13.850
43.040 (43.52)	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets conventionnés en matière de gestion et d'entretien de l'environnement naturel réalisé par le secteur communal. (Sans distinction d'exercice) .....	360.000	360.000	432.000
93.002 (93.00)	10.40	Versement au fonds spécial de la chasse du droit supplémentaire perçu sur les permis de chasse en vertu de l'article 13 de la loi modifiée du 20.7.1925 sur l'amodiation de la chasse et l'indemnisation des dégâts causés par le gibier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	560.090	355.985	316.078
93.003 (93.00)	10.40	Versement au fonds cynégétique des droits supplémentaires perçus annuellement sur les permis de chasse en vertu de l'article 9 de la loi du 30.5.1984 modifiant et complétant la législation sur la chasse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	32.589	32.079	32.759

## 15.2 - Administration des eaux et forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	07.50 10.30 10.40	Indemnités pour services extraordinaires .....	31.626	6.890	23.200
		Total de la section 15.2.....	26.106.094	26.978.598	29.212.326
		Total du département 15.....	38.610.322	48.717.048	50.580.922

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Environnement**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
11	Salaires et charges sociales	27.554.762	27.268.811	29.697.355
12	Achat de biens non durables et de services	7.326.481	9.869.698	8.333.480
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	13.816	13.850	13.850
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	-	25.000	25.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	920.500	1.013.000	1.019.400
34	Transferts de revenus aux ménages	1.195.856	9.100.000	10.000.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	472.782	498.625	526.000
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	533.446	540.000	617.000
93	Dotations de fonds de réserve	592.679	388.064	348.837
<b>Total</b>		<b>38.610.322</b>	<b>48.717.048</b>	<b>50.580.922</b>

## 16.0 - Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>16 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI</b>					
<b>Section 16.0 - Travail. - Dépenses générales</b>					
11.130 (11.12)	06.40	Indemnités pour services extraordinaires .....	6.431	7.166	7.166
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence					
a) Commission nationale de l'emploi..... 117					
b) Commission spéciale de réexamen en matière de chômage..... 1.027					
c) Commission spéciale de réexamen en matière de travailleurs handicapés..... 268					
5) Prestations individuelles					
a) Ecole Supérieure du Travail..... 5.729					
b) Divers..... 25					
Total..... 7.166					
11.131 (11.12)	06.40	Office national de conciliation: indemnités pour servi- ces extraordinaires .....	817	819	819
12.000 (12.15)	06.40	Indemnités pour services de tiers .....	1.919	2.500	2.500
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence					
a) Commission nationale de l'emploi..... 125					
b) Commission spéciale de réexamen en matière de chômage..... 1.750					
c) Commission spéciale de réexamen en matière de travailleurs handicapés..... 600					
9) Divers..... 25					
Total..... 2.500					
12.001 (12.15)	06.40	Office national de conciliation: indemnités pour servi- ces de tiers .....	1.004	1.042	1.042
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 1.042					
12.010 (12.13)	06.40	Frais de route à l'intérieur du pays .....	648	763	2.000
12.012 (12.13)	06.40	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	143.415	233.000	200.000
12.020 (12.14)	06.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	3.953	4.443	4.523
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 1.000					
2) Carburants et lubrifiants..... 2.323					

## 16.0 - Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		3) Réparations et entretien..... 1.200			
		Total..... 4.523			
12.040 (12.12)	06.40	Office national de conciliation: frais de bureau .....	294	375	375
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 50			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 25			
		6) Documentation et bibliothèque..... 300			
		Total..... 375			
12.041 (12.12)	06.40	Frais de bureau .....	26.862	26.500	27.500
		<u>Détail:</u>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 27.475			
		9) Divers..... 25			
		Total..... 27.500			
12.080 (12.11)	06.40	Bâtiments: exploitation et entretien .....	16.269	16.200	17.200
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 11.000			
		4) Réparations et entretien..... 3.450			
		9) Divers..... 2.750			
		Total..... 17.200			
12.120 (12.30)	06.42	Frais d'études, de consultance et de traduction; participation à des études d'organisations internationales. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles) .....	6.400	20.000	20.000
12.121 (12.30)	06.40	Office national de conciliation: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports .....	-	200	200
12.122 (12.30)	06.40	Frais d'experts-comptables externes pour le contrôle de la garantie bancaire des entreprises de travail intérimaire .....	-	10.000	5.000
12.124 (12.30)	06.42	Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi (ORPE): honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications. (Crédit non limitatif).....	230.862	150.000	130.000
12.126 (12.30)	06.42	Frais en relation avec les activités de recherche et d'étude d'organisations internationales. (Sans distinction d'exercice) .....	-	10.000	-
12.130 (12.16)	06.40	Participation aux frais de réalisation d'un code de travail. (Sans distinction d'exercice) .....	6.000	1.000	-
12.140 (12.16)	06.40	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	2.296	10.000	10.000

## 16.0 - Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants.....			6.536
		2) Campagnes publicitaires.....			2.240
		9) Divers.....			1.224
		<i>Total.....</i>			<u>10.000</u>
12.150 (12.30)	06.34	Frais d'expertises médicales de la commission spéciale de réexamen en matière de travailleurs handicapés .....	3.496	4.750	8.550
12.190 (12.30)	06.43	Frais d'organisation de conférences, congrès, colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études .....	-	8.000	30.600
12.191 (12.30)	06.43	Participation de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg aux frais d'organisation de conférences internationales .....	180.000	-	-
12.301 (12.30)	06.43	Frais résultant des actions entamées par le Ministère du Travail et de l'Emploi dans le cadre 1. de la loi modifiée du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 2. du comité permanent de l'emploi 3. du comité de coordination tripartite 4. de la responsabilité sociale des entreprises: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications. (Crédit non limitatif).....	-	200.000	200.000
32.011 (32.00)	06.43	Prestations de réemploi: subsides en vue de la création et de la promotion de nouveaux emplois ou du maintien des anciens emplois; subside pour le demandeur d'emploi ayant trouvé un emploi de sa propre initiative, aides en faveur d'actions pour une meilleure employabilité des demandeurs d'emploi, de mesures de formation, de réadaptation ou de rééducation professionnelles susceptibles d'assurer le réemploi productif de la main-d'oeuvre rendue disponible. (Crédit non limitatif).....	-	500.000	500.000
32.012 (32.00)	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des agents participant à des actions de formation : délégués du personnel, délégués à la sécurité, délégués à l'égalité, travailleurs désignés, coordinateurs de la sécurité. (Crédit non limitatif).....	96.351	52.800	45.000
33.000 (33.00)	06.43	Participation de l'Etat dans les frais de fonctionnement de services conventionnés ayant pour but une adaptation progressive au travail productif de personnes sans emploi .....	189.193	216.488	208.670
33.001 (33.00)	06.42	Cofinancement public national de projets dans le cadre du Fonds social européen (FSE). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	35.130	-	65.000
33.002 (33.00)	06.40	Action de prévention et de lutte contre les traumatismes psycho-sociaux provoqués notamment par toute forme de harcèlement moral ou de stress sur le lieu de travail .....	17.229	75.000	75.000
33.013 (33.00)	06.40	Participation aux frais du Secrétariat européen des organisations représentatives des travailleurs .....	330.525	336.805	343.000



## 16.0 - Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
33.014 (33.00)	06.40	Participation dans l'intérêt de l'organisation de cours de langue luxembourgeoise dans l'intérêt du renforcement de la politique d'intégration de la main-d'oeuvre étrangère .....	43.977	100.000	150.000
33.015 (33.00)	06.40	Participation aux frais de réalisation d'une banque de données sur les conventions collectives applicables dans la région transfrontalière .....	-	25.000	25.000
33.016 (33.00)	06.40	Participation aux frais d'information et de consultation des travailleurs effectués par les secrétariats sociaux des organisations des travailleurs .....	-	250.000	250.000
33.190 (12.30)	06.40	Participation dans les frais d'organisation et de participation par des tiers à des conférences, congrès, colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études .....	-	-	1.000
34.050 (34.38)	06.43	Participation à une mise au travail des chômeurs: indemnités, frais de route et de séjour, frais de transport, d'assurance et de matériel, frais d'encadrement et de formation, contrats de fournitures de biens et de services .....	147.756	175.000	175.000
34.090 (34.40)	06.40	Subsides aux apprentis et travailleurs méritants ainsi qu'aux organisations oeuvrant en faveur de la promotion de l'apprentissage .....	3.000	11.000	4.000
35.030 (35.40)	06.40	Cotisations à des institutions internationales. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
41.000 (41.50)	06.35	Remboursement à la Chambre du travail du supplément de pension à allouer conformément à la loi du 26.3.1974 portant fixation de suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	8.876	9.073	9.268
41.001 (41.50)	04.50	Subsides à la Chambre du travail et à la Chambre des employés privés dans l'intérêt de l'organisation de cours de formation professionnelle et ouvrière .....	189.000	198.450	208.400
		<u>Détail:</u>			
		1) Chambre du travail.....			125.100
		2) Chambre des employés privés.....			83.300
		<u>Total.....</u>			208.400
43.000 (43.22)	06.40	Prise en charge partielle par l'Etat du coût des travaux extraordinaires organisés par les communes en faveur des personnes déplacées de leur pays d'origine. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	19.009	100	100
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.512 (12.13)	06.40	Frais de route et de séjour .....	271	2.508	1.921
12.541 (12.12)	06.40	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques .....	-	82	-

## 16.0 - Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.624 (12.30)	06.42	Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi (ORPE): honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications .....	8.602	124.000	-
12.650 (12.30)	06.34	Frais d'expertises médicales de la commission spéciale de réexamen en matière de travailleurs handicapés .....	-	4.265	-
12.690 (12.30)	13.90	Participation dans les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès, colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études .....	-	-	799
12.800 (12.30)	06.43	Frais en relation avec le fonctionnement du service commun du Ministère du Travail et de l'Emploi, du Ministère de la Justice et du Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse .....	18.324	-	-
33.502 (33.00)	06.42	Action de prévention et de lutte contre les traumatismes psycho-sociaux provoqués notamment par toute forme de harcèlement moral ou de stress sur le lieu de travail .....	-	-	57.771
34.550 (34.38)	06.43	Participation à une mise au travail des chômeurs: indemnités, frais de route et de séjour, frais de transport, d'assurance et de matériel, frais d'encadrement et de formation, contrats de fournitures de biens et de services .....	-	11.856	-
Total de la section 16.0.....			1.737.909	2.799.285	2.787.504
<b>Section 16.1 - Administration de l'emploi</b>					
11.000 (11.00)	06.43	Traitements des fonctionnaires .....	5.765.340	6.316.675	6.855.137
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 6.431.426					
3) Charges sociales patronales..... 277.384					
4) Allocations de repas..... 146.327					
Total..... 6.855.137					
11.010 (11.00)	06.43	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	999.006	1.111.451	1.318.035
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 1.129.640					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 15.644					
3) Charges sociales patronales..... 143.204					
4) Allocations de repas..... 29.547					
Total..... 1.318.035					
11.020 (11.00)	06.43	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	179.210	2.328	2.500

## 16.1 - Administration de l'emploi

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
11.030 (11.00)	06.43	<u>Détail:</u> <i>B - Etudiants</i> 1) Rémunérations de base..... 2.500 Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	145.177	178.536	183.915
11.040 (11.00)	06.43	<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 153.407 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 8.747 3) Charges sociales patronales..... 21.761 Total..... 183.915 Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	43.534	100	100
11.100 (11.40)	06.43	<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 100 Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	1.481	1.646	2.203
11.130 (11.12)	06.43	<u>Détail:</u> 1) indemnités d'habillement..... 2.203 Indemnités pour services extraordinaires .....	6.496	12.752	12.032
12.000 (12.15)	06.43	<u>Détail:</u> 1) Jetons de présence a) Commission d'orientation et de reclasse- ment professionnel des travailleurs handi- capés..... 2.160 b) Commission mixte des travailleurs à capa- cité de travail réduite et incapables à exercer leur dernier poste de travail..... 2.500 c) Orientation professionnelle..... 5.452 d) Commission médicale..... 1.920 Total..... 12.032 Indemnités pour services de tiers .....	3.461	3.944	11.620
		<u>Détail:</u> 1) Jetons de présence a) Commission d'orientation et de reclasse- ment professionnel des travailleurs han- dicapés..... 1.800 b) Commission mixte des travailleurs à capa- cité de travail réduite et incapables à exercer leur dernier poste de travail..... 2.000 c) Orientation professionnelle..... 620 d) Commission médicale..... 7.200 Total..... 11.620			

## 16.1 - Administration de l'emploi

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.001 (12.15)	06.43	Frais des agents de gardiennage. (Sans distinction d'exercice) .....	31.906	42.516	40.000
12.010 (12.13)	06.43	Frais de route et de séjour .....	22.139	30.000	27.000
12.020 (12.14)	06.43	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	5.290	5.363	5.492
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	1.215		
		2) Carburants et lubrifiants.....	1.768		
		3) Réparations et entretien.....	2.200		
		9) Divers.....	309		
		<i>Total</i> .....	5.492		
12.040 (12.12)	06.43	Frais de bureau .....	171.810	185.000	189.300
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	60.000		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	29.300		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	2.500		
		4) Consommables bureautiques.....	37.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	50.000		
		6) Documentation et bibliothèque			
		a) Chômage et emploi.....	5.000		
		b) Orientation professionnelle.....	1.000		
		c) Accompagnement personnalisé.....	1.000		
		d) Travailleurs à capacité de travail réduite.....	1.000		
		9) Divers.....	2.500		
		<i>Total</i> .....	189.300		
12.050 (12.12)	06.43	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	386.010	425.850	569.930
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	528.000		
		2) Frais téléphoniques.....	39.630		
		4) Téléx et télécopier.....	2.300		
		<i>Total</i> .....	569.930		
12.060 (12.12)	06.43	Location et entretien des installations de télécommunications .....	3.875	4.830	4.830
		<i>Détail:</i>			
		2) Entretien des installations de télécommunications.....	2.100		
		3) Réparations et pièces de rechange.....	2.730		
		<i>Total</i> .....	4.830		
12.070 (12.12)	06.43	Location et entretien des équipements informatiques .....	17.296	13.165	13.800

## 16.1 - Administration de l'emploi

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.080 (12.11)	06.43	Bâtiments: exploitation et entretien .....	124.932	119.775	137.445
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 14.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 107.500			
		3) Réparations et entretien..... 4.738			
		4) Assurances..... 8.707			
		9) Divers..... 2.500			
		<u>Total..... 137.445</u>			
12.100 (12.11)	06.43	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.570.068	1.639.626	1.639.626
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 1.567.430			
		2) Charges locatives accessoires..... 72.196			
		<u>Total..... 1.639.626</u>			
12.125 (12.30)	06.43	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	306.933	546.562	517.050
12.140 (12.16)	06.43	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	45.782	86.000	58.000
		<i>Détail:</i>			
		1) a) Chômage et emploi..... 35.000			
		b) Orientation professionnelle..... 15.000			
		c) Accompagnement personnalisé..... 3.000			
		d) Travailleurs à capacité de travail réduite..... 5.000			
		<u>Total..... 58.000</u>			
12.170 (12.30)	06.43	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur .....	3.250	1.115	3.720
12.180 (12.30)	06.43	Acquisition et entretien de matériel didactique .....	3.548	10.000	10.000
12.190 (12.30)	06.43	Frais d'inscription et de participation à des cours de formation continue .....	6.549	7.500	7.500
12.300 (12.30)	06.43	Frais d'exploitation du laboratoire psychotechnique .....	9.932	5.000	5.100
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais d'exploitation du laboratoire psycho- technique..... 5.100			
12.302 (12.30)	06.43	Frais résultant de l'encadrement psycho-social des de- mandeurs d'emploi en application de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action na- tional en faveur de l'emploi 1998 .....	8.952	13.700	8.000

## 16.1 - Administration de l'emploi

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais d'exploitation du centre d'évaluation.....			5.000
		2) Matériel de tests psychologiques.....			3.000
		Total.....			8.000
33.000 (33.00)	06.43	Participation aux frais de l'association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale .....	4.722	5.997	5.827
35.060 (35.00)	06.43	Participation au réseau de coopération technique des services publics de l'emploi .....	-	100	2.484
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	06.43	Indemnités pour services extraordinaires .....	2.120	-	-
12.500 (12.15)	06.43	Indemnités pour services de tiers .....	1.740	-	-
		Total de la section 16.1.....	9.870.559	10.769.531	11.630.646
		<b>Section 16.2 - Inspection du travail et des mines</b>			
11.000 (11.00)	06.42	Traitements des fonctionnaires .....	2.772.628	3.304.384	3.214.255
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			3.025.384
		3) Charges sociales patronales.....			127.666
		4) Allocations de repas.....			61.205
		Total.....			3.214.255
11.010 (11.00)	06.42	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	1.210.674	1.427.871	1.612.320
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			1.364.612
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			27.162
		3) Charges sociales patronales.....			186.778
		4) Allocations de repas.....			33.768
		Total.....			1.612.320
11.020 (11.00)	06.42	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	207.668	8.479	8.705
		<i>Détail:</i>			
		B. - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....			8.705

## 16.2 - Inspection du travail et des mines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
11.030 (11.00)	06.42	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	150.649	137.635	142.418
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 119.870			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 5.717			
		3) Charges sociales patronales..... 16.831			
		<i>Total</i> ..... 142.418			
11.040 (11.00)	06.42	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	06.42	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	9.640	10.645	11.484
		<i>Détail:</i>			
		1) Indemnités fonctionnaires et employés..... 10.576			
		2) Indemnités ouvriers..... 908			
		<i>Total</i> ..... 11.484			
12.010 (12.13)	06.42	Frais de route et de séjour .....	11.763	12.357	18.585
12.020 (12.14)	06.42	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	46.137	40.400	41.127
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 13.000			
		2) Carburants et lubrifiants..... 15.727			
		3) Réparations et entretien..... 12.400			
		<i>Total</i> ..... 41.127			
12.030 (12.16)	06.42	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	4.083	8.400	8.400
12.040 (12.12)	06.42	Frais de bureau .....	97.655	96.000	97.700
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles de bureau..... 33.000			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 16.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 2.000			
		4) Consommables bureautiques..... 7.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 10.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 18.000			
		9) Divers..... 11.700			
		<i>Total</i> ..... 97.700			
12.050 (12.12)	06.42	Achat de biens et de services auprès des fournisseurs postaux et téléphoniques .....	40.391	45.500	46.300

## 16.2 - Inspection du travail et des mines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			30.000
		2) Frais téléphoniques.....			14.800
		9) Divers.....			1.500
		<i>Total</i> .....			46.300
12.080 (12.11)	06.42	Bâtiments: exploitation et entretien .....	9.604	10.000	11.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			11.000
12.090 (12.21)	06.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	18.103	14.652	19.352
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers			
		a) Loyer agence Diekirch.....			5.652
		2) Charges locatives accessoires.....			12.000
		3) Frais de chauffage Diekirch.....			1.700
		<i>Total</i> .....			19.352
12.100 (12.11)	06.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.403.949	1.315.058	1.326.358
		<i>Détail:</i>			
		4) Contrat d'assurances multirisques			
		a) Agence d'Esch/Alzette.....			1.010
		b) Gutenberg.....			5.000
		5) Frais de consommation de gaz.....			6.000
		9) Frais de location des nouveaux locaux de l'agence d'Esch/Alzette.....			78.000
		11) Frais de location garages Esch /Alzette.....			3.060
		12) Frais de location bâtiment Gutenberg à Strassen.....			1.083.768
		13) Frais bâtiment Gutenberg à Strassen.....			149.520
		<i>Total</i> .....			1.326.358
12.120 (12.30)	06.42	Etudes et travaux d'analyses spéciales .....	-	10.000	10.000
12.121 (12.30)	06.42	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	213.286	230.000	260.000
12.125 (12.30)	06.42	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice) .....	165.794	200.000	180.000
12.130 (12.16)	06.42	Frais de production, de gestion et de reproduction du code de la sécurité au travail ayant donné lieu à des avances ou à des commandes fermes correspondantes. (Crédit non limitatif).....	2.408	8.500	8.500
12.131 (12.16)	06.42	Frais de publication Internet .....	8.440	34.100	10.000



## 16.2 - Inspection du travail et des mines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Maintenance site "Focal Point Luxembourg"..... 10.000			
12.132 (12.16)	06.42	Frais de publicité et de sensibilisation .....	24.579	30.000	30.000
12.170 (12.30)	06.42	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .....	10.342	12.000	12.000
12.190 (12.30)	06.42	Amélioration des conditions de travail: frais d'éducation, formation interne des contrôleurs et du nouveau personnel, stages et séminaires de formation et de perfectionnement; dépenses diverses .....	19.878	26.000	26.000
12.300 (12.30)	06.42	Evaluation des risques d'accidents majeurs de certaines activités industrielles: frais d'études, mise en place des plans d'alerte et de secours et des plans d'évacuation, frais d'équipements et d'entretien, frais de route et de séjour, dépenses diverses .....	47.712	60.000	80.000
33.000 (12.30)	06.42	Participation aux frais de l'Institut pour la Sécurité et Santé au Travail du Grand-Duché de Luxembourg. (Sans distinction d'exercice) .....	-	150.000	150.000
34.110 (34.50)	06.42	Participation luxembourgeoise au programme pluriannuel d'actions communautaires en matière de sécurité et de santé au travail. (Sans distinction d'exercice) .....	137.188	106.773	110.000
35.030 (35.00)	06.42	Contributions à des organismes internationaux .....	347	1.246	1.246
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.13)	06.42	Frais de route et de séjour .....	-	-	1.108
12.540 (12.12)	06.42	Frais de bureau .....	2.753	-	-
		Total de la section 16.2.....	6.615.671	7.300.100	7.436.958
		<b>Section 16.3 - Ecole supérieure du travail</b>			
11.130 (11.12)	04.50	Indemnités pour services extraordinaires .....	23.984	37.681	37.383
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 224			
		2) Cours et examens..... 37.159			
		Total..... 37.383			
12.000 (12.15)	04.50	Indemnités pour services de tiers .....	24.394	21.183	19.696

## 16.3 - Ecole supérieure du travail

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 298			
		2) Cours et examens..... 19.398			
		Total..... 19.696			
12.010 (12.13)	04.50	Frais de route et de séjour .....	4.364	7.173	5.365
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de route et de séjour..... 5.365			
12.040 (12.12)	04.50	Frais de bureau .....	6.514	6.578	6.678
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 2.175			
		3) Location et entretien des machines de bureau.... 1.931			
		4) Frais d'impression..... 2.100			
		6) Documentation et bibliothèque..... 372			
		9) Divers..... 100			
		Total..... 6.678			
12.050 (12.12)	04.50	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	6.651	6.545	6.651
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 6.651			
12.080 (12.11)	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien .....	2.376	4.900	4.760
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 4.560			
		9) Divers..... 200			
		Total..... 4.760			
12.100 (12.11)	04.50	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif).....	6.098	-	-
12.170 (12.30)	04.50	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur .....	-	1.000	1.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Acquisition de petits outillages et d'équipements spéciaux de faible valeur..... 1.000			
12.190 (12.30)	04.50	Cours de formation: frais de fonctionnement .....	200.239	209.918	203.620
		<i>Détail:</i>			
		A - Cours de formation des délégués du personnel (loi du 18.5.1979):			
		1) Frais d'entretien et de nourriture..... 106.584			
		2) Achat de manuels et de matériel didactique..... 15.177			

## 16.4 - Fonds pour l'emploi

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>B - Cours de formation de fin de semaine et du soir:</i> 1) Assurances-accidents et responsabilité civile..... 600 2) Frais d'hébergement et de nourriture en rapport avec les cours de fin de semaine..... 17.409 3) Frais d'achat de manuels et de matériel dactygraphique..... 810 4) Remise des prix des clôtures des cours..... 6.070 C - Cours de formation des délégués à la sécurité.... 53.550 D - Cours de formation des délégués à l'égalité..... 3.420  Total..... 203.620			
		Total de la section 16.3.....	274.620	294.978	285.153
		<b>Section 16.4 - Fonds pour l'emploi</b>			
93.000 (93.00)	06.14	Versement au fonds pour l'emploi du produit des impôts de solidarité prélevés moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	86.292.508	91.770.000	102.130.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Impôt de solidarité sur le revenu des collectivités..... 52.000.000			
		2) Impôt de solidarité sur le revenu des personnes physiques..... 50.130.000			
		Total.....102.130.000			
93.001 (93.00)	06.14	Dotation extraordinaire du fonds pour l'emploi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	15.000.000	10.000.000	50.000.000
93.002 (93.00)	06.14	Avances pour la couverture d'insuffisances temporaires des moyens du fonds pour l'emploi. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
		Total de la section 16.4.....	101.292.508	101.770.100	152.130.100
		<b>Section 16.5 - Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées</b>			
12.040 (12.12)	06.34	Commissions des travailleurs handicapés: frais de documentation .....	2.151	2.500	2.500

## 16.5 - Emploi des accidentés et des handicapés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
31.050 (31.32)	06.34	Participations au salaire des travailleurs handicapés allouées en application de l'article 15 de la loi du 12 septembre 2003 sur les travailleurs handicapés ainsi que du règlement grand-ducal d'application; enquêtes et expertises à effectuer en exécution de la même loi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.051.580	4.200.000	6.172.500
31.051 (31.32)	06.34	Participations au salaire des travailleurs handicapés allouées aux ateliers protégés conformément aux dispositions de la loi du 12 septembre 2003 sur les travailleurs handicapés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.944.824	9.123.000	11.115.170
		<i>Détail:</i>			
		1) Autisme a.s.b.l. Beckerich.....	283.179		
		2) Coopérations a.s.b.l.....	571.972		
		3) Coopérative A.P.E.M.H. - Bettange/Mess.....	2.708.035		
		4) Coopérative A.P.E.M.H. - Hosingen.....	677.856		
		5) Coopérative A.P.E.M.H. - Parc Merveilleux.....	915.106		
		6) Coopérative Ateliers Kräizbiereg.....	1.347.026		
		7) Coopérative Ligue HMC - Cap.....	3.068.074		
		8) Coopérative Op der Schock - Rédange.....	395.214		
		9) Coopérative Lelljer Gaart.....	325.089		
		10) Atelier Berschbach - Berschbach.....	269.815		
		11) Autisme a.s.b.l. - Keramikfabrik.....	106.192		
		12) Yolande a.s.b.l. - Atelier Betzdorf.....	275.454		
		13) Yolande a.s.b.l. - Atelier Remich.....	172.158		
		<i>Total.....</i>	<i>11.115.170</i>		
32.020 (32.00)	06.34	Prise en charge du congé supplémentaire de six jours ouvrables accordé aux travailleurs handicapés au titre de l'article 36 de la loi du 12 septembre 2003. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	500.786	664.679	698.679
33.001 (33.00)	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés. (Sans distinction d'exercice) .....	4.089.318	7.135.000	8.355.483
		<i>Détail:</i>			
		1) Autisme a.s.b.l. - Beckerich.....	266.103		
		2) Coopérations a.s.b.l.....	702.546		
		3) Coopérative A.P.E.M.H. - Bettange-Mess.....	1.538.529		
		4) Coopérative A.P.E.M.H. - Hosingen.....	507.391		
		5) Coopérative A.P.E.M.H. - Parc Merveilleux.....	713.678		
		6) Coopérative Ateliers Kräizbiereg.....	1.352.610		
		7) Coopérative Ligue HMC.....	1.988.490		
		8) Coopérative op der Schock - Rédange.....	310.264		
		9) Coopérative Lelljer Gaart.....	206.208		
		10) Atelier Berschbach - Berschbach.....	303.461		
		11) Autisme a.s.b.l. - Keramikfabrik.....	166.927		
		12) Yolande a.s.b.l. - Atelier Betzdorf.....	150.433		
		13) Yolande a.s.b.l. - Atelier Remich.....	148.843		
		<i>Total.....</i>	<i>8.355.483</i>		

## 16.5 - Emploi des accidentés et des handicapés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
33.002 (31.32)	06.34	Participation aux primes d'encouragement versées aux personnes reconnues comme travailleurs handicapés et occupés dans des ateliers protégés de l'A.P.E.M.H. Bettange-sur-Mess et Bettembourg, de la Ligue H.M.C. Capellen et Rédange/Attert et de Coopérations Wiltz (articles B.3. et D. de la loi modifiée du 12 novembre 1991). (Crédit non limitatif).....	408.962	-	-
34.090 (34.40)	06.34	Mesures d'orientation, de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelles des travailleurs handicapés dans des institutions publiques ou privées: frais de transport; primes et indemnités d'encouragement et de rééducation (article 8 de la loi du 12 septembre 2003). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	41.075	80.000	80.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
33.501 (33.00)	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés .....	47.100	-	807.086
		Total de la section 16.5.....	15.085.796	21.205.179	27.231.418
		Total du département 16.....	134.877.063	144.139.173	201.501.779

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère du Travail et de l'Emploi**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
11	Salaires et charges sociales	11.524.855	12.558.268	13.408.572
12	Achat de biens non durables et de services	5.753.752	6.382.338	6.347.323
31	Subventions d'exploitation	9.996.404	13.323.000	17.287.670
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	597.137	1.217.479	1.243.679
33	Transferts de revenus aux administrations privées	5.166.156	8.294.290	10.493.837
34	Transferts de revenus aux ménages	329.019	384.629	369.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	347	1.446	3.830
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	197.876	207.523	217.668
43	Transferts de revenus aux administrations publiques et locales	19.009	100	100
93	Dotations de fonds de réserve	101.292.508	101.770.100	152.130.100
Total		134.877.063	144.139.173	201.501.779

## 17.0 - Sécurité sociale. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>17/18 - MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE</b>					
<b>Section 17.0 - Sécurité sociale. - Dépenses générales</b>					
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice) .....	1.320	2.120	5.350
<i>Détail:</i>					
1) <i>Jetons de présence</i>					
a) <i>Commission de surveillance</i> ..... 100					
b) <i>Commission de nomenclature</i> ..... 2.250					
c) <i>Conseil scientifique</i> ..... 3.000					
Total..... 5.350					
<i>Note:</i>					
Ajout de la mention "Sans distinction d'exercice".					
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice) .....	1.338	6.174	8.260
<i>Détail:</i>					
1) a) <i>Commission de surveillance</i> ..... 760					
b) <i>Commission de nomenclature</i> ..... 2.700					
c) <i>Conseil scientifique</i> ..... 4.800					
Total..... 8.260					
12.012 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	73.910	110.000	85.000
12.040 (12.12)	06.10	Frais de bureau .....	4.871	5.000	5.000
<i>Détail:</i>					
6) <i>Documentation et bibliothèque</i> ..... 5.000					
12.041 (12.12)	06.10	Commission de surveillance: frais de bureau .....	46	300	150
12.120 (12.30)	06.10	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	-	248	160.000
<i>Détail:</i>					
a) <i>Frais d'experts généraux</i> ..... 100					
b) <i>Conseil scientifique</i> ..... 60.000					
c) <i>Frais de consultation</i> ..... 100					
d) <i>Programme d'action pour le système de santé et l'assurance maladie</i> ..... 99.800					
Total..... 160.000					
12.130 (12.16)	06.10	Frais de publication .....	-	-	2.500
12.140 (12.16)	06.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	-	-	50.000

## 17.0 - Sécurité sociale. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
33.010 (33.00)	06.10	Subventions pour frais d'organisation et de participation à des conférences et congrès ainsi qu'à des publications en rapport avec la sécurité sociale .....	1.100	1.488	1.488
		Total de la section 17.0.....	82.585	125.330	317.748
<b>Section 17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale</b>					
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires .....	1.930.293	1.390.937	1.465.201
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.394.041		
		3) Charges sociales patronales.....	52.165		
		4) Allocations de repas.....	18.995		
		Total.....	1.465.201		
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	640.970	709.813	834.531
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	712.278		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	7.393		
		3) Charges sociales patronales.....	96.569		
		4) Allocations de repas.....	18.291		
		Total.....	834.531		
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	72.017	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	101.065	101.455	108.164
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	90.111		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	5.261		
		3) Charges sociales patronales.....	12.792		
		Total.....	108.164		
11.040 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		



## 17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
11.100 (11.40)	06.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	465	465	721
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice) .....	4.342	3.912	4.618
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 168			
		2) Cours et examens..... 4.200			
		9) a) Médiateur - secrétariat..... 250			
		<u>Total..... 4.618</u>			
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice) .....	10.511	9.650	10.319
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 469			
		2) Cours et examens..... 9.500			
		4) Indemnités pour stagiaires..... 100			
		9) a) Médiateur..... 250			
		<u>Total..... 10.319</u>			
12.010 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour .....	-	1.000	900
12.020 (12.14)	06.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	1.422	1.750	1.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 400			
		2) Carburants et lubrifiants..... 750			
		3) Réparations et entretien..... 300			
		9) Divers..... 150			
		<u>Total..... 1.600</u>			
12.040 (12.12)	06.10	Frais de bureau .....	52.664	51.630	53.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 17.700			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 500			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 11.000			
		4) Consommables bureautiques..... 3.676			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 3.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 17.000			
		9) Divers..... 124			
		<u>Total..... 53.000</u>			
12.050 (12.12)	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	13.046	16.070	13.570
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 10.000			

## 17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		2) Contrat Distri+..... 3.570			
		Total..... 13.570			
12.070 (12.12)	06.10	Entretien du matériel informatique: participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale, section informatique. (Crédit non limitatif).....	78.141	87.649	182.500
		<u>Détail:</u>			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 2.500			
		9) Participation au centre commun de la sécurité sociale..... 180.000			
		Total..... 182.500			
12.080 (12.11)	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	10.199	6.500	8.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 4.500			
		4) Réparations et entretien..... 4.000			
		Total..... 8.500			
12.090 (12.21)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	2.529	3.260	3.260
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 3.260			
12.120 (12.30)	06.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	109.331	150.000	235.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais d'experts: Analyse des procédures de contrôle des organismes:			
		a) fonction de gestion interne..... 80.000			
		b) gestion des réserves du patrimoine..... 30.000			
		2) Frais d'interprètes et de traduction..... 10.000			
		3) Module d'équilibre général de la protection sociale..... 60.000			
		4) Développement du modèle luxembourgeois d'Euromod..... 20.000			
		5) Etude incapacité de travail - OCDE..... 35.000			
		Total..... 235.000			
12.125 (12.30)	06.10	Frais d'experts en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	320.752	308.280	246.000
		<u>Détail:</u>			
		1) DataWareHouse..... 20.000			
		2) GEIDE: contrat de maintenance..... 15.000			
		3) Modélisation des procédures..... 20.000			
		4) Politique de sécurité des données: mise en place d'un disaster recovery plan..... 56.000			
		5) Assistances diverses..... 10.000			
		6) PENCOM: Assistance plan d'accompagnement			

## 17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>au changement dans le cadre du logiciel PC.....</i> 125.000			
		<i>Total.....</i> 246.000			
12.130 (12.16)	06.10	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice) .....	46.028	50.400	51.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Publication et diffusion du Rapport général de la sécurité sociale..... 10.000			
		2) Publication et diffusion de DROIT sur la sécurité sociale..... 9.000			
		3) Publication d'un dépliant IGSS-CEO..... 2.000			
		4) Publication en langue anglaise de certains chapitres regroupés du Droit sécurité sociale..... 2.600			
		5) Mise à jour du code des assurances sociales (Partie Nationale)..... 12.000			
		6) Mise à jour du code des assurances sociales (Réglementation Internationale)..... 14.000			
		7) Rapport Quadripartite..... 1.400			
		<i>Total.....</i> 51.000			
12.190 (12.30)	06.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Sans distinction d'exercice) .....	23.089	25.000	24.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Organisation de colloques et de séminaires..... 250			
		2) Cours spéciaux informatiques et de recyclage..... 23.750			
		<i>Total.....</i> 24.000			
12.300 (33.00)	06.10	Participation aux frais de l'association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale .....	2.485	3.157	3.943
35.010 (35.20)	06.10	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG II et INTERREG III. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	63.556	33.871	1.000
35.060 (35.00)	06.10	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	6.850	7.032	7.200
		<u>Détail:</u>			
		1) Cotisation Bateliers Rhénans..... 7.200			
		Total de la section 17.1.....	3.489.755	2.962.031	3.255.227
		<b>Section 17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale</b>			
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires .....	2.225.879	2.412.399	2.578.341
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 2.462.010			

## 17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales..... 85.377 4) Allocations de repas..... 30.954 <u>Total..... 2.578.341</u>			
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	292.246	406.627	430.151
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 371.868 3) Charges sociales patronales..... 49.137 4) Allocations de repas..... 9.146 <u>Total..... 430.151</u>			
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	85.325	100	100
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 100			
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	417	417
		<u>Détail:</u> 1) Jetons du conseil supérieur..... 417			
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers .....	-	476	476
		<u>Détail:</u> 1) Jetons du conseil supérieur..... 476			
12.001 (12.15)	06.10	Indemnités du personnel engagé sur contrat à temps partiel .....	253.501	253.502	266.319
		<u>Détail:</u> 1) Médecins-dentistes..... 150.707 2) Pharmaciens-réviseurs..... 115.612 <u>Total..... 266.319</u>			
12.010 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour .....	10.141	14.500	13.000
12.040 (12.12)	06.10	Frais de bureau .....	15.892	17.579	17.579
		<u>Détail:</u> 1) Articles et matériel de bureau..... 4.779 2) Location et entretien des machines à photocopier..... 496 3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 198 5) Frais d'impression et de reliure..... 2.056 6) Documentation et bibliothèque..... 10.000 9) Divers..... 50 <u>Total..... 17.579</u>			

## 17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.041 (12.12)	06.10	Frais de bureau: acquisition de dictaphones .....	1.814	1.775	-
12.050 (12.12)	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	15.338	15.066	17.050
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 11.616			
		2) Frais téléphoniques..... 5.075			
		4) Téléx et téléfax..... 359			
		<u>Total..... 17.050</u>			
12.070 (12.12)	06.10	Participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif).....	38.496	43.056	91.250
12.080 (12.11)	06.10	Frais de petit entretien des locaux et du mobilier .....	-	372	372
12.090 (12.21)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	174.110	290.470	290.470
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 290.470			
12.150 (12.30)	06.10	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du contrôle médical de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	534	4.250	1.000
12.160 (12.30)	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical .....	16.012	6.598	6.598
12.190 (12.30)	06.10	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel de l'Administration du con- trôle médical .....	2.649	5.000	5.000
12.250 (12.00)	06.10	Part dans les frais communs de l'office des assurances sociales. (Crédit non limitatif).....	30.505	39.544	31.496
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau..... 510			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage..... 1.939			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 11.054			
		3) Chauffage..... 2.183			
		4) Réparations et entretien..... 15.760			
		5) Assurances..... 50			
		<u>Total..... 31.496</u>			

## 17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.501 (12.15)	06.10	Indemnités du personnel engagé sur contrat à temps partiel .....	-	-	6.338
		Total de la section 17.2.....	3.162.442	3.511.731	3.755.957
		<b>Section 17.3 - Conseil arbitral des assurances sociales</b>			
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires .....	869.845	975.673	1.062.673
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	1.007.992		
		3) Charges sociales patronales.....	39.204		
		4) Allocations de repas.....	15.477		
		Total.....	1.062.673		
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	167.106	276.850	301.336
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	267.992		
		3) Charges sociales patronales.....	26.309		
		4) Allocations de repas.....	7.035		
		Total.....	301.336		
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	77.962	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	29.226	30.053	32.142
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	26.893		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	1.419		
		3) Charges sociales patronales.....	3.830		
		Total.....	32.142		
11.040 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	100		

## 17.3 - Conseil arbitral des assurances sociales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
11.100 (11.40)	06.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	93	94	146
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice) .....	3.596	3.100	3.600
		<i>Détail:</i>			
		9) Divers:			
		a) Vacations du président ff.....	3.000		
		b) Indemnités des délégués-patrons et délé- gués-assurés.....	600		
		Total.....	3.600		
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	20.930	25.748	23.600
		<i>Détail:</i>			
		9) Divers:			
		a) Indemnités des délégués-patrons et délé- gués-assurés.....	23.000		
		b) Indemnités des médecins-conseils.....	500		
		c) Taxes de témoin, remboursements pour per- tes de salaire.....	100		
		Total.....	23.600		
12.010 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour .....	2.464	2.800	2.800
12.040 (12.12)	06.10	Frais de bureau .....	10.124	12.505	13.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	5.000		
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....	1.500		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	200		
		4) Consommables bureautiques.....	3.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	2.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	1.300		
		Total.....	13.000		
12.041 (12.12)	06.10	Frais de mise sur pied d'une documentation médicale .....	5.890	4.000	3.500
12.050 (12.12)	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	51.042	48.225	52.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	49.100		
		2) Frais téléphoniques.....	3.050		
		3) Téléx et téléfax.....	350		
		Total.....	52.500		
12.080 (12.11)	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	15.966	19.314	38.725

## 17.3 - Conseil arbitral des assurances sociales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			23.725
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			14.500
		5) Assurances.....			500
		<i>Total</i> .....			38.725
12.100 (12.11)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	26.921	27.161	68.808
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			67.608
		2) Charges locatives accessoires.....			1.200
		<i>Total</i> .....			68.808
12.150 (12.30)	06.10	Rapports médicaux, frais d'expertises et frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	175.911	125.000	150.000
12.160 (12.30)	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical .....	1.999	2.000	2.000
		<b>Total de la section 17.3</b> .....	<b>1.459.075</b>	<b>1.552.723</b>	<b>1.755.030</b>
		<b>Section 17.4 - Conseil supérieur des assurances sociales</b>			
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires .....	206.948	214.839	229.651
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			216.030
		3) Charges sociales patronales.....			9.400
		4) Allocations de repas.....			4.221
		<i>Total</i> .....			229.651
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	64.000	65.118	68.579
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			59.223
		3) Charges sociales patronales.....			7.949
		4) Allocations de repas.....			1.407
		<i>Total</i> .....			68.579
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100



## 17.4 - Conseil supérieur des assurances sociales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
11.030 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	10.542	11.228	11.994
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	10.006		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	568		
		3) Charges sociales patronales.....	1.420		
		Total.....	11.994		
11.040 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.100 (11.40)	06.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	47	47	73
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	22.451	27.680	25.354
		<i>Détail:</i>			
		4) Vacances du président, des assesseurs-ma- gistrats et des assesseurs-employeurs et salariés.....	23.525		
		9) Divers: procédure de conciliation (vacation des président, juges-asseesseurs, secrétaire et experts).....	1.829		
		Total.....	25.354		
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	3.347	3.800	3.800
		<i>Détail:</i>			
		9) Divers:			
		a) Indemnités des délégués-patrons et des dé- légués-assurés.....	3.700		
		b) Indemnités pour pertes de salaire et taxes de témoin.....	100		
		Total.....	3.800		
12.010 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour .....	460	850	550
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de route et de séjour.....	550		
12.040 (12.12)	06.10	Frais de bureau .....	3.888	4.000	4.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	2.600		
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....	250		
		3) Location et entretien des autres machines de			

## 17.4 - Conseil supérieur des assurances sociales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>bureau..... 50</i> <i>4) Consommables bureautiques..... 350</i> <i>5) Frais d'impression et de reliure..... 510</i> <i>6) Documentation et bibliothèque..... 240</i> <hr/> <i>Total..... 4.000</i>			
12.050 (12.12)	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	6.685	8.000	8.000
		<i>Détail:</i>			
		<i>1) Frais postaux..... 7.000</i> <i>2) Frais téléphoniques..... 1.000</i> <hr/> <i>Total..... 8.000</i>			
12.080 (12.11)	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	2.120	1.918	2.748
		<i>Détail:</i>			
		<i>1) Nettoyage..... 950</i> <i>2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 1.600</i> <i>9) Divers..... 198</i> <hr/> <i>Total..... 2.748</i>			
12.100 (12.11)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	108.914	103.500	104.670
		<i>Détail:</i>			
		<i>1) Loyers..... 93.670</i> <i>2) Charges locatives accessoires..... 11.000</i> <hr/> <i>Total..... 104.670</i>			
12.150 (12.30)	06.10	Frais d'expertises médicales et frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	14.153	10.000	10.000
		<i>Détail:</i>			
		<i>1) Frais d'expertises médicales..... 9.800</i> <i>2) Frais de déplacement..... 200</i> <hr/> <i>Total..... 10.000</i>			
		Total de la section 17.4.....	443.555	451.180	469.619
		<b>Section 17.5 - Assurances maladie, maternité, dépendan- ce,- Union des caisses de maladie</b>			
11.000 (42.00)	06.10	Participation aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires .....	133.025	135.319	142.929

## 17.5 - Union des caisses de maladie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 137.308			
		3) Charges sociales patronales..... 4.214			
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		<i>Total</i> ..... 142.929			
34.010 (42.00)	06.30	Assurance maladie et assurance dépendance: prise en charge par l'Etat des cotisations des assurés visés à l'article 1er, alinéas 13 et 15 du C.A.S., des élèves et étudiants âgés de moins de 30 ans (article 1er, alinéa 14 du C.A.S.) ou de certaines catégories d'assurés volontaires (C.A.S., article 32). (Crédit non limitatif).....	359.971	407.119	546.140
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurance maladie..... 461.000			
		2) Assurance dépendance..... 85.140			
		<i>Total</i> ..... 546.140			
34.011 (42.00)	06.30	Prise en charge par l'Etat en faveur de l'assurance dépendance des cotisations des assurés visés à l'article 1er, alinéas 13 et 15 du C.A.S., des élèves et étudiants âgés de moins de 30 ans (article 1er, alinéa 14 du C.A.S.) ou de certaines catégories d'assurés volontaires (C.A.S., articles 32 et 377, alinéa 1). (Crédit non limitatif).....	70.567	79.800	-
42.000 (42.00)	06.13	Participation aux frais des prestations de maternité: prestations en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	72.364.119	75.050.400	82.000.000
42.001 (42.00)	06.13	Participation aux frais des prestations de maternité: prestations en nature. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	23.931.300	25.991.000	27.834.000
42.002 (42.00)	06.13	Participation aux frais de fonctionnement de l'assurance maladie-maternité au titre des prestations de maternité et des prestations au titre du congé pour raisons familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.295.000	3.860.000	3.640.000
42.003 (42.00)	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en nature. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	425.164.320	437.000.000	500.400.000
42.005 (42.00)	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces - C.A.S., article 29, alinéa 1c. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	15.053.447	15.709.000	16.700.000
42.006 (42.00)	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces - C.A.S. article 29, alinéa 1b. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.302.484	1.360.000	1.480.000
42.007 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat au financement de l'assurance dépendance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	112.626.000	111.910.000	140.000.000

## 17.5 - Union des caisses de maladie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
42.008 (42.00)	05.20	Remboursement par l'Etat des prestations servies aux ressortissants luxembourgeois pour le compte de l'office belge de sécurité sociale d'outre-mer (article 7 de l'accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique du 27.10.1971, approuvé par la loi du 19.6.1972). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	101.083	60.000	122.000
		Total de la section 17.5.....	654.401.316	671.562.638	772.865.069
<b>Section 17.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation</b>					
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires .....	1.015.210	1.734.925	2.064.979
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....			1.845.112
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			101.687
		3) Charges sociales patronales.....			81.598
		4) Allocations de repas.....			36.582
		Total.....			2.064.979
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	321.868	441.342	674.874
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....			552.894
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			32.234
		3) Charges sociales patronales.....			77.786
		4) Allocations de repas.....			11.960
		Total.....			674.874
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	73.014	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	600	500
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence.....			500
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers .....	-	800	600
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence.....			600
12.010 (12.15)	06.10	Frais de route et de séjour .....	13.340	13.000	16.000

## 17.6 - Assurance dépendance

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.020 (12.15)	06.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	10.813	10.700	11.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	2.600		
		2) Carburants et lubrifiants.....	4.600		
		3) Réparations et entretien.....	3.000		
		9) Divers.....	1.400		
		<i>Total</i> .....	11.600		
12.040 (12.15)	06.10	Frais de bureau .....	19.050	20.914	20.914
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	6.941		
		3) Entretien photocopieur.....	3.200		
		4) Consommables bureautiques.....	1.400		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	4.173		
		6) Documentation et bibliothèque.....	5.000		
		9) Divers.....	200		
		<i>Total</i> .....	20.914		
12.041 (12.12)	06.10	Frais de bureau: acquisition d'appareils photographiques digitaux .....	1.176	-	1.200
12.050 (12.15)	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	14.367	14.900	14.900
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	14.900		
12.070 (12.12)	06.10	Participation aux frais du Centre commun de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif).....	38.496	43.056	91.250
12.080 (12.15)	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	2.997	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	100		
12.090 (12.21)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires pay- és au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	87.944	249.810	251.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	251.000		
12.100 (12.11)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	28.173	100	-
12.120 (12.15)	06.10	Frais d'experts et d'études; indemnités des évaluateurs vacataires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.207.927	1.030.061	1.005.000

## 17.6 - Assurance dépendance

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.125 (12.30)	06.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice) .....	-	103.000	150.000
12.150 (12.15)	06.15	Frais d'expertises médicales et de rapports médicaux effectués sur demande de la cellule d'évaluation et d'orientation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	256.226	302.645	310.065
12.160 (12.15)	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical .....	569	13.640	13.240
12.190 (12.15)	06.10	Frais d'inscription pour stages de formation et de spé- cialisation du personnel de la cellule d'évaluation et d'orientation .....	12.106	14.000	14.000
12.250 (12.15)	06.10	Part dans les frais communs de l'office des assurances sociales. (Crédit non limitatif).....	46.430	52.829	48.454
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	780		
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage.....	2.980		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	17.007		
		3) Chauffage.....	3.357		
		4) Réparations et entretien.....	24.250		
		5) Assurances.....	80		
		Total.....	48.454		
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.30)	06.10	Frais de route et de séjour .....	-	-	341
12.620 (12.14)	06.10	Frais d'experts et d'études; indemnités des évaluateurs vacataires .....	-	242	-
		Total de la section 17.6.....	3.149.706	4.046.764	4.689.117
		<b>Section 17.7 - Mutualités: conseil supérieur de la mutualité</b>			
11.130 (42.00)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	4.314	4.166	4.166
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	447		
		5) Prestations individuelles: indemnité du président.....	3.719		
		Total.....	4.166		

## 17.7 - Mutualités: conseil supérieur de la mutualité

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.000 (42.00)	06.10	Indemnités pour services de tiers .....	725	1.228	1.228
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 1.228			
12.010 (42.00)	06.10	Frais de route et de séjour .....	114	250	250
12.040 (42.00)	06.10	Frais de bureau .....	255	300	300
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 300			
33.010 (42.00)	06.10	Subsides alloués au conseil supérieur de la mutualité chargé de la répartition des subventions aux sociétés de secours mutuels reconnues par l'Etat, à la caisse médico-chirurgicale mutualiste ainsi qu'à la fédération nationale de la mutualité luxembourgeoise .....	52.000	52.000	52.000
35.030 (42.00)	06.10	Cotisations à l'association internationale de la mutualité. (Crédit non limitatif).....	4.500	4.500	4.500
		Total de la section 17.7.....	61.908	62.444	62.444
		<b>Section 18.0</b> <b>Assurance pension contributive</b>			
42.000 (42.00)	06.12	Participation des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance pension: cotisations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	804.467.834	828.200.000	901.000.000
42.001 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat dans le financement de l'assurance pension: cotisations dues au titre du congé parental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	7.333.867	8.426.000	8.757.000
42.002 (42.00)	06.35	Participation de l'Etat aux frais de prestations: prise en charge des majorations proportionnelles résultant des périodes d'assurance visées à l'article 171, alinéa 1, sous 7) du Code des assurances sociales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	5.270.000
42.003 (42.00)	06.35	Participation de l'Etat aux frais de prestations: suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces (loi du 26.3.1974). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	22.564.919	21.933.000	21.632.000

## 18.0 - Assurance pension contributive

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
42.004 (42.00)	06.35	Participation de l'Etat aux frais de prestations: prise en charge des dépenses résultant de la computation ou de la couverture rétroactive des périodes de guerre (application des lois du 25.2.1967 et du 28.7.1969). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	380	180
42.005 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de prestations: prise en charge des dépenses résultant de la computation des périodes de service militaire obligatoire (loi du 30.5.1984). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	44.598	32.680	27.900
Total de la section 18.0.....			834.411.218	858.592.060	936.687.080
<b>Section 18.1 - Assurance accidents</b>					
42.000 (42.00)	06.12	Association d'assurance contre les accidents, section industrielle.- Participation aux frais de prestations: prise en charge d'un tiers des dépenses d'adaptation et d'ajustement des rentes (articles 98 et 100 du code des assurances sociales). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	12.053.830	13.410.000	12.410.000
42.001 (42.00)	04.10 06.15 06.43	Association d'assurance contre les accidents, section industrielle.- Prise en charge des dépenses provenant d'accidents visés par les articles 90 ancien et nouveau du Code des assurances sociales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.308.925	3.954.000	4.460.000
<u>Détail:</u>					
1) <i>Accidents survenus</i>					
a) <i>lors des activités préscolaires, scolaires périscolaires, universitaires et périuniversitaires (article 90, alinéa 1 C.A.S.)</i>					
b) <i>aux personnes participant aux cours et examens organisés ou agréés par l'Etat, les communes et les chambres professionnelles ainsi qu'aux chargés de cours et aux membres ou auxiliaires des jurys afférentes (article 90, alinéa 2 C.A.S.).....</i> 3.659.000					
3) <i>Accidents survenus aux personnes participant aux actions de secours et de sauvetage apportées à la personne ou aux biens d'un tiers en péril, ainsi que lors d'exercices théoriques et pratiques se rapportant directement à ces actions (article 90, alinéa 4 C.A.S.).....</i> 236.000					
4) <i>Accidents survenus aux personnes bénéficiant d'une mesure de mise au travail (RMG, chômage, jeunes délinquants) (article 90, alinéas 5 à 7 C.A.S.).....</i> 432.000					
5) <i>Accidents survenus dans l'exercice de leurs fonctions aux mandataires publics (article 90, alinéa 8 C.A.S.).....</i> 53.000					
6) <i>Accidents survenus lors de travaux de cons-</i>					



## 18.1 - Assurance accidents

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>truction en régie inférieurs à quarante heures de travail, tels que visés par l'ancien article 90 (loi du 17.12.1925) et maintenus en vigueur par l'article 33 alinéa 1 de la loi du 17.11.1997.....</i>			
		<i>80.000</i>			
		<i>Total.....</i>			
		<i>4.460.000</i>			
42.002 (42.00)	06.12	Association d'assurance contre les accidents, section agricole et forestière.- Participation aux frais de prestations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.463.550	1.527.000	1.559.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Prise en charge d'un tiers des dépenses résultant du recalcul des rentes selon la rémunération de base refixée (article 161 du code des assurances sociales).....			
		<i>508.000</i>			
		2) Prise en charge de la différence entre les rentes calculées conformément à l'article 163 du code des assurances sociales et les mêmes rentes fixées conformément à l'article 161 du code des assurances sociales.....			
		<i>926.000</i>			
		3) Prise en charge du solde conformément à l'article 33 de la loi du 17 novembre 1997.....			
		<i>125.000</i>			
		<i>Total.....</i>			
		<i>1.559.000</i>			
		Total de la section 18.1.....	17.826.305	18.891.000	18.429.000
		<b>Section 18.2 - Centre commun de la sécurité sociale</b>			
11.000 (42.00)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics .....	2.127.351	2.410.977	-
11.010 (42.00)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent .....	335.233	355.198	-
11.020 (42.00)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	1.551	3.537	-
11.030 (42.00)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	-	50	-
12.050 (42.00)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice) .....	503.183	489.306	-
12.080 (42.00)	06.10	Participation de l'Etat aux frais d'exploitation et d'entretien des bâtiments .....	109.213	113.488	-
12.090 (42.00)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	334.633	470.793	-

## 18.2 - Centre commun de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.110 (42.00)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	81.337	93.520	-
12.125 (42.00)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	28.284	46.760	-
12.250 (12.00)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (in- demnités, frais d'administration et frais d'exploitation des voitures). (Sans distinction d'exercice) .....	36.234	43.545	-
12.251 (42.00)	06.10	Section "informatique".- Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants. (Crédit non limitatif).....	920.262	1.017.030	-
12.300 (12.30)	06.10	Frais de confection et d'émission d'une nouvelle carte de légitimation internationale en vue du remplacement du formulaire E111 .....	25.164	16.366	-
Total de la section 18.2.....			4.502.445	5.060.570	-
<b>Section 18.4 - Office des assurances sociales</b>					
11.000 (42.00)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics .....	3.615.034	4.430.264	-
11.010 (42.00)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: in- demnités des employés occupés à titre permanent .....	703.680	783.451	-
11.020 (42.00)	06.12 06.15	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	4.208	7.565	-
11.030 (42.00)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: sa- laire des ouvriers occupés à titre permanent .....	325.520	403.788	-
12.050 (42.00)	06.12 06.15	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Sans distinction d'exercice) .....	74.926	81.950	-
12.080 (42.00)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais d'exploitation et d' entretien des bâtiments .....	148.913	167.213	-
12.090 (42.00)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	413.999	523.440	-
12.110 (42.00)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	22.536	22.500	-

## 18.4 - Office des assurances sociales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.250 (12.00)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (indemnités, frais d'administration et de contrôle, frais d'exploitation des voitures). (Sans distinction d'exercice) .....	141.623	240.681	-
12.300 (42.00)	06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'agence à rembourser à l'Union des Caisses de maladie. (Crédit non limitatif).....	437.627	450.000	-
12.302 (42.00)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la crèche pour le personnel des organismes de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif).....	51.920	57.838	26.130
12.310 (12.00)	06.12 06.15	Frais effectifs des élections pour le renouvellement des organes .....	-	1.250	-
Total de la section 18.4.....			5.939.986	7.169.940	26.130
<b>Section 18.5 - Caisse de pension des employés privés</b>					
11.000 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics .....	1.599.455	1.845.651	-
11.010 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent .....	583.074	615.544	-
11.020 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	2.916	-
11.030 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	25.666	25.552	-
12.080 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais d'exploitation et d'entretien des bâtiments .....	177.077	195.150	-
12.090 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	572.530	517.773	-
12.110 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	84.872	125.000	-
12.250 (12.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (indemnités, frais d'administration, frais d'exploitation des voitures). (Sans distinction d'exercice) .....	87.274	99.329	-
12.310 (12.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais effectifs des élections pour le renouvellement des organes de la caisse .....	1.535	-	-

## 18.5 - Caisse de pension des employés privés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.580 (12.11)	06.12	Bâtiments: exploitation et entretien .....	4.217	-	-
		Total de la section 18.5.....	3.135.700	3.426.915	-
		<b>Section 18.6 - Caisse de pension des artisans, des commerçants et industriels</b>			
11.000 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics .....	497.612	526.370	-
11.010 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: in- demnités des employés occupés à titre permanent .....	38.992	42.794	-
11.020 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: in- demnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	50	-
12.080 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais d'exploitation et d' entretien des bâtiments .....	34.838	36.406	-
12.090 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	20.214	20.220	-
12.250 (12.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (in- demnités, frais d'administration) .....	21.286	27.012	-
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.541 (12.12)	06.12	Frais d'immatriculation au Registre de Commerce et des sociétés .....	145	-	-
12.810 (12.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais effectifs des élec- tions pour le renouvellement des organes de la caisse .....	-	218	-
		Total de la section 18.6.....	613.087	653.070	-
		<b>Section 18.7 - Caisse de pension agricole</b>			
11.000 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics .....	248.107	278.342	-
11.010 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: in- demnités des employés occupés à titre permanent .....	18.803	61.668	-

## 18.7 - C.P.A.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
11.020 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	50	-
12.080 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais d'exploitation et d'entretien des bâtiments .....	14.807	15.126	-
12.090 (12.21)	06.12	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	18.199	18.199	-
12.250 (12.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (indemnités et frais d'administration) .....	13.352	14.868	-
12.310 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais effectifs des élections pour le renouvellement des organes de la caisse .....	372	-	-
Total de la section 18.7.....			313.640	388.253	-
Total du département 17/18.....			1.532.992.723	1.578.456.649	1.742.312.421

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Sécurité sociale**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
11	Salaires et charges sociales	18.477.455	20.743.746	10.051.290
12	Achat de biens non durables et de services	7.881.448	8.703.633	4.356.723
33	Transferts de revenus aux administrations privées	53.100	53.488	53.488
34	Transferts de revenus aux ménages	430.538	486.919	546.140
35	Transferts de revenus à l'étranger	74.906	45.403	12.700
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	1.506.075.276	1.548.423.460	1.727.292.080
Total		1.532.992.723	1.578.456.649	1.742.312.421

## 19.0 - Agriculture. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>19 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL</b>					
<b>Section 19.0 - Agriculture. - Dépenses générales</b>					
11.100 (11.40)	10.10	Unité de contrôle: indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	1.933	3.146	4.423
11.130 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	7.359	14.000	12.600
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 12.600					
12.000 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers .....	1.950	3.900	2.800
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 2.800					
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour .....	222	500	500
12.011 (12.13)	10.10	Unité de contrôle: frais de route et de séjour .....	2.891	15.000	8.000
12.012 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Sans distinction d'exercice) .....	167.802	205.000	200.000
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	2.635	2.800	2.900
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 550					
2) Carburants et lubrifiants..... 1.440					
3) Réparation et entretien..... 910					
Total..... 2.900					
12.021 (12.14)	10.10	Unité de contrôle: frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	11.817	31.250	29.000
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 5.650					
2) Carburants et lubrifiants..... 9.350					
3) Réparation et entretien..... 14.000					
Total..... 29.000					
12.030 (12.16)	10.10	Unité de contrôle: fourniture de vêtements de travail et de protection .....	694	1.050	1.050
12.040 (12.12)	10.10	Frais de bureau .....	45.697	43.000	48.000

## 19.0 - Agriculture. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		4) Consommables bureautiques.....	13.500		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	18.500		
		6) Documentation et bibliothèque.....	14.000		
		9) Divers.....	2.000		
		<i>Total</i> .....	48.000		
12.041 (12.12)	10.10	Unité de contrôle: frais de bureau .....	17.046	30.500	27.000
		<i>Détail:</i>			
		4) Consommables bureautiques.....	20.500		
		6) Documentation et bibliothèque.....	3.500		
		9) Divers.....	3.000		
		<i>Total</i> .....	27.000		
12.050 (12.12)	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	83.735	90.000	90.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Affranchissement.....	90.000		
12.051 (12.12)	10.10	Unité de contrôle: Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	3.345	7.000	5.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	3.000		
		2) Frais téléphoniques.....	2.000		
		<i>Total</i> .....	5.000		
12.060 (12.12)	10.10	Unité de contrôle: location et entretien des installa- tions de télécommunications .....	467	600	600
		<i>Détail:</i>			
		3) Réparations et entretien.....	600		
12.070 (12.12)	10.10	Location et entretien des équipements informatiques .....	-	3.105	3.650
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	5.208	5.600	7.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	4.600		
		2) Eau, gaz, électricité.....	1.600		
		9) Divers.....	1.000		
		<i>Total</i> .....	7.200		
12.081 (12.11)	10.10	Unité de contrôle: bâtiments: exploitation et entretien .....	8.683	8.500	12.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	1.500		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	10.000		



## 19.0 - Agriculture. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		9) Divers..... 1.000			
		Total..... 12.500			
12.100 (12.11)	10.10	Unité de contrôle: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	34.536	39.350	39.350
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 39.350			
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études dans le cadre de la programmation et de la mise en oeuvre des régimes d'aides communautaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	22.000	125.000
12.121 (12.30)	10.10	Unité de contrôle: Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	115.984	150.000	150.000
12.125 (12.30)	10.10	Frais de gestion et de mise à jour du site Internet du département de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural .....	-	6.000	-
12.140 (12.16)	10.10	Frais de conception, de confection, d'installation et de fonctionnement en relation avec le stand d'exposition pour la promotion des marques nationales pour produits agricoles et viticoles .....	33.942	42.500	70.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Campagnes publicitaires..... 70.000			
12.141 (12.16)	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de participation de l'agriculture aux foires et expositions agricoles organisées au Grand-Duché et dans les pays membres de l'Union Européenne .....	10.250	105.000	-
12.145 (12.16)	10.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	-	25.000	-
12.301 (12.30)	10.10	Frais d'abonnement à des banques de données internationales .....	-	900	-
24.010 (24.10)	10.10	Location de logiciels informatiques dans le cadre du système du contrôle intégré - volet gestion animale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	148.750	152.200	155.200
31.050 (31.32)	10.10	Intervention de l'Etat en faveur des services d'échange de machines et d'entraide .....	30.000	30.000	30.000
33.010 (33.00)	01.10 01.54	Subventions à des actions d'aides nationales aux pays en voie de développement entreprises par des organisations à caractère agricole .....	14.710	15.000	15.000
34.050 (34.30)	04.50	Subventions à titre individuel dans l'intérêt d'études, de stages et de voyages d'études ou d'actions en faveur de l'équipement technique, scientifique et économique de l'agriculture et de la viticulture .....	56.120	18.500	21.000
34.060 (34.40)	04.34	Subsides à des parents d'élèves du lycée technique agricole en pension à l'internat St-Joseph à Ettelbruck .....	101.503	120.000	120.000

## 19.0 - Agriculture. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
34.100 (34.50)	10.10	Subventions pour actions de publicité en faveur d'une meilleure consommation des produits agricoles, notamment dans le secteur des fruits, des pommes de terre et du miel .....	12.500	12.500	12.500
34.101 (34.50)	10.10	Subventions à des entreprises agricoles, viticoles ou horticoles pour la mise en oeuvre de projets pilotes relatifs à des systèmes, méthodes et techniques de production en agriculture, viticulture ou horticulture .....	-	1.250	1.250
35.060 (35.00)	10.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	125.452	157.500	178.900
		<i>Détail:</i>			
		1) Organismes animaliers.....	70.600		
		2) Organismes végétaux.....	42.150		
		3) Organismes de technique agraire.....	43.800		
		4) Organismes divers.....	17.950		
		5) Organismes de développement rural.....	4.400		
		<i>Total.....</i>	<i>178.900</i>		
41.010 (33.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais administratifs de l'établissement public "Caisse d'assurance des animaux de boucherie". (Crédit non limitatif).....	12.432	13.800	10.000
		Total de la section 19.0.....	1.057.663	1.376.451	1.383.423
		<b>Section 19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales</b>			
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'études pour la création et l'implantation de zones horticoles. (Sans distinction d'exercice) .....	156.225	100.000	200.000
12.300 (12.30)	10.10	Frais de stockage public et autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention pour le compte des communautés européennes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	13.936	75.000	52.026
12.340 (12.30)	07.50 10.10	Frais d'organisation d'un système de collecte de déchets problématiques auprès des exploitations agricoles, viticoles et horticoles .....	114.605	128.000	130.000
12.350 (12.30)	07.50	Prise en charge des frais en rapport avec l'élimination de matériel animalier à haut risque. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	46.123	40.000	47.000
12.355 (11.10)	07.50	Frais en relation avec le ramassage des cadavres d'animaux auprès des agriculteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	900.000	850.000

## 19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
31.051 (31.32)	10.10	Indemnité compensatoire annuelle aux exploitants agricoles en vertu de la directive 75/268/CEE sur l'agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	15.939.616	16.000.000	16.000.000
31.052 (31.32)	10.10	Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	911.165	926.850	1.000
31.053 (31.32)	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de services de comptabilité et de conseils de gestion agricoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.069.540	2.053.500	1.975.000
31.055 (31.32)	10.10	Mesures spéciales prises en vertu de règlements du conseil de l'Union Européenne dans l'intérêt de nouvelles orientations des structures de production et de l'équilibre des marchés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.986	3.000	3.000
31.056 (31.32)	10.10	Contributions à des actions de diminution du coût de certains moyens de production de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	7.916.526	1.560.000	1.560.000
31.058 (31.32)	07.32	Prise en charge par l'Etat du déficit d'exploitation concernant le ramassage des cadavres d'animaux auprès des agriculteurs par la société d'exploitation du clos d'équarrissage du Schwanenthal. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.860.553	-	-
31.059 (31.32)	07.50	Prime à l'entretien de l'espace naturel et du paysage.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.211.919	5.000.000	5.600.000
31.060 (12.12)	04.00 10.00	Participation de l'Etat à l'octroi d'une aide pour la cession de lait et de certains produits laitiers aux élèves de certains établissements scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	11.104	15.000	17.700
33.010 (33.00)	07.50	Subventions en faveur d'organisations se consacrant à la protection de l'environnement et agréées par le ministère de l'agriculture pour des actions de vulgarisation en relation avec une agriculture respectant les impératifs de la protection de l'espace naturel .....	37.200	37.200	37.200
33.011 (33.00)	07.50	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG dans les domaines de l'agriculture, de la viticulture, de la sylviculture et du développement rural. (Sans distinction d'exercice) .....	80.560	149.700	130.000
34.103 (34.50)	10.10	Subventions en faveur de la recherche et de l'étude de méthodes de production, de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles et notamment de produits de qualité. (Sans distinction d'exercice) .....	13.500	90.000	90.000
34.104 (34.50)	10.10	Subventions à des organisations professionnelles ou privées pour la réalisation d'actions de publicité, de promotion et de commercialisation de produits de qualité et la participation à des foires et expositions. (Sans distinction d'exercice) .....	139.832	130.000	176.000

## 19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
34.106 (34.50)	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'établissement d'un programme sur les produits du terroir par la Chambre d'agriculture. (Sans distinction d'exercice) .....	57.755	61.000	83.000
35.001 (35.10)	10.10	Remboursement à l'Union Européenne de dépenses non reconnues dans le cadre du FEOGA-GARANTIE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	132.220	100	100
42.000 (42.00)	10.10	Intervention dans le paiement des cotisations dues à la caisse de maladie agricole par les assurés obligatoires de cette caisse. (Article 39 de la loi du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.044.447	2.039.000	2.213.000
42.001 (42.00)	10.10	Intervention dans le paiement des cotisations dues à la caisse de pension agricole par les assurés obligatoires de cette caisse. (Article 40 de la loi du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.468.003	3.633.000	3.645.000
42.002 (42.00)	10.10	Majoration des rentes-accidents agricoles servies aux grands blessés et revalorisation des rentes-accidents agricoles. (Article 41 de la loi du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.005.745	3.279.000	3.210.000
43.000 (43.22)	10.10	Subvention à la Ville d'Ettelbrück pour l'organisation de la foire agricole .....	-	-	10.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
31.556 (31.32)	10.10	Contributions à des actions de diminution du coût de certains moyens de production de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture. ....	-	127.223	-
		Total de la section 19.1.....	43.233.560	36.347.573	36.030.026
		<b>Section 19.2 - Administration des services techniques de l'agriculture</b>			
11.000 (11.00)	10.10	Traitements des fonctionnaires .....	7.126.615	6.069.647	6.659.902
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	6.183.030		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	81.518		
		3) Charges sociales patronales.....	263.095		
		4) Allocations de repas.....	132.259		
		Total.....	6.659.902		
11.010 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	1.478.556	1.561.299	1.693.306

## 19.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.455.196		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	5.502		
		3) Charges sociales patronales.....	196.026		
		4) Allocations de repas.....	36.582		
		<i>Total</i> .....	1.693.306		
11.020 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	44.660	9.581	10.043
		<i>Détail:</i>			
		B) - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....	10.043		
11.030 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	716.332	455.288	481.714
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	401.756		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	22.960		
		3) Charges sociales patronales.....	56.998		
		<i>Total</i> .....	481.714		
11.040 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	381.989	146.101	154.773
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	128.594		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	7.865		
		3) Charges sociales patronales.....	18.314		
		<i>Total</i> .....	154.773		
11.100 (11.40)	10.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	16.483	16.700	25.882
11.130 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	3.455	5.500	3.244
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	2.868		
		5) Prestations individuelles.....	289		
		9) Divers.....	87		
		<i>Total</i> .....	3.244		
12.000 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers .....	30.061	32.200	29.767
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	2.255		
		4) Prestations individuelles.....	23.291		

## 19.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		9) Divers..... 4.221			
		Total..... 29.767			
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour .....	37.439	37.700	40.100
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	115.335	107.500	114.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 18.189			
		2) Carburants et lubrifiants..... 44.561			
		3) Réparation et entretien..... 38.250			
		9) Divers..... 13.000			
		Total..... 114.000			
12.030 (12.16)	10.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	1.766	5.740	5.710
12.040 (12.12)	10.10	Frais de bureau .....	65.518	71.000	71.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 41.000			
		4) Consommables bureautiques..... 20.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 9.500			
		9) Divers..... 500			
		Total..... 71.000			
12.041 (12.12)	10.10	Dépenses relatives à l'achat d'étiquettes et de plombs de contrôle dans le cadre de la certification officielle des semences et plants et du contrôle phytosanitaire. (Crédit non limitatif).....	28.717	30.000	30.000
		<u>Détail:</u>			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 30.000			
12.050 (12.12)	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice) .....	75.112	80.000	80.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 39.000			
		2) Frais téléphoniques..... 38.000			
		9) Divers..... 3.000			
		Total..... 80.000			
12.060 (12.12)	10.10	Location et entretien des installations de télécommunications .....	4.519	5.000	4.100
		<u>Détail:</u>			
		2) Contrats d'entretien..... 3.000			
		3) Réparations et entretien..... 1.100			
		Total..... 4.100			

## 19.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.070 (12.12)	10.10	Location et entretien des équipements informatiques .....	60.705	118.900	113.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien..... 98.500			
		3) Réparations et pièces de rechanges..... 14.000			
		9) Divers: Abonnement GPS..... 1.000			
		Total..... 113.500			
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	64.872	71.000	71.230
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 10.500			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 35.150			
		3) Chauffage..... 25.580			
		Total..... 71.230			
12.100 (12.11)	10.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif).....	82.750	85.600	85.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 85.600			
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études dans le domaine de l'analyse de produits agricoles. (Sans distinction d'exercice) .....	272.131	353.000	368.730
12.122 (12.30)	10.10	Frais d'analyses de l'ADN dans le cadre du contrôle de l'étiquetage de la viande bovine .....	1.932	-	-
12.125 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice) .....	39.668	797.000	145.850
12.140 (12.16)	10.10	Frais de publicité dans l'intérêt des produits laitiers, de la viande de porc, des salaisons fumées, de la viande de veau, de la viande bovine et participation à des ex- positions et manifestations .....	5.565	15.500	5.750
12.160 (12.30)	10.10	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire .....	99.477	229.600	210.900
12.161 (12.30)	10.10	Acquisition et entretien de matériel du laboratoire du lait cru .....	55.521	-	-
12.162 (12.30)	10.10	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire pour l'accréditation .....	10.372	-	-
12.170 (12.30)	10.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur; dépenses diverses en relation avec les champs d'essais et l'organisation de contrôles et d'essais .....	26.662	91.000	93.000
12.190 (12.30)	10.10	Formation du personnel .....	9.875	21.000	21.000

## 19.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.300 (12.30)	10.10	Aménagement et entretien des hangars, chantiers et places de dépôt en campagne; équipement et matériel de chantier .....	4.873	-	-
12.301 (12.30)	10.10	Entretien des champs d'essais, achat de plantes mellifères, d'arbres et d'arbustes; dépenses diverses .....	37.133	-	-
12.310 (12.30)	10.10	Frais d'organisation de contrôles, d'admissions, de concours, d'expertises et d'essais; frais de commercialisation; réunions du comité d'experts de l'Union Européenne .....	2.780	-	-
12.315 (12.30)	10.10	Frais en relation avec le système de contrôle du mode de production biologique de produits agricoles .....	48.356	52.000	60.000
12.320 (12.30)	10.10	Allocation de primes de concours, de conservation et de station; attribution de médailles et de récompenses dans l'intérêt de l'amélioration des espèces bovine, porcine et chevaline .....	23.300	23.300	23.300
		<i>Détail:</i>			
		1) Espèces bovine et porcine.....	15.120		
		2) Race chevaline.....	8.180		
		<i>Total.....</i>	<i>23.300</i>		
12.330 (12.30)	10.10	Contribution de l'Etat aux dépenses de l'organisme chargé de l'exécution du contrôle technique des plants de pommes de terre ainsi que des semences de céréales et de plants fourragères de production luxembourgeoise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	186.652	165.000	180.000
31.050 (31.32)	10.10	Participation de l'Etat aux dépenses de la fédération des herdbooks dans l'intérêt des races bovine et porcine. (Sans distinction d'exercice) .....	1.055.000	976.500	940.000
32.010 (32.00)	10.10	Participation de l'Etat à des programmes d'études de méthodes de production. (Sans distinction d'exercice) .....	817.402	746.000	738.000
32.011 (32.00)	10.10	Participation de l'Etat à des programmes d'études de méthodes de production dans l'intérêt des races bovine et porcine. (Sans distinction d'exercice) .....	-	-	1.000
33.010 (33.00)	10.10	Subventions à l'union des sociétés avicoles du Grand-Duché de Luxembourg, au flockbook du texel luxembourgeois, à l'association des éleveurs de chèvres et de moutons laitiers et à l'association des bergers .....	16.120	16.200	16.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Union des sociétés avicoles du Grand-Duché de Luxembourg.....	8.700		
		2) Flockbook du texel luxembourgeois.....	2.500		
		3) Association des éleveurs de chèvres et de moutons laitiers.....	2.500		
		4) Association des bergers.....	2.500		
		<i>Total.....</i>	<i>16.200</i>		
33.011 (33.00)	10.10	Amélioration des races chevalines: subventions aux stud-books .....	18.600	18.600	18.600



## 19.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
33.012 (33.00)	10.10	Apiculture: subventions dans l'intérêt de la vulgarisation et de l'information .....	40.314	49.600	49.600
33.013 (33.00)	10.10	Horticulture: subventions dans l'intérêt de la vulgarisation et de l'information .....	32.790	25.600	25.600
		<u>Détail:</u>			
		1) Syndicats arboricoles pour l'organisation de démonstrations pratiques et de conférences et coopératives fruitières pour la vulgarisation fruitière.....			4.960
		2) Fédération horticole professionnelle luxembourgeoise dans l'intérêt de l'enseignement et de la vulgarisation.....			11.160
		3) Association sans but lucratif "Lëtzebuenger Rousefrënn" dans l'intérêt de l'organisation de cours théoriques et pratiques pour la culture rosière et de la propagation de nouvelles variétés de roses.....			1.490
		4) Subventions à l'association "Conservatoire de plantes médicinales de Winseler".....			1.750
		5) Office international du coin de terre et des jardins ouvriers.....			1.240
		6) "Familljegaart".....			5.000
		Total.....			25.600
33.014 (33.00)	07.50	Subventions aux sociétés de protection des animaux et des oiseaux .....	17.860	17.900	49.400
		<u>Détail:</u>			
		1) Ligue luxembourgeoise pour la protection de la nature et des oiseaux, Luxembourg.....			12.400
		2) Ligue luxembourgeoise pour la protection des animaux, Luxembourg.....			15.000
		3) Ligue luxembourgeoise pour la protection des animaux, Esch/Alzette.....			500
		4) Société pour la protection des animaux, Dudelange.....			21.500
		Total.....			49.400
33.015 (33.00)	10.10	Subventions à la fédération colombophile luxembourgeoise et aux associations cynologiques .....	4.960	5.000	5.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Fédération colombophile luxembourgeoise.....			640
		2) Associations cynologiques.....			4.360
		Total.....			5.000
33.016 (33.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la ligue luxembourgeoise du coin de terre et du foyer. (Sans distinction d'exercice) .....	29.000	41.400	42.500
33.017 (33.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fédération horticole luxembourgeoise. (Sans distinction d'exercice) .....	25.000	36.500	44.700

## 19.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
33.018 (33.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale du miel .....	11.000	11.000	11.000
33.019 (33.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale des eaux-de-vie naturelles .....	7.500	7.000	7.000
33.020 (33.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale de la viande de porc .....	675	325	-
33.021 (33.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale des salaisons fumées .....	675	325	-
33.023 (33.00)	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association pour la promotion de la marque nationale de la viande de porc. (Sans distinction d'exercice) .....	40.044	49.700	54.000
33.024 (33.00)	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement d'associations s'adonnant à l'agriculture biologique .....	10.000	12.000	15.000
33.027 (33.00)	10.10	Mesures spéciales d'ordre technique: subventions pour la rationalisation d'exploitations agricoles; dépenses diverses .....	-	25.000	285.000
34.100 (34.50)	10.10	Contribution de l'Etat aux primes dues en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle, pour l'assurance multi-risques récoltes et l'assurance risques-bétail. (Crédit non limitatif).....	205.739	200.000	400.000
43.002 (43.22)	10.10	Pistes cyclables: travaux d'entretien et de réfection. (Sans distinction d'exercice) .....	-	50.000	50.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
33.517 (33.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fédération horticole luxembourgeoise .....	13.924	-	-
		Total de la section 19.2.....	13.505.784	12.944.806	13.535.001
		<b>Section 19.3 - Remembrement des biens ruraux</b>			
11.000 (11.00)	10.20	Traitements des fonctionnaires .....	129.007	131.231	136.462
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....			131.044
		3) Charges sociales patronales.....			4.011
		4) Allocations de repas.....			1.407
		Total.....			136.462

## 19.3 - Remembrement des biens ruraux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
41.010 (33.00)	10.20	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Office national de remembrement". (Crédit non limitatif).....	4.370.000	4.570.000	4.900.000
43.000 (43.22)	10.20	Travaux d'entretien et de réparation des chemins d'exploitation, voies d'eau et autres ouvrages d'art non privés, créés ou maintenus lors du remembrement ainsi que des éléments de verdure bordant les chemins à assurer par les communes, en exécution de l'article 43 de la loi modifiée du 25 mai 1964 et du règlement grand-ducal du 25 octobre 1996 (participation de l'Etat). (Crédit non limitatif).....	41.400	100.000	75.000
Total de la section 19.3.....			4.540.407	4.801.231	5.111.462
<b>Section 19.4 - Service d'économie rurale</b>					
11.000 (11.00)	10.10	Traitements des fonctionnaires .....	2.645.661	2.891.451	3.033.175
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 2.856.938					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 3.994					
3) Charges sociales patronales..... 118.777					
4) Allocations de repas..... 53.466					
<u>Total..... 3.033.175</u>					
11.010 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	172.058	162.229	289.574
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 249.272					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 33.427					
3) Charges sociales patronales..... 6.875					
<u>Total..... 289.574</u>					
11.020 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	119.592	5.812	8.744
<i>Détail:</i>					
B) - Etudiants					
1) Rémunérations de base..... 8.744					
11.030 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	100.796	105.114	113.155
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 92.701					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de					

## 19.4 - Service d'économie rurale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>rémunération.....</i> 13.286			
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i> 7.168			
		<i>Total.....</i> 113.155			
11.040 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i> 100			
11.100 (11.40)	10.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	645	645	988
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour .....	15.122	19.500	19.500
12.040 (12.12)	10.10	Frais de bureau .....	28.540	36.000	38.000
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Articles et matériel de bureau.....</i> 13.000			
		2) <i>Location et entretien des machines à photocopier.....</i> 3.000			
		3) <i>Location et entretien des autres machines de bureau.....</i> 500			
		4) <i>Consommables bureautiques.....</i> 10.500			
		5) <i>Frais d'impression et de reliure.....</i> 500			
		6) <i>Documentation et bibliothèque.....</i> 9.500			
		9) <i>Divers.....</i> 1.000			
		<i>Total.....</i> 38.000			
12.050 (12.12)	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	820	1.500	1.500
		<u>Détail:</u>			
		2) <i>Téléphone.....</i> 800			
		4) <i>Télex et téléfax.....</i> 700			
		<i>Total.....</i> 1.500			
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	21.387	27.000	27.000
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Nettoyage.....</i> 3.000			
		2) <i>Eau, gaz, électricité, taxes.....</i> 18.500			
		4) <i>Réparations et entretien.....</i> 400			
		5) <i>Assurances.....</i> 600			
		6) <i>Enlèvement ordures.....</i> 2.500			
		9) <i>Divers.....</i> 2.000			
		<i>Total.....</i> 27.000			
12.090 (12.21)	10.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	101.079	101.100	101.100

## 19.4 - Service d'économie rurale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 101.100			
12.125 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	-	6.000	6.000
12.190 (12.30)	10.10	Formation du personnel .....	1.000	1.000	1.200
12.300 (12.30)	10.10	Frais d'impression et d'envoi de formulaires de décisions et de documentation destinés aux agriculteurs. (Crédit non limitatif).....	78.395	90.000	125.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais d'impression..... 65.000			
		2) Frais d'envoi..... 60.000			
		Total..... 125.000			
12.301 (12.30)	10.10	Acquisition et entretien d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif).....	-	-	8.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais d'entretien d'équipements spéciaux..... 8.500			
12.310 (12.30)	10.10	Réunions périodiques et voyages et autres activités d'information pour le perfectionnement des chefs d'exploitation dont la comptabilité est tenue par le service d'économie rurale, pour la promotion de la coopération et de l'entraide entre agriculteurs et pour des actions visant à introduire des méthodes de production plus soucieuses de l'environnement: frais d'organisation; frais de documentation; frais d'entretien et d'expert en relation avec les différents programmes informatiques; dépenses diverses .....	3.918	5.150	5.000
24.010 (24.10)	10.10	Location de logiciels informatiques. (Crédit non limitatif).....	25.547	27.100	27.100
		Total de la section 19.4.....	3.314.560	3.479.701	3.805.636
		<b>Section 19.5 - Administration des services vétérinaires</b>			
11.000 (11.00)	10.10	Traitements des fonctionnaires .....	2.397.053	2.648.052	2.899.322
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 2.751.916			
		3) Charges sociales patronales..... 106.603			
		4) Allocations de repas..... 40.803			
		Total..... 2.899.322			
11.010 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	334.459	395.791	421.471

## 19.5 - Administration des services vétérinaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	364.158		
		3) Charges sociales patronales.....	48.871		
		4) Allocations de repas.....	8.442		
		Total.....	421.471		
11.020 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	123.888	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	117.743	118.856	130.067
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	105.199		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	9.478		
		3) Charges sociales patronales.....	15.390		
		Total.....	130.067		
11.040 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.100 (11.40)	10.10 10.11	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	434	500	722
11.130 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	27.211	29.710	29.700
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles.....	29.700		
12.000 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers .....	-	250	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	100		
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour .....	46.364	25.000	30.000
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	8.111	18.000	18.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	2.980		
		2) Carburants et lubrifiants.....	8.695		
		3) Réparation et entretien.....	6.325		
		Total.....	18.000		
12.030 (12.16)	10.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	2.152	2.200	2.500

## 19.5 - Administration des services vétérinaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.031 (12.16)	10.10	Vétérinaires officiels: fourniture de vêtements de travail et de protection .....	4.454	4.600	4.600
12.032 (12.16)	10.10	Vétérinaires-inspecteurs: fourniture de vêtements de travail et de protection .....	1.403	-	-
12.040 (12.12)	10.10	Inspection vétérinaire: frais de bureau .....	17.347	18.500	18.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	4.500		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	3.000		
		4) Consommables bureautiques.....	4.500		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	4.500		
		6) Documentation et bibliothèque.....	2.000		
		<i>Total</i> .....	18.500		
12.041 (12.12)	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: frais de bureau .....	5.723	10.150	10.150
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	3.500		
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....	1.000		
		4) Consommables bureautiques.....	100		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	2.850		
		6) Documentation et bibliothèque.....	2.600		
		9) Divers.....	100		
		<i>Total</i> .....	10.150		
12.050 (12.12)	10.10	Inspection vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	11.734	24.850	20.320
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	8.000		
		2) Frais téléphoniques.....	745		
		3) Luxpac.....	500		
		4) Téléfax.....	1.075		
		9) Divers.....	10.000		
		<i>Total</i> .....	20.320		
12.051 (12.12)	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	16.895	19.100	19.100
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	8.600		
		4) Téléfax.....	1.500		
		9) Emballages.....	9.000		
		<i>Total</i> .....	19.100		
12.060 (12.12)	10.10	Inspecteurs des viandes: location et entretien des installations de télécommunications .....	-	700	700

## 19.5 - Administration des services vétérinaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 700			
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	17.260	26.800	25.880
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 11.400			
		9) Divers..... 14.480			
		Total..... 25.880			
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'analyses à effectuer dans des laboratoires ex- ternes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	347.055	750.000	500.000
12.121 (12.30)	10.10	Frais d'analyses à effectuer en vue du dépistage de l'E.S.B. chez les animaux domestiques. (Crédit non limitatif).....	320.040	580.000	450.000
12.122 (12.30)	05.20	Frais d'accréditation du Laboratoire de Médecine Vétéri- naire de l'Etat. (Crédit non limitatif).....	29.085	40.000	30.000
12.123 (12.30)	05.20	Frais d'accréditation de l'Inspection Vétérinaire. (Crédit non limitatif).....	-	8.064	8.064
12.125 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	3.597	13.500	13.500
12.150 (12.30)	10.10	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	355.752	930.000	750.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de prises de sang..... 452.160			
		3) Frais d'inspection des viandes..... 1.640			
		4) Honoraires dus aux vétérinaires praticiens pour assurer l'épidémiosurveillance dans les exploitations agricoles..... 251.200			
		5) Participation de l'Etat aux honoraires des actes d'euthanasie des animaux de production en agonie..... 45.000			
		Total..... 750.000			
12.160 (12.30)	10.10	Achat de vaccins, de sérums, de désinfectants, de réac- tifs de laboratoire, de matériel d'identification des bovins, des porcins et des ovins et de matériel de lutte contre les épizooties et prestations de services directs en relation avec la police sanitaire du bétail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.218.697	1.396.776	1.188.370
12.161 (12.30)	10.10	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire .....	23.560	35.000	30.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Verrerie, réactifs et instruments..... 30.000			



## 19.5 - Administration des services vétérinaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.162 (12.30)	10.10	Vétérinaires officiels: acquisition et entretien de matériel vétérinaire .....	8.210	13.000	8.000
12.190 (12.30)	10.10	Cours de formation continue, conférences .....	2.455	7.000	5.000
12.300 (12.30)	10.10	Enlèvement de déchets toxiques de laboratoire .....	1.568	2.500	2.500
12.310 (12.30)	10.10	Frais supplémentaires de désinfection des installations de traitement des cadavres dans le cadre de la lutte contre la peste porcine classique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	98.171	100.000	25.000
33.010 (33.00)	10.10	Subvention à la fédération des unions d'apiculteurs dans l'intérêt de la lutte contre les maladies des abeilles .....	8.676	8.676	8.676
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.510 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour .....	-	-	1.102
12.620 (12.30)	10.10	Frais d'analyses à effectuer dans des laboratoires externes .....	-	3.863	-
12.660 (12.30)	10.10	Achat de vaccins, de sérums, de désinfectants, de réactifs de laboratoire, de matériel d'identification des bovins, des porcins et des ovins et de matériel de lutte contre les épizooties et prestations de service directs en relation avec la police sanitaire du bétail .....	-	-	8.612
Total de la section 19.5.....			5.549.097	7.231.638	6.660.156
<b>Section 19.6 - Viticulture</b>					
11.000 (11.00)	10.10	Traitements des fonctionnaires .....	706.098	739.490	796.352
<u>Détail:</u>					
1) Rémunérations de base.....			743.669		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			8.533		
3) Charges sociales patronales.....			30.080		
4) Allocations de repas.....			14.070		
Total.....			796.352		
11.010 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	334.690	366.761	392.990
<u>Détail:</u>					
1) Rémunérations de base.....			295.554		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de remunération.....			43.493		

## 19.6 - Viticulture

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales..... 45.501 4) Allocations de repas..... 8.442 Total..... 392.990			
11.020 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	2.004	4.609	4.732
		<u>Détail:</u> B - Etudiants 1) Rémunérations de base..... 4.732			
11.030 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	423.864	485.858	484.771
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 408.504 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 18.911 3) Charges sociales patronales..... 57.356 Total..... 484.771			
11.040 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	7.049	100	100
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	10.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	2.504	2.550	3.848
11.130 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	100	100
		<u>Détail:</u> 1) Jetons de présence..... 100			
12.000 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers .....	3.250	4.320	4.510
		<u>Détail:</u> 1) Jetons de présence..... 50 4) Prestations individuelles..... 4.460 Total..... 4.510			
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour .....	1.580	3.000	2.500
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	10.880	9.600	11.700
		<u>Détail:</u> 1) Assurances..... 2.000 2) Carburants et lubrifiants..... 3.500 3) Réparation et entretien..... 6.000 9) Divers..... 200 Total..... 11.700			

## 19.6 - Viticulture

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.040 (12.12)	10.10	Frais de bureau .....	14.736	17.000	17.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	2.200		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	2.100		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	400		
		4) Consommables bureautiques.....	3.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	2.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	6.800		
		9) Divers.....	500		
		Total.....	17.000		
12.050 (12.12)	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice) .....	11.523	12.500	12.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux.....	7.500		
		2) Frais téléphoniques.....	5.000		
		Total.....	12.500		
12.060 (12.12)	10.10	Location et entretien des installations de télécommunications .....	2.484	2.600	3.100
		<u>Détail:</u>			
		2) Contrats d'entretien.....	3.100		
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	50.481	50.000	54.950
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage.....	2.000		
		2) Eau, électricité, taxes.....	25.700		
		3) Chauffage (gaz).....	19.000		
		9) Divers.....	8.250		
		Total.....	54.950		
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	109.251	85.000	118.600
12.125 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	257	20.000	1.000
12.160 (12.30)	10.10 10.11	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire .....	111.825	102.600	119.235
		<u>Détail:</u>			
		1) Contrat de maintenance.....	48.764		
		2) Acquisition et entretien des instruments de laboratoire.....	70.471		
		Total.....	119.235		

## 19.6 - Viticulture

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.190 (12.30)	10.10 10.11	Cours d'enseignement viticole: indemnités; voyages d'études; vulgarisation de connaissances viti-vinicoles; frais de formation du personnel, dépenses diverses .....	4.835	12.000	14.050
12.300 (12.30)	10.11	Exploitation de l'institut viti-vinicole .....	62.901	72.000	73.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Vignobles.....	22.800		
		2) Frais de cave.....	46.500		
		3) Sélection de clones.....	3.700		
		<i>Total.....</i>	<i>73.000</i>		
12.301 (12.30)	10.10 10.11	Achat de porte-greffes et de greffons sélectionnés. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
33.010 (33.00)	10.10	Subventions à l'organisation professionnelle des vignerons indépendants .....	2.231	2.231	2.231
33.011 (33.00)	10.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds de solidarité viticole (loi du 23.4.1965) .....	561.800	580.740	580.740
33.013 (33.00)	10.10	Subvention en faveur de la propagande des vins et de la participation de la viticulture luxembourgeoise aux expositions et foires .....	41.931	42.000	42.000
33.015 (33.00)	13.90	Améliorations viticoles: reconstitution des vignes, y compris la démolition et la construction de murs de soutènement des vignes en terrasses; travaux de consolidation des coteaux en mouvement; sélection qualitative des cépages (participation de l'Etat au coût de travaux) .....	10.152	30.000	30.000
34.050 (34.30)	10.10	Subsides pour études viti-vinicoles et arboricoles ainsi que pour la fréquentation d'écoles spécialisées à l'étranger .....	-	2.500	1.000
34.100 (34.50)	10.10	Contribution de l'Etat aux primes dues en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle et l'assurance-gel. (Crédit non limitatif).....	519.984	500.000	540.000
34.101 (34.50)	10.20	Améliorations viticoles dans le cadre du remembrement viticole: compensation partielle des pertes de revenu causées par la reconstitution des vignobles .....	135.772	140.000	160.000
		Total de la section 19.6.....	3.132.082	3.287.659	3.471.109
		<b>Section 19.7 - Sylviculture</b>			
11.060 (11.00)	10.30	Rémunération de la main-d'oeuvre occupée dans les forêts domaniales: coupes, entretien et pépinières. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.339	-	-
12.000 (12.15)	10.30	Indemnités pour services de tiers .....	32.676	-	-

## 19.7 - Sylviculture

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.030 (12.16)	10.30	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	-	-	140.000
12.120 (12.30)	10.30	Etudes sur le milieu forestier: frais d'études et d'analyses; indemnités pour services de tiers; dépenses diverses .....	647.274	800.000	850.000
12.121 (12.30)	12.30 10.30	Frais d'experts et d'études: participation au projet de recherche "Développement d'agents de contrôles biologiques dans les cultures annuelles et pérennes" .....	20.000	40.000	40.000
12.125 (12.30)	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	49.526	50.000	53.500
12.130 (12.16)	10.30	Frais de publication .....	18.515	42.000	25.000
12.140 (12.16)	10.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses .....	23.372	25.000	27.500
12.200 (12.30)	10.30	Dépenses résultant de l'affiliation de l'Etat à l'association d'assurance mutuelle contre les risques d'incendie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
12.300 (12.30)	10.30	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien et de culture, y compris l'entretien des chemins de vidange: débardage par des tiers; achat de plants forestiers; vêtements et équipements de travail; établissement et entretien des pépinières forestières; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	993.271	1.110.000	1.110.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Coupes et entretien.....			1.010.000
		2) Pépinières.....			100.000
		Total.....			1.110.000
12.301 (12.30)	07.30 10.30	Exécution de la loi sur la protection des bois et de la loi concernant la protection des végétaux et produits végétaux contre les organismes nuisibles: reboisement de terrains et exploitation de forêts appartenant à des propriétaires n'ayant pas satisfait aux conditions légales. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
12.302 (12.30)	12.00 07.50	Participation de l'Etat au projet INTERREG "ProHolz-Pro-Bois": achats de biens et services spécifiques. (Sans distinction d'exercice) .....	60.720	84.500	83.500
31.050 (31.32)	10.30	Participation aux frais de fonctionnement d'un système de certification de la gestion durable des forêts .....	13.265	15.062	18.000

## 19.7 - Sylviculture

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
33.010 (33.00)	10.30	Participation de l'Etat en faveur de la conservation et de l'amélioration des forêts du pays par des associations de sylviculteurs .....	52.100	82.300	78.800
		Total de la section 19.7.....	1.913.058	2.249.062	2.426.500
<b>Section 19.8 - Développement rural</b>					
12.140 (12.16)	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	7.073	10.000	10.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants.....		9.000	
		9) Divers.....		1.000	
		Total.....		10.000	
12.180 (12.30)	07.20	Acquisition et entretien de matériel didactique .....	-	250	250
12.190 (12.30)	07.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	2.207	6.000	6.000
12.191 (12.30)	10.00	Frais de fonctionnement du réseau LEADER+ Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre de l'initiative communautaire LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) .....	-	20.000	-
33.011 (33.00)	07.20	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans le domaine du développement rural et du renouveau local .....	15.000	15.000	15.000
33.012 (33.00)	10.00	Participation de l'Etat dans le financement des "Groupes LEADER - Grand-Duché de Luxembourg" dans le cadre de l'initiative communautaire LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale). (Sans distinction d'exercice) .....	451.906	716.000	800.000
33.014 (33.00)	10.00	Participation de l'Etat dans le financement des groupes d'actions locales fonctionnant en dehors de l'initiative communautaire LEADER. (Sans distinction d'exercice) .....	66.219	70.000	70.000
33.015 (33.00)	10.00	Participation de l'Etat dans les dépenses concernant la mise en place et la gestion du réseau, des mesures d'assistance technique et d'évaluation dans le cadre du programme de l'Initiative Communautaire LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) - Grand-Duché de Luxembourg. (Sans distinction d'exercice) .....	18.389	31.250	41.000
43.000 (43.22)	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes en milieu rural pour l'élaboration de plans de développement communaux et régionaux rural ou de renouveau local .....	224.788	225.000	225.000

## 19.8 - Développement rural

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.640 (12.16)	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	-	3.401	-
		Total de la section 19.8.....	785.582	1.096.901	1.167.250
		Total du département 19.....	77.031.793	72.815.022	73.590.563

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
11	Salaires et charges sociales	17.424.477	16.370.421	17.792.460
12	Achat de biens non durables et de services n'augmentant pas la valeur	7.297.415	11.372.769	10.136.106
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	174.297	179.300	182.300
31	Subventions d'exploitation	35.021.674	26.707.135	26.144.700
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	817.402	746.000	739.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	1.629.336	2.096.247	2.474.247
34	Transferts de revenus aux ménages	1.242.705	1.275.750	1.604.750
35	Transferts de revenus à l'étranger	257.672	157.600	179.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	4.382.432	4.583.800	4.910.000
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	8.518.195	8.951.000	9.068.000
43	Transferts de revenus aux administrations publiques et locales	266.188	375.000	360.000
Total		77.031.793	72.815.022	73.590.563



## 20.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>20 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR</b>					
<b>Section 20.0 - Economie</b>					
11.000 (11.00)	11.10	Traitements des fonctionnaires .....	99.057	197.805	212.341
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 201.724					
3) Charges sociales patronales..... 7.733					
4) Allocations de repas..... 2.884					
Total..... 212.341					
11.010 (11.10)	11.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	-	100	100
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 100					
11.020 (11.00)	11.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	3.489	3.734
<i>Détail:</i>					
<i>B - Etudiants</i>					
1) Rémunérations de base..... 3.734					
11.100 (11.40)	11.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	1.653	2.013	3.121
11.130 (11.12)	11.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	3.234	6.000	3.000
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence					
b) Conseil de la consommation..... 200					
c) Commission chargée d'étudier les problèmes de la perception des droits d'auteur..... 100					
e) Commission spéciale consultative prévue par la loi-cadre de développement et de diversification économiques..... 2.200					
f) Conseil national de la propriété industri- elle..... 150					
h) Comité d'accréditation..... 200					
2) Cours et examens:					
Commission d'examen ayant pour mission de procéder à l'examen des candidats conseils en propriété industrielle..... 150					
Total..... 3.000					
12.000 (12.15)	11.10	Indemnités pour services de tiers .....	458	2.000	2.100

## 20.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		b) Conseil de la consommation.....	250		
		c) Commission chargée d'étudier les problèmes de la perception des droits d'auteur sur les pratiques commerciales restrictives.....	1.000		
		e) Conseil national de la propriété industrielle.....	300		
		f) Commission consultative prévue par la loi cadre de développement et de diversifica- tion économiques.....	150		
		g) Comité d'accréditation.....	200		
		h) Commission du droit d'auteur.....	100		
		2) Cours et examens: Commission d'examen ayant pour mission de procéder à l'examen des candidats conseils en propriété industrielle.....	100		
		Total.....	2.100		
12.010 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour .....	1.970	3.000	3.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Direction de la concurrence.....	1.620		
		2) Direction de la consommation.....	540		
		3) Services généraux.....	840		
		Total.....	3.000		
12.012 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	282.404	307.500	500.000
12.020 (12.14)	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	13.952	12.500	13.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	4.800		
		2) Carburants et lubrifiants.....	4.100		
		3) Réparations et entretien.....	4.600		
		Total.....	13.500		
12.040 (12.12)	11.10	Frais de bureau .....	13.546	16.500	17.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Entretien des machines de bureau.....	100		
		4) Consommables bureautiques.....	3.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	300		
		6) Documentation et bibliothèque.....	12.500		
		8) Service courrier.....	1.600		
		Total.....	17.500		
12.070 (12.12)	11.10	Entretien des équipements informatiques: frais de main- tenance et élimination des déchets .....	12.028	15.300	20.000

## 20.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Réparations et entretien..... 8.000			
		2) Maintenance et élimination..... 2.000			
		3) Frais de consultance et d'aide informatique..... 10.000			
		Total..... 20.000			
12.080 (12.11)	11.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	86.345	100.000	150.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes, déchets..... 150.000			
12.120 (12.30)	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	63.068	247.000	663.500
12.121 (12.30)	11.10	Observatoire de la Compétitivité: frais d'experts et d'études .....	180.705	400.000	370.000
12.122 (12.30)	11.10	Frais d'études et de mise en place d'une infrastructure à clé publique (Projet PKI). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100.000	-
12.141 (12.16)	11.10	Organisation de journées du consommateur .....	76.791	77.000	79.000
12.144 (12.16)	11.10	Frais de publication .....	19.956	7.000	15.000
12.145 (12.16)	09.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	-	100	50.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants..... 50.000			
12.146 (12.16)	11.10	Participation financière de l'Etat à l'organisation de la journée luxembourgeoise de la qualité et du prix lu- xembourgeois pour la qualité .....	16.500	17.500	17.600
12.190 (12.30)	11.10	Conférences et cours de recyclage dans l'intérêt de la formation du personnel administratif: frais d'organisa- tion et de participation .....	12.972	21.000	30.000
12.191 (12.30)	09.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	8.366	11.000	46.000
12.300 (12.30)	11.10	Direction de la propriété intellectuelle: frais de dif- fusion de la documentation et frais de fonctionnement (Remboursement des frais en rapport avec les dépôts de brevets européens) .....	22.394	85.000	80.000
12.301 (12.30)	11.10	Frais d'expertises et d'audits de reconnaissance mutuelle .....	-	11.500	11.500
12.302 (12.30)	11.10	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillan- ce: surveillance des prestataires émettant des certifi- cats qualifiés. (Crédit non limitatif).....	-	12.000	12.000

## 20.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.303 (12.30)	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	573.482	265.000	1.000.000
12.304 (12.30)	11.10	Office luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: frais d'audits à refacturer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	77.224	150.000	150.000
12.305 (12.30)	11.10	Observatoire de la Compétitivité: frais de fonctionnement .....	16.606	35.000	35.000
12.306 (12.30)	11.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la réalisation des objectifs de Lisbonne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	100
12.310 (12.30)	11.30	Mesures et interventions générales ou particulières, directes ou indirectes, dans l'intérêt de la promotion des investissements dans l'économie et du développement de celle-ci: frais du comité de développement économique et d'autres organismes de prospection, expertises et études, autres dépenses directes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	706.001	1.057.000	1.550.000
12.320 (12.30)	09.10	Mesures éventuelles en vue d'assurer l'approvisionnement du pays en produits pétroliers et en d'autres produits de première nécessité: indemnités pour services de tiers, frais de route et de séjour, dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	-	100	10.000
12.321 (12.30)	11.10	Organisation de conférences et de réunions dans le cadre des travaux de l'Office européen des brevets et de l'Association des autorités de concurrence .....	37.228	-	-
14.010 (14.10)	07.50 11.10	Entretien des aires de service, des zones de verdure, des bassins de retenue et des ouvrages hydrauliques annexes situés dans le périmètre des zones industrielles à caractère national .....	24.498	37.500	37.500
31.050 (31.32)	11.10	Mesures et interventions en vue de maintenir et de stimuler l'activité industrielle, de sauvegarder l'emploi, de favoriser l'adaptation et le développement d'entreprises de production de biens et de services, de faciliter leur établissement ou leur extension: dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	20.000	200.000	100.000
31.052 (31.32)	11.30	Mesures et initiatives destinées à favoriser les activités d'innovation et de recherche appliquée: sensibilisation, étalonnage, expertises, audits technologiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	46.025	78.000	220.000
31.053 (31.32)	11.30	Interventions en faveur de restructurations profondes ou de reconversions d'entreprises industrielles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	20.000	20.000

## 20.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
31.054 (31.32)	11.10	Participation de l'Etat dans les actions d'information, de publicité, de préparation, d'appréciation, de suivi et d'évaluation des programmes opérationnels dans le cadre de l'application du règlement (C.E.) n° 1260/1999 du Conseil du 21 juin 1999, et de ses règlements d'application .....	165.671	310.350	275.000
31.058 (31.32)	11.10	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: frais de participation à des programmes d'intercomparaison entre laboratoires ou d'essais d'aptitude .....	-	2.500	2.500
31.059 (31.32)	11.10	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: cotisation et contribution au Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité .....	3.000	3.150	3.300
32.010 (32.00)	11.30	Participation aux dépenses de fonctionnement de l'office luxembourgeois pour l'accroissement de la productivité; frais dans l'intérêt du relèvement de la productivité industrielle et de l'amélioration de l'équipement technique et commercial de la petite et moyenne industrie .....	199.050	132.000	132.000
32.011 (32.00)	11.30	Mesures et interventions destinées à favoriser les activités d'innovation et de recherche appliquée: participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois et internationaux de recherche-développement et de transfert technologiques, études, expertises et dépenses directes dans le même but. (Sans distinction d'exercice) .....	241.141	240.000	249.000
32.013 (12.30)	11.10	Mesures et interventions destinées à favoriser la diffusion de l'information technique contenue dans les bases de données brevets et normes: participation aux frais de fonctionnement d'un Centre de Veille Technologique et Normative (CVTN) et dépenses directes dans le même but ....	100.000	86.000	100.000
32.016 (32.00)	11.10	Promotion de l'esprit d'entreprise et développement de l'intérêt pour les technologies nouvelles: actions d'éveil et de sensibilisation, organisation de conférences, séminaires et de concours: participations à des dépenses directes et indirectes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	210.776	325.000	325.000
32.017 (32.00)	11.10	Promotion du développement technologique et de l'innovation, notamment par l'étude des concepts de pépinière d'entreprises, de centres d'accueil d'entreprises innovantes, de technopôles, de pôles de compétences technologiques (clusters): dépenses et frais connexes. (Sans distinction d'exercice) .....	161.646	250.000	325.000
32.019 (32.00)	09.00	Mesures destinées à promouvoir l'exécution d'audits énergétiques dans les entreprises et les bâtiments du secteur résidentiel et tertiaire; participations dans les frais d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	498	150.000	160.000
33.000 (33.00)	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs. (Sans distinction d'exercice) .....	800.000	867.400	830.000

## 20.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
33.001 (33.00)	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre Européen des Consommateurs. (Sans distinction d'exercice) .....	140.520	159.000	164.000
33.003 (33.00)	09.20	Participation financière aux frais de fonctionnement de l'Agence de l'Energie S.A. ....	117.299	100.000	100.000
33.010 (33.00)	11.10	Participation de l'Etat dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales cofinancées par le FEDER dans le cadre des programmes communautaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	50.000	50.000
33.012 (33.00)	11.10	Participation de l'Etat à raison de maximum 50% dans le financement de programmes communautaires et/ou d'autres institutions européennes ou internationales dans le cadre de la propriété intellectuelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	20.500	25.000	25.000
34.040 (34.40)	09.00	Domages-intérêts dus à la suite d'accidents et de faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée; subventions dans l'intérêt de l'indemnisation de dommages causés par d'autres accidents et faits. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
35.060 (35.00)	09.20 11.10	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	330.086	333.000	400.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (O.M.P.I.) de Genève et des unions administrées par celle-ci en vertu de la convention de Paris, de la convention de Berne, de l'arrangement de Nice, du traité de coopération en matière de brevets (P.C.T.) et de l'arrangement de Strasbourg (I.P.C.).....	38.250		
		2) Organisation européenne des brevets.....	100.000		
		3) Accréditation, certification, normalisation et promotion de la qualité (European cooperation for Accreditation, European Organization for Quality, European Organisation for Conformity Assessment, European Foundation for Quality Management, IAF-International Accreditation Forum, ILAC-International Laboratory Accreditation Cooperation).....	13.661		
		4) Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).....	191.000		
		5) Charte européenne de l'Energie.....	7.000		
		9) Divers.....	50.089		
		<u>Total.....</u>	<u>400.000</u>		
41.000 (41.50)	11.10	Participation de l'Etat à raison de 50 % dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la Chambre de Commerce .....	8.205	-	-
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.800 (12.30)	11.10	Remboursement de frais .....	130.115	-	-

## 20.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
43.500 (43.22)	11.10	Remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée pour l'importation de biens pendant l'exercice 2002. (Sans distinction d'exercice) .....	9.158	-	-
		Total de la section 20.0.....	5.054.128	6.531.407	8.566.496
<b>Section 20.1 - Service central de la statistique et des études économiques (STATEC)</b>					
11.000 (11.00)	01.32	Traitements des fonctionnaires .....	3.793.423	4.093.339	4.393.529
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	4.140.093		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.631		
		3) Charges sociales patronales.....	171.013		
		4) Allocations de repas.....	78.792		
		Total.....	4.393.529		
11.010 (11.00)	01.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	3.300.060	3.940.554	4.318.630
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	3.781.761		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	1.290		
		3) Charges sociales patronales.....	445.531		
		4) Allocations de repas.....	90.048		
		Total.....	4.318.630		
11.020 (11.00)	01.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	528.262	3.488	5.041
		<i>Détail:</i>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....	5.041		
11.030 (11.00)	01.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.070 (11.10)	01.32	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage .....	6.681	9.130	8.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	8.500		
11.100 (11.40)	01.32	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	-	-	1.271

## 20.1 - Statec

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Indemnités d'habillement..... 1.271			
11.130 (11.12)	01.32	Indemnités pour services extraordinaires .....	4.903	8.580	7.250
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 1.500			
		2) Cours de formation..... 5.750			
		Total..... 7.250			
12.000 (12.15)	01.32	Indemnités pour services de tiers .....	1.127	1.700	1.700
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 1.700			
12.010 (12.13)	01.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	12.286	25.000	19.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de route et de séjour, frais de déménagement..... 19.000			
12.020 (12.14)	01.32	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	4.179	3.500	6.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 1.000			
		2) Carburants et lubrifiants..... 3.000			
		3) Réparations et entretien..... 2.000			
		Total..... 6.000			
12.040 (12.12)	01.32	Frais de bureau .....	71.101	80.000	85.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 9.100			
		2) Location, réparation et entretien des machines à photocopier..... 7.250			
		3) Location, réparation et entretien des autres machines de bureau..... 850			
		4) Consommables bureautiques..... 39.200			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 500			
		6) Documentation et bibliothèque..... 27.000			
		7) Archivage..... 1.000			
		9) Divers..... 100			
		Total..... 85.000			
12.050 (12.12)	01.32	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	143.183	140.000	164.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 155.000			
		2) Frais téléphoniques..... 5.000			



## 20.1 - Statec

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		9) Divers: Service courrier..... 4.500 Total..... 164.500			
12.070 (12.12)	01.32	Location et entretien des équipements informatiques ..... <u>Détail:</u> 1) Location..... 46.000 2) Contrats d'entretien..... 50.000 3) Réparations et pièces de rechange..... 6.000 4) Assistance technique et consultation..... 8.000 9) Divers..... 2.000 Total..... 112.000	89.967	129.000	112.000
12.080 (12.11)	01.32	Bâtiments: exploitation et entretien ..... <u>Détail:</u> 1) Nettoyage et entretien..... 100.000 9) Divers..... 1.000 Total..... 101.000	125.733	109.250	101.000
12.090 (12.21)	01.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..... <u>Détail:</u> 1) Loyers..... 285.000 2) Charges locatives accessoires..... 95.000 3) Charges locatives salles informatiques..... 15.000 Total..... 395.000	425.581	357.500	395.000
12.100 (12.11)	01.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	23.066	-	-
12.120 (12.30)	01.32	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..... <u>Détail:</u> 9) Divers: b) Statistique communautaire en sciences et technologies b1 Recherche et développement..... 47.000 b2 Statistiques de la société de l'information..... 190.000 b3 Innovation..... 28.000 c) Règlement SEC95 et plan d'action statistique..... 100.000 g) Enquêtes par sondage..... 15.000 k) Indice des prix à la consommation k1 Etude pilote en vue de l'intégration d'une série indiciaire correspondant aux coûts d'hébergement des logements occupés par leur propriétaire..... 50.000 o) Projections socio-économiques à long terme..... 40.000 Total..... 470.000	223.411	441.700	470.000

## 20.1 - Statec

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.121 (12.30)	01.32	Mise en place de la Centrale des Bilans. (Crédit non limitatif).....	200.909	300.000	500.000
12.130 (12.16)	01.32	Frais de publication. (Crédit non limitatif).....	113.913	140.000	145.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Publications du Statec.....			145.000
12.190 (12.30)	01.32	Frais de formation .....	16.264	30.000	35.000
12.220 (12.30)	01.32	Programme de recherche concernant des sujets macro-éco- nomiques relatifs aux missions du STATEC en matière d' analyse économique. (Sans distinction d'exercice) .....	105.000	142.500	180.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Recherche en matière de modélisation économé- rique.....			140.000
		2) Recherche en matière de compétitivité.....			40.000
		Total.....			180.000
12.300 (12.30)	01.32	Enquêtes pour le compte de la Commission européenne: im- primés, indemnités aux enquêteurs et dépenses diverses. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	586.719	605.000	872.650
		<u>Détail:</u>			
		1) Enquêtes sur les activités économiques.....			17.000
		2) Enquêtes statistiques pour la politique com- mune des transports.....			3.500
		3) IPC - Relèvement des prix.....			500
		4) Enquêtes sur la conjoncture et dans la construction.....			1.200
		5) Enquêtes sur les forces de travail.....			158.000
		6) Poursuite des enquêtes rendues nécessaires pour la mise en oeuvre de la politique agri- cole commune.....			350
		7) Enquêtes sur la structure des salaires, sur les charges salariales et sur l'emploi.....			9.000
		8) Enquête annuelle sur les investissements di- rects de et à l'étranger.....			1.600
		11) SILC (Survey on Income and Living Conditions).....			416.000
		12) Enquêtes sur les parités de pouvoir d'achat: biens d'équipement et projets de construction.....			30.000
		13) Autorisations de bâtir.....			500
		14) CVTS(Continuing Vocational Training Survey)....			235.000
		Total.....			872.650
12.301 (12.30)	01.32	Travaux périodiques extraordinaires: indemnités pour services de tiers, frais d'impression .....	31.102	40.500	33.600
		<u>Détail:</u>			
		1) Recensement agricole annuel:			
		a) indemnités pour services de tiers.....			4.500
		b) frais d'impression et de reliure.....			4.100

## 20.1 - Statec

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		2) Relèvement des personnes et des exploitations (part du STATEC)..... 25.000 Total..... 33.600			
12.302 (12.30)	01.32	Système INTRASTAT: frais d'impression de la documenta- tion, gravage de CD-Rom et développement et maintenance du support informatique, campagne de promotion ..... Détail: 1) Frais d'impression de la documentation..... 23.000 2) Gravage de CD-rom..... 5.500 3) Développement et maintenance du support informatique INTRASTAT..... 104.000 4) Campagnes auprès des redevables Intrastat..... 2.500 Total..... 135.000	58.477	140.000	135.000
12.320 (12.30)	01.32	Enquête sur les budgets des ménages ..... Détail: 3) Imprimés..... 8.600 4) Indemnités des ménages..... 127.500 5) Indemnités des enquêteurs..... 150.000 Total..... 286.100	20.060	172.500	286.100
24.010 (24.10)	01.32	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques .....	97.541	130.000	140.000
35.060 (35.00)	01.32	Contributions à des institutions internationales .....	1.819	6.250	2.700
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.500 (11.10)	01.32	Indemnités d'habillement .....	-	-	1.130
11.570 (11.10)	01.32	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage .....	902	-	-
12.502 (12.15)	01.32	Remboursement CE - Système Intrastat .....	6.978	-	-
12.720 (12.14)	01.32	Recherche en matière de modélisation économétrique .....	-	-	7.500
		Total de la section 20.1.....	9.992.647	11.049.591	12.427.201
		<b>Section 20.2 - Service de l'Energie de l'Etat</b>			
11.000 (11.00)	09.00	Traitements des fonctionnaires .....	799.356	733.005	761.829

## 20.2 - Service de l'Energie de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	717.309		
		3) Charges sociales patronales.....	31.153		
		4) Allocations de repas.....	13.367		
		Total.....	761.829		
11.010 (11.00)	09.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	130.452	135.428	166.513
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	143.709		
		3) Charges sociales patronales.....	19.286		
		4) Allocations de repas.....	3.518		
		Total.....	166.513		
11.020 (11.00)	09.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	20.190	100	100
		<i>Détail:</i>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....	100		
12.010 (12.13)	09.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	84	200	250
12.012 (12.13)	09.00	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	19.131	23.400	24.200
12.020 (12.14)	09.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	4.225	4.600	4.800
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	1.700		
		2) Carburants et lubrifiants.....	1.700		
		3) Réparations et entretien.....	1.200		
		9) Divers.....	200		
		Total.....	4.800		
12.040 (12.12)	09.00	Frais de bureau .....	9.930	11.000	10.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	3.500		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	1.250		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	120		
		4) Consommables bureautiques.....	2.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	730		
		6) Documentation et bibliothèque.....	2.400		
		9) Divers.....	500		
		Total.....	10.500		
12.050 (12.12)	09.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	9.260	13.000	11.000

## 20.2 - Service de l'Energie de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	4.000		
		2) Frais téléphoniques.....	5.500		
		4) Téléx et téléfax.....	500		
		9) Divers.....	1.000		
		<i>Total.....</i>	<i>11.000</i>		
12.080 (12.11)	09.00	Bâtiments: exploitation et entretien .....	21.984	32.000	36.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	27.400		
		2) Eau, chauffage, électricité, taxes.....	8.000		
		4) Réparations et entretien.....	300		
		9) Divers.....	300		
		<i>Total.....</i>	<i>36.000</i>		
12.130 (12.16)	09.00	Frais d'achat, de gestion, de reproduction et de publication de normes dans les domaines électrotechnique, non-électrique et des télécommunications. (Crédit non limitatif).....	414	5.000	3.000
12.190 (12.30)	09.00	Conférences et cours de recyclage dans l'intérêt de la formation du personnel .....	1.495	1.500	1.500
12.250 (12.00)	09.00	Frais de fonctionnement du laboratoire d'essais à Capellen .....	13.750	16.620	8.500
12.301 (12.30)	09.00	Surveillance du marché des équipements électrotechniques et des télécommunications. (Crédit non limitatif).....	29.960	35.000	35.000
35.060 (35.00)	09.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	138.649	166.000	166.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.750 (12.00)	09.00	Frais de fonctionnement du laboratoire d'essais à Capellen .....	27.000	-	-
		Total de la section 20.2.....	1.225.880	1.176.853	1.229.192
		<b>Section 20.3 - Centrales hydro-électriques</b>			
11.000 (11.00)	09.20	Traitements des fonctionnaires .....	421.019	74.260	78.525
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	69.874		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.994		

## 20.3 - Centrales hydro-électriques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales..... 3.250 4) Allocations de repas..... 1.407 Total..... 78.525			
11.100 (11.40)	09.20	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	186	186	289
12.010 (12.13)	09.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	25	25
12.310 (12.50)	09.20	Impôts dus sur l'exploitation des centrales hydro-élec- triques d'Esch-sur-Sûre, d'Ettelbrück et de Rosport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	10.000	-
Total de la section 20.3.....			421.205	84.471	78.839
<b>Section 20.4 - Conseil de la concurrence</b>					
11.000 (11.10)	13.90	Traitements des fonctionnaires .....	-	-	127.716
		<i>Détail:</i> 1) Rémunérations de base..... 122.225 3) Charges sociales..... 4.084 4) Allocations de repas..... 1.407 Total..... 127.716			
11.130 (11.12)	11.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	480	480
		<i>Détail:</i> 1) Jetons de présence..... 480			
12.000 (12.15)	11.10	Indemnités pour services de tiers .....	-	240	240
		<i>Détail:</i> 1) Jetons de présence..... 240			
12.010 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour .....	-	1.000	1.000
12.011 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	-	6.000	8.000
12.040 (12.12)	11.10	Frais de bureau .....	-	-	2.500
12.130 (12.13)	11.10	Frais de publication .....	11.255	2.500	5.000
12.190 (12.30)	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	-	-	5.000

## 20.4 - Conseil de la concurrence

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.300 (12.30)	11.10	Frais d'experts et d'études en relation avec l'exécution des missions du Conseil de la concurrence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	100
		Total de la section 20.4.....	11.255	10.220	150.036
<b>Section 20.5 - Promotion du commerce extérieur.- Commis- sion et office des licences</b>					
11.010 (11.00)	11.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	-	48.669	51.389
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			47.914
		3) Charges sociales patronales.....			2.032
		4) Allocations de repas.....			1.443
		Total.....			51.389
11.131 (11.12)	11.10	Comité pour l'octroi de crédits d'Etat à Etat: indemnités pour services extraordinaires .....	-	100	-
12.040 (12.12)	11.10	Commission et office des licences: frais de bureau .....	4.195	6.000	5.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			3.250
		5) Frais d'impression et de reliure.....			1.750
		Total.....			5.000
12.140 (12.16)	11.10	Promotion du commerce extérieur: frais de publicité, d'exposition et de commercialisation, y compris des frais relatifs à des missions préparatoires et des frais de séjour et de réception de personnes tierces, dans l'intérêt des exportations luxembourgeoises; activités des missions diplomatiques et consulaires dans le même but; élaboration de matériel promotionnel sous forme de brochures, films, bandes vidéo, etc. ....	329.636	396.000	410.000
12.141 (12.30)	01.42 11.10	Promotion de l'expansion économique et commerciale de participants, d'actions de promotion et de missions de prospection à des foires et à des salons spécialisés; acquisition et édition de matériel d'exposition, de matériel de promotion; participation à des dépenses spécifiques de la chambre de commerce en rapport avec sa coopération dans le cadre de l'organisation de participations luxembourgeois collectives à des foires et à des salons spécialisés à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	786.317	710.000	737.000
		<i>Détail:</i>			
		A) Participation à des foires et à des salons spécialisés.....			662.000

## 20.5 - Commission et office des licences

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>B) Acquisition de matériel d'exposition et de promotion..... 25.000</i> <i>C) Contrat de collaboration avec la Chambre de Commerce..... 50.000</i> <hr/> <i>Total..... 737.000</i>			
31.030 (31.12)	11.10	Aides financières aux entreprises privées exportatrices, destinées à faciliter l'exportation de biens et de services d'origine luxembourgeoise: bonifications d'intérêt sur des crédits à l'exportation à moyen et à long terme; autres dépenses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
31.051 (31.32)	11.10	Interventions de l'Etat dans les frais engagés par les entreprises ou par des organismes luxembourgeois ayant des activités de promotion commerciale à l'occasion de participations à des foires et à des salons spécialisés à l'étranger .....	379.390	390.000	410.000
33.001 (33.00)	11.10	Mesures et interventions destinées à faciliter l'expansion commerciale à l'étranger: subsides à des organismes luxembourgeois et étrangers .....	160.000	200.000	200.000
		Total de la section 20.5.....	1.659.538	1.750.869	1.813.489
		<b>Section 20.6 - Commissariat aux affaires maritimes</b>			
11.000 (11.00)	12.34	Traitements des fonctionnaires .....	128.995	131.231	138.490
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 132.999			
		3) Charges sociales patronales..... 4.084			
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		<hr/> Total..... 138.490			
11.010 (11.00)	12.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	439.787	548.978	586.499
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 507.526			
		3) Charges sociales patronales..... 67.717			
		4) Allocations de repas..... 11.256			
		<hr/> Total..... 586.499			
11.020 (11.00)	12.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.131 (11.12)	12.34	Indemnités pour services extraordinaires .....	3.832	4.120	4.120



## 20.6 - Commissariat aux affaires maritimes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	350		
		2) Cours et examens.....	1.100		
		3) Permanence à domicile.....	2.670		
		Total.....	4.120		
12.000 (12.15)	12.34	Indemnités pour services de tiers .....	1.600	-	-
12.012 (12.13)	12.34	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	22.681	-	-
12.020 (12.14)	12.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	2.272	-	-
12.040 (12.12)	12.34	Frais de bureau .....	19.584	-	-
12.050 (12.12)	12.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	4.614	-	-
12.080 (12.11)	12.34	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	25.764	-	-
12.100 (12.11)	12.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques .....	130.155	-	-
12.120 (12.30)	12.34	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	144.172	-	-
12.125 (12.30)	12.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	15.487	-	-
12.140 (12.16)	12.34	Frais de publication, de sensibilisation et d'informa- tion; dépenses diverses .....	12.752	-	-
41.010 (12.00)	12.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Commissa- riat aux Affaires Maritimes. (Crédit non limitatif).....	-	452.208	452.208
		Total de la section 20.6.....	951.695	1.136.637	1.181.417
		<b>Section 20.7 - Inspection de la concurrence</b>			
12.012 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	-	10.000
12.040 (12.12)	11.10	Frais de bureau .....	-	-	1.100
12.120 (12.30)	11.10	Frais d'experts et d'études .....	-	-	20.000

## 20.7 - Inspection de la concurrence

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.145 (12.16)	11.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	-	-	2.000
12.190 (12.30)	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	-	-	1.500
		Total de la section 20.7.....	-	-	34.600
		Total du département 20.....	19.316.348	21.740.048	25.481.270

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
11	Salaires et charges sociales	9.681.992	9.941.255	10.873.797
12	Achat de biens non durables et de services	6.258.884	7.085.235	9.718.065
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	24.498	37.500	37.500
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	97.541	130.000	140.000
31	Subventions d'exploitation	614.086	1.004.100	1.030.900
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	913.111	1.183.000	1.291.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	1.238.319	1.401.400	1.369.000
34	Transferts de revenus aux ménages	-	100	100
35	Transferts de revenus à l'étranger	470.554	505.250	568.700
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	8.205	452.208	452.208
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	9.158	-	-
<b>Total</b>		<b>19.316.348</b>	<b>21.740.048</b>	<b>25.481.270</b>

## 21.0 - Classes moyennes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>21 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES, DU TOURISME ET DU LOGEMENT</b>					
<b>Section 21.0 - Classes moyennes</b>					
11.130 (11.12)	11.40	Indemnités pour services extraordinaires .....	8.252	11.500	11.000
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 11.000					
12.000 (12.15)	11.40	Indemnités pour services de tiers .....	10.358	12.500	12.500
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 12.500					
12.010 (12.13)	11.40	Frais de route et de séjour .....	622	800	800
12.012 (12.13)	11.40	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	17.198	24.000	26.000
12.040 (12.12)	11.40	Frais de bureau .....	949	1.000	1.500
<i>Détail:</i>					
6) Documentation et bibliothèque..... 1.500					
12.080 (12.11)	11.40	Bâtiments: exploitation et entretien .....	3.835	4.000	4.100
<i>Détail:</i>					
1) Nettoyage..... 4.100					
12.120 (12.30)	11.40	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	20.968	55.000	55.000
12.121 (12.30)	11.40	Evaluation et certification ISO 9000 du service des au- torisations .....	12.382	4.000	4.000
12.125 (12.30)	11.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	3.459	15.000	25.000
31.030 (31.12)	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'améliora- tion structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: bonifications d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.499.937	2.500.000	2.800.000
31.040 (31.31)	11.40	Application de la loi du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du sec- teur des classes moyennes: subventions au titre de l'ar- ticle 2 alinéa (3) de la loi. (Sans distinction d'exercice) .....	-	12.395	150.000

## 21.0 - Classes moyennes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
31.050 (31.32)	11.40	Subsides destinés à favoriser a) la prospection des marchés et la vente des produits de l'artisanat luxembourgeois à l'intérieur du pays et dans les pays étrangers, b) l'organisation de congrès relevant des professions indépendantes sur le plan national et international, c) la participation à des réunions professionnelles à l'étranger, notamment dans le cadre des communautés européennes et d) la participation à des séminaires et cours de formation professionnelle à l'étranger .....	61.500	90.000	110.000
31.051 (31.32)	11.40	Contributions destinées à favoriser la participation à des foires et manifestations professionnelles .....	49.500	50.000	50.000
31.052 (31.32)	11.40	Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance: cotisation et contribution au Mouvement luxembourgeois pour la qualité .....	3.000	3.000	3.000
31.053 (31.32)	11.40	Comité national pour la simplification administrative en faveur des entreprises (CNSAE): Frais d'études et de consultance ainsi que prestations de services en rapport avec des publications. (Sans distinction d'exercice) .....	-	-	135.000
33.010 (33.00)	11.40	Subsides dans l'intérêt du fonctionnement du comité national de recherches organisé dans le cadre de l'institut international des classes moyennes .....	5.082	5.082	5.082
41.000 (41.50)	11.40	Promotion professionnelle des secteurs relevant du ministère des classes moyennes: participation aux frais d'organismes professionnels .....	3.543.000	3.700.500	3.800.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Service de promotion près la chambre des métiers (études et recherches d'ordre technique, économique et financier, organisation de cours, participation à des manifestations et démonstrations à caractère professionnel).....			3.050.000
		2) Service de promotion près la chambre de commerce, notamment dans l'intérêt d'actions au profit des entreprises du secteur des classes moyennes.....			750.000
		Total.....			3.800.000
41.001 (41.50)	11.40 11.50	Cours de formation professionnelle pour exploitants de débits de boissons alcooliques et non alcooliques, cours de formation accélérée pour commerçants, cours de formation pour l'accès à la profession de transporteur: participation aux frais exposés par la chambre de commerce .....	120.000	130.000	150.000
41.002 (41.50)	11.40	Actions en faveur de la revalorisation du travail manuel: participation aux frais .....	91.721	110.000	110.000
41.004 (41.50)	11.40	Participation sur base de modalités définies par règlement du Gouvernement en Conseil à des actions visant l'amélioration de la compétitivité du commerce urbain et de proximité, et financées par les collectivités locales et les organismes professionnels .....	15.305	247.894	247.894

## 21.0 - Classes moyennes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.512 (12.13)	11.40	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	-	-	277
12.620 (12.30)	11.40	Frais d'experts et d'études .....	-	-	90.000
		Total de la section 21.0.....	6.467.068	6.976.671	7.791.153
		<b>Section 21.1 - Tourisme</b>			
11.300 (11.00)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: indemnités des agents. (Crédit non limitatif).....	641.936	711.213	760.154
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....			577.864
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			60.668
		3) Charges sociales patronales.....			69.465
		4) Allocations de repas.....			52.157
		Total.....			760.154
12.010 (12.13)	11.60	Frais de route et de séjour .....	149	150	200
12.012 (12.13)	11.60	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	14.556	25.000	20.000
12.020 (12.14)	11.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	4.319	4.995	5.100
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances.....			800
		2) Carburants et lubrifiants.....			2.120
		3) Réparation et entretien.....			1.200
		9) Divers.....			980
		Total.....			5.100
12.040 (12.12)	11.60	Frais de bureau .....	4.264	700	700
		<u>Détail:</u>			
		5) Frais d'impression et de reliure.....			50
		6) Documentation et bibliothèque.....			650
		Total.....			700

## 21.1 - Tourisme

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.100 (12.11)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	125.348	170.000	230.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	198.500		
		2) Charges locatives accessoires.....	31.500		
		Total.....	230.000		
12.120 (12.30)	11.60	Exécution du septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: élaboration d'études et de concepts relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique pour le compte du Ministère du Tourisme. (Sans distinction d'exercice) .....	111.780	243.000	246.000
12.121 (12.30)	11.60	Frais d'élaboration de fiches de rémunération des agents aux représentations touristiques à l'étranger et des animateurs touristiques .....	3.208	3.400	3.500
12.125 (12.30)	11.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	37.401	35.185	18.920
12.140 (12.16)	11.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice) .....	211.799	260.000	260.000
12.141 (12.16)	11.60	Participation à des foires, salons, expositions et autres manifestations à caractère touristique. (Sans distinction d'exercice) .....	575.421	575.000	608.000
12.300 (12.30)	11.60	Aménagement, signalisation, équipement et entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables: dépenses diverses .....	199.743	213.250	277.000
12.301 (12.30)	11.60	Parc naturel germano-luxembourgeois: aménagement et frais de propagande .....	-	100	100
12.302 (12.30)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: frais de port. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	139.076	150.000	145.000
12.303 (12.30)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: autres frais courants de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice) .....	189.829	199.000	202.000
33.010 (33.00)	11.60	Amélioration de l'infrastructure touristique: subventions réduisant les intérêts relatifs aux prêts contractés par les syndicats d'initiative, les associations sans but lucratif et les organismes luxembourgeois exerçant une activité notable au profit du tourisme national et qui ne sont pas subventionnés dans le cadre des programmes quinquennaux .....	-	100	100
33.011 (33.00)	08.10	Participation aux frais de l'association de gérance du musée du vin à Ehnen .....	57.016	58.000	70.000

## 21.1 - Tourisme

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
33.012 (33.00)	11.60	Participation aux frais des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national .....	287.498	335.000	345.000
33.013 (33.00)	11.60	Participation aux frais de modernisation des auberges de jeunesse .....	-	100	100
33.014 (33.00)	11.60	Organisation de concours: primes d'encouragement et de récompense .....	25.000	30.000	30.000
33.015 (33.00)	11.60	Participation aux frais de l'office national du tourisme .....	1.772.500	1.822.357	1.890.500
33.016 (33.00)	11.60	Coordinateurs de l'animation touristique régionale: participation aux frais de rémunération et de fonctionnement .....	394.789	417.000	450.811
33.017 (33.00)	11.60	Participation de l'Etat dans le financement des manifestations touristiques et culturelles organisées par le musée "A Possen" .....	15.172	45.482	70.000
33.018 (33.00)	11.60	Participation aux frais de fonctionnement de l'institut européen de tourisme à l'université de Trèves .....	27.610	27.610	27.610
33.019 (33.00)	11.60	Exécution du septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais d'études et de concepts relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique réalisées par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif. (Sans distinction d'exercice) .....	10.000	10.000	10.000
33.021 (33.00)	11.60	Exécution du septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais de rémunération et de fonctionnement dans le cadre de projets ou initiatives touristiques d'envergure gérés par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et des associations sans but lucratif. (Sans distinction d'exercice) .....	197.183	277.200	276.000
33.023 (33.00)	11.60	Participation aux cours de formation touristique continue en vue de la standardisation et de la coordination des bureaux de tourisme régionaux et locaux .....	-	30.000	100
33.025 (33.00)	11.60	Participation aux frais de réalisation et d'édition de prospectus régionaux par l'office national du tourisme .....	90.000	70.000	50.000
33.027 (33.00)	11.50	Participation de l'Etat dans le financement d'équipes nationales participant à des concours, compétitions et expositions internationales dans le domaine de la gastronomie .....	6.200	6.200	6.200
33.028 (33.00)	11.60	Participation de l'Etat dans le financement de l'EXPO-GAST '06 - CULINARY WORLD CUP, organisé par le VATEL-CLUB a.s.b.l .....	-	-	25.000
33.029 (33.00)	11.50 11.60	Subsides aux syndicats d'initiative, aux ententes de syndicats d'initiatives et aux autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national .....	88.194	108.000	108.000



## 21.1 - Tourisme

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
35.060 (35.00)	11.60	Contributions à des organismes internationaux .....	9.013	14.350	16.150
43.001 (43.22)	11.60	Subsides en faveur des communes exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national .....	66.263	85.000	75.000
43.004 (43.22)	11.60	Exécution du septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés par l'élaboration d'études et de concepts relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique. (Sans distinction d'exercice) .....	3.750	10.000	5.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
33.511 (33.00)	08.10	Participation aux frais de l'association de gérance du musée du vin à Ehnen .....	-	-	30.000
		Total de la section 21.1.....	5.309.017	5.937.392	6.262.245
		<b>Section 21.2 - Logement</b>			
11.010 (11.00)	07.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	1.005.556	923.954	1.160.680
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	994.814		
		3) Charges sociales patronales.....	133.505		
		4) Allocations de repas.....	32.361		
		Total.....	1.160.680		
11.020 (11.00)	07.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	44.949	3.327	3.600
		<u>Détail:</u>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....	3.600		
11.060 (12.15)	07.10	Service des aides au logement auprès de la banque et caisse d'épargne de l'Etat.- Participation aux frais de fonctionnement: frais de personnel. (Crédit non limitatif).....	729.687	718.618	621.443
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	503.087		
		3) Charges sociales patronales.....	107.739		
		4) Allocations de repas.....	10.617		
		Total.....	621.443		
11.130 (11.12)	07.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	1.001	1.330	3.450

## 21.2 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			3.150
		9) Divers.....			300
		Total.....			3.450
12.000 (12.15)	07.10	Indemnités pour services de tiers .....	90.490	99.650	54.780
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			2.100
		9) Divers.....			52.680
		Total.....			54.780
12.010 (12.13)	07.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	1.385	1.797	1.500
12.012 (12.13)	07.10	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	2.282	6.000	4.500
12.020 (12.14)	07.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	1.582	2.950	2.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			500
		2) Carburants et lubrifiants.....			900
		3) Réparation et entretien.....			800
		9) Divers.....			300
		Total.....			2.500
12.030 (12.16)	07.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	1.089	1.000	1.000
12.040 (12.12)	07.10	Frais de bureau .....	54.211	58.000	60.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			18.500
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....			7.080
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....			200
		4) Consommables bureautiques.....			10.000
		5) Frais d'impression et de reliure.....			20.000
		6) Documentation et bibliothèque.....			4.500
		9) Divers.....			220
		Total.....			60.500
12.050 (12.12)	07.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	90.803	105.000	100.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			100.000
12.070 (12.12)	07.10	Location et entretien des équipements informatiques .....	14.999	16.800	26.535

## 21.2 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.080 (12.11)	07.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	87.709	91.000	91.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 73.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 16.000			
		4) Réparations et entretien..... 1.500			
		9) Divers..... 500			
		<u>Total..... 91.000</u>			
12.100 (12.11)	07.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	176.902	176.903	176.903
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 176.903			
12.120 (12.30)	07.10	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	261.988	240.000	255.000
12.121 (12.30)	07.10	Frais d'experts et d'études relatifs à l'Observatoire de l'habitat. (Sans distinction d'exercice) .....	205.000	217.500	230.000
12.140 (12.16)	07.10	Participation à des expositions; organisation de con- cours et de conférences; confection de plans et de ma- quettes; actions de propagande; frais d'impression de cartes; dépenses diverses .....	131.151	128.000	144.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants..... 39.500			
		2) Campagnes publicitaires..... 2.500			
		3) Foires..... 55.500			
		4) Expositions..... 12.000			
		9) Divers: Cycle de conférences..... 35.000			
		<u>Total..... 144.500</u>			
12.190 (12.30)	07.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	250	1.000	1.000
12.300 (12.30)	07.10	Centre de consultation pour le logement individuel et familial; frais de fonctionnement; acquisition de maté- riel didactique; dépenses diverses .....	1.907	6.000	4.500
31.000 (31.11)	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la cons- truction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux établissements publics placés sous la surveil- lance de l'Etat (article 25 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	121.000	100
31.030 (31.12)	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la cons- truction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	53.608	80.000	80.000

## 21.2 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
33.010 (33.00)	07.10	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans les domaines du logement .....	40.902	41.000	41.000
34.080 (34.50)	07.10	Aide au logement: subventions d'intérêt (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	51.500.000	52.000.000	53.000.000
34.081 (34.50)	07.10	Prêts à taux réduit en vue de la construction ou de l'acquisition d'habitations à bon marché: subventions d'intérêt (loi modifiée du 13.7.1949; règlement ministériel modifié du 11.9.1972). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	10	10
34.082 (34.50)	07.10	Prêts à caractère social dans l'intérêt de la construction ou de l'acquisition de logements: subventions réduisant le taux d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	44	100	100
34.083 (53.10)	07.10	Aide au logement: participation de l'Etat aux frais d'experts exposés par le propriétaire d'un logement pour l'établissement d'un carnet de l'habitat de son logement (art. 12bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	450.000	660.000
35.060 (35.00)	07.10	Contribution à des organismes internationaux .....	920	1.000	1.000
43.000 (43.22)	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux communes (article 25 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	400	50.000	70.900
43.001 (43.22)	07.10	Participation financière de l'Etat aux études réalisées par les communes dans le cadre de l'assainissement de logements (article 45 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
Total de la section 21.2.....			54.498.815	55.542.039	56.796.601
Total du département 21.....			66.274.900	68.456.102	70.849.999

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
11	Salaires et charges sociales	2.431.381	2.369.942	2.560.327
12	Achat de biens non durables et de services	2.808.412	3.147.680	3.389.915
31	Subventions d'exploitation	2.667.545	2.856.395	3.328.100
33	Transferts de revenus aux administrations privées	3.017.146	3.283.131	3.435.503
34	Transferts de revenus aux ménages	51.500.044	52.450.110	53.660.110
35	Transferts de revenus à l'étranger	9.933	15.350	17.150
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	3.770.026	4.188.394	4.307.894
43	Transferts de revenus aux administrations publiques	70.413	145.100	151.000
Total		66.274.900	68.456.102	70.849.999

## 22.0 - Travaux publics.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>22 - MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS</b>					
<b>Section 22.0 - Travaux publics.- Dépenses générales</b>					
11.130 (11.12)	12.00	Indemnités pour services extraordinaires .....	10.882	22.875	22.875
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 22.875			
12.000 (12.15)	12.00	Indemnités pour services de tiers .....	10.721	12.500	13.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 13.000			
12.012 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	52.843	60.000	62.000
12.020 (12.14)	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	2.683	2.800	2.900
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 562			
		2) Carburants et lubrifiants..... 1.564			
		3) Réparations et entretien..... 774			
		Total..... 2.900			
12.040 (12.12)	12.00	Frais de bureau .....	6.881	7.500	8.000
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 8.000			
12.070 (12.12)	12.00	Location et entretien des équipements informatiques .....	6.918	47.000	49.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien..... 49.000			
12.080 (12.11)	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien .....	14.432	13.900	16.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 16.000			
12.100 (12.11)	04.00	Location à long terme d'immeubles scolaires et administratifs pour les besoins de l'Etat: loyers et charges accessoires, expertises et études, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	100
12.110 (12.30)	12.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	130.000	130.000	130.000

## 22.0 - Travaux publics.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.120 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	21.795	90.000	90.000
12.140 (12.16)	12.00	Campagnes de sensibilisation et d'information; partici- pation à des foires et à des expositions .....	24.964	30.000	30.000
		<i>Détail:</i> 3) Foires..... 30.000			
12.190 (12.30)	01.34 12.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Sans distinction d'exercice) .....	20.205	33.000	35.000
12.300 (12.30)	12.10	Dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	1.740	2.500	2.500
32.000 (32.00)	07.20	Participation aux frais de fonctionnement de l'établis- sment public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.800.000	2.900.000	2.900.000
34.040 (34.40)	12.10	Dommmages-intérêts dus à la suite d'accidents et de faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée; sub- ventions dans l'intérêt de l'indemnisation de dommages causés par d'autres accidents et faits. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	225.342	250.000	250.000
35.060 (35.00)	07.33 09.20 12.12	Cotisations à des organismes internationaux. (Sans distinction d'exercice) .....	57.743	67.000	67.000
41.000 (41.50)	01.34	Subside à la chambre des métiers pour favoriser les ac- tivités intéressant le département des travaux publics .....	50.000	50.000	50.000
93.000 (93.00)	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'éta- blissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.512 (12.30)	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	5.421	-	-
		Total de la section 22.0.....	2.442.570	3.719.175	3.728.475
		<b>Section 22.1 - Ponts et chaussées.- Dépenses générales</b>			
11.000 (11.00)	Divers codes	Traitements des fonctionnaires .....	26.523.750	27.589.074	28.832.250
		<i>Détail:</i> A - Fonctionnaires affectés à l'administration 1) Rémunérations de base..... 26.456.193			

## 22.1 - Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 566.341 3) Charges sociales patronales..... 1.168.831 4) Allocations de repas..... 640.885 Total..... 28.832.250			
11.010 (11.00)	Divers codes	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	1.696.055	1.801.648	2.131.105
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 1.839.697 3) Charges sociales patronales..... 244.977 4) Allocations de repas..... 46.431 Total..... 2.131.105			
11.020 (11.00)	Divers codes	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	219.003	19.039	18.516
		<u>Détail:</u> B - Etudiants 1) Rémunérations de base..... 18.516			
11.030 (11.00)	Divers codes	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	29.648.333	33.167.346	33.516.842
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 24.861.553 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 4.693.866 3) Charges sociales patronales..... 3.961.423 Total..... 33.516.842			
11.040 (11.00)	Divers codes	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	Divers codes	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	192.076	195.000	302.250
11.130 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires .....	59.029	95.000	95.000
		<u>Détail:</u> 3) Permanences à domicile..... 61.300 5) Prestations individuelles..... 26.000 9) Divers..... 7.700 Total..... 95.000			
11.150 (11.12)	07.33 09.20 12.12	Service d'hiver et accidents de la circulation: indemni- tés pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	558.520	465.000	550.000



## 22.1 - Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.010 (12.13)	07.33 09.20 12.12	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	171.211	230.000	220.000
12.020 (12.14)	07.33 09.20 12.12	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice) .....	1.921.154	1.945.000	1.999.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	277.085		
		2) Carburants et lubrifiants.....	909.982		
		3) Réparations et entretien.....	811.933		
		<i>Total.....</i>	<i>1.999.000</i>		
12.030 (12.16)	07.33 09.20 12.12	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	114.171	148.800	145.000
12.040 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Frais de bureau .....	342.889	395.000	400.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	108.000		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	65.000		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau et de bureautique.....	29.000		
		4) Consommables bureautiques.....	87.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	75.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	26.000		
		9) Divers.....	10.000		
		<i>Total.....</i>	<i>400.000</i>		
12.050 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	497.944	520.000	550.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	45.000		
		2) Frais téléphoniques.....	420.000		
		4) Téléx et téléfax.....	45.000		
		5) Radiophonie.....	20.000		
		7) Réseau radio.....	20.000		
		<i>Total.....</i>	<i>550.000</i>		
12.060 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Entretien des installations de télécommunications .....	6.748	22.000	20.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....	3.000		
		3) Réparations et pièces de rechange.....	17.000		
		<i>Total.....</i>	<i>20.000</i>		

## 22.1 - Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.070 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Location et entretien des équipements informatiques .....	64.577	76.000	60.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Location			
		2) Contrats d'entretien.....			30.000
		3) Frais de réparation des micro-ordinateurs.....			30.000
		Total.....			60.000
12.080 (12.11)	07.33 09.20 12.12	Bâtiments administratifs, hangars et dépôts: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	1.009.533	1.015.000	1.021.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage.....			220.000
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			371.000
		3) Chauffage.....			225.000
		4) Réparations et entretien.....			205.000
		Total.....			1.021.000
12.100 (12.11)	12.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	58.089	58.450	63.160
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers.....			63.160
12.120 (12.30)	12.10	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	-	200.000	200.000
12.125 (12.30)	12.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice) .....	359.031	165.000	165.000
12.170 (12.30)	12.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux .....	604.111	680.000	645.000
12.190 (12.30)	12.10	Formation informatique du personnel des Ponts et Chaussées .....	24.611	26.000	28.000
12.300 (12.30)	12.10	Etablissement d'un inventaire de la voirie et recensement de la circulation: indemnités, honoraires et fournitures diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	185.117	215.000	160.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Etablissement et exploitation des banques de données (routes, ouvrages d'art et accidents).....			30.000
		2) Recensement de la circulation et études de trafic ponctuelles (contrat bureau d'études et comptages manuels).....			120.000
		3) Publication des résultats du recensement.....			5.000
		4) Publication de diverses cartes du réseau routier.....			5.000
		Total.....			160.000

## 22.1 - Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.301 (12.30)	12.10	Services spéciaux: frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice) .....	175.342	204.200	200.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Laboratoire d'essais des matériaux..... 35.000			
		2) Service géologique..... 75.000			
		3) Service photogrammétrique..... 90.000			
		Total..... 200.000			
12.303 (12.30)	12.10	Frais d'analyse et de sous-traitance d'essais, ayant donné lieu à des avances correspondantes. (Crédit non limitatif).....	280	2.500	2.500
12.304 (43.21)	12.14	Frais de gestion du modèle de trafic géré par la Cellule Modèle de Trafic (CMT) Etat - Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	60.848	65.000	79.588
24.010 (24.10)	12.10	Location de logiciels informatiques .....	158.632	190.000	240.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.13)	07.33 09.20 12.12	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	1.194	-	879
12.520 (12.14)	07.33 09.20 12.12	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	-	-	154
12.540 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Frais de bureau .....	-	-	616
12.550 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	-	-	38.758
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 4.215			
		2) Frais téléphoniques..... 34.543			
		Total..... 38.758			
12.580 (12.11)	07.33 09.20 12.12	Bâtiments administratifs, hangars et dépôts: exploita- tion et entretien .....	-	-	357
12.801 (12.30)	12.10	Services spéciaux: frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice) .....	-	-	21.652

## 22.1 - Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.804 (12.30)	12.14	Frais de gestion du modèle de trafic géré par la Cellule Modèle de Trafic (CMT) Etat-Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	33.877
		Total de la section 22.1.....	64.652.248	69.490.157	71.740.604
<b>Section 22.2 - Ponts et chaussées.- Travaux propres</b>					
12.300 (12.30)	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.148.092	1.050.000	1.150.000
14.000 (14.10)	12.12	Voirie de l'Etat: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles) .....	5.736.833	5.850.000	5.950.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....			3.600.000
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch.....			2.330.000
		3) Division centrale de la voirie.....			20.000
		<i>Total.....</i>			<u>5.950.000</u>
14.001 (14.10)	12.12	Autoroutes: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice) .....	1.548.385	1.825.000	3.600.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Division centrale de la voirie (autoroutes).....			3.535.000
		2) Service électromécanique.....			15.000
		3) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....			50.000
		<i>Total.....</i>			<u>3.600.000</u>
14.002 (14.10)	12.12	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage; dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.787.453	2.510.000	2.750.000
14.003 (14.10)	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice) .....	1.589.598	1.870.000	1.900.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....			330.000
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch.....			450.000
		3) Division centrale de la voirie (autoroutes).....			500.000
		4) Division des eaux et des ouvrages d'art.....			620.000
		<i>Total.....</i>			<u>1.900.000</u>

## 22.2 Ponts et chaussées.- Travaux propres

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
14.004 (14.10)	12.12	Voirie de l'Etat: réparation de dégâts causés par les usagers de la route. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.959.586	2.050.000	2.000.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....	140.000		
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch.....	131.000		
		3) Division centrale de la voirie (autoroutes).....	1.510.000		
		4) Service électromécanique.....	214.000		
		5) Division des ouvrages d'art.....	5.000		
		<u>Total.....</u>	<u>2.000.000</u>		
14.005 (14.10)	08.30	Pistes cyclables: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice) .....	181.362	335.000	335.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....	195.000		
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch.....	140.000		
		<u>Total.....</u>	<u>335.000</u>		
14.006 (14.10)	12.12	Assainissement et entretien d'arbres d'alignement, d'arbres remarquables et d'arbres classés monuments historiques le long de la voirie de l'Etat. (Sans distinction d'exercice) .....	70.311	80.000	82.500
14.007 (12.30)	12.12	Frais d'entretien des installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat. (Sans distinction d'exercice) .....	699.882	700.000	714.000
14.010 (14.10)	07.33 07.40	Stations d'épuration, canalisations et distributions d'eau: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice) .....	2.564	5.000	-
14.012 (14.10)	12.32	Moselle canalisée et domaine du port de Mertert: entretien du chenal, des ouvrages d'art et des berges. (Sans distinction d'exercice) .....	165.000	165.000	167.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Entretien du domaine du port de Mertert.....	45.000		
		2) Entretien du chenal.....	20.000		
		3) Entretien et consolidation des berges.....	29.000		
		4) Nivellement de terrains et plantations.....	18.000		
		5) Entretien des ouvrages d'art.....	45.000		
		7) Entretien de la signalisation fluviale.....	10.000		
		<u>Total.....</u>	<u>167.000</u>		
14.013 (14.10)	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'entretien exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	823.000	350.000	350.000

## 22.2 Ponts et chaussées.- Travaux propres

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
14.014 (14.10)	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice) .....	55.263	75.000	78.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Aménagement hydro-électrique de la haute Sûre en amont d'Esch-sur-Sûre..... 41.000			
		2) Aménagement hydro-électrique de la basse Sûre en aval de Rosport..... 37.000			
		Total..... 78.000			
14.015 (14.10)	12.32	Moselle canalisée: réalisation des travaux d'entretien sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République française et le Grand-Duché de Luxembourg. (Sans distinction d'exercice) .....	9.868	15.000	17.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Entretien du chenal..... 2.000			
		2) Entretien et consolidation des berges..... 8.000			
		3) Nivellement de terrains et plantations..... 1.000			
		4) Entretien des ouvrages d'art..... 5.000			
		5) Entretien de la signalisation fluviale..... 1.000			
		Total..... 17.000			
14.030 (14.10)	08.10	Ouvrages d'art et alentours de la forteresse de Luxem- bourg: travaux d'entretien et de réparation .....	493.485	545.000	560.000
43.000 (43.22)	12.12	Chemins vicinaux: enduisage et remises en état à la sui- te de déviations imposées par les chantiers sur des rou- tes de l'Etat; subsides aux communes. (Sans distinction d'exercice) .....	269.379	300.000	285.000
43.001 (43.22)	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclai- rage public de la voirie de l'Etat: remboursements aux communes. (Sans distinction d'exercice) .....	1.059.989	1.110.000	1.300.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
14.500 (14.10)	12.12	Voirie de l'Etat: travaux d'entretien et de réparation .....	-	5.520	-
14.502 (14.10)	12.12	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage; dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie .....	-	30.695	4.645
14.504 (14.10)	12.12	Voirie de l'Etat: réparation de dégâts causés par les usagers de la route .....	-	71.000	10.717
14.514 (14.10)	09.20	Aménagement hydraulique de la Sûre: travaux d'entretien et de réparation .....	-	8.500	-
		Total de la section 22.2.....	19.600.050	18.950.715	21.253.862

## 22.3 - Bâtiments publics.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>Section 22.3 - Bâtiments publics.- Dépenses générales</b>					
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires .....	7.145.591	7.272.725	8.482.196
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 7.936.499					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 43.935					
3) Charges sociales patronales..... 338.551					
4) Allocations de repas..... 163.211					
<u>Total..... 8.482.196</u>					
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	1.404.250	1.538.483	1.215.175
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 1.041.935					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 6.877					
3) Charges sociales patronales..... 140.333					
4) Allocations de repas..... 26.030					
<u>Total..... 1.215.175</u>					
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	187.638	4.920	5.267
<i>Détail:</i>					
<i>B - Etudiants</i>					
1) Rémunérations de base..... 5.267					
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	1.130.105	1.217.843	1.302.223
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 1.106.028					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 46.459					
3) Charges sociales patronales..... 149.736					
<u>Total..... 1.302.223</u>					
11.040 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	1.658	100	100
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 100					
11.070 (11.00)	01.34	Rémunération de personnel en formation auprès de l'Etat .....	19.242	19.600	20.700
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 20.700					
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	12.593	13.901	21.643

## 22.3 - Bâtiments publics.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires .....	424	2.444	1.050
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....	550		
		5) Prestations individuelles.....	500		
		Total.....	1.050		
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour .....	70.211	71.500	74.000
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	62.506	75.000	70.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	12.000		
		2) Carburants et lubrifiants.....	24.775		
		3) Réparations et entretien.....	33.225		
		Total.....	70.000		
12.030 (12.16)	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	2.961	2.500	2.500
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau .....	49.977	59.500	59.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	28.000		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	10.000		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	1.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	12.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	7.000		
		9) Divers.....	1.500		
		Total.....	59.500		
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	91.595	85.000	93.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	22.000		
		2) Frais téléphoniques.....	71.000		
		Total.....	93.000		
12.070 (12.12)	01.34	Location et entretien des équipements informatiques .....	27.563	40.000	44.000
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien .....	148.998	152.000	158.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	42.000		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	63.000		
		3) Chauffage.....	35.000		



## 22.3 - Bâtiments publics.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		4) Réparations et entretien..... 18.000			
		Total..... 158.000			
12.170 (12.30)	01.34	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .....	14.991	15.000	15.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.600 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement .....	-	730	-
11.630 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	-	8.223
12.510 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour .....	7.637	3.565	3.100
		Total de la section 22.3.....	10.377.940	10.574.811	11.575.677
		<b>Section 22.4 - Bâtiments publics.- Compétences propres</b>			
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments affectés à des services publics: entretien et réparation. (Sans distinction d'exercice) .....	4.764.943	5.100.000	5.200.000
		<u>Détail:</u>			
		4) Réparations et entretien..... 5.200.000			
12.081 (12.11)	Divers codes	Bâtiments d'enseignement de l'Etat: entretien et réparation. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles) .....	2.777.938	2.340.000	2.180.000
		<u>Détail:</u>			
		4) Réparations et entretien..... 2.180.000			
12.082 (12.11)	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: exploitation, entretien et réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.192.951	4.000.000	3.500.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 130.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 650.000			
		3) Chauffage..... 500.000			
		4) Réparations et entretien..... 2.100.000			
		5) Assurances..... 120.000			
		Total..... 3.500.000			
12.083 (12.11)	01.34	Bâtiments de l'Etat: eau, gaz, électricité; taxes et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.334.998	1.300.000	1.450.000

## 22.4 - Bâtiments publics.- Compétences propres

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 1.410.000			
		9) Divers..... 40.000			
		Total..... 1.450.000			
12.084 (12.11)	01.34	Bâtiments de l'Etat: frais de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	874.949	815.000	950.000
		<i>Détail:</i>			
		3) Chauffage..... 950.000			
12.085 (12.11)	01.34	Installations thermiques: entretien et contrôle. (Sans distinction d'exercice) .....	1.164.985	1.120.000	1.200.000
		<i>Détail:</i>			
		4) Réparations et entretien..... 1.200.000			
12.086 (12.11)	01.34	Installations électriques: entretien et contrôle. (Sans distinction d'exercice) .....	2.281.751	2.400.000	2.500.000
		<i>Détail:</i>			
		4) Réparations et entretien..... 2.500.000			
12.087 (12.11)	01.34	Surfaces vertes autour des bâtiments de l'Etat: planta- tion et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	318.616	325.000	300.000
12.088 (12.11)	05.23	Domaine thermal de Mondorf: remboursement des frais d'entretien des installations techniques (convention du 07.03.1990). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	267.571	260.000	270.000
12.089 (12.11)	01.34	Travaux d'adaptation dans des immeubles loués par l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	11.515.534	900.000	900.000
12.090 (12.21)	01.34	Travaux d'adaptation dans des immeubles faisant l'objet d'un contrat de location-vente. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	20.000	10.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 10.000			
12.091 (12.21)	01.34	Bâtiments de l'Etat : frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.100.000	2.750.000	4.000.000
12.092 (12.11)	08.30	Centre national sportif et culturel Kirchberg - remboursement des frais de garantie total relative au contrat d'exploitation et de maintenance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	84.000
12.120 (12.30)	01.34	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	145.974	60.000	75.000
12.121 (12.30)	01.34	Frais d'études pour la mise en application de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100.000	75.000

## 22.4 - Bâtiments publics.- Compétences propres

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.122 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études en vue de la mise en oeuvre de mesures de réduction des émissions de CO2 en provenance de bâtiments de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.965	45.000	25.000
12.125 (12.30)	01.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	17.513	14.000	50.000
12.300 (12.30)	01.34	Frais de déménagement des services publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.694.635	500.000	500.000
12.301 (12.30)	01.34	Fêtes publiques, religieuses et culturelles; cérémonies et réceptions officielles; conférences; illuminations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	115.920	65.000	67.000
12.302 (12.30)	01.34	Installations techniques dangereuses et installations techniques de sécurité dans les bâtiments de l'Etat: réception et contrôle par des organismes agréés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	383.165	230.000	330.000
12.303 (12.30)	01.34	Mobilier et équipement des administrations et services publics et des établissements d'enseignement de l'Etat: entretien et réparation .....	92.794	100.000	95.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.580 (12.11)	01.34	Bâtiments affectés à des services publics: exploitation et entretien .....	1.200	-	-
12.585 (12.11)	01.34	Installations thermiques : entretien et contrôle .....	-	213	-
12.586 (12.11)	01.34	Installations électriques: entretien et contrôle .....	606	-	-
12.589 (12.11)	01.34	Travaux d'adaptation dans des immeubles loués par l'Etat .....	-	8.724	-
12.591 (12.21)	01.34	Bâtiments de l'Etat : frais d'exploitation .....	-	35.125	-
		Total de la section 22.4.....	37.048.008	22.488.062	23.761.000
		Total du département 22.....	134.120.816	125.222.920	132.059.618

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Travaux Publics**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
11	Salaires et charges sociales	68.809.149	73.425.828	76.525.515
12	Achat de biens non durables et de services	44.567.992	30.439.277	31.923.141
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	17.122.590	16.490.715	18.518.862
24	Transferts de revenus aux administrations privées	158.632	190.000	240.000
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	1.800.000	2.900.000	2.900.000
34	Transferts de revenus aux ménages	225.342	250.000	250.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	57.743	67.000	67.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	50.000	50.000	50.000
43	Transferts de revenus aux administrations publiques	1.329.368	1.410.000	1.585.000
93	Dotations de fonds de réserve	-	100	100
Total		134.120.816	125.222.920	132.059.618

## 23.0 - Transports. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>23 - MINISTERE DES TRANSPORTS</b>					
<b>Section 23.0 - Transports. - Dépenses générales</b>					
11.130 (11.12)	12.00	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	6.020	4.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			4.400
12.000 (12.15)	12.00	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	-	3.840	1.900
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			1.900
12.010 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	9.534	13.100	12.000
12.012 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Sans distinction d'exercice) .....	115.114	135.000	135.000
12.020 (12.14)	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	7.415	10.000	10.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			1.800
		2) Carburants et lubrifiants.....			4.800
		3) Réparations et entretien.....			3.400
		Total.....			10.000
12.040 (12.12)	12.00	Frais de bureau .....	18.739	16.000	19.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			4.500
		4) Statistiques et abonnements.....			10.000
		6) Documentation et bibliothèque.....			3.500
		9) Divers.....			1.000
		Total.....			19.000
12.060 (12.12)	12.00	Location et entretien des installations de télécommuni- cations .....	1.716	2.500	2.000
12.070 (12.12)	12.00	Location et entretien des équipements informatiques .....	-	-	6.500
12.080 (12.11)	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien .....	114.549	105.000	107.000
12.120 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	265.915	950.000	800.000

## 23.0 - Transports. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.121 (12.30)	12.00	Frais de gestion du modèle de trafic géré par la Cellule Modèle de Trafic (CMT) Etat-Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	62.079	65.000	77.000
12.140 (12.16)	12.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	159.297	250.000	200.000
12.190 (12.30)	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	4.761	30.000	52.000
12.200 (12.30)	12.00	Frais liés aux enquêtes techniques dans les domaines de l'aviation, des transports maritimes et du chemin de fer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	135	10.000	10.000
32.000 (32.00)	12.00	Remboursement à la Société Nationale de certification et d'homologation (S.N.C.H.) des frais de représentation au groupe de travail communautaire à la sécurité ferroviai- re .....	-	-	7.320
35.060 (35.00)	12.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	7.932	12.800	11.540
41.000 (41.50)	12.00	Cours de formation pour les conseillers de sécurité pour les transports par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses: remboursement des frais d'examen à la Chambre de Commerce .....	4.049	5.500	4.100
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	-	9.681
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			9.681
12.500 (12.15)	12.10	Indemnités pour services de tiers .....	-	-	320
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			320
12.510 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	172	-	-
12.512 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	-	-	1.606
12.580 (12.11)	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien .....	-	-	1.606
		Total de la section 23.0.....	771.407	1.614.760	1.472.973

## 23.1 - Circulation routière

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>Section 23.1 - Circulation routière</b>					
11.130 (11.12)	12.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	30.674	35.550	35.100
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 35.100			
12.000 (12.15)	12.10	Indemnités pour services de tiers .....	7.271	10.800	8.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 8.200			
12.120 (12.30)	12.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	68.784	78.000	91.000
12.130 (12.16)	12.10	Frais de publication .....	-	7.500	-
12.140 (12.16)	12.10	Mesures préventives contre les accidents de la circula- tion: frais de publicité, de sensibilisation et d'infor- mation. (Sans distinction d'exercice) .....	168.687	200.000	200.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Campagnes publicitaires..... 200.000			
12.160 (12.30)	12.10	Acquisition et entretien de matériel médical .....	-	125	125
12.310 (12.30)	12.10	Remboursement à la société nationale de contrôle techni- que de frais relatifs à la gestion des fichiers natio- naux des véhicules et des permis de conduire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.917.963	4.000.000	4.200.000
12.320 (33.00)	12.10	Frais de fonctionnement relatifs au contrôle technique routier des véhicules utilitaires .....	3.539	30.000	33.000
33.010 (33.00)	12.10	Subsides à des organismes privés oeuvrant en matière de sécurité et d'éducation routières .....	294.502	299.200	310.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Sécurité routière..... 65.000			
		2) Automobile club..... 3.720			
		3) Fédération des maîtres-instructeurs..... 1.240			
		4) Centre de Formation pour conducteurs..... 237.175			
		5) Divers..... 2.865			
		Total..... 310.000			
41.000 (41.50)	12.10	Cours de formation pour les chauffeurs professionnels effectuant des transports de matières dangereuses: rem- boursement des frais à la chambre de commerce .....	92.964	85.000	105.000
43.000 (43.22)	12.10	Subsides aux communes organisant le "Late Night Bus" .....	-	250.000	-

## 23.1 - Circulation routière

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	12.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	1.227	-	-
12.500 (12.15)	12.10	Indemnités pour services de tiers .....	372	149	-
12.620 (11.10)	12.10	Frais d'expert et d'études .....	-	-	2.737
33.510 (33.00)	12.10	Subsides à des organismes privés oeuvrant en matière de sécurité et d'éducation routière .....	-	-	2.504
		Total de la section 23.1.....	4.585.983	4.996.324	4.987.666
		<b>Section 23.2 - Transports publics</b>			
12.070 (12.12)	12.10	Fonctionnement de la tarification électronique sur les réseaux ferroviaire et routiers des transports publics. Frais d'entretien et de gestion .....	-	-	500.000
12.141 (12.16)	12.10	Frais d'impression d'horaires d'autobus et de matériel en relation avec les conditions tarifaires .....	55.164	150.000	145.000
12.300 (12.30)	12.13	Remboursement à la S.N. des C.F.L. des frais de gestion du service public d'autobus autorisé par l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	866.149	974.200	963.754
31.020 (31.22)	12.20	Services publics ferroviaires assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	91.457.226	114.000.000	117.000.000
31.021 (31.22)	12.13	Services publics d'autobus assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat et quasi-gratuité du transport des jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	11.315.738	11.812.000	12.972.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Services publics d'autobus.....			12.022.000
		2) Quasi-gratuité du transport des jeunes.....			950.000
		Total.....			12.972.000
31.040 (31.31)	12.13	Services publics d'autobus assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat. (Crédit non limitatif).....	67.926.075	69.000.000	75.000.000
31.050 (31.32)	12.13	Participation à un projet de la technologie de la pile à combustible dans l'intérêt d'un transport public écolo- gique. (Sans distinction d'exercice) .....	430.000	50.000	433.000



## 23.2 - Transports publics

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
33.001 (33.00)	12.13	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de la Régie des Transports publics. (Crédit non limitatif).....	-	500.000	2.059.500
33.010 (33.00)	12.00	Subsides aux associations promouvant les transports publics .....	1.500	5.000	5.000
34.090 (34.40)	04.30	Gratuité du transport des élèves de l'enseignement post-primaire. (Crédit non limitatif).....	2.952.937	3.200.000	3.200.000
34.091 (34.40)	04.50	Transports effectués dans l'intérêt des élèves handicapés physiques et polyhandicapés de l'intégration scolaire, de l'éducation différenciée ainsi que des travailleurs handicapés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	20.099.979	17.000.000	20.500.000
43.000 (43.22)	12.13	Services publics d'autobus, quasi-gratuité du transport des jeunes et gratuité du transport des élèves de l'enseignement postprimaire assurés par la Ville de Luxembourg en exécution de l'accord conclu avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	6.792.927	6.780.000	7.556.000
43.001 (43.22)	12.13	Subventions aux communes en vue de compenser les déchets de recettes résultant de l'application sur leurs réseaux de transports publics de la tarification nationale uniforme .....	78.288	100.000	100.000
43.002 (43.22)	12.13	Subsides aux communes organisant le "Late Night Bus" .....	-	-	250.000
43.003 (43.22)	12.13	Participation aux frais d'études et d'information des communes et syndicats de communes dans le cadre de l'élaboration des plans de déplacement locaux .....	-	-	50.000
43.020 (43.52)	12.13	Services publics d'autobus et quasi-gratuité du transport des jeunes assurés par le T.I.C.E. en exécution de la convention conclue avec l'Etat. (Crédit non limitatif).....	9.296.757	11.038.000	12.000.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
34.591 (34.40)	04.50	Gratuité du transport des élèves de l'éducation différenciée: subventions .....	3.699.332	-	-
		Total de la section 23.2.....	214.972.072	234.609.200	252.734.254
		<b>Section 23.3 - Transports ferroviaires</b>			
11.000 (11.00)	12.20	Traitements des fonctionnaires .....	142.685	145.166	149.803
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	144.521		

## 23.3 - Transports ferroviaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales..... 3.875 4) Allocations de repas..... 1.407 <hr/> Total..... 149.803			
31.023 (31.22)	12.20	Contributions à la S.N. des C.F.L. conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 28 mars 1997 sur le statut de la S.N. des C.F.L. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	25.457.550	25.469.424	27.000.000
32.001 (42.00)	12.20	Compensation des charges de la S.N. des C.F.L. résultant de la normalisation des comptes en ce qui concerne les pensions du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	130.494.955	140.618.307	144.000.000
93.000 (93.00)	12.20	Dotation au profit du fonds du rail dans l'intérêt de la prise en charge de la gestion de l'infrastructure ferroviaire conformément à la directive 91/440 CEE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	90.000.000	92.000.000	96.000.000
		Total de la section 23.3.....	246.095.190	258.232.897	267.149.803
<b>Section 23.4 - Navigation et transports fluviaux</b>					
11.000 (11.00)	12.34	Traitements des fonctionnaires .....	1.389.322	1.382.745	1.459.350
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 1.329.125			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 39.579			
		3) Charges sociales patronales..... 59.692			
		4) Allocations de repas..... 30.954			
		<hr/> Total..... 1.459.350			
11.010 (11.00)	12.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	40.966	41.478	43.655
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 37.248			
		3) Charges sociales patronales..... 5.000			
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		<hr/> Total..... 43.655			
11.020 (11.00)	12.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	1.845	2.154	2.315
		<u>Détail:</u>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 2.315			
11.030 (11.00)	12.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	14.125	12.410	13.083

## 23.4 - Navigation et transports fluviaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			10.826
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			709
		3) Charges sociales patronales.....			1.548
		<i>Total</i> .....			13.083
11.100 (11.40)	12.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	961	1.224	1.839
11.130 (11.12)	12.34	Indemnités pour services extraordinaires .....	3.818	4.000	5.800
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			1.500
		3) Permanence à domicile.....			4.300
		<i>Total</i> .....			5.800
11.150 (11.12)	12.34	Indemnités pour heures supplémentaires .....	7.102	10.000	10.000
12.010 (12.13)	12.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	5.561	7.500	6.000
12.020 (12.14)	12.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	7.111	9.870	10.290
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			2.060
		2) Carburants et lubrifiants.....			5.630
		3) Réparations et entretien.....			2.400
		9) Divers.....			200
		<i>Total</i> .....			10.290
12.030 (12.16)	12.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	2.909	4.200	3.800
12.040 (12.12)	12.34	Frais de bureau .....	12.790	13.060	13.060
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			3.000
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....			1.240
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....			770
		4) Consommables bureautiques.....			2.300
		5) Frais d'impression et de reliure.....			2.500
		6) Documentation et bibliothèque.....			2.850
		9) Divers.....			400
		<i>Total</i> .....			13.060
12.050 (12.12)	12.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Crédit non limitatif).....	12.577	18.000	16.900

## 23.4 - Navigation et transports fluviaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			1.600
		2) Frais téléphoniques.....			10.000
		4) Téléx et téléfax.....			600
		5) Radiophonie.....			4.700
		Total.....			16.900
12.060 (12.12)	12.34	Location et entretien des installations de télécommuni- cations .....	3.372	3.890	3.890
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....			2.300
		3) Réparations et pièces de rechange.....			1.590
		Total.....			3.890
12.070 (12.12)	12.34	Location et entretien des équipements informatiques .....	4.227	5.500	7.700
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....			5.500
		3) Réparations et pièces de rechange.....			2.200
		Total.....			7.700
12.080 (12.11)	12.34	Bâtiments: exploitation et entretien .....	23.025	24.000	24.300
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			4.400
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			13.800
		3) Chauffage.....			3.000
		4) Réparations et entretien.....			2.000
		9) Divers.....			1.100
		Total.....			24.300
12.120 (12.30)	12.34	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	50.447	34.000	59.600
12.140 (12.16)	12.34	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	1.417	1.500	5.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants.....			5.000
12.170 (12.30)	12.34	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur .....	9.772	12.000	12.000
12.190 (12.30)	12.34	Cours de formation et de perfectionnement; frais d'orga- nisation et de participation .....	8.431	11.100	5.400
12.200 (12.30)	12.34	Primes d'assurance-responsabilité civile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.439	5.000	5.000
12.300 (12.30)	12.34	Frais courants d'exploitation, de surveillance et d'ins- pection du secteur luxembourgeois de la Moselle canali- sée .....	44.857	45.500	103.800

## 23.4 - Navigation et transports fluviaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Exploitation de la voie d'eau.....			48.300
		2) Fonctionnement de l'annonce des crues.....			55.500
		Total.....			103.800
14.010 (14.10)	12.32	Barrages-écluses de la Moselle et infrastructures relevant du domaine public fluvial: Entretien et renouvellement des installations et équipements.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	412.114	355.800	354.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Entretien courant.....			127.000
		2) Renouvellement et modernisation des installations.....			115.000
		3) Entretien des équipements spéciaux.....			65.000
		4) Taxes diverses.....			9.000
		5) Hydrométrie.....			38.000
		Total.....			354.000
14.011 (14.10)	12.34	Participation aux frais d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages hydrauliques communs de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	12.850	263.000	124.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Participation aux frais avancés par les autorités allemandes dans l'intérêt de travaux de renouvellement et d'amélioration exécutés dans la partie commune de la Moselle.....			9.000
		2) Participation aux frais d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages hydrauliques d'Apach/Schengen.....			115.000
		Total.....			124.000
35.030 (35.40)	12.34	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	96.000	119.100	122.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Commission de la Moselle.....			99.300
		2) Instance internationale de péréquation et de coordination en matière de collecte, de dépôt et de réception des déchets survenant en navigation intérieure, dans le cadre de la Commission Centrale pour la navigation du Rhin.....			23.100
		Total.....			122.400
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	12.34	Indemnités pour services extraordinaires .....	826	-	725

## 23.5 - Direction de l'aviation civile

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		3) Permanence à domicile..... 725			
		Total de la section 23.4.....	2.169.864	2.387.031	2.413.907
		<b>Section 23.5 - Direction de l'aviation civile</b>			
11.000 (11.00)	12.40	Traitements des fonctionnaires .....	866.310	926.631	1.078.886
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.017.929			
		3) Charges sociales patronales..... 42.666			
		4) Allocations de repas..... 18.291			
		Total..... 1.078.886			
11.010 (11.00)	12.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	232.786	231.315	365.699
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 317.038			
		3) Charges sociales..... 42.329			
		4) Allocations de repas..... 6.332			
		Total..... 365.699			
11.020 (11.00)	12.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.130 (11.12)	12.40	Indemnités pour services extraordinaires .....	9.872	15.360	15.220
		<i>Détail:</i>			
		1) Réunions de la Commission des Licences..... 300			
		2) Réunions de la Commission de l'Aviation Générale..... 840			
		3) Examens théoriques des pilotes..... 7.800			
		4) Examens pratiques des pilotes..... 2.400			
		5) Réunions de la Commission consultative aéroportuaire..... 840			
		6) Réunions du Comité national de sûreté de l'aviation civile..... 2.240			
		7) Réunions de la Commission administrative et consultative des Licences..... 800			
		Total..... 15.220			
12.000 (12.15)	12.40	Indemnités pour services de tiers .....	1.596	9.560	8.980

## 23.5 - Direction de l'aviation civile

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Réunions de la Commission des Licences.....	300		
		2) Réunions de la Commission de l'Aviation Générale.....	840		
		3) Examens théoriques des pilotes.....	3.600		
		4) Examens pratiques des pilotes.....	2.400		
		5) Réunions de la Commission consultative aéroportuaire.....	560		
		6) Réunions du Comité national de sûreté de l'aviation civile.....	640		
		7) Réunions de la Commission administrative et consultative des Licences.....	640		
		<i>Total</i> .....	8.980		
12.010 (12.13)	12.40	Frais de route et de séjour .....	990	2.000	2.000
12.012 (12.13)	12.40	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	62.987	90.000	90.000
12.020 (12.14)	12.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	2.737	3.500	4.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	700		
		2) Carburants et lubrifiants.....	2.000		
		3) Réparation et entretien.....	1.800		
		<i>Total</i> .....	4.500		
12.040 (12.12)	12.40	Frais de bureau .....	7.865	13.100	13.100
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	3.000		
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier et d'autres machines de bureau.....	600		
		4) Consommables bureautiques.....	500		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	500		
		6) Documentation et bibliothèque: - périodiques techniques.....	8.000		
		9) Divers.....	500		
		<i>Total</i> .....	13.100		
12.050 (12.12)	12.40	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cation .....	-	4.200	4.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	4.200		
12.080 (12.11)	12.40	Bâtiments: exploitation et entretien .....	-	20.000	27.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	23.000		
		2) Electricité.....	2.000		

## 23.5 - Direction de l'aviation civile

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		3) Poubelles..... 2.000			
		Total..... 27.000			
12.120 (12.30)	12.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	348.768	30.000	5.000
12.121 (12.30)	12.40	Frais liés à la surveillance des activités aéronautiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	154.467	500.000	500.000
12.140 (12.16)	12.40	Frais de promotion de l'aéroport .....	2.500	12.000	12.000
12.150 (12.30)	12.40	Section de médecine aéronautique: frais d'expertises mé- dicales et autres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	844	50.000	25.000
12.190 (12.30)	12.40	Cours de formation et de recyclage. (Crédit non limitatif).....	4.160	19.000	12.000
12.220 (12.30)	12.40	Missions d'inspection et de supervision des entités aé- ronautiques. (Crédit non limitatif).....	183	25.000	25.000
12.302 (12.30)	12.40	Participation aux frais de gestion des activités assu- mées par la société de contrôle technique et opération- nel du secteur aéronautique pour le compte de l'Etat. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
32.000 (32.00)	12.40	Aérogare: remboursement des frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.602.749	3.360.000	-
33.010 (33.00)	08.30	Prix accordés aux vainqueurs des championnats nationaux de l'aviation sportive .....	1.180	-	-
35.030 (35.40)	12.40	Contribution au budget d'EUROCONTROL. (Crédit non limitatif).....	1.217.077	1.272.000	1.391.000
35.060 (35.00)	12.40	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'orga- nismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	798.863	800.000	208.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Organisation de l'aviation civile internatio- nale (O.A.C.I.)..... 145.000			
		2) Organisation européenne de l'aviation civile (C.E.A.C.)..... 22.000			
		4) Institut du transport aérien (I.T.A.)..... 3.000			
		5) Joint Airworthiness Authorities (J.A.A.)..... 35.000			
		6) Contribution aux frais de la représentation permanente auprès de l'O.A.C.I. du groupe Be- nelux/Autriche/Suisse..... 3.500			
		Total..... 208.500			
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.540 (12.12)	12.40	Frais de bureau .....	854	-	-



## 23.5 - Direction de l'aviation civile

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.650 (12.30)	12.40	Section de médecine aéronautique: frais d'expertises médicales et autres .....	-	10.787	-
		Total de la section 23.5.....	7.316.788	7.394.653	3.788.285
<b>Section 23.6 - Aéroport de Luxembourg</b>					
11.000 (11.00)	12.44	Traitements des fonctionnaires .....	9.929.945	10.438.349	11.297.089
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			9.394.278
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			1.238.339
		3) Charges sociales patronales.....			457.644
		4) Allocations de repas.....			206.828
		Total.....			11.297.089
11.010 (11.00)	12.44	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	135.763	136.571	181.552
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			146.874
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			8.854
		3) Charges sociales patronales.....			20.899
		4) Allocations de repas.....			4.925
		Total.....			181.552
11.020 (11.00)	12.44	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	17.945	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.030 (11.00)	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	510.190	489.926	549.078
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			391.278
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			92.832
		3) Charges sociales patronales.....			64.968
		Total.....			549.078
11.040 (11.00)	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	1.337	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100

## 23.6 - Aéroport de Luxembourg

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
11.100 (11.40)	12.44	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	9.482	10.600	15.644
11.150 (11.12)	12.44	Indemnités pour heures supplémentaires .....	50.214	37.000	50.000
12.000 (12.15)	12.44	Frais de gardiennage .....	-	-	490.000
12.010 (12.13)	12.44	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	15.365	18.000	18.000
12.011 (12.13)	12.44	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	38.691	30.000	60.000
12.020 (12.14)	12.44	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	144.730	138.000	215.100
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			10.000
		2) Carburants et lubrifiants.....			49.600
		3) Réparations et entretien.....			155.500
		<i>Total.....</i>			<i>215.100</i>
12.030 (12.16)	12.44	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	1.686	1.785	1.785
12.040 (12.12)	12.44	Frais de bureau .....	30.933	30.000	35.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			15.000
		2) Location et entretien des machines à photo- copier.....			3.000
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau.....			500
		4) Consommables bureautiques.....			5.000
		5) Frais d'impression et de reliure.....			5.000
		6) Documentation et bibliothèque.....			6.000
		9) Divers.....			1.000
		<i>Total.....</i>			<i>35.500</i>
12.041 (12.12)	12.44	Frais dans l'intérêt de la perception des taxes aéronau- tiques. (Crédit non limitatif).....	2.156	2.500	2.500
12.050 (12.12)	12.44	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Crédit non limitatif).....	199.425	204.000	192.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			8.100
		2) Frais téléphoniques.....			139.800
		5) Radiophonie.....			39.000
		6) Sémaphone.....			1.800
		8) Internet.....			3.300
		<i>Total.....</i>			<i>192.000</i>

## 23.6 - Aéroport de Luxembourg

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.070 (12.12)	12.44	Location et entretien des équipements informatiques .....	24.295	50.000	60.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Location..... 60.000			
12.080 (12.11)	12.44	Bâtiments: exploitation et entretien .....	149.732	452.400	452.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Matériel de nettoyage et d'entretien..... 45.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 43.000			
		3) Chauffage..... 50.000			
		4) Réparations et entretien..... 24.400			
		9) Evacuation de déchets spéciaux(Sondermüll)..... 10.000			
		10) Entretien des bâtiments occupés par l'Etat loués auprès de luxAirport..... 250.000			
		11) Contrats d'entretien omnium pour les instal- lations de chauffage et de ventilation..... 30.000			
		<i>Total</i> ..... 452.400			
12.090 (12.21)	13.90	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	-	-	100
12.120 (12.30)	12.44	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	19.016	105.000	200.000
12.121 (12.30)	12.44	Contrôles en vol des installations radio-électriques .....	94.473	147.520	167.520
12.122 (12.36)	12.44	Remboursement à un organisme étranger des frais encourus au titre des prestations fournies en matière de circula- tion aérienne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	828.897	850.000	900.000
12.150 (12.30)	05.30	Prestations médicales et paramédicales .....	1.808	2.550	2.500
12.170 (12.30)	12.44	Acquisition et entretien de petit outillage, d'équipe- ments spéciaux .....	24.595	30.000	30.000
12.190 (12.30)	12.44	Cours de formation et de perfectionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	154.870	429.000	460.000
12.200 (12.30)	12.44	Primes à payer pour assurances-responsabilité civile et accidents et franchises à payer suite à des accidents et faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	552.690	584.500	584.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurance responsabilité civile aéroportuaire..... 559.500			
		2) Franchises..... 25.000			
		<i>Total</i> ..... 584.500			

## 23.6 - Aéroport de Luxembourg

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.350 (12.36)	12.44	Frais d'électricité: balisages lumineux, installations de radiocommunications et de radionavigation, dépenses d'énergie électrique diverses, consommation de carburant du groupe de secours. (Crédit non limitatif).....	212.073	190.000	218.000
14.030 (14.10)	12.44	Entretien des pistes, des voies de circulation et du domaine de l'aéroport .....	33.777	299.500	200.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Entretien général de l'aéroport.....	20.000		
		2) Balisage diurne de l'aire de mouvement.....	8.000		
		3) Ensemencement et plantations.....	2.000		
		4) Réfection du revêtement en béton asphaltique de l'aire de mouvement.....	70.000		
		5) Creusement de tranchées pour travaux de réparation des infrastructures souterraines.....	50.000		
		6) Réfection de caniveaux en bordure de piste.....	50.000		
		<i>Total.....</i>	<i>200.000</i>		
14.031 (14.10)	12.44	Acquisition de produits antineige et de produits antifeu. (Crédit non limitatif).....	253.701	300.000	300.000
14.032 (14.10)	12.44	Entretien des équipements électriques. (Crédit non limitatif).....	146.396	150.000	150.000
14.033 (14.10)	12.44	Entretien des équipements électroniques. (Crédit non limitatif).....	563.514	605.000	605.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Matériel courant d'entretien.....	51.000		
		2) Installations de télécommunications.....	21.000		
		3) Installations de radionavigation.....	190.000		
		4) Installations météorologiques.....	28.500		
		5) Equipements de mesure.....	19.000		
		6) Système de protection.....	21.000		
		7) Système de gérance et contrôle à distance des installations de radionavigation et de radio-communication.....	47.000		
		8) Système de contrôle d'accès des bâtiments de l'administration de l'aéroport.....	50.000		
		9) Programme de maintenance EUROCONTROL du système RADNET.....	60.000		
		10) (R.S.F.T.A) Nouveau système du réseau fixe des télécommunications aéronautiques.....	16.000		
		11) Réseau informatique interne de l'Aéroport.....	22.500		
		12) NMS Système de mesure de bruit des avions (système de mesure en service depuis 1999).....	79.000		
		<i>Total.....</i>	<i>605.000</i>		
14.050 (14.20)	07.33	Participation de l'Etat aux frais de gestion et d'entretien des stations d'épuration du S.I.A.S. et de la ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	105.674	215.000	215.000
14.051 (14.20)	12.44	Participation aux frais d'acquisition d'un nouveau simulateur pour la formation des étudiants à l'Institut Eurocontrol .....	100.000	-	-

## 23.6 - Aéroport de Luxembourg

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
24.010 (24.10)	12.44	Frais d'abonnement aux réseaux des données météorologiques .....	8.579	21.800	21.800
32.000 (32.00)	13.90	Aérogare: Remboursement des frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	3.600.000
35.020 (35.30)	12.44	Achat de services auprès de services étrangers des télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	6.261	8.760	7.200
35.060 (35.00)	13.90	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	640.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.650 (11.00)	12.44	Indemnités pour heures supplémentaires .....	3.881	3.900	-
12.500 (12.15)	13.90	Frais de gardiennage .....	-	-	285.000
14.550 (14.20)	07.33	Participation de l'Etat aux frais de gestion et d'entretien des stations d'épuration du SIAS et de la ville de Luxembourg .....	-	197.450	200.000
		Total de la section 23.6.....	14.372.094	16.179.311	22.407.468
		<b>Section 23.7 - Garage du gouvernement</b>			
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	9.227	10.165	10.165
11.101 (11.40)	01.34	Masse d'habillement .....	7.436	9.296	9.296
11.150 (11.40)	01.34	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	-	120.000	90.000
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	153.176	140.200	164.980
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances.....			11.517
		2) Carburants et lubrifiants.....			67.295
		3) Réparations et entretien.....			86.168
		Total.....			164.980
12.040 (12.12)	12.00	Frais de bureau .....	-	-	1.000
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	7.150	13.000	-

## 23.7 - Garage du gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.060 (12.12)	01.34	Location et entretien des installations de télécommuni- cations .....	-	-	500
		<i>Détail:</i>			
		3) Réparations et pièces de rechange.....			500
12.300 (12.30)	01.34	Mise à disposition de voitures et autres équipements lo- gistiques requis pour des renforts sporadiques lors de manifestations officielles. (Crédit non limitatif).....	-	5.000	5.000
12.301 (12.30)	01.34	Frais de location de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	100
41.000 (41.50)	12.10	Cours de formation continue pour les chauffeurs du Gara- ge du Gouvernement .....	-	2.335	2.335
		Total de la section 23.7.....	176.989	299.996	283.376
		Total du département 23.....	490.460.387	525.714.172	555.237.732

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Transports**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
11	Salaires et charges sociales	13.417.939	14.070.160	15.398.680
12	Achat de biens non durables et de services	9.281.002	11.449.036	13.131.853
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	1.628.026	2.385.750	2.148.000
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	8.579	21.800	21.800
31	Subventions d'exploitation	196.586.589	220.331.424	232.405.000
32	Transferts de revenus, autres que des subventions d'exploitation, aux entreprises et institutions financières	134.097.704	143.978.307	147.607.320
33	Transferts de revenus aux administrations privées	297.182	804.200	2.377.004
34	Transferts de revenus aux ménages	26.752.248	20.200.000	23.700.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	2.126.133	2.212.660	2.380.640
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	97.013	92.835	111.435
43	Transferts de revenus aux administrations publiques	16.167.972	18.168.000	19.956.000
93	Dotations de fonds de réserve	90.000.000	92.000.000	96.000.000
Total		490.460.387	525.714.172	555.237.732

## 24.0 - Egalité des chances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>24 - MINISTERE DE L'EGALITE DES CHANCES</b>					
<b>Section 24.0 - Egalité des chances</b>					
11.130 (11.12)	06.36	Indemnités pour services extraordinaires .....	2.900	3.000	3.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 3.000			
12.000 (12.15)	06.36	Indemnités pour services de tiers .....	1.908	2.000	2.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 2.000			
12.010 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	1.735	1.900	1.750
12.012 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	27.571	51.240	35.000
12.040 (12.12)	06.36	Frais de bureau; dépenses diverses .....	12.496	15.750	13.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 7.993			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 2.660			
		6) Documentation et bibliothèque..... 2.847			
		Total..... 13.500			
12.080 (12.11)	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien .....	11.118	10.500	11.520
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 11.520			
12.100 (12.11)	06.36	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	54.245	55.500	55.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 51.350			
		2) Charges locatives accessoires..... 4.150			
		Total..... 55.500			
12.120 (12.30)	06.36	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	250.305	300.000	350.000
12.130 (12.16)	06.36	Frais de publication .....	63.414	95.000	80.000



## 24.0 - Egalité des chances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
12.190 (12.30)	06.36	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	42.388	50.000	60.000
12.302 (12.30)	06.36	Campagne médiatique promouvant l'égalité des chances en- tre les femmes et les hommes .....	245.845	255.000	265.000
12.303 (12.30)	06.36	Campagne contre la violence à l'égard des femmes .....	60.707	120.000	100.000
12.305 (12.30)	06.36	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	36.908	50.000	95.213
33.000 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais de fonc- tionnement des centres d'accueil et des services conven- tionnés pour femmes .....	6.020.936	6.740.322	7.348.028
		<i>Détail:</i>			
		1) Centres d'accueil.....	5.017.667		
		2) Services.....	2.330.361		
		<i>Total.....</i>	<i>7.348.028</i>		
33.002 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais des activi- tés du Conseil National des femmes du Luxembourg .....	154.849	213.000	224.000
33.003 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat à des associations dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	16.667	5.000	5.000
33.004 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat à des actions des organisations non gouvernementales en faveur de l'égalité des femmes et des hommes .....	74.368	90.300	85.000
33.010 (33.00)	06.36	Subsides à des organismes oeuvrant en faveur de la pro- motion de la condition féminine et de l'égalité entre les femmes et les hommes .....	57.137	72.200	70.000
33.011 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat dans l'intérêt du financement de mesures en faveur de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes "Emploi et valorisation des res- sources humaines". (Sans distinction d'exercice) .....	135.318	218.000	218.000
33.012 (33.00)	06.36	Prix pour la meilleure pratique d'égalité entre les fem- mes et les hommes dans les entreprises .....	-	12.395	12.395
		Total de la section 24.0.....	7.270.815	8.361.107	9.034.906
		Total du département 24.....	7.270.815	8.361.107	9.034.906

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Égalité des chances**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
11	Salaires et charges sociales	2.900	3.000	3.000
12	Achat de biens non durables et de services	808.640	1.006.890	1.069.483
33	Transferts de revenus aux administrations privées	6.459.275	7.351.217	7.962.423
Total		7.270.815	8.361.107	9.034.906

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses courantes**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
10	Dépenses non ventilées	37.759.497	36.761.354	38.989.082
11	Salaires et charges sociales	1.259.486.874	1.333.618.661	1.413.364.109
12	Achat de biens non durables et de services	322.821.487	381.570.744	356.191.366
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	19.428.236	19.546.544	21.325.562
21	Intérêts de la dette publique	27.854.000	25.934.000	23.443.500
23	Intérêts imputés en débit	2.917.208	601.000	700.100
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	4.522.686	6.644.700	7.028.650
31	Subventions d'exploitation	255.308.639	275.187.924	291.727.041
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	151.596.134	166.496.484	168.898.088
33	Transferts de revenus aux administrations privées	206.228.459	224.104.785	246.167.520
34	Transferts de revenus aux ménages	228.797.015	246.315.103	256.353.934
35	Transferts de revenus à l'étranger	62.629.336	68.712.914	83.776.751
36	Impôts indirects et "prélèvements"	-	300	100
37	Impôts directs non ventilés	412.214	350.000	450.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	103.294.235	137.843.769	168.270.978
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	2.285.436.711	2.366.037.938	2.603.905.510
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	102.329.088	89.562.958	102.682.446
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	44.884.695	44.944.494	48.840.270
93	Dotations de fonds de réserve	852.413.805	880.884.429	1.020.093.586
Total		5.968.120.319	6.305.118.101	6.852.208.593



# **Budget des dépenses**

CHAPITRE IV

**DEPENSES EN CAPITAL**



## 30.3 - Conseil d'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>30 - MINISTERE D'ETAT</b>					
<b>Section 30.3 - Conseil d'Etat</b>					
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau .....	-	30.000	1.000
<i>Détail:</i>					
2) Photocopieurs et duplicateurs..... 1.000					
74.020 (74.22)	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications .....	1.741	6.500	70.000
Total de la section 30.3.....			1.741	36.500	71.000
<b>Section 30.4 - Gouvernement</b>					
74.000 (74.10)	01.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	60.056	-	30.000
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau .....	-	9.500	3.000
74.020 (74.22)	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: acquisition et installation d'équipements; frais accessoires. (Sans distinction d'exercice) .....	99.943	50.000	300.000
74.040 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	45.000	35.000
74.041 (74.22)	01.10	Service information et presse: acquisition d'équipements spéciaux .....	14.077	-	-
74.050 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements informatiques .....	45.063	40.000	35.000
74.060 (74.40)	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	21.054	40.000	35.000
74.305 (74.22)	01.10	Haut-Commissariat à la Protection Nationale: frais d'acquisition d'équipements spéciaux, de bureau et de télécommunication .....	32.921	41.400	19.000

## 30.4 - Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
74.310 (74.22)	01.10 03.20	Mise en place de mesures de protection concernant divers bâtiments. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	108.037	316.250	1.000
		Total de la section 30.4.....	381.151	542.150	458.000
<b>Section 30.5 - Conseil économique et social</b>					
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau .....	14.721	4.000	1.000
74.020 (74.22)	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications .....	19.900	-	1.000
74.040 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	-	1.000
74.300 (74.22)	01.10	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels spécifiques .....	19.761	-	-
74.320 (74.22)	01.10	Frais d'équipement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région .....	39.559	1.000	1.000
		Total de la section 30.5.....	93.941	5.000	4.000
<b>Section 30.6 - Centre de communications du Gouvernement</b>					
74.000 (74.10)	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs .....	3.801	25.000	22.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....			22.000
74.010 (74.22)	02.00	Acquisition de machines de bureau .....	-	-	5.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Téléfax.....			5.000
74.020 (74.22)	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications .....	9.341	8.175	9.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Installations téléphoniques.....			6.500
		9) Divers.....			2.500
		Total.....			9.000



## 30.6 - Centre de communications du Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
74.021 (74.22)	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications pour les autres administrations. (Sans distinction d'exercice) .....	620.675	610.000	700.000
74.050 (74.22)	02.00	Acquisition d'équipements informatiques .....	52.959	53.000	60.000
74.051 (74.22)	02.00	Acquisition d'équipements informatiques pour les autres administrations .....	107.902	90.500	165.000
74.060 (74.40)	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	17.722	45.000	50.000
74.061 (74.40)	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les autres administrations .....	37.798	177.500	130.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
74.521 (74.22)	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications .....	85.658	-	-
74.561 (74.40)	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les autres administrations .....	2.581	-	-
		Total de la section 30.6.....	938.437	1.009.175	1.141.000
		<b>Section 30.7 - Cultes</b>			
52.001 (52.10)	08.50	Subside extraordinaire pour la réfection de la toiture de la synagogue à Luxembourg .....	-	78.769	-
		Total de la section 30.7.....	-	78.769	-
		<b>Section 30.8 - Médias et Communications</b>			
51.050 (51.20)	08.40	Subsides dans l'intérêt du développement du secteur des technologies de l'information et des communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	1.000
73.050 (73.33)	08.40	Dépenses dans l'intérêt du développement du secteur des technologies de l'information et des communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	1.000
74.010 (74.22)	08.40	Acquisition de machines de bureau .....	7.214	1.500	1.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Destructeur de papier.....			1.000

## 30.8 - Médias et Communications

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
74.011 (74.22)	08.40	Conseil National des Programmes: acquisition de machines de bureau .....	-	6.000	4.500
74.040 (74.22)	08.40	Médias audiovisuels: acquisition d'équipements spéciaux .....	7.485	7.500	5.000
		Total de la section 30.8.....	14.699	15.000	12.500
		Total du département 30.....	1.429.969	1.686.594	1.686.500

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du Ministère d'Etat**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
51	Transferts de capitaux aux entreprises	-	-	1.000
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	-	78.769	-
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	-	-	1.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	1.429.969	1.607.825	1.684.500
Total		1.429.969	1.686.594	1.685.500

## 31.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>31 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'IMMIGRATION</b>					
<b>Section 31.0 - Dépenses générales</b>					
74.000 (74.10)	01.40	Acquisition de véhicules automoteurs .....	26.000	-	15.000
74.040 (74.22)	01.40	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	8.500	2.000
74.050 (74.22)	01.40	Acquisition d'équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice) .....	28.490	10.000	27.000
74.060 (74.40)	01.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels .....	1.483	20.000	10.000
74.300 (74.22)	01.40	Frais d'équipement, et de développement du logiciel, d'un système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Ministère des Affaires étrangères et de ses missions à l'étranger; frais de développement d'un logiciel de gestion financière et du personnel lo- cal des missions diplomatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.108.890	150.000	140.000
Total de la section 31.0.....			1.164.863	188.500	194.000
<b>Section 31.1 - Relations internationales.- Missions diplomatiques</b>					
72.010 (72.10)	01.42	Ambassades, représentations permanentes et autres mis- sions: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des immeubles. (Sans distinction d'exercice) .....	186.320	200.000	210.000
74.070 (74.22)	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition d'oeuvres d'art .....	43.200	30.987	32.000
74.250 (74.00)	01.42	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bu- reau, de mobilier et d'autres équipements. (Sans distinction d'exercice) .....	484.035	585.523	610.000
<i>Détail:</i>					
<i>7400 Acquisition de véhicules automoteurs</i>					
<i>    1) Voitures..... 230.000</i>					
<i>7401 Acquisition de machines de bureau</i>					
<i>    2) Photocopieurs et duplicateurs..... 21.000</i>					
<i>7402 Acquisition d'installations de télécommunica- tions</i>					

## 31.1 - Missions diplomatiques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>2) Téléx et téléfax..... 15.000</i> <i>7404 Acquisition d'équipements spéciaux..... 32.000</i> <i>7405 Acquisition d'équipements informatiques..... 16.000</i> <i>7408 Acquisition de mobilier de bureau et d'autres mobilier..... 296.000</i> <i>Total..... 610.000</i>			
74.251 (74.22)	01.42	Frais d'installation et d'équipement de nouvelles missions diplomatiques luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	320.000	220.000
		Total de la section 31.1.....	713.555	1.136.510	1.072.000
		<b>Section 31.4 Immigration</b>			
74.250 (74.22)	01.40	Centre de rétention: acquisitions. (Crédit non limitatif).....	-	-	5.000
		Total de la section 31.4.....	-	-	5.000
		<b>Section 31.5 - Direction de la défense</b>			
54.060 (54.01)	02.00	Travaux internationaux à intérêt commun exécutés pour le compte de l'O.T.A.N.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	78.382	100.000	105.000
54.061 (35.00)	02.00	Participation au financement de travaux internationaux à intérêt commun exécutés par les pays membres de l'O.T.A.N.; contribution au programme N.S.M.A.T.C.C.; contribution au programme A.W.A.C.S.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.536.426	1.800.000	1.800.000
54.062 (35.00)	02.00	Participation au financement du nouveau Quartier Général de l'O.T.A.N.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	33.933	107.000	144.000
93.000 (93.00)	02.10	Alimentation du fonds d'équipement militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.000.000	22.000.000	33.000.000
		Total de la section 31.5.....	6.648.741	24.007.000	35.049.000

## 31.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>Section 31.6 - Défense nationale</b>					
74.000 (74.10)	02.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice) .....	552.085	318.500	247.808
74.010 (74.20)	02.10	Acquisition de machines de bureau .....	3.826	10.000	15.000
74.020 (74.22)	02.10	Acquisition d'installations de télécommunications .....	915	4.000	4.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Téléx et téléfax.....			4.000
74.030 (74.20)	02.10	Acquisition d'appareils médicaux. (Sans distinction d'exercice) .....	196.892	101.000	81.500
74.040 (13.00)	02.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	67.735	186.125	50.300
74.050 (74.22)	02.10	Acquisition d'équipements informatiques .....	114.969	93.900	95.000
74.060 (74.40)	02.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Sans distinction d'exercice) .....	558.936	600.000	600.000
74.080 (74.20)	02.10	Acquisition de mobilier de bureau .....	3.157	5.000	5.000
74.300 (74.20)	02.10	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données et de matériel audiovisuel. (Sans distinction d'exercice) .....	28.715	224.500	646.700
74.310 (13.00)	02.10	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Sans distinction d'exercice) .....	26.614	73.600	432.000
74.320 (74.20)	02.10	Equipement de casernement et équipement divers. (Sans distinction d'exercice) .....	211.089	515.900	410.000
74.330 (13.00)	02.10	Matériel de protection n.b.c. ....	68.054	360.760	441.600
74.340 (74.20)	02.10	Acquisition d'instruments de musique .....	24.555	24.300	24.730
74.390 (74.22)	02.10	Réalisation d'un système de surveillance et d'accès. (Sans distinction d'exercice) .....	750.055	28.000	100
		Total de la section 31.6.....	2.607.597	2.545.585	3.053.738

## 31.7 - Coopération au développement et action humanit.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<b>Section 31.7 - Coopération au développement et action humanitaire</b>			
74.250 (74.22)	01.53	Missions et bureaux de coopération dans les pays en dé- veloppement: acquisitions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	45.066	181.508	180.000
		<i>Détail:</i>			
		7400 Acquisition de véhicules automoteurs..... 120.000			
		7401 Acquisition de machines de bureau..... 12.200			
		7402 Acquisition d'installations de télécommunica- tions..... 3.162			
		7404 Acquisition d'équipements spéciaux..... 8.110			
		7405 Acquisition d'équipements informatiques..... 19.073			
		7406 Acquisition de logiciels..... 5.693			
		7408 Acquisition de mobilier de bureau..... 11.762			
		<u>Total..... 180.000</u>			
81.030 (81.40)	01.53	Participations dans le capital social de l'Agence luxem- bourgeoise pour la Coopération au développement "LUXDEVELOPMENT S.A". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	125.800	-	-
		Total de la section 31.7.....	170.866	181.508	180.000
		<b>Section 31.9 Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne</b>			
74.300 (74.22)	01.43	Acquisition de machines de bureau, de mobilier et d'au- tres équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.069.099	250.000	-
		Total de la section 31.9.....	1.069.099	250.000	-
		Total du département 31.....	12.374.721	28.309.103	39.553.738

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Affaires Etrangères et de l'Immigration**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
54	Transferts en capital à l'étranger	1.648.741	2.007.000	2.049.000
72	Construction de bâtiments	186.320	200.000	210.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	5.413.860	4.102.103	4.294.738
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	125.800	-	-
93	Dotations de fonds de réserve	5.000.000	22.000.000	33.000.000
Total		12.374.721	28.309.103	39.553.738



## 32.0 - Affaires culturelles

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>32 ET 33 - MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE</b>					
<b>Section 32.0 - Affaires culturelles</b>					
63.000 (63.21)	08.20	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement par les communes d'infrastructures culturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.489.700	2.850.000	6.835.546
63.040 (63.51)	08.10	Musées régionaux: subsides .....	43.790	43.802	12.800
63.041 (63.51)	08.10	Participation aux frais d'investissement dans l'intérêt des salles de cinéma de province. (Sans distinction d'exercice) .....	50.000	20.000	20.000
72.000 (72.30)	08.10	Construction et aménagement du Musée national de la résistance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	295.300	295.300
74.000 (74.10)	08.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	-	24.000
74.040 (74.22)	08.00	Acquisition d'équipements spéciaux .....	3.347	5.000	-
74.050 (74.22)	08.00	Acquisition d'équipements informatiques .....	9.288	7.500	11.000
74.060 (74.40)	08.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	-	7.500	1.500
74.070 (74.22)	08.10	Acquisition d'objets historiques et archéologiques. (Crédit non limitatif).....	-	124	124
74.071 (74.22)	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art .....	25.280	75.000	75.000
74.300 (74.22)	08.20	Centre de rencontre et d'animation culturelle: acquisition de matériel didactique et d'équipement pour les ateliers d'enfants .....	2.815	5.000	2.500
93.000 (93.00)	08.10	Alimentation du fonds pour les monuments historiques. (Crédit non limitatif).....	10.000.000	10.000.000	10.000.000
Total de la section 32.0.....			11.624.220	13.309.226	17.277.770

## 32.1 - Service des sites et monuments nationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>Section 32.1 - Service des sites et monuments nationaux</b>					
52.000 (52.10)	08.10	Subsides dans l'intérêt de l'aménagement artistique des églises .....	257.434	300.000	270.000
74.000 (74.10)	08.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	22.000	22.000
<i>Détail:</i>					
1) Voitures..... 22.000					
74.040 (74.22)	08.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	9.137	-	-
74.050 (74.22)	08.10	Acquisition d'équipements informatiques .....	29.912	31.000	-
74.060 (74.40)	08.10	Acquisition de logiciels et d'autres biens incorporels .....	1.740	2.000	2.000
74.300 (74.22)	08.10	Acquisition de mobilier et de documents historiques .....	5.275	13.640	6.000
Total de la section 32.1.....			303.498	368.640	300.000
<b>Section 32.3 - Bibliothèque nationale</b>					
74.010 (74.22)	08.20	Acquisition de machines de bureau .....	10.884	9.000	4.100
74.020 (74.22)	08.20	Acquisition d'installations de télécommunications .....	1.145	2.250	-
74.040 (74.22)	08.20	Acquisition d'équipements spéciaux .....	37.713	53.000	9.700
74.070 (74.22)	08.20	Alimentation de la réserve précieuse. (Sans distinction d'exercice) .....	70.188	85.000	85.000
Total de la section 32.3.....			119.930	149.250	98.800
<b>Section 32.4 - Archives nationales</b>					
74.000 (74.10)	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	-	26.000
74.010 (74.22)	01.34	Acquisition de machines de bureau .....	-	-	13.000

## 32.4 - Archives nationales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieuses et duplicateurs..... 13.000			
74.040 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux .....	20.277	-	-
74.060 (74.22)	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	-	60.000	-
74.070 (74.22)	01.34	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents littéraires, scientifiques et historiques .....	8.590	-	10.000
		Total de la section 32.4.....	28.867	60.000	49.000
		<b>Section 32.5 - Centre national de l'audiovisuel</b>			
74.010 (74.22)	08.20	Acquisition de machines de bureau .....	19.572	-	-
74.040 (74.22)	08.20	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice) .....	179.885	200.000	200.000
74.060 (74.40)	08.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	19.811	118.460	100.000
74.070 (74.22)	08.20	Acquisition de collections et de documents photographiques; acquisition de documents cinématographiques. (Sans distinction d'exercice) .....	35.737	39.000	39.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Documents photographiques..... 20.000			
		2) Documents cinématographiques..... 19.000			
		Total..... 39.000			
		Total de la section 32.5.....	255.005	357.460	339.000
		<b>Section 32.7 - Centre national de littérature</b>			
74.000 (74.10)	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs .....	19.000	-	-
74.010 (74.22)	01.34	Acquisition de machines de bureau .....	-	1.000	-
74.040 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux .....	10.119	9.150	9.235
74.070 (74.22)	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents littéraires, scientifiques et historiques .....	6.577	6.000	6.600

## 32.7 - Centre national de littérature

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
74.570 (74.22)	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents littéraires, scientifiques et historiques .....	-	15.000	-
		Total de la section 32.7.....	35.696	31.150	15.835
		<b>Section 33.0 - Enseignement supérieur.- Dépenses générales</b>			
53.010 (53.20)	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: garantie de l'Etat (loi du 22 juin 2000). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	232.757	124	124
54.011 (54.21)	04.10	Participation à la construction de pavillons et de chambres d'étudiants; acquisition de concessions et de droits de réservation de chambres pour étudiants luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	124	124
74.040 (74.22)	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	35.000	7.500
74.041 (74.22)	04.10	Organisation du brevet de technicien supérieur: acquisition d'équipements spéciaux .....	-	-	170.000
		Total de la section 33.0.....	232.757	35.248	177.748
		<b>Section 33.5 - Recherche et innovation</b>			
74.050 (74.22)	04.60	Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques dans l'intérêt de la gestion d'activités de recherche .....	3.642	6.100	6.100
74.301 (74.22)	04.60	Acquisition de machines de bureau .....	4.193	-	-
		Total de la section 33.5.....	7.835	6.100	6.100
		Total du département 32/33.....	12.607.808	14.317.074	18.264.253

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	257.434	300.000	270.000
53	Transferts de capitaux aux ménages	232.757	124	124
54	Transferts de capitaux à l'étranger	-	124	124
63	Transferts de capital aux administrations publiques et locales	1.583.490	2.913.802	6.868.346
72	Construction de bâtiments	-	295.300	295.300
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	534.127	807.724	830.359
93	Dotations de fonds de réserve	10.000.000	10.000.000	10.000.000
Total		12.607.808	14.317.074	18.264.253

## 34.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>34 - MINISTERE DES FINANCES</b>					
<b>Section 34.0 - Dépenses générales</b>					
54.030 (54.41)	01.53	Participation aux reconstitutions des ressources et aux programmes du groupe de la Banque Mondiale et autres interventions en faveur des pays en voie de développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.290.267	2.500.000	2.600.000
54.031 (54.41)	01.52 01.53	Participation aux programmes de la BERD et autres interventions en faveur des pays en transition. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.097.500	1.000.000	1.100.000
54.032 (54.41)	01.52 01.53	Agence de transfert de technologie financière - ATTF: actions de formation bancaire en faveur des pays en transition et en développement .....	699.215	700.000	800.000
54.033 (54.41)	01.43	Participation dans les programmes du Fonds monétaire international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.700.000	1.500.000	1.400.000
81.030 (81.50)	07.10	Société nationale des habitations à bon marché: augmentation du capital social. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
81.040 (81.50)	01.52	Société nationale de crédit et d'investissement: majoration de la dotation; dotation spéciale pour l'octroi de prêts d'Etat à Etat. (Crédit non limitatif).....	-	200	100
81.050 (81.60)	11.70	Office du ducroire: majoration de la dotation; alimentation du fonds spécial d'assurance ducroire pour le compte de l'Etat; rachat de créances au titre de la réduction de la dette des pays pauvres hautement endettés. (Crédit non limitatif).....	-	300	100
84.070 (84.21)	01.43	Banque européenne d'investissement: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces; versements en application du cautionnement des ressources propres engagées par la banque dans le cadre des conventions financières avec des pays non communautaires. (Crédit non limitatif).....	-	200	100
84.091 (84.23)	01.53	Groupe de la Banque Mondiale: augmentation et ajustement de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
84.098 (84.23)	01.53	Banque européenne pour la reconstruction et le développement: souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	225.000	225.000	100
84.105 (84.24)	01.53	Banque asiatique de développement: souscription et ajustement de la souscription du Grand-Duché au capital social moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	912.643	1.000.000	1.500.000

## 34.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
84.122 (84.23)	01.53	Participation aux programmes du FIDA (Fonds international de développement agricole). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	548.304	550.000	600.000
84.123 (84.23)	01.53	Banque de développement du Conseil de l'Europe: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
84.237 (84.24)	01.53	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales: alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	14.725.000	13.500.000	13.500.000
Total de la section 34.0.....			22.197.929	20.976.000	21.500.700
<b>Section 34.1 - Contributions directes et métrologie</b>					
74.000 (74.10)	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs .....	137.547	47.000	83.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....	83.000		
74.010 (74.22)	01.22	Acquisition de machines de bureau .....	25.112	10.000	22.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs.....	22.000		
74.020 (74.22)	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications .....	31.057	24.000	18.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Installations téléphoniques.....	18.600		
74.040 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux .....	101.818	236.600	7.700
74.050 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements informatiques .....	57.785	25.000	20.000
74.060 (74.40)	01.22	Acquisition de logiciels .....	20.757	35.000	12.500
74.080 (74.22)	01.22	Acquisition de mobilier de bureau .....	12.388	12.400	12.400
Total de la section 34.1.....			386.464	390.000	176.200

## 34.2 - Enregistrement et domaines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>Section 34.2 - Enregistrement et domaines</b>					
51.050 (51.20)	01.22	Dépenses en rapport avec la liquidation de l'office des séquestres. (Crédit non limitatif).....	3	100	100
74.000 (74.10)	01.22 01.25	Acquisition de véhicules automoteurs .....	16.992	16.000	52.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 52.000			
74.010 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition de machines de bureau .....	11.097	12.000	12.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs..... 12.000			
74.020 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition d'équipements de télécommunications .....	-	1.000	1.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Téléx et téléfax..... 1.000			
74.040 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition d'équipements spéciaux .....	3.697	8.000	110.000
74.080 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition de mobilier de bureau .....	11.130	11.200	11.200
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
74.580 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition de mobilier de bureau .....	2.931	-	-
Total de la section 34.2.....			45.850	48.300	186.300
<b>Section 34.3 - Douanes et accises</b>					
72.010 (72.10)	01.22	Constructions; frais de transformation et d'aménagement d'immeubles et parties d'immeubles affectés au service de l'administration. (Sans distinction d'exercice) .....	133.058	75.000	75.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de transformation et d'aménagement..... 75.000			
74.000 (74.10)	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs .....	215.707	178.000	180.000



## 34.3 - Douanes et accises

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 180.000			
74.010 (74.22)	01.22	Acquisition de machines de bureau .....	24.455	24.000	15.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs..... 15.000			
74.020 (74.22)	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications .....	36.612	18.000	18.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Installations téléphoniques..... 10.000			
		9) Divers..... 8.000			
		<u>Total..... 18.000</u>			
74.040 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux .....	30.978	44.000	40.000
74.050 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	53.914	54.000	500.000
74.060 (74.40)	01.22	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	21.192	25.000	2.000.000
74.080 (74.22)	01.22	Acquisition de mobilier de bureau .....	64.689	55.000	55.000
74.300 (74.22)	01.22	Acquisition de matériel nécessaire à la lutte anti-dro- gues .....	22.966	65.000	65.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
74.550 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements informatiques .....	-	10.000	-
		Total de la section 34.3.....	603.571	548.000	2.948.000
		Total du département 34.....	23.233.814	21.962.300	24.811.200

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du Ministère des Finances**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
51	Transferts de capitaux aux entreprises	3	100	100
54	Transferts en capital à l'étranger	5.786.982	5.700.000	5.900.000
72	Construction de bâtiments	133.058	75.000	75.000
74	Acquisitions de biens meubles durables et de biens incorporels	902.824	911.200	3.235.400
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	-	600	300
84	Octrois de crédits aux et participations à l'étranger	16.410.947	15.275.400	15.600.400
Total		23.233.814	21.962.300	24.811.200

## 35.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>35 - MINISTERE DES FINANCES:</b>					
<b>TRESOR ET BUDGET</b>					
<b>Section 35.0 - Dépenses générales</b>					
53.010 (53.20)	06.35	Indemnisation des dommages de guerre mobiliers et immobiliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
71.040 (71.31)	01.25	Acquisition auprès du secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	25.580.850	3.000.000	3.000.000
71.050 (71.32)	01.25	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	35.666.049	8.000.000	8.000.000
71.051 (71.32)	01.25	Acquisition d'immeubles auprès de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles, dans l'intérêt de la viabilisation des terrains devant accueillir des immeubles de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	15.000.000	10.000.000	10.000.000
73.060 (73.43)	01.25	Travaux d'aménagement dans l'intérêt de la valorisation de terrains faisant partie du domaine de l'Etat; participation à des frais de viabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	50.000	50.000
81.030 (81.40)	01.20	Participations dans le capital social de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles; appel de la garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	667.940	250.000	250.000
Total de la section 35.0.....			76.914.839	21.300.100	21.300.100
<b>Section 35.1 - Inspection générale des finances</b>					
74.010 (74.22)	01.23	Acquisition de machines de bureau .....	408	1.500	14.000
74.050 (74.22)	01.23	Acquisition d'équipements informatiques .....	2.557	10.000	6.200

## 35.1 - Inspection générale des finances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
74.060 (74.40)	01.23	Acquisition de logiciels informatiques .....	21.992	5.000	9.670
		Total de la section 35.1.....	24.957	16.500	29.870
<b>Section 35.2 - Trésorerie de l'Etat</b>					
74.010 (74.22)	01.23	Acquisition de machines de bureau .....	2.392	1.000	1.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs..... 1.000			
		Total de la section 35.2.....	2.392	1.000	1.000
<b>Section 35.3 - Direction du contrôle financier</b>					
74.010 (74.22)	01.30	Acquisition de machines de bureau .....	-	2.000	2.000
74.040 (74.22)	01.30	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	1.500	1.500
		Total de la section 35.3.....	-	3.500	3.500
<b>Section 35.4 - Cadastre et topographie</b>					
74.000 (74.10)	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs .....	41.239	43.500	31.700
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 30.000			
		9) Divers..... 1.700			
		Total..... 31.700			
74.010 (74.22)	01.22	Acquisition de machines de bureau .....	5.258	11.000	11.000
74.020 (74.22)	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications .....	76.806	5.000	4.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Installations téléphoniques..... 4.000			

## 35.4 - Cadastre et topographie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
74.040 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice) .....	47.653	291.000	222.000
74.050 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice) .....	334.670	158.000	147.000
74.060 (74.40)	01.22	Acquisition de logiciels. (Sans distinction d'exercice) .....	51.820	126.500	61.000
Total de la section 35.4.....			557.446	635.000	476.700
Total du département 35.....			77.499.634	21.956.100	21.811.170

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des finances: Trésor et Budget**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
53	Transferts en capital aux ménages	-	100	100
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	76.246.899	21.000.000	21.000.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	-	50.000	50.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	584.795	656.000	511.070
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	667.940	250.000	250.000
Total		77.499.634	21.956.100	21.811.170

## 36.0 - Dette publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<b>36 - MINISTERE DES FINANCES: DETTE PUBLIQUE</b>			
		<b>Section 36.0 - Dette publique</b>			
91.005 (91.10)	14.10	Alimentation du fonds de la dette publique: amortisse- ments. (Crédit non limitatif).....	80.000.000	5.000.000	5.000.000
		Total de la section 36.0.....	80.000.000	5.000.000	5.000.000
		Total du département 36.....	80.000.000	5.000.000	5.000.000

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des finances: Dette publique**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
91	Remboursement de la dette publique	80.000.000	5.000.000	5.000.000
Total		80.000.000	5.000.000	5.000.000



## 37.0 - Justice

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>37 - MINISTERE DE LA JUSTICE</b>					
<b>Section 37.0 - Justice</b>					
74.000 (74.10)	03.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	27.633	-	-
74.040 (74.22)	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	1.200	1.000
74.250 (74.22)	03.20	Inspection générale de la Police grand-ducale: acquisitions .....	36.290	30.500	32.500
<i>Détail:</i>					
7400 Acquisition de véhicules automoteurs et d'é-					
quipements connexes..... 17.500					
7410 Acquisition de machines de bureau..... 1.000					
7450 Acquisition d'équipements informatiques..... 13.000					
7480 Acquisition de mobilier de bureau..... 1.000					
Total..... 32.500					
Total de la section 37.0.....			63.923	31.700	33.500
<b>Section 37.1 - Services judiciaires</b>					
74.000 (74.10)	03.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	14.873	30.000	16.000
74.010 (74.22)	03.10	Acquisition de machines de bureau .....	18.169	25.000	25.000
<i>Détail:</i>					
1) Machines à écrire..... 1.500					
2) Photocopieurs et duplicateurs..... 22.000					
9) Divers..... 1.500					
Total..... 25.000					
74.020 (74.22)	03.10	Acquisition d'installations de télécommunications .....	1.794	5.000	5.000
74.040 (74.22)	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	3.842	25.000	20.000
74.050 (74.22)	03.10	Acquisition d'équipements informatiques .....	-	20.000	12.500

## 37.1 - Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
74.060 (74.40)	03.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	-	2.500	1.000
		Total de la section 37.1.....	38.678	107.500	79.500
<b>Section 37.2 - Etablissements pénitentiaires</b>					
74.000 (74.10)	03.30	Acquisition de véhicules automoteurs .....	63.400	85.000	40.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg.....			20.000
		2) Centre pénitentiaire de Givenich.....			20.000
		Total.....			40.000
74.010 (74.22)	03.30	Acquisition de machines de bureau .....	14.696	14.500	15.500
74.040 (74.22)	03.30	Acquisition d'équipements spéciaux .....	598.712	680.000	650.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg.....			610.000
		2) Centre pénitentiaire de Givenich.....			40.000
		Total.....			650.000
74.050 (74.22)	03.30	Acquisition d'équipements informatiques .....	14.477	21.600	17.500
74.060 (74.40)	03.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	60.790	34.000	27.800
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
74.540 (74.22)	03.30	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	75.000	14.700
		Total de la section 37.2.....	752.075	910.100	765.500

## 37.3 - Juridictions administratives

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>Section 37.3 - Juridictions administratives</b>					
74.010 (74.22)	03.10	Acquisition de machines de bureau .....	10.000	20.000	1.000
Total de la section 37.3.....			10.000	20.000	1.000
<b>Section 37.4 - Police grand-ducale</b>					
74.000 (74.10)	03.20	Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements d'intervention dans la circulation publique. (Sans distinction d'exercice) .....	2.103.290	2.269.640	2.271.920
74.001 (74.10)	03.20	Acquisition d'un hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.081.098	100	100
74.010 (74.22)	03.20	Acquisition de machines de bureau .....	188.045	213.000	213.000
74.040 (74.22)	03.20	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice) .....	367.952	502.000	310.000
74.041 (74.22)	03.20	Acquisition d'équipement policier spécial pour l'héli- coptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	7.339	10.000	10.000
74.080 (74.22)	03.20	Acquisition de mobilier de bureau .....	4.999	5.000	5.000
74.251 (74.22)	03.20	Bureau commun de coopération policière et Centre de co- opération policière et douanière: acquisitions .....	29.139	18.000	13.000
<i>Détail:</i>					
		<i>7410 Acquisition de machines de bureau.....</i>	<i>3.000</i>		
		<i>7430 Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'in- stallations téléphoniques, d'équipements de transmission de données.....</i>	<i>10.000</i>		
		<i>Total.....</i>	<i>13.000</i>		
74.252 (74.22)	03.20	Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne: acqui- sition de véhicules et de matériel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.715.561	50.000	-
74.300 (74.22)	03.20	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.499.687	2.680.000	2.885.000
74.305 (74.22)	03.20	Coopération policière européenne: développement d'un nouveau système d'information Schengen (SIS II). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	1.000.000

## 37.4 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
74.310 (74.22)	03.20	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Sans distinction d'exercice) .....	309.581	310.000	313.500
74.311 (74.22)	03.20	Acquisition et installation d'un système de comparaison d'empreintes digitales. (Sans distinction d'exercice) .....	-	200.000	200.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
74.541 (74.22)	03.20	Acquisition d'équipement policier spécial pour l'héli- coptère de police .....	-	2.500	-
74.752 (74.22)	03.20	Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne: acqui- sition de véhicules automoteurs; acquisition d'armement et d'équipements connexes .....	554.983	-	-
		Total de la section 37.4.....	12.861.674	6.260.240	7.221.520
		Total du département 37.....	13.726.350	7.329.540	8.101.020

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la justice**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	13.726.350	7.329.540	8.101.020
Total		13.726.350	7.329.540	8.101.020

## 38.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>38 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE</b>					
<b>Section 38.0 - Fonction publique et réforme administrative.- Dépenses diverses</b>					
61.000 (61.51)	01.33	Subvention pour acquisition et réfection du siège de la Chambre des Fonctionnaires et Employés Publics .....	38.500	-	-
62.010 (62.20)	01.33	Transfert de cotisations à la caisse de pension des em- ployés privés en exécution du chapitre II de la législa- tion ayant pour objet la coordination des régimes de pension: assurance rétroactive et transfert de cotisa- tions aux institutions internationales. Rachat, confor- mément au chapitre VII de la loi précitée, des pensions échues au 31.12.1987 en application de l'ancien article 16 de la loi du 16.12.1963 par le versement d'une valeur en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.199.157	1.115.521	1.115.521
74.300 (74.22)	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d' action gouvernemental pour la société de l'information: frais d'infrastructure et d'équipement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	1.900.000	-
Total de la section 38.0.....			1.237.657	3.015.521	1.115.521
<b>Section 38.2 - Administration du personnel de l'Etat</b>					
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau .....	10.000	-	-
Total de la section 38.2.....			10.000	-	-
<b>Section 38.3 - Institut National de l'Administration Publique</b>					
74.010 (74.22)	01.33	Acquisition de machines de bureau .....	-	-	14.000
<i>Détail:</i>					
2) Machine à photocopier.....					14.000

## 38.3 - Institut National de l'Administration Publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
74.040 (74.22)	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux .....	8.608	3.850	2.400
		Total de la section 38.3.....	8.608	3.850	16.400
<b>Section 38.5 - Centre informatique de l'Etat</b>					
74.000 (74.10)	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs .....	14.997	-	-
74.010 (74.22)	01.34	Acquisition de machines de bureau .....	11.910	-	-
74.050 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements informatiques (centre informa- tique et autres administrations). (Sans distinction d'exercice) .....	2.269.914	3.100.000	3.960.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Equipements pour les besoins du traitement de l'information:			
		a) Site central.....	1.092.750		
		b) Centres départementaux.....	1.989.250		
		2) Equipements de télétraitement.....	853.000		
		3) Equipements pour les besoins de projets de recherche.....	25.000		
		<i>Total.....</i>	<u>3.960.000</u>		
74.051 (74.22)	Divers codes	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition d'équipe- ments. (Sans distinction d'exercice) .....	2.927.064	3.500.000	3.400.000
74.060 (74.40)	Divers codes	Acquisition de logiciels (centre informatique et autres administrations). (Sans distinction d'exercice) .....	2.640.133	2.450.000	1.932.000
74.061 (74.40)	Divers codes	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition de logi- ciels .....	1.390.465	1.400.000	1.275.000
		Total de la section 38.5.....	9.254.483	10.450.000	10.567.000
<b>Section 38.6 - Service central des imprimés</b>					
74.011 (74.22)	Divers codes	Crédit commun: acquisition de machines de bureau .....	106.646	169.000	90.500

## 38.6 - Service central des imprimés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Machine à écrire..... 1.250			
		2) Photocopieurs et duplicateurs..... 74.250			
		9) Divers..... 15.000			
		Total..... 90.500			
74.020 (74.22)	01.34	Acquisition d'installations de télécommunications .....	-	-	7.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Installations téléphoniques..... 7.500			
74.021 (74.22)	Divers codes	Crédit commun: acquisition d'installations de télécommu- nications .....	14.623	9.800	12.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Téléx et Téléfax..... 12.000			
74.040 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux .....	53.647	37.300	364.500
74.041 (74.22)	Divers codes	Crédit commun: acquisition d'équipements spéciaux .....	14.047	8.500	18.250
74.043 (74.22)	13.90	Crédit commun: acquisition de matériel pour la sécurisa- tion de documents. (Crédit non limitatif).....	253.102	10.000	10.000
74.060 (74.40)	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels .....	25.000	25.000	26.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
74.550 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements informatiques .....	148.925	-	-
74.560 (74.22)	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels .....	11.385	-	-
		Total de la section 38.6.....	627.375	259.600	528.750
		<b>Section 38.7</b> <b>Service eLuxembourg</b>			
74.300 (74.22)	Divers codes	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'informa- tion: frais d'infrastructure et d'équipement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.403.536	-	500.000



## 38.7 - Service eLuxembourg

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
74.301 (74.22)	Divers codes	Dépenses relatives au fonctionnement interne du service eLuxembourg: frais d'infrastructure et d'équipement .....	-	-	40.000
		Total de la section 38.7.....	1.403.536	-	540.000
		Total du département 38.....	12.541.659	13.728.971	12.767.671

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
61	Transferts en capital à l'administration centrale	38.500	-	-
62	Transferts de capitaux aux administrations de sécurité sociale	1.199.157	1.115.521	1.115.521
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	11.304.002	12.613.450	11.652.150
Total		12.541.659	13.728.971	12.767.671

## 39.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>39 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>					
<b>Section 39.0 - Dépenses générales</b>					
74.050 (74.22)	13.20	Centre de documentation communale: acquisition d'équipements informatiques .....	-	25.000	10.000
74.061 (74.40)	13.20	Centre de documentation communale: acquisition de logiciels .....	-	1.500	100
74.062 (74.40)	13.20	Adaptation du logiciel utilisé par le Ministère de l'Intérieur en tant que bureau centralisateur des opérations électorales .....	-	75.000	-
Total de la section 39.0.....			-	101.500	10.100
<b>Section 39.1 - Finances communales</b>					
63.000 (63.21)	04.20	Participation de l'Etat aux frais de construction d'écoles régionales groupant les classes primaires de plusieurs communes ou sections de communes ou de toutes les sections d'une commune. (Sans distinction d'exercice) .....	7.000.000	7.500.000	8.500.000
63.001 (63.21)	13.20	Subsides dans l'intérêt de la réalisation de travaux d'urbanisation et d'équipement de la Ville de Luxembourg et de la Ville d'Esch-sur-Alzette .....	892.500	892.500	892.500
<i>Détail:</i>					
1) Ville de Luxembourg..... 396.700					
2) Ville d'Esch-sur-Alzette..... 495.800					
Total..... 892.500					
63.003 (63.21)	04.10	Participation de l'Etat aux frais de la construction des infrastructures nécessaires pour l'éducation précoce. (Sans distinction d'exercice) .....	2.550.600	4.000.000	1.000.000
63.004 (63.21)	13.20	Aides en capital de l'Etat au budget des communes pour la réalisation d'équipements collectifs de base. (Sans distinction d'exercice) .....	3.800.000	5.500.000	6.500.000
63.020 (63.51)	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau des Ardennes (D.E.A.). (Sans distinction d'exercice) .....	371.840	371.840	270.000

## Section 39.1 - Finances communales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
63.022 (63.51)	07.40	Subside extraordinaire au syndicat intercommunal pour la distribution d'eau dans la région de l'Est (SIDERE). (Sans distinction d'exercice) .....	370.000	370.000	270.000
63.023 (63.51)	07.40	Participation de l'Etat au financement par le Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES) de la conduite d'eau potable de Grousbous à Junglinster via Mersch. (Sans distinction d'exercice) .....	114.190	250.000	550.000
63.024 (63.51)	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour la construction, l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau du sud-est (S.E.S.E.). (Sans distinction d'exercice) .....	-	300.000	300.000
63.025 (63.51)	13.20	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements à intérêt national réalisés par des syndicats intercommunaux .....	80.000	-	80.000
93.000 (93.00)	13.20	Alimentation du fonds pour la réforme communale. (Crédit non limitatif).....	-	100.000	250.000
Total de la section 39.1.....			15.179.130	19.284.340	18.612.500
<b>Section 39.2 - Commissariats de district</b>					
74.250 (74.22)	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux .....	3.867	-	-
74.252 (74.22)	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux .....	3.903	2.000	8.000
<i>Détail:</i>					
7401 Acquisition de machines de bureau					
2) Photocopieuses et duplicateurs..... 8.000					
Total de la section 39.2.....			7.770	2.000	8.000
<b>Section 39.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes</b>					
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau .....	-	-	5.000

## 39.6 - Administration des services de secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieuses et duplicateurs..... 5.000			
		Total de la section 39.4.....	-	-	5.000
		<b>Section 39.6 - Administration des services de secours</b>			
63.000 (63.21)	03.50	Participation de l'Etat au financement de projets de construction par les communes dans l'intérêt de la protection civile .....	352.997	347.867	320.000
74.000 (74.10)	03.50	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice) .....	1.502.351	1.046.700	2.000.000
		<i>Détail:</i>			
		4) Véhicules de secours et d'intervention..... 2.000.000			
74.010 (74.22)	03.50	Acquisition de machines de bureau .....	-	-	11.788
74.020 (74.22)	03.50	Acquisition d'installations de télécommunications. (Sans distinction d'exercice) .....	345.550	507.380	383.445
74.040 (74.22)	03.50	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice) .....	75.613	228.000	266.539
74.050 (74.22)	03.50	Acquisition d'équipements informatiques .....	-	-	450.095
74.060 (74.40)	03.50	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	-	25.990	385.507
74.300 (74.22)	03.50	Frais d'équipement destinés à la mise en place d'un plan d'intervention applicable en cas d'accident causant de nombreuses victimes .....	88.539	-	-
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
74.540 (74.22)	03.50	Acquisition d'équipements spéciaux .....	29.078	-	-
		Total de la section 39.6.....	2.394.128	2.155.937	3.817.374

## 39.7 - Direction de l'aménagement du territoire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>Section 39.7 - Direction de l'aménagement du territoire (DATer)</b>					
63.000 (63.21)	07.50	Parcs naturels existants et en préparation: participation aux frais des infrastructures, bâtiments, équipements et projets. (Sans distinction d'exercice) .....	176.867	200.000	200.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Parc naturel de la Haute-Sûre..... 60.500			
		2) Parc naturel de l'Our..... 60.500			
		3) Projets communs..... 79.000			
		Total..... 200.000			
74.010 (74.22)	07.20	Acquisition de machines de bureau .....	10.391	125	12.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieuses et duplicateurs..... 12.000			
74.050 (74.22)	07.20	Acquisition d'équipements informatiques .....	42.356	36.000	38.000
74.060 (74.40)	07.20	Acquisition de logiciels .....	32.854	30.000	30.000
Total de la section 39.7.....			262.468	266.125	280.000
<b>Section 39.8 - Aménagement communal</b>					
74.010 (74.22)	07.20	Acquisition de machines de bureau .....	-	-	5.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs..... 5.000			
Total de la section 39.8.....			-	-	5.000
<b>Section 39.9 - Administration de la gestion de l'eau</b>					
52.010 (52.20)	07.30	Subsides à des associations et à des particuliers pour la construction de fosses à lisier et à purin .....	-	7.000	7.000
53.010 (53.20)	07.40	Participation de l'Etat au financement d'installations d'utilisation rationnelle des eaux dans les maisons d'habitation de particuliers .....	15.600	70.000	30.000

## 39.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
63.000 (63.21)	07.33	Travaux et fournitures dans l'intérêt sanitaire et hygiénique: construction de canalisations, de collecteurs et de stations d'épuration; protection et restauration des cours d'eau; participation de l'Etat au financement de projets communaux. (Sans distinction d'exercice) .....	168.085	200.000	190.000
63.001 (63.21)	07.50 10.10	Travaux d'amélioration, d'aménagement, de renaturation et de réduction des effets des inondations à exécuter aux cours d'eau par les communes: participation de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.000.000	2.075.000	3.050.000
63.002 (63.21)	10.10	Cours d'eau: travaux d'aménagement à réaliser par les communes aux cours d'eau en vue de réduire les effets des inondations: participation de l'Etat au coût des travaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	854.167	975.000	-
63.003 (63.21)	10.10	Cours d'eau: Etudes réalisées par les communes sur les cours d'eau en vue de restaurer les cours d'eau et en vue de réduire les effets des inondations: participation de l'Etat au coût des études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	120.000	120.000	120.000
72.010 (72.10)	10.10	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Sans distinction d'exercice) .....	11.496	13.000	13.000
73.032 (73.21)	07.50 10.10	Travaux extraordinaires d'amélioration, d'aménagement et de renaturation à exécuter aux cours d'eau à charge de l'Etat. (Sans distinction d'exercice) .....	134.557	125.000	110.000
73.040 (73.11)	07.35	Mesures de protection contre les crues de la Sûre et de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.224.299	1.180.000	1.250.000
73.070 (73.41)	10.00	Travaux de génie civil et d'infrastructures .....	73.254	60.000	95.000
74.000 (74.10)	10.00	Acquisition de véhicules automoteurs .....	215.174	215.000	190.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....			20.000
		2) Camionnettes, camions et autobus.....			15.000
		3) Machines, engins de chantier et tracteurs.....			155.000
		<i>Total.....</i>			<u>190.000</u>
74.010 (74.22)	07.40	Acquisition de machines de bureau .....	9.377	9.700	3.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieuses et duplicateurs.....			3.000
74.020 (74.22)	10.00	Acquisition d'installations de télécommunications .....	11.069	6.000	5.000

## 39.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Installations téléphoniques..... 5.000			
74.030 (74.22)	10.00	Acquisition d'appareils de laboratoire .....	108.998	85.000	90.000
74.031 (74.22)	10.00	Acquisition d'appareils dans le cadre de projets de re- cherche .....	-	200.000	100
74.040 (74.22)	07.40	Acquisition d'équipements spéciaux .....	186.371	209.600	209.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Hydrogéologie..... 38.000			
		2) Hydrométrie..... 39.000			
		3) Protection des eaux..... 75.000			
		4) Laboratoire..... 20.000			
		5) Bureaux régionaux et ateliers..... 17.000			
		6) Système de gestion de l'horaire mobile..... 20.000			
		<i>Total..... 209.000</i>			
74.050 (74.22)	07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour la Direc- tion de la Gestion de l'Eau .....	12.953	10.000	6.000
74.051 (74.22)	07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour les besoins des Services de la Gestion de l'Eau .....	61.367	46.000	46.000
74.060 (74.40)	07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels pour la Direction de la Gestion de l'Eau .....	11.704	9.000	5.000
74.061 (74.40)	07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels pour les besoins des Services de la Gestion de l' Eau .....	41.104	58.020	165.000
74.080 (74.22)	10.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de meublier de bureau et d'autre meublier .....	7.147	6.000	6.000
74.300 (74.22)	10.40	Acquisition de matériel piscicole .....	4.695	7.000	7.000
93.000 (93.00)	07.33 07.40	Alimentation du fonds pour la gestion de l'eau. (Crédit non limitatif).....	20.000.000	10.000.000	15.000.000
		Total de la section 39.9.....	25.271.417	15.686.320	20.597.100
		Total du département 39.....	43.114.913	37.496.222	43.335.074



*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	0	7.000	7.000
53	Transferts de capitaux aux ménages	15.600	70.000	30.000
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	18.851.246	23.102.207	22.242.500
72	Construction de bâtiments	11.496	13.000	13.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	1.432.110	1.365.000	1.455.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	2.804.461	2.839.015	4.337.574
93	Dotations de fonds de réserve	20.000.000	10.100.000	15.250.000
Total		43.114.913	37.496.222	43.335.074

## 40.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>40 ET 41 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</b>					
<b>Section 40.0 - Dépenses générales</b>					
74.040 (74.22)	04.00	Acquisition d'équipements spéciaux et de logiciels .....	224.932	226.000	164.000
Total de la section 40.0.....			224.932	226.000	164.000
<b>Section 40.1 - Centre de technologie de l'éducation</b>					
74.040 (74.22)	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	49.171	50.000	40.000
74.041 (74.22)	04.30	Acquisition d'équipements des technologies de l'information et de la communication pour les besoins des établissements d'enseignement postprimaire .....	994.461	824.813	790.000
74.060 (74.40)	04.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	6.729	7.437	7.000
74.061 (74.40)	04.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins des établissements d'enseignement postprimaire .....	240.639	217.299	180.000
74.300 (74.22)	04.10	Elaboration et mise en oeuvre de plans d'actions en faveur de l'informatisation des établissements d'enseignement postprimaire: acquisition d'équipements informatiques et de logiciels .....	122.396	125.000	200.000
74.301 (74.22)	04.10 04.33 04.34	Elaboration et mise en oeuvre de projets e-Lëtzebuerg: acquisition d'équipements informatiques et de logiciels .....	154.549	122.500	70.000
Total de la section 40.1.....			1.567.945	1.347.049	1.287.000
<b>Section 40.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques</b>					
74.010 (74.22)	04.01	Acquisition de machines de bureau .....	4.086	6.500	7.000

## 40.2 - Recherche/innovation pédagog. et technologiques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
74.300 (74.30)	04.01	Acquisition d'équipements informatiques dans le cadre du projet "e-Luxembourg/Nortic" .....	224.258	48.000	-
		Total de la section 40.2.....	228.344	54.500	7.000
		<b>Section 40.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire</b>			
74.010 (74.22)	04.10	Acquisition de machines de bureau .....	5.988	-	-
74.040 (74.22)	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	2.500	4.200
		Total de la section 40.3.....	5.988	2.500	4.200
		<b>Section 40.5 - Etablissements privés d'enseignement</b>			
64.000 (64.10)	04.50	Participation de l'Etat aux frais d'investissement des établissements privés d'enseignement préscolaire, primaire et postprimaire (article 29(2) de la loi du 13 juin 2003). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	11.682.280	1.000.000	5.000.000
		Total de la section 40.5.....	11.682.280	1.000.000	5.000.000
		<b>Section 40.6 - Service des équipements et des restaurants scolaires</b>			
74.000 (74.10)	04.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	17.000	18.000
74.300 (74.22)	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux, frais connexes. (Sans distinction d'exercice) .....	4.727.743	2.243.718	1.200.000
74.301 (74.22)	04.10	Acquisition d'équipements dans le cadre des travaux d'aménagement et de modernisation des restaurants scolaires .....	73.576	50.000	50.000
		Total de la section 40.6.....	4.801.319	2.310.718	1.268.000

## 40.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>Section 40.7 - Education différenciée</b>					
64.000 (64.10)	04.52	Ecoles, instituts et foyers d'éducation différenciée gérés par des associations: participation de l'Etat aux frais d'aménagement et d'équipement .....	49.105	55.000	50.000
74.000 (74.10)	04.52	Acquisition de véhicules automoteurs .....	129.394	77.000	68.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Camionnettes, camions et autobus..... 68.000			
74.010 (74.22)	04.52	Acquisition de machines de bureau .....	17.027	25.000	20.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs..... 20.000			
74.040 (74.22)	04.52	Acquisition d'équipements spéciaux .....	88.856	91.500	112.660
74.050 (74.22)	04.52	Acquisition d'équipements informatiques .....	83.927	88.000	100.000
74.060 (74.40)	04.52	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	18.644	18.900	18.900
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
74.510 (74.22)	04.52	Acquisition de machines de bureau .....	3.349	-	-
Total de la section 40.7.....			390.302	355.400	369.560
<b>Section 40.8 - Service de la formation des adultes</b>					
74.040 (74.22)	04.53	Acquisition d'équipements spéciaux .....	16.453	40.500	48.000
Total de la section 40.8.....			16.453	40.500	48.000

## 40.9 - Inspectorat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>Section 40.9 - Inspectorat</b>					
74.040 (74.22)	04.20	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	-	6.000
Total de la section 40.9.....			-	-	6.000
<b>Section 41.2 - Institut d'études éducatives et sociales</b>					
74.040 (74.22)	04.34	Acquisition d'équipements spéciaux .....	22.037	40.000	-
74.050 (74.22)	04.34	Acquisition d'équipements informatiques .....	26.915	40.000	-
74.060 (74.40)	04.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	10.047	28.500	-
Total de la section 41.2.....			58.999	108.500	-
<b>Section 41.3 - Service de la formation professionnelle</b>					
74.000 (74.10)	04.34	Acquisition de véhicules automoteurs .....	26.540	-	22.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Camionnettes, camions et autobus.....	22.000		
74.250 (74.00)	04.34	Installations et équipements des ateliers: acquisition de machines de bureau, d'équipements didactiques et d'équipements divers .....	207.229	255.000	200.000
Total de la section 41.3.....			233.769	255.000	222.000
<b>Section 41.4 - Education physique et sports</b>					
52.000 (52.10)	08.30	Subsides aux fédérations et sociétés sportives dans l'intérêt de la réalisation, de l'aménagement et de l'amélioration d'installations sportives .....	90.000	90.000	90.000
74.000 (74.10)	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	45.000	-

## 41.4 - Education physique et sports

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
74.040 (74.22)	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux .....	4.945	7.175	5.000
74.041 (74.22)	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: acquisition de matériel pour les activités sportives .....	14.951	11.000	20.000
74.050 (74.22)	08.30	Acquisition d'équipements informatiques dans le cadre des projets "e-Lëtzebuerg" .....	-	58.402	3.200
74.070 (74.22)	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: acquisition de collections sur le sport et de matériel .....	7.410	8.500	10.000
93.001 (93.00)	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour le financement d'un huitième programme quinquennal d'équipement sportif à réaliser pendant la période du 1.1.2003 au 31.12.2007. (Crédit non limitatif).....	18.000.000	20.000.000	20.000.000
93.002 (93.00)	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour des aides financières à accorder sous forme de subventions en capital dans l'intérêt de la modernisation, de l'amélioration et du réaménagement des infrastructures et équipements sportifs par les communes, les syndicats de communes et les organismes sportifs nationaux. (Crédit non limitatif).....	3.000.000	3.500.000	3.500.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
74.540 (74.22)	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	-	40.590
		Total de la section 41.4.....	21.117.306	23.720.077	23.668.790
		<b>Section 41.5 - Institut national des sports</b>			
74.000 (74.10)	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs .....	47.975	18.500	1.500
		<i>Détail:</i>			
		3) Machines, engins de chantier et tracteurs.....			1.500
74.040 (74.22)	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice) .....	17.153	19.500	24.700
		Total de la section 41.5.....	65.128	38.000	26.200

## 41.6 - Centre national sportif et culturel

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>Section 41.6 - Centre national sportif et culturel</b>					
61.010 (61.40)	08.30	Participation de l'Etat aux frais d'aménagement et de transformation de l'aire de récréation du centre national sportif et culturel .....	1.000.000	-	500.000
61.011 (61.40)	08.30	Participation de l'Etat à l'acquisition d'équipements spéciaux .....	-	350.000	-
Total de la section 41.6.....			1.000.000	350.000	500.000
<b>Section 41.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports</b>					
74.040 (74.22)	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux .....	3.929	12.500	4.000
Total de la section 41.7.....			3.929	12.500	4.000
Total du département 40/41.....			41.396.694	29.820.744	32.574.750

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Education Nationale et de la Formation  
Professionnelle**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	90.000	90.000	90.000
61	Transferts en capital à l'administration centrale	1.000.000	350.000	500.000
64	Transfert de capitaux aux écoles privées	11.731.385	1.055.000	5.050.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	7.575.309	4.825.744	3.434.750
93	Dotations de fonds de réserve	21.000.000	23.500.000	23.500.000
Total		41.396.694	29.820.744	32.574.750



## 42.0 - Famille

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>42 ET 43 - MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION</b>					
<b>Section 42.0 - Famille</b>					
51.001 (51.10)	06.36	Construction de maisons de soins: annuités de location-vente, frais de gestion administrative et d'entretien contractuels connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	6.008.090	8.600.000	7.600.000
52.000 (52.10)	06.36	Remboursement de frais avancés par l'Etablissement public pour transformations et mise en place de systèmes de décontamination des installations sanitaires (art. 17 de la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création de deux établissements publics dénommés 1) Centres, Foyers et Services pour personnes âgées; 2) Centres de gériatrie) .....	532.674	-	-
74.000 (74.10)	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs .....	14.117	22.500	22.500
74.010 (74.22)	06.36	Acquisition de machines de bureau .....	10.736	8.000	10.000
74.040 (74.22)	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	2.500	2.500
74.060 (74.40)	06.36	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	13.800	1.500	2.500
74.080 (74.22)	06.32	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier pour l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand .....	9.100	8.000	-
93.000 (93.00)	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales. (Crédit non limitatif).....	50.750.000	53.287.500	60.500.000
Total de la section 42.0.....			57.338.517	61.930.000	68.137.500
<b>Section 42.2 - Solidarité</b>					
93.000 (93.00)	06.20	Alimentation du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	124.000	50.000	25.000
Total de la section 42.2.....			124.000	50.000	25.000

## 42.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>Section 42.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers</b>					
74.000 (74.10)	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs .....	29.163	40.000	22.000
Total de la section 42.3.....			29.163	40.000	22.000
<b>Section 42.4 - Fonds national de solidarité</b>					
74.020 (74.22)	06.20	Acquisition d'installations de télécommunications .....	-	1.000	-
74.040 (74.22)	06.20	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	-	3.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
74.510 (62.10)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de machines de bureau .....	5.589	-	-
74.520 (74.22)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: Acquisition d'installations de télécommunications .....	21.866	1.404	-
74.540 (74.22)	06.20	Acquisition d'équipements spéciaux .....	145.727	-	390
74.580 (62.10)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau .....	114.217	4.790	16.600
Total de la section 42.4.....			287.399	7.194	19.990
<b>Section 42.5 - Caisse nationale des prestations familiales</b>					
74.020 (62.10)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'installations de télécommunications .....	-	2.000	2.720
74.041 (62.10)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements spéciaux .....	16.628	11.400	5.000
74.050 (74.22)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements informatiques .....	-	83.980	10.000
74.060 (74.40)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	584.261	600.000	660.000

## 42.5 - Caisse nationale des prestations familiales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
74.080 (62.10)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau .....	13.550	17.600	30.000
		Total de la section 42.5.....	614.439	714.980	707.720
<b>Section 42.6 - Maisons d'enfants de l'Etat</b>					
74.001 (74.10)	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	33.000	-
74.010 (74.22)	06.32	Acquisition de machines de bureau .....	-	5.000	-
74.041 (74.22)	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux .....	1.023	2.000	3.554
74.080 (74.22)	06.32	Acquisition de mobilier .....	3.728	3.750	8.000
		Total de la section 42.6.....	4.751	43.750	11.554
<b>Section 42.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat</b>					
74.000 (74.10)	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs .....	16.000	35.000	-
74.010 (74.22)	06.32	Acquisition de machines de bureau .....	-	-	8.500
74.040 (74.22)	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	-	27.000
		Total de la section 42.8.....	16.000	35.000	35.500
<b>Section 42.9 - Service national d'action sociale</b>					
74.060 (74.40)	06.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	689	7.500	7.500
		Total de la section 42.9.....	689	7.500	7.500

## 43.1 - Service national de la jeunesse

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>Section 43.1 - Service national de la jeunesse</b>					
74.000 (74.10)	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs .....	33.000	230.445	38.400
		<i>Détail:</i>			
		2) Camionnettes, camions et autobus.....	25.000		
		3) Machines, engins de chantier et tracteurs.....	13.400		
		<i>Total</i> .....	38.400		
74.010 (74.22)	06.32	Acquisition de machines de bureau .....	5.686	-	8.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs.....	8.000		
74.040 (74.22)	06.32	Service national de la jeunesse: acquisition d'équipements spéciaux .....	101.345	114.065	114.065
74.050 (74.22)	06.32	Acquisition d'équipements informatiques .....	18.930	10.230	15.700
74.060 (74.40)	06.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	-	-	5.000
Total de la section 43.1.....			158.961	354.740	181.165
Total du département 42/43.....			58.573.919	63.183.164	69.147.929

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Famille et de l'Intégration**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
51	Transfert de capitaux aux entreprises	6.008.090	8.600.000	7.600.000
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	532.674	-	-
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	1.159.155	1.245.664	1.022.929
93	Dotations de fonds de réserve	50.874.000	53.337.500	60.525.000
Total		58.573.919	63.183.164	69.147.929

## 44.0 - Ministère de la Santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>44 - MINISTERE DE LA SANTE</b>					
<b>Section 44.0 - Ministère de la Santé</b>					
74.040 (74.22)	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	1.000	1.000
74.080 (74.22)	05.00	Acquisition de mobilier de bureau .....	-	2.000	2.000
Total de la section 44.0.....			-	3.000	3.000
<b>Section 44.1 - Direction de la santé</b>					
74.000 (74.10)	05.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice) .....	21.475	44.000	-
74.010 (74.22)	05.10	Acquisition de machines de bureau .....	31.894	6.400	21.730
<i>Détail:</i>					
		2) Service Orthoptique et Pléoptique.....	5.000		
		5) Service Audiophonologique.....	11.730		
		8) Division de la Radioprotection.....	5.000		
		<i>Total</i> .....	21.730		
74.020 (74.22)	05.00	Acquisition d'installations de télécommunications .....	-	1.000	1.000
<i>Détail:</i>					
		1) Division de l'Inspection Sanitaire.....	1.000		
74.030 (74.22)	05.00	Acquisition d'appareils. (Sans distinction d'exercice) .....	68.984	58.450	36.700
<i>Détail:</i>					
		1) Services Audiophonologiques.....	6.000		
		2) Service Orthoptique et Pléoptique.....	30.700		
		<i>Total</i> .....	36.700		
74.040 (74.22)	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux .....	34.730	39.047	48.072
<i>Détail:</i>					
		2) Service de la Médecine de l'Environnement.....	20.446		
		3) Division de la Santé au Travail.....	7.300		
		4) Service Audiophonologique.....	5.536		
		5) Division de la Médecine Curative.....	2.690		

## 44.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		6) Division de la Radioprotection..... 10.100 9) Service OPthoptique et Pléoptique..... 2.000  Total..... 48.072			
74.050 (74.22)	05.00	Acquisition d'équipements informatiques et logiciels informatiques .....  <i>Détail:</i> 1) Division de la Pharmacie et des Médicaments..... 2.600 2) Division de la Médecine Curative..... 2.600 3) Services Orthoptique et Pléoptique..... 2.300 4) Service des Statistiques..... 45.000  Total..... 52.500	135.997	58.100	52.500
74.060 (74.22)	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, modification et mise à jour de logiciels et du matériel électronique et informatique .....  <i>Détail:</i> 1) Division de la Radioprotection..... 37.500	12.790	18.600	37.500
74.080 (74.22)	05.10	Acquisition de mobilier de bureau .....  <i>Détail:</i> 1) Secrétariat général..... 8.000	2.399	8.000	8.000
Total de la section 44.1.....			308.269	233.597	205.502
<b>Section 44.2 - Laboratoire nationale de santé</b>					
74.000 (74.10)	05.20	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	25.000	-
74.010 (74.22)	05.20	Acquisition de machines de bureau .....  <i>Détail:</i> 2) Photocopieur..... 1.500 9) Divers..... 5.000  Total..... 6.500	6.400	6.800	6.500
74.020 (74.22)	05.20	Acquisition d'installations de télécommunications .....  <i>Détail:</i> 2) Téléx et Téléfax..... 2.000	1.678	1.000	2.000
74.030 (74.22)	05.20	Acquisition d'appareils de laboratoire .....	720.290	900.000	800.000

## 44.2 - Laboratoire nationale de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
74.040 (74.22)	05.20	Acquisition de biens d'équipements en vue de la recherche médicale suite à un legs fait au Laboratoire national de santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	100
74.050 (74.22)	05.20	Acquisition d'équipements informatiques .....	7.445	5.000	12.000
74.060 (74.40)	05.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	9.900	75.000	70.000
74.080 (74.22)	05.20	Acquisition de mobilier .....	9.936	11.000	10.000
74.171 (74.22)	05.20	Crédit d'équipement du Registre Morphologique des Tumeurs .....	2.468	-	1.000
74.300 (74.22)	05.22	Programme de recherche effectué dans le cadre du titre I. de la loi du 9.3.1987 ayant pour objet l'organisation de la recherche-développement dans le secteur public: dépenses d'équipement .....	99.998	100.000	50.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Département d'immunologie..... 50.000			
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
74.671 (74.22)	05.20	Crédit d'équipement du Registre Morphologique des Tumeurs .....	1.891	-	-
		Total de la section 44.2.....	860.006	1.123.800	951.600
		<b>Section 44.6 - Centre thermal et de santé Mondorf</b>			
52.000 (52.10)	05.23	Participation aux travaux de réfection des espaces extérieurs du parc du centre thermal et de Santé à Mondorf-les-Bains. (Sans distinction d'exercice) .....	955.000	500.000	482.575
		Total de la section 44.6.....	955.000	500.000	482.575
		<b>Section 44.7 - Santé.- Travaux sanitaires et cliniques</b>			
51.000 (51.10)	05.22	Participation aux frais d'investissements d'établissements hospitaliers publics .....	1.436.526	1.397.542	-



## 44.7 - Travaux sanitaires et cliniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
51.002 (51.10)	05.22	Application de la loi régissant l'aide à l'investissement hospitalier: participation aux frais d'investissements visés par les articles 11, 1er tiret et 12 de la loi du 28.08.1998: aides non imputables au fonds des investissements hospitaliers. (Sans distinction d'exercice) .....	2.915.709	6.000.000	3.900.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Investissements mobiliers et immobiliers effectués par les établissements hospitaliers du secteur public.....			1.900.000
		2) Investissements mobiliers et immobiliers effectués par les établissements hospitaliers privés ainsi que par l'organisme regroupant les établissements hospitaliers visés à l'article 12 de la loi du 28.08.1998.....			2.000.000
		<i>Total</i> .....			3.900.000
52.000 (52.10)	05.22 05.23	Participation aux frais de construction, d'aménagement, de modernisation, de premier équipement et de grosses réparations des associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique et des centres de diagnostic et des traitements .....	102.863	365.000	467.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Ligue luxembourgeoise de prévention et d'action médico-sociales : Modernisations diverses.....			195.000
		2) Logements d'urgence, accueils et foyers de jours, locaux agréés d'injection de drogues pour toxicomanes.....			100.000
		3) Stëmm vun der Strooss: atelier thérapeutique et structure d'hébergement pour personnes souffrantes d'une maladie de la dépendance.....			47.000
		4) Diverses associations: grosses réparations.....			125.000
		<i>Total</i> .....			467.000
52.001 (52.10)	05.22	Application de la législation régissant l'aide à l'investissement dans l'intérêt de l'aménagement de foyers, ateliers et autres structures thérapeutiques de psychiatrie décentralisée: participation aux frais d'investissement et de premier équipement .....	173.822	1.667.500	1.795.000
52.002 (52.10)	05.22	Participation de l'Etat aux frais d'équipement d'associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique, y compris les services dans les domaines des toxicomanies et de la psychiatrie extra-hospitalière .....	409.561	320.200	352.650
74.060 (74.40)	05.30	Rachat de concessions réelles de pharmacie. (Crédit non limitatif).....	-	100	-
93.000 (93.00)	05.22	Alimentation du fonds spécial des investissements hospitaliers. (Crédit non limitatif).....	40.776.000	37.000.000	33.000.000

## 44.7 - Travaux sanitaires et cliniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
52.501 (52.10)	05.22	Application de la législation régissant l'aide à l'investissement dans l'intérêt de l'aménagement de foyers, ateliers et autres structures thérapeutiques de psychiatrie décentralisé: participation aux frais d'investissement et de premier équipement .....	-	24.612	-
		Total de la section 44.7.....	45.814.481	46.774.954	39.514.650
		Total du département 44.....	47.937.756	48.635.351	41.157.327

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Santé**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
51	Transfert en capital aux entreprises et institutions financières	4.352.235	7.397.542	3.900.000
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	1.641.246	2.877.312	3.097.225
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	1.168.275	1.360.497	1.160.102
93	Dotations de fonds de réserve	40.776.000	37.000.000	33.000.000
Total		47.937.756	48.635.351	41.157.327

## 45.0 - Protection de l'environnement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>45 - MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT</b>					
<b>Section 45.0 - Protection de l'environnement</b>					
52.000 (52.10)	07.50	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de terrains par les établissements d'utilité publique en vue de la constitution de réserves naturelles .....	88.482	90.000	90.000
63.000 (63.21)	07.30	Travaux et fournitures dans l'intérêt de l'aménagement de décharges désaffectées, de construction d'installations de dépollution dans le domaine de la protection de l'atmosphère, de la gestion des déchets et de la protection contre le bruit: participation de l'Etat au financement de projets communaux. (Sans distinction d'exercice) .....	72.678	120.000	60.000
63.003 (63.21)	07.50	Participation extraordinaire de l'Etat aux frais d'acquisition de terrains pour la réalisation du projet revalorisation écologique de la vallée supérieure de l'Alzette. (Sans distinction d'exercice) .....	-	35.000	20.000
74.050 (74.22)	07.30	Acquisition d'équipements informatiques .....	26.485	18.500	22.000
74.060 (74.40)	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	20.915	20.000	18.000
93.000 (93.00)	07.30	Alimentation du fonds pour la protection de l'environnement. (Crédit non limitatif) .....	4.200.000	4.500.000	7.000.000
93.010 (93.00)	07.30	Alimentation du fonds de financement des mécanismes de Kyoto. (Crédit non limitatif) .....	-	5.000.000	10.000.000
Total de la section 45.0.....			4.408.560	9.783.500	17.210.000
<b>Section 45.1 - Administration de l'environnement</b>					
52.000 (52.10)	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des entreprises dans l'intérêt de la réduction de la pollution atmosphérique .....	-	20.000	20.000
52.020 (52.20)	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, à la réalisation d'économie d'énergie et une valorisation des énergies renouvelables et nouvelles. - Participation à des projets pilotes et contrats de recherches. (Sans distinction d'exercice) .....	-	20.000	100.000

## 45.1 - Administration de l'environnement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
53.000 (53.10)	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une utilisation des énergies renouvelables et nouvelles et une réalisation d'économies d'énergie. - Participation aux frais d'études et aux dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	29.510.518	30.000.000	8.000.000
73.070 (73.40)	07.35	Travaux de génie civil et d'infrastructures .....	5.430	10.000	10.000
74.000 (74.10)	07.30	Acquisition de véhicules automoteurs .....	13.986	40.000	40.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 40.000			
74.010 (74.22)	07.30	Acquisition de machines de bureau .....	9.017	13.250	12.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs..... 12.000			
74.020 (74.22)	07.30	Acquisition d'installations de télécommunications .....	14.616	1.000	1.000
74.030 (74.22)	07.30	Acquisition d'appareils de laboratoire .....	113.237	110.000	115.000
74.040 (74.22)	07.30	Acquisition d'équipements spéciaux .....	8.491	20.000	35.000
74.050 (74.22)	07.30	Acquisition d'équipements informatiques .....	24.946	25.000	25.000
74.060 (74.40)	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	62.481	86.500	75.000
		Total de la section 45.1.....	29.762.722	30.345.750	8.433.000
		<b>Section 45.2 - Administration des eaux et forêts</b>			
51.040 (51.10)	07.50	Participation de l'Etat au financement des mesures d'amélioration de l'environnement naturel prévues dans les règlements grand-ducaux des 22.10.1990 et 22.03.2002. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	527.759	530.000	550.000
63.002 (63.21)	07.50	Participation de l'Etat à l'élaboration et à l'exécution de plans verts par les communes. (Sans distinction d'exercice) .....	316.000	323.000	343.000
74.000 (74.10)	07.50 10.30 10.40	Administration générale: acquisition de véhicules automoteurs .....	91.730	75.000	22.500

## 45.2 - Administration des eaux et forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 22.500			
74.001 (74.10)	07.50 10.30 10.40	Préposés forestiers: acquisition de véhicules automo- teurs .....	224.957	252.000	225.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 225.000			
74.010 (74.22)	07.50 10.30 10.40	Acquisition de machines de bureau .....	8.811	7.500	14.800
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs..... 14.800			
74.020 (74.22)	07.50 10.30 10.40	Acquisition d'installations de télécommunications .....	-	1.000	1.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Téléx et Téléfax..... 1.000			
74.040 (74.22)	07.50 10.30 10.40	Acquisition d'équipements spéciaux .....	30.019	40.000	50.000
74.050 (74.22)	07.50 10.30 10.40	Acquisition d'équipements informatiques .....	24.968	25.000	24.600
74.060 (74.22)	07.50 10.30 10.40	Acquisition de logiciels informatiques .....	29.895	30.000	22.000
		Total de la section 45.2.....	1.254.139	1.283.500	1.252.900
		Total du département 45.....	35.425.421	41.412.750	26.895.900

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Environnement**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
51	Transfert de capitaux aux entreprises	527.759	530.000	550.000
52	Transfert de capitaux aux entreprises privées	88.482	130.000	210.000
53	Transfert de capitaux aux ménages	29.510.518	30.000.000	8.000.000
63	Transfert de capitaux aux administrations publiques locales	388.678	478.000	423.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	5.430	10.000	10.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	704.554	764.750	702.900
93	Dotations de fonds de réserve	4.200.000	9.500.000	17.000.000
Total		35.425.421	41.412.750	26.895.900

## 46.0 - Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>46 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI</b>					
<b>Section 46.0 - Travail. - Dépenses générales</b>					
52.000 (52.10)	06.40	Participation aux frais d'investissements immobiliers des chambres professionnelles salariales .....	386.607	-	-
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
52.500 (52.10)	13.90	Participation aux frais d'investissements immobiliers des chambres professionnelles salariales .....	-	-	208.131
Total de la section 46.0.....			386.607	-	208.131
<b>Section 46.1 - Administration de l'emploi</b>					
74.010 (74.22)	06.43	Acquisition de machines de bureau .....	13.826	8.475	10.000
<i>Détail:</i>					
2) Photocopieurs et duplicateurs..... 10.000					
74.020 (74.22)	06.43	Acquisition d'installations de télécommunications .....	1.860	1.000	2.000
<i>Détail:</i>					
2) Téléx et Téléfax..... 2.000					
74.040 (74.22)	06.43	Acquisition d'équipements spéciaux .....	53.441	10.000	30.000
74.050 (74.22)	06.43	Acquisition d'équipements informatiques .....	2.908	40.300	25.000
74.060 (74.40)	06.43	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels .....	-	30.000	19.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
74.510 (74.22)	13.90	Acquisition de machines de bureau .....	-	-	4.428



## 46.2 - Inspection du travail et des mines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Machines à affranchir..... 4.428			
		Total de la section 46.1.....	72.035	89.775	90.428
		<b>Section 46.2 - Inspection du travail et des mines</b>			
74.000 (74.10)	06.42	Acquisition de véhicules automoteurs .....	55.384	35.000	61.000
74.010 (74.22)	06.42	Acquisition de machines de bureau .....	17.637	47.000	25.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs..... 10.000			
		6) Scanner..... 15.000			
		Total..... 25.000			
74.040 (74.22)	06.42	Acquisition d'équipements spéciaux .....	19.070	15.900	15.600
74.050 (74.22)	06.42	Acquisition d'équipements informatiques .....	8.482	17.500	17.500
74.060 (74.40)	06.42	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	8.978	15.000	15.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
74.510 (74.22)	06.42	Acquisition de machines de bureau .....	10.976	-	-
		Total de la section 46.2.....	120.527	130.400	134.100
		<b>Section 46.3 - Ecole supérieure du travail</b>			
74.010 (74.22)	04.50	Acquisition de machines de bureau .....	2.500	-	-
		Total de la section 46.3.....	2.500	-	-

## 46.5 - Emploi des accidentés et des handicapés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>Section 46.5 - Emploi des accidentés et des handicapés</b>					
51.040 (51.10)	06.34	Participation aux frais d'aménagement de postes de travail et des accès au travail, d'acquisition d'équipement professionnel, de matériel didactique et d'autres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	18.164	40.000	40.000
52.000 (52.10)	06.34	Participation aux frais de la création et de l'extension d'ateliers protégés .....	190.225	190.225	179.225
<i>Détail:</i>					
2) Aménagement d'une deuxième structure de formation et de travail de l'APEMH à 179.225 Bettembourg.....					
Total de la section 46.5.....			208.389	230.225	219.225
Total du département 46.....			790.058	450.400	651.884

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère du Travail et de l'Emploi**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
51	Transfert de capitaux aux entreprises	18.164	40.000	40.000
52	Transfert de capitaux aux entreprises privées	56.832	190.225	387.56
7	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	195.062	220.15	224.528
Total		90.058	450.400	651.884

## 47.1 - Inspection générale de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>47/48 - MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE</b>					
<b>Section 47.1 - Inspection générale de la sécurité sociale</b>					
74.010 (74.22)	06.10	Acquisition de machines de bureau .....	14.984	-	30.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieuses et duplicateurs..... 30.000			
74.020 (74.22)	06.10	Acquisition d'installations de télécommunications .....	-	-	28.750
74.050 (74.22)	06.10	Acquisition d'équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice) .....	-	25.000	25.000
74.060 (74.40)	06.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels. (Sans distinction d'exercice) .....	29.236	25.000	285.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Logiciel Pensions complémentaires..... 260.000			
		2) Autres logiciels..... 25.000			
		Total..... 285.000			
74.080 (74.22)	06.10	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier .....	977	1.000	1.000
		Total de la section 47.1.....	45.197	51.000	369.750
<b>Section 47.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale</b>					
74.030 (74.22)	06.10	Acquisition d'appareils médicaux .....	99.958	10.000	-
74.080 (74.22)	06.10	Acquisition de mobilier de bureau .....	5.832	5.949	-
74.250 (74.22)	06.10	Frais d'équipement .....	-	-	13.526
		<i>Détail:</i>			
		7403 Acquisition d'appareils médicaux..... 7.577			

## 47.3 - Conseil arbitral des assurances sociales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		7408 Acquisition de mobilier de bureau..... 5.949			
		Total..... 13.526			
		Total de la section 47.2.....	105.790	15.949	13.526
		<b>Section 47.3 - Conseil arbitral des assurances sociales</b>			
74.010 (74.22)	06.10	Acquisition de machines de bureau .....	9.483	-	-
74.030 (74.22)	06.10	Acquisition d'appareils médicaux .....	-	17.000	-
74.040 (74.22)	06.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	17.432	1.000	-
74.250 (74.22)	06.10	Frais d'équipement .....	-	-	27.000
		<i>Détail:</i>			
		7401 Acquisition de machines de bureau			
		2) Photocopieuses et duplicateurs..... 8.000			
		7402 Acquisition d'installations de télécommunica- tions			
		2) Téléx et téléfax..... 1.000			
		7403 Acquisition d'appareils médicaux..... 17.000			
		7404 Acquisition d'équipements spéciaux..... 1.000			
		Total..... 27.000			
		Total de la section 47.3.....	26.915	18.000	27.000
		<b>Section 47.4 - Conseil supérieur des assurances sociales</b>			
74.010 (74.22)	06.10	Acquisition de machines de bureau .....	2.812	-	-
74.250 (74.22)	06.10	Frais d'équipement .....	-	-	1.750
		<i>Détail:</i>			
		7401 Acquisition de machines de bureau			
		3) Destructeur de papier..... 1.750			
		Total de la section 47.4.....	2.812	-	1.750

## 47.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>Section 47.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation</b>					
74.000 (74.10)	06.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	30.000	32.000
74.010 (74.22)	06.10	Acquisition de machines de bureau .....	3.468	-	-
74.040 (74.22)	06.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	14.700	-
Total de la section 47.6.....			3.468	44.700	32.000
<b>Section 48.2 - Centre commun de la sécurité sociale</b>					
74.050 (74.22)	06.10	Acquisition d'équipements informatiques .....	240.806	374.072	-
74.060 (74.40)	06.10	Acquisition de logiciels .....	83.163	200.413	-
74.080 (62.10)	06.10	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de mobilier de bureau .....	15.913	17.067	-
74.250 (74.22)	06.10	Participation de l'Etat aux frais d'équipement .....	92	4.730	-
Total de la section 48.2.....			339.974	596.282	-
<b>Section 48.4 - Office des assurances sociales</b>					
74.080 (62.10)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de mobilier de bureau .....	19.831	19.840	-
74.250 (74.22)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais d'équipement .....	8.730	4.750	-
Total de la section 48.4.....			28.561	24.590	-
<b>Section 48.5 - Caisse de pension des employés privés</b>					
74.000 (74.10)	06.20	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de véhicules automoteurs .....	-	13.000	-

## 48.5 - Caisse de pension des employés privés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
74.080 (74.22)	06.12	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de mobilier de bureau .....	11.758	12.000	-
74.250 (74.22)	06.12	Participation de l'Etat aux frais d'équipement .....	2.658	4.500	-
Total de la section 48.5.....			14.416	29.500	-
<b>Section 48.6 - Caisse de pension des artisans, des commerçants et industriels</b>					
74.080 (74.22)	06.12	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de mobilier de bureau .....	6.210	5.000	-
74.250 (74.22)	06.12	Participation de l'Etat aux frais d'équipement .....	-	2.500	-
Total de la section 48.6.....			6.210	7.500	-
<b>Section 48.7 - Caisse de pension agricole</b>					
74.080 (74.22)	06.12	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de mobilier de bureau .....	2.407	2.250	-
Total de la section 48.7.....			2.407	2.250	-
Total du département 47/48.....			575.750	789.771	444.026

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la sécurité sociale**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	575.750	789.771	444.026
Total		575.750	789.771	444.026



## 49.0 - Agriculture. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>49 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL</b>					
<b>Section 49.0 - Agriculture. - Dépenses générales</b>					
74.000 (74.10)	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	25.982	-	-
74.001 (74.10)	10.10	Unité de contrôle: acquisition de véhicules automoteurs .....	29.569	50.000	-
74.010 (74.22)	10.10	Unité de contrôle: acquisition de machines de bureau .....	2.070	1.000	1.000
74.020 (74.22)	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'installations de télé- communications .....	5.479	-	-
74.040 (74.22)	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements spéciaux .....	36.427	22.000	22.000
74.050 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements informatiques .....	37.109	-	45.000
74.051 (74.22)	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements informati- ques .....	10.288	12.000	11.500
74.060 (74.40)	10.10	Unité de contrôle: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	-	-	1.000
Total de la section 49.0.....			146.924	85.000	80.500
<b>Section 49.1 - Mesures économiques et sociales spéciales</b>					
51.040 (51.10)	10.10	Primes dans l'intérêt de la sauvegarde de la biodiversi- té en milieu rural et forestier .....	1.039.642	1.330.000	1.330.000
73.000 (73.13)	10.10	Travaux d'infrastructure à réaliser pour l'instauration de zones horticoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	250.000	250.000
93.000 (93.00)	10.10	Alimentation du fonds d'orientation économique et socia- le pour l'agriculture. (Crédit non limitatif).....	36.500.000	17.000.000	27.000.000
Total de la section 49.1.....			37.539.642	18.580.000	28.580.000

## 49.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>Section 49.2 - Administration des services techniques de l'agriculture</b>					
53.023 (53.10)	10.10	Mesures spéciales d'ordre technique: subventions pour la réalisation de mesures spéciales visant à la rationalisation d'exploitations agricoles; dépenses diverses .....	64.500	-	-
63.005 (63.21)	10.10	Pistes cyclables: travaux de construction et de remise en état. (Sans distinction d'exercice) .....	24.636	100.000	110.000
74.000 (74.10)	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	148.229	140.000	141.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....			140.000
		9) Divers.....			1.600
		Total.....			141.600
74.010 (74.22)	10.10	Acquisition de machines de bureau .....	15.805	10.000	16.000
74.020 (74.22)	10.10	Acquisition d'installations de télécommunications .....	-	1.050	2.600
74.030 (74.22)	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire .....	177.354	127.300	150.000
74.040 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	69.980	124.500	63.500
74.050 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements informatiques .....	19.419	13.500	14.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
52.500 (52.10)	10.10	Travaux d'assainissement, de drainage, de sous-solage et d'irrigation; installation de conduites d'eau et d'abreuvoirs dans les parcs à bétail; clôtures pour parcs à bétail: participation de l'Etat au coût des travaux .....	-	1.176	-
		Total de la section 49.2.....	519.923	517.526	497.700
<b>Section 49.4 - Service d'économie rurale</b>					
74.010 (74.22)	10.10	Acquisition de machines de bureau .....	7.176	5.000	9.500

## 49.4 - Service d'économie rurale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
74.060 (74.40)	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	3.500	-	-
		Total de la section 49.4.....	10.676	5.000	9.500
<b>Section 49.5 - Administration des services vétérinaires</b>					
53.030 (53.20)	10.10	Frais d'exécution de la loi modifiée du 29.7.1912 sur la police sanitaire du bétail: indemnisation pour bêtes abattues d'office; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	397.810	250.000	250.000
74.000 (74.10)	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	74.502	-	-
74.010 (74.22)	10.10	Inspection vétérinaire.- Acquisition de machines de bureau .....	9.068	-	3.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieuses et duplicateurs.....			3.000
74.022 (74.22)	10.10	Vétérinaires officiels.- Acquisition d'installations de télécommunications .....	-	5.000	-
74.030 (74.22)	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire .....	19.562	50.000	150.000
74.031 (74.22)	10.10	Inspecteurs des viandes.- Acquisition d'appareils vétérinaires, pour l'inspection des viandes dans les abattoirs agréés .....	10.292	2.000	2.000
		Total de la section 49.5.....	511.234	307.000	405.000
<b>Section 49.6 - Viticulture</b>					
74.000 (74.10)	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	24.207	-	-
74.010 (74.22)	10.10	Acquisition de machines de bureau .....	2.271	1.500	1.500
74.040 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	120.738	100.000	116.676
		Total de la section 49.6.....	147.216	101.500	118.176

## 49.7 - Sylviculture

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>Section 49.7 - Sylviculture</b>					
53.020 (53.10)	10.30	Participation de l'Etat au financement d'actions d'amélioration des structures forestières effectuées par des propriétaires et exploitants (règlement grand-ducal du 10.10.1995). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.899.719	1.730.000	1.730.000
63.000 (63.21)	10.30	Participation de l'Etat au financement de la construction de chemins forestiers par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	641.195	650.000	650.000
73.010 (73.11)	10.30	Aménagement d'un réseau routier dans le domaine forestier de l'Etat .....	337.996	300.000	300.000
74.040 (74.22)	10.30	Acquisition d'équipements spéciaux .....	154.748	170.000	170.000
74.050 (74.22)	10.30	Acquisition d'équipements informatiques .....	-	13.000	12.500
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
74.540 (74.22)	10.30	Acquisition d'équipements spéciaux .....	48.699	-	-
Total de la section 49.7.....			3.082.357	2.863.000	2.862.500
<b>Section 49.8 - Développement rural</b>					
74.040 (74.22)	07.20	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	3.500	-
Total de la section 49.8.....			-	3.500	-
Total du département 49.....			41.957.972	22.462.526	32.553.376

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
51	Transfert de capitaux aux entreprises	1.039.642	1.330.000	1.330.000
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	-	1.176	-
53	Transfert de capitaux aux ménages	2.362.029	1.980.000	1.980.000
63	Transfert de capitaux aux administrations publiques locales	665.831	750.000	760.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	337.996	550.000	550.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	1.052.474	851.350	933.376
93	Dotations de fonds de réserve	36.500.000	17.000.000	27.000.000
Total		41.957.972	22.462.526	32.553.376

## 50.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>50 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR</b>					
<b>Section 50.0 - Economie</b>					
51.040 (51.10)	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économique: subventions en capital à l'investissement, aides à la promotion, garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.203.611	2.000.000	2.750.000
51.041 (51.10)	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économique: création et aménagement d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	201.790	1.500.000	500.000
51.042 (51.10)	09.00	Application de la loi du 22 février 2004 instaurant un régime d'aide à la protection de l'environnement, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergie de sources renouvelables, subventions en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	12.821	3.500.000	2.000.000
51.043 (51.10)	11.30	Application de la loi du 22 décembre 2000 ayant pour objet le développement économique de certaines régions du pays: subventions en capital à l'investissement et à la création d'emplois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	12.382.450	13.000.000	9.000.000
51.044 (51.10)	11.30	Participation à des contrats de recherche couvrant des programmes de base et des domaines de la technologie avancée. (Sans distinction d'exercice) .....	43.146	75.000	75.000
51.050 (51.10)	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour but le développement et la diversification économiques: subventions à la recherche-développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	8.064.357	11.400.000	14.000.000
51.051 (51.20)	11.10	Application de la loi du 9 juillet 2004 modifiant la loi du 1er mars 1973 autorisant le Gouvernement à accorder la garantie de l'Etat et une aide financière au profit de la "Société des Foires Internationales de Luxembourg" Société anonyme à Luxembourg: remboursement d'une partie de la dette bancaire contractée par la société anonyme "Société Immobilière du Parc des Expositions de Luxembourg". (Sans distinction d'exercice) .....	-	1.450.000	1.450.000

## 50.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
52.000 (52.10)	09.10	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie et la réalisation d'économies d'énergie. - Participation à des projets de démonstration et contrats de recherches. (Sans distinction d'exercice) .....	-	38.000	40.000
63.000 (63.21)	11.30	Mesures et interventions visant la création ou l'amélioration d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, en vue de promouvoir et de faciliter l'établissement, le développement et l'extension d'entreprises de production de biens et de services, dépenses et frais connexes: participation au coût de certains travaux communaux ou intercommunaux et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	250.000	5.000
71.000 (71.11)	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: achats de terrains à l'intérieur du secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	50.000	5.000
71.010 (71.12)	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: achats de terrains à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	253.053	5.000.000	6.500.000
72.010 (72.10)	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: acquisition, construction et aménagement de bâtiments et d'équipements, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	636.366	2.000.000	5.250.000
73.050 (73.31)	12.50	Renforcement de l'infrastructure de transport de gaz naturel: honoraires et frais d'études; participation à l'infrastructure; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	593.856	1.066.000	800.000
73.071 (73.41)	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: aménagement de terrains et création d'ouvrages de génie civil, dépenses et frais connexes, participation à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.578.450	9.500.000	8.000.000
74.000 (74.10)	11.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	29.254	-	-
74.040 (74.22)	09.20	Acquisition d'équipements spéciaux .....	4.461	50.000	40.000
74.050 (74.22)	09.20	Acquisition d'équipements informatiques .....	80.722	75.000	125.000
74.060 (74.40)	11.10	Acquisition de logiciels .....	44.045	35.000	85.000

## 50.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
81.030 (81.40)	11.40	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'Intérêt Economique. (Crédit non limitatif).....	-	100	2.031.000
81.031 (81.40)	11.10	Participation au capital de la Société Immobilière du Parc des Expositions de Luxembourg, S.A. ....	4.179.354	-	-
Total de la section 50.0.....			34.307.736	50.989.100	52.656.000
<b>Section 50.1 - Service central de la statistique et des études économiques</b>					
74.000 (74.10)	01.32	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	-	30.000
<i>Détail:</i>					
1) Voitures..... 30.000					
74.010 (74.22)	01.32	Acquisition de machines de bureau .....	5.859	1.000	17.000
<i>Détail:</i>					
1) Photocopieurs..... 16.000					
2) Telefax..... 500					
5) Machines de bureau..... 500					
Total..... 17.000					
74.050 (74.22)	01.32	Acquisition d'équipements informatiques .....	99.382	65.000	67.000
<i>Détail:</i>					
1) Acquisition d'équipements informatiques..... 67.000					
74.060 (74.40)	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	52.486	50.000	51.000
Total de la section 50.1.....			157.727	116.000	165.000
<b>Section 50.2 - Service de l'Energie de l'Etat</b>					
74.000 (74.10)	09.00	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice) .....	-	20.000	-
74.010 (74.22)	09.00	Acquisition de machines de bureau .....	-	-	4.000
<i>Détail:</i>					
2) Photocopieurs..... 4.000					



## 50.2 - Service de l'Energie de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
74.030 (74.22)	09.00	Acquisition d'équipements de laboratoire .....	582.436	24.725	44.500
74.042 (74.22)	09.00	Acquisition d'équipements spéciaux .....	4.614	-	1.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
74.530 (74.22)	09.00	Acquisition d'équipements de laboratoire .....	-	87.366	-
		Total de la section 50.2.....	587.050	132.091	49.500
		<b>Section 50.4 - Conseil indépendant de la concurrence</b>			
74.010 (74.22)	11.10	Acquisition de machines de bureau .....	525	-	-
74.050 (74.22)	11.10	Acquisition d'équipements informatiques .....	2.998	-	-
		Total de la section 50.4.....	3.523	-	-
		<b>Section 50.5 - Promotion du commerce extérieur.- Commission et Office des Licences</b>			
74.010 (12.12)	13.90	Acquisition de machines de bureau .....	-	5.000	-
		Total de la section 50.5.....	-	5.000	-
		<b>Section 50.6 - Commission aux affaires maritimes</b>			
74.010 (74.22)	12.34	Acquisition de machines de bureau .....	2.482	-	-
		Total de la section 50.6.....	2.482	-	-
		Total du département 50.....	35.058.518	51.242.191	52.870.500

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Economie**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
51	Transfert de capitaux aux entreprises	23.908.175	32.925.000	29.775.000
52	Transfert de capitaux aux entreprises privées	-	38.000	40.000
63	Transfert de capitaux aux administrations publiques locales	-	250.000	5.000
71	Achats de terrains et bâtiments dans les pays	253.053	5.050.000	6.505.000
72	Construction de bâtiments	636.366	2.000.000	5.250.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	5.172.306	10.566.000	8.800.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	909.264	413.091	464.500
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	4.179.354	100	2.031.000
Total		35.058.518	51.242.191	52.870.500

## 51.0 - Classes moyennes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>51 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES, DU TOURISME ET DU LOGEMENT</b>					
<b>Section 51.0 - Classes moyennes</b>					
52.000 (52.10)	11.40	Participation de l'Etat à la dotation en capital des mutualités de cautionnement du commerce et de l'artisanat .....	-	2.500	2.500
53.040 (53.10)	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: subventions en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	6.965.938	6.250.000	6.500.000
53.041 (53.10)	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: primes de premier établissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	111.864	-	-
53.042 (31.12)	11.50	Subventions en capital allouées en faveur de projets hôteliers exceptionnels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	100.000	100.000	100.000
74.050 (74.22)	11.40	Acquisition d'équipements informatiques .....	2.139	3.000	3.000
74.060 (74.40)	11.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	-	2.000	2.000
Total de la section 51.0.....			7.179.941	6.357.500	6.607.500
<b>Section 51.1 - Tourisme</b>					
52.040 (63.51)	11.60	Participation de l'Etat aux frais des syndicats d'initiative et ententes de syndicats d'initiative occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables, circuits VTT et sentiers pédestres .....	-	-	25.000
63.002 (43.22)	08.30 11.60	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables .....	69.349	76.000	76.000
63.040 (63.51)	11.60	Participation de l'Etat aux frais des syndicats d'initiative et ententes de syndicats d'initiative occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables, circuits VTT et sentiers pédestres .....	23.444	28.500	-
74.000 (74.10)	11.60	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	-	21.000

## 51.1 - Tourisme

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
74.040 (74.22)	11.60	Acquisition d'équipements spéciaux pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques .....	41.648	42.500	45.000
74.080 (74.22)	11.60	Acquisition de mobilier et d'équipements de bureaux pour les agences à l'étranger. (Sans distinction d'exercice) .....	8.545	20.000	8.000
93.000 (93.00)	11.60	Alimentation du fonds pour la promotion touristique. (Crédit non limitatif).....	6.825.600	7.000.000	7.300.000
Total de la section 51.1.....			6.968.586	7.167.000	7.475.000
<b>Section 51.2 - Logement</b>					
51.000 (51.10)	07.10	Participation de l'Etat aux frais exposés par les promoteurs publics dans le cadre des mesures d'accompagnement lors de la préparation et la réalisation de zones d'assainissement (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
51.003 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.114.477	1.200.000	1.308.932
51.004 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux établissements publics placés sous surveillance de l'Etat (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	7.005.635	7.000.000	13.000.000
51.005 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux établissements publics placés sous la surveillance des communes (article 30ter de la loi modifiée du 25 février). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	20.000	20.000	40.000
51.006 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs par des fabriques d'église et par des communautés religieuses ayant conclu une convention avec l'Etat (article 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	20.500	20.500	40.000
51.008 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (article 26 bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100

## 51.2 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
51.040 (51.10)	06.36 07.10	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logis pour travailleurs étrangers seuls par des employeurs-bailleurs (article 30 bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	500	100	100
51.041 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux sociétés fondées sur base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 21,22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.184.733	1.900.000	1.170.000
51.042 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux sociétés fondées sur la base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	21.680	100	1.000
51.043 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux promoteurs privés (articles 15 et suivants de la loi modifiée du 25.2.1979). (Sans distinction d'exercice) .....	-	162.784	56.475
51.044 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux sociétés fondées sur base de la loi du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
52.000 (52.10)	07.10	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logements locatifs par des associations privées sans but lucratif et des fondations (article 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979). (Sans distinction d'exercice) .....	38.724	100.000	500.000
53.000 (53.10)	07.10	Aide au logement: primes de construction et d'acquisition (règlement ministériel modifié du 25.5.1973; loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	9.999.836	10.000.000	11.000.000
53.001 (53.10)	07.10	Epargne-logement et aide au logement: garantie de l'Etat (loi du 27.7.1971; loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	10	10
53.002 (53.10)	07.10	Aide au logement: primes d'épargne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.982.662	2.000.000	1.800.000
53.003 (53.10)	07.10	Aide au logement: primes d'amélioration de logements anciens (règlement ministériel modifié du 25.5.1973; loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	653.742	2.000.000	2.000.000
53.004 (53.10)	07.10	Aide au logement: participation aux frais d'aménagements spéciaux répondant aux besoins de personnes handicapées physiquement (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	24.683	70.000	50.000

## 51.2 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
53.005 (53.10)	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement effectués par les propriétaires-occupants dans le cadre de l'assainissement par zone (article 46 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	10	10
53.007 (53.10)	07.10	Aide au financement de garanties locatives. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	500.000	500.000
53.008 (53.10)	07.10	Aide d'épargne-logement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	43.100	525.000	300.000
63.002 (63.21)	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux communes (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	397.866	500.000	800.000
63.003 (63.21)	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux communes (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.496.230	3.000.000	6.000.000
63.004 (63.21)	07.10	Participation aux frais d'études et d'aménagement de logements effectués par les communes dans le cadre de l'assainissement par zone (article 45 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	10	10
63.005 (63.21)	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement des infrastructures publiques dans le cadre de l'assainissement par zone (article 38 et suivants de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	10	10
63.006 (63.21)	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux communes (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	16.800
74.010 (74.22)	07.10	Acquisition de machines de bureau .....	18.554	5.000	100
74.020 (74.22)	07.10	Acquisition d'installations de télécommunications .....	1.678	1.000	1.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Téléx et Téléfax.....			1.000
74.040 (74.22)	07.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	61.579	1.000	100
74.060 (74.40)	07.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	-	255.150	84.600
81.030 (81.40)	07.10	Fonds pour le développement du logement et de l'habitat: majoration de la dotation. (Crédit non limitatif).....	-	100	100

## 51.2 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
83.000 (83.00)	07.10	Lutte contre les taudis: subsides remboursables .....	50.000	50.000	50.000
		Total de la section 51.2.....	26.136.179	29.311.174	38.719.547
		Total du département 51.....	40.284.706	42.835.674	52.802.047

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
51	Transferts en capital aux entreprises et institutions financières	10.367.525	10.303.784	15.616.807
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	38.724	102.500	527.500
53	Transferts en capital aux ménages	19.881.825	21.445.020	22.250.020
63	Transferts en capital aux administrations publiques et locales	2.986.889	3.604.620	6.892.820
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	134.143	329.650	164.800
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	-	100	100
83	Octrois de crédits aux ménages	50.000	50.000	50.000
93	Dotations de fonds de réserve	6.825.600	7.000.000	7.300.000
Total		40.284.706	42.835.674	52.802.047



## 52.0 - Travaux publics

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>52 - MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS</b>					
<b>Section 52.0 - Travaux publics.- Dépenses générales</b>					
74.050 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements informatiques .....	1.497	5.000	5.000
74.060 (74.40)	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	15.318	100.000	100.000
93.000 (93.00)	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	240.000	1.250.000
Total de la section 52.0.....			16.815	345.000	1.355.000
<b>Section 52.1 - Ponts et chaussées</b>					
63.000 (63.21)	12.12	Emprises; acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis dans l'intérêt des chemins repris et des pistes cyclables: remboursement aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	25.000	25.000
71.000 (71.11)	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès du secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	25.000	25.000
71.010 (71.12)	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	185.108	200.000	200.000
72.010 (72.10)	12.12	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Sans distinction d'exercice) .....	1.061.556	1.105.000	1.105.000
<i>Détail:</i>					
1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg..... 840.000					
2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch..... 155.000					

## 52.1 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		3) Division centrale de la voirie (autoroutes)..... 60.000			
		4) Division des eaux et des ouvrages d'art..... 45.000			
		5) Service electro-mécanique..... 5.000			
		<u>Total..... 1.105.000</u>			
73.010 (73.11)	12.12	Routes nationales: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Sans distinction d'exercice) .....	17.234.808	18.700.000	19.000.000
		<u>Détail:</u>			
		<i>Direction</i>			
		1) Divers contrats d'études..... 100.000			
		3) N2 réaménagement rue Principale à Sandweiler..... 100.000			
		4) N4 carrefour N4/31 Bourgaard à Esch/Alzette..... 640.000			
		5) N5 giratoire entrée de Bascharage Lot 2..... 50.000			
		6) N5b traversée de Pétange..... 350.000			
		7) N7 giratoire N7/CR123..... 50.000			
		8) N10 redressement Machtum-Ahn..... 100.000			
		9) N10 Grevenmacher - Machtum..... 1.200.000			
		10) N10 redressement Sortie de Wasserbillig..... 750.000			
		11) N10 réparation murs Ahn-Wormeldange..... 50.000			
		12) N10 traversée de Machtum..... 100.000			
		13) N11c réaménagement traversée de Graulinster..... 100.000			
		14) N12 CR181 traversée de Bridel..... 50.000			
		15) N13 giratoire N13/CR101 à Garnich..... 75.000			
		16) N13 route de Mondorf à Bettembourg..... 50.000			
		17) N13 suppression PN 13 à Dippach..... 50.000			
		18) N16 CR162 carrefour Ellange-Gare..... 100.000			
		19) N28 raccordement N28/N2 à Bous..... 300.000			
		20) N31 giratoire Schelek/Wolser Bettembourg..... 100.000			
		21) N31 route d'Esch à Belvaux..... 100.000			
		22) N34 raccordement au CR 230 à Strassen..... 500.000			
		23) N31 rue de Bascharage à Niedercorn..... 300.000			
		24) N56 rue de Hollerich à Luxembourg..... 100.000			
		25) Accès Nord site Belval-Ouest à Esch/Alzette..... 1.400.000			
		26) Entretien voiries, crédits de régie..... 1.000.000			
		27) Raclages et tapis..... 1.200.000			
		28) Reprofilages..... 1.100.000			
		29) Renforcements coordonnés..... 1.150.000			
		<i>Division des services régionaux de la voirie à Diekirch</i>			
		1) N7 Rocade Ettelbrück - Gare..... 400.000			
		4) N8 route de Mersch à Saeul..... 400.000			
		5) N10 renforcement Rodershausen-Dasbourg..... 300.000			
		6) N10 carrefour Ste Croix à Echternach..... 600.000			
		8) N10 redressement Reisdorf-Hoesdorf..... 600.000			
		9) N10 entrée de Vianden..... 400.000			
		10) N10 redressement Dasbourg-Marbourg..... 500.000			
		11) N11 carrefour CR137 Bech-Consdorf..... 400.000			
		12) N11 rue de Luxembourg à Echternach..... 300.000			
		13) N12 accès à la décharge de Folschette..... 300.000			
		14) N12 rue de la Gare à Wiltz..... 400.000			
		15) N14 rue Alexis Heck à Diekirch..... 400.000			
		16) N19 entrée de Reisdorf..... 200.000			
		17) N27 traversée d'Erpeldange..... 300.000			
		18) N27 traversée de Lipperscheid..... 200.000			

## 52.1 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget		
73.011 (73.11)	12.12	19) N27 renforcement Unterschlinder.....	300.000				
		20) N27 redressement entre la N 15 et Esch/Sûre.....	600.000				
		21) petits crédits, sommes à valoir, hausses.....	400.000				
		22) renforcement divers tronçons.....	400.000				
		23) reprofilages, raclages, tapis, sommes à valoir.....	400.000				
		<i>Division centrale de la voirie</i>					
		1) Etudes.....	35.000				
		<i>Total.....</i>		<i>19.000.000</i>			
		Chemins repris: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Sans distinction d'exercice) .....			29.418.891	26.000.000	26.000.000
		<u>Détail:</u>					
		<i>Direction</i>					
		1) Divers contrats d'études.....	250.000				
		<i>Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg</i>					
		1) CR101a rue de l'église à Lintgen.....	100.000				
		2) CR101 redressement Clemency - frontière belge.....	50.000				
		3) CR102 rue G-D Charlotte à Mersch.....	50.000				
		4) CR103 traversée de Sprinkange.....	300.000				
		5) CR104 traversée de Nospelt.....	200.000				
		6) CR104a réaménagement à Kehlen.....	100.000				
		8) CR106 traversée de Kleinbetingen.....	125.000				
		9) CR108 traversée d'Eischen.....	300.000				
		10) CR109 traversée de Koerich.....	100.000				
		11) CR110 route d'Esch à Ehlerange.....	50.000				
		12) CR110 rue de la Résistance à Bascharage.....	100.000				
		13) CR110 suppression PN 2 à Bascharage.....	150.000				
		14) CR112 redressement Leesbach vers Greisch.....	350.000				
		15) CR114 redressement à Boevange/Attert.....	150.000				
16) CR119 redressement Eisenborn-Imbringen.....	250.000						
17) CR119 traversée d'Imbringen.....	400.000						
18) CR120 impasse Angelsberg-Beringerbiert.....	100.000						
19) CR122 traversée de Flaxweiler.....	100.000						
20) CR122 traversée de Rodenbourg.....	250.000						
21) CR122 "am Rondel" à Wormeldange.....	50.000						
22) CR122a "rue Hiel" à Wormeldange.....	250.000						
23) CR124 redressement Asselscheuer-Eisenborn.....	50.000						
24) CR125 rue de Fischbach à Blaschette.....	50.000						
25) CR126a rue du Rham à Oberanven.....	175.000						
26) CR129/131 traversée de Junglinster.....	175.000						
27) CR132 redressement Schrassig-Schuttrange.....	150.000						
28) CR132 Syren-Moutfort.....	25.000						
29) CR132 redressement Oberanven-Ernster.....	250.000						
30) CR134 redressement Olingen-Betzdorf.....	187.000						
31) CR134 traversée de Manternach dir. Wecker.....	50.000						
32) CR134 réaménagement centre Roodt/Syre.....	125.000						
33) CR135/137 réaménagement à Berbourg.....	50.000						
34) CR137 Manternach-Muenschecker.....	50.000						
35) CR137 traversée de Manternach Lot 2.....	50.000						
36) CR139 Manternach vers Lellig.....	50.000						
37) CR141 rue Boxbiert à Wasserbillig.....	50.000						
38) CR145 redressement Canach-Beyren.....	125.000						

## 52.1 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		39) CR146a redressement Wormeldange-Niederdonven.....	50.000		
		40) CR146 redressement Primerbiérg vers Greiveldange.....	50.000		
		41) CR148 traversée de Gondelange.....	200.000		
		42) CR148 traversée de Waldbredimus.....	150.000		
		43) CR148 traversée de Welfrange vers N13.....	50.000		
		44) CR149 route de Mondorf à Ellange.....	190.000		
		45) CR149 traversée d'Erpeldange.....	125.000		
		46) CR150 rue d'Emerange à Elvange.....	50.000		
		48) CR152 Wintrange-Remerschen.....	350.000		
		49) CR154 Dalheim-Syren.....	100.000		
		50) CR156 rue Krackelshaf à Frisange.....	150.000		
		51) CR156 rue Pierre d'Aspelt à Aspelt.....	200.000		
		54) CR159b redressement Roeser-Bivange.....	450.000		
		55) CR163 suppression PN 6 à Leudelange-Gare....	550.000		
		56) CR164 traversée de Foetz vers Mondercange....	500.000		
		57) CR165a rue des légionnaires à Tétange.....	50.000		
		58) CR166 rue du Chemin de Fer à Tétange.....	100.000		
		59) CR166 rue de Schifflange à Kayl.....	50.000		
		60) CR168 Embouchure CR168/170 à Schifflange....	100.000		
		61) CR168 rue Denis Netgen à Schifflange.....	25.000		
		62) CR174 rue de Hussigny à Differdange.....	300.000		
		63) CR175 avenue de la Gare à Pétange.....	100.000		
		64) CR176 rue Philippart à Rodange.....	50.000		
		65) CR178 rue de Luxembourg à Roedgen.....	50.000		
		66) CR178 rue de Roedgen à Cessange.....	50.000		
		67) CR188 Schuttrange - Canach.....	200.000		
		68) CR189 traversée de Goeblange.....	25.000		
		69) CR226 Contern-Syren.....	100.000		
		71) CR306 rue Principale à Nommern.....	50.000		
		72) CR306 traversée de Pettingen.....	100.000		
		73) Raclages et tapis.....	1.400.000		
		74) Reprofilages.....	1.400.000		
		75) Renforcements coordonnés.....	251.000		
		<i>Division des services régionaux de la voirie à Diekirch</i>			
		1) CR106 Entrée de Redange.....	300.000		
		2) CR121 Vugelsmillen-Grundhof.....	300.000		
		3) CR128 entrée de Beaufort.....	400.000		
		4) CR129 traversée de Hemstal.....	200.000		
		6) CR139 Binnerbreck-Herborn.....	300.000		
		8) CR303 traversée de Rodt.....	300.000		
		9) CR308 renforcement Eschdorf - Heiderscheid....	300.000		
		10) CR309 traversée d'Arsdorf.....	200.000		
		12) CR309a traversée de Baschleiden.....	400.000		
		13) CR310 traversée de Bigonville.....	200.000		
		14) CR311 rue de l'Hermitage à Wolwérange.....	300.000		
		16) CR317 redressement à Todlermillen.....	500.000		
		17) CR324 réaménagement à Obereisenbach.....	200.000		
		18) CR327 Weicherdange-Mecher.....	300.000		
		19) CR331 Alscheid-Carrefour CR 331a.....	400.000		
		20) CR331a Merkholtz/moulin - N27.....	400.000		
		21) CR348 avenue Salentiny à Ettelbruck.....	200.000		
		22) CR348 renforcement Bürden - Bourscheid.....	400.000		
		23) CR348 traversée de Schlindermanderscheid....	400.000		
		24) CR350 renforcement Feulen-Welscheid.....	497.000		
		25) CR351 redressement Diekirch-Erpeldange.....	400.000		
		26) CR352 Groësteen - Brandenburg.....	300.000		

## 52.1 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		27) CR353 Pont de Gralingen-Weiler..... 400.000 28) CR354 traversée de Fohren..... 200.000 29) CR356 Broderbour - Folkendange..... 400.000 31) CR357 Eppeldorf - Beaufort..... 400.000 32) CR357 redressement Bettendorf-Hesse millen..... 350.000 33) CR357 traversée de Bettendorf..... 200.000 34) CR358 sortie de Reisdorf..... 200.000 35) CR358 traversée d'Ermsdorf..... 400.000 36) CR358 redressement Haller-Savelborn..... 400.000 37) CR358 traversée de Medernach..... 300.000 38) CR361 N27-Goesdorf..... 800.000 40) CR373 redressement N12-Stockem-N18..... 400.000 41) petits crédits, sommes à valoir, hausses..... 400.000 42) renforcement divers tronçons..... 400.000 43) reprofilages, raclages, tapis-somme à valoir..... 600.000  Total..... 26.000.000			
73.012 (73.11)	12.14	Voirie de l'Etat: travaux d'aménagement visant à améliorer la sécurité routière. (Sans distinction d'exercice) .....  <u>Détail:</u>  1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg..... 500.000 2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch..... 1.100.000  Total..... 1.600.000	1.729.493	1.600.000	1.600.000
73.013 (73.11)	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux de construction et de réfection. (Sans distinction d'exercice) .....  <u>Détail:</u>  1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg..... 1.800.000 2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch..... 1.000.000 3) Division des Ouvrages d'Art..... 4.000.000  Total..... 6.800.000	6.669.448	6.800.000	6.800.000
73.014 (73.11)	12.12	Voirie de l'Etat: construction de trottoirs. (Sans distinction d'exercice) .....  <u>Détail:</u>  1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg..... 86.000 2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch..... 144.000  Total..... 230.000	292.571	230.000	230.000
73.015 (73.11)	12.12	Glissements de terrains: réparation des dégâts causés à la voirie; consolidation des talus; installation de dispositifs de sécurité en vue de prévenir la chute de pierres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	516.957	1.073.000	1.075.000

## 52.1 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg..... 470.000			
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch..... 600.000			
		3) Division des ouvrages d'art..... 5.000			
		<i>Total..... 1.075.000</i>			
73.016 (73.11)	12.12	Aménagement de couloirs pour bus avec dispositifs de signalisation, de plate-formes intermodales et de gares routières. (Sans distinction d'exercice) .....	661.857	3.000.000	3.000.000
73.017 (73.11)	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public: travaux d'infrastructure et de génie civil. (Sans distinction d'exercice) .....	400.000	400.000	420.000
73.018 (73.11)	12.12	Viabilisation du plan d'aménagement de la Place de l'E- toile à Luxembourg.-Dépenses à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	62.362	1.000.000	1.000.000
73.019 (73.11)	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétus- tes: travaux d'installation. (Sans distinction d'exercice) .....	694.779	730.000	745.000
73.020 (73.11)	12.32	Port de Mertert et Moselle canalisée: travaux de cons- truction et de réfection. (Sans distinction d'exercice) .....	2.181.647	1.650.000	1.900.000
73.030 (73.21)	12.32	Approfondissement du chenal navigable de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	343.887	250.000	5.000
73.031 (73.21)	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de mo- dernisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	410.000	450.000	470.000
73.032 (73.21)	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d' investissements exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	891.719	900.000	750.000
73.033 (73.21)	12.32	Moselle canalisée: réalisation de travaux d'investisse- ment sur la section où la Moselle fait la frontière en- tre la République Française et le Grand-Duché de Luxem- bourg .....	29.934	90.000	200.000
73.060 (73.43)	12.32	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle. (Sans distinction d'exercice) .....	20.000	400.000	330.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Réalisation du quai de Grevenmacher..... 330.000			
73.061 (73.11)	08.30 12.12	Pistes cyclables: travaux de construction et de réfec- tion. (Sans distinction d'exercice) .....	1.143.455	1.900.000	1.900.000

## 52.1 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg..... 1.500.000			
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch..... 400.000			
		Total..... 1.900.000			
73.062 (73.11)	07.50	Plantations et aménagements paysagers. (Sans distinction d'exercice) .....	77.871	96.000	96.000
73.063 (73.43)	12.12	Entretien, restauration et reconstruction d'édifices et de monuments historiques. (Sans distinction d'exercice) .....	263.644	250.000	100.000
73.064 (73.43)	12.12	Conception et construction d'un monument pour les victi- mes de la route. (Sans distinction d'exercice) .....	-	-	50.000
73.065 (73.43)	12.40	Loi du 14 juillet 2005 relative à la revalorisation du site de Höhenhof: travaux d'aménagement et de remblaie- ment. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	1.000.000
73.066 (73.43)	12.40	Loi du 22 décembre 2004 sur la mise en conformité de l'assainissement de l'Aéroport: travaux d'assainisse- ment. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	9.000.000
73.067 (73.43)	12.40	Aéroport de Luxembourg: travaux d'entretien .....	-	-	4.500.000
73.068 (73.43)	12.40	Aérodrome de Noertrange: dépenses dans l'intérêt de l'aménagement du site .....	-	-	200.000
73.069 (73.43)	03.30	Mesures de sécurité à l'extérieur des ambassades. (Crédit non limitatif).....	-	-	100
74.000 (74.10)	12.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice) .....	2.934.795	2.918.100	3.000.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 502.000			
		2) Camionnettes, camions et autobus..... 960.000			
		3) Machines, engins de chantier et tracteurs..... 1.050.000			
		4) Accessoires pour véhicules tout usage..... 71.000			
		9) Divers..... 417.000			
		Total..... 3.000.000			
74.010 (74.22)	12.10	Acquisition de machines de bureau .....	16.075	41.400	43.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs..... 31.500			
		9) Divers..... 11.500			
		Total..... 43.000			

## 52.1 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
74.020 (74.22)	12.10	Acquisition d'installations de télécommunications. (Sans distinction d'exercice) .....	30.705	41.500	30.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Installations téléphoniques.....	6.500		
		2) Téléx et téléfax.....	5.200		
		9) Divers.....	18.300		
		Total.....	30.000		
74.030 (74.22)	12.10	Acquisition d'appareils de laboratoire. (Sans distinction d'exercice) .....	46.286	95.100	60.000
74.040 (74.22)	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice) .....	2.188.071	1.896.300	1.850.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Instruments de géodésie et de photo- grammétrie.....	164.200		
		2) Equipements routiers.....	129.500		
		3) Equipements pour le service d'hiver.....	487.300		
		4) Machines et engins divers.....	658.000		
		5) Equipement spécialisé pour l'auscultation et l'inspection spécifique des ouvrages d'art.....	54.000		
		9) Divers.....	357.000		
		Total.....	1.850.000		
74.041 (74.22)	12.10	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétus- tes: acquisitions d'équipements. (Sans distinction d'exercice) .....	928.615	940.000	950.000
74.042 (74.22)	12.10	Equipements d'éclairage public endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acqui- sition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	98.591	101.000	103.000
74.043 (74.22)	12.32	Acquisition d'équipements spéciaux pour le bateau ponton de la division des ouvrages d'art. (Sans distinction d'exercice) .....	29.764	-	-
74.050 (74.22)	12.10	Acquisition d'équipements informatiques .....	174.437	253.000	260.000
74.060 (74.40)	12.10	Acquisition de logiciels. (Crédit non limitatif).....	129.914	140.000	185.000
74.080 (74.22)	12.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier .....	29.956	36.000	36.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
73.510 (73.11)	12.12	Routes nationales: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements .....	-	7.015	-
73.511 (73.11)	12.12	Chemins repris: redressement et aménagement de la chaus- sée, amélioration et réfection des revêtements .....	-	4.425	234
73.513 (73.11)	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux de construction et de réfection .....	-	1.900	-



## 52.1 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
73.515 (73.11)	12.12	Glissements de terrains: réparation des dégâts causés à la voirie; consolidation des talus; installation de dispositifs de sécurité en vue de prévenir la chute de pierres .....	-	10.500	-
73.560 (73.43)	12.32	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle .....	-	800	-
Total de la section 52.1.....			70.897.196	73.361.040	88.243.334
<b>Section 52.2 - Fonds des routes</b>					
93.000 (93.00)	12.12	Alimentation du fonds des routes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	70.000.100	10.000.000	10.000.000
Total de la section 52.2.....			70.000.100	10.000.000	10.000.000
<b>Section 52.3 - Bâtiments publics</b>					
10.000 (10.00)	01.43	Présidence de l'Union Européenne: location de salles, travaux d'aménagement, acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	8.773.368	1.000.000	-
72.010 (72.10)	01.25	Bâtiments à usage administratif, sanitaire et social: travaux de remise en état. (Sans distinction d'exercice) .....	3.051.860	3.300.000	3.300.000
72.011 (72.10)	04.00	Bâtiments d'enseignement de l'Etat: travaux de remise en état. (Sans distinction d'exercice) .....	3.144.579	3.400.000	3.750.000
72.012 (72.10)	01.25	Divers bâtiments de l'Etat: travaux de construction, de transformation et de remise en état. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	7.113.884	7.700.000	7.600.000
72.013 (72.10)	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: travaux de construction, de transformation et de remise en état. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.732.880	2.000.000	2.000.000
<i>Détail:</i>					
2) Bâtiment Robert-Schuman à Kirchberg.....			200.000		
4) Hémicycle.....			1.000.000		
5) Centre polyvalent de la Petite enfance, Kirchberg.....			200.000		
7) Cour de Justice des C.E.....			200.000		
8) Ecoles Européennes.....			200.000		

## 52.3 - Bâtiments publics

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		11) Centre de conférences provisoire..... 200.000			
		Total..... 2.000.000			
72.014 (72.10)	02.10 03.20	Travaux de transformation à réaliser dans le cadre de la réorganisation des Forces de Police. (Sans distinction d'exercice) .....	2.495.536	2.500.000	3.750.000
72.015 (72.10)	01.34	Installations thermiques: aménagements, remplacements et modifications. (Sans distinction d'exercice) .....	1.145.130	1.280.000	1.350.000
72.016 (72.10)	01.34	Installations électriques: aménagements, remplacements et modifications. (Sans distinction d'exercice) .....	1.349.830	1.375.000	1.425.000
72.017 (72.10)	01.34	Installations de sécurité: aménagements, remplacements et modifications. (Sans distinction d'exercice) .....	3.299.963	4.000.000	4.750.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Bâtiments scolaires..... 2.150.000			
		2) Bâtiments sanitaires et sociaux..... 400.000			
		3) Bâtiments administratifs..... 2.200.000			
		Total..... 4.750.000			
72.018 (72.10)	01.34	Remplacement de transformateurs, de condensateurs et d'équipements contenant du PCB. (Sans distinction d'exercice) .....	67.669	75.000	75.000
72.019 (72.10)	01.34	Assainissement énergétique des bâtiments de l'Etat. (Sans distinction d'exercice) .....	329.994	330.000	375.000
72.020 (72.10)	01.34	Elimination de revêtements en amiante et divers travaux de décontamination dans les bâtiments de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	148.457	125.000	135.000
72.021 (72.10)	01.34	Travaux d'isolation thermique. (Sans distinction d'exercice) .....	144.998	145.000	180.000
72.022 (72.10)	01.25 04.00	Bâtiments affectés à des services publics, y compris bâtiments d'enseignement de l'Etat: surveillance, maintenance, entretien et remise en état dans l'intérêt de l'entretien préventif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	456.308	800.000	1.000.000
72.023 (72.10)	01.25 04.00	Déplacement, évacuation, remise en état et installation de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.663.072	600.000	600.000
72.024 (72.10)	01.25 04.00	Travaux nécessaires pour la réduction des émissions de CO2 en provenance de bâtiments de l'Etat y compris les bâtiments d'enseignement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	125.000	125.000
74.000 (74.10)	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs .....	89.901	35.000	50.000

## 52.3 - Bâtiments publics

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 50.000			
74.010 (74.22)	01.34	Acquisition de machines de bureau .....	14.573	25.000	14.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs..... 12.000			
		9) Divers..... 2.000			
		Total..... 14.000			
74.020 (74.22)	01.34	Acquisition d'installations de télécommunications .....	980	1.000	3.300
		<i>Détail:</i>			
		2) Téléx et téléfax..... 3.300			
74.040 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux .....	32.511	29.000	39.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Service jardinage..... 5.000			
		3) Service garage..... 6.000			
		4) Château de Berg..... 25.000			
		5) Service territorial Diekirch..... 3.000			
		Total..... 39.000			
74.041 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux pour fêtes publiques et autres manifestations. (Sans distinction d'exercice) .....	11.792	12.500	6.500
74.050 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements informatiques .....	28.928	35.000	70.000
74.060 (74.40)	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels. (Sans distinction d'exercice) .....	116.082	400.000	400.000
74.080 (74.22)	01.34	Acquisition de mobilier pour fêtes publiques et autres manifestations. (Sans distinction d'exercice) .....	5.923	6.000	11.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
72.513 (72.10)	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: tra- vaux de construction, de transformation et de remise en état .....	-	-	133.600
		Total de la section 52.3.....	37.218.218	29.298.500	31.142.400

## 52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>Section 52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes</b>					
72.010 (72.10)	01.10 01.34 08.50	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère d'Etat. (Sans distinction d'exercice) .....	1.099.107	1.100.000	1.500.000
<i>Détail:</i>					
1) Château de Berg..... 50.000					
2) Chambre des députés + annexes..... 70.000					
3) Château de Senningen..... 220.000					
4) Divers hôtels du gouvernement..... 650.000					
5) Eglise protestante..... 70.000					
6) Maison de Cassal..... 10.000					
7) Conseil d'Etat..... 200.000					
8) Musée de la déportation (ancienne Gare de Hollerich)..... 10.000					
9) Divers..... 40.000					
10) Service des médias, 21 rue Large..... 5.000					
11) Villa Pauly 57 bd. de la Pétrusse (CDSR, CDRR)..... 15.000					
12) Cour des Comptes..... 10.000					
13) Palais Grand-Ducal..... 40.000					
14) Archevêché..... 30.000					
15) Maison Mohr de Waldt..... 80.000					
<hr/>					
Total..... 1.500.000					
72.011 (72.10)	01.42 02.10	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des affaires étrangères et de l'immigration. (Sans distinction d'exercice) .....	1.119.312	1.120.000	1.020.000
<i>Détail:</i>					
2) Ambassade à Madrid..... 50.000					
4) Casernes, cités et camps militaires, champs de tir..... 650.000					
7) Ambassade à Copenhague (Résidence)..... 80.000					
11) Divers..... 20.000					
13) Représentation permanente à Genève (Résiden- ce)..... 20.000					
20) Représentation permanente à Strasbourg..... 35.000					
21) Ambassade à Moscou..... 70.000					
22) Ambassade à La Haye..... 50.000					
23) Ambassade à Londres..... 45.000					
<hr/>					
Total..... 1.020.000					
72.012 (72.10)	Divers codes	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche. (Sans distinction d'exercice) .....	1.677.488	1.700.000	1.350.000
<i>Détail:</i>					
1) Musée national d'histoire et d'art..... 180.000					
2) Ancienne abbaye d'Echternach..... 130.000					

## 52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LABELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		3) Château de Walferdange..... 55.000 4) Archives nationales..... 30.000 5) Bibliothèque nationale..... 80.000 6) Centre national de l'audiovisuel..... 40.000 7) Musée national d'histoire naturelle..... 110.000 8) Centre européen de géodynamique et de seismologie à Walferdange..... 5.000 9) Bâtiments relevant de l'enseignement supé- rieur et de la recherche..... 480.000 10) Maison Servais à Mersch..... 30.000 11) Théâtre en plein air Wiltz..... 10.000 12) UGDA..... 20.000 14) CVCE (anc.ENA)..... 60.000 15) Centre de production artistique 12 rue du Pui..... 60.000 16) Casino Luxembourg..... 10.000 18) Anciennes ardoisières de Martelange..... 50.000 Total..... 1.350.000			
72.013 (72.10)	01.33 01.34	Travaux de construction, de transformation, d'aménage- ment et de modernisation de bâtiments et d'immeubles re- levant du ministère de la fonction publique et de la ré- forme administrative. (Sans distinction d'exercice) .....	60.736	340.000	525.000
		<u>Détail:</u> 1) Institut national de l'Administration publi- que..... 25.000 3) Centre informatique..... 500.000 Total..... 525.000			
72.014 (72.10)	01.22 01.23 01.92	Travaux de construction, de transformation, d'aménage- ment et de modernisation de bâtiments et d'immeubles re- levant du ministère des finances. (Sans distinction d'exercice) .....	1.233.273	1.250.000	950.000
		<u>Détail:</u> 1) Administration des contributions..... 60.000 2) Administration de l'enregistrement..... 80.000 3) Bâtiment administratif à Grevenmacher..... 100.000 4) Bâtiment administratif à Echternach..... 5.000 5) Administration de l'enregistrement à Esch- sur-Alzette..... 10.000 6) Logements de service de l'administration des douanes..... 400.000 7) Administration des douanes à Rumelange..... 55.000 8) Centre douanier à Gasperich..... 30.000 9) Administration des contributions à Esch-sur- Alzette..... 60.000 11) Administration des contributions à Rédange..... 20.000 14) Bâtiment administratif à Capellen..... 10.000 15) Administration des contributions à Ettelbrück..... 30.000 18) Administration des contributions à Diekirch..... 20.000 19) Administration de l'enregistrement à Redange..... 20.000 20) Administration de l'enregistremetn à Clervaux..... 50.000 Total..... 950.000			

## 52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
72.015 (72.10)	01.22 01.23	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des finances (trésor et budget). (Sans distinction d'exercice) .....	69.500	150.000	130.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Administration du cadastre..... 55.000			
		2) Administration du cadastre à Mersch..... 50.000			
		3) Inspection générale des Finances..... 5.000			
		5) Administration du cadastre à Diekirch..... 20.000			
		Total..... 130.000			
72.016 (72.10)	03.10 03.20 03.30	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la justice. (Sans distinction d'exercice) .....	829.744	2.125.000	2.325.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Palais de justice à Luxembourg..... 30.000			
		2) Parquet général à Luxembourg..... 25.000			
		3) Centre pénitentiaire agricole à Givenich..... 250.000			
		4) Centre pénitentiaire à Schrassig..... 500.000			
		5) Justice de paix à Luxembourg..... 10.000			
		7) Logements de service rue Munster et Schrassig..... 80.000			
		9) Tribunal de la Jeunesse..... 5.000			
		10) Palais de Justice à Diekirch..... 70.000			
		11) Hangar SCAS au Verlorenkost..... 5.000			
		12) Police grand-ducale..... 1.300.000			
		13) Stand de tir à Reckenthal..... 45.000			
		14) Tribunal de commerce (anc Handlowy Bank)..... 5.000			
		Total..... 2.325.000			
72.018 (72.10)	03.50	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. (Sans distinction d'exercice) .....	1.065.300	220.000	300.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Protection civile à Lintgen..... 70.000			
		6) Pisciculture à Lintgen..... 120.000			
		8) Direction de la gestion de l'Eau Capellen..... 20.000			
		9) Protection civile à Schimpach..... 90.000			
		Total..... 300.000			
72.020 (72.10)	Divers codes	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle. (Sans distinction d'exercice) .....	3.894.455	4.100.000	3.940.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Structures d'enseignement, structures d'accueil des mesures de sécurité..... 3.800.000			
		2) Institut national des sports à Fetschenhof..... 100.000			

## 52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		3) Centre national sportif et culturel..... 40.000 Total..... 3.940.000			
72.021 (72.10)	Divers codes	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeuble relevant du ministère de la famille et de l'intégration. (Sans distinction d'exercice) ..... <u>Détail:</u> 1) Centres pour enfants a) Centres conventionnés pour enfants..... 470.000 b) Maisons d'Enfants de l'Etat..... 130.000 2) Internats socio-familiaux..... 180.000 3) Centre socio-éducatif à Dreibern..... 300.000 4) Centre socio-éducatif à Schrassig..... 260.000 5) Service national de la jeunesse..... 1.600.000 8) Centres pour adultes..... 200.000 9) Foyer Ulysse..... 10.000 10) Centres pour personnes handicapées..... 220.000 11) Ancien Institut Héliar Weilerbach..... 200.000 12) Foyers pour immigrés..... 200.000 Total..... 3.770.000	2.942.540	3.800.000	3.770.000
72.022 (72.10)	05.20 05.22	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la santé. (Sans distinction d'exercice) ..... <u>Détail:</u> 2) CHNP Ettelbrück..... 130.000 3) Laboratoire national de santé..... 180.000 4) Centre pour toxicomanes à Manternach..... 180.000 5) Centre médico-social (Geisha)..... 10.000 8) Centre médico-social Ettelbruck..... 35.000 10) Dommages de guerre 90 bd. de la Pétrusse..... 5.000 11) Jugend an Drogenhellef 93 rue d'Anvers..... 30.000 12) Atelier thérapeutique du Sud à Ehrlange..... 30.000 13) Centre médico-social Redange..... 70.000 14) Villa Louvigny: divers services..... 180.000 Total..... 850.000	643.645	710.000	850.000
72.023 (72.10)	07.30 07.50 10.40	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de l'environnement. (Sans distinction d'exercice) ..... <u>Détail:</u> 2) Eaux et forêts à Marienthal..... 20.000 3) Administration de l'environnement..... 70.000 4) Eaux et forêts à Waldhof..... 70.000 5) Eaux et forêts Grevenmacher..... 90.000 6) Centre forestier Senningerberg..... 90.000 7) Eaux et Forêts Schoenfels..... 15.000 8) Domaine Hutbiert Rumelange..... 10.000 9) Haff Remich..... 15.000 15) Eaux et Forêts Wiltz..... 10.000 16) Eaux et Forêts Grundhof..... 20.000	871.288	850.000	520.000

## 52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		17) <i>Eaux et Forêts Weidingen</i> ..... 10.000 18) <i>Eaux et Forêts Manternach</i> ..... 60.000 19) <i>Burgfried</i> ..... 40.000 <hr/> Total..... 520.000			
72.024 (72.10)	06.10	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la sécurité sociale. (Sans distinction d'exercice) ..... <u>Détail:</u> 1) <i>Conseil arbitral des assurances sociales, bd de la foire</i> ..... 50.000	76.223	70.000	50.000
72.025 (72.10)	07.32 10.10 10.11	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural. (Sans distinction d'exercice) ..... <u>Détail:</u> 1) <i>Service technique agricole</i> ..... 15.000 2) <i>Laboratoire de contrôle et d'essais à Ettelbruck</i> ..... 10.000 3) <i>Clos d'équarrissage à Schwanenthal</i> ..... 45.000 4) <i>Laboratoire vétérinaire</i> ..... 60.000 5) <i>Institut viti-vinicole à Remich</i> ..... 90.000 6) <i>Service technique agricole à Grevenmacher</i> ..... 20.000 7) <i>Service technique agricole à Howald</i> ..... 60.000 <hr/> Total..... 300.000	195.900	430.000	300.000
72.027 (72.10)	Divers codes	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des transports. (Sans distinction d'exercice) ..... <u>Détail:</u> 1) <i>Station de contrôle technique pour véhicules automoteurs à Sandweiler</i> ..... 220.000 2) <i>Cité résidentielle à Luxembourg-Findel</i> ..... 160.000 3) <i>Aéroport à Luxembourg-Findel</i> ..... 160.000 4) <i>Service de la navigation à Grevenmacher et Stadtbredimus</i> ..... 100.000 5) <i>Garage du Gouvernement</i> ..... 135.000 6) <i>Gare routière Remich</i> ..... 25.000 <hr/> Total..... 800.000	946.463	960.000	800.000
72.029 (72.10)	Divers codes	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des travaux publics. (Sans distinction d'exercice) ..... <u>Détail:</u> 1) <i>Immeubles 8, 10 et 12, rue du St. Esprit à Luxembourg</i> ..... 180.000 2) <i>Ponts et chaussées à Mersch</i> ..... 15.000 3) <i>Immeuble 61, route d'Arlon à Luxembourg</i> ..... 25.000	631.952	800.000	910.000



## 52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		4) Ponts et chaussées circonscription d' Esch-sur et de Bettembourg.....	30.000		
		5) Ponts et chaussées circonscription de Remich....	45.000		
		7) Ponts et chaussées, 3-15, rue Albert 1er à Luxembourg.....	20.000		
		8) Direction des ponts et chaussées.....	85.000		
		9) Bâtiments publics, 56-58 Val Ste Croix à Luxembourg.....	40.000		
		10) Ponts et chaussées à Grevenmacher.....	40.000		
		11) Ponts et chaussées à Bereldange.....	10.000		
		12) Ponts et chaussées à Bertrange.....	50.000		
		13) Ponts et chaussées, service géologique.....	10.000		
		14) Service des Ouvrages d'Art Luxembourg.....	10.000		
		15) Ponts et chaussées à Born.....	5.000		
		16) Service de l'éclairage Rosport.....	50.000		
		17) Ponts et chaussées à Diekirch.....	50.000		
		18) Ponts et chaussées, Service Régional Diekirch.....	30.000		
		21) Ponts et chaussées à Capellen.....	20.000		
		26) Ponts et chaussées à Echternach.....	10.000		
		28) Ponts et chaussées hangar à Kirchberg.....	5.000		
		29) Ponts et chaussées dépôt à Altwies.....	5.000		
		35) Ponts et chaussées à Wiltz.....	20.000		
		36) Ponts et chaussées Weiswampach.....	10.000		
		37) Ponts et chaussées Dahlem.....	15.000		
		38) Ponts et chaussées Howald.....	20.000		
		39) Ponts et chaussées Larochette.....	5.000		
		40) Ponts et chaussées à Clervaux.....	10.000		
		41) Ponts et chaussées à Bettel.....	20.000		
		42) Ponts et chaussées à Hoscheid.....	40.000		
		43) Ponts et chaussées à Feulen.....	35.000		
		<b>Total.....</b>	<b>910.000</b>		
72.031 (72.10)	Divers codes	Bâtiments et services publics: divers travaux de cons- truction, de transformation, d'aménagement et de moder- nisation. (Sans distinction d'exercice) .....	2.776.632	2.900.000	1.750.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Châteaux.....	120.000		
		3) Ambassade d'Autriche.....	35.000		
		4) Immeubles domaniaux.....	550.000		
		5) Musée du vin à Ehnen.....	70.000		
		6) Brasserie des Nations.....	5.000		
		7) Tours Vauban.....	20.000		
		8) Musée "A Possen".....	30.000		
		9) Tour Malakoff.....	20.000		
		10) Immeubles rte d'Esch et rue du Brill à Bel- vaux.....	80.000		
		11) Immeuble 16 rue de la Vallée.....	20.000		
		12) Immeubles 99 et 105 rte d'Arlon.....	60.000		
		13) Centre administratif à Mersch.....	75.000		
		14) Immeubles 6-8, rue J.F. Boch.....	30.000		
		15) Immeuble Rasmussen.....	50.000		
		17) Immeubles 94+96 rue de Hollerich.....	40.000		
		19) Immeuble 162 bd. Patton.....	30.000		
		20) 79-81 rue de Clausen.....	15.000		
		21) Immeuble 2 rue J.F.Boch.....	30.000		
		22) 34 rue de Rollingergrund.....	40.000		

## 52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		23) 50 + 100 rue de Hollerich..... 50.000 24) 23 + 25 rue d'Eich..... 50.000 25) 12 rue de la Vallée..... 40.000 26) 111 rte d'Arlon..... 20.000 27) Divers immeubles..... 10.000 29) Immeuble 63 rte d'Arlon..... 30.000 30) Immeuble 128 rue Victor Hugo Esch/A..... 10.000 31) Nouveau bâtiment administratif, rue Erasme..... 50.000 32) Immeuble 145 rue J.F.Boch..... 40.000 33) Immeuble 83 rte d'Arlon..... 30.000 35) Bestgensmillen Schiffflange "Objectif plein emploi"..... 60.000 36) Îlot du Rost..... 40.000  Total..... 1.750.000			
72.032 (72.10)	04.00	Travaux de construction, de transformation, d'aménage- ment et de modernisation d'immeubles loués par l'Etat aux institutions internationales. (Sans distinction d'exercice) .....  <u>Détail:</u>  1) Ecoles européennes..... 280.000 2) Institut d'Europe à Munsbach..... 70.000  Total..... 350.000	337.666	300.000	350.000
72.033 (72.10)	06.34	Mise en état et modernisation de l'institut médico-pro- fessionnel de Kreuzberg à Dudelange. (Sans distinction d'exercice) .....	98.252	200.000	190.000
72.034 (72.10)	05.23	Centre thermal et de santé de Mondorf: travaux de cons- truction, de transformation et de remise en état. (Sans distinction d'exercice) .....	283.479	500.000	620.000
72.035 (72.10)	06.33	Travaux de construction, de transformation, d'aménage- ment et de modernisation des établissements publics re- levant du ministère de la famille et de l'intégration. (Sans distinction d'exercice) .....  <u>Détail:</u>  1) Centres intégrés pour personnes âgées et Maisons de soins..... 1.450.000	1.622.040	1.600.000	1.450.000
74.080 (74.22)	01.10 01.34	Acquisition et remplacement de mobilier pour les servi- ces relevant du ministère d'Etat. (Sans distinction d'exercice) .....  <u>Détail:</u>  1) Château de Berg..... 40.000 2) Chambre des députés..... 15.000 3) Château de Senningen..... 30.000 4) Musée de la déportation (ancienne gare de Hollerich)..... 5.000 5) Maison de Cassal..... 5.000 6) Conseil d'Etat..... 285.000 7) 21, rue Large..... 5.000 8) Villa Pauly (CDSR, CDRR) 57 bd. de la Pétrus- se..... 5.000 9) Cour des comptes..... 10.000	858.883	1.310.500	1.235.000

## 52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		10) Divers ministères..... 770.000 11) Divers nouveaux services..... 30.000 13) Palais Grand-Ducal..... 30.000 15) Service de Législation..... 5.000 Total..... 1.235.000			
74.081 (74.22)	01.34 01.42 02.10	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des affaires étrangères et de l'immigration. (Sans distinction d'exercice) .....	276.321	315.000	225.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Casernes, cités et camps militaires..... 120.000 5) Divers..... 20.000 16) Ambassade à Copenhague (résidence)..... 15.000 17) Ambassade à Varsovie..... 70.000 Total..... 225.000			
74.082 (74.22)	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche. (Sans distinction d'exercice) .....	709.730	850.000	585.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Musée national d'histoire et d'art..... 155.000 2) Archives nationales..... 10.000 3) Bibliothèque nationale..... 70.000 4) Sites et monuments..... 20.000 5) Médiathèque de Dudelange..... 10.000 6) Ancienne Abbaye d'Echternach..... 15.000 7) Musée national d'histoire naturelle..... 50.000 8) Musée du vin à Ehnen..... 20.000 9) Annexe Bibliothèque Nationale, bld Prince Henri..... 5.000 11) Bâtiments relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche..... 180.000 12) Divers services..... 5.000 13) Centre européen de géodynamique et de seismologie..... 5.000 15) Maison Servais à Mersch..... 10.000 16) CVCE (anc ENA)..... 10.000 17) Annexe Bibliothèque Nationale (Eurocontrol)..... 5.000 18) Théâtre National..... 15.000 Total..... 585.000			
74.083 (74.22)	01.33 01.34	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative. (Sans distinction d'exercice) .....	115.338	162.500	100.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Administration du personnel de l'Etat..... 20.000 2) Institut national de l'Administration publique..... 20.000 3) Service national de la sécurité dans la fonction publique..... 10.000 4) Antenne de Maastricht à Kirchberg..... 5.000			

## 52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		5) Centre informatique de l'Etat..... 25.000 6) Service central des imprimés et des fournitures de bureau de l'Etat..... 20.000 Total..... 100.000			
74.084 (74.22)	01.20 01.22 01.25	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des finances. (Sans distinction d'exercice) .....	560.769	625.000	500.000
		<u>Détail:</u> 1) Administration des contributions..... 175.000 2) Administration de l'enregistrement..... 60.000 4) Administration des douanes à Mersch..... 60.000 5) Divers immeubles..... 5.000 9) Administration des contributions Esch/Alzette..... 15.000 10) Administration des contributions Ettelbruck..... 40.000 11) Administration de l'Enregistrement Diekirch..... 10.000 12) Centre administratif Capellen..... 5.000 13) Direction des Douanes (Galerie Kons)..... 30.000 14) Douanes Aéroport Findel Terminal A..... 70.000 15) Administration des contributions à Redange..... 20.000 16) Administration des contributions à Diekirch..... 10.000 Total..... 500.000			
74.085 (74.22)	01.22 01.23 01.30	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des finances (trésor et budget). (Sans distinction d'exercice) .....	95.944	103.000	70.000
		<u>Détail:</u> 1) Administration du cadastre..... 45.000 3) Administration du Cadastre à Esch/Alzette..... 5.000 4) Direction du contrôle financier..... 15.000 5) Divers services..... 5.000 Total..... 70.000			
74.086 (74.22)	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la justice. (Sans distinction d'exercice) .....	312.678	752.500	550.000
		<u>Détail:</u> 1) Parquet général à Luxembourg..... 15.000 2) Palais de justice à Luxembourg..... 40.000 4) Justices de paix..... 15.000 5) Centres pénitentiaires..... 100.000 6) Service central d'assistance sociale..... 30.000 7) Tribunal de la Jeunesse..... 5.000 10) Divers services..... 5.000 12) Tribunal de Commerce..... 10.000 13) Police grand-ducale..... 310.000 14) Inspection générale de la police..... 15.000 15) Hangar SCAS Verlorenkost..... 2.500 16) Régistre de Commerce (CAPW)..... 2.500 Total..... 550.000			

## 52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
74.088 (74.22)	01.10 03.50	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. (Sans distinction d'exercice) .....	469.114	180.000	130.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Commissariats de district..... 30.000			
		2) Protection civile Luxembourg..... 20.000			
		3) Atelier de la protection civile à Lintgen..... 10.000			
		5) Bâtiments relevant des services de l'aménagement du territoire..... 25.000			
		6) Centre de la protection civile à Schimpach..... 10.000			
		8) Direction de la Gestion de l'Eau..... 20.000			
		9) Service Médico-Sapeur..... 10.000			
		10) Pisciculture à Lintgen..... 5.000			
		<u>Total..... 130.000</u>			
74.090 (74.22)	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle. (Sans distinction d'exercice) .....	2.433.913	1.000.000	1.240.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Structures d'enseignement, structures d'accueil..... 1.200.000			
		2) Institut national des sports..... 35.000			
		3) SCRIPT..... 5.000			
		<u>Total..... 1.240.000</u>			
74.091 (74.22)	06.32 06.33 06.36	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la famille et de l'intégration. (Sans distinction d'exercice) .....	356.820	350.000	340.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Centres pour enfants			
		a) Centres conventionnés pour enfants..... 52.500			
		b) Maisons d'Enfants de l'Etat..... 22.500			
		3) Centre socio-éducatif à Dreibern..... 25.000			
		4) Centre socio-éducatif à Schrassig..... 25.000			
		5) Service national de la jeunesse..... 130.000			
		6) Foyer Ulysse..... 5.000			
		8) Centres pour handicapés..... 30.000			
		9) Internats socio-familiaux..... 35.000			
		10) Anc. Institut Héliar Weilerbach..... 15.000			
		<u>Total..... 340.000</u>			
74.092 (74.22)	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la santé. (Sans distinction d'exercice) .....	155.633	255.000	220.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Laboratoire de l'Etat..... 45.000			
		4) Division de la pharmacie et des médicaments,.... 10.000			
		5) Inspection sanitaire..... 5.000			
		6) Service de la médecine de travail..... 10.000			

## 52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		7) Centre pour toxicomanes à Manternach..... 15.000 8) Direction de la santé..... 25.000 9) Service de la médecine curative..... 5.000 10) Service audiophonologique..... 5.000 11) Division de la radioprotection..... 10.000 12) Divers services..... 45.000 13) Jugend an Drogenhellef 93 rue d'Anvers..... 5.000 14) Centre médico-social Redange..... 30.000 15) Centre médico-social Ettelbruck..... 10.000 <hr/> Total..... 220.000			
74.093 (74.22)	07.30 07.50 13.91	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'environnement. (Sans distinction d'exercice) .....	148.452	264.000	200.000
		<u>Détail:</u> 1) Administration de l'environnement..... 40.000 2) Administration des eaux et forêts..... 40.000 3) Eaux et Forêts Grevenmacher..... 10.000 4) Centre forestier Senningerberg..... 50.000 5) Eaux et Forêts Ellergronn..... 5.000 7) Eaux et Forêts Cloche d'Or..... 30.000 8) Réserve naturelle Manternach..... 10.000 10) Eaux et Forêts Wiltz..... 5.000 11) Eaux et Forêts Grundhof..... 5.000 12) Domaine Hutbierg..... 5.000 <hr/> Total..... 200.000			
74.094 (74.22)	06.42 06.43	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère du travail et de l'emploi. (Sans distinction d'exercice) .....	169.617	195.000	90.000
		<u>Détail:</u> 1) Administration de l'emploi à Luxembourg..... 10.000 2) Inspection du travail et des mines..... 70.000 3) Administration de l'emploi à Esch/Alzette..... 10.000 <hr/> Total..... 90.000			
74.095 (74.22)	06.10 06.20	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la sécurité sociale. (Sans distinction d'exercice) .....	112.241	156.000	150.000
		<u>Détail:</u> 1) Inspection générale de la sécurité sociale..... 40.000 2) Conseil arbitral des assurances sociales..... 40.000 3) Conseil supérieur des assurances sociales..... 15.000 4) Service national d'action sociale..... 15.000 5) Cellule d'évaluation et d'orientation de l'assurance-dépendance..... 40.000 <hr/> Total..... 150.000			
74.096 (74.22)	10.10 10.11 10.20	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural. (Sans distinction d'exercice) .....	202.542	254.000	100.000

## 52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Laboratoire vétérinaire.....			
		3) Service agricole.....			
		4) Economie rurale.....			
		5) Institut viti-vinicole à Remich.....			
		6) Inspection vétérinaire.....			
		7) Office national du remembrement.....			
		8) Divers services.....			
		<i>Total.....</i>			
74.097 (74.22)	01.32 09.00 09.20	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'économie et du commerce extérieur. (Sans distinction d'exercice) .....	221	20.000	15.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Statec.....			
		2) Service de l'énergie de l'Etat.....			
		<i>Total.....</i>			
74.098 (74.22)	01.34 12.34 12.44	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des transports. (Sans distinction d'exercice) .....	52.951	80.000	105.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Service de la navigation à Grevenmacher.....			
		2) Garage du Gouvernement.....			
		3) Administration de l'Aéroport.....			
		5) Service de l'Aviation Civile.....			
		6) Nouvelle aérogare.....			
		<i>Total.....</i>			
74.100 (74.22)	01.34 07.50 12.12	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des travaux publics. (Sans distinction d'exercice) .....	259.222	343.000	170.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Divers services des ponts et chaussées, arrondissement du nord.....			
		2) Ponts et chaussées à Grevenmacher.....			
		3) Bâtiments publics à Luxembourg.....			
		4) Ponts et chaussées à Mersch.....			
		5) Ponts et chaussées, 3-15, rue Albert 1er à Luxembourg.....			
		6) Direction des ponts et chaussées, bd de la Foire à Luxembourg.....			
		7) Ponts et Chaussées à Bereldange.....			
		8) Service de géologie, av. G.-D. Charlotte à Luxembourg.....			
		9) Ponts et Chaussées à Esch-sur-Alzette et à Bettembourg.....			
		10) Ponts et Chaussées à Remich.....			
		11) Service des Ouvrages d'Art Luxembourg.....			
		12) Ponts et Chaussées à Bertrange.....			
		14) Ponts et chaussées à Echternach.....			
		16) Service de l'éclairage à Rosport.....			

## 52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		17) Ponts et Chaussées à Capellen..... 8.000 18) Ponts et chaussées Larochette..... 5.000 Total..... 170.000			
74.101 (74.22)	07.10	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des classes moyennes, du tourisme et du logement. (Sans distinction d'exercice) .....	24.402	30.000	25.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Service des aides au logement..... 25.000			
74.102 (74.22)	01.34	Acquisition de mobilier de bureau pour les administrations et services publics. (Sans distinction d'exercice) .....	1.143.127	500.000	1.320.000
74.103 (74.22)	01.43 04.00	Acquisition et remplacement de mobilier pour les immeubles loués ou à louer par l'Etat aux institutions internationales. (Sans distinction d'exercice) .....	21.816	105.000	160.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Maison d'Europe à Munsbach..... 5.000			
		3) Ecole N.A.M.S.A..... 5.000			
		4) Hémicycle Kirchberg..... 40.000			
		5) Centre de conférences provisoire (FIL), Kirchberg..... 70.000			
		6) Bâtiment Robert Schuman..... 40.000			
		Total..... 160.000			
74.105 (74.22)	03.20	Acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux suite à la fusion police et gendarmerie. (Sans distinction d'exercice) .....	802.684	1.000.000	845.000
74.106 (74.22)	06.34	Acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux pour personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	32.991	30.000	25.000
		Total de la section 52.4.....	31.790.404	34.105.500	32.000.000
		<b>Section 52.5 - Fonds d'investissements publics</b>			
72.010 (72.10)	01.25	Fonds d'investissements publics et fonds pour la loi de garantie: frais d'études, travaux préparatoires et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	867.464	750.000	750.000
93.000 (93.00)	01.25	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	9.000.000	10.000.000	38.000.000
93.001 (93.00)	04.00	Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	45.000.000	45.000.000	50.000.000



## 52.5 - Fonds d'investissements publics

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
93.002 (93.00)	05.00 06.00	Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	6.000.000	6.500.000	6.500.000
93.003 (93.00)	01.25	Alimentation du fonds pour la loi de garantie. (Crédit non limitatif).....	1.000.000	2.000.000	7.000.000
		Total de la section 52.5.....	61.867.464	64.250.000	102.250.000
		Total du département 52.....	271.790.197	211.360.040	264.990.734

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Travaux Publics**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
10	Dépenses non ventilées	8.773.368	1.000.000	-
63	Transferts en capital aux administrations publiques et locales	-	25.000	25.000
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	185.108	225.000	225.000
72	Construction de bâtiments	52.548.175	54.835.000	56.003.600
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	63.043.323	65.543.640	80.371.334
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	16.240.123	15.991.400	15.615.800
93	Dotations de fonds de réserve	131.000.100	73.740.000	112.750.000
Total		271.790.197	211.360.040	264.990.734

## 53.0 - Transports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>53 - MINISTERE DES TRANSPORTS</b>					
<b>Section 53.0 - Transports.- Dépenses générales</b>					
74.040 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	23.400	10.000
74.050 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements informatiques .....	-	-	5.000
74.060 (74.40)	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	-	-	26.000
Total de la section 53.0.....			-	23.400	41.000
<b>Section 53.1 - Circulation routière</b>					
74.040 (74.22)	12.14	Acquisition d'équipements spéciaux dans l'intérêt du contrôle technique routier .....	-	36.000	36.000
74.050 (74.22)	12.10	Remboursement à la société nationale de contrôle technique des frais d'amortissement pour la gestion du fichier national des véhicules et des permis de conduire .....	436.721	395.000	430.000
74.300 (74.22)	12.10	Participation de l'Etat à un projet commun en vue de l'introduction du chronotachygraphe numérique; frais d'intégration et de mise en oeuvre du système afférent .....	903.048	1.300.000	395.000
Total de la section 53.1.....			1.339.769	1.731.000	861.000
<b>Section 53.2 - Transports publics</b>					
51.010 (51.20)	12.10	Acquisition d'oblitérateurs dans l'intérêt de la tarification appliquée sur les réseaux ferroviaire et routier des transports publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.146.623	3.105.000	1.835.500
52.010 (52.20)	12.10	Participation de l'Etat dans les dépenses d'aménagement des parkings d'accueil (P+R), d'équipements de sécurisation dans l'intérêt des transports publics. (Sans distinction d'exercice) .....	2.174.127	4.000.000	2.260.000

## 53.2 - Transports publics

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
74.000 (74.10)	12.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	18.500	-	22.000
		Total de la section 53.2.....	4.339.250	7.105.000	4.117.500
<b>Section 53.3 - Transports ferroviaires</b>					
51.040 (51.10)	12.20	Subvention en capital dans l'intérêt de l'acquisition de nouveau matériel ferroviaire pour le service voyageurs. (Crédit non limitatif).....	-	100	-
81.030 (81.40)	12.20	Participation dans l'augmentation du capital de la S.N. des C.F.L.. (Crédit non limitatif).....	-	-	100
93.000 (93.00)	12.20	Alimentation du fonds du rail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	50.000.100	10.000.000	10.000.000
93.001 (93.00)	12.20	Alimentation du fonds des raccordements ferroviaires in- ternationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	10.000.000	5.000.000	5.000.000
		Total de la section 53.3.....	60.000.100	15.000.100	15.000.100
<b>Section 53.4 - Navigation fluviale</b>					
74.000 (74.10)	12.34	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	149.000	-
74.010 (74.22)	12.34	Acquisition de machines de bureau .....	21.862	-	-
74.020 (74.22)	12.34	Acquisition d'installations de télécommunications .....	51.722	-	-
74.040 (74.22)	12.34	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice) .....	161.651	98.200	306.200
		Total de la section 53.4.....	235.235	247.200	306.200

## 53.5 - Direction de l'aviation civile

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>Section 53.5 - Direction de l'aviation civile</b>					
73.010 (73.11)	12.40	Remboursement à la société de l'Aéroport des dépenses liées à la mise en oeuvre du plan de sécurité et de sûreté de l'Aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	389.170	246.000	-
74.010 (74.22)	12.40	Acquisition de machines de bureau .....	-	5.000	2.000
74.040 (74.22)	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté aéronautique. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
74.050 (74.22)	12.40	Acquisition d'équipements informatiques dans le cadre du système JAR-LIC. (Crédit non limitatif).....	-	10.000	10.000
74.060 (74.40)	12.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels dans le cadre du système JAR-LIC. (Crédit non limitatif).....	-	1.000	1.000
81.030 (81.40)	12.40	Participation dans le capital social de compagnies aériennes. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
81.031 (81.40)	12.40	Participation dans le capital social de la Société de promotion et de développement de l'aéroport de Luxembourg s.à r.l.. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
81.032 (81.40)	12.40	Participation dans le capital social de la Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
81.033 (81.40)	12.40	Participation dans le capital social de la Société de contrôle technique et opérationnel du secteur aéronautique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
Total de la section 53.5.....			389.170	262.500	13.500
<b>Section 53.6 - Aéroport de Luxembourg</b>					
73.010 (73.11)	12.40	Travaux d'aménagement des infrastructures aéronautiques et aéroportuaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.156.375	10.400.000	1.000.000
<i>Détail:</i>					
		1) Sécurité des chantiers.....	60.000		
		4) Travaux de réalisation de la nouvelle tige radar et locaux techniques.....	640.000		
		12) Etudes et travaux de réalisation du Radar			

## 53.6 - Aéroport de Luxembourg

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>secondaire de compensation.....</i> 300.000			
		<i>Total.....</i> 1.000.000			
73.011 (73.11)	13.90	Remboursement à la société de l'aéroport des dépenses liés à la mise en oeuvre du plan de sécurité et de sûreté de l'Aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	875.000
74.000 (74.10)	12.40	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice) .....	450.000	461.875	460.000
		<u>Détail:</u>			
		3) <i>Machines et engins de chantier et tracteurs.....</i> 460.000			
74.010 (74.22)	12.40	Acquisition de machines de bureau .....	1.473	3.350	3.350
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Machines à calculer électroniques.....</i> 850			
		2) <i>Appareil à photocopier.....</i> 2.500			
		<i>Total.....</i> 3.350			
74.040 (74.22)	12.40	Installations de sécurité et de contrôle; équipement; matériel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	270.407	4.250.000	4.371.300
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Développement et modification des logiciels en exploitation dans les services ATS.....</i> 150.000			
		7) <i>Remplacement de 5 équipements de radionavigation (NDB).....</i> 150.000			
		9) <i>Radome, antenne primaire, radar secondaire.....</i> 4.000.000			
		20) <i>Installation de deux bars d'arrêts sur les voies de circulation H et I.....</i> 71.300			
		<i>Total.....</i> 4.371.300			
74.041 (74.22)	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux .....	431.232	432.500	457.000
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Installations électriques.....</i> 61.000			
		2) <i>Installations électroniques.....</i> 238.000			
		3) <i>Equipements spéciaux.....</i> 110.000			
		4) <i>Equipements divers.....</i> 48.000			
		<i>Total.....</i> 457.000			
		Total de la section 53.6.....	4.309.487	15.547.725	7.166.650

## 53.7 - Garage du gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<b>Section 53.7 - Garage du gouvernement</b>			
74.000 (74.10)	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif).....	166.596	133.000	184.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 184.000			
		Total de la section 53.7.....	166.596	133.000	184.000
		Total du département 53.....	70.779.607	40.049.925	27.689.950

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Transports**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
51	Transferts en capital aux entreprises et institutions financières	2.146.623	3.105.100	1.835.500
52	Transferts en capital aux administrations privées	2.174.127	4.000.000	2.260.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	3.545.545	10.646.000	1.875.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	2.913.212	7.298.425	6.718.950
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	-	400	500
93	Dotations de fonds de réserve	60.000.100	15.000.000	15.000.000
Total		70.779.607	40.049.925	27.689.950



## 54.0 - Egalité des chances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>54 - MINISTERE DE L'EGALITE DES CHANCES</b>					
<b>Section 54.0 - Egalité des chances</b>					
74.040 (74.22)	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux .....	6.007	9.000	6.400
74.070 (74.22)	06.36	Acquisition d'objets d'art pour récompenser la meilleure pratique d'égalité des femmes et des hommes dans les communes .....	-	6.197	6.197
Total de la section 54.0.....			6.007	15.197	12.597
Total du département 54.....			6.007	15.197	12.597

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Égalité des chances**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	6.007	15.197	12.597
Total		6.007	15.197	12.597

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses en capital**

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
10	Dépenses non ventilées	8773368	1.000.000	-
51	Transferts de capitaux aux entreprises	48.368.216	64.231.526	60.648.407
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	5.399.519	7.814.982	6.889.081
53	Transferts de capitaux aux ménages	52.002.729	53.495.244	32.260.244
54	Transferts de capitaux à l'étranger	7.435.723	7.707.124	7.949.124
61	Transferts en capital à l'administration centrale	1.038.500	350.000	500.000
62	Transferts de capitaux aux administrations de sécurité sociale	1.199.157	1.115.521	1.115.521
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	24.476.134	31.123.629	37.216.666
64	Transferts de capitaux aux écoles privées	11.731.385	1.055.000	5.050.000
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	76.685.060	26.275.000	27.730.000
72	Construction de bâtiments	53.515.415	57.418.300	61.846.900
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	73.536.710	88.730.640	93.112.334
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	69.333.716	64.972.571	65.546.069
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	4.973.094	251.200	2.281.900
83	Octrois de crédits aux ménages	50.000	50.000	50.000
84	Octrois de crédits aux et participations à l'étranger	16.410.947	15.275.400	15.600.400
91	Remboursement de la dette publique	80.000.000	5.000.000	5.000.000
93	Dotations de fonds de réserve	386.175.800	278.177.500	354.325.000
Total		921.105.473	704.043.637	777.121.646

*Résumé:***Total général du budget des dépenses**

Chapitre		2004 Compte provisoire	2005 Budget	2006 Crédits
III.	Dépenses courantes	5.968.120.319	6.305.118.101	6.852.208.593
IV.	Dépenses en capital	921.105.473	704.043.637	777.121.646
Total		6.889.225.792	7.009.161.738	7.629.330.239

## Tableau récapitulatif:

## Regroupement comptable des dépenses courantes et en capital

Code	Classes de comptes	2004 Compte provisoire*	2005 Budget	2006 Crédits
10	Dépenses non ventilées	46.532.865	37.761.354	38.989.082
11	Salaires et charges sociales	1.259.486.874	1.333.618.661	1.413.364.109
12	Achat de biens non durables et de services	322.821.487	381.570.744	356.191.366
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	19.428.236	19.546.544	21.325.562
21	Intérêts de la dette publique	27.854.000	25.934.000	23.443.500
23	Intérêts imputés en débit	2.917.208	601.000	700.100
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	4.522.686	6.644.700	7.028.650
31	Subventions d'exploitation	255.308.639	275.187.924	291.727.041
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	151.596.134	166.496.484	168.898.088
33	Transferts de revenus aux administrations privées	206.228.459	224.104.785	246.167.520
34	Transferts de revenus aux ménages	228.797.015	246.315.103	256.353.934
35	Transferts de revenus à l'étranger	62.629.336	68.712.914	83.776.751
36	Impôts indirects et "prélèvements"	-	300	100
37	Impôts directs non ventilés	412.214	350.000	450.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	103.294.235	137.843.769	168.270.978
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	2.285.436.711	2.366.037.938	2.603.905.510
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	102.329.088	89.562.958	102.682.446
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	44.884.695	44.944.494	48.840.270
51	Transferts de capitaux aux entreprises	48.368.216	64.231.526	60.648.407
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	5.399.519	7.814.982	6.889.081
53	Transferts de capitaux aux ménages	52.002.729	53.495.244	32.260.244
54	Transfert de capitaux à l'étranger	7.435.723	7.707.124	7.949.124
61	Transferts en capital à l'administration centrale	1.038.500	350.000	500.000
62	Transferts de capitaux aux administrations de sécurité sociale	1.199.157	1.115.521	1.115.521
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	24.476.134	31.123.629	37.216.666
64	Transferts de capitaux aux écoles privées	11.731.385	1.055.000	5.050.000
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	76.685.060	26.275.000	27.730.000
72	Construction de bâtiments	53.515.415	57.418.300	61.846.900
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	73.536.710	88.730.640	93.112.334
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	69.333.716	64.972.571	65.546.069
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entrepri- ses et institutions financières	4.973.094	251.200	2.281.900
83	Octrois de crédits aux ménages	50.000	50.000	50.000
84	Octrois de crédits aux et participations à l'étranger	16.410.947	15.275.400	15.600.400
91	Remboursement de la dette publique	80.000.000	5.000.000	5.000.000
93	Dotations de fonds de réserve	1.238.589.605	1.159.061.929	1.374.418.586
Total		6.889.225.792	7.009.161.738	7.629.330.239

\* cf. les observations formulées au chapitre C de l'exposé introductif.

**Budget des recettes et des dépenses pour ordre**

CHAPITRE V

**RECETTES POUR ORDRE**



## Recettes pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>BUDGET DES RECETTES ET DES DEPENSES</b>					
<b>POUR ORDRE</b>					
<b>CHAPITRE V</b>					
<b>Recettes pour ordre</b>					
1. (00.00)	13.90	Recettes pour le compte de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de Douanes et d'accise .....	1.039.687.314	1.090.275.000	1.060.130.000
3. (00.00)	13.90	Recettes pour le compte de l'union européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles instituées dans le cadre de la politique agricole commune .....	18.358.774	17.700.000	18.000.000
4. (42.00)	13.90	Prélèvements agricoles et autres taxes instituées éventuellement dans le cadre d'une politique commune: dépenses pour le compte de l'union européenne à titre de ressources propres à cette union (versement des recettes) .....	-169.927	100	-
5. (00.00)	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: recettes brutes (y compris les recettes pour le compte de l'union européenne à titre de ressources propres à cette union) .....	1.785.877.766	1.997.000.000	1.750.000.000
6. (00.00)	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: avances aux autorités militaires alliées pour le financement de cette rémunération .....	1.008.127	953.109	911.000
7. (00.00)	13.90	Interventions destinées à la régularisation des marchés agricoles et restitutions à l'exportation vers les pays tiers: avances de l'union européenne pour le financement de ces opérations .....	49.249.806	65.941.000	55.319.000
8. (42.00)	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'union européenne: recettes provenant de l'écoulement de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention et recettes connexes; versements de l'union européenne pour la couverture des pertes résultant éventuellement de l'écoulement des mêmes produits .....	68.035	656.000	321.000
9. (10.00)	06.42	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets et de formations relatifs au domaine de la santé et de la sécurité au travail .....	82.070	282.925	22.925
10. (10.00)	13.90	Produit de l'impôt commercial communal .....	463.430.328	450.000.000	460.000.000
11. (10.00)	13.90	Produit de la taxe de consommation sur l'alcool .....	22.895.508	23.000.000	22.000.000
12. (00.00)	13.90	Propriété intellectuelle: recettes pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'organisation européenne des brevets .....	3.571.333	3.500.000	3.500.000
13. (42.00)	13.90	Commissariat du gouvernement auprès des sociétés sidérurgiques: remboursement des indemnités du commissaire et des experts .....	612	100	-

## Recettes pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
14. (00.00)	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: recettes brutes .....	15.793.920	11.250.000	16.250.000
15. (42.00)	13.90	Versements dans l'intérêt du paiement des pensions du personnel de l'entreprise publique des postes et télécommunications .....	5.793	100	-
16. (42.00)	13.90	Actions dans le domaine de la santé: recettes perçues de la part de différentes institutions pour le compte d'organismes et d'experts oeuvrant dans le domaine de la santé .....	44.770	100	15.141.136
18. (00.00)	13.90	Fonds européen de développement régional (F.E.D.E.R.): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires .....	16.765.719	21.700.000	16.100.000
19. (00.00)	13.90	Fonds social européen (F.S.E.): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires .....	8.696.738	6.261.900	-
20. (00.00)	13.90	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F.E.O.G.A.) - section orientation: interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires .....	233.622	467.000	1.211.238
26. (84.23)	13.90	Produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants .....	108.316.857	145.000.000	147.000.000
30. (84.23)	13.90	Contributions financières des partenaires privés participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale .....	83.110	200.000	200.000
31. (12.16)	11.10	Produit des avertissements taxés et de dédommagement civil communal dus dans le cadre d'infractions contre la réglementation sur le stationnement payant: recettes brutes .....	8.262.667	7.000.000	9.000.000
32. (42.00)	13.90	Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne: frais administratifs engendrés par la Mission de Surveillance de l'Union Européenne installée en ex-Yougoslavie .....	14.853	100	-
33. (00.00)	13.90	Heures supplémentaires des médecins du Centre hospitalier neuro-psychiatrique .....	224.845	228.568	234.756
34. (00.00)	13.90	Indemnités des chargés de direction des Centres thérapeutiques de Manternach et d'Useldange .....	27.277	8.136	8.356
35. (00.00)	13.90	Remboursement par le Centre hospitalier neuropsychiatrique des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard .....	6.609.365	18.346.562	18.341.094
36. (00.00)	13.90	Remboursement par les Centres de gériatrie des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard .....	6.669.848	100	-
37. (00.00)	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard .....	17.817.520	23.703.677	23.956.734
38. (00.00)	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des Contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension .....	5.016.164	4.800.000	5.400.000



## Recettes pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
39. (00.00)	13.90	Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique (article 375, alinéa 2, point 2 du C.A.S.) .....	4.435.852	2.850.000	1.000.000
40. (42.00)	13.90	Versement d'avances temporaires au titre de l'entrée en vigueur de l'assurance dépendance au profit des services conventionnés d'aide et de soins ainsi que des foyers de jours conventionnés oeuvrant dans le domaine du maintien à domicile .....	1.551.252	100	-
44. (11.12)	13.90	Programmes INTERREG .....	2.845.376	5.000.000	5.000.000
45. (11.12)	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre des programmes Jeunesse pour l'Europe et service volontaire européen .....	1.029.792	1.184.851	1.198.693
46. (00.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du 4e programme d'action communautaire à moyen terme pour l'égalité des chances entre femmes et hommes .....	-1.489	-	100
48. (74.22)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes .....	569.401	100	-
49. (52.10)	13.90	Recettes pour le compte du Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants .....	690.785	100	100
50. (00.00)	13.90	Recettes pour le compte d'organismes de normalisation étrangers en matière de mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération .....	1.820	3.700	3.500
51. (10.00)	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST); intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif .....	3.293.224	3.067.837	3.571.315
52. (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de la campagne d'information et de la sensibilisation contre la discrimination .....	83.682	100.000	100.000
53. (00.00)	13.90	Contributions de l'Union européenne dans le cadre de l'enquête relative au système communautaire d'information sur les accidents dans lesquels sont impliqués des produits de consommation .....	-	100	-
54. (00.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de la participation de l'ADEM au projet Leonardo da Vinci "Fit for Europe Enlargement" .....	2.959	2.438	2.438
55. (10.00)	13.90	Intérêts perçus sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat .....	-	1.000.000	4.500.000
56. (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen .....	-	100	-
57. (10.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de Recherche "EPIFOOD" .....	-	-	265.000

## Recettes pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
58. (10.00)	13.90	Remboursement par Eurostat des frais de personnel et de gestion pour les projets Eurostat .....	-	-	150.256
59. (00.00)	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents) .....	-	-	180.000.000
60. (00.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'exercice européen EULUX 2007 organisé par l'Administration des services de secours .....	-	-	122.410
61. (00.00)	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique .....	-	-	40.000
Total des recettes pour ordre.....			3.593.145.468	3.901.483.803	3.819.001.051

**Budget des recettes et des dépenses pour ordre**

CHAPITRE VI

**DEPENSES POUR ORDRE**



## Dépenses pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
<b>CHAPITRE VI</b>					
<b>Dépenses pour ordre (Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice)</b>					
1. (12.16)	13.90	Dépenses pour le compte de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de douane et d'accise .....	1.039.687.314	1.090.275.000	1.060.130.000
3. (12.16)	13.90	Dépenses pour le compte de l'union européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune .....	18.188.847	17.700.000	18.000.000
4. (42.00)	13.90	Prélèvements agricoles et autres taxes instituées éventuellement dans le cadre d'une politique commune: dépenses pour le compte de l'union européenne à titre de ressources propres à cette union (versement des recettes) .....	-	100	-
5. (00.00)	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: dépenses brutes (y compris le versement à l'union européenne de la quote-part des recettes brutes leur revenant à titre de ressources propres) .....	1.786.387.883	1.997.000.000	1.750.000.000
<i>Détail:</i>					
1) Quote-part des recettes brutes à verser à l'union européenne					
a) à titre de ressources propres..... 39.685.065					
b) comme contribution assise sur le produit national brut..... 207.770.806					
2) Quote-part des recettes brutes restant acquise au Grand-Duché:					
a) alimentation du fonds communal de dotation financière..... 150.254.413					
b) transfert du solde au budget ordinaire des recettes..... 1.352.289.716					
<u>Total..... 1.750.000.000</u>					
6. (00.00)	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: dépenses résultant de cette rémunération; remboursement d'avances aux autorités militaires alliées .....	931.998	953.109	911.000
7. (00.00)	13.90	Interventions destinées à la régularisation des marchés agricoles et restitutions à l'exportation vers les pays tiers: dépenses résultant de ces opérations; remboursement d'avances à l'Union européenne .....	49.111.016	65.941.000	55.319.000
8. (00.00)	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'union européenne: dépenses résultant de l'achat et de la vente de produits agricoles par les organismes d'intervention; versement à l'union européenne des excédents de recettes réalisés éventuellement sur l'écoulement des mêmes produits .....	-	656.000	321.000

## Dépenses pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
9. (10.00)	06.42	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets et de formations relatifs au domaine de la santé et de la sécurité au travail .....	98.838	282.925	22.925
10. (00.00)	13.90	Impôt commercial communal: versement aux communes du produit de l'impôt .....	450.783.713	450.000.000	460.000.000
11. (00.00)	13.90	Taxe de consommation sur l'alcool; dépenses brutes .....	22.895.508	23.000.000	22.000.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Restitution et charges de la taxe de consommation sur l'alcool.....			50.000
		2) Alimentation du fonds communal de dotation financière.....			21.950.000
		<i>Total.....</i>			<u>22.000.000</u>
12. (00.00)	13.90	Propriété intellectuelle: dépenses pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'organisation européenne des brevets .....	3.571.334	3.500.000	3.500.000
13. (42.00)	13.90	Commissariat du gouvernement auprès des sociétés sidérurgiques: remboursement des indemnités du commissaire et des experts .....	-	100	-
14. (00.00)	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: dépenses brutes .....	15.791.777	11.250.000	16.250.000
15. (42.00)	13.90	Versements dans l'intérêt du paiement des pensions du personnel de l'entreprise publique des postes et télécommunications .....	-	100	-
16. (42.00)	13.90	Actions dans le domaine de la santé: recettes perçues de la part de différentes institutions pour le compte d'organismes et d'experts oeuvrant dans le domaine de la santé .....	-	100	15.141.136
18. (00.00)	13.90	Fonds européen de développement régional (F.E.D.E.R.): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires .....	6.493.303	21.700.000	16.100.000
19. (00.00)	13.90	Fonds social européen (F.S.E.): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires .....	5.682.971	6.261.900	-
20. (00.00)	13.90	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F.E.O.G.A.) - section orientation: interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires .....	239.146	467.000	1.211.238
26. (00.00)	13.90	Versement au fonds pour l'emploi du produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants .....	108.316.857	145.000.000	147.000.000
30. (12.16)	11.10	Participations de partenaires privés à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale .....	122.407	200.000	200.000
31. (12.16)	11.10	Produit des avertissements taxés et du dédommagement civil communal dû dans le cadre d'infractions contre la réglementation sur le stationnement payant: dépenses brutes .....	8.945.597	7.000.000	9.000.000

## Dépenses pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Dédommagement communal.....</i>			
		2) <i>Transfert du solde au budget ordinaire des recettes.....</i>			
		<i>Total.....</i>			
32. (42.00)	13.90	Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne: frais administratifs engendrés par la Mission de Surveillance de l'Union Européenne installée en ex-Yougoslavie .....	-	100	-
33. (12.16)	13.90	Heures supplémentaires des médecins du Centre hospitalier neuro-psychiatrique .....	224.845	228.568	234.756
34. (00.00)	13.90	Indemnités des chargés de direction des Centres thérapeutiques de Manternach et d'Useldange .....	8.003	8.136	8.356
35. (00.00)	13.90	Traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique; intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif .....	18.321.791	18.346.562	18.341.094
36. (00.00)	13.90	Remboursement par les Centres de gériatrie des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard .....	-	100	-
37. (00.00)	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard .....	25.466.473	23.703.677	23.956.734
38. (00.00)	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des Contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension .....	5.016.164	4.800.000	5.400.000
39. (00.00)	13.90	Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique (article 375, alinéa 2, point 2 du C.A.S.) .....	4.435.852	2.850.000	1.000.000
40. (42.00)	13.90	Versement d'avances temporaires au titre de l'entrée en vigueur de l'assurance dépendance au profit des services conventionnés d'aide et de soins ainsi que des foyers de jours conventionnés oeuvrant dans le domaine du maintien à domicile .....	-	100	-
44. (11.12)	13.90	Programmes INTERREG .....	1.365.645	5.000.000	5.000.000
45. (11.12)	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre des programmes Jeunesse pour l'Europe et service volontaire européen .....	814.747	1.184.851	1.198.693
46. (00.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du 4e programme d'action communautaire à moyen terme pour l'égalité des chances entre femmes et hommes .....	-	-	100
48. (74.22)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes .....	224.835	100	-

## Dépenses pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2004 Compte provisoire	2005 Budget voté	2006 Projet de Budget
49. (52.10)	13.90	Dépenses pour le compte du Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants .....	690.785	100	100
50. (00.00)	13.90	Dépenses pour le compte d'organismes de normalisation étrangers en matière de mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération .....	1.113	3.700	3.500
51. (10.00)	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST); intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif .....	3.293.224	3.067.837	3.571.315
52. (00.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de la campagne d'information et de la sensibilisation contre la discrimination .....	56.310	100.000	100.000
53. (00.00)	13.90	Contributions de l'Union européenne dans le cadre de l'enquête relative au système communautaire d'information sur les accidents dans lesquels sont impliqués des produits de consommation .....	-	100	-
54. (00.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de la participation de l'ADEM au projet Leonardo da Vinci "Fit for Europe Enlargement" .....	1.483	2.438	2.438
55. (10.00)	13.90	Intérêts à payer sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat .....	-	1.000.000	4.500.000
56. (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen .....	-	100	-
57. (10.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de Recherche "EPIFOOD" .....	-	-	265.000
58. (10.00)	13.90	Frais de personnel et de gestion prise en charge par l'Etat Luxembourgeois pour les projets Eurostat .....	-	-	150.256
59. (00.00)	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents) .....	-	-	180.000.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Part nationale.....	45.000.000		
		2) Part étrangère.....	135.000.000		
		Total.....	180.000.000		
60. (00.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'exercice européen EULUX 2007 organisé par l'Administration des services de secours .....	-	-	122.410
61. (00.00)	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique .....	-	-	40.000
		Total des dépenses pour ordre.....	3.577.169.779	3.901.483.803	3.819.001.051



## **Annexes**

### **I. La situation financière des fonds spéciaux de l'Etat**

Fonds de la coopération au développement  
Fonds d'équipement militaire  
Fonds pour les monuments historiques  
Fonds de crise  
Fonds de la dette publique  
Fonds des pensions  
Fonds communal de péréquation conjoncturale  
Fonds communal de dotation financière  
Fonds spécial de la pêche  
Fonds cynégétique  
Fonds pour la gestion de l'eau  
Fonds spécial des eaux frontalières  
Fonds d'équipement sportif national  
Fonds pour les investissements socio-familiaux  
Fonds d'assainissement en matière de surendettement  
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux  
Fonds des investissements hospitaliers  
Fonds spécial de la chasse  
Fonds pour la protection de l'environnement  
Fonds de financement des mécanismes de Kyoto  
Fonds pour l'emploi  
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture  
Fonds d'investissements publics administratifs  
Fonds d'investissements publics scolaires  
Fonds des routes  
Fonds du rail  
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux  
Fonds pour la loi de garantie  
Fonds pour la promotion touristique

### **II. L'encours des garanties financières accordées par l'Etat**

### **III. La situation financière des services de l'Etat à gestion séparée**

La présentation de l'évolution financière des services de l'Etat à gestion séparée fera l'objet d'une documentation spéciale.



## 1) FONDS DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

### 1) Base légale:

Loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement.

### 2) Objet:

Art. 2. - Le Fonds a pour mission de contribuer au financement de la coopération au développement dans les pays en développement dans les domaines

- de la coopération bilatérale;
- de la coopération avec les organisations internationales;
- de la coopération avec les organisations non gouvernementales luxembourgeoises;
- des agents de la coopération, des coopérants, des boursiers et des stagiaires.

### 3) Recettes et Dépenses:

Art. 4. - (...) Le Fonds peut intervenir dans les pays en développement par des aides directes, par le financement ou le cofinancement de programmes ou des projets d'organismes publics ou privés, nationaux ou internationaux.

Il peut intervenir dans la forme d'investissements ou d'études à effectuer au sujet des formes d'investissement

Art. 5. - Le Fonds est alimenté par des dotations budgétaires annuelles.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2004	2005	2006
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	10.181.010	10.000.172	172
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale .....	98.065.356	111.900.000	129.672.093
b) Dotation supplémentaire .....	10.000.000	-	-
- Remboursements .....	526.016	-	-
- Dépenses .....	108.772.210	121.900.000	129.672.093
- Avoir au 31.12 .....	10.000.172	172	172
<b>II. Programme des dépenses</b>			
- Coopération bilatérale mise en oeuvre par Lux-Development (LD) .....	55.834.565	60.000.000	67.500.000
- Frais de fonctionnement de LD .....	6.593.451	6.384.000	7.182.000
- Coopération bilatérale mise en oeuvre sans recourir aux services de LD ...	6.535.325	8.000.000	8.000.000
- Coopération multi-bi. ....	13.316.864	16.015.000	15.600.000
- Coopération avec les O.N.G. luxembourgeoises .....	22.526.261	25.500.000	27.690.000
- Assistance technique .....	3.965.259	4.000.000	3.700.000
- ODM: capacity building .....	-	2.000.000	-
- Divers .....	485	1.000	93
<b>- Total des dépenses .....</b>	<b>108.772.210</b>	<b>121.900.000</b>	<b>129.672.093</b>

## 2) FONDS D'EQUIPEMENT MILITAIRE

### 1) Base légale:

- Loi du 19 décembre 2003 portant réactivation du fonds d'équipement militaire.

### 2) Objet:

Art. 1er. - Le fonds d'équipement militaire créé par l'article 2 de la loi du 16 décembre 1997 concernant la programmation financière militaire peut servir au paiement de dépenses occasionnées par les investissements dans les capacités et moyens militaires à définir par une ou plusieurs lois spéciales.

### 3) Recettes et Dépenses:

Art. 2. - Le fonds est alimenté par: a) des dotations budgétaires annuelles; b) des emprunts.

Dépenses (voir sous "Objet" et ci-dessous):

- Les dépenses relatives au 2e programme pluriannuel d'équipement militaire ainsi que relatives à l'acquisition d'un avion feront l'objet d'un projet de loi spéciale.

- Art. 2. - dernier alinéa de la loi: "L'avoir au 31 décembre 2001 pourra servir à la liquidation des dépenses prévues à l'article 1er de la présente loi ainsi qu'au paiement des dépenses engagées avant le 31 décembre 2001 en application de l'article 1er de la loi du 16 décembre 1997 concernant la programmation financière militaire".

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2004	2005	2006	Exercices ultérieurs
<b>I. Mouvements du fonds</b>				
- Avoir au 01.01. ....	4.056.059	8.828.141	17.998.141	-
- Dotations budgétaires:				
a) Dotation normale .....	5.000.000	22.000.000	33.000.000	-
b) Dotation supplémentaire.....	-	-	-	-
- Dépenses.....	227.918	12.830.000	20.516.000	-
- Avoir au 31.12. ....	8.828.141	17.998.141	30.482.141	-
<b>II. Programme des dépenses</b>				
A) 1er plan d'équipement militaire: Solde .....	227.918	-	-	-
B) Avion A400M .....	-	12.830.000	7.016.000	-
C) 2e plan d'équipement militaire .....	-	-	13.500.000	-
<b>- Total des dépenses .....</b>	<b>227.918</b>	<b>12.830.000</b>	<b>20.516.000</b>	<b>...</b>

### 3) FONDS POUR LES MONUMENTS HISTORIQUES

1) Base légale:

Article 17 de la loi du 14 mars 1982 a) portant création d'un Fonds culturel national; b) modifiant et complétant les dispositions fiscales tendant à promouvoir le mécénat et la philanthropie.

2) Objet:

Le Fonds est destiné à financer les dépenses non courantes en rapport avec l'organisation, la restauration et la construction de monuments historiques réalisées pour le compte de l'Etat.

3) Recettes et Dépenses:

Le Fonds est alimenté par des dotations budgétaires et, éventuellement, par des dotations en provenance du Fonds culturel national conformes aux dispositions des articles 2 et 8 de la loi du 14 mars 1982 précitée.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2004	2005	2006
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	8.638.226	6.273.754	1.903.254
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale.....	10.000.000	10.000.000	10.000.000
b) Dotation supplémentaire.....	-	-	-
- Dépenses.....	12.364.472	14.370.500	11.900.000
- Avoir au 31.12. ....	6.273.754	1.903.254	3.254
<b>II. Programme détaillé des dépenses</b>			
1. Patrimoine féodal .....	3.466.990	2.643.000	2.807.660
2. Patrimoine religieux .....	626.410	1.250.000	874.850
3. Patrimoine rural .....	1.355.560	1.345.000	976.580
4. Patrimoine industriel .....	1.907.110	4.025.000	4.069.700
5. Enceintes fortifiées .....	110.050	220.000	244.140
6. Sites archéologiques .....	549.200	550.000	590.000
7. Etudes .....	468.250	325.000	325.530
8. Forteresse de Luxembourg .....	1.082.730	1.462.500	587.980
9. Musée de la Forteresse et alentours .....	2.798.172	2.425.000	1.321.830
10. Hauts-fourneaux de Belval .....	-	125.000	101.730
<b>Total général .....</b>	<b>12.364.472</b>	<b>14.370.500</b>	<b>11.900.000</b>

#### 4) FONDS DE CRISE

1) Base légale:

Loi du 27 juillet 1938 portant création d'un fonds de réserve pour la crise.

2) Objet:

D'après l'article 1er de la loi, le fonds a exclusivement pour but de constituer une réserve destinée à faire face aux dépenses extraordinaires qu'une crise économique pourra imposer à l'Etat.

3) Recettes et Dépenses:

Le fonds est alimenté par des allocations dont le montant sera fixé chaque année par la loi budgétaire.

Aux termes de l'article 4 de la loi, le recours au fonds de crise ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une loi spéciale.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2004	2005	2006
- Avoir au 01.01. ....	21.715.473	21.715.473	21.715.573
- Dotations budgétaires .....	0	100	100
- Dépenses.....	0	0	0
- Avoir au 31.12.....	21.715.473	21.715.573	21.715.673

## 5) FONDS DE LA DETTE PUBLIQUE

1) Base légale:

Loi du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000.

2) Objet:

Art. 13 (5) (...) Ses avoirs sont destinés au paiement des intérêts et au remboursement du capital des emprunts et certificats de trésorerie émis par l'Etat.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 13 (5) (...) Ce fonds ne peut être alimenté que par des crédits inscrits au budget de l'Etat. (...).  
Le "Fonds spécial pour le service de la dette publique", visé à l'article 17 de la loi du 27 décembre 1973 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1974, est clôturé et le solde disponible au 1er janvier 2000 est transféré au "Fonds de la dette publique".

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2004	2005	2006
- Avoir au 01.01. ....	178.631.714	207.804.714	69.238.714
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale .....	47.579.000	44.434.000	44.143.500
amortissements	5.000.000	5.000.000	5.000.000
bons du trésor	14.725.000	13.500.000	15.700.000
intérêts	27.854.000	25.934.000	23.443.500
b) Dotation supplémentaire.....	75.000.000	-	-
- Dépenses .....	93.406.000	183.000.000	190.300.000
- Avoir au 31.12 .....	207.804.714	69.238.714	-76.917.786

## 6) FONDS DES PENSIONS

1) Base légale:

Loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois (art 62)

2) Objet:

Le Fonds des pensions, géré par l'Administration du Personnel de l'Etat, a pour objet de rassembler les recettes et les dépenses relatives aux pensions de l'Etat et des établissements publics dont le personnel tombe dans le champ d'application du régime de pension spécial des fonctionnaires de l'Etat.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 62.- Le Fonds de pension est alimenté:

a) par la retenue pour pension opérée conformément à l'article 61;

b) par des dotations à charge des établissements publics dans la mesure où les lois instituant ces établissements leur imposent une participation aux pensions de leurs agents;

c) par des dotations du budget de l'Etat destinées à assurer l'équilibre entre les recettes et les dépenses du fonds.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2004	2005	2006
- Avoir au 01.01. ....	3.719.071	759.835	0
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale .....	255.100.075	260.000.000	281.504.336
b) Autres recettes.....	95.832.070	101.396.035	108.295.664
- Dépenses .....	353.891.381	362.155.870	389.800.000
- Avoir au 31.12. ....	759.835	0	0



## 7) FONDS COMMUNAL DE PEREQUATION CONJONCTURALE

### 1) Base légale:

Loi du 11 décembre 1967 portant création d'un fonds communal de péréquation conjoncturale.

Loi du 26 juillet 1975 autorisant le Gouvernement à prendre des mesures destinées à prévenir des licenciements pour des causes conjoncturelles et à assurer le maintien de l'emploi.

### 2) Objet:

Art. 1er. - Le fonds a pour but de constituer une réserve destinée à faire face à une diminution massive des recettes ordinaires des communes ou à une augmentation importante des dépenses des communes à la suite d'une dépression économique.

### 3) Recettes et Dépenses:

#### Recettes:

Art. 2. (1) Le Fonds est alimenté par des contributions annuelles de l'Etat et des communes, déterminées en fonction du rendement de l'impôt sur le revenu des collectivités et de l'impôt commercial communal d'après le bénéfice et le capital d'exploitation. . . .

(2) Le taux de ces contributions est fixé pour chaque exercice par règlement grand-ducal. Pendant les années de dépression économique l'alimentation du Fonds peut être suspendue par la même voie.

Depuis de nombreuses années le fonds n'est plus alimenté (exemple: règlement grand-ducal du 15 février 1989 portant suspension pour l'exercice budgétaire 1989 de l'alimentation du fonds communal de péréquation conjoncturale).

Art. 3. Le Gouvernement en conseil décide du placement de l'avoir du fonds.

#### Dépenses:

- Voir sous "Objet".

- Loi budgétaire annuelle: (Voir l'article 29 du projet de loi budgétaire pour 2003):

(1) Le Ministre de l'Intérieur est autorisé à rembourser au cours de l'exercice 2003 aux communes, dont le budget ordinaire n'est plus en équilibre et qui en font la demande, tout ou partie de l'avoir du fonds qui provient de la contribution de ces communes.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2004	2005	2006	Exercices ultérieurs
- Avoir au 01.01. ....	42.756.561	43.659.127	44.584.510	-
- Dotations budgétaires .....	-	100	100	-
- Autres recettes .....	902.567	925.283	1.000.000	-
- Dépenses.....	-	-	-	-
- Avoir au 31.12.....	43.659.127	44.584.510	45.584.510	-

## 8) FONDS COMMUNAL DE DOTATION FINANCIERE

### 1) Base légale:

Art. 38 de la loi du 22 décembre 1987 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1988.

Art. 35 de la loi du 22 décembre 1990 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1990.

### 2) Objet:

Le Fonds a pour objet de recevoir et de permettre la répartition de la dotation à allouer aux communes sur la base de la loi organique du fonds, telle qu'elle a été modifiée, dotation annuellement fixée par la loi budgétaire (voir l'article 28 du projet de loi budgétaire pour l'exercice 2002).

### 3) Recettes et Dépenses:

Art. 35 de la loi du 22.12.1990, III. . . (1) Le fonds est alimenté par:

1° le produit net de la taxe de consommation sur l'alcool,

2° une partie du produit de la taxe sur la valeur ajoutée,

3° un crédit spécial inscrit au budget des dépenses ordinaires du ministère de l'Intérieur.

Dépenses: voir sous "Objet".

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2004	2005	2006	<i>Exercices ultérieurs</i>
- Avoir au 01.01. ....	0	0	0	-
- Dotations budgétaires .....	476.671.606	513.161.100	531.036.400	-
- Dépenses.....	476.671.606	513.161.100	531.036.400	-
- Avoir au 31.12.....	0	0	0	-

## 9) FONDS SPECIAL DE LA PECHE

### 1) Base légale:

Loi modifiée du 28 juin 1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures.

### 2) Objet:

Art. 7. (1) Les montants de la taxe piscicole sont versés sur un fonds spécial qui sert:

1. au repeuplement des eaux de la première catégorie;
2. au repeuplement des eaux intérieures qui sont polluées accidentellement, si le pollueur est inconnu;
3. à l'allocation de primes d'encouragement aux propriétaires riverains qui ont effectué, dans l'intérêt piscicole, des travaux d'aménagement;
4. à l'indemnisation des propriétaires riverains des cours d'eau déclarés zones de frayère.

### 3) Recettes et Dépenses:

Art. 41. - (1) Il est perçu annuellement sur le prix de location un droit d'adjudication de dix pour cent, dont cinq pour cent à titre de contribution aux frais d'administration du syndicat et cinq pour cent au profit de l'Etat pour l'alimentation du fonds spécial. . . .

Dépenses: voir sous "Objet".

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)			
	2004	2005	2006	Exercices ultérieurs
<b>I. Mouvements du fonds</b>				
- Avoir au 01.01. ....	503.093	499.191	298.846	-
- Dotations budgétaires .....	88.165	78.865	65.300	-
- Dépenses.....	92.067	279.210	236.285	-
- Avoir au 31.12.....	499.191	298.846	127.861	-
<b>II. Programme des dépenses</b>				
1) Déversements de poissons dans la Sûre moyenne .....	22.493	18.500	18.500	-
2) Déversements de poissons dans le Lac principal .....	36.771	31.000	31.000	-
3) Déversements de poissons dans le Lac à Bavigne .....	7.287	10.000	10.000	-
4) Déversements de poissons (Lac: Pont-Misère) .....	5.356	8.000	8.000	-
5) Réalisation d'une passe à poissons sur le barrage de Bettendorf-Sûre .....	-	98.000	43.785	-
6) Amélioration de la franchissabilité du Tandelerbach .....	-	10.000	-	-
7) Réalisation d'une passe à poissons sur l'Attert à Useldange .....	-	5.000	-	-
8) Amélioration de la franchissabilité de la Wark à Ettelbruck .....	-	25.000	50.000	50.000
9) Amélioration de la franchissabilité de l'Attert à Bissen .....	-	20.000	-	-
10) Amélioration de la franchissabilité de la Wiltz à Weidingen .....	-	25.000	-	-
11) Exécution plans de déversement de poissons produits à la pisciculture - recouvrement frais .....	20.160	13.710	-	-
12) Construction de pontons d'amarrage sur le Lac de la Haute-Sûre .....	-	15.000	75.000	50.000
13) Paiement de la TVA des importations .....	-	-	-	-
<b>- Total des dépenses .....</b>	<b>92.067</b>	<b>279.210</b>	<b>236.285</b>	<b>-</b>

## 10) FONDS CYNEGETIQUE

### 1) Base légale:

Loi modifiée du 30 mai 1984 modifiant et complétant la législation sur la chasse.

### 2) Objet:

Le fonds cynégétique a pour objet la conservation et le rétablissement de populations d'espèces indigènes classées comme gibier.

### 3) Recettes et Dépenses:

Art. 9 (...) Le fonds est alimenté:

- par les droits supplémentaires perçus annuellement sur les permis de chasse;
- par l'excédent éventuel prévu à l'article 13 de la loi du 20 juillet 1925.

Le fonds sert à financer les mesures à prendre dans l'intérêt de:

- a) la conservation et du rétablissement des biotopes;
- b) la reproduction et l'élevage de gibier;
- c) la création et l'aménagement de réserves de chasse;
- d) l'amélioration des conditions cynégétiques en général;
- e) le repeuplement des chasses.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2004	2005	2006
- Avoir au 01.01. ....	589.552	621.645	641.724
- Dotations budgétaires .....	32.589	32.079	32.759
- Dépenses.....	496	12.000	12.000
- Avoir au 31.12.....	621.645	641.724	662.483

## 11) FONDS POUR LA GESTION DE L'EAU

### 1) Base légale:

Art. 41 de la loi du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000.

### 2) Objet:

Art. 41. - (1) Il est créé un fonds spécial ... ayant pour objet la protection et l'assainissement des eaux (...).

### 3) Recettes et Dépenses:

Art. 41 (1): Le fonds prend à charge ... les dépenses occasionnées par l'exécution du programme des travaux visés. Ces dépenses font l'objet d'une programmation pluriannuelle arrêtée par le Gouvernement.

Art. 41 (2): Le fonds est alimenté par des dotations budgétaires.

Art. 41 (3): Le Ministre est autorisé à imputer sur ce fonds la participation financière de l'Etat d'un montant maximum de 90 %:

#### 1. du coût des investissements correspondant à la réalisation:

- de nouvelles infrastructures communales en matière d'évacuation et d'épuration des eaux usées,
- de travaux supplémentaires d'adaptation des stations d'épuration communales existantes à de nouvelles technologies épuratoires,
- de travaux à effectuer sur les réseaux communaux de canalisation et de collecte en vue d'éliminer les eaux parasites,

#### 2. des frais d'études et des acquisitions des terrains nécessaires à la réalisation des mesures visées.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2004	2005	2006	Exercices ultérieurs
<b>I. Mouvements du fonds</b>				
- Avoir au 01.01. ....	120.501.204	115.463.317	90.463.317	-
- Dotations budgétaires:				
a) Dotation normale .....	20.000.000	10.000.000	15.000.000	-
b) Dotation supplémentaire.....	0	0	0	-
- Dépenses.....	25.037.887	35.000.000	50.000.000	-
- Avoir au 31.12.....	115.463.317	90.463.317	55.463.317	-
<b>II. Programme des dépenses</b>				
1) Alzette .....	7.261.880	17.104.748	20.967.066	-
2) Chiers .....	467.269	2.226.308	5.624.697	-
3) Moselle.....	3.954.084	1.445.474	2.357.692	-
4) Sûre.....	13.288.655	14.223.471	21.050.546	-
5) Divers .....	65.999	-	-	-
<b>- Total des dépenses .....</b>	<b>25.037.887</b>	<b>35.000.000</b>	<b>50.000.000</b>	<b>-</b>

## 12) FONDS SPECIAL DES EAUX FRONTALIERES

### 1) Base légale:

Loi du 21 novembre 1984 portant approbation de la convention entre le Grand-Duché, d'une part, et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, d'autre part, portant nouvelle réglementation de la pêche dans les eaux frontalières relevant de leur souveraineté commune, signée à Trèves, le 24 novembre 1975.

### 2) Objet:

Art. 3. La délivrance d'un permis de pêche prévu dans la Convention peut être assujettie au paiement à charge du titulaire d'une taxe. . .

Les montants de cette taxe sont versés sur un fonds spécial qui sert exclusivement aux fins prévues par l'article 8 de la Convention.

### 3) Recettes et Dépenses:

Recettes: Voir sous "Objet".

Art. 8. de la Convention: Les Parties Contractantes s'engagent à affecter les recettes provenant de la délivrance des permis de pêche et du paiement de dommages-intérêts et de dédommagements exclusivement à la promotion de la pêche et plus particulièrement au repeuplement des eaux frontalières.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2004	2005	2006
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	1.467.720	1.478.667	1.383.463
- Dotations budgétaires .....	140.925	76.000	40.620
- Dépenses.....	129.978	171.204	167.353
- Avoir au 31.12.....	1.478.667	1.383.463	1.256.730
<b>II. Programme des dépenses</b>			
1) Déversements de poissons dans la Moselle .....	54.109	30.000	30.000
2) Déversements de poissons dans la Sûre frontalière .....	32.849	25.000	25.000
3) Déversements de poissons dans l'Our .....	6.180	11.000	11.000
4) Rosport/Ralingen: enlèvement 1er - 4e barrages .....	-	-	-
5) Rosport/Ralingen: transformation 5e barrage .....	-	-	-
6) Rosport-Ralingen barrage principal, amélioration et contrôle de la passe à poissons.....	-	12.500	-
7) Subventions pour mesures de promotion de la pêche .....	-	7.500	46.217
8) Reconversion de différents barrages sur l'Our (NATOUR) ...	30.000	82.704	55.136
9) Exécution plans de déversement de poissons produits à la pisciculture - recouvrement frais .....	6.840	2.500	-
10) Paiement de la TVA des importations .....	-	-	-
<b>- Total des dépenses .....</b>	<b>129.978</b>	<b>171.204</b>	<b>167.353</b>

**13) FONDS D'EQUIPEMENT SPORTIF NATIONAL**1) Base légale:

- Article 14 de la loi budgétaire du 24 mars 1967.
- Loi du 8 novembre 2002 autorisant le Gouvernement à subventionner un huitième programme quinquennal sportif.

2) Objet:

Réaliser un programme d'équipement sportif national qui fait l'objet d'une loi spéciale (en vigueur actuellement: la loi du 8 novembre 2002 précitée).

3) Recettes et Dépenses:

- Le Fonds est alimenté par des dotations budgétaires annuelles.
- Voir l'objet du Fonds.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2004	2005	2006
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	19.705.365	30.706.434	23.554.434
- Dotations budgétaires.....			
a) normale.....	21.000.000	23.500.000	23.500.000
b) supplémentaire.....	-	-	-
- Dépenses .....	9.998.931	30.652.000	34.605.067
- Avoir au 31.12 . ....	30.706.434	23.554.434	12.449.367
<b>II. Programme des dépenses</b>			
VIe programme quinquennal.....	64.300	-	-
VIIe programme quinquennal.....	4.749.800	-	-
VIIIe programme quinquennal .....	5.184.831	30.652.000	34.605.067
<b>Total des dépenses.....</b>	<b>9.998.931</b>	<b>30.652.000</b>	<b>34.605.067</b>

#### 14) FONDS POUR LES INVESTISSEMENTS SOCIO-FAMILIAUX

1) Base légale:

Article 50 de la loi du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1999, modifiée par l'article 50 de la loi du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000.

2) Objet:

- Financement des infrastructures socio-familiales des services gérés par les organismes conventionnés et/ou dûment agréés par le Ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse ou le Ministre de la Promotion féminine, conformément aux dispositions de la loi réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique.
  
- Par dérogation à l'article 1er, alinéa 2, de la loi du 18 décembre 1975 portant réorganisation de l'Administration des Bâtiments publics, le Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse a également comme attributions en régie propre la supervision de l'étude et de l'exécution des projets d'entretien courant, de petites transformations ou rénovations et de mise en sécurité des bâtiments publics gérés par le Ministère de la Famille ou de la Promotion féminine ou loués par l'Etat pour le compte des deux ministères précités mêmes, ou pour le compte d'un organisme conventionné et/ou agréé par l'un des deux ministères précités et financés par le fonds.

3) Recettes et Dépenses:

Le fonds est alimenté par des dotations budgétaires annuelles.

Les dépenses à charge du fonds peuvent viser soit des subsides accordés pour des investissements opérés par des tiers soit la prise en charge directe, totale ou partielle, d'investissements réalisés par ces mêmes tiers. En cas de préfinancement par le tiers des subsides accordés par l'Etat, le fonds peut supporter la charge des intérêts d'un emprunt contracté par le tiers aux fins dudit préfinancement.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2004	2005	2006
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	157.254.939	160.939.628	123.953.520
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale .....	50.750.000	53.287.500	60.500.000
b) Recettes .....	292.005	-	-
- Dépenses .....	47.357.316	90.273.608	115.814.188
- Avoir au 31.12. ....	160.939.628	123.953.520	68.639.332
<b>II. Programme des dépenses</b>			
<i>1) Ministère de la Famille</i>			
Construction, extension, modernisation, aménagement, équipement, études, analyses et plans dans l'intérêt des			
a) infrastructures pour enfants, jeunes, adultes et personnes handicapées	20.871.295	36.486.745	45.051.272
b) infrastructures pour immigrés et réfugiés	1.588.962	1.278.000	1.120.000
c) infrastructures pour le troisième âge	23.422.221	39.226.262	47.180.814



(en euros)

	2004	2005	2006
d) maisons relais	329.889	10.866.205	21.292.102
2) <i>Ministère de la Promotion féminine</i>	1.144.949	2.416.396	1.170.000
<b>- Total des dépenses .....</b>	<b>47.357.316</b>	<b>90.273.608</b>	<b>115.814.188</b>

**15) FONDS D'ASSAINISSEMENT EN MATIERE DE SURENDETTEMENT**

1) Base légale:

Loi du 8 décembre 2000 sur le surendettement (art. 23).

2) Objet:

Art. 23. - L'octroi de prêts de consolidation de dettes dans le cadre d'un règlement conventionnel ou d'un redressement judiciaire des dettes.

3) Recettes et Dépenses:

Le fonds est alimenté par des dotations annuelles du budget de l'Etat et par des dons (art. 24).

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2004	2005	2006
- Avoir au 01.01. ....	256.706	379.416	383.416
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale .....	124.000	50.000	25.000
b) Dotation supplémentaire.....	-	-	-
c) Remboursements	6.102	4.000	5.000
- Dépenses .....	7.392	50.000	124.000
- Avoir au 31.12.....	379.416	383.416	289.416

## 16) FONDS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS SANITAIRES ET SOCIAUX

### 1) Base légale:

Loi du 25 juin 1960 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (art. 10).

Loi du 2 janvier 1963 autorisant l'exécution d'un programme extraordinaire d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires et autorisant le Gouvernement à émettre un emprunt de trois cents millions de francs pour l'exécution d'une première série de travaux (art. 3).

Loi du 23 décembre 1967 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (art. 13).

Loi du 29 décembre 1970 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1970 (art. 20)

### 2) Objet:

Art. 20 - Seront financées:

- les constructions sanitaires autorisées ou à autoriser par une loi spéciale;
- la construction de maisons de retraite prévue par la loi du 18 février 1950 autorisant le Gouvernement à faire procéder à la construction de maisons de retraite;
- les constructions à caractère social à autoriser par une loi spéciale.

### 3) Recettes et Dépenses:

Art. 3 - Ce fonds est alimenté par:

- des emprunts;
- des prélèvements sur d'autres recettes extraordinaires et sur les recettes ordinaires.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

	(en euros)			
	2004	2005	2006	Exercices ultérieurs
<b>I. Mouvements du fonds</b>				
- Avoir reporté . . . . .	69.635.736	66.311.417	60.914.136	-
- Alimentations				
a) Alimentation normale . . . . .	6.000.000	6.500.000	6.500.000	-
b) Alimentation supplémentaire . . . . .	0	0	0	-
Total:	6.000.000	6.500.000	6.500.000	-
- Dépenses . . . . .	9.324.319	11.897.281	24.916.399	-
- Avoir à reporter . . . . .	66.311.417	60.914.136	42.497.737	-
<b>II. Programme des dépenses</b>				
<b>I. Projets en cours de réalisation</b>				
1 - Fondation APEMH Bettange-sur-Mess(1ère phase,château)	1.437.416	1.058.774	1.000.000	-
2 - Assainissement du barrage d'Esch/Sûre (1ère phase) . . . . .	-	150.000	500.000	15.550.000
3 - Assainissement du barrage de Rosport . . . . .	-	-	-	9.000.000
4 - C.I.P.A. Esch/Alzette . . . . .	60.366	80.000	73.781	-
5 - C.I.P.A. Dudelange . . . . .	4.854.334	7.500.000	10.000.000	22.340.852
6 - C.I.P.A. Wiltz . . . . .	497.829	1.000.000	6.300.000	37.695.306
<b>2. Loi budgétaire:</b>				
7- Rénovation du bâtiment Source Kind . . . . .	435.170	100.000	344.815	-
8- C.I.P.A. Bofferdange (Aile C):remise en état . . . . .	994.850	800.000	347.803	-
9- Femmes en détresse: 51, rue Glesener . . . . .	136.270	308.507	-	-
10- Internat socio-familial spécialisé à Wiltz . . . . .	47.068	100.000	800.000	2.186.441
11- CHNP: remise en état . . . . .	109.249	100.000	900.000	2.490.751
12 - Projets en cours d'achèvem., abandonnés ou préfin. . . . .	669.487	-	-	-
13 - Femmes en détresse: 153, rue de Rollingergrund . . . . .	-	150.000	1.000.000	2.700.000
14 - CHNP: Centre d'accueil pour réfugiés Marienthal . . . . .	-	100.000	1.000.000	2.600.000
15 - Maison à appartements: rue des Archiducs . . . . .	-	-	-	950.000
16 - Internat socio-familial (anc.CNA) à Dudelange . . . . .	-	-	-	5.000.000

(en euros)

	2004	2005	2006	Exercices ultérieurs
<b>3. Projets en cours d'élaboration</b>				
17 - C.I.P.A. Differdange (maison de soins) . . . . .	26.990	150.000	-	-
18 - C.I.P.A. Mertzig . . . . .	0	50.000	50.000	15.021.505
19 - Maisons de soins Esch/Alzette . . . . .	0	50.000	-	-
20 - C.I.P.A. Vianden . . . . .	55.290	100.000	100.000	93.172
21 - C.I.P.A. Echternach . . . . .	-	-	-	7.000.000
<b>4. Nouveaux Projets</b>				
22 - C.I.P.A. Niedercorn: transf.,adaptation projet Servior . . . . .	-	50.000	100.000	2.250.000
23 - Foyer Eislecker Heem Lullange:transformation . . . . .	-	50.000	1.000.000	2.450.000
24 - Centre d'accueil pour réfugiés à Waldhaff . . . . .	-	-	100.000	3.900.000
25 - Centre d'accueil pour réfugiés à Schifflange . . . . .	-	-	500.000	3.500.000
26 - Kraitzberg Dudelange:modernisation et constr.ateliers . . . . .	-	-	100.000	1.900.000
27 - Réhabilitation du pré-barrage du Pont Misère . . . . .	-	-	300.000	1.500.000
28 - Réhabilitation du pré-barrage de Bavigne . . . . .	-	-	200.000	1.000.000
29 - Réhabilitation des barrages secondaires de la Haute Sûre . . . . .	-	-	200.000	1.300.000
30 - Valerius Haff Tandel . . . . .	-	-	-	4.000.000
<b>Total des dépenses</b>	<b>9.324.319</b>	<b>11.897.281</b>	<b>24.916.399</b>	

## 17) FONDS DES INVESTISSEMENTS HOSPITALIERS

### 1) Base légale:

Loi du 28 août 1998 sur les établissements hospitaliers (art. 15)

### 2) Objet:

Art. 15. Le fonds est destiné à honorer les engagements pris par l'Etat, y compris les frais financiers, en ce qui concerne les grands projets de construction ou de modernisation dans le domaine hospitalier.

Art. 16. Une loi spéciale fixe pour chaque projet individuellement, le montant des aides à charge du fonds à ne pas dépasser.

### 3) Recettes et Dépenses:

Art. 15 : Le fonds est (...) alimenté par des dotations budgétaires annuelles.

En ce qui concerne les dépenses, les plafonds dont question à l'article 16 précité ont été fixés par la loi modifiée du 21 juin 1999 autorisant l'Etat à participer au financement de la modernisation, de l'aménagement ou de la construction de certains établissements hospitaliers.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2004	2005	2006
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	324.327.945	280.205.990	196.205.990
- Alimentations:			
a) Alimentation normale .....	37.000.000	37.000.000	33.000.000
b) Transferts.....	3.776.447	-	-
- Dépenses.....	84.898.402	121.000.000	120.107.023
- Avoir au 31.12. ....	280.205.990	196.205.990	109.098.967
<b>II. Programmes des dépenses</b>			
Centre Baclesse .....	7.193.077	-	-
extension Baclesse .....	-	-	2.000.000
Centre de rééducation .....	5.530.267	15.000.000	25.000.000
CHL .....	8.961.117	30.000.000	20.000.000
INCCI .....	-	-	8.473.752
Eich .....	-	1.000.000	5.000.000
Kirchberg .....	35.838.226	40.000.000	9.806.698
Clinique Dr. Bohler .....	-	2.000.000	13.000.000
St Louis Ettelbrück .....	20.375.170	18.000.000	6.826.573
St. Joseph Wiltz .....	1.854.187	2.000.000	6.000.000
Hôpital de la Ville d'Esch .....	4.515.367	5.000.000	5.000.000
Ste Marie Esch .....	-	500.000	500.000
Marie Astrid Differdange .....	-	1.500.000	2.000.000
Dudelange (partie hôpital) .....	-	500.000	2.000.000
Ste Thérèse Luxbg. ....	-	5.000.000	8.000.000
CHNP .....	-	-	500.000
Centre de convalescence Colpach.....	630.991	500.000	5.000.000
Hôpital Kirchberg (Clinique de jour psychiatrique juvénile) .....	-	-	1.000.000
<b>- Total des dépenses</b>	<b>84.898.402</b>	<b>121.000.000</b>	<b>120.107.023</b>

## 18) FONDS SPECIAL DE LA CHASSE

### 1) Base légale:

Loi modifiée du 20 juillet 1925 sur l'amodiation de la chasse et l'indemnisation des dégâts causés par le gibier. (art. 13.)

### 2) Objet:

Art. 13. - Indemnisation des dommages causés aux récoltes par le sanglier, le cerf et le mouflon.

### 3) Recettes et Dépenses:

"Art. 13. - Le dommage causé aux récoltes par le sanglier, le cerf et le mouflon est supporté:

1° par six dixièmes par le fonds spécial alimenté par les droits supplémentaires perçus annuellement sur les permis de chasse;

...

Si après paiement de toutes les indemnités et des frais, la recette des droits supplémentaires touchés par l'Etat, en vertu de l'alinéa qui précède, laisse un excédent, celui-ci sera versé à un fonds de réserve, affecté à l'indemnisation des dégâts ci-dessus spécifiés. Lorsque ce fonds de réserve aura atteint la somme de 500.000 francs, l'excédent sera versé au fonds spécial pour le repeuplement des chasses.

Si la recette annuelle et le fonds de réserve ne suffisent pas au paiement intégral des indemnités et des frais, l'Etat fera l'avance des fonds nécessaires et les droits supplémentaires prévus ci-avant pourront être augmentés par règlement grand-ducal."

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2004	2005	2006
- Avoir au 01.01. ....	1	0	1
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale.....	360.090	335.985	316.078
b) Dotation supplémentaire*.....	200.000	-	-
Total.....	560.090	335.985	316.078
- Dépenses.....	560.091	335.984	316.000
- Avoir au 31.12.....	0	1	79

Note:\* Avance de fonds par l'Etat.

## 19) FONDS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### 1) Base légale:

Loi modifiée du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement.

### 2) Objet:

Aux termes de l'article 2 de la loi modifiée du 31 mai 1999 le fonds a pour objet:

- la prévention et la lutte contre la pollution de l'atmosphère, le bruit et le changement climatique;
- la prévention et la gestion des déchets;
- la protection de la nature et des ressources naturelles;
- l'assainissement et la réhabilitation de sites de décharge de déchets et de sites contaminés;
- l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies nouvelles et renouvelables.

### 3) Recettes et Dépenses:

Le fonds prend à charge, dans les limites prévues à l'article 4, les dépenses occasionnées pour l'exécution des travaux visés par la loi.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2004	2005	2006
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	69.849.226	61.374.312	38.338.938
- Dotations budgétaires.....	4.200.000	4.500.000	7.000.000
- Dépenses .....	12.674.914	27.535.374	23.335.192
- Avoir au 31.12 .....	61.374.312	38.338.938	22.003.746
<b>II. Programme des dépenses</b>			
- Air, bruit, climat et énergie.....	2.310.845	9.120.996	5.186.601
- Déchets .....	6.956.814	9.731.351	13.699.900
- Nature.....	3.407.255	8.683.027	4.448.691
<b>Total des dépenses .....</b>	<b>12.674.914</b>	<b>27.535.374</b>	<b>23.335.192</b>

## 20) FONDS DE FINANCEMENT DES MECANISMES DE KYOTO

### 1) Base légale:

Loi du 23 décembre 2004:

- 1) établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre;
- 2) créant un fonds de financement des mécanismes de Kyoto;
- 3) modifiant l'article 13bis de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés

### 2) Objet:

Aux termes de l'article 22, paragraphe 2, "le fonds a pour objet de contribuer au financement des mécanismes de flexibilité de Kyoto et des mesures nationales afférentes qui sont mis en œuvre en vue de la réduction des émissions à effet de serre.

Il intervient dans les domaines suivants:

1. échange de droits d'émissions;
2. activités de projet de mise en œuvre conjointe (MOC) réalisées dans les pays membres de l'OCDE et les pays à économie de transition dans le but d'acquérir des unités de réduction des émissions;
3. activités de projet de mécanisme de développement propre (MDP) dans des pays en voie de développement dans le but d'acquérir des réductions d'émissions certifiées;
4. participation à des fonds multilatéraux gérés par des organismes internationaux ou régionaux qui ont pour mission notamment d'appuyer financièrement lesdites activités;
5. projets et programmes visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau national".

### 3) Recettes et Dépenses:

Le fonds est alimenté:

- 1) par des dotations budgétaires annuelles,
- 2) par le produit de la vente de crédits d'émissions,
- 3) par des dons.

Dépenses: Voir sous "Objet"

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2004	2005	2006
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	-	-	-
Alimentation:	-	-	-
- Budget .....	-	5.000.000	10.000.000
- Plus-values .....	-	-	-
- Vente de crédits d'émission .....	-	-	-
- Dons .....	-	-	-
Total .....	-	5.000.000	10.000.000
- Dépenses .....	-	5.000.000	10.000.000
Avoir en fin d'exercice .....	-	0	0
<b>II. Programme des dépenses</b>			
- Engagés .....	-	5.000.000	5.000.000
- Non engagés .....	-	-	5.000.000
<b>Total des dépenses .....</b>	<b>-</b>	<b>5.000.000</b>	<b>10.000.000</b>



## 21) FONDS POUR L'EMPLOI

### 1) Base légale:

Loi du 30 juin 1976 portant

1. création d'un fonds pour l'emploi;
2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet, telle qu'elle a été modifiée et complétée par 23 lois.

Le fonds pour l'emploi est destiné à couvrir les dépenses résultant:

1. de l'octroi des indemnités de chômage;
2. de la prise en charge de diverses mesures en faveur de l'emploi des jeunes;
3. de la prise en charge de diverses mesures en faveur de l'emploi des adultes;
4. de la promotion de la formation pratique en entreprise ainsi que de l'insertion et de la réinsertion professionnelles demandeurs d'emploi, inscrites à la section spéciale;
5. du maintien de la relation contractuelle des travailleurs formant le sureffectif structurel de la sidérurgie.

### 2) Recettes et Dépenses:

Le fonds pour l'emploi est alimenté par les ressources ci-après:

1. par des impôts de solidarité prélevés moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, sur le revenu des collectivités;
2. par un droit d'accise autonome additionnel prélevé sur les huiles minérales légères et les gasoils destinés à leurs véhicules circulant sur la voie publique et utilisés comme carburant, dénommé contribution sociale;
3. par des dotations budgétaires;
4. par des remboursements.

### 3) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2004	2005	2006
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	152.142.634	87.125.093	8.160.559
- Produit de l'impôt de solidarité .....	86.292.508	91.770.000	102.130.000
- Produit de la cotisation sociale sur carburants.....	108.316.857	127.390.000	147.000.000
- Remboursements.....	35.124.815	37.582.000	39.365.000
- Dotation budgétaire .....	15.000.000	10.000.000	50.000.000
<i>Total recettes</i> .....	244.734.180	266.742.000	338.495.000
- Dépenses.....	309.751.722	345.706.534	378.660.973
- Solde au 31.12. ....	87.125.093	8.160.559	-32.005.415

	2004	2005	2006
<b>II. Programme des dépenses</b>			
<b>A. Dépenses générales</b>			
<i>a. Indemnités de chômage</i>			
1. Chômage complet .....	108.407.866	130.000.000	140.000.000
2. Chômage partiel.....	531.051	660.000	660.000
3. Chômage pour intempéries/ accidentel et technique	6.278.583	8.500.000	6.800.000
Sous-total a.....	115.217.501	139.160.000	147.460.000
<i>b. Actions pour combattre le chômage des jeunes</i>			
1. CAT - Etat.....	9.569.102	10.300.000	10.700.000
2. CAT- Autres (communes, privé, etc.).....	7.488.495	7.900.000	8.300.000
3. Stages d'insertion.....	5.453.501	5.500.000	6.000.000
4. Complément à l'indemnité pour stagiaires et CAT.....	96.675	97.000	98.000
5. Indemnité d'apprentissage & divers.....	608.584	500.000	500.000
Sous-total b.....	23.216.357	24.297.000	25.598.000
<i>c. Actions en faveur de l'emploi</i>			
<i>c.1 Dépenses sans cofinancement communautaire</i>			
1. Stages de réinsertion professionnelle (hors chômeurs indemnisés).....	2.892.981	5.500.000	5.500.000
2. Garantie de salaires.....	5.940.242	6.000.000	6.200.000
3. Aides à la création d'entreprises par des chômeurs .....	119.617	200.000	500.000
4. Aides à la mobilité géographique.....	129.005	130.000	135.000
5. Aide au réemploi (hors sidérurgie).....	16.495.059	19.000.000	21.000.000
6. SNAS - mise au travail.....	21.461	25.000	25.000
7. Travaux extraordinaires d'intérêt général (WSA).....	2.375.078	2.300.000	2.200.000
8. Preretraite (hors sidérurgie).....	25.802.568	23.500.000	26.500.000
9. Participation au paiement d'une indemnité de congé parental.....	16.570.336	17.000.000	17.000.000
10. Détachement de main-d'oeuvre ADEM.....	1.819.334	1.819.334	1.850.000
11. Frais informatiques.....	0	10.000	10.000
12. Bilans de compétence et d'insertion pour chômeurs.....	77.986	200.000	200.000
13. Pool des assist. à la direct. dans l'enseignement secondaire + encadrement psycho-social des chômeurs.....	4.302.603	3.000.000	2.800.000
14. Actions en faveur de l'emploi féminin.....	-	500.000	1.500.000
15. Aides à l'embauche de chômeurs âgés/longue durée .....	1.996.156	2.500.000	3.500.000
16. Aides incapacité de travail et réinsertion professionnelle	4.921.750	7.000.000	8.500.000
17. Indemnité compensatoire travailleurs handicapés.....	921.213	1.500.000	1.700.000
18. Divers.....	653.202	726.654	700.000

	2004	2005	2006
<b>c.2. Dépenses sans cofinancement communautaire</b> <i>Initiatives sociales en faveur de l'emploi</i>			
1. Forum pour l'emploi .....	3.770.562	5.154.000	5.411.700
2. Proactif.....	9.157.032	13.430.310	14.101.826
3. Objectif Plein Emploi.....	10.972.500	12.453.500	13.076.175
4. Défi-Job asbl.....	220.000	259.326	272.292
5. Eng nei Schaff asbl.....	37.701	144.985	152.234
6. ICOPA-RTPH.....	282.423	346.425	363.746
7. Actions locales communes.....	721.930	700.000	735.000
<b>c.3. Dépenses avec cofinancement communautaire</b>	4.716.021	2.000.000	3.000.000
Sous-total c.....	114.916.761	125.399.534	136.932.973
<b>d. Section spéciale (Formation)</b>			
1. Aides et primes à l'apprentissage.....	11.313.614	10.000.000	10.250.000
2. Complément apprentissage pour adultes .....	1.524.108	1.800.000	2.100.000
3. Initiation polyvalente pour jeunes.....	1.027.277	900.000	900.000
4. Autres actions de formation du fonds pour l'emploi	2.333.147	2.380.000	2.400.000
Sous-total d.....	16.198.146	15.080.000	15.650.000
<b>Sous-total A .....</b>	<b>269.548.765</b>	<b>303.936.534</b>	<b>325.640.973</b>
<b>B. Dépenses liées au secteur de la sidérurgie</b>			
1. Travaux extraordinaires.....	0	1.100.000	650.000
2. Chômage partiel alternatif .....	9.204.598	6.000.000	14.700.000
3. Indemnité de réemploi.....	171.585	170.000	170.000
4. Préretraite.....	29.696.497	34.500.000	37.500.000
<b>Sous-total B.....</b>	<b>39.072.680</b>	<b>41.770.000</b>	<b>53.020.000</b>
<b>C. Remboursements comptables extraordinaires</b>	1.130.277	0	
<b>II. TOTAL Dépenses</b>	<b>309.751.722</b>	<b>345.706.534</b>	<b>378.660.973</b>
<b>III. Programme des recettes</b>			
<b>A. Alimentation normale</b>			
<b>a. Impôts de solidarité</b>			
1. Impôt sur le revenu des personnes physiques.....	41.767.781	44.870.000	50.130.000
2. Impôt sur le revenu des collectivités.....	44.524.727	46.900.000	52.000.000
3. Impôt sur le revenu des communes .....	-	-	-

	2004	2005	2006
<b>b. Contribution sociale sur carburants.....</b>	108.316.857	127.390.000	147.000.000
Sous-total A.....	194.609.365	219.160.000	249.130.000
<b>B. Remboursements</b>			
1. Comptables extraordinaires.....	147.778	-	-
2. Remboursement chômage.....	498.239	850.000	900.000
3. Remboursement soldes faillites.....	502.049	700.000	600.000
4. C.E.C.A.....	0	750.000	1.500.000
5. Fonds social européen.....	294.786	300.000	200.000
6. Participation des entreprises aux stages d'insertion.....	3.270.051	2.470.000	2.700.000
7. Participation des entreprises au stage de réinsertion .....	1.686.346	870.000	1.000.000
8. Participation au coût de la préretraite.....	28.109.000	31.587.000	32.400.000
9. Divers.....	616.567	55.000	65.000
Sous-total B.....	35.124.815	37.582.000	39.365.000
<b>C. Alimentation suppl.: Dot. budgétaire</b>			
1. Crédits .....	15.000.000	10.000.000	50.000.000
Sous-total C.....	15.000.000	10.000.000	50.000.000
<b>III. TOTAL Recettes.....</b>	244.734.180	266.742.000	338.495.000

## 22) FONDS D'ORIENTATION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'AGRICULTURE

### 1) Base légale:

Loi d'orientation agricole du 23 avril 1965 (art. 20)

Loi du 18 décembre 1986 promouvant le développement de l'agriculture (art. 53)

Loi modifiée du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural (art. 60)

### 2) Objet:

Art. 60. - Les aides prévues dans la présente loi, telles qu'elles sont spécifiées par règlement grand-ducal, sont imputables au Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture (. . .).

### 3) Recettes et Dépenses:

Art. 60 (. . .) Ce fonds est alimenté:

1. par des dotations budgétaires annuelles suivant les possibilités financières de l'Etat;
2. par les recettes et les bonifications revenant au Grand-Duché de Luxembourg du chef de l'application de la politique agricole commune dans le cadre de l'Union Européenne pour autant que ces mesures sont effectivement à charge du présent fonds.

Voir objet.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2004	2005	2006
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	3.201.635	11.543.461	9.020.358
- Alimentation:			
- budgétaire normale.....	16.000.000	17.000.000	27.000.000
- budgétaire supplémentaire.....	20.500.000	9.000.000	-
- FEOGA.....	5.617.518	3.500.000	2.500.000
Total:	42.117.518	29.500.000	29.500.000
- Dépenses.....	33.775.692	32.023.103	34.975.604
- Avoir à reporter .....	11.543.461	9.020.358	3.544.754
<b>II. Programme des dépenses</b>			
- Loi agraire 1986.....	390.373	8.907	128.000
- Loi agraire 2001:			
- Investissem. exploitat. agricoles.....	22.777.146	22.500.000	22.000.000
- Jeunes agriculteurs.....	4.673.765	4.055.480	2.980.000
- Collectivités et produits de qualité.....	2.340.736	1.000.000	3.050.000
- Méthodes de prod. écologiques.....	1.152.724	2.358.582	3.274.825
- Infrastructures agricoles.....	1.667.506	1.843.657	500.000
- Zones rurales.....	773.442	256.477	3.042.779
<b>Total des dépenses .....</b>	<b>33.775.692</b>	<b>32.023.103</b>	<b>34.975.604</b>

## 23) FONDS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS

### 1) Base légale:

Loi du 25 juin 1960 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (art. 10).

Loi du 2 janvier 1963 autorisant l'exécution d'un programme extraordinaire d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires et autorisant le Gouvernement à émettre un emprunt de trois cents millions de francs pour l'exécution d'une première série de travaux (art. 3).

Loi du 23 décembre 1967 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (art. 13).

### 2) Objet:

Art. 10 - Ce fonds est destiné à recevoir les sommes inscrites au budget en vue de réaliser un programme de constructions qui fera l'objet d'une loi spéciale.

### 3) Recettes et Dépenses:

Art. 3 - Ce fonds est alimenté par:

- des emprunts;
- des prélèvements sur d'autres recettes extraordinaires et sur les recettes ordinaires.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

	(en euros)			
	2004	2005	2006	Exercices ultérieurs
<b>I. Mouvements du fonds</b>				
- Avoir reporté . . . . .	300.359.675	201.676.069	99.116.717	-
- Alimentations:				
a) Alimentation normale . . . . .	9.000.000	10.000.000	38.000.000	-
b) Alimentation supplémentaire . . . . .	-	-	-	-
Total . . . . .	9.000.000	10.000.000	38.000.000	-
- Dépenses . . . . .	107.683.606	112.559.352	115.067.356	-
- Avoir à reporter . . . . .	201.676.069	99.116.717	22.049.361	-
<b>II. Programme des dépenses</b>				
<b>I. Projets en réalisation</b>				
1 - Musée d'histoire naturelle Grund . . . . .	18.938	-	-	-
2 - Centre pénitentiaire Schrassig (2e extension inclus) . . . . .	4.416.090	6.000.000	2.500.000	8.973.514
3 - Aménagement du Parc de Hosingen . . . . .	0	100.000	100.000	46.424
4 - Parc de Hosingen: centre écologique . . . . .	265.074	1.500.000	2.600.000	7.107.299
5 - Abbaye Neumünster . . . . .	10.539.242	5.000.000	8.000.000	2.074.843
6 - Bâtiment Tour à Kirchberg: façades . . . . .	65.451	100.000	500.000	11.678.315
7 - Chambre des députés: extension et transformation . . . . .	2.761	20.825	0	0
8 - C.P.A. Givenich (2e extension) . . . . .	1.937.936	2.500.000	2.500.000	2.568.136
9 - Immeuble Printz et Rischard: transformations . . . . .	3.374.396	5.000.000	7.000.000	5.321.586
10 - CNA Dudelange (y inclus centre culturel) . . . . .	3.228.765	4.500.000	7.500.000	25.119.879
11 - Palais de Justice des CE Kirchberg - désamiantage . . . . .	310.338	3.000.000	2.182.516	-
12 - Centre de conférences Luxembourg-Kirchberg . . . . .	18.854.421	15.000.000	22.500.000	114.029.600
13 - Salle de concert Luxembourg-Kirchberg . . . . .	31.696.137	35.000.000	10.000.000	5.339.043
14 - Police des Autoroutes + Ponts & Chaussées à Bertrange . . . . .	9.068.182	6.417.400	5.000.000	32.601.722

	2004	2005	2006	Exercices ultérieurs
15 - Aménagement du Parc "3 Eechelen" . . . . .	220.125	2.000.000	6.000.000	7.303.053
16 - Ponts et Chauss. Bertrange: atelier mécanique . . . . .	1.800.000	882.600	-	-
<b>2. Loi budgétaire:</b>				
17 - Dépôt Musée d'Histoire Bertrange (FAPRAL) . . . . .	230.681	400.000	366.352	-
18 - Centre administratif Mersch (Linden-Greisch) . . . . .	21.225	100.000	150.000	61.759
19 - Institut viti-vinicole Remich (cave crémant) . . . . .	119.334	200.000	1.000.000	1.228.487
20- Centre Marienthal:travaux d'infrastructure . . . . .	275.944	300.000	600.000	633.935
21 - Centre tactique de Police Reckenthal . . . . .	43.308	50.000	322.480	-
22- Eaux et Forêts Ellergronn:phase 1 . . . . .	533.132	1.000.000	991.199	-
23- Ministère de l'Education Nationale.réhabilit. . . . .	418.422	200.000	1.400.000	4.501.962
24 - Parc Château de Walferdange . . . . .	253.519	500.000	800.000	1.748.249
25 - Ferme Grisius Lultzhausen: SN des sports . . . . .	0	100.000	1.200.000	3.386.748
26 - Château de Roebé Larochette . . . . .	495.031	700.000	1.200.000	775.735
27 - Théâtre national, route de Longwy . . . . .	774.409	1.000.000	676.892	-
28 - Dépôt P & Ch Walferdange . . . . .	22.834	-	100.000	4.224.978
29 - Caserne Herrenberg : remise en état de 3 pavillons type . . . . .	1.043.544	1.000.000	1.600.000	1.795.578
30- Ancien bâtiment Commerzbank à Luxembourg . . . . .	2.761.780	3.503.025	-	-
31 - Centre de Recherche Public - Santé (pavillon provisoire) . . . . .	4.837.728	1.000.000	977.779	-
32 - Garage central pour les forces de l'ordre . . . . .	465.431	1.500.000	3.300.000	1.958.174
33- Centre national de littérature Mersch (Maison Eiffes) . . . . .	7.091	500.000	800.000	1.038.858
34- Démolition bâtiment CUBE . . . . .	406.056	593.944	-	-
35- INS: réfection pelouse et modernisation hall . . . . .	378.189	500.000	1.500.000	3.981.018
36- Représentation permanente ONU à New York . . . . .	46.865	500.000	2.000.000	1.075.180
37- Centre pénitentiaire Schrassig: réfection toitures . . . . .	185.525	1.000.000	1.300.000	2.514.475
38- Centre d'information 'Accord de Schengen' . . . . .	265.879	519.121	-	-
39- Musée 'A Possen': transformation . . . . .	65.752	400.000	500.000	1.486.192
40- Château de Colmar-Berg . . . . .	1.515.733	1.240.035	-	-
41 - Ponts et chaussées Remich: ateliers . . . . .	-	100.000	200.000	8.546.915
42- Ecole de Police Verlorenkost . . . . .	423.402	800.000	771.583	-
43- Nouvelle ambassade à Varsovie . . . . .	-	750.000	1.278.400	-
44 - Ambassade à Bruxelles . . . . .	884	50.000	1.000.000	271.112
45 - Ecole de Police Verlorenkost: gymnase . . . . .	179.739	320.261	-	-
46 - Projets en cours d'achèvem.,abandonnés; préfinancés . . . . .	2.326.371	288.000	-	-
47- Unité de sécurité Dreiborn . . . . .	28.977	100.000	250.000	5.258.123
48- Centre de rétention pour étrangers en situation irrégulière . . . . .	-	100.000	3.000.000	3.900.000
49- Château de Schoenfels:remise en état et atelier thérapeutique . . . . .	-	-	500.000	3.263.092
50- Ferme Casel Givenich . . . . .	-	100.000	600.000	1.100.600
51- Maison d'enfants à Schiffflange:extension . . . . .	-	50.000	400.000	496.400
52- Centre de production artistique Bonnevoie . . . . .	417	100.000	-	2.579.203
53- Centre de conduite de la Police à Colmar-Berg . . . . .	-	70.000	-	6.498.728
54- Stand de tir Bleesdall:mise en conformité . . . . .	-	100.000	-	1.121.704
55- Haff Réimech . . . . .	-	-	-	4.353.519
56- Ponts et Chaussées Mersch . . . . .	-	100.000	-	5.400.000
57- Police Grand-ducale Kayl: réaménagement et agrandissement . . . . .	-	-	-	1.500.000
58- Dépôt de munitions Herrenberg . . . . .	-	-	-	2.764.796
59- Ponts et Chaussées Grevenmacher: Dépôt Potaschbiërg . . . . .	13.709	100.000	-	4.869.721
60- Ministère de l'Intérieur: réhaussement de deux étages . . . . .	-	-	-	-
61- Bât.adm.+ transf.logem.de service:Police Rédange . . . . .	-	-	-	5.000.000
62- Ecole Nationale des Sapeurs Pompiers Niederfeulen . . . . .	23.097	-	-	4.429.800
63- Ponts et Chaussées Windhof - ateliers et garage . . . . .	-	-	-	1.350.000
64-Ponts et Chaussées Echternach: nouvelle construction . . . . .	-	100.000	-	5.900.000
65- Ponts et Chaussées Clervaux: extension . . . . .	-	-	-	4.000.000

	2004	2005	2006	Exercices ultérieurs
<b>3. Etudes (loi de garantie) * partie des études</b>				
66 - CRP Henri Tudor: extension . . . . .	-	-	-	-
67 - Aérogare: 4e extension (petits porteurs + terminal principal + parking + cogénération) y inclus travaux pr. petits porteurs	110.859	14.141	-	-
68 - Cité judiciaire, Plateau du St Esprit . . . . .	-	-	-	-
69 - Cour de Justice de l'UE: 4e extension . . . . .	14.219	-	-	-
70 - Extension Bâtiment Konrad Adenauer . . . . .	1.169.845	500.000	4.830.155	-
71 - Deuxième Ecole Européenne+ Centre de l'Enfance (part.études)	-	700.000	350.000	-
72 - Cour des Comptes (2e extension) . . . . .	-	-	600.000	400.000
73 - Cour de Justice de l'UE .mise en conform.bât. annexes A,B,C	-	-	350.000	150.000
<b>4. Projets en cours d'élaboration</b>				
74 - Bibliothèque nationale (extension Kirchberg) . . . . .	-	-	-	-
75 - Gendarmerie-Police Grevenmacher . . . . .	50.253	150.000	500.000	11.447.854
76 - Centre Marienthal' . . . . .	0	50.000	150.000	24.684.421
77- Bât.Publics:atelier+dépôt(nouv.constr.)Bertr.Bourmicht . . . . .	21.159	150.000	250.000	10.125.349
78 - Centre de Conférences Luxembourg-Kirchberg (2ième ext.) . . .	29.587	150.000	400.000	96.420.413
79- Laboratoire National de Santé . . . . .	513.176	500.000	500.000	91.247.127
80- Labo. Médec.Vét.+Labo.Env.et Eau(2ième phase) . . . . .	46.547	200.000	300.000	29.453.453
81- Centre de secours à Luxembourg-Gasperich: nouvelle constr.	53.230	750.000	200.000	78.996.770
82- Bâtiment Schuman: transformation pour la Bibliothèque national	498.459	500.000	-	118.021.812
83- Château de Berg(rénovation) . . . . .	-	-	-	15.000.000
84- Centre Hollenfels . . . . .	-	50.000	-	10.350.000
85- Cité policière Luxembourg-Verlorenkost . . . . .	322.047	500.000	-	404.177.953
86- Stand de tir Reckenthal: extension . . . . .	-	50.000	-	8.450.000
<b>5. Autres Projets</b>				
87 - Justice de paix à Esch/Alzette . . . . .	184.267	50.000	300.000	13.965.733
88 - Centre pénitentiaire Schrassig: mesures de sécurité réception . .	-	40.000	370.000	4.590.000
89 - Caserne Herrenberg:modernisation (1ère phase) . . . . .	41.098	50.000	200.000	34.708.902
90- Centre de recherche public - Santé . . . . .	507.088	750.000	-	76.234.996
<b>6. Projets destinés antérieurement à être financés par le biais de la loi de garantie</b>				
91 - Bâtiment administratif à Luxembourg-Gare . . . . .	159.908	-	-	-
<b>7. Nouveaux Projets</b>				
92- Bibliothèque nationale : exposition carrefour des influences . . . .	-	-	500.000	500.000
93- Police grand-ducale Strassen: nouvelle construction . . . . .	-	50.000	100.000	1.850.000
94- Villa Louvigny: salle de musique remise en état . . . . .	-	100.000	-	1.900.000
95- Musée du Vin à Ehnen: réaménagement et extension . . . . .	-	-	-	6.000.000
96- Centre douanier Gasperich: nouvel atelier à 3 niveaux . . . . .	-	-	-	1.200.000
97- Administration de l'Eau Diekirch: Hôtel du Midi . . . . .	-	50.000	-	1.950.000
98- Police Grand-ducale Kehlen: nouvelle construction . . . . .	-	50.000	-	1.950.000
99- Palais de Justice Diekirch: transformation . . . . .	-	100.000	-	4.400.000
100- Police Grand-Ducale Lorentzweiler: nouvelle construction . . . .	-	-	-	2.000.000
<b>Total des dépenses</b>	<b>107.683.606</b>	<b>112.559.352</b>	<b>115.067.356</b>	



## 24) FONDS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS SCOLAIRES

1) Base légale:

Loi du 25 juin 1960 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (art. 10).

Loi du 2 janvier 1963 autorisant l'exécution d'un programme extraordinaire d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires et autorisant le Gouvernement à émettre un emprunt de trois cents millions de francs pour l'exécution d'une prér série de travaux (art. 3).

Loi du 23 décembre 1967 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (art. 13).

2) Objet:

Art. 10 - Ce fonds est destiné à recevoir les sommes inscrites au budget en vue de réaliser un programme de constructions qui fera l'objet d'une loi spéciale.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 60 - Ce fonds est alimenté par:

- des emprunts;
- des prélèvements sur d'autres recettes extraordinaires et sur les recettes ordinaires.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

	2004	2005	2006	(en euros) <i>Exercices ultérieurs</i>
<b>I. Mouvements du fonds</b>				
- Avoir début . . . . .	276.501.630	255.211.557	216.410.601	-
- Alimentations				
a) Alimentation normale . . . . .	45.000.000	45.000.000	50.000.000	-
b) Alimentation supplémentaire . . . . .	-	-	-	-
Total: . . . . .	45.000.000	45.000.000	50.000.000	-
- Dépenses . . . . .	66.290.073	83.800.956	100.023.811	-
- Avoir fin . . . . .	255.211.557	216.410.601	166.386.790	-
<b>II. Programme des dépenses</b>				
<b>I. Projets en réalisation</b>				
1 - Lycée de garçons à Esch/Alzette:nouvelle construction . . . . .	833	-	-	-
2 - Institut pour IMC . . . . .	310.746	109.529	-	-
3 - LT des Arts et Métiers:agrandissement et rénovation . . . . .	833	-	-	-
4 - CNFPC à Esch/Alzette . . . . .	19.660	9.453	-	-
5 - Ecole européenne primaire et secondaire . . . . .	140.385	43.215	-	-
6 - Lycée de garçons à Luxembourg:extension . . . . .	110.361	50.000	300.000	2.065.328
7 - Extension du LT Nord Wiltz (1ère phase) . . . . .	116.502	150.000	250.963	-
8 - Extension Lycée class. Diekirch (ttes. les phases) . . . . .	3.259.608	2.250.000	1.250.000	3.180.768
9 - LT à Mersch:extension et transformation . . . . .	337.496	276.272	-	-
10- LT Joseph Bech Grevenmacher . . . . .	2.205.443	1.800.000	2.520.634	-
11- LT Esch/Alzette: ateliers auprès du CNFPC . . . . .	204.392	532	-	-
12- Lycée technique Josy Barthel à Mamer . . . . .	7.940.660	4.800.000	4.500.000	3.745.748
13- Internat à Diekirch . . . . .	2.467.390	4.000.000	4.000.000	3.264.638
14- Lycée technique Esch/Alzette (Raemerich) . . . . .	20.231.919	18.000.000	7.000.000	3.514.887
15- Lycée technique Nic Bieber Dudelange . . . . .	3.549.483	5.500.000	5.000.000	27.219.135
16- Lycée du Nord Wiltz: extension 2e phase . . . . .	4.008.860	8.000.000	13.000.000	46.720.896
17- LT Mathias Adam Pétange:nouvelle construction . . . . .	3.660.995	10.000.000	21.000.000	71.663.586
18- Nouveau Lycée et Internat à Rédange-sur-Attert . . . . .	1.894.007	10.000.000	10.000.000	72.663.019
19- Annexe pour le LT à Dommeldange . . . . .	653.254	4.000.000	8.000.000	15.530.718
20- LT Esch/Alzette(Lallange) . . . . .	0	2.000.000	10.000.000	91.819.665
21- Divers en cours d'achèvem.,abandonnés; préfinancés . . . . .	1.636.394	75.000	-	-
22- Ancienne Ecole Américaine: transformat. pour Lycée Vauban	20.646	30.000	-	13.079.476

	2004	2005	2006	Exercices ultérieurs
<b>2. Loi budgétaire</b>				
23- LT Arts et Métiers: assainissement extérieur . . . . .	1.752.407	700.000	245.691	-
24- Internat St Willibrord Echternach: cuisine etc . . . . .	219.587	200.000	517.603	-
25- LT Nord Wiltz:classes supplémentaires . . . . .	14.439	12.955	-	-
26- ISERP Walferdange : modernisation . . . . .	644.936	500.000	800.000	709.108
27- Centre de Langues . . . . .	152.016	200.000	700.000	171.559
28- Lycée R. Schuman : bibl. cafet. struct d'acc, park. + alent.	625.853	500.000	1.600.000	2.641.704
29- Athénée: réhabilitation de la salle de fêtes . . . . .	1.642.951	1.000.000	561.834	200.000
30- LT Michel Lucius: nouvelle aile, salles de classe . . . . .	800.513	1.800.000	1.000.000	508.314
31- LT des Arts et Métiers:cantine . . . . .	136.253	-	100.000	6.191.674
32- LT Joseph Bech à Grevenmacher . . . . .	156.563	750.000	200.000	5.501.293
33- Solution transitoire pour l'Ecole Européenne à Lux-Kirchberg	4.048.707	700.000	251.293	-
34- Lycée et Collège Vauban: structures provisoires . . . . .	2.824.221	3.800.000	375.779	-
35- Ecole Européenne: transformation 7 classes en salles spéciales	331.986	668.000	250.014	-
36- Centre national sportif Kirchberg:façades vitrées,vestiaires . .	23.173	100.000	250.000	4.476.827
37- Centre d'éducation différenciée Esch/Alzette . . . . .	-	200.000	500.000	4.200.000
38- LT Ettelbruck: salle des sports et piscine . . . . .	14.546	-	50.000	2.903.195
39-3ième extension CPE à Luxembourg-Kirchberg . . . . .	0	5.000	-	5.995.000
40- CNFPC et LT Ettelbruck:salle des sports . . . . .	8.960	100.000	1.600.000	691.040
41- IST: bâtiments laboratoires . . . . .	-	200.000	700.000	600.000
42- LTMichel Lucius: démolition et réaménagement aile caduque	-	-	-	6.000.000
<b>3. Projets en cours d'élaboration</b>				
43- LTMathias Adam -Jenker . . . . .	33.825	70.000	300.000	26.334.270
44- Nouveau Lycée à Junglinster . . . . .	3.360	500.000	300.000	119.196.640
45- LT pour professions de santé . . . . .	55.346	300.000	300.000	68.044.654
46- L T Bonnevoie:extension et remise en état . . . . .	0	50.000	50.000	64.900.000
47- Cente de Logopédie . . . . .	30.564	100.000	250.000	25.605.993
48- Uni. Luxembourg Limpertsberg (Facultés 2 et 3) . . . . .	-	-	200.000	149.800.000
49- LT Michel Lucius Luxembourg-Kirchberg . . . . .	-	-	100.000	59.900.000
50- Rénovation Athénée . . . . .	-	-	-	80.000.000
51- Lycée Hubert Clement: nouvelle construction . . . . .	-	50.000	-	-
52- Lycée Pôle Nord (Clervaux) . . . . .	-	-	-	pm
53- Lycée Pôle Sud . . . . .	-	-	-	pm
54- Neie Lycée Luxembourg . . . . .	-	-	-	pm
55- Lycée Technique Agricole Ettelbruck: extension . . . . .	-	-	-	pm
<b>4. Autres projets</b>				
56- Internat Ettelbruck . . . . .	-	-	-	19.890.517
57- LT Esch:place Victor Hugo:nouvelle aile . . . . .	-	-	-	55.000.000
<b>5. Nouveaux projets</b>				
58- LTHôtelier Alexis Heck: mise en conformité cuisine . . . . .	-	50.000	500.000	1.250.000
59- LTHôtelier Alexis Heck: salle des Sports . . . . .	-	-	-	3.000.000
60- LT du Centre: salle des Sports . . . . .	-	-	-	5.000.000
61- Lycée classique Echternach: salle des Sports . . . . .	-	-	-	5.000.000
62- LT agricole Ettelbruck: salle des Sports . . . . .	-	1.000	-	2.999.000
63- IESS: pavillon provisoire Mersch . . . . .	-	100.000	1.500.000	1.400.000
64- IESS: bâtiment définitif à Mersch . . . . .	-	-	-	pm
65- Lycée technique Ettelbruck: nouvelle annexe . . . . .	-	50.000	-	-
<b>Total des dépenses</b>	<b>66.290.073</b>	<b>83.800.956</b>	<b>100.023.811</b>	

## 25) FONDS DES ROUTES

## 1) Base légale:

Loi du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes (art. 16 et 17) modifiée entre autres par la:

- Loi du 29 août 1972
- Loi du 26 mars 1998
- Loi du 21 décembre 1998
- Loi du 6 juin 2002
- Loi du 21 décembre 2004 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2005 (art. 16)
- Loi du xx décembre 2005 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2006 (art. 16)

## 2) Objet:

Art. 16. - Les dépenses occasionnées par la réalisation du programme général d'établissement d'une grande voirie de communication prévu à l'article 6, alinéa 1er ainsi que celles relatives à la remise en état de cette même voirie sont imputables au Fonds des routes. Le Ministre des Travaux publics ordonnance les montants versés au Fonds des routes.

## 3) Recettes et Dépenses:

Art. 16. - Ce fonds est alimenté:

- a) par des dotations budgétaires;
- b) par des recettes d'emprunts;
- c) par le produit de la vente d'immeubles acquis dans le cadre du programme précité et rendus disponibles après l'établissement de la grande voirie;
- d) par les remboursements effectués par la République fédérale d'Allemagne conformément à l'article 7 de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République fédérale d'Allemagne concernant la jonction des autoroutes et la construction d'un pont frontalier sur la Moselle dans la région de Perl et de Schengen signée à Luxembourg, le 18 avril 1994, et approuvée par la loi du 18 août 1995.

Les sommes dont question sub b), c) et d) sont portées directement en recette au Fonds des routes.

## 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

	2004	2005	2006	Exercices ultérieurs
(en euros)				
<b>I. Mouvements du fonds</b>				
- Avoir reporté .....	80.563.960	62.629.912	92.488.708	-
- Alimentations:				
a) Alimentation normale .....	70.000.100	10.000.000	10.000.000	-
b) Alimentation supplémentaire .....	-	-	-	-
c) Recettes d'emprunts .....	-	100.000.000	100.000.000	-
d) Divers .....	3.591.778	-	-	-
Total alimentations .....	73.591.878	110.000.000	110.000.000	-
- Dépenses .....	91.525.926	80.141.204	161.683.112	-
- Moins-value retards et aléas de chantiers (15%) .....	0	0	24.252.467	-
- Dépenses ajustées .....	91.525.926	80.141.204	137.430.645	-
- Avoir à reporter .....	62.629.912	92.488.708	65.058.063	-
<b>II. Programme des dépenses</b>				
<b><u>Contournement de Luxembourg:</u></b>				
- Cont. Sud-Est: Irrgarten-Kirchberg .....	1.236.436	2.000.000	150.000	-
<b><u>Collectrice du Sud:</u></b>				
- Divers: emprises et études .....	95.121	200.000	3.380.000	-
- Echangeur de Burange .....	-	-	4.000.000	12.400.000
<b><u>Liaison avec la Sarre</u></b>				
- Section I .....	2.766.216	-	-	-
- Section II .....	7.114.644	-	-	-
- Diverses sections .....	2.633.210	7.500.000	3.600.000	10.100.000
- Divers: emprises et études .....	1.166.572	-	-	-

	2004	2005	2006	Exercices ultérieurs
<b><u>Grande voirie du Nord:</u></b>				
- Contournement de Colmar/Colmar-Mersch . . . . .	120.347	10.000	-	-
- Contournement Mersch . . . . .	304.229	250.000	-	-
- Luxembourg-Mersch . . . . .	37.465.566	42.000.000	65.000.000	334.400.321
- Route de liaison A7/A6 . . . . .	-	-	1.000.000	61.000.000
- Divers: emprises et études . . . . .	1.830.396	1.500.000	500.000	1.500.000
<b><u>Autres</u></b>				
- Divers . . . . .	2.412.769	2.500.000	1.000.000	9.000.000
- Surveillance des chantiers . . . . .	1.814.370	1.500.000	1.500.000	13.500.000
- Aires de service . . . . .	2.779.152	1.820.000	2.500.000	5.680.000
- Projet "CITA" . . . . .	3.332.373	2.750.000	7.200.000	31.544.265
- Entretien grande voirie . . . . .	9.623.982	7.020.000	8.000.000	72.000.000
- Entretien technique CITA et tunnels . . . . .	3.802.472	3.500.000	5.000.000	45.000.000
- Giratoire de Merl . . . . .	3.487.622	3.000.000	1.004.811	-
- Echangeur de Pontpierre . . . . .	-	-	1.000.000	8.400.000
- Contournement de Sandweiler . . . . .	2.148.281	580.000	876.719	-
- Aménagement d'un giratoire à Kayl . . . . .	220.269	-	-	-
- Contournement Junglinster . . . . .	134.874	50.000	4.000.000	13.765.126
- Contournement de Bascharage/Dippach . . . . .	-	100.000	1.000.000	48.900.000
- Contournement de Differdange . . . . .	-	100.000	900.000	4.200.000
- Liaison route d'Arlon/rue de Strassen . . . . .	1.701.970	961.204	-	-
- N34 Bertrange, section médiane . . . . .	-	-	1.500.000	2.500.000
- Giratoire rue de l'Industrie/N34 Bertrange . . . . .	-	-	-	2.100.000
- Boulevard de Merl, Giratoire N5/N34-rte d'Arlon . . . . .	-	-	-	23.400.000
<b><u>Ban de Gasperich</u></b>				
- Rues Esch/Raiffeisen . . . . .	-	-	-	12.224.450
- Nouvel échangeur autoroutier . . . . .	-	-	-	20.481.720
- Voirie secondaire (Kockelscheuer) . . . . .	-	-	-	16.896.760
- Voirie secondaire (Gluck) . . . . .	-	-	-	6.497.400
- Voirie "rue des Scillas" . . . . .	-	-	-	4.118.750
<b><u>Adaptation croix et échangeur A3 / A6:</u></b>				
- Croix de Gasperich . . . . .	4.484.050	1.600.000	3.831.582	-
- Croix de Cessange . . . . .	-	-	100.000	11.900.000
- Echangeur Helfenterbrück . . . . .	116.630	200.000	12.000.000	19.483.370
- Section courante Mamer-Bettembourg . . . . .	-	200.000	500.000	49.400.000
<b><u>Liaison Micheville</u></b>				
- Liaison Micheville (phase 1) . . . . .	734.375	800.000	31.000.000	41.926.781
- Liaison Micheville (phase 2) . . . . .	-	-	-	129.000.000
<b><u>Pont Adolphe &amp; Passerelle à Luxembourg</u></b>				
- Pont Adolphe (pont provisoire inclus) . . . . .	-	-	500.000	34.500.000
- Passerelle . . . . .	-	-	50.000	5.850.000
<b><u>Divers ouvrages d'art</u></b>				
- Pont sur la Sûre à Moestroff . . . . .	-	-	80.000	2.420.000
- Pont frontalier Moselle à Remich . . . . .	-	-	150.000	2.150.000
- Pont frontalier Grevenmacher . . . . .	-	-	150.000	7.050.000
- OA498 Insborn et 499 Lultzhausen . . . . .	-	-	210.000	7.670.000
<b>Total des dépenses . . . . .</b>	<b>91.525.926</b>	<b>80.141.204</b>	<b>161.683.112</b>	

## 26) FONDS DU RAIL

### 1) Base légale:

Loi du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire.

### 2) Objet:

Les projets de remise en état, de modernisation et d'extension du réseau ou de suppression de lignes sont repris dans un programme d'investissement quinquennal établi par le Ministre des Transports avec le concours du gestionnaire de l'infrastructure.

### 3) Recettes et Dépenses:

Les dépenses occasionnées par la réalisation du programme d'investissement, y compris les acquisitions immobilières requises à cet effet, sont imputées sur le Fonds du Rail.

Le Fonds du Rail est alimenté:

- par des dotations budgétaires;
- par des emprunts;
- par des redevances d'utilisation de l'infrastructure;
- par le produit de la vente d'immeubles et de terrains appartenant au domaine foncier du réseau et rendus disponibles après la réalisation du programme d'investissement;
- par les subventions de l'Union Européenne allouées à des projets inscrits au programme d'investissement.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en milliers d'euros)

	2004	2005	2006
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	151.413	128.816	217.349
- Dotations budgétaires:			
- Normale Investissement .....	50.000	10.000	10.000
- Normale Maintenance .....	90.000	92.000	96.000
- Emprunt .....	-	100.000	100.000
- Subvention U.E.....	908	2.400	3.000
- Restitution TVA .....	24.182	26.733	28.100
- Autres recettes (Redevances,..).....	35.907	29.200	30.200
- Total Recettes .....	200.997	260.333	267.300
<b>II. Programme des dépenses</b>			
- Dépenses projetées:			
- Maintenance .....	114.935	92.000	115.000
- Investissement.....	106.899	71.700	163.000
<i>dont</i>			
<i>Prol. Ligne Bettembourg jusqu'à Volmerange.....</i>	748	700	3.800
<i>Troisième voie dans le triangle de Fentange.....</i>	11.251	4.700	2.200
<i>Mise à double voie de la ligne Pétange-Luxbg.....</i>	1.554	5.000	14.300
<i>Raccordement de Kirchberg et de Findel.....</i>	2.331	1.000	10.000

(en milliers d'euros)

	2004	2005	2006
<i>Adaptation Tête Nord Gare de Luxembourg.....</i>	0	1.000	11.000
<i>Raccordement Belval-Usines.....</i>	22	0	5.000
<i>Installation d'un syst.de contrôle de vitesse.....</i>	4.612	6.800	6.500
<i>Modification de l'alimentation électrique.....</i>	2.763	0	12.000
<i>Centre de Remisage en Gare de Luxembourg.....</i>	659	2.000	15.000
<i>Réalisation d'une sous-station à Berchem.....</i>	0	0	8.000
<i>Entretien constructif.....</i>	68.777	44.200	74.000
<i>Autres projets.....</i>	14.182	6.300	1.200
- Etudes et personnel.....	1.760	8.100	8.100
- Total des dépenses .....	223.594	171.800	286.100
<b>Avoir en fin d'exercice .....</b>	<b>128.816</b>	<b>217.349</b>	<b>198.549</b>

## 27) FONDS DES RACCORDEMENTS FERROVIAIRES INTERNATIONAUX

1) Base légale:

Loi du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire.

2) Objet:

La participation à la réalisation de projets ferroviaires situés en-dehors du territoire national, lorsque ces projets contribuent au maintien et au développement des raccordements ferroviaires du Grand-Duché de Luxembourg avec ses pays voisins et à l'insertion du réseau ferroviaire national dans les réseaux de transport transeuropéens.

3) Recettes et Dépenses:

Les dépenses engendrées par ces participations sont à charge du Fonds des Raccordements Ferroviaires Internationaux.

Le Fonds est alimenté:

- par des dotations budgétaires;
- par des emprunts;
- par les subventions de l'Union Européenne allouées au Grand-Duché de Luxembourg en vue de promouvoir la réalisation des raccordements ferroviaires;
- par les rémunérations des participations de l'Etat dans des entités étrangères ou internationales qui sont, le cas échéant, chargés de la réalisation des projets ferroviaires.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en milliers d'euros)

	2004	2005	2006
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	121.694	50.010	15.010
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale .....	10.000	5.000	5.000
- Dépenses .....	81.684	40.000	15.000
- Avoir au 31.12. ....	50.010	15.010	5.010

## 28) FONDS POUR LA LOI DE GARANTIE

1) Base légale:

Loi du 30 décembre 1996 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1997 modifiée par la loi du 22 décembre 2000 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2001 ainsi que la loi du 19 décembre 2003 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2004 (art. 43).

2) Objet:

Art. 43. - Le fonds pour la loi de garantie est destiné à financer les dépenses stipulées dans les contrats de location-vente conclus conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi modifiée du 13 avril 1970 fixant les conditions suivant lesquelles le Gouvernement peut soit acquérir certains immeubles présentant un intérêt public, soit garantir le rendement et les charges locatives de tels immeubles, ainsi que les dépenses résultant de la location d'immeubles destinés à accueillir des institutions et organismes internationaux, y compris les charges locatives et frais annexes afférents, et pour lesquels le Gouvernement dispose d'une option d'achat.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 43.- Le fonds pour la loi de garantie est alimenté par des dotations budgétaires ainsi que par le produit des loyers versés par les institutions occupant les immeubles mentionnés à l'alinéa premier ainsi que les immeubles réalisés sur base de la loi du 13 avril 1970, conformément aux stipulations des contrats de sous-location conclus par ces institutions avec l'Etat

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

	2004	2005	2006	Exercices ultérieurs
(en euros)				
<b>I. Mouvements du fonds</b>				
- Avoir début . . . . .	175.655.756	149.241.878	103.721.833	-
- Alimentations				-
a) alimentation normale . . . . .	1.000.000	2.000.000	7.000.000	-
b) location/vente . . . . .	40.755.564	6.395.481	6.555.368	-
Total . . . . .	41.755.564	8.395.481	13.555.368	-
- Dépenses . . . . .	68.169.442	53.915.526	54.187.176	-
- Avoir fin . . . . .	149.241.878	103.721.833	63.090.025	-
<b>A. Projets en état de remboursement</b>				
<b>Location-vente</b>				
<b>Fonds Kirchberg</b>				
- Centre polyvalent de l'enfance Lux.-Kirchberg . . . . .	315.800	-	-	-
- Bâtiment administratif Luxembourg-Kirchberg . . . . .	-	-	-	-
- Extensions Cour de Justice CE Luxembourg-Kirchberg et mesures transitoires . . . . .	17.117.500	15.711.500	15.711.500	15.711.500
<b>Sous-total</b>	<b>17.433.300</b>	<b>15.711.500</b>	<b>15.711.500</b>	<b>15.711.500</b>
<b>Autres</b>				
- Centre Informatique Luxembourg-Gare . . . . .	2.257.700	1.128.800	1.128.800	6.772.800
- Contournement de Differdange . . . . .	1.030.600	1.082.100	1.082.100	3.246.300
- Bâtiment administratif Gendarmerie Esch/Alzette	315.400	315.400	315.400	1.261.600
- Missions diplomatiques Bruxelles	2.746.000	2.380.500	2.380.500	26.185.500
- Campus scolaire Geesseknepchen	26.380.500	13.500.000	13.500.000	229.500.000
<b>Sous-total</b>	<b>32.730.200</b>	<b>18.406.800</b>	<b>18.406.800</b>	<b>266.966.200</b>
<b>B. Projets en voie de construction</b>				
<b>Location-vente</b>				
- Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean	59.500	-	-	139.336.000
- Centre national sportif et culturel à Luxembourg-Kirchberg	2.039.500	7.723.600	7.723.600	131.301.200



	2004	2005	2006	Exercices ultérieurs
- Centre de recherche public Henri Tudor	-	1.207.700	1.207.700	19.322.800
- Cité judiciaire au plateau du Saint Esprit	-	-	-	205.196.700
<b>Sous-total</b>	<b>2.099.000</b>	<b>8.931.300</b>	<b>8.931.300</b>	<b>495.156.700</b>
<b>C. Projets non entamés</b>				
<b>Location-vente</b>				
- Nouvelle aérogare du Findel	-	-	-	559.530.000
- Terminal G.A.T. et V.I.P. Findel	-	-	-	42.394.000
- Deuxième Ecole Européenne à Mamer	-	-	-	345.043.300
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>946.967.300</b>
<b>D. Autres Projets</b>				
<b>Location-vente</b>				
- 4ième extension du Palais de Justice CE à Lux.-Kirchberg	-	-	-	592.180.200
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>592.180.200</b>
<b>E. Locations avec options d'achat</b>				
- Tours dits A et B à Luxembourg-Kirchberg	15.906.942	10.865.926	11.137.576	n.a.
<b>Sous-total</b>	<b>15.906.942</b>	<b>10.865.926</b>	<b>11.137.576</b>	
<b>Total des dépenses</b>	<b>68.169.442</b>	<b>53.915.526</b>	<b>54.187.176</b>	

## 29) FONDS POUR LA PROMOTION TOURISTIQUE

### 1) Base légale:

Loi du 17 mars 2003 ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique.

### 2) Objet:

Art. 7. - Il est institué ... un fonds spécial ... destiné à financer les participations de l'Etat allouées dans l'intérêt de la réalisation d'investissements éligibles à l'obtention d'une aide sur base de la présente loi (...).

### 3) Recettes et Dépenses:

Les participations ou dépenses engagées dans le cadre de cette loi sont à charge du Fonds.  
Le Fonds est alimenté par des dotations budgétaires.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)			
	2004	2005	2006	Exercices ultérieurs
<b>I. Mouvements du fonds</b>				
- Avoir au 01.01. ....	774.114	7.080	7.080	-
- Dotations budgétaires:				
a) Dotation normale .....	6.825.600	7.000.000	7.300.000	-
b) Dotation supplémentaire.....	-	-	-	-
- Dépenses .....	7.592.634	7.000.000	7.295.600	-
- Avoir au 31.12. ....	7.080	7.080	11.480	-
<b>II. Programme des dépenses</b>				
- Aides à l'hôtellerie .....	1.295.852	2.000.100	1.700.100	-
- Aides aux communes (infrastructures, campings) .....	4.720.743	2.949.400	3.735.000	-
- Aides aux syndicats d'initiative (infrastructures, campings) .....	1.195.514	965.000	1.000.000	-
- Aménagement et modernisation d'auberges de jeunesse .....	-	200.000	150.000	-
- Aides aux campings privés .....	143.261	300.100	250.100	-
- Aides pour la mise en valeur du patrimoine culturel .....	88.007	155.200	80.200	-
- Investisseurs privés .....	74.509	230.100	230.100	-
- Autres aides .....	74.748	200.100	150.100	-
<b>- Total des dépenses .....</b>	<b>7.592.634</b>	<b>7.000.000</b>	<b>7.295.600</b>	<b>-</b>

## II) L'ENCOURS DES GARANTIES FINANCIERES ACCORDEES PAR L'ETAT

Société emprunteuse	Disposition légale accordant la garantie	Montant maximal garanti par la loi	Forme d'emprunt	Montant émis ou Maximum autorisé	Montant en circulation au 31/12/02	Montant en circulation au 31/12/03	Montant en circulation au 31/12/04
SNCI	loi du 02/08/1977 Art. 13.	illimité	B.E. 84/93	12.394.676	13.892	13.892	13.892
			B.E. 85/95	12.394.676	20.838	20.838	20.838
			B.E. 86/96	12.394.676	11.108	11.108	11.108
			B.E. 87/97	12.394.676	62.647	62.647	62.647
			B.E. 88/98	12.394.676	0	0	0
			B.E. 89/99	24.789.352	142.446	93.327	93.327
			B.E. 90/00	24.789.352	64.902	13.798	8.687
			B.E. 91/01	24.789.352	216.473	161.759	134.402
			B.E. 92/02	24.789.352	942.374	134.897	134.897
			B.E. 93/03	24.789.352	43.061.337	855.188	216.227
			B.E. 95/05	24.789.352	34.617.048	36.325.200	38.126.691
			B.E. 96/06	24.789.352	31.342.005	32.649.368	34.042.048
			Emprunt obligataire 93/01	37.184.029	0	0	0
			Prêt CECA 97/02 1)	6.817.072	0	0	0
			Prêt CECA 95/00 1)	8.998.535	0	0	0
Prêt BEI 95/00 1)	1.636.097	0	0	0			
Prêt BEI-technologies nouvelles 1)	17.352.547	0	0	0			
Fonds du Kirchberg	loi du 07/08/1961 Art. 3.  modifiée par loi du 26/08/1965 et loi du 28/08/1968	19.831.482	ligne de crédit en compte-courant BCEE	14.873.611	10.628.462	13.117.044	13.312.929
Fonds Vieille Ville	loi du 29/07/1993 Art. 6.	49.578.705	crédit auprès de la BGL	3.718.403	3.718.403	3.718.403	3.718.403
			crédit auprès de la BL	7.436.806	7.436.806	7.436.806	7.436.806
			crédit auprès de la BCEE	28.455.209	17.333.718	14.677.493	18.345.955
			Crédit auprès de la DEXIA	9.918.403	4.024.816	9.898.450	9.920.000
CFL	loi du 28/03/1997 Art.6.  Conv. int. rel. à la constitution d'Eurofima 20/10/55 Art. 5	123.946.762		0	0	0	0
			prêt EUROFIMA no 2431	371.840	0	0	0
			prêt EUROFIMA no 2481	74.368.057	74.368.057	74.368.057	74.368.057
			prêt EUROFIMA no 2516	10.000.000	10.000.000	10.000.000	10.000.000
			prêt BCEE et DEXIA-BIL	360.000.000			0
Fonds Belval	loi du 25/07/2002 Art. 3.	non déterminé	ligne de crédit en compte-courant BCEE	0	0	926.468	19.534.479
Fonds Cité Syrdall	loi du 10/12/1998 Art. 7.	7.436.806			0	2.316.651	2.564.779
Fonds du Logement	loi du 25/02/1979 Art. 57.	24.789.352	ligne de crédit en compte-courant BCEE	5.453.658	0	0	0

Société emprunteuse	Disposition légale accordant la garantie	Montant maximal garanti par la loi	Forme d'emprunt	Montant émis ou Maximum autorisé	Montant en circulation au 31/12/02	Montant en circulation au 31/12/03	Montant en circulation au 31/12/04
<b>SOTEG S.A.</b>	modifiée par loi du 21/12/1990 et loi du 20/12/1991 loi du 27/11/1973 Art. 3	<b>2.478.935</b>		0	0	0	0
<b>LUXGAZ DISTRIBUTION S.A.</b>	loi du 24/01/1990 Art. 3	<b>4.957.871</b>		0	0	0	0
<b>AGORA s.à.r.l.</b>	loi du 01/08/2001 Art. 2	<b>50.000.000</b>	ligne de crédit en compte courant BCEE et DEXIA BIL	0	2.379.134	13.588.698	20.393.235
<b>BCEE</b>	Lettre du Ministre du Trésor et du Budget du 6 juin 2002		Garantie du capital, des intérêts et des frais de prêt accordés par la BCEE après approbation du Logement		4.085.790	3.721.338	3.209.433
<b>Société de l'Aéroport S.A.</b>	loi du 27/07/2002 Art. 5		Garantie pour la durée des travaux du remboursement de lignes de crédit et d'emprunts - Chantier Aéroport	200.000.000	0	10.065.907	32.059.686
			Garantie pour la durée des travaux du remboursement de lignes de crédit et d'emprunts - Chantier Aéroport	105.000.000			1.296.971
<b>Société Immobilière du Parc des Expositions de Luxembourg S.A.</b>	loi du 9 juillet 2004 modifiant la loi du 1er mars 1973		ligne de crédit auprès de la BGL		0	7.301.861	747.312
<b>Diverses banques de la place 2)</b>	loi du 8 décembre 1977		prêts aux étudiants dont l'Etat se porte garant du capital des intérêts et frais accessoires			95.178.233	220.303.696
<b>TOTAL</b>				<b>767.083.111</b>	<b>244.470.256</b>	<b>336.657.431</b>	<b>510.076.505</b>

1) La garantie de ces prêts est donnée dans la cadre de l'article 13 de la loi du 2 / 8 / 1977 portant création de la SNCI

2) Pour l'année 2003, le montant s'applique à la seule BCEE